Perspectives des migrations internationales 2014



Thème spécial : mobiliser les compétences des migrants au service de la réussite économique

OCDE

Perspectives des migrations internationales 2014

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr

ISBN 978-92-64-22390-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-22392-9 (PDF)

Annuel : Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE 2014

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Cette publication est la trente-huitième édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations internationales. Le rapport comprend quatre parties et une annexe statistique. Il s'agit d'une édition spécialement préparée pour la tenue en décembre 2014, à Paris, du Forum politique à haut niveau sur les migrations. L'objectif de ce forum est de discuter et d'analyser les défis de la gestion des migrations et de favoriser l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans le contexte des besoins de compétences actuels et futurs de l'OCDE et des pays partenaires clés. Le thème général du Forum est « Mobiliser les compétences des migrants au service de la réussite économique ».

Le chapitre 1 présente un panorama des tendances récentes des flux migratoires. Les chapitres 2 et 3 couvrent des thèmes d'actualité. Le chapitre 2 reprend l'ensemble des questions relatives à l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail, selon l'approche du capital humain, et aborde la question des politiques susceptibles de libérer le plein potentiel de leurs compétences par l'identification et l'utilisation, la mobilisation et le développement de ces compétences. Il s'appuie sur les nombreux travaux de l'OCDE sur les questions d'intégration ainsi que sur d'autres travaux récents. Le chapitre 3 propose une vue d'ensemble méthodique et comparative de la gestion des migrations de travail, en identifiant les éléments clés à même d'aider les décideurs politiques à assortir des mesures concrètes aux objectifs globaux. Il discute des raisons des changements dans le panorama des politiques de migrations de travail, provoqués tant par des facteurs structurels que par l'érosion des catégories traditionnelles, ce qui pose de nouveaux défis pour les décideurs politiques.

Le chapitre 4 présente des notes spécifiques à chaque pays et des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les populations étrangères et nées à l'étranger et les naturalisations.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales *de l'OCDE est l'œuvre commune des membres de la Division des migrations internationales au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1 et 4 sont le fruit d'un travail collectif des membres de la Division des migrations internationales, incluant des contributions de John Salt (University College London, Royaume-Uni) et de Martina Lubyova (Slovak Academy of Sciences, République slovaque) pour le chapitre 4. Le chapitre 2 a été préparé par Thomas Liebig et Thomas Huddleston (consultant auprès de l'OCDE). Le chapitre 3 a été préparé par Jonathan Chaloff et Sankar Ramasamy. Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Le travail de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Le travail éditorial a été effectué par Sylviane Yvron. Enfin, merci à Ken Kincaid pour son travail de révision sur les chapitres 2 et 3.*

Table des matières

Éditorial : les politiques migratoires en période d'incertitudes 9

Résumé 13

Chapitre 1. **Tendances récentes des migrations internationales** 17
Principaux résultats 18
Tendances récentes des migrations internationales 19
Notes 34

Chapitre 2. **L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences** 37
Principaux résultats en matière de politique d'intégration 38
Introduction 48
Le contexte de l'intégration sur le marché du travail 50
Quelles politiques contribuent à l'intégration des immigrés ? 75
Conclusion : l'intégration en tant qu'investissement 119
Notes 120
Bibliographie 123
Annexe 2.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires 129

Chapitre 3. **La gestion des migrations de travail : des politiques avisées au service de la croissance économique** 147
Principaux résultats en matière de politique migratoire à des fins d'emploi 148
Introduction 160
Évolution du contexte des migrations de travail 161
Fixer des objectifs équilibrés en matière de politiques migratoires 169
Une palette de mesures pour atteindre les objectifs des politiques de migrations de travail 179
Mise en place d'une infrastructure de gestion des migrations 231
Conclusions 244
Notes 246
Bibliographie 249
Annexe 3.A1. Tableaux sur les politiques de migrations de travail 252

Chapitre 4. **Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires** 267

Allemagne 268
Australie 270
Autriche 272
Belgique 274
Bulgarie 276
Canada 278
Chili 280
Corée 282
Danemark 284
Espagne 286
Estonie 288
États-Unis 290
Fédération de Russie 292
Finlande 294
France 296
Grèce 298
Hongrie 300
Irlande 302
Israël 304
Italie 306
Japon 308
Lettonie 310
Lituanie 312
Luxembourg 314
Mexique 316
Norvège 318
Nouvelle-Zélande 320
Pays-Bas 322
Pologne 324
Portugal 326
République slovaque 328
République tchèque 330
Roumanie 332
Royaume-Uni 334
Slovénie 336
Suède 338
Suisse 340
Turquie 342

Notes et sources des tableaux du chapitre 4 344

Annexe statistique 347
Introduction 348
Remarques générales 348
Entrées et sorties de personnes étrangères 350
Entrées de demandeurs d'asile 375
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 395
Acquisitions de la nationalité 434

Acronymes 456

Liste des membres du groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations 458

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication 460

Suivez les publications de l'OCDE sur :




http://twitter.com/OECD_Pubs


http://www.facebook.com/OECDPublications


http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871



http://www.youtube.com/oecdilibrary



http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial : les politiques migratoires en période d'incertitudes

Le phénomène migratoire est devenu une constante du paysage économique et social. La plupart des pays de l'OCDE sont des pays d'immigration nette et, dans presque la totalité d'entre eux, la part d'immigrés augmente. Les pays de l'OCDE comptent aujourd'hui plus de 115 millions d'immigrés, soit environ 10 % de la population. En outre, 5 % de la population née dans le pays a au moins un parent immigré. Les flux migratoires concernent près de 4 millions de personnes chaque année.

Les préoccupations quant à l'intégration future des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail persistent. Elles n'ont fait que croître avec la crise, qui a frappé les immigrés de manière disproportionnée. Les immigrés représentent plus d'un cinquième des nouveaux chômeurs dans la zone OCDE depuis 2007 et, dans de nombreux pays, ils ont plus de difficulté à retrouver un emploi. Cela tient, en partie, au fait qu'ils sont moins nombreux à être en dehors du marché du travail. En effet, dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les immigrés, notamment ceux ayant un faible niveau d'éducation, sont davantage susceptibles d'occuper un emploi que leurs homologues nés dans le pays.

Les migrations sont en constante évolution. Le contexte migratoire, et les flux qui en découlent, sont en perpétuelle évolution. Les migrations temporaires de travail et la libre circulation, en particulier en Europe, ont connu d'amples fluctuations avant et durant la crise. La libre circulation, par exemple, a diminué de plus de 35 % entre 2007 et 2010 et elle a depuis fortement rebondi, bien que les principaux pays de destination de ces flux se sont déplacés de l'Europe méridionale vers l'Allemagne.

Un autre changement concerne l'origine des immigrés. La Chine est toujours le principal pays d'origine des migrants, mais les flux en provenance d'autres pays connaissent des hauts et des bas : ceux en provenance d'Europe orientale ont augmenté avant de baisser, tandis que les flux d'Amérique latine ont enregistré une diminution plus régulière.

Le profil des migrants a lui aussi changé. Les migrants d'aujourd'hui sont plus instruits que leurs prédécesseurs. Le nombre de personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'éducation élevé a augmenté de 70 % au cours de la dernière décennie, excédant les 31 millions dans la zone OCDE. Au cours de cette période, les immigrés hautement qualifiés représentaient 45 % de l'accroissement total de la population née à l'étranger. Malgré ce coup de pouce à l'offre de compétences, les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé ne rencontrent pas toujours le succès. Ils obtiennent de moins bons résultats aux tests de compétences que leurs homologues nés dans le pays, en grande partie, mais pas uniquement, à cause du handicap de la langue. Ils sont plus souvent au chômage et leur taux de déclassement est de 50 % supérieur à celui des personnes nées dans le pays.

Les politiques doivent suivre. Les politiques migratoires et d'intégration doivent tenir compte de ces changements, certains perceptibles depuis longtemps, de sorte que les responsables publics n'ont pas été pris au dépourvu. Face à l'élévation du niveau de qualification des immigrés, par exemple, des pays comme l'Allemagne et le Danemark ont investi dans des procédures d'évaluation et de reconnaissance des qualifications. L'accumulation de dossiers en attente de candidats qualifiés a amené le Canada et d'autres pays à instaurer des procédures accélérées pour les migrants qualifiés titulaires d'une offre d'emploi. En Corée, le manque de jeunes prêts à occuper des emplois peu qualifiés a conduit le pays à repenser son système de migrations temporaires de travail.

Cependant, par rapport à la situation qui prévalait il y a cinq ans, sont apparus des changements importants dans les migrations qui rendent plus difficile l'effort d'adaptation des politiques à ces évolutions. Les objectifs des politiques publiques en matière de migrations ont également changé, de même que la perception du rôle des migrations. Aujourd'hui, le débat se focalise davantage sur la cohésion sociale et moins sur les besoins urgents en recrutements. L'accent est mis davantage sur la capacité de s'adapter aux situations nouvelles et d'introduire plus de souplesse. L'opinion publique revendique plus d'information sur les migrations actuelles, et souhaite des garanties concernant les mesures en faveur de l'intégration et sur le fait que la gestion des migrations de travail permettra effectivement de stimuler la croissance économique.

Ce rapport met en lumière les enjeux majeurs auxquels les responsables publics sont confrontés :

- Premièrement, il faut **concilier les préoccupations à court terme et les préoccupations à long terme.** Les cycles politiques courts et l'hostilité de l'opinion publique peuvent jouer contre une planification à long terme. Par exemple, les programmes d'intégration peuvent nécessiter des investissements en amont dont les bénéfices en termes d'emploi ne seront visibles qu'à long terme. De même, les migrations permanentes ont un effet sur l'évolution démographique à long terme, mais elles doivent aussi permettre de répondre aux évolutions rapides de la conjoncture économique.
- Deuxièmement, il faut **concilier des objectifs qui s'opposent.** Il faut trouver un équilibre entre la nécessité de protéger la main-d'œuvre locale et les demandes des employeurs qui souhaitent pouvoir recruter rapidement en puisant dans un vivier aussi large que possible de candidats. Il faut pouvoir attirer les talents au niveau mondial et rester attractif tout en garantissant l'intégrité du processus d'admission et en protégeant la main-d'œuvre locale. Il faut trouver un équilibre entre l'efficacité et les procédures de contrôle. L'objectif consistant à répondre à une demande à court terme par une migration temporaire peut aussi être en contradiction avec la nécessité d'offrir des possibilités d'intégration aux migrants qui ont des projets de long terme. S'agissant de la politique d'intégration, la nécessité de cibler les immigrés par des mesures spécifiques appropriées doit s'apprécier au regard de la nécessité d'assurer un traitement juste et équitable, d'éviter de stigmatiser des catégories vulnérables et d'harmoniser les services et les politiques à toute la population.
- Troisièmement, il faut **prendre en compte les incertitudes.** Les événements géopolitiques affectent les flux migratoires internationaux, ainsi que l'opinion publique à l'égard des migrations. Même si les chocs géopolitiques génèrent essentiellement des flux de réfugiés et de demandeurs d'asile, la politique migratoire à des fins d'emploi ne se décide pas en dehors de tout contexte. Les besoins des entreprises ne sont pas faciles

à prévoir : les besoins de main-d'œuvre à court terme peuvent se révéler plus durables, de sorte qu'une main-d'œuvre temporaire sera mal adaptée pour y répondre. Dans le même temps, les changements structurels peuvent affecter les industries anciennes, rendant moins nécessaire une immigration de travail permanente. Une autre zone d'incertitude a trait au comportement des migrants eux-mêmes : ils sont plus mobiles que les personnes nées dans le pays, et davantage susceptibles de se déplacer lorsque les circonstances changent, encore qu'il soit impossible de dire à l'avance combien de migrants resteront si l'économie se dégrade. Depuis le début de la crise, un certain nombre de pays de l'OCDE ont été confrontés à des flux de départ importants à la fois de migrants et de natifs. Enfin, les migrations sont de plus en plus multipolaires. De plus en plus de pays se font concurrence pour attirer les talents au niveau mondial, et la concurrence peut venir non pas seulement des autres pays de l'OCDE mais également des pays en développement et des pays émergents extérieurs à la zone OCDE.

Face à ces enjeux et à ces incertitudes, la façon la plus efficace de réagir consiste à adopter **un système dynamique de gestion des migrations et un dispositif adaptable et souple en faveur de l'intégration**. Ce qui est en soi un défi. Premièrement, réunir un consensus entre les parties prenantes sur les changements à opérer dans les politiques migratoires et d'intégration se révèle ardu dans de nombreux pays. Deuxièmement, les migrants sont des agents rationnels qui adaptent rapidement leur comportement face aux changements dans les politiques publiques, amplifiant ou, éventuellement, annulant les effets recherchés. Enfin, les responsables politiques doivent justifier et expliquer leurs choix face à une opinion publique parfois peu conciliante. Il peut être tentant de recourir à des mesures abruptes et directes – voire inflexibles – car il est plus facile de communiquer sur ce type de mesures. Les systèmes dynamiques, en revanche, nécessitent un effort d'information et de communication en direction du public sur les résultats, ainsi que sur les changements et les adaptations. On a avec la Suède l'exemple d'un pays qui a modifié à plusieurs reprises, ces dernières années, ses dispositifs en matière d'intégration et de migrations de travail, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des enseignements tirés de son expérience.

Trois constats s'imposent face aux défis à relever :

- Il faut voir dans les migrants une ressource et non pas un problème et dans les politiques d'intégration un investissement qui permettra de tirer le meilleur parti de leurs compétences.
- Même les systèmes de gestion des migrations de travail qui fonctionnent aujourd'hui peuvent ne pas fonctionner demain. L'inaction peut être coûteuse, à court et à long terme, face à des situations économiques, démographiques et géopolitiques qui évoluent rapidement.
- Quoique peu développés dans de nombreux pays, l'évaluation et le retour d'information sur les politiques d'intégration et de gestion des migrations de travail sont essentiels pour gagner la confiance du public en matière de migrations.

Les migrants peuvent contribuer à la croissance économique de multiples façons. Bien gérer les migrations ne dépend pas du volume des entrées ou de l'importance des dépenses publiques, et il ne s'agit pas non plus de trouver une formule magique qui ferait que tout le monde y gagnerait. En vérité, il s'agit de hiérarchiser les objectifs de façon transparente et de recourir à des instruments bien conçus pour atteindre ces objectifs.

Ce rapport, préparé en vue **du Forum à haut niveau sur les migrations de l'OCDE** qui se tiendra en décembre 2014, rassemble certains des enseignements que l'on peut dégager face à ces enjeux et identifie un certain nombre de bonnes pratiques. Les pays de l'OCDE peuvent s'inspirer de l'expérience passée des réformes en matière de politiques migratoires car rares sont les pays qui restent inactifs dans ce domaine. Depuis 2009, année du dernier Forum à haut niveau organisé par l'OCDE, non seulement les circonstances ont changé mais la masse de connaissances accumulées sur les politiques migratoires et d'intégration s'est enrichie et on a progressé dans la compréhension des phénomènes.



Stefano Scarpetta,
Directeur de la Direction de l'emploi,
du travail et des affaires sociales de l'OCDE

Résumé

Grandes tendances

Les flux d'immigration permanente dans les pays de l'OCDE sont de nouveau orientés à la hausse, d'après les données préliminaires pour 2013. Par rapport à 2012, ils ont légèrement progressé (+1.1 %) pour atteindre le chiffre d'environ 4 millions de nouveaux immigrés permanents. Cette hausse modérée est le résultat d'évolutions contrastées dans plusieurs grands pays d'immigration. En Allemagne, l'immigration a augmenté pour la quatrième année consécutive, et enregistre une croissance à deux chiffres. En revanche, plusieurs grands pays d'immigration ont connu une diminution du nombre de nouveaux arrivants, notamment les États-Unis, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Les taux de migration nette demeurent bien en-dessous des niveaux d'avant la crise, mais ils restent positifs dans la plupart des pays de l'OCDE, à l'exception notable du Mexique, de l'Islande et de l'Irlande.

La reprise de l'immigration permanente est principalement déterminée par une hausse des migrations au titre de la libre circulation, lesquelles ont augmenté de 10 % en 2012. Dans les pays de l'OCDE, ces migrations ont principalement concerné les personnes se déplaçant au sein de l'Union européenne. En 2012, pour la toute première fois, ces déplacements entre pays européens ont égalé l'immigration permanente légale en provenance de pays non européens. L'Allemagne a été le principal pays de destination, accueillant près d'un tiers des migrants au titre de la libre circulation.

Dans l'ensemble, toutefois, les migrations familiales représentent toujours l'essentiel des flux migratoires dans les pays de l'OCDE, même si elles déclinent depuis 2008. En 2012, elles ont diminué de 1.7 % par rapport à l'année précédente, en raison principalement des baisses enregistrées en Espagne, en Italie, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Belgique. Les migrations de travail ont également diminué de façon continue depuis le ralentissement économique, reculant de 12 % en 2012. Cette baisse a été particulièrement notable dans l'Espace économique européen, où les migrations de travail ont reculé de presque 40 % entre 2007 et 2012. En conséquence, pour la première fois en 2012, l'immigration permanente légale en provenance de pays tiers vers l'Europe a été légèrement inférieure à l'immigration permanente légale vers les États-Unis.

Comme l'immigration permanente, les flux migratoires temporaires restent inférieurs à leur pic de 2.5 millions atteint en 2007. En 2012, ils se sont élevés à 1.9 million, soit environ un quart de moins qu'en 2007.

Le conflit en Syrie a contribué à l'augmentation de 20 % du nombre de demandes d'asile en 2013, qui atteignent le chiffre de 560 000. Les demandes d'asile en Allemagne ont progressé pour la sixième année consécutive. Avec 110 000 demandes, l'Allemagne se place

en tête des pays d'accueil dans le monde, devant les États-Unis, la France, la Suède et la Turquie. En proportion de sa population, la Suède est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Les étudiants internationaux suscitent toujours un grand intérêt de la part des pouvoirs publics dans de nombreux pays de l'OCDE. Au niveau mondial, en 2012, 4.5 millions d'étudiants étaient inscrits en dehors du pays dont ils étaient ressortissants, dont 75 % dans des pays de l'OCDE, proportion restée stable ces dernières années. L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE se poursuit mais n'a atteint que 3 % en 2012, un chiffre bien inférieur aux taux de croissance annuels moyens de 8 % entre 2000 et 2005 et de 6 % entre 2005 et 2011.

Investir dans l'intégration des immigrés sur le marché du travail

Les immigrés de première et de deuxième génération jouent un rôle grandissant dans la population active. Dans les pays qui se sont bâtis sur l'immigration, comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, mais aussi en Europe occidentale, la présence des immigrés est bien établie. Ailleurs, en Europe méridionale par exemple, bien qu'il s'agisse d'une immigration relativement récente, les immigrés sont de plus en plus présents dans le système éducatif et sur le marché du travail.

L'intégration des immigrés et de leurs familles est un objectif prioritaire des pouvoirs publics, dans de nombreux pays de l'OCDE, depuis au moins 15 ans. Le défi le plus important à relever consiste peut-être à libérer pleinement leur potentiel. Un certain nombre de stratégies peuvent y contribuer :

- Améliorer l'information sur les diplômes étrangers et mieux les faire reconnaître.
- Veiller à ce que les immigrés aient accès aux politiques actives du marché du travail et à ce qu'ils en tirent un bénéfice.
- Mettre les immigrés plus directement en contact avec les employeurs.
- Offrir aux enfants d'immigrés des services d'accueil de la petite enfance de grande qualité.
- Proposer des formations linguistiques adaptées aux compétences des immigrés.

Mettre en place des systèmes avisés de gestion des migrations de travail

Même si le chômage reste élevé dans les pays de l'OCDE, les migrations ont encore un rôle à jouer pour répondre aux besoins du marché du travail et stimuler la croissance économique. Leur influence varie énormément d'un pays à l'autre, mais tous les pays souhaitent créer les conditions d'une « meilleure » immigration de travail, d'autant que l'opinion publique est très attentive à ces questions.

La politique de migrations de travail peut être utilisée afin d'atteindre différents objectifs, parfois contradictoires. Elle peut, notamment, viser à répondre aux besoins à court terme sur le marché du travail et à contribuer, sur le long terme, à l'évolution démographique et au développement de la main-d'œuvre. Elle peut, en outre, chercher à atteindre des objectifs plus vastes en termes de développement économique dans des domaines comme l'investissement et les échanges, l'innovation et la productivité, ou la coopération pour le développement. Trouver le juste équilibre entre ces différents objectifs implique de faire des compromis, et les décideurs dans les différents domaines doivent coordonner leurs actions afin de s'assurer qu'ils adoptent des stratégies cohérentes.

Des outils très divers peuvent être utilisés pour veiller à ce que l'immigration de travail atteigne ses objectifs. Ils vont des quotas d'immigration à la sélection des immigrés potentiels selon un système à points, et bien d'autres outils encore peuvent s'envisager. Il convient de faire preuve de flexibilité dans l'utilisation de ces outils afin de mettre en place un système de gestion dynamique et réactif. Les pouvoirs publics peuvent prendre toute une série de mesures pour que l'immigration de travail réponde mieux aux besoins en compétences, actuels et futurs.

- Définir un cadre précis pour l'immigration de travail.
- Constituer une boîte à outils réunissant toute une palette d'instruments pour différents objectifs.
- Améliorer la gestion des critères d'admission et adopter une approche dynamique de la gestion des migrations.
- Moderniser les infrastructures de service.

Chiffres clés

- Les données préliminaires indiquent que les flux migratoires permanents vers les pays de l'OCDE ont augmenté d'environ 1 % en 2013 par rapport à 2012, après s'être repliés de 0.8 % en 2012.
- Les migrations de travail ont diminué de manière continue depuis la crise économique et ont chuté d'environ 12 % en 2012. En revanche, les migrations au titre de la libre circulation ont augmenté de 10 %.
- Le nombre de demandes d'asile a progressé de 20 % en 2013 par rapport à 2012.
- Au niveau mondial, le nombre d'étudiants faisant des études en dehors du pays dont ils sont ressortissants a plus que doublé depuis 2000 pour atteindre 4.5 millions en 2012, parmi lesquels 75 % sont inscrits dans des pays de l'OCDE.
- Avec un peu plus d'un demi-million de migrants, la Chine a représenté presque 10 % du total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE en 2012, suivie par la Roumanie (5.6 %) et la Pologne (5.4 %).
- On compte plus de 115 millions d'immigrés dans les pays de l'OCDE, soit environ 10 % de la population totale.
- En 2012, environ 12.5 % des jeunes de 15 ans avaient deux parents nés à l'étranger – soit 50 % de plus que dix ans auparavant. Leur intégration, en particulier pour ceux dont les parents ont un faible niveau d'éducation, est un sujet de préoccupation grandissant.
- La crise a frappé les immigrés particulièrement durement : sur les 15 millions de chômeurs supplémentaires dans les pays de l'OCDE depuis 2007, environ 1 sur 5 est né à l'étranger.
- Malgré la crise, la plupart des immigrés sont dans l'emploi. En moyenne, les immigrés peu qualifiés sont davantage susceptibles d'occuper un emploi que leurs homologues nés dans le pays (54.1 % contre 52.6 %).
- En revanche, les immigrés ayant un niveau de formation supérieur sont moins susceptibles d'être dans l'emploi que leurs homologues nés dans le pays (77 % contre 84 %). En outre, leur risque d'être surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent est de 50 % plus élevé.

Chapitre 1

Tendances récentes des migrations internationales

Ce chapitre propose une vue d'ensemble des tendances récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. En premier lieu, il présente une description des flux migratoires permanents pour 2013 sur la base de données préliminaires et d'estimations. Celle-ci est suivie d'une description plus détaillée des tendances du début de la crise financière à 2012. Ce chapitre analyse ensuite les changements observés dans la composition des flux par catégories d'entrée : notamment sur les migrations de travail y compris la libre circulation de travailleurs. Les migrations permanentes pour motif familial ou humanitaire sont détaillées par la suite. Le chapitre se poursuit avec l'étude des migrations temporaires, mettant brièvement l'accent sur les travailleurs saisonniers et les transferts intra-entreprises. La croissance du nombre de demandeurs d'asile, en particulier depuis le début du conflit syrien en 2011, et la mobilité internationale des étudiants, objectif politique de nombreux pays de l'OCDE, seront traitées par pays de destination et par pays d'origine. Le chapitre se termine sur un aperçu des pays d'origine clé que quittent les migrants pour les pays de l'OCDE et des changements en termes de migration nette qui ont eu lieu au cours des périodes précédant et suivant la crise financière.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principaux résultats

- Les données provisoires montrent que les flux de migration permanente vers l'OCDE ont légèrement progressé en 2013, d'environ 1 % par rapport à 2012. Cette tendance résulte en grande partie de la forte augmentation enregistrée en Allemagne combinée à des reculs de moindre ampleur observés aux États-Unis, qui reste néanmoins le principal pays d'accueil, ainsi qu'en Italie et en Espagne, où la situation économique reste difficile.
- Les données 2012 complètes montrent une diminution modeste des flux de migration permanente, de 0.8 % par rapport à l'année précédente, ce qui reflète bien la lente reprise économique au niveau mondial ainsi que la situation économique en Europe. Une des tendances les plus marquantes en Europe concerne la chute des migrations en provenance des pays non membres de l'Union européenne (UE). La migration en provenance des pays tiers à l'UE reste toutefois importante avec l'entrée d'1.2 million de personnes par an en moyenne pendant la période 2007-12, soit plus que son équivalent aux États-Unis.
- La migration de travail a baissé continuellement depuis 2007/08 et chute d'environ 12 % en 2012. Au sein de l'UE, la baisse atteint près de 40 % entre 2007 et 2012, en grande partie à la suite du net repli observé en Espagne et en Italie. Néanmoins, ce constat doit être nuancé car dans les zones de libre circulation, on estime qu'au moins la moitié des migrations internes sont à des fins d'emploi.
- Le rebond des migrations au sein des espaces de libre circulation, observé depuis 2010, s'est prolongé en 2012, avec une augmentation de 10 % par rapport à 2011. Cette hausse est due pour une très grande part à l'Allemagne, qui est devenue la principale destination pour les migrants européens, suivie par l'Espagne et l'Italie. Pour de nombreux pays de l'UE/AELE, la migration de libre circulation représente une part importante de leurs flux permanents, atteignant les trois-quarts en Suisse et en Autriche.
- Les migrations humanitaires ont diminué d'environ 6 % en 2012, principalement en raison de la baisse observée aux États-Unis, au Canada et aux Pays-Bas. Les pays d'installation[1] accueillent surtout des réfugiés réinstallés, 68 % de tous ceux qui s'installent dans un pays de l'OCDE, le reste d'entre eux se dirigeant surtout vers les pays d'Europe du nord. À l'inverse, les pays européens de l'OCDE représentent près des trois quarts du canal de la demande d'asile contre seulement 16 % pour les pays d'installation.
- Les flux temporaires ont été en forte augmentation jusqu'en 2007, atteignant 2.5 millions en, mais ont chuté depuis. La migration temporaire de travail a diminué de 4.4 % en 2012 par rapport à 2011 et se situe environ 25 % en dessous de son pic de 2007. Depuis 2007, les programmes de vacanciers actifs et les transferts intra-entreprises se sont développés alors que les flux migratoires de travailleurs saisonniers ont chuté de près de trois-quarts, baisse principalement due au fait que les ressortissants des derniers pays entrés dans l'Union n'ont désormais plus besoin de permis en Allemagne ou dans d'autres pays européens.

- La demande d'asile a augmenté de 20 % en 2013 par rapport à 2012, en grande partie à cause du conflit en Syrie, qui en conséquence reste le premier pays d'origine des demandeurs. En comparant les flux de demandeurs d'asile par habitant, on observe que le principal pays d'accueil est la Suède, tout comme pour les flux de réfugiés.
- Au niveau mondial, le nombre d'étudiants inscrits en dehors de leur pays de nationalité a plus que doublé depuis 2000 pour atteindre 4.5 millions en 2012, 75 % d'entre eux étant inscrits dans un pays de l'OCDE. Cependant, le rythme de la croissance s'est ralenti, le nombre d'étudiants dans les pays de l'OCDE ayant connu une augmentation de seulement 3 % en 2012 contre 8 % par an entre 2000 et 2005 et 6 % par an entre 2005 et 2011. Plus d'un étudiant en mobilité internationale sur deux vient d'Asie, la Chine représentant 22 %, suivie de l'Inde. Les principaux pays d'origine non-asiatiques sont l'Allemagne et la France.
- Avec un peu plus d'un demi-million d'émigrés en 2012, la Chine reste en tête des pays d'origine des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, représentant presque 10 % de ces flux. La Roumanie (5.6 %) et la Pologne (5.4 %) ont aussi contribué de façon significative aux flux migratoires vers l'OCDE. D'ailleurs, par rapport à la taille de leurs populations, ces deux pays ont un taux d'expatriation vers l'OCDE bien plus élevé que la Chine.
- Globalement, la migration nette continue d'être positive au sein des pays de l'OCDE mais, étant donné les conditions économiques depuis le début de la crise économique, la migration nette moyenne a été presque divisée par deux, passant de 4.4 personnes pour mille habitants en 2005-08 à 2.6 en 2009-12.

Tendances récentes des migrations internationales

Les premières données pour 2013 semblent indiquer que l'immigration permanente vers les pays de l'OCDE amorce une reprise, avec un léger accroissement de 1.1 % par rapport à 2012 (tableau 1.1)[2]. Cette augmentation modérée est le résultat de changements opposés dans plusieurs pays d'accueil importants. Les premières estimations indiquent une nouvelle croissance à deux chiffres en Allemagne, la quatrième consécutive, principalement due à des flux d'entrée en provenance d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ainsi que dans une certaine mesure en provenance d'Europe du Sud. Cette augmentation place l'Allemagne bien au-delà des 400 000 immigrés en 2013 si bien qu'après les États-Unis, l'Allemagne est dorénavant le deuxième pays d'immigration le plus important alors qu'elle occupait la huitième place en 2009. À l'inverse, les flux d'immigration permanente vers les États-Unis enregistrent une baisse de 4 % en 2013 par rapport à 2012. Et, si les États-Unis demeurent de loin le plus grand pays d'accueil, pour la première fois depuis dix ans, ils ont accueilli moins d'un million de migrants permanents. Les flux migratoires vers l'Italie et l'Espagne, reflétant la situation économique prévalant dans ces deux pays, ont fléchi de façon assez significative. Entre 2007 et 2011, ces pays occupaient les deuxième et troisième places parmi les plus grands pays d'accueil de l'OCDE alors qu'ils sont actuellement respectivement aux septième et huitième places. Les flux vers ces pays restent malgré tout relativement importants avec approximativement 200 000 migrants chacun.

En dehors de ces pays, le Royaume-Uni a vu ses flux d'entrée se stabiliser juste en dessous de 300 000 personnes. Les flux d'immigration permanente ont augmenté de 3 % en Australie et de 4 % en Nouvelle-Zélande alors que le Canada enregistrait une faible hausse. La Suisse a connu une augmentation de plus de 8 % en 2013, principalement imputable à la

Tableau 1.1. **Entrées permanentes dans quelques pays de l'OCDE, 2007-13**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution (%)		
								2013/12	2012/11	2012/07
Données standardisées										
États-Unis	1 052 400	1 107 100	1 130 200	1 041 900	1 061 400	1 031 000	989 900	-4	-3	-2
Allemagne	232 900	228 300	201 500	222 500	290 800	399 900	..	..	38	72
Royaume-Uni	343 300	317 300	359 200	394 800	322 600	286 100	291 000	2	-11	-17
France	213 700	222 400	221 400	233 700	240 700	258 900	..	..	8	21
Italie	571 900	490 400	390 300	355 700	317 300	258 400	..	..	-19	-55
Canada	236 800	247 200	252 200	280 700	248 700	257 900	258 600	0	4	9
Australie	191 900	205 900	221 000	208 500	219 500	245 100	253 500	3	12	28
Espagne	691 900	409 600	334 100	300 000	291 000	209 800	..	..	-28	-70
Suisse	122 200	139 100	114 800	115 000	124 300	125 600	136 200	8	1	3
Pays-Bas	80 600	90 600	89 500	95 600	105 600	96 800	105 500	9	-8	20
Suède	74 400	71 000	71 500	65 600	71 800	81 700	86 700	6	14	10
Autriche	47 100	49 500	45 700	45 900	58 400	67 100	65 000	-3	15	42
Japon	108 500	97 700	65 500	55 700	59 100	66 800	63 600	-5	13	-38
Norvège	43 900	49 300	48 900	56 800	61 600	59 900	..	..	-3	36
Belgique	50 300	51 200	64 500	61 500	61 800	58 900	..	..	-5	17
Corée	44 200	39 000	36 700	51 100	56 900	55 500	66 700	20	-2	26
Danemark	30 300	45 600	38 400	42 400	41 300	43 800	52 400	20	6	45
Nouvelle-Zélande	51 700	51 200	47 500	48 500	44 500	42 700	44 400	4	-4	-17
Irlande	120 400	89 700	50 700	23 900	33 700	32 100	40 200	25	-5	-73
Portugal	42 800	71 000	57 300	43 800	36 900	30 700	27 000	-12	-17	-28
République tchèque	98 800	71 800	39 000	30 500	22 600	30 300	..	..	34	-69
Finlande	17 500	19 900	18 100	18 200	20 400	23 300	..	..	14	33
Mexique	6 800	15 100	23 900	26 400	21 700	21 000	54 400	159	-3	209
Nombre total de personnes										
Tous pays	**4 474 200**	**4 180 300**	**3 921 700**	**3 818 700**	**3 812 600**	**3 782 900**	***3 824 000***	***1***	**-1**	**-15**
Pays d'installation	1 532 800	1 611 400	1 650 900	1 579 600	1 574 100	1 576 700	1 546 400	-2	0	3
Pays membres de l'UE ci-dessus	2 615 900	2 228 300	1 981 200	1 934 100	1 914 900	1 877 800	..	..	-2	-28
UE libre circulation	1 215 700	899 900	734 900	739 300	831 600	929 600	..	..	12	-24
Variation annuelle (%)										
Tous pays	**..**	**-7**	**-6**	**-3**	**-0.2**	**-0.8**	***1.1***	**..**	**..**	**..**
Pays d'installation	..	5	2	-4	-0.3	0.2	-1.9	..	..	..
Pays membres de l'UE ci-dessus	..	-15	-11	-2	-1.0	-1.9	..	..	..	..
UE libre circulation	..	-26	-18	1	12	12	..	..	..	..
Données nationales (non standardisées)										
Chili	79 400	68 400	57 100	63 900	76 300	100 100	132 100	32	31	26
Pologne	40 600	41 800	41 300	41 100	41 300	47 100	..	..	14	16
Hongrie	22 600	35 500	25 600	23 900	22 500	20 300	..	..	-10	-10
Luxembourg	15 800	16 800	14 600	15 800	19 100	19 400	20 000	3	2	23
Grèce	46 300	42 900	46 500	33 400	23 200	17 700	..	..	-24	-62
Slovénie	30 500	43 800	24 100	11 200	18 000	17 300	..	..	-4	-43
Israël	18 100	13 700	14 600	16 600	16 900	16 600	16 900	2	-2	-8
République slovaque	14 800	16 500	14 400	12 700	8 200	2 900	..	..	..	..
Islande	9 300	7 500	3 400	3 000	2 800	2 800	3 900	39	0	-70
Estonie	2 000	1 900	2 200	1 200	1 700	1 100	1 600	45	-35	-45
Turquie	..	..	..	29 900	..	..	..	..	..	..
Total (hors Turquie)	**279 400**	**288 800**	**243 800**	**222 800**	**230 000**	**245 300**	**..**	**..**	**..**	**..**
Variation annuelle (%)	**12**	**3**	**-16**	**-9**	**3**	**7**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Les données ne comprennent que les étrangers. Les flux d'entrée comprennent les changements de statut, à savoir les résidents avec un statut temporaire qui obtiennent un droit de séjour à long terme. Les séries ont été révisées pour plusieurs pays. Le total 2013 pour tous pays (3 824 000) est partiellement estimé. Une barre verticale représente une rupture de série.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160587

libre circulation. Ses flux migratoires annuels représentaient 1.7 % de la population, le plus haut ratio par habitant pour les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les flux vers la Suède ont encore augmenté pour atteindre un nouveau record principalement lié à l'augmentation des migrations humanitaires. Il est probable que cette tendance se poursuive en 2014 puisque les premières données indiquent que le nombre de réfugiés, en majeure partie venus de Syrie, poursuit sa hausse, alors que les autres catégories de migrations restent stables.

Évolution de l'immigration depuis la crise financière

Si les données pour 2013 ne sont pas encore totalement disponibles pour certains pays de l'OCDE, des données exhaustives sont disponibles pour 2012, année qui avait vu les flux migratoires internationaux diminuer de 0.8 % par rapport à 2011. Après avoir atteint un point bas en 2009, suite à la crise financière, l'immigration permanente s'est lentement rétablie bien que les flux demeurent encore en dessous des 4.5 millions d'entrées enregistrées en 2007. Les chiffres élevés de 2007 correspondaient non seulement à la situation antérieure à la crise mais reflétaient également les premiers effets de l'élargissement de l'UE à la Roumanie et à la Bulgarie. Les statistiques ont été ponctuellement gonflées par l'enregistrement de nombreux migrants de ces deux pays dans certains pays, en particulier en Italie. Cette légère baisse du total des flux en 2012 reflète autant la lenteur de la reprise économique que la situation particulière à certains pays de l'UE et la prudence persistante des employeurs à recruter des travailleurs immigrés.

En 2012, en Europe, les flux en provenance de pays tiers (pays non membres de l'UE) ont chuté à 950 000 alors qu'ils atteignaient 1.4 million en 2007. Pour la première fois en 2012, les migrations intra-européennes sont en Europe d'ampleur équivalente aux flux en provenance de pays tiers. Les migrations de ressortissants de pays tiers vers les pays européens sont maintenant légèrement inférieures aux migrations permanentes légales enregistrées aux États-Unis. Dans les pays d'installation, les effets de la crise sur les migrations permanentes ont été beaucoup plus limités et depuis 2007 on observe une relative stabilité des flux, à l'exception de l'Australie où les migrations ont crû au cours des cinq dernières années.

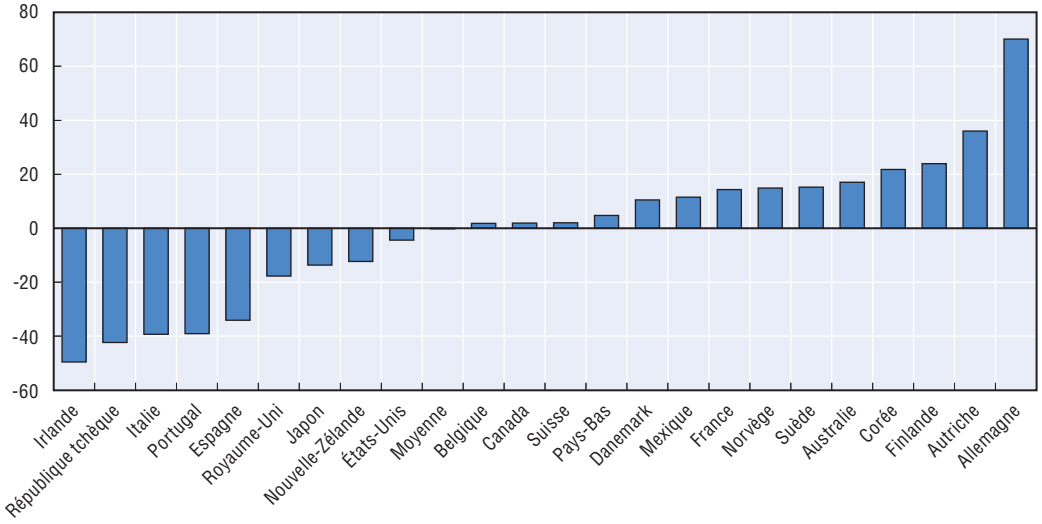
Lorsque l'on compare les flux d'entrées en 2012 avec ceux des cinq années précédentes (graphique 1.1), on observe qu'un certain nombre de pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande et la Corée ont connu une croissance significative de leurs flux d'entrée. Le déclin constaté dans certains grands pays traditionnels d'immigration comme, par exemple, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie a tiré vers le bas la moyenne des pays de l'OCDE.

Tendances dans la composition des flux migratoires

Les migrations familiales constituent toujours la part prépondérante du total des flux migratoires, malgré une baisse dans cette catégorie depuis 2008 (graphique 1.2). En 2012, les flux d'entrées au titre de la famille ont chuté légèrement (-1.7 %) par rapport à 2011, principalement sous l'effet des baisses enregistrées en Espagne, en Italie, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les migrations familiales continuent de représenter la vaste majorité des flux migratoires vers les États-Unis et la principale catégorie vers la France.

Graphique 1.1. **Évolution des entrées permanentes entre la moyenne annuelle 2007-11 et 2012**

Pourcentages

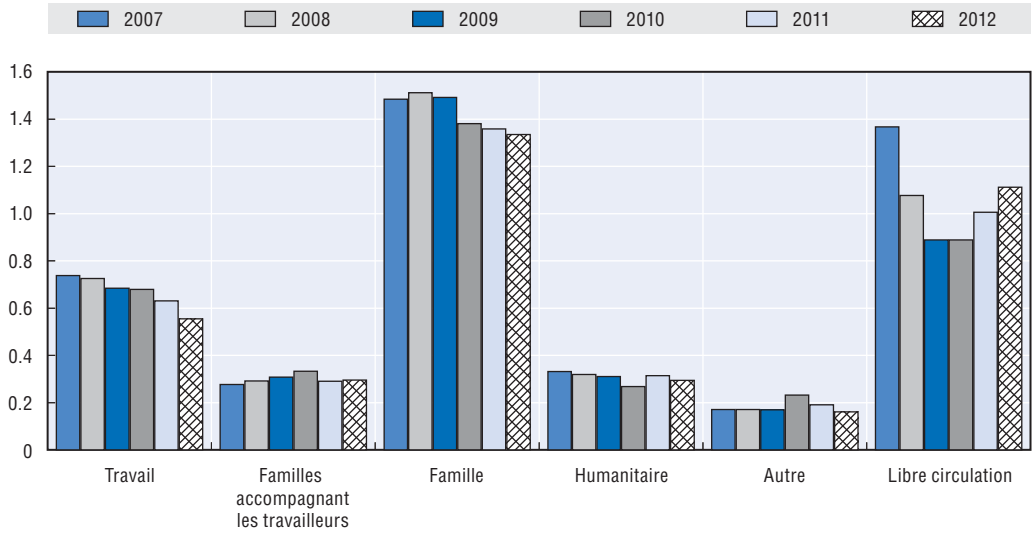


Note : La moyenne correspond aux pays présentés dans le graphique.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160098

Graphique 1.2. **Immigration permanente dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, statistiques standardisées, 2007-12**

Millions



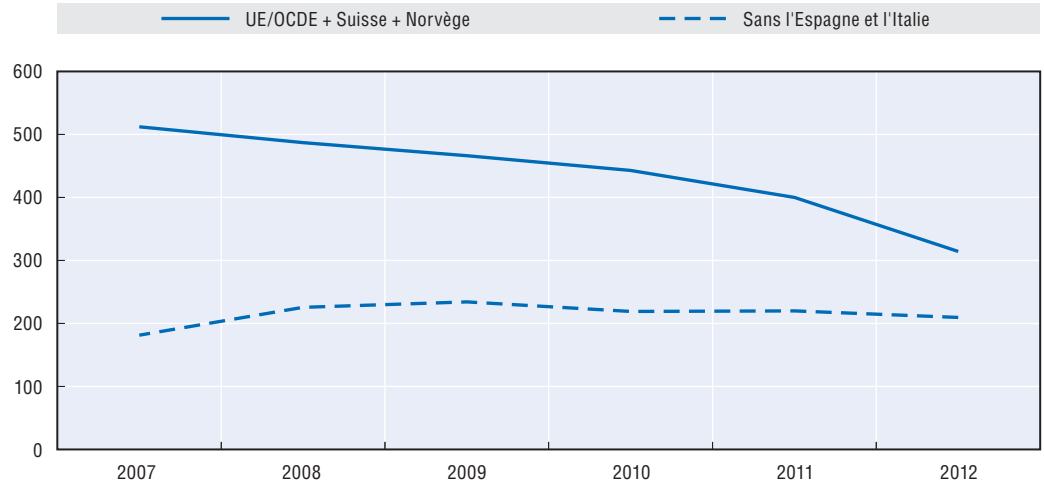
Note : Exclut la République tchèque et les pays pour lesquels les statistiques standardisées ne sont pas disponibles (voir tableau 1.1).
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160102

Les migrations de travail baissent depuis le ralentissement économique et ont chuté d'environ 12 % en 2012. Cette baisse a été particulièrement marquée parmi les pays européens membres de l'OCDE, atteignant au total presque -40 % entre 2007 et 2012 (graphique 1.3). On peut l'imputer très largement à de moindres flux d'entrées en Espagne

Graphique 1.3. **Les migrations de travail en Europe**

Milliers



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160110

et en Italie où la situation économique reste défavorable. Mais ce constat prévaut également dans les autres pays européens de l'OCDE où l'on observe une baisse de 10 % depuis 2009. Parmi les pays qui ont enregistré une augmentation des migrations de travail en 2012, on compte l'Australie et le Canada (6 % chacun). Le Japon a également enregistré une forte hausse (21 %).

Il y a eu en moyenne peu de changements pour ce qui est du nombre des membres de famille accompagnant les travailleurs immigrés. Il s'agit même du seul groupe qui se situe à un niveau supérieur à celui de 2007, malgré la baisse du nombre d'entrées de travailleurs immigrés.

La baisse globale des migrations permanentes de travail ne reflète pas l'ensemble des migrations à des fins d'emploi dans la mesure où une part importante des travailleurs immigrés entre dans le cadre de la libre circulation, notamment au sein de l'UE. Au cours des dix dernières années, plusieurs pays européens de l'OCDE, tels que le Royaume-Uni et les pays d'Europe du Sud, ont reçu un grand nombre de travailleurs migrants en provenance de pays tiers. Cependant, si l'on prend en considération les flux liés à l'emploi au sein de la zone de libre circulation, le poids des migrations de travail est également important dans certains pays d'Europe qui accueillent peu de travailleurs migrants originaires de pays extérieurs à l'UE/AELE (voir graphique 3.1 du chapitre 3). C'est le cas pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande, la Belgique et le Danemark et particulièrement pour des pays qui n'appartiennent pas à l'UE, tels la Suisse et la Norvège. Dans les pays traditionnels d'installation que sont le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les requérants principaux au titre des migrations économiques représentent 25 % de l'ensemble des migrations permanentes[3].

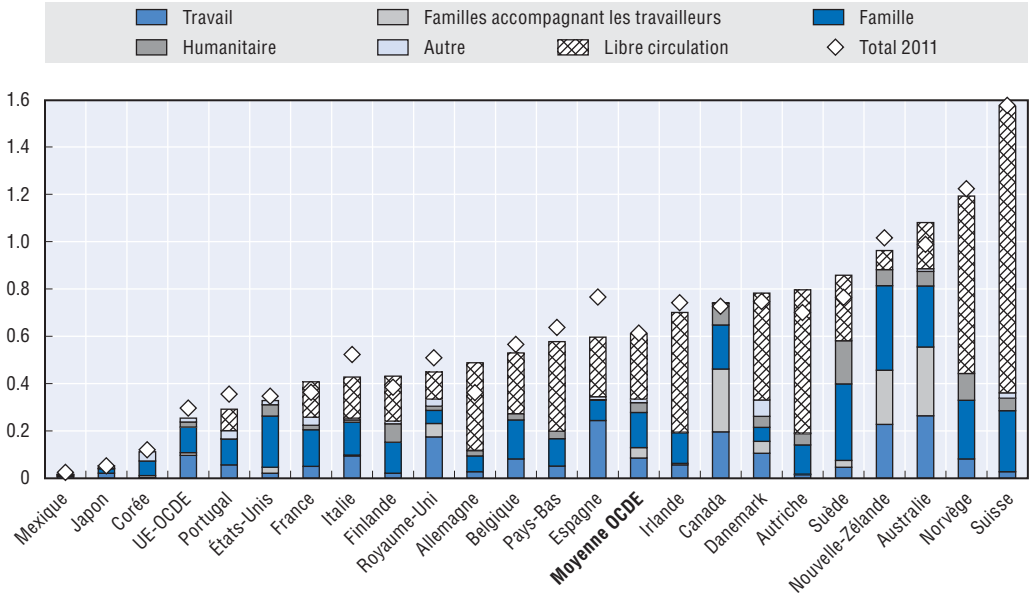
L'importance de la mobilité intra-UE/AELE s'est fortement accrue suite aux élargissements de l'UE intervenus en 2004 et 2007. De plus, l'expansion de l'UE a contribué à la capacité d'ajustement des marchés du travail et de récentes estimations suggèrent que jusqu'à un quart du choc asymétrique sur le marché du travail – qui se propage à des périodes et intensités différentes selon les pays – aurait pu avoir été absorbé par la migration en une année (Jauer et al., 2014).

Le principal facteur explicatif de l'augmentation globale des flux est le rebond de la libre circulation observé depuis 2010. Cette catégorie a augmenté de 12 % en 2012. L'Allemagne en est le moteur principal et est devenu le premier pays d'accueil pour les ressortissants des autres pays de l'UE/AELE. Au sein de cette zone de libre circulation, l'Allemagne reçoit à elle seule un tiers de tous les mouvements liés à la libre circulation, suivie par l'Espagne et l'Italie malgré une baisse des flux vers ces deux pays ces dernières années. Pour de nombreux pays de de l'UE/AELE, la libre circulation représente une part très importante de la totalité des migrations permanentes, jusqu'à deux tiers ou plus en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Irlande et aux Pays-Bas pour n'en mentionner que quelques-uns. Ailleurs, la libre circulation des citoyens entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande via l'Accord Trans-tasmanien voit l'Australie accueillir plus de citoyens néo-zélandais que la Nouvelle-Zélande d'Australiens.

Si l'on rapporte le volume des flux migratoires à la population totale, les pays de l'OCDE ont reçu en moyenne six migrants permanents par millier d'habitants en 2012 (graphique 1.4). Pour certains grands pays, tels le Mexique et le Japon, cette proportion est inférieure à un pour mille. Pour nombre de pays européens, ainsi que les principaux pays d'installation, la proportion se situe au-dessus de la moyenne. La Suisse, qui reçoit des mouvements importants d'autres pays européens, se démarque avec près de 16 entrées de migrants pour mille habitants. Elle est suivie par la Norvège.

Graphique 1.4. **Immigration permanente par catégorie d'entrée ou de changement de statut dans quelques pays de l'OCDE en 2012**

Pourcentage de la population totale



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160124

Si l'on considère la zone UE/OCDE (en se basant sur les pays pour lesquels des données sont disponibles) comme un tout, c'est-à-dire en excluant les mouvements intra-européens, cet espace a accueilli 2.5 migrants permanents pour mille habitants ; ce ratio est de 3.2 aux États-Unis.

En 2012, on a observé une baisse de près de 6 % des flux migratoires pour raisons humanitaires dans l'ensemble de la zone OCDE, principalement imputable à une baisse significative aux États-Unis, au Canada et aux Pays-Bas. En revanche, la Suède a enregistré sa troisième augmentation consécutive, accueillant 1 800 migrants pour raisons humanitaires par million d'habitants. La Norvège (1 150 par million d'habitants) et le Canada (920), enregistrent également un nombre de nouveaux migrants humanitaires par habitant bien supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à 455[4].

Les pays d'installation accueillent principalement des réfugiés réinstallés et reçoivent 68 % des flux enregistrés au sein de la zone OCDE à ce titre. Les pays d'Europe du Nord accueillent la majorité des autres réfugiés réinstallés. En revanche, si l'on considère les migrants qui ont obtenu le statut de réfugié suite à une demande d'asile, les pays européens de l'OCDE en reçoivent les trois quarts et les pays d'installation seulement 16 %[5].

Les migrations temporaires de travail

Les migrations temporaires de travail constituent un phénomène bien plus important que les migrations permanentes de travail, et qui est sensible aux conditions économiques et à l'évolution à court terme des besoins de main-d'œuvre et de compétences. Ces flux ont augmenté au cours des années 2000, atteignant un record de 2.5 millions d'entrées en 2007 pour décroître ensuite. En 2012, ils se situaient environ 25 % en-dessous du niveau record de 2007, soit une baisse de 4.4 % par rapport à 2011 (tableau 1.2)[6]. Depuis plusieurs années, on enregistre un déclin important du nombre de travailleurs saisonniers, principalement imputable à la sortie des travailleurs saisonniers européens des statistiques d'immigration temporaire de travail.

Par rapport aux années précédentes, on note en 2012 des changements non seulement en termes de catégories d'entrées mais aussi en termes de pays concernés. Les programmes de vacanciers actifs, plus développés dans les pays traditionnels d'installation, ont pour but principal de promouvoir les échanges culturels et la bonne entente internationale par le biais du travail temporaire pour les jeunes. Les pays d'installation ont reçu près de 90 % des jeunes inscrits dans ces programmes entre 2007 et 2012, les autres se rendant principalement au Royaume-Uni et au Japon. Les flux ont augmenté de 10 % (38 000) depuis 2007, et plus de la moitié de cette augmentation est imputable à l'Australie. Dans le même laps de temps, on a également observé des augmentations au Canada (82 %) et en Nouvelle-Zélande (43 %). Par contre, les États-Unis, qui étaient le premier pays d'accueil pour cette catégorie en 2007, ont vu le nombre d'entrées baisser de 148 000 en 2007 à 80 000 en 2012[7].

Le nombre de travailleurs saisonniers qui atteignait plus d'un demi-million en 2007 a diminué de 64 % entre 2007 et 2012. Cette diminution substantielle est imputable principalement à l'Allemagne ainsi qu'aux autres pays de l'UE qui ne requièrent plus de permis de travail de la part des travailleurs saisonniers des nouveaux pays européens. De plus, deux des anciens principaux pays d'accueil de travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers – l'Italie et l'Espagne – accueillent dorénavant moins de 10 000 immigrés par an chacun. Dans les autres pays de l'OCDE, les flux de travailleurs saisonniers sont restés stables.

Les transferts intra-entreprises se sont accrus de 15 % depuis 2007, reflétant une demande mondiale continue en travailleurs qualifiés. Les États-Unis restent la destination privilégiée pour ces mouvements de main-d'œuvre malgré un léger déclin en 2012. En Europe, on observe environ 16 500 entrées au titre de la mobilité intra-entreprises, ce qui

Tableau 1.2. **Migrations temporaires de travailleurs par catégorie, 2007-12**

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/11	2012/07	2012/07
		Milliers						Évolution (%)		Indice 100 en 2007
Personnel transféré au sein de leur entreprise	Total OCDE	110	117	106	124	130	126	-3	15	115
	États-Unis	85	84	65	75	71	62	-12	-26	74
	Royaume-Uni	..	..	13	18	21	23	8	72	172
	Canada	9	10	10	14	13	14	..	47	147
	Australie	..	7	6	4	8	10	23	46	146
	Allemagne	5	6	4	6	7	7	2	33	133
Travailleurs saisonniers	Total OCDE	571	577	520	505	356	203	-43	-64	36
	États-Unis	51	64	60	56	55	65	18	29	129
	Canada	23	28	23	24	25	25	4	13	113
	Mexique	28	23	31	29	28	23	-16	-16	84
	Finlande	14	12	13	12	12	14	17	..	100
	Belgique	17	20	5	6	6	10	60	-39	61
Stagiaires	Total OCDE	164	146	114	108	114	117	2	-29	71
	Japon	102	102	80	78	82	86	4	-16	84
	Corée	14	14	11	12	13	12	-8	-14	86
	Allemagne	5	5	5	5	5	4	-17	-15	85
	Australie	6	5	5	4	3	4	10	-40	60
	États-Unis	3	3	2	2	2	3	39	-5	95
Vacanciers actifs	Total OCDE	397	431	423	419	414	435	5	10	110
	Australie	135	154	188	176	185	215	16	59	159
	États-Unis	148	153	116	118	98	80	-18	-46	54
	Canada	32	41	45	50	55	59	8	82	182
	Nouvelle-Zélande	36	40	41	45	45	51	13	43	143
	Royaume-Uni	39	35	25	21	21	20	-5	-50	50
Autres travailleurs temporaires	Total OCDE	1 285	1 234	928	913	945	992	5	-23	77
Total		**2 526**	**2 505**	**2091**	**2069**	**1958**	**1 873**	**-4**	**-26**	**74**

Note : Le tableau inclut tous les pays pour lesquels des statistiques standardisées sont disponibles (voir tableau 1.1) sauf la République tchèque.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160598

correspond à 4 % de l'ensemble des travailleurs migrants temporaires. En 2014, l'UE a adopté une Directive (2010/0209) qui vise, entre autres, à faciliter l'affectation temporaire des employés hautement qualifiés d'une entreprise internationale dans ses filiales au sein de l'UE. Le Royaume-Uni, qui est l'un des principaux pays de destination de ces transferts, n'a pas adhéré à cette directive européenne.

Demandeurs d'asile

En 2013, 556 000 personnes ont demandé l'asile dans la zone OCDE, une nette augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente (tableau 1.3), principalement liée à la persistance de la situation en Syrie. Il n'est donc pas surprenant que la Syrie, avec 47 800 demandeurs d'asile ait dépassé l'Afghanistan (34 500) en tant que principal pays d'origine. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile en provenance de la Fédération de Russie, d'Iraq, d'Afghanistan et de Serbie (et Kosovo) a nettement augmenté avec des niveaux avoisinants maintenant les 35 000-40 000 demandeurs par pays.

Tableau 1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par pays de destination, 2009-13**

	Moyenne 2009-12	2012	2013	Évolution absolue 2012-13	Évolution (%) 2012-13	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2013)	Migrants humanitaires permanents pour un million d'habitants (2012)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2013)
Allemagne	44 815	64 540	109 580	45 040	70	1 337	221	Fédération de Russie, Serbie (et Kosovo), Syrie
États-Unis	51 935	66 100	68 240	2 140	3	217	480	Chine, Mexique, El Salvador
France	49 352	55 070	60 230	5 160	9	948	188	Serbie (et Kosovo), Rép. dém. du Congo, Albanie
Suède	32 385	43 880	54 260	10 380	24	5 700	1 823	Syrie, Érythrée, Somalie
Turquie	14 888	26 470	44 810	18 340	69	596	..	Iraq, Afghanistan, Iran
Royaume-Uni	26 799	27 980	29 400	1 420	5	461	179	Pakistan, Iran, Sri Lanka
Italie	19 781	17 350	25 720	8 370	48	432	101	Pakistan, Nigéria, Somalie
Suisse	18 728	25 950	19 440	-6 510	-25	2 457	532	Érythrée, Syrie, Nigéria
Hongrie	2 657	2 160	18 570	16 410	760	1 871	..	Serbie (et Kosovo), Pakistan, Afghanistan
Autriche	14 666	17 410	17 500	90	1	2 076	485	Fédération de Russie, Afghanistan, Syrie
Pays-Bas	12 373	9 660	14 400	4 740	49	859	638	Somalie, Syrie, Iraq
Pologne	7 844	9 170	13 760	4 590	50	357	..	Fédération de Russie, Géorgie, Syrie
Belgique	20 867	18 530	12 500	-6 030	-33	1 123	273	République démocratique du Congo, Guinée, Syrie
Australie	10 436	15 790	11 740	-4 050	-26	517	605	Chine, Inde, Pakistan
Norvège	11 532	9 790	11 470	1 680	17	2 285	1 141	Érythrée, Somalie, Syrie
Canada	25 430	20 220	10 360	-9 860	-49	297	917	China, Pakistan, Colombie
Grèce	11 272	9 580	8 220	-1 360	-14	742	..	Pakistan, Afghanistan, Bangladesh
Danemark	4 695	6 190	7 560	1 370	22	1 351	462	Syrie, Fédération de Russie, Somalie
Espagne	2 936	2 580	4 510	1 930	75	98	11	Mali, Syrie, Algérie
Japon	1 751	2 550	3 260	710	28	26	1	Turquie, Népal, Myanmar
Finlande	3 984	2 920	3 020	100	3	558	774	Iraq, Fédération de Russie, Nigéria
Israël	2 500	2 000	..	..	..	253	..	Côte d'Ivoire, Soudan du Sud, Érythrée
Corée	726	1 140	1 570	430	38	31	..	Syrie, Pakistan, Nigéria
Mexique	821	810	1 300	490	60	11	3	Honduras, El Salvador, Cuba
Luxembourg	1 325	2 000	990	-1 010	-51	1 863	..	Serbie (et Kosovo), Bosnie-Herzégovine, Monténégro
Irlande	1 715	940	940			205	24	Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo
Portugal	218	300	510	210	70	48	5	Syrie, Guinée, Nigéria
Rép. tchèque	961	750	500	-250	-33	48	..	Syrie, Ukraine, Fédération de Russie
Nouvelle-Zélande	326	320	290	-30	-9	65	692	Sri Lanka, Fidji, Iran
Rép. slovaque	647	730	280	-450	-62	52	..	Afghanistan, Somalie, Érythrée
Chili	183	170	250	80	47	14	..	Colombie, Syrie
Slovénie	277	310	240	-70	-23	118	..	Syrie, Serbie (et Kosovo), Pakistan
Islande	69	110	170	60	55	539	..	Croatie, Albanie, Iraq
Estonie	53	80	100	20	25	73	..	Viet Nam, Syrie, Fédération de Russie
Total OCDE	**396 444**	**461 530**	**555 690**	**94 140**	**20**	**830**	**455**	**Syrie, Fédération de Russie, Iraq**
Quelques pays non OCDE								
Bulgarie	1 000	1 230	6 980	5 750	467	966	..	Syrie, Algérie, Afghanistan
Malte	1 613	2 060	2 200	140	7	5 135	..	Somalie, Érythrée, Syrie
Roumanie	1 574	2 510	1 500	-1 010	-40	69	..	Syrie, Iraq, Pakistan
Lituanie	379	530	280	-250	-47	91	..	Géorgie, Afghanistan, Fédération de Russie
Lettonie	159	190	190	0	0	90	..	Géorgie, Syrie, Fédération de Russie

Note : Les chiffres pour les États-Unis se réfèrent aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (affirmative claims – nombre de dossiers) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (defensive claims – nombre de personnes).

Source : UNHCR.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160603

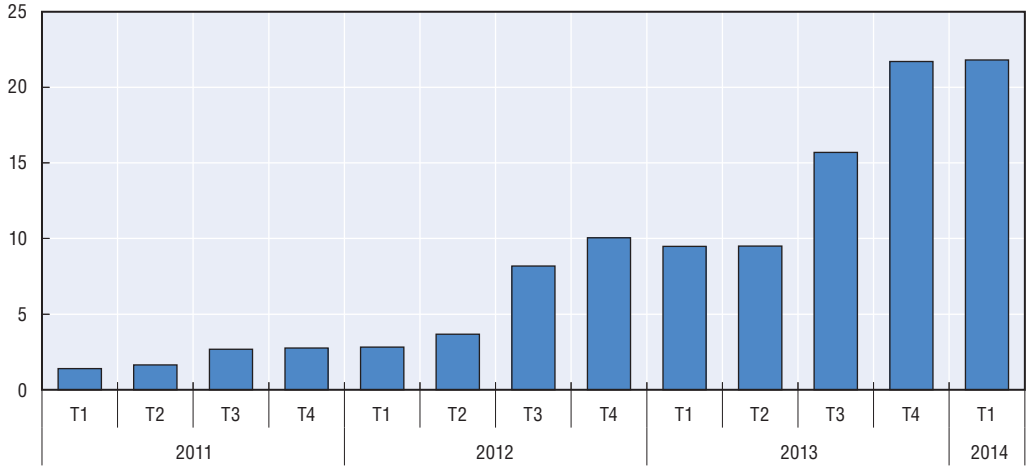
L'Allemagne est le pays qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile en 2013, en enregistrant sa sixième augmentation annuelle consécutive. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Allemagne étaient la Fédération de Russie, la Serbie (et Kosovo) et la Syrie. L'Allemagne était suivie par les États-Unis, la France, la Suède et la Turquie. L'augmentation a été sensible en Turquie principalement en raison de l'arrivée de demandeurs d'asile en provenance d'Iraq, d'Afghanistan et d'Iran. La Hongrie a également connu une forte croissance, enregistrant 18 900 demandes d'asile en 2013 soit huit fois plus qu'en 2012, la plupart en provenance de Serbie (et Kosovo), du Pakistan et d'Afghanistan.

Lorsque l'on compare les flux d'entrée de demandeurs d'asile par habitant, tous les principaux pays d'accueil sont en Europe, en l'occurrence la Suède, le Luxembourg, la Suisse, l'Autriche, la Norvège et le Danemark. La Suède est en tête avec près de 5 700 demandeurs d'asile par million d'habitants, la plupart en provenance de Syrie, d'Érythrée et de Somalie. Alors que les petits pays ont généralement le plus haut ratio de demandeurs d'asile par habitant, deux grands pays, l'Allemagne (1340) et la France (950) sont également au-dessus de la moyenne de l'OCDE (830).

Les premières données couvrant les cinq premiers mois de 2014 suggèrent que certains des grands pays d'accueil de demandeurs d'asile ont enregistré nettement plus de demandes qu'au cours de la même période de l'année précédente. Cette tendance est largement imputable au conflit syrien qui a démarré en 2011. Sur cette période de cinq mois, l'Allemagne a reçu 53 600 demandes (dont 20 % de la part de ressortissants Syriens) suivie par les États-Unis (30 560), la France (24 400), la Suède (23 800) et la Turquie (19 300). La Syrie représente désormais près de 15 % des demandeurs d'asile dans la zone OCDE (graphique 1.5).

Graphique 1.5. **Nouvelles demandes d'asile de Syriens dans 44 pays industrialisés par trimestre, 2011-14**

Milliers



Note : Les 44 pays sont les 28 États membres de l'UE, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Liechtenstein, le Monténégro, Norvège, Serbie (et Kosovo), Suisse, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), la Turquie, l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée et les États-Unis. Ce groupe a reçu environ 612 700 demandes d'asile en 2013.
Source : UNHCR.

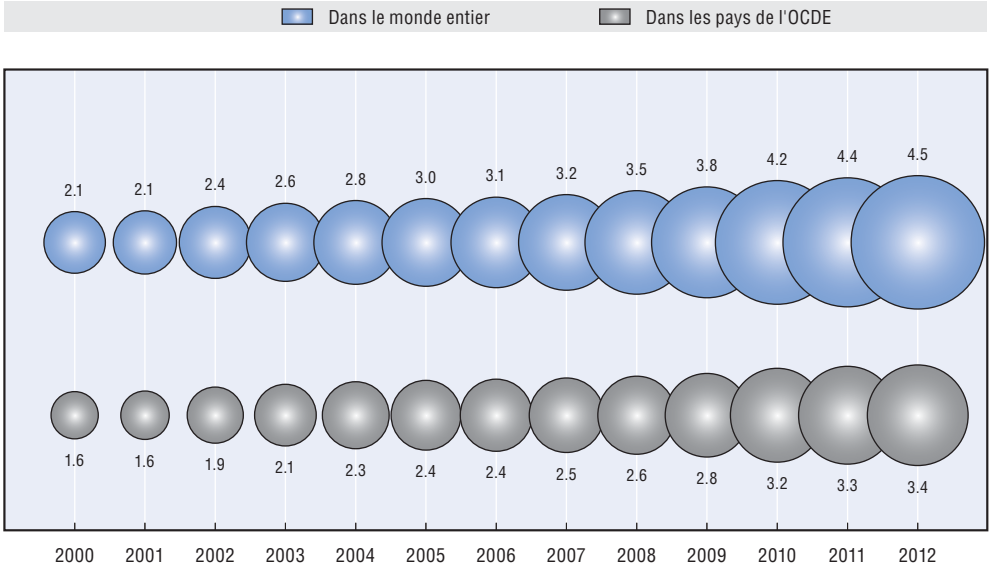
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160134

Les étudiants internationaux

La question des étudiants internationaux continue d'attirer l'attention des pouvoirs publics dans bien des pays de l'OCDE et ils représentent une source croissante de migrations de travail qualifié. En effet, contrairement aux migrations permanentes et aux migrations temporaires de travail, la mobilité internationale des étudiants n'a cessé de croître depuis 2000 (graphique 1.6). Dans le monde entier, le nombre d'étudiants inscrits en dehors de leur pays d'origine a plus que doublé depuis 2000 pour atteindre 4.5 millions en 2012. La part des étudiants inscrits dans un pays de l'OCDE est restée relativement stable, s'établissant à 75 % en 2012.

Graphique 1.6. **Les étudiants étrangers dans le monde et dans les pays de l'OCDE, 2000-12**

Millions



Note : À noter que le graphique 1.6 fait référence aux étudiants étrangers, c'est-à-dire aux étudiants de nationalité étrangère ce qui n'est pas nécessairement synonyme d'étudiants en mobilité internationale, qui sont déclarés comme tels s'ils ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays avec l'intention d'y suivre des études. Les données sur les étudiants internationaux ne sont malheureusement pas disponibles avant 2008 pour la plupart des pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160140

Toutefois, le rythme de croissance semble ralentir. Le nombre d'étudiants internationaux dans la zone OCDE n'a augmenté que de 3 % en 2012 (tableau 1.4) alors que les taux de croissance annuels moyens étaient de 8 % entre 2000 et 2005 et de 6 % entre 2005 et 2011.

Alors que les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie ont connu une croissance importante de leur population d'étudiants internationaux en 2012, ce nombre a baissé de plus de 20 % en Suède. Le nombre d'étudiants internationaux a également diminué en Australie (-5 %), qui reste néanmoins un des principaux pays d'accueil en 2012. Ceci fait contraste avec le nombre d'étudiants internationaux au Canada et aux États-Unis qui a augmenté respectivement de 14 % et 4 %. La France et le Royaume-Uni ont enregistré une croissance respective de 1.2 % et 1.8 %.

Tableau 1.4. **Étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2012**

	Étudiants en mobilité internationale/Étudiants étrangers				Étudiants étrangers			
	Catégorie	2012	Évolution depuis 2011 (%)	Part du nombre total d'étudiants du supérieur (%)	Étudiants étrangers: part du marché 2012 (%)	Différence avec 2000 (points de pourcentage)	Part d'étudiants venant d'un pays de l'OCDE 2012 (%)	Différence avec 2004 (points de pourcentage)
Australie	Mobilité internat.	249 588	-5.0	18.3	5.5	0.45	12.6	-0.6
Autriche	Mobilité internat.	58 019	9.4	15.4	1.7	0.24	72.5	3.9
Belgique	Mobilité internat.	42 926	13.4	9.0	1.2	-0.62	67.6	7.8
Canada	Mobilité internat.	120 960	13.8	8.2	4.9	0.37	24.1	0.3
Chili	Mobilité internat.	3 461	17.8	0.3	0.3	0.11	10.1	10.1
République tchèque	Étrangers	39 455	3.7	9.0	0.9	0.61	73.1	9.3
Danemark	Mobilité internat.	22 363	10.4	8.1	0.7	0.10	62.7	2.1
Estonie	Mobilité internat.	1 573	10.0	2.3	0.1	0.02	37.6	..
Finlande	Mobilité internat.	15 636	10.7	5.1	0.4	0.12	27.9	-12.3
France	Étrangers	271 399	1.2	11.8	6.0	-0.57	23.3	-0.9
Allemagne	Mobilité internat.	184 594	4.5	..	6.3	-2.61	47.5	1.0
Grèce	Étrangers	29 012	-11.6	4.4	0.6	0.23	6.2	3.6
Hongrie	Mobilité internat.	17 520	6.4	4.6	0.4	-0.03	53.7	5.7
Islande	Mobilité internat.	971	-11.6	5.1	0.0	0.01	80.3	10.6
Irlande	Mobilité internat.	11 100	-12.6	5.8	0.6	0.26	52.6	..
Israël	Étrangers	4 506	14.2	1.2	0.1	..	86.0	..
Italie	Étrangers	77 732	5.8	4.0	1.7	0.52	20.5	-20.3
Japon	Mobilité internat.	136 215	-1.7	3.5	3.3	0.14	19.7	-3.6
Corée	Étrangers	59 472	-5.1	1.8	1.3	1.15	5.8	-9.9
Luxembourg	Mobilité internat.	2 468	10.9	40.6	0.1	0.04	80.3	..
Mexique	Étrangers	..	..	..	0.0	-0.07	..	..
Pays-Bas	Mobilité internat.	57 509	49.9	7.2	1.4	0.71	71.6	11.2
Nouvelle-Zélande	Mobilité internat.	40 994	0.3	15.8	1.6	1.22	31.4	11.1
Norvège	Mobilité internat.	3 956	16.1	1.7	0.4	-0.01	49.1	-4.3
Pologne	Mobilité internat.	23 525	13.6	1.2	0.6	0.28	36.0	9.1
Portugal	Mobilité internat.	18 525	38.7	4.7	0.6	0.10	32.1	12.3
République slovaque	Mobilité internat.	9 059	3.6	4.1	0.2	0.13	84.7	30.8
Slovénie	Mobilité internat.	2 357	19.3	2.3	0.1	0.04	14.9	..
Espagne	Mobilité internat.	55 759	-11.0	2.8	2.2	0.21	34.7	-2.8
Suède	Mobilité internat.	28 629	-21.6	6.3	0.9	-0.29	43.2	-30.3
Suisse	Mobilité internat.	44 468	6.4	16.5	1.4	0.17	70.9	-2.8
Turquie	Étrangers	38 590	24.0	0.9	0.9	0.01	14.5	-0.8
Royaume-Uni	Mobilité internat.	427 686	1.8	17.1	12.6	1.88	37.3	-7.3
États-Unis	Mobilité internat.	740 475	4.4	3.5	16.4	-6.41	28.0	-8.3
OCDE		**2 840 502**	**3.1**	**7.6**	**75.4**	**-1.52**	**33.6**	**-2.2**

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160616

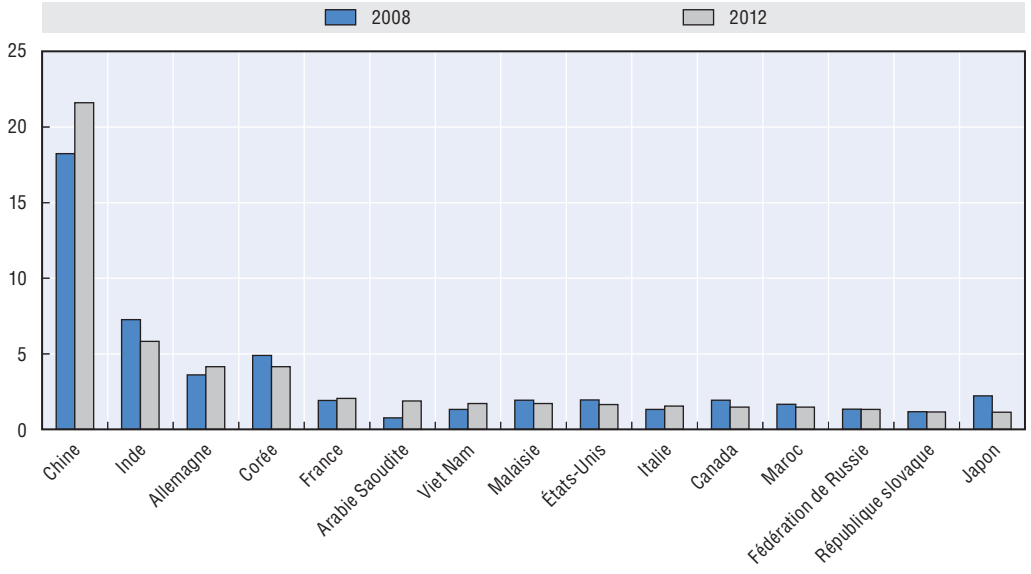
Malgré l'augmentation observée aux États-Unis en 2012, leur part dans le marché mondial de l'enseignement supérieur international a nettement reculé depuis 2000 et se situait à 16 % en 2012. Ils sont toujours la destination principale suivis par le Royaume-Uni. Les États-Unis mis à part, tous les pays anglophones de l'OCDE et l'Espagne ont augmenté leur part de marché mondiale alors que celles de la France, de l'Allemagne et du Japon baissaient.

Les étudiants internationaux représentent en moyenne près de 8 % de tous les étudiants de l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE. Cette proportion est sujette à de grandes variations allant de 1 % en Pologne à plus de 40 % au Luxembourg. Les étudiants internationaux représentent entre 15 % et 20 % d'ensemble de la population estudiantine globale en Australie, au Royaume-Uni, en Suisse, en Nouvelle-Zélande et en Autriche.

Au sein de la zone OCDE, plus d'un étudiant international sur deux est originaire d'Asie. Désormais, les étudiants chinois représentent 22 % de l'ensemble des étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE, soit 4 points de pourcentage de plus qu'en 2008 (graphique 1.7). L'Inde reste le deuxième principal pays d'origine mais sa part a chuté à moins de 6 %. En revanche, l'Arabie saoudite a vu sa part doubler en l'espace de quatre années et comptait en 2012 plus de 50 000 citoyens étudiant dans des pays de l'OCDE dont plus de la moitié aux États-Unis. Les principaux pays d'origine non asiatiques sont l'Allemagne et la France. Parmi les étudiants internationaux scolarisés dans des pays de l'OCDE, 30 % viennent d'un autre pays de l'OCDE, proportion qui est restée presque inchangée depuis 2008.

Graphique 1.7. **Principaux pays d'origine des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE, 2008 et 2012**

Pourcentages



Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160157

Pays d'origine des migrants internationaux

Si l'on considère l'ensemble des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, la Chine maintient sa place en tant que premier pays d'origine (tableau 1.5). Avec un peu plus d'un demi-million d'émigrants, la Chine a contribué en 2012 à 9.6 % de ces flux. Étant donné que près d'une personne sur cinq dans le monde est chinoise, le pays est donc sous-représenté dans les flux migratoires vers l'OCDE. L'Inde, qui est le second pays le plus peuplé au monde, compte pour une part bien plus faible que la Chine dans l'ensemble des flux migratoires vers les pays de l'OCDE (4.3 %). Cette proportion passe à 2.3 % pour les États-Unis, troisième pays le plus peuplé.

Tableau 1.5. **Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2007, 2009, 2011 et 2012**

Pays d'origine	Immigration vers les pays de l'OCDE (milliers)				% du total des entrées dans l'OCDE 2012	% de la population mondiale 2011	Différence (points de pourcentage)	Taux d'expatriation (pour un million d'habitants) 2012
	2007	2009	2011	2012				
Chine	520	463	531	507	9.6	19.4	-9.9	375
Roumanie	557	274	310	294	5.6	0.3	5.2	14 664
Pologne	**339**	**221**	**277**	**284**	**5.4**	**0.6**	**4.8**	**7 372**
Inde	213	229	243	228	4.3	17.7	-13.4	184
Mexique	**164**	**180**	**162**	**166**	**3.1**	**1.6**	**1.5**	**1 372**
Philippines	169	164	161	159	3.0	1.3	1.7	1 648
États-Unis	**117**	**133**	**137**	**123**	**2.3**	**4.5**	**-2.2**	**393**
Royaume-Uni	**149**	**129**	**108**	**111**	**2.1**	**0.9**	**1.2**	**1 739**
Allemagne	**150**	**126**	**116**	**106**	**2.0**	**1.2**	**0.8**	**1 313**
Bulgarie	87	67	98	101	1.9	0.1	1.8	13 857
Italie	**66**	**73**	**85**	**99**	**1.9**	**0.9**	**1.0**	**1 668**
France	**82**	**93**	**96**	**97**	**1.8**	**0.9**	**0.9**	**1 475**
Maroc	152	143	112	96	1.8	0.5	1.4	2 965
Viet Nam	89	77	95	94	1.8	1.3	0.5	1 054
Hongrie	**37**	**43**	**68**	**87**	**1.6**	**0.1**	**1.5**	**8 788**
Pakistan	75	77	106	86	1.6	2.5	-0.9	479
Fédération de Russie	68	68	71	77	1.4	2.1	-0.6	536
Espagne	**24**	**40**	**52**	**75**	**1.4**	**0.7**	**0.8**	**1 609**
Corée	**72**	**79**	**71**	**70**	**1.3**	**0.7**	**0.6**	**1 408**
Pérou	110	78	68	69	1.3	0.4	0.9	2 311
Brésil	108	84	69	66	1.2	2.8	-1.6	331
Colombie	89	72	68	65	1.2	0.7	0.6	1 368
Ukraine	110	81	68	64	1.2	0.7	0.5	1 405
République dominicaine	50	66	65	63	1.2	0.1	1.0	6 096
Portugal	**60**	**43**	**50**	**60**	**1.1**	**0.2**	**1.0**	**5 730**
Turquie	**60**	**64**	**63**	**60**	**1.1**	**1.1**	**0.1**	**805**
Thaïlande	48	47	53	59	1.1	1.0	0.1	877
Nouvelle-Zélande	**42**	**43**	**44**	**54**	**1.0**	**0.1**	**1.0**	**12 138**
Grèce	**14**	**15**	**39**	**52**	**1.0**	**0.2**	**0.8**	**4 683**
Cuba	45	53	51	46	0.9	0.2	0.7	4 094
Iran	28	44	45	45	0.8	1.1	-0.2	587
Nigéria	38	46	39	44	0.8	2.3	-1.5	260
Irak	33	49	48	43	0.8	0.5	0.4	1 323
Canada	**35**	**37**	**43**	**42**	**0.8**	**0.5**	**0.3**	**1 205**
Bangladesh	35	51	50	42	0.8	2.2	-1.4	270
Algérie	43	42	39	40	0.8	0.5	0.2	1 038
Serbie	27	27	33	39	0.7	0.1	0.6	5 354
Albanie	66	71	39	37	0.7	0.0	0.6	13 179
Japon	**32**	**36**	**34**	**36**	**0.7**	**1.8**	**-1.2**	**280**
Égypte	25	28	32	35	0.7	1.2	-0.5	431
Lituanie	15	16	44	34	0.7	0.0	0.6	11 545
Pays-Bas	**40**	**33**	**33**	**34**	**0.6**	**0.2**	**0.4**	**2 049**
Sri Lanka	21	34	36	34	0.6	0.3	0.3	1 675
Haïti	35	30	33	34	0.6	0.1	0.5	3 340
Népal	17	23	30	33	0.6	0.4	0.2	1 211

Tableau 1.5. **Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2007, 2009, 2011 et 2012** *(suite)*

Pays d'origine	Immigration vers les pays de l'OCDE (milliers)				% du total des entrées dans l'OCDE 2012	% de la population mondiale 2011	Différence (points de pourcentage)	Taux d'expatriation (pour un million d'habitants) 2012
	2007	2009	2011	2012				
République slovaque	**36**	**26**	**31**	**33**	**0.6**	**0.1**	**0.5**	**6 099**
Afghanistan	12	19	29	32	0.6	0.5	0.1	1 067
Australie	**32**	**26**	**28**	**31**	**0.6**	**0.3**	**0.3**	**1 363**
Indonésie	27	22	29	30	0.6	3.5	-2.9	123
Myanmar	10	23	24	27	0.5	0.8	-0.2	520
Tous les pays d'origine	**5 908**	**5 293**	**5 401**	**5 422**	**100.0**	**100.0**	**…**	
Tous les pays d'origine OCDE	**1 708**	**1 601**	**1 722**	**1 808**	**33.4**	**17.9**	**15.5**	
Tous les pays d'origine non OCDE	**4 200**	**3 692**	**3 678**	**3 613**	**66.6**	**34.1**	**32.6**	
Tous les pays d'origine UE	**1 787**	**1 344**	**1 591**	**1 653**	**30.5**	**7.2**	**23.2**	

Note : Les données par pays de destination ne sont pas comparables d'un pays à l'autre et sont susceptibles de comprendre des migrations de court terme pour certains pays et pas pour d'autres. Les chiffres doivent par conséquent être utilisés avec précaution. Les pays en gras sont les pays de l'OCDE.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160624

La Roumanie et la Pologne se hissent aux seconde et troisième places parmi les principaux pays d'origine avec des taux d'émigration vers l'OCDE respectivement de 1.5 % et 0.7 %. Proportionnellement à leur population, les flux en provenance de ces deux pays vers des pays de l'OCDE sont donc plus de 20 fois plus importants que ceux en provenance d'Inde ou de Chine. La Bulgarie a remplacé le Maroc parmi les dix premiers pays d'origine des nouveaux flux en 2012. Cela dit, depuis 2000, la liste des dix premiers pays d'origine a peu changé.

Les pays de la liste du tableau 1.5 ayant les taux d'émigration les plus élevés sont typiquement des pays de taille moyenne, tels que la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne et la Nouvelle-Zélande. Les taux d'émigration de ces pays varient de 0.7 % et 1.5 %. Ce qui distingue ces pays d'autres petits pays connaissant aussi des taux d'émigration élevés, tels que l'Albanie, la République Dominicaine et Cuba, c'est que la grande majorité de leurs flux d'émigration sont liés à la libre circulation. La Roumanie et la Pologne ont plus ou moins triplé leurs flux d'émigration depuis 2000 suite à leur accession à l'UE.

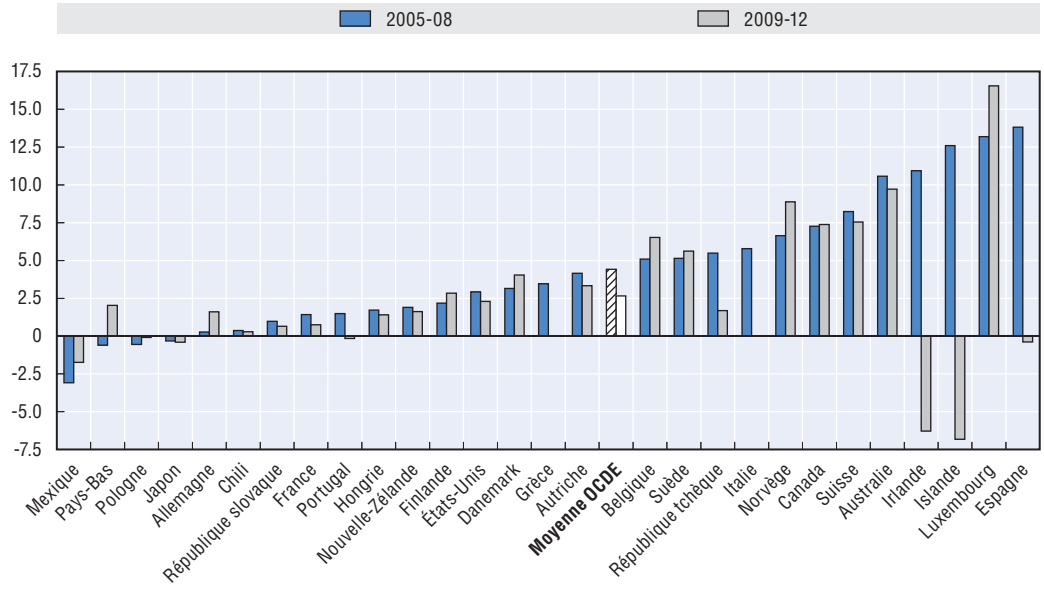
Migration nette

La migration nette reste positive au sein des pays de l'OCDE, à l'exception de l'Islande, de l'Irlande, du Mexique, du Japon, de la Pologne, du Portugal et de l'Espagne. Cependant, compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale, le taux de migration nette moyen a été presque divisé par deux, passant de 4.4 personnes pour mille en 2005-08 à 2.6 personnes pour mille en 2009-12 (graphique 1.8).

C'est aux Pays-Bas, en Allemagne, en Finlande, en Belgique, au Danemark, en Suède, en Norvège et au Luxembourg que l'on observe les plus fortes hausses du taux de migration nette. Le Luxembourg, dont le taux de croissance de la population est l'un des plus élevés, enregistre de forts taux de migration nette (16 personnes pour mille annuellement). L'Allemagne, dorénavant la deuxième destination principale pour les migrations permanentes au sein de la zone OCDE, a vu son solde migratoire passer de zéro en 2005-08 à 370 000 en 2012.

Graphique 1.8. **Taux de migration nets annuels moyens, 2005-08 et 2009-12**

Pour 1 000 habitants



Note : Lorsque 2012 n'est pas disponible, la moyenne 2009-12 fait référence à la moyenne de 2009 à la dernière année disponible.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160164

Les migrations ont une contribution négative à la croissance démographique du Mexique, de la Pologne et du Japon. Les deux premiers, soit du fait de leur proximité avec un grand pays voisin prospère, soit parce qu'ils appartiennent à une zone de libre circulation, sont marqués par une émigration importante. Mais ces deux pays ont vu l'ampleur de leurs pertes de population directement imputables à la migration se réduire : moins de personnes partant et plus de personnes s'installant. L'Islande et l'Irlande ont également une migration nette négative d'environ 0.6 % de la population, essentiellement en raison de l'impact de la crise économique mondiale. Certains pays du sud de l'Europe – l'Espagne, la Grèce et le Portugal dont les flux d'entrée ont constamment diminué depuis la crise financière – ont dorénavant des migrations nettes négatives ou nulles.

Notes

1. Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis.
2. Ces premiers résultats doivent être considérés avec précaution car ils proviennent de données partielles et/ou de simples estimations pour un certain nombre de pays. Les données ou estimations pour l'année 2013 sont disponibles pour 21 pays représentant 93 % des flux migratoires vers l'OCDE.
3. Pour plus d'informations sur la composante économique des migrations de libre circulation, se référer au chapitre 3.
4. En Australie, le nombre total de visas accordés en 2012-13 via le programme de réinstallation a augmenté de 87 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 12 500. 7 500 visas supplémentaires ont été délivrés par le biais de la clause de protection temporaire dédiée aux demandeurs d'asile.

5. Il faut noter qu'un délai existe généralement entre la demande d'asile et la délivrance du statut de réfugié. L'augmentation des flux d'entrées de demandeurs d'asile dans les pays européens de l'OCDE en 2012 pourrait donc entraîner une augmentation des migrations humanitaires les années suivantes.
6. Si l'on prend pour acquis qu'il n'y a pas eu de changement dans les pays pour lesquels les données 2012 ne sont pas disponibles. Les pays couverts sont ceux pour lesquels les données de permis sont disponibles (voir tableau 1.1) hormis la République tchèque.
7. Cette diminution aux États-Unis coïncide avec les réformes visant à renforcer les procédures afin d'assurer l'intégrité des programmes et de contrôler l'impact de ceux-ci sur les travailleurs nationaux ainsi que la protection des participants.

Chapitre 2

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences[1]

D'après les données les plus récentes, près de 10 % de la population des pays de l'OCDE, soit plus de 115 millions de personnes, sont des immigrés. Au cours des dix dernières années, cette proportion a crû dans presque tous les pays de l'OCDE et les enfants d'immigrés entrent désormais en plus grand nombre sur le marché du travail. Dans ce contexte, l'intégration des immigrés et de leurs enfants est devenue un objectif politique de premier plan dans les pays de l'OCDE et des politiques d'intégration nombreuses et très variées ont été adoptées depuis les 15 dernières années. Libérer tout le potentiel des compétences des immigrés et de leurs enfants est sans doute le défi le plus important pour les pays de l'OCDE en termes d'intégration. Ne pas utiliser toutes les compétences des immigrés représente un gâchis, que les économies des pays de l'OCDE peuvent de moins en moins se permettre et qui risque également d'avoir des retombées négatives sur la cohésion sociale de ces pays.

Ce chapitre reprend l'ensemble des questions qui concernent l'intégration sur le marché du travail des immigrés et de leurs enfants, selon l'approche du capital humain, et aborde la question des politiques susceptibles de libérer le plein potentiel de leurs compétences par l'identification et l'utilisation, la mobilisation et le développement de ces compétences. Il s'appuie sur les travaux exhaustifs de l'OCDE sur les questions d'intégration ainsi que sur d'autres travaux récents. Dans une première partie, ce chapitre identifie les principales questions sous-jacentes à l'intégration pour ensuite discuter des instruments et des politiques selon les trois axes de la stratégie de l'OCDE sur les compétences, à savoir l'utilisation, le développement et la mobilisation des compétences.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principaux résultats en matière de politique d'intégration

Les immigrés représentent une part croissante de la population active dans presque tous les pays de l'OCDE.

On compte désormais plus de 115 millions d'immigrés dans la zone OCDE, soit près de 10 % de la population totale. Ces immigrés entrent pour des raisons très diverses, allant du travail, de motif humanitaire ou au titre du regroupement familial jusqu'à l'entrée dans le cadre des accords de libre circulation. Bien que la part de la population immigrée se soit accrue dans la totalité des pays de l'OCDE, sauf en Estonie et en Israël, sa taille varie de plus d'un quart en Australie, au Luxembourg et en Suisse à moins de 2 % de la population dans les pays d'Asie et d'Amérique latine ainsi que dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE. Cependant, plusieurs pays de l'OCDE comptant peu d'immigrés, comme les pays d'Europe centrale et orientale et la Corée, s'attendent à recevoir des flux plus élevés, alors que d'autres ne sont devenus d'importants pays d'immigration que depuis peu, comme les pays d'Europe du Sud.

De nouveaux défis apparaissent concernant les enfants d'immigrés, …

Dans de nombreux pays, notamment en Europe, les enfants d'immigrés entrent sur le marché du travail en grand nombre. En 2012, environ 12.5 % des enfants âgés de 15 ans ont leurs deux parents nés à l'étranger – soit une augmentation de 50 % par rapport à la décennie précédente. L'intégration de ces enfants, en particulier ceux dont les parents ont un niveau d'éducation faible, est un enjeu croissant.

… l'impact de la crise…

Dans les pays qui enregistrent des flux importants d'immigrés venant pourvoir des emplois peu qualifiés, comme en Europe du Sud, l'impact de la crise et l'employabilité à long terme des immigrés les moins qualifiés sont des questions pressantes. En effet, la crise a touché très fortement les immigrés et parmi les 15 millions supplémentaires de chômeurs que compte la zone OCDE depuis 2007, 3 millions, soit un sur cinq environ, sont des immigrés.

… et l'intégration des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé.

Les immigrés sont également surreprésentés à l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, et le nombre d'immigrés diplômés du supérieur a connu une croissance de 70 % au cours de la décennie précédente. Un effort important est fait pour améliorer la valorisation des qualifications. C'est un problème clé au sein des pays de l'OCDE qui

connaissent une immigration de peuplement et accueillent de nombreux immigrés ayant un niveau d'éducation élevé, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. C'est aussi une question émergente aux États-Unis et dans beaucoup de pays européens de l'OCDE. De la même manière, certains pays où les flux sont encore limités commencent juste à réfléchir à la manière d'intégrer les immigrés sur le marché du travail et dans la société.

La diversité croissante de la population immigrée pose des difficultés nouvelles.

Au cours des deux dernières décennies, la question de l'intégration s'est complexifiée du fait de la diversification des flux d'immigration dans la zone OCDE. La diversité des immigrés a augmenté, non seulement en termes de pays d'origine et de destination des immigrés, mais également de niveaux d'instruction et de catégories de migration – migrations de travail, libre circulation, migrations familiales, migrations humanitaires. La catégorie de migration est le principal déterminant des résultats en termes d'intégration. Tandis que l'intégration sur le marché du travail est plus ou moins immédiate pour les immigrés de travail, ce n'est pas le cas pour les immigrés entrés à titre humanitaire ou familial. Ces deux derniers groupes rencontrent des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail dans l'ensemble des pays. Les différences de composition de la population immigrée en termes de catégorie d'entrée expliquent en grande partie les disparités entre les pays en matière de résultats sur le marché du travail. Toutefois, les disparités sont importantes même au sein des différentes catégories de migration. Alors que de nombreux immigrés pour raisons humanitaires, par exemple, sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, une part importante d'entre eux ne possèdent pas les qualifications de base. Des questions spécifiques se posent également pour les femmes immigrées, qui entrent souvent dans le pays pour des raisons familiales, et pour lesquelles l'écart avec leurs homologues autochtones est beaucoup plus important que celui existant entre les hommes immigrés et autochtones.

La majorité des immigrés sont en activité…

Malgré cette diversité, la majorité des immigrés sont en activité. En moyenne, les taux d'emploi des immigrés peu instruits sont plus élevés que ceux de leurs homologues autochtones, bien que les personnes actives vivant dans un ménage immigré soient deux fois plus souvent des travailleurs pauvres. À l'inverse, les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé ont des taux d'emploi plus faibles que leurs homologues autochtones dans presque tous les pays de l'OCDE. Quand ils sont en activité, ils sont 47 % plus susceptibles d'occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés.

… mais le potentiel des immigrés est sous-utilisé.

Une grande partie du potentiel des immigrés reste donc sous-utilisée. Les qualifications et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger, et notamment celles acquises dans des pays non membres de l'OCDE, sont largement ignorées sur les marchés du travail des pays de l'OCDE. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles ont été acquises dans une langue et un contexte professionnel souvent différents, et dans le cadre d'un système éducatif peut-être moins performant que celui du pays d'accueil. Cela nuit à la transférabilité des compétences et à leur reconnaissance sur le marché du travail du pays d'accueil, et les employeurs peuvent également avoir des difficultés à évaluer de telles qualifications.

Libérer le potentiel de compétences des immigrés est un des enjeux majeurs pour l'intégration.

Les compétences sous-utilisées des immigrés représentent un gâchis de ressources que les pays de l'OCDE ne peuvent se permettre. Utiliser efficacement les compétences des immigrés est également important pour que ces derniers se sentent intégrés dans la société du pays d'accueil. Plus généralement, ceci a aussi des effets positifs pour la cohésion sociale et l'acceptation de l'immigration à venir par l'ensemble de la société. De plus, une insertion efficace sur le marché du travail a d'importantes retombées, par exemple sur l'apprentissage de la langue et sur la capacité qu'ont les immigrés à contribuer à la société d'accueil dans son ensemble.

Même les enfants d'immigrés rencontrent des obstacles qui vont au-delà de leur intégration scolaire.

Alors qu'il est souvent plus difficile d'évaluer les compétences des immigrés acquises à l'étranger, ce problème ne devrait pas se poser dans le cas des enfants d'immigrés qui ont été élevés et scolarisés dans le pays d'accueil. Pourtant, à niveau d'éducation et de compétences donné, ce groupe – dont les résultats sont souvent considérés comme un « marqueur » de l'intégration – obtient souvent des résultats inférieurs à ceux des enfants d'autochtones, tant sur le plan scolaire que professionnel. Cela dit, il est prouvé que l'éducation participe grandement à l'insertion sur le marché du travail des enfants d'immigrés – plus encore que pour les enfants d'autochtones.

Cela est dû à un ensemble de facteurs, comme le manque de réseaux et la méconnaissance du fonctionnement du marché du travail.

Plusieurs obstacles s'opposent à la pleine intégration des enfants d'immigrés sur le marché du travail et sont à l'origine de leurs plus faibles résultats par rapport aux enfants d'autochtones. Parmi ces obstacles, on peut citer l'absence de réseaux et de contacts avec les employeurs, par l'intermédiaire desquels nombre d'emplois sont pourvus, ou simplement un manque de connaissance du fonctionnement du marché du travail du pays d'accueil. Par exemple, la formulation de lettres de motivation, de CV, etc. est généralement spécifique à chaque pays. Les programmes de parrainage, comme les vastes programmes du Canada, du Danemark et de la France, visent à surmonter ces obstacles et rencontrent un certain succès.

Autre facteur souvent sous-estimé : la discrimination envers les immigrés. Les immigrés déploient des efforts particuliers pour compenser ces difficultés.

La discrimination sur le marché du travail envers les immigrés est également un enjeu majeur dans la plupart des pays. Bien qu'elle soit toutefois difficile à mesurer, la manière la moins ambiguë de mesurer son étendue est d'examiner le succès sur le marché du travail des CV totalement équivalents, sauf pour les noms trahissant une origine immigrée.

Les études utilisant cette méthode mettent en évidence une forte incidence de la discrimination dans l'ensemble des 17 pays de l'OCDE où elles ont été menées. Il n'est pas rare que des personnes avec un nom à consonance étrangère doivent envoyer deux fois plus de candidatures qu'une personne avec un nom local, à qualifications et expérience égales. Pour compenser ce désavantage, les immigrés et leurs enfants ont souvent besoin de faire des efforts supplémentaires.

L'intégration nécessite de s'assurer au préalable que les compétences des immigrés sont identifiées par le biais de procédures de reconnaissance et de validation, souvent inexistantes.

Pour les immigrés adultes, l'intégration commence par la prise en compte de leurs qualifications et de leurs compétences. Cette première étape devrait faire partie intégrante des programmes d'intégration qui doivent être adaptés aux besoins spécifiques des migrants. Les données disponibles indiquent que les procédures de reconnaissance des diplômes, qui permettent aux titulaires de diplômes étrangers d'obtenir des équivalences dans le système éducatif du pays d'accueil, sont très appréciées par les employeurs et sont associées à un meilleur devenir professionnel pour ceux qui s'y soumettent. Toutefois, peu d'immigrés y recourent, en partie en raison du manque de transparence des procédures et du grand nombre d'acteurs impliqués, notamment dans les professions fortement réglementées. Des réformes menées récemment dans plusieurs pays de l'OCDE ont tenté de faire tomber ces obstacles par la création de guichets d'information, qui dans l'idéal, transmettent directement les candidatures aux acteurs responsables de la procédure. Outre la reconnaissance des qualifications formelles, on peut évoquer la question beaucoup plus vaste de la validation des compétences – qu'elles aient été acquises de manière formelle ou informelle. On pourrait s'attendre à ce que les immigrés soient surreprésentés parmi les bénéficiaires de cette mesure, mais c'est souvent l'inverse qui se produit.

Pour les immigrés titulaires de diplômes acquis à l'étranger, des formations passerelles sont souvent nécessaires.

Puisque les qualifications étrangères ne sont pas toutes exactement équivalentes aux qualifications nationales, il est souvent nécessaire de compléter les qualifications étrangères pour les porter au niveau exigé par le pays d'accueil. À cette fin, des formations passerelles peuvent être utiles. Ces formations constituent en effet un complément logique aux procédures de reconnaissance et d'accréditation qui attirent davantage d'attention dans les pays de l'OCDE. Malheureusement, elles ne sont pas encore suffisamment développées.

L'implication des employeurs dans la procédure de reconnaissance et de validation est essentielle.

À terme, toutefois, il revient aux employeurs de reconnaitre si les compétences et les qualifications des immigrés sont « équivalentes ». Afin d'être acceptées sur le marché du travail, les procédures de validation et de reconnaissance doivent donc impliquer les employeurs. En effet, les mesures d'intégration les plus efficaces se caractérisent généralement par une forte implication des employeurs.

Les mesures visant à enrichir l'expérience professionnelle contribuent à surmonter l'incertitude des employeurs vis-à-vis des compétences des immigrés.

L'une des principales difficultés rencontrées par les immigrés est d'avoir l'occasion de démontrer leurs compétences aux employeurs et de vaincre leur résistance à les engager. Les stages et autres mesures visant à enrichir l'expérience professionnelle se sont révélés efficaces, tout comme le travail intérimaire, qui peut constituer un tremplin vers un emploi plus stable. Des subventions salariales temporaires bien conçues, dont la suppression progressive est judicieusement planifiée, peuvent également constituer un outil très efficace pour les groupes désavantagés sur le marché du travail. Les données disponibles, en provenance du Danemark et de Suède notamment, montrent que ces dispositifs ont un impact positif beaucoup plus important pour les immigrés que pour les autochtones.

Dans le même temps, les immigrés sont souvent sous-représentés dans les programmes les plus efficaces.

Toutefois, les immigrés tendent à être sous-représentés parmi les bénéficiaires des mesures de subventions salariales, ainsi que dans les autres programmes actifs du marché du travail, qui s'avèrent pourtant particulièrement efficaces pour promouvoir une transition vers l'emploi. Dans certains pays comme en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Norvège et en Suède, les immigrés sont devenus la cible spécifique des instruments de politique active du marché du travail.

De nombreuses mesures d'intégration prometteuses sont de petite envergure et axées sur des projets, laissant peu de place à l'évaluation et à la généralisation.

Bien que la grande majorité des mesures d'intégration soient des instruments généraux, l'ensemble des pays de l'OCDE ont élaboré de nombreuses mesures complémentaires innovantes et prometteuses afin de surmonter les difficultés d'intégration spécifiques que rencontrent les immigrés et leurs enfants. Toutefois, il s'agit souvent de mesures de petite envergure axées sur des projets, et il manque les ressources à même d'identifier et d'améliorer l'étendue des projets prometteurs. Dans la mesure où beaucoup des participants auraient trouvé un emploi, sans toutefois bénéficier de ces programmes, une simple comparaison des résultats n'est pas pertinente. C'est pour cette raison qu'un plan d'évaluation, même coûteux, doit être inclus dès la préparation de nouvelles mesures politiques et doit comprendre une comparaison des résultats avec un groupe composé de non-participants.

Cela soulève également la question de la coordination de l'action publique.

En outre, davantage d'échanges et une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués sont nécessaires. En effet, la diversité des acteurs concernés pendant le processus et l'important morcellement des responsabilités, tant au sein des différents niveaux d'administration qu'entre eux, font partie des principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique d'intégration.

La naturalisation est associée à un meilleur devenir professionnel, car les employeurs la considèrent comme un signe d'intégration.

Dans la plupart des pays, les immigrés qui ont obtenu la nationalité du pays d'accueil obtiennent de meilleurs résultats en termes d'intégration. Cela est en partie dû au fait que les personnes mieux intégrées sont plus susceptibles d'être naturalisées. Mais un nombre croissant de données indiquent aussi que la naturalisation en soi, a des effets positifs, notamment pour les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE. Cela semble s'expliquer notamment par le fait que les employeurs interprètent la naturalisation comme un signe d'intégration de l'immigré. L'adoption de la nationalité du pays d'accueil doit donc être encouragée, comme c'est le cas, par exemple, en Australie, au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, les obstacles à la naturalisation ne doivent pas être déraisonnablement dissuasifs. De plus, le fait que la naturalisation soit considérée par les employeurs comme un indicateur d'intégration suggère qu'il y a plus généralement lieu de faire comprendre aux immigrés les avantages liés au fait d'envoyer aux employeurs des signaux montrant qu'ils sont « intégrés ».

L'opinion publique sur l'immigration a également un impact significatif sur l'intégration et le débat doit être factuel et équilibré.

Les immigrés ne sont pas les seuls à envoyer des signaux, c'est également le cas de la société du pays d'accueil. Dans ce contexte, le discours public joue un rôle crucial, en façonnant la manière dont les immigrés sont perçus. La difficulté à cet égard n'est pas nécessairement de parvenir à un consensus sur les questions d'immigration, mais plutôt de lutter contre les idées reçues. Par exemple, contrairement à une croyance largement répandue dans l'opinion publique, les immigrés touchent en moyenne moins d'allocations que les autochtones. Plus généralement, le fait que le débat public se concentre sur les résultats défavorables de certains groupes d'immigrés en termes d'intégration tend à faire de l'ombre aux faits positifs. Les messages ambigus concernant l'intégration des immigrés risquent d'encourager les attitudes discriminatoires, ce qui peut avoir un impact sur le comportement des immigrés eux-mêmes – par exemple, leur volonté d'apprendre la langue du pays d'accueil.

L'emploi dans le secteur public peut être un important facteur d'intégration.

Le secteur public peut également envoyer des signaux d'intégration par ses choix de recrutement. La façon dont les immigrés sont perçus est façonnée en partie par leur « visibilité » dans la vie publique. En employant des immigrés qualifiés, le secteur public accroît cette visibilité et montre la voie au secteur privé. Cela peut contribuer à améliorer la compréhension des besoins des immigrés par les institutions publiques. Lorsque les immigrés occupent certains postes clés, comme des postes d'enseignants, ils peuvent jouer un rôle de modèle, notamment auprès des jeunes dont les parents sont immigrés. Toutefois, même les enfants nés sur le territoire de parents immigrés sont souvent sous-représentés dans le secteur public. Les obstacles à l'emploi des immigrés et de leurs descendants dans le secteur public doivent être identifiés, et des mesures correctives prises. Certains pays, comme la Norvège et les Pays-Bas, ont mis en œuvre des politiques spécifiques pour traiter ce problème. Étant donné que les autorités publiques ont naturellement une influence plus directe sur leurs propres décisions d'emploi que sur celles du secteur privé, ces politiques se sont souvent avérées efficaces.

La principale compétence est la maîtrise de la langue du pays d'accueil.

Alors que les immigrés possèdent de nombreuses compétences qu'il convient de mieux valoriser sur le marché du travail, certaines compétences nouvelles – généralement spécifiques au pays d'accueil – doivent également être développées. La plus importante d'entre elles est la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Sans surprise, la formation linguistique est généralement la principale dépense d'intégration ciblant directement les immigrés. Bien que l'on puisse difficilement surestimer le rôle de la maîtrise de la langue du pays d'accueil dans le processus d'intégration, il convient de veiller à ce que la condition de la maîtrise parfaite de la langue ne soit pas utilisée pour empêcher les immigrés d'accéder à certains emplois. Il convient également d'expliquer aux employeurs que les immigrés peuvent être productifs même s'ils ne maîtrisent pas parfaitement la langue du pays d'accueil.

La formation linguistique doit être adaptée aux compétences des immigrés et axée sur l'intégration sur le marché du travail.

Les conditions d'apprentissage de la langue varient énormément en fonction des qualifications préalables des immigrés, de la profession qu'ils entendent exercer dans le pays d'accueil ainsi que de leur expérience. Pour être efficace, la formation linguistique doit tenir compte de ces différents besoins et être axée sur l'intégration sur le marché du travail – en offrant une formation linguistique à orientation professionnelle, idéalement sur le lieu de travail. Bien qu'il s'agisse d'un investissement coûteux, il semble rentable, et son impact sur l'intégration sur le marché du travail est important. Dans le même temps, les immigrés sont plus susceptibles de se montrer motivés par une telle formation si elle est adaptée à leurs besoins.

Pour les enfants d'immigrés, une intervention précoce est cruciale.

En ce qui concerne les enfants nés sur le territoire de parents immigrés peu instruits, un contact précoce avec les institutions scolaires du pays d'accueil s'avère crucial pour les futurs résultats sur le plan de l'intégration. Bien que la période comprise entre trois et quatre ans soit essentielle à cet égard, les enfants d'immigrés sont souvent sous-représentés dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. En ce qui concerne les enfants nés à l'étranger, un regroupement familial précoce doit être encouragé, puisque chaque année supplémentaire passée à l'étranger aura un coût se traduisant par une dégradation des résultats scolaires.

Il convient de remédier à la concentration d'enfants d'immigrés peu instruits dans certaines écoles.

La création d'un environnement approprié pour le développement des compétences des enfants d'immigrés nécessite de lutter contre la concentration d'enfants d'immigrés peu instruits dans certaines écoles. En effet, ce n'est pas la concentration d'enfants d'immigrés en soi qui pose problème, mais la concentration d'enfants d'immigrés peu instruits. Cela a des effets délétères sur les résultats scolaires des enfants d'immigrés, mais également des autochtones. Ce problème est difficile à résoudre, et nécessite diverses mesures, comme une assistance des parents immigrés.

La mobilisation des compétences des migrants exclus du marché du travail – et notamment des femmes – est une question particulièrement complexe.

Afin de permettre aux inactifs d'accéder au marché du travail, des mesures de mobilisation sont nécessaires. Il s'agit d'une question particulièrement complexe, quand elle concerne des migrants inactifs depuis de nombreuses années et souvent arrivés à une période où les politiques d'intégration étaient moins bien développées. Les femmes immigrées sont souvent concernées par ce problème. La plupart du temps, elles n'ont pas accès aux aides générales, puisqu'elles ne dépendent pas des prestations si leur conjoint travaille – ce qui est généralement le cas. Consacrer les efforts sur l'intégration des femmes immigrées a également des répercussions positives sur leurs enfants. Une mesure prometteuse consiste à leur proposer une formation linguistique associée à des services d'accueil et de développement linguistique pour leurs enfants, idéalement au sein d'un même établissement, comme c'est le cas au Danemark et en Allemagne.

Le soutien des enfants d'immigrés lors de la transition de l'école à l'emploi nécessite une approche individualisée.

Les jeunes qui abandonnent leurs études et qui ne sont ni en emploi ni en formation sont un autre groupe qui intéresse particulièrement les responsables politiques. Les enfants d'immigrés sont surreprésentés dans ce groupe dans la plupart des pays de l'OCDE, souvent par un facteur de deux ou même plus. Les mesures qui ont permis de relever

efficacement le défi de la transition de ce groupe vers l'emploi impliquent une approche individualisée avec des travailleurs sociaux spécialisés, une formation et des stages complémentaires ciblés au cours desquels les travailleurs sociaux continuent d'accompagner les jeunes, comme c'est le cas en Suisse par exemple. Une identification précoce des populations à risque au moment où elles sont encore en milieu scolaire est cruciale dans ce contexte.

Pour encourager les employeurs, les politiques en faveur de la diversité constituent un outil prometteur qui bénéficie d'un intérêt renouvelé.

Une tendance émergente est l'autoréglementation parmi les employeurs par le biais de différentes initiatives en faveur de la diversité. Cela inclut les labels diversité, par lesquels les autorités contrôlent et certifient régulièrement les politiques de gestion de la diversité d'une entreprise avec les acteurs concernés. Ces outils engagent la responsabilité sociale de l'entreprise et alignent les incitations de l'entreprise – qui les utilisent comme un outil de relations publiques – sur l'objectif de l'égalité des chances. Les plans de diversité constituent une étape supplémentaire. Les entreprises volontaires sont contrôlées quant à d'éventuelles pratiques de recrutement discriminatoires, puis elles mettent en œuvre, avec l'aide de consultants rémunérés par les services publics de l'emploi et en coopération avec des partenaires sociaux, des mesures pour diversifier leur personnel.

À terme, l'intégration est un investissement, – il convient d'en tenir compte lors de la conception des mesures d'intégration.

Des politiques efficaces ne se traduisent pas toujours par des coûts élevés pour le budget national. Toutefois, certaines nécessitent effectivement un investissement considérable, et ce à une période où la plupart des pays de l'OCDE font face à de sévères contraintes budgétaires. Dans ce cas, l'intégration doit être considérée comme un investissement. Cela implique une intervention précoce et la mise en œuvre de politiques dont les retombées ne sont pas toujours immédiates. Cela implique également que l'accès aux programmes d'intégration ne doit pas forcément dépendre du groupe auquel l'immigré appartient, mais plutôt de ses perspectives d'établissement et de ses besoins. À terme, l'intégration ne peut parfaitement réussir que si tous les groupes d'immigrés ont une chance de libérer leur potentiel.

Encadré 2.1. **Des politiques efficaces pour mieux exploiter le potentiel des immigrés et de leurs enfants**

Tenir compte des compétences que les immigrés apportent et leur accorder de la valeur

- Concevoir des procédures efficaces et transparentes de reconnaissance des diplômes étrangers et de validation des compétences, en coopération avec les partenaires sociaux.
- Débuter les programmes d'intégration par l'évaluation et la validation des qualifications et des compétences des immigrés et faire connaître les avantages de telles mesures.
- Établir des mesures politiques de mise en contact des immigrés avec les employeurs, afin de les aider à acquérir rapidement une expérience professionnelle.
- S'assurer que les immigrés bénéficient d'instruments généraux efficaces d'aide à l'accès au marché du travail, comme les subventions salariales.
- Encourager l'adoption de la nationalité du pays.
- Identifier et éliminer les obstacles à l'emploi dans le secteur public.
- Combattre les stéréotypes et les idées reçues sur l'immigration, en apportant des preuves factuelles concernant les questions d'immigration.

Développer les compétences spécifiques au pays d'accueil dont les immigrés ont besoin

- Garantir que la formation linguistique et les programmes d'accueil préparent l'intégration sur le marché du travail et ne la retardent pas.
- Se concentrer sur la formation linguistique à orientation professionnelle, et l'organiser quand c'est possible sur le lieu de travail.
- Permettre à tous les immigrés d'acquérir les compétences de base pour réussir sur le marché du travail.
- Proposer davantage d'offres passerelles aux immigrés titulaires de diplômes étrangers.
- S'assurer que les immigrés sont informés et comprennent le fonctionnement du marché du travail du pays d'accueil.
- Recourir au parrainage pour promouvoir l'intégration.
- Encourager la participation des enfants d'immigrés aux services d'éducation des jeunes enfants dès l'âge de trois ans.
- Encourager l'entrée précoce des familles dans le cadre du regroupement familial si celui-ci implique des enfants.
- S'assurer que les enfants arrivant à la fin de la scolarité obligatoire soient employés ou s'engagent dans des études ou un programme de formation.
- Éviter la concentration des enfants d'immigrés peu instruits dans les mêmes écoles.

Mobiliser les compétences des immigrés

- S'assurer que tous les immigrés permanents ont un accès total au marché du travail.
- Mettre en œuvre des approches sur mesure pour les jeunes défavorisés issus de l'immigration.
- S'assurer que les femmes immigrées ont accès équitablement à des mesures d'intégration.
- Associer la formation des mères immigrées à des services de garde d'enfants.
- Sensibiliser à la question de la discrimination et prendre des mesures proactives pour lutter contre ce phénomène.
- Impliquer les employeurs par le biais de politiques en faveur de la diversité et suivre les résultats.
- S'assurer que les entrepreneurs immigrés ont un accès équitable au crédit et aux aides à l'installation

Introduction

Une part importante et croissante de la population des pays de l'OCDE est composée d'immigrés et de descendants d'immigrés[2]. Depuis 2000-01, leur part s'est accrue dans tous les pays de l'OCDE, sauf en Estonie et en Israël. Les immigrés représentent désormais plus de 115 millions de personnes dans la zone OCDE, soit près de 10 % de la population totale. Environ la moitié de l'ensemble des immigrés ont acquis la nationalité du pays d'accueil, et parmi ceux-là, deux sur trois ont déclaré avoir voté aux dernières élections nationales. On s'attend généralement à ce que la part des immigrés continue de croître au cours des prochaines décennies en raison des besoins en main-d'œuvre engendrés par le vieillissement de la population.

Les immigrés et leurs enfants représentent une part croissante de la main-d'œuvre dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Ils sont devenus partie intégrante de la société des pays d'immigration de longue date – et pas seulement dans les pays d'immigration de peuplement, comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, mais également dans de nombreux pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE. Dans d'autres pays, comme en Europe du Sud, la présence croissante d'enfants d'immigrés dans le système éducatif et sur le marché du travail est un phénomène plus récent. En 2012, plus de 12.5 % des enfants âgés de 15 ans de la zone OCDE étaient soit nés à l'étranger, soit avaient leurs deux parents nés à l'étranger, ce qui représente une hausse de plus de 50 % par rapport à la décennie précédente.

L'intégration des immigrés et de leurs enfants est devenue l'un des principaux objectifs des pays de l'OCDE, et un large éventail de mesures relatives à l'intégration ont été adoptées au cours des quinze dernières années. Ces mesures viennent généralement accompagner les politiques sociales et les politiques du marché du travail générales, et ciblent souvent des groupes spécifiques d'immigrés, notamment les nouveaux arrivants. Elles peuvent aller de programmes d'orientation et de cours de langue visant les nouveaux arrivants à des mesures plus générales réglementant la résidence et l'accès à la nationalité.

Bien que la plupart des problématiques de l'intégration soient connues depuis longtemps, les politiques doivent continuellement être adaptées afin de cibler de nouvelles difficultés et de nouveaux groupes, s'ajuster aux nouveaux contextes macroéconomiques comme la récente crise économique mondiale, et tirer des enseignements de l'expérience en observant ce qui fonctionne ou pas, y compris les expériences tirées d'autres pays. En outre, plusieurs pays de l'OCDE se préparent à des arrivées importantes, comme les pays d'Europe centrale et orientale et la Corée. D'autres ne sont des pays d'immigration massive que depuis récemment, comme les pays d'Europe du Sud. En ce qui concerne ces derniers, de nouvelles problématiques émergent, comme l'employabilité à long terme des immigrés moins qualifiés et l'intégration des enfants d'immigrés. À travers la zone OCDE, les flux d'immigration se sont diversifiés au cours des deux dernières décennies, non seulement en termes de pays d'origine des immigrés, mais également de niveau d'éducation et de catégories de migration – par exemple migrations de travail, au titre de la famille et humanitaires, ou de la libre circulation.

La libération de tout le potentiel de compétences des immigrés et de leurs enfants constitue l'une des nombreuses problématiques de l'intégration, peut-être la plus importante. Les compétences non exploitées des immigrés représentent un immense gâchis que les économies sont de moins en moins en mesure de pouvoir se permettre.

De nombreuses publications se sont penchées sur le rôle joué par les compétences dans la stimulation de la croissance économique – tant par l'accroissement du capital humain que par la promotion de l'évolution technologique. Aujourd'hui déjà, les compétences des immigrés constituent une part importante du capital humain dont dépendent les économies des pays de l'OCDE et elles seront encore plus importantes dans le futur. En ce sens, l'investissement dans les compétences des immigrés aux fins de la promotion de l'intégration constitue un aspect important d'une stratégie plus vaste axée sur les compétences.

L'éducation et les compétences ont leur importance sur le plan individuel également. Les travailleurs plus qualifiés sont plus productifs, ont tendance à gagner plus et ont de meilleures perspectives d'emploi. Toutefois, les compétences ne se traduisent pas automatiquement par un accroissement des revenus et de la productivité. Tout dépend des compétences qui sont développées, de leur mobilisation sur le marché du travail et de la façon dont elles sont utilisées. Bien que la plupart de ces problématiques soient valables aussi bien pour les personnes nées dans le pays que pour celles nées à l'étranger, un certain nombre d'entre elles concernent spécifiquement les immigrés et leurs descendants et sont explorées dans ce chapitre.

Pour commencer, les immigrés ont généralement acquis au moins une partie de leurs compétences dans leur pays d'origine, dans un contexte souvent très différent de celui de leur nouveau pays de résidence. Est-ce important et pourquoi ? Leurs compétences sont-elles adaptées au marché du travail local ? Sont-elles comparables à celles des personnes nées dans le pays ? Comment les informations sur les compétences des immigrés peuvent-elles être « communiquées » à l'ensemble du public, en particulier aux employeurs, afin qu'ils puissent prendre les bonnes décisions d'embauche ?

Ces questions sont pertinentes du point de vue de l'intégration à la société plus généralement, puisque la sous-exploitation des compétences des immigrés et de leurs enfants n'a pas seulement un coût économique, mais également social. Bien que la libération du potentiel de compétences des immigrés et leur utilisation sur le marché du travail ne garantissent pas nécessairement leur intégration sociale, il s'agit certainement d'une étape majeure vers l'indépendance économique, l'inclusion et l'acceptation sociales dans leur nouveau pays de résidence. Un bon emploi permet de bénéficier d'une meilleure protection contre la pauvreté, d'être mieux reconnu par la société et donne davantage de possibilités d'interaction sociale.

La question de savoir comment faire le meilleur usage possible des compétences des immigrés va bien au-delà des questions de déclassement et de reconnaissance des qualifications et des compétences acquises à l'étranger. Ce chapitre fait le point sur les grandes problématiques liées à l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail du point du vue du capital humain, ainsi que sur les politiques disponibles pour libérer pleinement leur potentiel de compétences en identifiant, utilisant, mobilisant et développant ces compétences. Il s'appuie sur l'important travail de l'OCDE sur les questions d'intégration (encadré 2.2), ainsi que sur de nouveaux éléments.

La première partie présente le contexte général et identifie les problématiques majeures de l'intégration sur le marché du travail du point de vue des compétences. Elle est suivie d'une discussion sur les instruments et politiques rattachés aux trois piliers identifiés par la Stratégie de l'OCDE sur les compétences – à savoir l'utilisation, le développement et la mobilisation des compétences. Le chapitre s'achève par une analyse de quelques enseignements généraux.

Encadré 2.2. **Les travaux de l'OCDE en matière d'intégration des immigrés et leurs enfants**

Au cours de la dernière décennie, l'OCDE a produit un travail considérable sur l'intégration des immigrés et leurs enfants. Dans sa série de publications « Les migrants et l'emploi », l'OCDE a pu mener une analyse approfondie de l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail dans une douzaine de pays (Australie, Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède et Suisse). En débutant par la Suède en 2014, l'OCDE a lancé la publication d'une nouvelle série qui regroupe les expertises d'acteurs nationaux et locaux et vise à identifier les freins à l'intégration, à renforcer la coordination et à s'inspirer des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE.

La revue *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés* (OCDE, 2012e) rassemble des informations transversales détaillées sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans tous les pays de l'OCDE. En outre, la publication *Perspectives des migrations internationales* fournit une analyse régulière des tendances et évolutions des performances des immigrés sur les différents marchés du travail en incluant des études plus spécifiques sur, entre autres, l'intégration des femmes immigrées sur le marché du travail (OCDE, 2006), la surqualification des immigrés (Dumont et Monso, 2007), la rémunération des immigrés (OCDE, 2008) ou encore les questions de discrimination (Heath, Liebig et Simon, 2013).

En collaboration avec la Commission européenne, l'OCDE a pu donner un nouvel éclairage aux problématiques émergentes de l'intégration des immigrés en rapprochant les avancées de la recherche actuelle et de nouvelles études comparatives. Cela a permis de donner le jour à un certain nombre de travaux sur la transition école-marché du travail pour les enfants d'immigrés (OCDE, 2010c), la nature de la corrélation entre naturalisation et intégration socio-économique (OCDE, 2011), ou plus récemment sur les compétences des immigrés (OCDE/Union européenne, 2014). De même, l'accès à l'entreprenariat pour les immigrés (OCDE, 2010c) ainsi que les différents aspects de l'intégration à l'échelle locale (OCDE, 2006c) ou le lien entre immigration et résultats sur le marché du travail (Jean et al., 2010) ont donné lieu à des analyses approfondies.

En parallèle à l'intégration sur le marché du travail, les résultats des enfants d'immigrés en matière d'éducation ont fait l'objet d'une attention particulière, principalement étayée par les données du « Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) » (OCDE, 2006b, 2012d) de l'OCDE. Dans la continuité de ce projet, l'OCDE a par ailleurs entrepris des examens par pays de l'impact des différents systèmes scolaires sur la trajectoire des enfants d'immigrés.

Le contexte de l'intégration sur le marché du travail

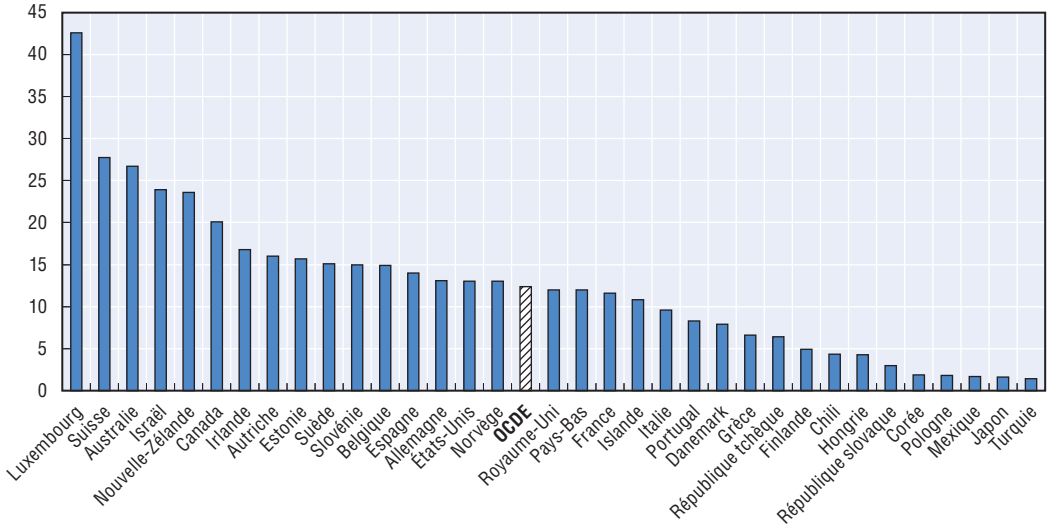
Taille et structure de la population immigrée

Les priorités de la politique d'intégration répondent aux caractéristiques des vagues d'immigration passées et présentes. Pour comprendre la situation actuelle en ce qui concerne l'intégration sur le marché du travail et l'utilisation des compétences des immigrés dans la zone OCDE, il est important de commencer par faire le point sur la taille et la composition des différentes populations immigrées.

La population née à l'étranger n'a cessé de croître dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des 15 dernières années et n'a pas diminué avec la récente crise économique et financière. La taille de la population immigrée varie largement d'un pays à un autre dans

la zone OCDE. Elle va de moins de 5 % dans la plupart des pays d'Europe centrale, au Chili, au Japon, en Corée, au Mexique et en Turquie, à environ 20-30 % en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Suisse, et à plus de 40 % au Luxembourg (graphique 2.1). Les pays comptant de vastes populations de personnes nées à l'étranger comptent généralement d'importantes populations d'enfants d'immigrés.

Graphique 2.1. **Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale, 2013**



Note : Les données pour la Corée et le Japon portent sur les effectifs d'étrangers.
Source : Base de données sur les migrations internationales 2012 sauf Australie, Canada, Danemark, Estonie, France, Irlande, Israël, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal et République tchèque (2011), Chili et Mexique (2010), Turquie (*Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE* 2010/11).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160170

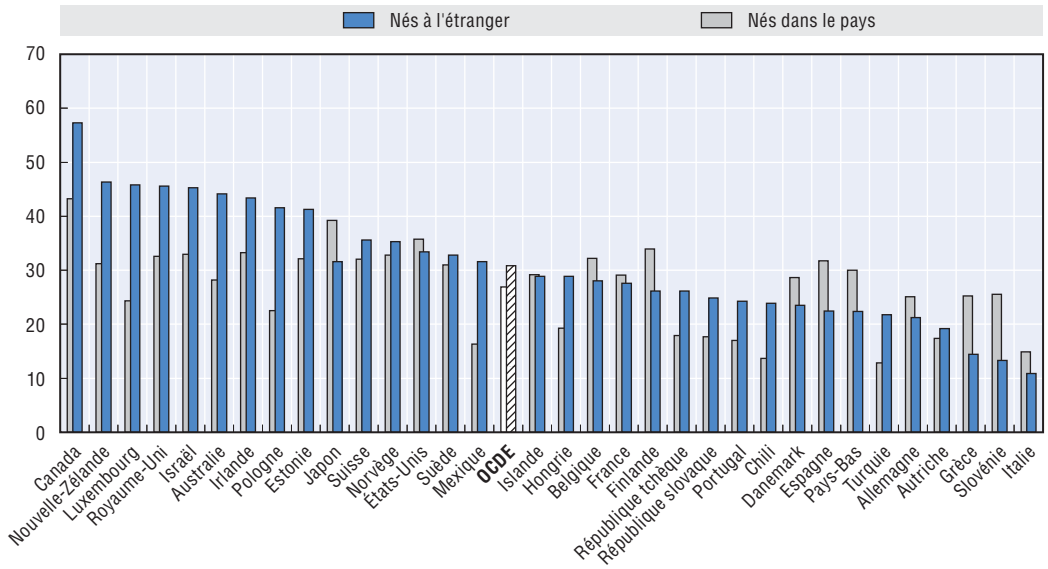
Autre facteur important, la part des arrivées récentes dans la population immigrée, puisque l'intégration se fait généralement au fil du temps et que les besoins de soutien pour l'intégration sont plus importants au cours de la première année suivant leur arrivée. Par conséquent, les nouveaux arrivants ont tendance à recevoir davantage d'attention et de soutien dans l'ensemble des pays. Ils ne sont jamais majoritaires au sein de la population née à l'étranger dans la zone OCDE, mais dans certains pays, comme les pays d'Europe du Sud et l'Irlande, près d'un tiers de la population immigrée est arrivée au cours des cinq dernières années.

Une troisième caractéristique essentielle est la composition de la population immigrée en termes de niveau d'instruction. Les perspectives et les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé à une extrémité de l'échelle des qualifications et par les immigrés ayant un faible niveau d'éducation à l'autre extrémité sont très différentes. Pour surmonter ces difficultés, il faut des réponses politiques adaptées aux diverses réalités auxquelles ils sont confrontés sur le marché du travail. En moyenne, dans la zone OCDE en 2011-12, les personnes nées à l'étranger étaient surreprésentées autant parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation (premier cycle du secondaire ou niveau inférieur) que parmi les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (c'est-à-dire titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur). Les personnes nées à l'étranger ont un niveau d'éducation élevé au Canada, en

Nouvelle-Zélande, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Israël, en Australie, en Irlande, en Pologne et en Estonie (graphique 2.2), environ 40 % d'entre elles ou plus étant titulaires d'un diplôme universitaire. Leur part était supérieure à 30 % au Japon, en Suisse, en Norvège, aux États-Unis, en Suède et au Mexique. À l'inverse, en Italie et en Grèce, où la plupart des immigrés viennent pourvoir des emplois peu qualifiés, la part des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé est inférieure à 15 %. Depuis le début du millénaire, la proportion de personnes diplômées du supérieur a augmenté dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

Graphique 2.2. **Part des personnes ayant un niveau d'éducation tertiaire parmi les personnes d'âge actif (15-64 ans) nées dans le pays ou à l'étranger, 2013**

Pourcentages



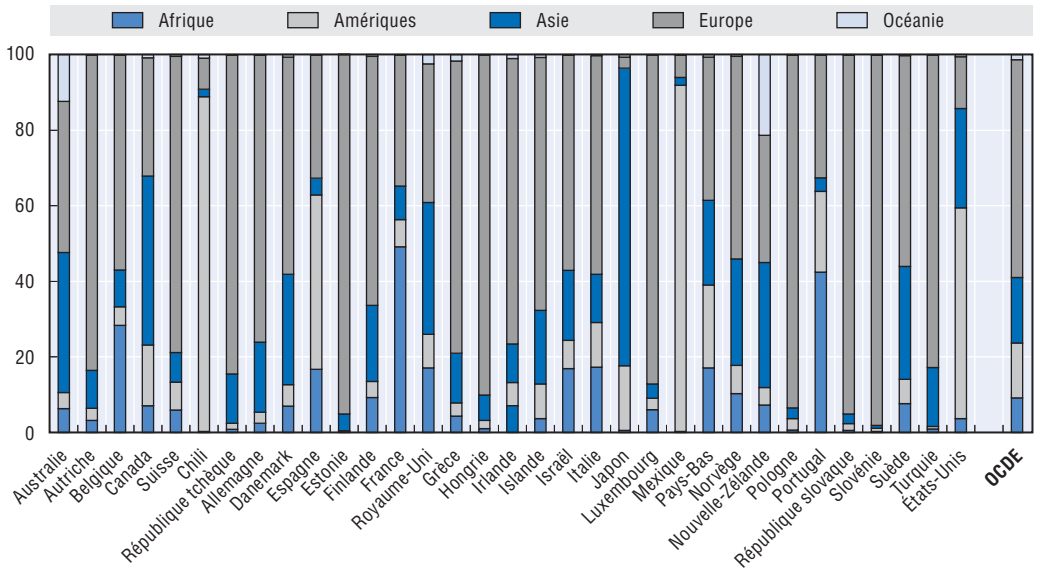
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur la population active 2013 (Eurostat), Australie et Japon (DIOC 2010/11) ; Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active 2012 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Mexique: *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) 2012 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160186

Il existe également une grande diversité des pays d'origine (graphique 2.3). En moyenne, seulement un peu plus du tiers des adultes d'âge actif nés à l'étranger viennent d'un autre pays de l'OCDE. Cette part varie considérablement à travers la zone OCDE. Les migrants originaires de pays de l'OCDE représentent la majorité des adultes d'âge actif nés à l'étranger au Luxembourg, en Islande, en Irlande et en Suisse, ainsi qu'en République tchèque, en République slovaque et au Mexique. L'immigration en provenance des pays voisins et des zones de libre circulation – à savoir l'UE/AELE – explique largement la part élevée d'immigrés originaires de la zone OCDE dans ces pays. Cela vaut également pour la Belgique, les pays nordiques et le Royaume-Uni. La part d'immigrés originaires de pays de l'OCDE est également importante en Australie et en Nouvelle-Zélande. À l'inverse, les personnes nées dans des pays non membres de l'OCDE représentent la grande majorité des adultes d'âge actif nés à l'étranger dans les pays d'Europe du Sud, plusieurs pays d'Europe centrale, ainsi qu'au Chili, en Israël, au Japon et en Corée.

Graphique 2.3. **Distribution de la population d'âge actif née à l'étranger par continent de naissance, 2010-11**

Pourcentages



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160190

Le pays d'origine des immigrés est souvent lié à leur catégorie de migration. Dans de nombreux pays d'Europe, par exemple, beaucoup d'immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE sont arrivés pour des motifs humanitaires ou pour raisons familiales. Les immigrés pour raisons humanitaires ou familiales obtiennent souvent de moins bons résultats sur le marché du travail que les immigrés de travail, même s'ils sont originaires du même pays et présentent des caractéristiques similaires par ailleurs.

Malheureusement, il existe peu de données comparatives disponibles sur la composition de la population immigrée résidente par catégorie de migration. Un module ad hoc tiré de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne de 2008 donne toutefois quelques informations sur certains pays européens membres de l'OCDE concernant les catégories de migrations auto-déclarées. Ces données montrent qu'en Belgique, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, 61 à 81 % des personnes nées à l'étranger dans des pays non membres de l'OCDE sont des immigrés arrivés à l'âge adulte pour raisons familiales ou humanitaires.

La connaissance de la langue du pays d'accueil est probablement le capital le plus important, tant pour la transférabilité des compétences d'un pays à l'autre que pour l'intégration sur le marché du travail (pour des synthèses récentes, voir par exemple, Chiswick et Miller, 2014 ; Sweetman, 2014). En pratique, il est difficile d'isoler son effet – puisqu'il est étroitement lié aux autres compétences – et de le mesurer. En effet, il est difficile d'élaborer un indicateur fiable des connaissances linguistiques. Une mesure fondamentale, et souvent utilisée, est la connaissance linguistique auto-déclarée des immigrés, qui comporte néanmoins des risques d'erreurs et n'est pas souvent disponible dans les enquêtes sur les forces de travail. Une autre estimation peut s'effectuer plus facilement avec le pourcentage de migrants originaires d'un pays partageant une langue officielle avec le pays d'accueil – bien que la langue officielle puisse être différente de celle parlée par l'immigré dans son pays d'origine, surtout dans les pays multilingues.

Évidemment, les pays de l'OCDE dont la langue est largement parlée dans les pays d'origine comptent beaucoup plus d'immigrés parlant la langue du pays d'accueil que ceux qui n'ont pas cet avantage[3]. Néanmoins, d'importantes variations demeurent. Même parmi les pays anglophones de l'OCDE, la part d'immigrés originaires de pays dont l'anglais est une langue officielle varie de 24 % aux États-Unis, à environ 50 % en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande. Parmi les pays non anglophones, de nombreux immigrés en France, au Portugal et en Espagne viennent d'anciennes colonies ayant la même langue officielle. En Belgique, au Chili, en République tchèque, au Luxembourg, au Mexique, en République slovaque et en Suisse, le pourcentage des immigrés maitrisant la langue du pays est également non négligeable – principalement du fait de l'importance de l'immigration en provenance des pays voisins. En revanche, ces pourcentages sont très faibles dans les pays dont la langue est très peu parlée en dehors des frontières nationales, comme en Allemagne, en Grèce, en Israël et en Italie ainsi que dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, les pays scandinaves et les pays asiatiques membres de l'OCDE.

Globalement, les caractéristiques distinctes de la population immigrée susmentionnées créent une grande diversité de contextes nationaux pour les pays d'immigration membres de l'OCDE. Ces caractéristiques peuvent être utilisées pour faire des regroupements de pays de l'OCDE. Le graphique 2.4 propose un récapitulatif de ces regroupements.

Groupe 1 : Pays de destination de longue date accueillant beaucoup d'immigrés récents et d'immigrés diplômés du supérieur

Le premier groupe est constitué de pays de destination de longue date comptant de nombreux immigrés récents ou établis depuis longtemps. Dans l'ensemble de ces pays, les personnes nées à l'étranger représentent au moins 12 % de la population. Les enfants nés sur le territoire de parents immigrés représentent également une part importante de l'ensemble de la population de ce groupe. Tous ces pays possèdent également une part importante d'immigrés diplômés du supérieur, et de nombreux immigrés ont été exposés à la langue du pays d'accueil avant leur arrivée. Environ un tiers des personnes nées à l'étranger sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur[4].

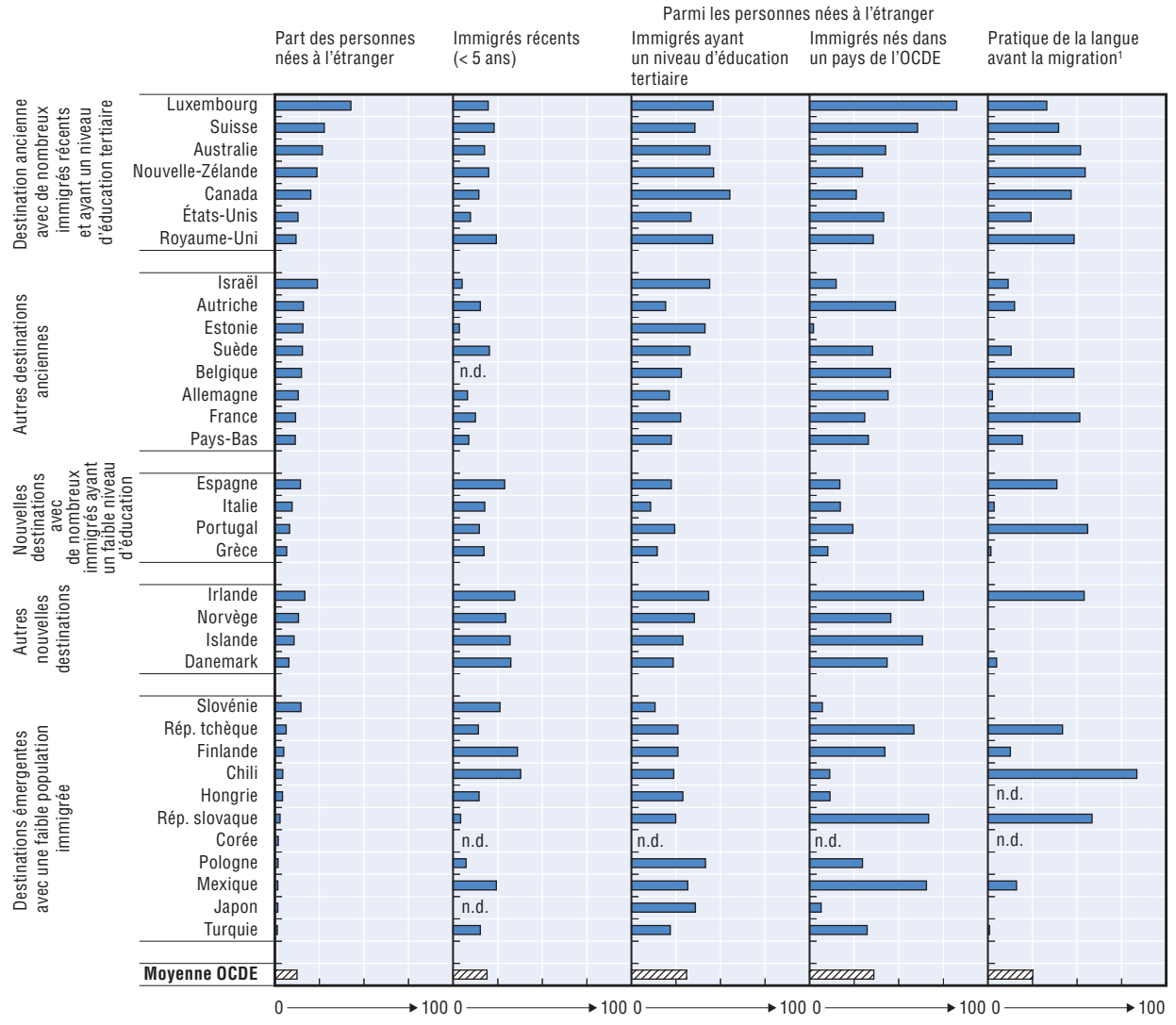
Au sein de ce groupe, les pays d'installation traditionnels – l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis – considèrent leur passé migratoire comme l'histoire d'une intégration généralement réussie, et l'immigration est considérée comme une composante de l'héritage national. Ce premier groupe inclut également plusieurs pays européens comptant à la fois des populations immigrées de longue date et des parts importantes de nouveaux arrivants dans le cadre de la libre circulation au sein de l'UE/AELE, à savoir le Luxembourg, la Suisse et le Royaume-Uni. Tous ces pays ont également connu une migration significative pour raisons d'emploi au cours de la dernière décennie.

Groupe 2 : Autres pays de destination de longue date

Un deuxième groupe de pays est composé d'autres pays de destination de longue date (pays européens membres de l'OCDE plus Israël), dont la population née à l'étranger est principalement une population établie depuis longtemps. Les personnes nées à l'étranger représentent entre 12 et 16 % de la population (24 % dans le cas d'Israël). Dans tous ces pays, à l'exception de la Suède, les trois quart au moins des immigrés vivent dans le pays depuis plus de dix ans. Ce groupe se compose de l'Autriche, la Belgique, la France,

Graphique 2.4. **Caractéristiques des immigrés dans les pays de l'OCDE, 2012**

Pourcentages



1. Si le pays de naissance et le pays de destination ont une langue officielle en commun, on considère que l'immigré a une certaine pratique de la langue du pays de destination avant de migrer.

Source :

Personnes nées à l'étranger (tous âges) : *Base de données sur les migrations internationales 2012* sauf Australie, Canada, Danemark, Estonie, France, Irlande, Israël, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal et République tchèque (2011), Turquie (*Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE 2010/11*). Les données pour la Corée et le Japon portent sur les effectifs d'étrangers.

Immigrés récents (âgés de 15 ans et plus) : DIOC 2010/11 ; Portugal : Enquêtes sur les forces de travail 2011-12.

Niveau d'éducation tertiaire (personnes âgées de 15 à 64 ans) : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail 2013 (Eurostat) ; Australie et Japon : DIOC 2010/11 ; Canada et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur les forces de travail 2012 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) 2012 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

Région de naissance (personnes âgées de 15 à 64 ans) : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2012 ; Allemagne et autres pays : DIOC 2010/11.

Pratique de la langue avant la migration (personnes âgées de 15 ans et plus) : *Base de données de commerce, production et protection bilatérale du CEPII* et DIOC 2010/11.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160206

l'Allemagne et les Pays-Bas, qui ont tous reçu un grand nombre d'immigrés de type « travailleurs invités » après la Seconde Guerre mondiale, généralement des immigrés peu qualifiés ayant fait venir leur famille par la suite.

À l'exception de l'Estonie, tous les pays européens de ce groupe accueillent également des immigrés humanitaires. Ces pays accueillent donc un nombre important d'immigrés arrivés pour des raisons autres que professionnelles, et dont les résultats en termes d'intégration ont tendance à être moins favorables. Par conséquent, les questions d'intégration figurent en assez bonne place dans l'agenda politique. Bien que certains de ces pays, en particulier l'Allemagne, enregistrent actuellement des flux significatifs de nouveaux immigrés, principalement en provenance d'autres pays de l'UE, ces populations de nouveaux arrivants sont relativement restreintes par rapport aux populations établies de longue date, qui venaient principalement de pays à bas revenus. Dans le cas de la France, beaucoup des migrants installés de longue date sont arrivés des anciennes colonies. En ce qui concerne l'Estonie, la part importante de personnes nées à l'étranger est due aux migrations internes au sein de l'ancienne Union soviétique, et depuis l'indépendance, les flux de nouveaux immigrés sont très restreints.

Groupe 3 : Nouveaux pays de destination accueillant beaucoup d'immigrés peu instruits

Un troisième groupe rassemble les pays d'Europe du Sud, qui sont tous des pays de destination relativement récents avec une large part d'immigrés de travail peu instruits originaires de pays non membres de l'OCDE. Environ 14 % de la population en Espagne était née à l'étranger, dont une grande majorité était arrivée à partir de 2000. La Grèce, l'Italie et le Portugal comptent une population immigrée un peu plus restreinte, représentant environ 10 % de la population.

Dans les pays de ce groupe, les travailleurs immigrés sont venus occuper des emplois peu qualifiés avant la récente crise économique et financière. Depuis la crise, les immigrés dans ces pays ont été touchés de manière disproportionnée par le chômage. Entre 2008 et 2012, dans l'ensemble de ces quatre pays, le nombre de nouveaux arrivants a quasiment été divisé par deux. En parallèle, le nombre d'enfants d'immigrés augmente rapidement, ce qui soulève de nouvelles questions en matière d'intégration au système éducatif, de passage de l'école à l'emploi et de loi sur la nationalité.

Groupe 4 : Autres nouveaux pays de destination

Un quatrième groupe inclut des pays de destination relativement récents du nord de l'Europe, Irlande et pays scandinaves, où une part non négligeable de la population née à l'étranger est composée d'immigrés relativement récents. Ces pays accueillent de nombreux immigrés dans le cadre de la libre circulation des citoyens européens et, dans le cas de l'Irlande, d'immigrés anglophones. Dans les pays scandinaves de ce groupe, une part importante des immigrés se composent de migrants humanitaires faisant ensuite venir leur famille, c'est-à-dire de groupes ayant peu de liens avec le marché du travail, du moins à leur arrivée. Par conséquent, la politique d'intégration tend à figurer en bonne place dans l'agenda politique de ces pays.

Groupe 5 : Pays de destination émergents ayant des effectifs d'immigrés limités

Le dernier groupe de pays est assez hétéroclite. Il se compose de destinations émergentes comptant peu de personnes nées à l'étranger. Il s'agit de pays d'Europe centrale membres de l'OCDE, de pays du continent américain, d'Asie de l'Est, et de la Turquie. Dans tous ces pays, la

population née à l'étranger représente moins de 5 % de la population, cette part étant plus importante en Slovénie et en République tchèque. Dans ces deux pays, tout comme en République slovaque, de nombreuses personnes nées à l'étranger sont considérées comme telles en raison des modifications qu'ont subies les frontières de ces pays.

Puisque dans l'ensemble des pays de ce groupe, la population immigrée est restreinte et le flux de nouveaux arrivants limité, les politiques d'intégration sont récentes et se concentrent sur certaines catégories de nouveaux immigrés. Par exemple, c'est l'immigration d'origine ethnique au Japon et les migrations de mariage en Corée qui ont donné de l'élan au développement d'une politique d'intégration. Dans l'agenda politique des pays européens membres de l'OCDE que compte ce groupe, l'intégration tend généralement à occuper une place moins importante que l'émigration de leurs propres ressortissants à l'étranger et que le transit par leur territoire d'immigrés ressortissants de pays non membres de l'UE vers les pays occidentaux.

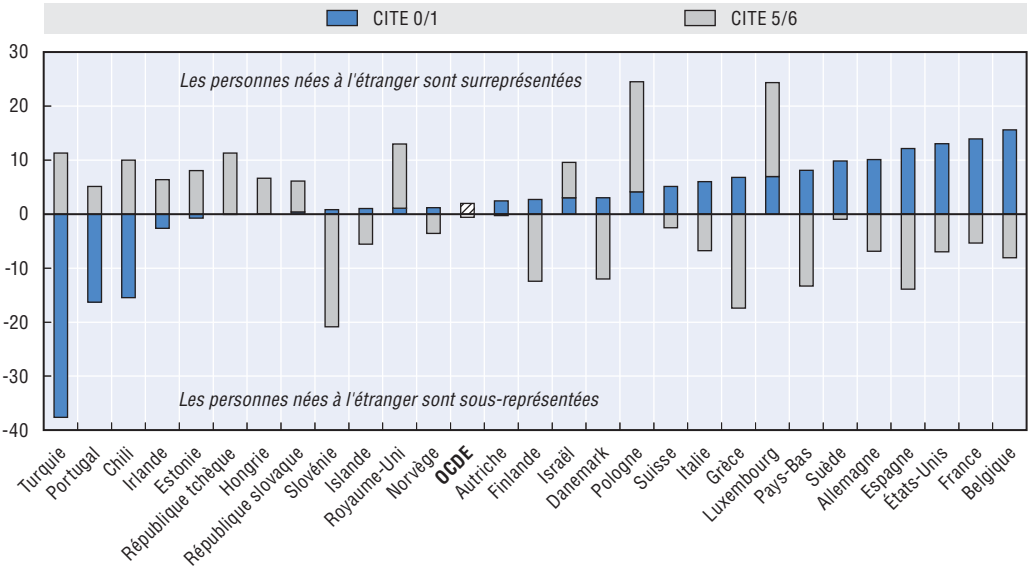
Niveau de qualification et compétences des adultes nés à l'étranger et de leurs enfants

Qualifications et compétences des adultes nés à l'étranger

En termes de niveau d'instruction, on observe que les immigrés sont souvent surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des qualifications (voir graphique 2.5). Cela pose des difficultés spécifiques en termes d'intégration au marché du travail et à la

Graphique 2.5. **Différences de distribution des niveaux d'éducation très bas et élevés entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays âgées de 25 à 54 ans en 2013**

Points de pourcentage



Note : CITE désigne la Classification internationale type de l'éducation. CITE 0/1 désigne les personnes dont le plus haut niveau d'éducation atteint est le préprimaire ou primaire. CITE 5/6 désigne les personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. L'information sur le plus haut niveau d'éducation atteint dans l'enquête chilienne CASEN ne correspond pas exactement aux niveaux CITE. Les personnes qui ont commencé et n'ont pas terminé leur éducation secondaire sont considérées ici comme ayant au moins terminé le premier cycle de l'éducation secondaire (CITE 2).

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail 2013 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2013.

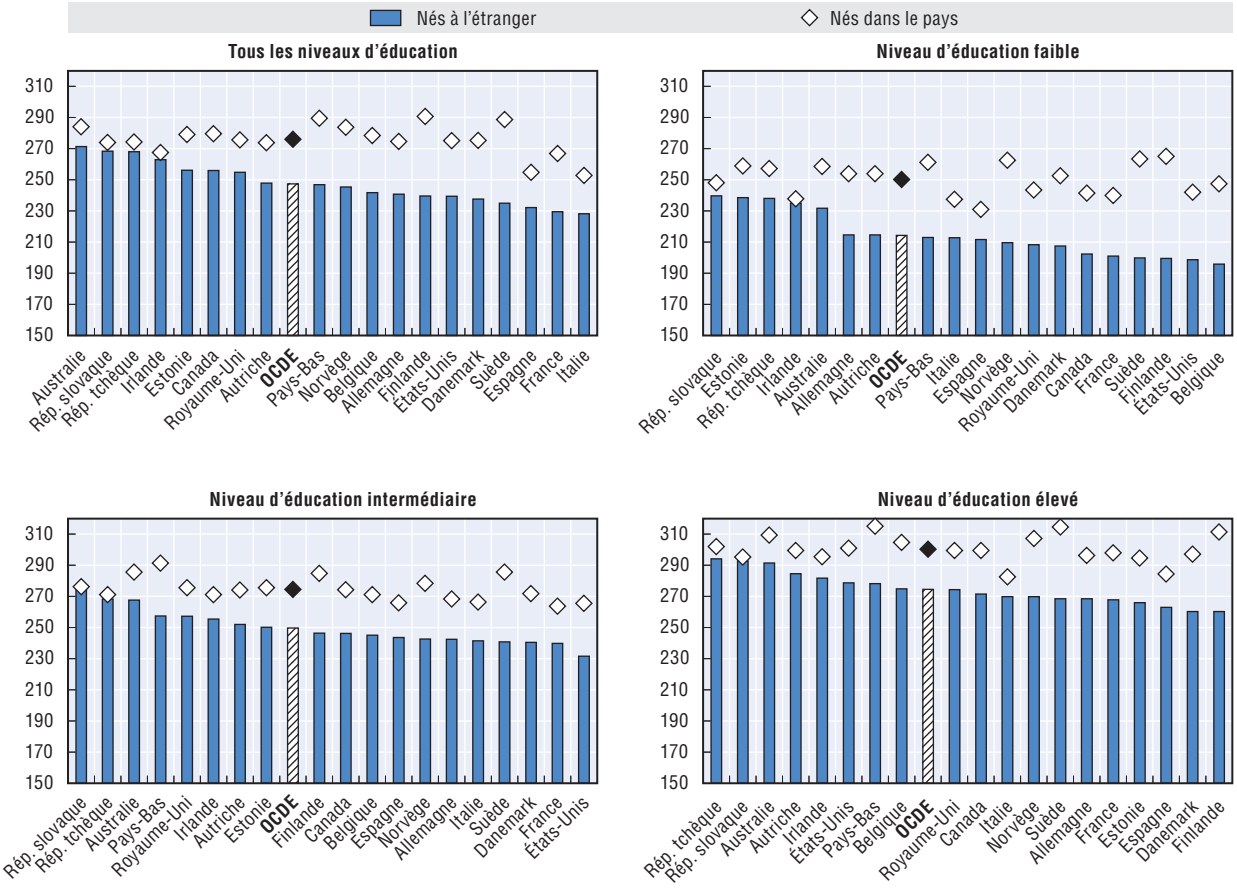
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160219

société. La surreprésentation aux deux extrémités de l'échelle des qualifications implique également une sous-représentation des migrants parmi les personnes moyennement qualifiées dans la plupart des pays.

Les informations sur le niveau d'instruction des immigrés donnent seulement un indice de leurs compétences réelles. Des informations sur les compétences des immigrés sont disponibles dans les pays comptant d'importantes populations immigrées. Il s'agit des données du Programme international pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de 2012. Alors qu'une discussion approfondie des résultats ne saurait entrer dans le cadre de ce chapitre (pour un aperçu général, voir Bonfanti et Xenogiani, 2014), on observe que les immigrés affichent en moyenne des compétences inférieures à celles de leurs homologues autochtones dans tous les pays, quel que soit leur niveau d'instruction formel (voir graphique 2.6). La mesure de la littératie porte en partie sur la maîtrise de la langue, puisque les tests sont menés dans la langue du pays d'accueil, et qu'il n'est pas possible de dissocier les deux aspects.

Graphique 2.6. **Scores moyens en littératie des personnes âgées de 16 à 64 ans, selon le pays de résidence, le niveau d'éducation et le lieu de naissance, 2012**

Points de score



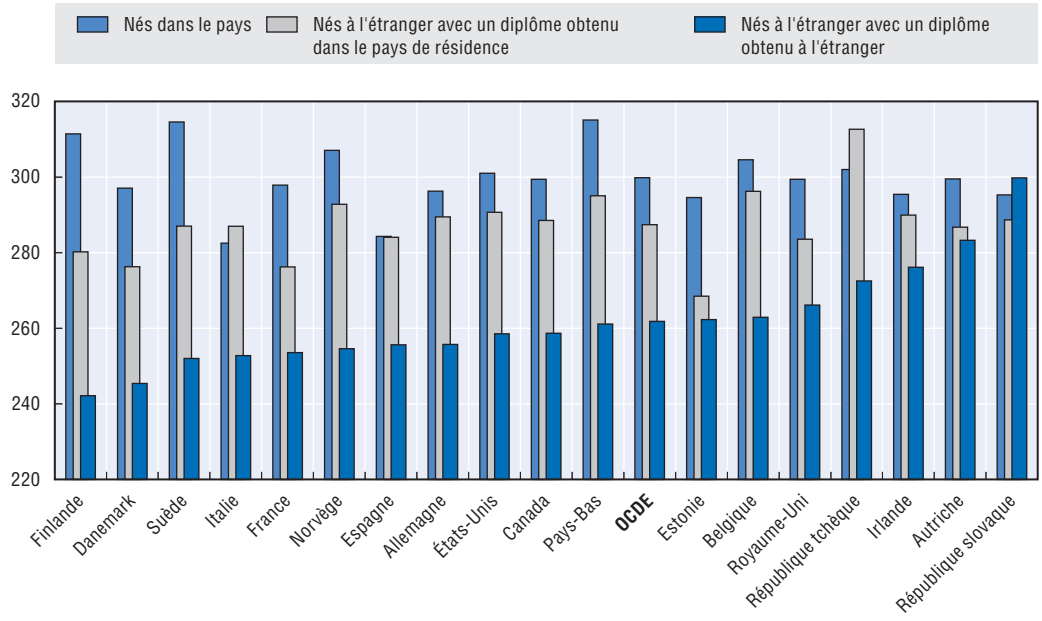
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160222

Les compétences inférieures des immigrés à certains niveaux de qualification sont en partie dues au fait que leurs qualifications ont souvent été acquises dans des systèmes éducatifs qui ne sont pas toujours aussi performants que ceux du pays de résidence[5]. En effet, on observe des écarts bien moindres par rapport aux personnes nées dans le pays pour les immigrés titulaires d'un diplôme du pays d'accueil, bien qu'une partie de cet écart persiste dans la plupart des pays (graphique 2.7).

Graphique 2.7. **Distribution des scores en littératie des immigrés et des personnes nées dans le pays ayant un niveau d'éducation tertiaire, âgés de 16 à 64 ans, selon le lieu où le plus haut diplôme a été obtenu**

Points de score en littératie



Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

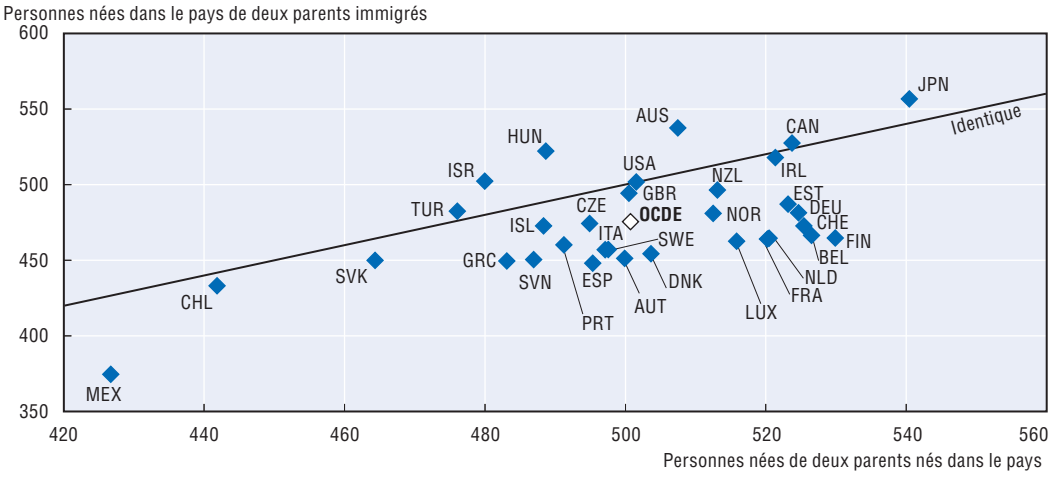
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160232

Qualifications et compétences des enfants d'immigrés

Une observation essentielle du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est que les enfants d'immigrés tendent à obtenir de moins bons résultats scolaires que leurs homologues non issus de l'immigration (voir par exemple, OCDE, 2006b, 2012d, 2013b). Pour les enfants ayant eux-mêmes immigré, en particulier ceux qui sont arrivés juste avant l'âge obligatoire de fin de scolarisation, ce n'est pas forcément surprenant, puisqu'ils ont passé au moins une partie de leur scolarité dans un système éducatif, un contexte et une langue susceptibles d'être très différents de ceux du pays d'accueil. Toutefois, des résultats scolaires inférieurs sont également observés pour les enfants nés sur le territoire de parents immigrés (graphique 2.8) dans la plupart des pays. Cela semble en partie dû à une certaine transmission intergénérationnelle des désavantages, un domaine encore peu étudié.

Dans l'ensemble, toutefois, les différences entre les scores PISA sont plus importantes au sein des pays pour l'ensemble des étudiants que d'un pays à l'autre entre ceux ayant des parents immigrés et ceux ayant des parents autochtones. On observe également que les enfants nés sur le territoire de parents venant du même pays d'origine et du même milieu

Graphique 2.8. **Scores moyens en lecture des élèves de 15 ans selon le lieu de naissance des parents, 2012**



Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160243*

social obtiennent des résultats scolaires substantiellement différents en fonction de leur pays de résidence (OCDE, 2006b ; Dronkers et Fleischmann, 2010 ; Dustmann et al., 2012).

Les responsables politiques s'intéressent particulièrement à ceux qui, en tant que jeunes adultes, n'ont pas les compétences nécessaires pour être parfaitement opérationnels sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil. Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception de l'Estonie, les jeunes immigrés sont largement surreprésentés parmi les personnes affichant de faibles compétences en littératie (graphique 2.9). Cette situation est particulièrement préoccupante dans les pays nordiques, l'Allemagne, la Belgique (Flandres) et la France. Une fois encore, cela est en partie dû à des difficultés linguistiques, mais aussi aux plus faibles performances des systèmes d'éducation des pays d'origine.

On pourrait donc s'attendre à ce que cet écart se réduise en grande partie – si ce n'est en totalité – pour les immigrés de deuxième génération, ce qui est effectivement le cas dans les pays où des différences considérables sont observées, à l'exception de l'Autriche. Ce résultat positif semble montrer que, au moins en termes de compétences en littératie, les enfants d'immigrés nés dans le pays réussissent mieux que leurs homologues nés à l'étranger. Cependant, les enfants d'immigrés nés dans le pays restent surreprésentés parmi les personnes ayant un faible score en littératie, en particulier dans beaucoup de pays de l'OCDE ayant connu des migrations peu qualifiées dans les années 70, comme les pays du deuxième groupe du graphique 2.4 (Autriche, Belgique, Allemagne, France et Pays-Bas), la Norvège et le Danemark.

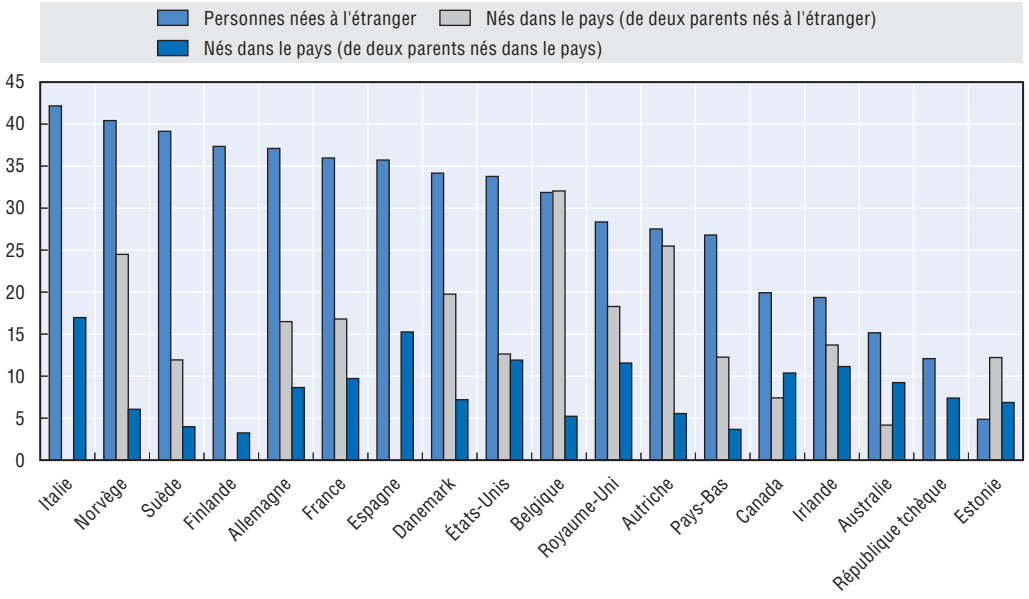
Résultats sur le marché du travail des immigrés et de leurs enfants

Résultats sur le marché du travail des adultes nés à l'étranger

Vue d'ensemble. Lorsque l'on s'intéresse aux résultats sur le marché du travail des immigrés, la principale observation que l'on peut faire est que dans l'ensemble des pays de l'OCDE, une majorité des immigrés d'âge actif occupent un emploi, à l'exception de la

Graphique 2.9. **Personnes âgées de 16 à 34 ans ayant un faible score en littératie selon leur statut migratoire et celui de leurs parents**

Pourcentages



Note : Les personnes ayant un faible score en littératie sont celles ayant obtenu moins de 226 points au test.
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160256

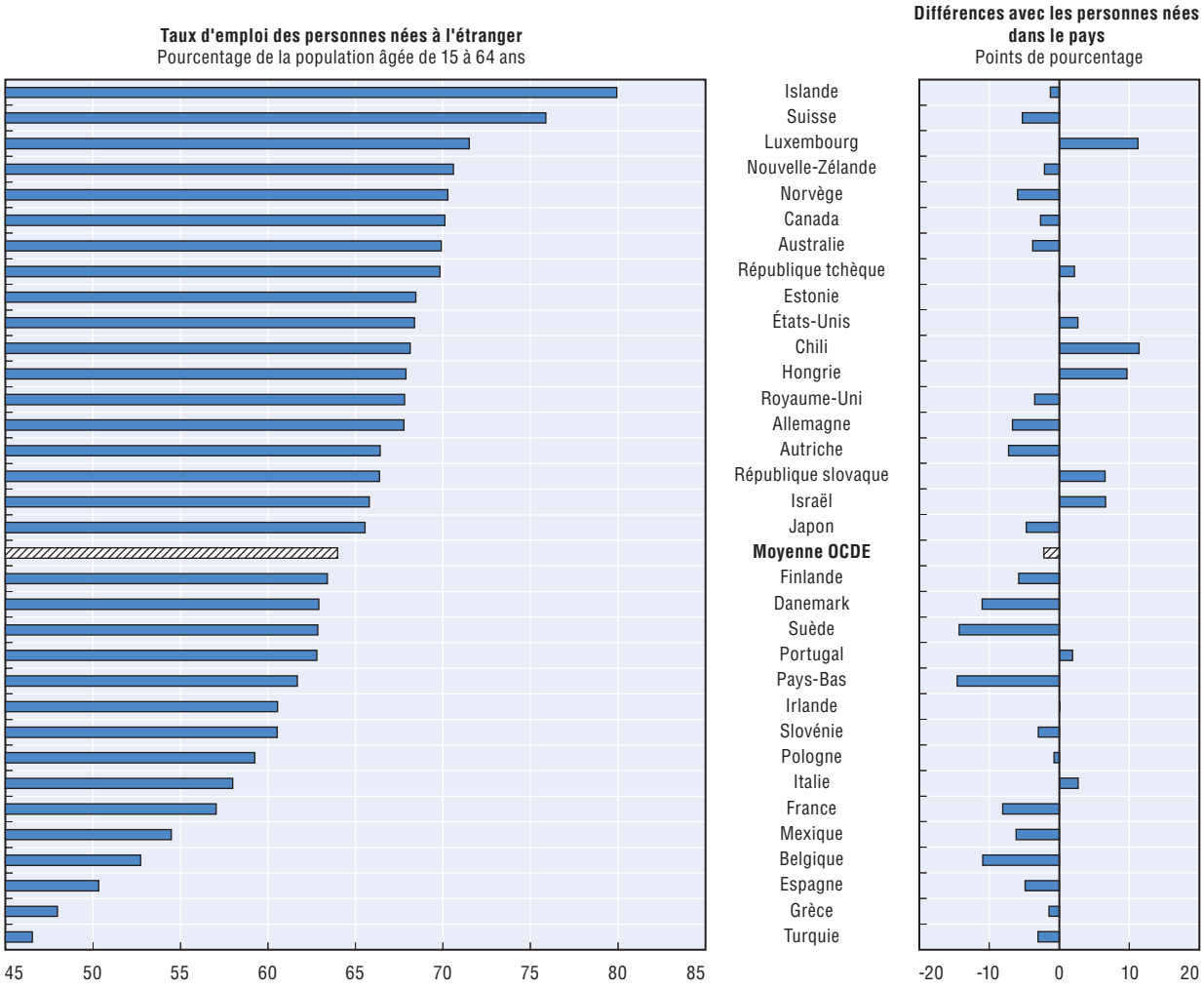
Grèce, qui a été frappée particulièrement durement par la crise économique mondiale, et de la Turquie (graphique 2.10).

En moyenne, dans la zone OCDE, près des deux tiers des immigrés d'âge actif occupent un emploi, avec des taux d'emploi inférieurs à 55 % dans les pays précédemment mentionnés ainsi qu'en Espagne – un autre pays durement touché par la crise –, en Belgique et au Mexique, et atteignant 70 % ou plus en Australie, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Luxembourg, en Suisse et en Islande. Cinq de ces sept pays font partie du groupe des pays d'immigration de longue date avec un grand nombre d'immigrés diplômés du supérieur (graphique 2.4).

Le taux moyen d'emploi des immigrés est légèrement inférieur à celui des personnes nées dans le pays, des écarts importants étant observés en particulier dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas, en Belgique, en Autriche, en France et en Allemagne (pays des deuxième et quatrième groupes identifiés au graphique 2.4). Il existe également une importante dimension relative au genre, puisque l'écart avec les homologues nés dans le pays tend à être plus important pour les femmes immigrées.

Parmi les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, les immigrés affichent des taux d'emploi inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Chili et la République slovaque (graphique 2.11). Les écarts sont particulièrement grands dans les pays où l'immigration humanitaire est importante, comme la Suède, et dans les pays durement frappés par la crise, comme la Grèce et l'Espagne. Néanmoins, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de la Grèce, plus des deux tiers des personnes nées à l'étranger titulaires d'un diplôme universitaire occupent un emploi.

Graphique 2.10. **Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et différences avec celles nées dans le pays en 2013**



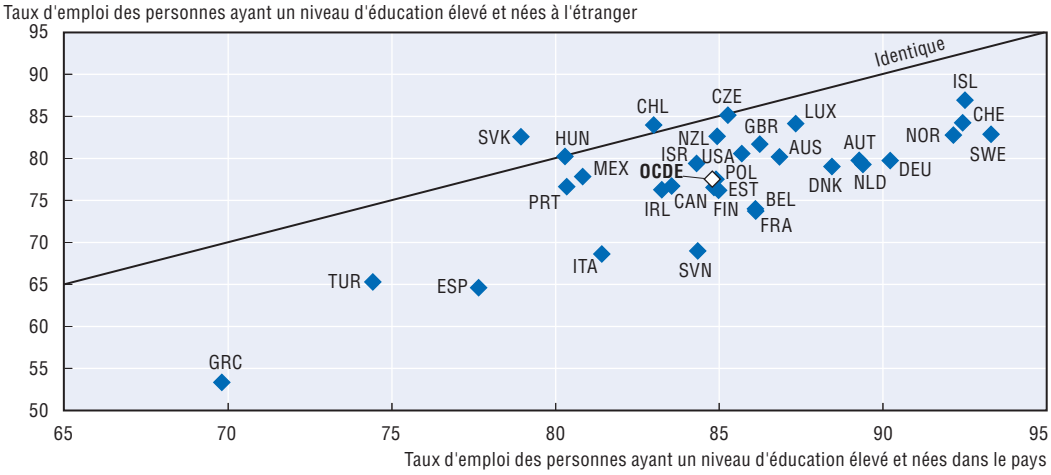
Note : Les données du Japon comparent les étrangers aux nationaux japonais et concernent l'année 2010. Les données du Chili et d'Israël concernent l'année 2011. Les données de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande concernent l'année 2012.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Japon : Recensement de la population ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160267

Le tableau est beaucoup plus contrasté en ce qui concerne les personnes ayant un faible niveau d'éducation (graphique 2.12). Par rapport aux personnes ayant un niveau d'éducation élevé, l'écart entre les taux de chômage est bien moindre pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation nées à l'étranger, qui ont souvent autant de chances de trouver un emploi que leurs homologues nés dans le pays. Par rapport à eux, la situation des immigrés semble favorable dans les pays où des immigrés de travail ayant un faible niveau d'éducation sont arrivés récemment en grand nombre, comme aux États-Unis, au Luxembourg, en Italie et en Grèce. À l'inverse, de grands écarts en défaveur des immigrés sont observés en Estonie, aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark. En général, la majorité des personnes ayant un faible niveau d'éducation nées à l'étranger occupent un emploi dans la plupart des pays de l'OCDE, sauf en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, en Israël, aux Pays-Bas, en Turquie et dans plusieurs pays d'Europe centrale où la population immigrée est plus restreinte et souvent plus âgée (pays du cinquième groupe identifiés au graphique 2.4).

Graphique 2.11. **Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, nées dans le pays ou à l'étranger, qui ont un niveau d'éducation élevé et ne sont pas scolarisées, dans quelques pays de l'OCDE, 2013**

Taux d'emploi en pourcentages



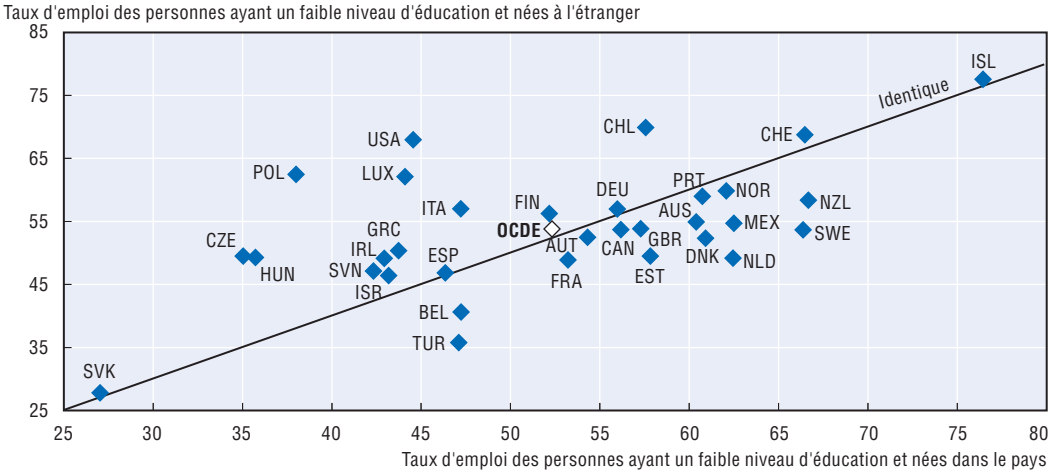
Note : Les données du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie sont basées sur les personnes âgées de 25 à 64 ans et peuvent inclure des personnes qui sont encore scolarisées. Les données de l'Australie sont basées sur les personnes âgées de 15 à 64 ans et peuvent inclure des personnes qui sont encore scolarisées.

Source : Australie : Enquêtes sur la population active 2012 ; Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active 2011-12 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), 2013 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) 2013 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160271

Graphique 2.12. **Taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'éducation nées dans le pays ou à l'étranger, personnes âgées de 15 à 64 ans et qui ne sont pas scolarisées, dans quelques pays de l'OCDE, 2013**

Taux d'emploi en pourcentages



Note : Les données du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie sont basées sur les personnes âgées de 25 à 64 ans et peuvent inclure des personnes qui sont encore scolarisées. Les données de l'Australie sont basées sur les personnes âgées de 15 à 64 ans et peuvent inclure des personnes qui sont encore scolarisées.

Source : Australie : Enquêtes sur la population active 2012 ; Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active 2011-12 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), 2013 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) 2013 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

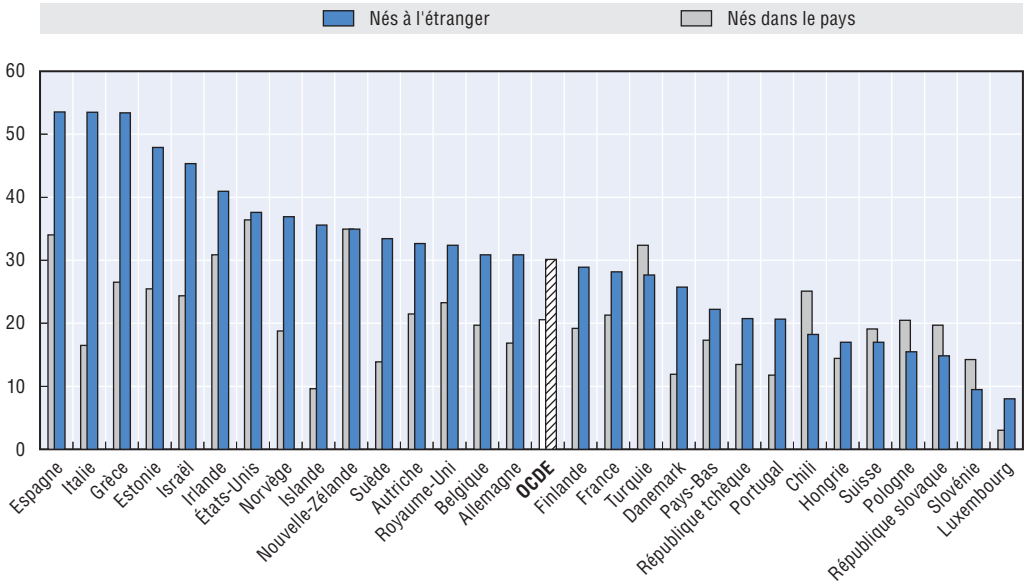
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160287

La conclusion que l'on peut tirer de ces résultats est que, bien que le taux d'emploi des immigrés augmente avec le niveau d'éducation, cette progression est moindre que pour leurs homologues nés dans le pays. Par conséquent, l'écart entre les deux groupes s'accroit avec le niveau d'éducation (tableau 2.A1.4 de l'annexe ; voir également Damas de Matos et Liebig, 2014).

Bien que la majorité des personnes nées à l'étranger occupent un emploi, il s'agit souvent d'emplois peu qualifiés ou de moindre qualité que ceux occupés par les personnes nées dans le pays, à niveau d'instruction égal. Cela pose généralement un problème majeur pour les plus instruits, ainsi que pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen. Bien qu'ils aient déjà moins de chances de trouver un emploi, lorsqu'ils en ont un, les immigrés diplômés du supérieur sont également davantage touchés par le déclassement que les personnes nées dans le pays, comme le montre le graphique 2.13. L'incidence du déclassement est particulièrement importante dans les pays des groupes 3 et 4 identifiés au graphique 2.4, c'est-à-dire des pays d'Europe du Sud ayant connu récemment l'arrivée de migrations de travail concentrées dans des emplois peu qualifiés, et dans les pays scandinaves, où de nombreux immigrés humanitaires sont titulaires de diplômes universitaires. Ces derniers ont une plus forte probabilité d'être déclassés par rapport à leur emploi que les autres groupes d'immigrés (tableau 2.A1.4 de l'annexe ; voir également Damas de Matos et Liebig, 2014).

Graphique 2.13. **Taux de déclassement des personnes en emploi ayant un niveau d'éducation élevé, 15-64 ans, selon le pays et le statut migratoire, 2013**

Pourcentages



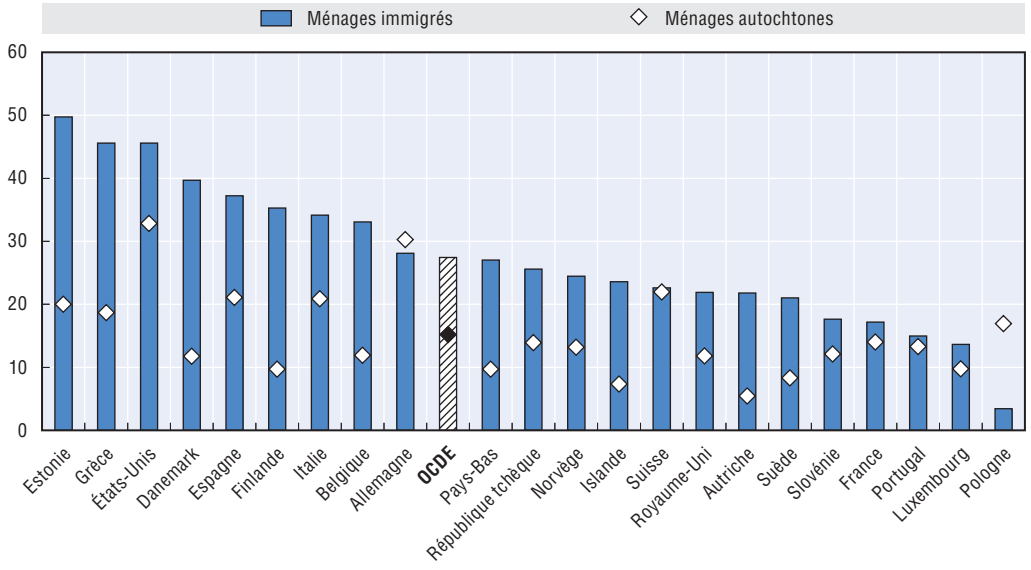
Note : Un niveau d'éducation élevé correspond à l'enseignement supérieur. La personne est considérée déclassée si sa profession est classée comme CITP 4 à 9 (CITP désigne la classification internationale type des professions).
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail 2013 (Eurostat) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Nouvelle-Zélande : Enquête sur la population active 2012 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160295

Tandis que le déclassement est un problème qui touche les personnes ayant un niveau d'éducation élevé occupant un emploi, les principaux problèmes concernant les travailleurs peu instruits nés à l'étranger sont les mauvaises conditions de travail et les salaires faibles, problématique des travailleurs pauvres. Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE pour lesquels cette information est disponible, les membres de famille des travailleurs immigrés peu instruits sont plus susceptibles d'être confrontés à la pauvreté que les travailleurs peu instruits nés dans le pays. Les seules exceptions sont l'Allemagne, la Suisse et la Pologne (voir graphique 2.14). Les écarts sont souvent importants, et dans certains pays, comme l'Estonie, la Grèce, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède, les membres de famille de travailleurs immigrés peu instruits ont souvent deux fois plus de risques de faire partie de ce groupe que les membres de famille de leurs homologues nés dans le pays.

Graphique 2.14. **Risque de pauvreté au travail selon le pays et le statut migratoire parmi les ménages ayant un chef de ménage avec un faible niveau d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2011**

Pourcentages



Note : Le « risque de pauvreté au travail » représente la part d'individus qui vivent dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à la moitié du revenu médian de l'ensemble de la population vivant dans le pays. L'échelle d'équivalence utilisée est la racine carrée de la taille du ménage. Les ménages pris en considération sont ceux dans lesquels au moins un adulte a travaillé au moins sept mois au cours des douze mois précédents. Le revenu considéré est l'ensemble des revenus disponibles du ménage après transferts sociaux perçus pendant une période de douze mois (année calendaire ou fiscale précédente ou douze mois précédant l'enquête).

Source : Pays européens : EU-SILC (Eurostat) 2011 ; États-Unis : *American Community Survey 2012*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160303*

Problématiques liées au travail spécifiques aux immigrés entrés pour raisons familiales ou humanitaires. Manifestement, la situation de départ n'est pas la même pour tous les immigrés sur le marché du travail. Pour les immigrés de travail, en particulier ceux qui arrivent avec une offre d'emploi, « l'intégration sur le marché du travail » débute généralement immédiatement ou quelque mois après leur arrivée. En effet, leurs taux d'emploi ne peuvent que diminuer dans le temps.

La situation est très différente pour les immigrés pour raisons familiales et humanitaires, pour qui l'emploi n'est généralement pas le principal motif d'immigration. Les données des pays européens de l'OCDE montrent que par rapport à leurs homologues venus pour travailler, après prise en compte des autres caractéristiques individuelles pertinentes, la probabilité d'obtenir un emploi est inférieure de 11 points de pourcentage pour les immigrés humanitaires de sexe masculin originaires de pays à revenus moins élevés et de 18 points de pourcentage pour les femmes immigrées entrées à titre humanitaire (voir tableau 2.A1.3 en annexe).

Les anciens étudiants internationaux ont autant de chances de trouver un emploi que les immigrés de travail, à l'exception des femmes originaires de pays non membres de l'OCDE. Parmi les immigrés arrivés adultes en Europe, plus de 50 % des hommes ont déclaré être venus pour des raisons professionnelles et 25 % pour des raisons familiales. Ces proportions sont inversées pour les femmes. Moins de 10 % des hommes et des femmes sont venus pour des raisons humanitaires, et une même proportion sont venus pour étudier.

Étant donné ces différentes situations de départ, il n'est pas raisonnable d'avoir les mêmes attentes pour les différentes catégories de nouveaux arrivants. En effet, les différences dans la composition de la population immigrée expliquent en grande partie les différences entre les pays en termes d'intégration (voir Bevelander et Pendakur, 2014). Une intégration rapide sur le marché du travail est un critère raisonnable pour les immigrés de travail – et une condition préalable à leur admission dans les pays européens membres de l'OCDE, et de plus en plus en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Cela vaut également pour les anciens étudiants internationaux ayant changé de statut. Les membres de famille et les immigrés bénéficiaires de la protection internationale ont généralement besoin de plus de temps et de soutien pour s'intégrer au marché du travail au cours des quelques années suivant l'arrivée[6].

Les femmes immigrées souvent face à un double désavantage. Puisque la plupart des immigrés pour raisons familiales sont des femmes, les aspects liés au genre et à la catégorie de migration sont étroitement corrélés. Même après la prise en compte d'un large éventail de caractéristiques socio-économiques, on constate que l'écart entre le taux d'emploi des femmes immigrées et celui de leurs homologues nées dans le pays est beaucoup plus important que pour les hommes immigrés. Ce constat tient alors que les femmes autochtones affichent généralement également un taux d'emploi inférieur à celui des hommes autochtones. Cela met clairement en évidence une « double peine » pour les femmes immigrées (voir OCDE, 2007 pour une discussion approfondie).

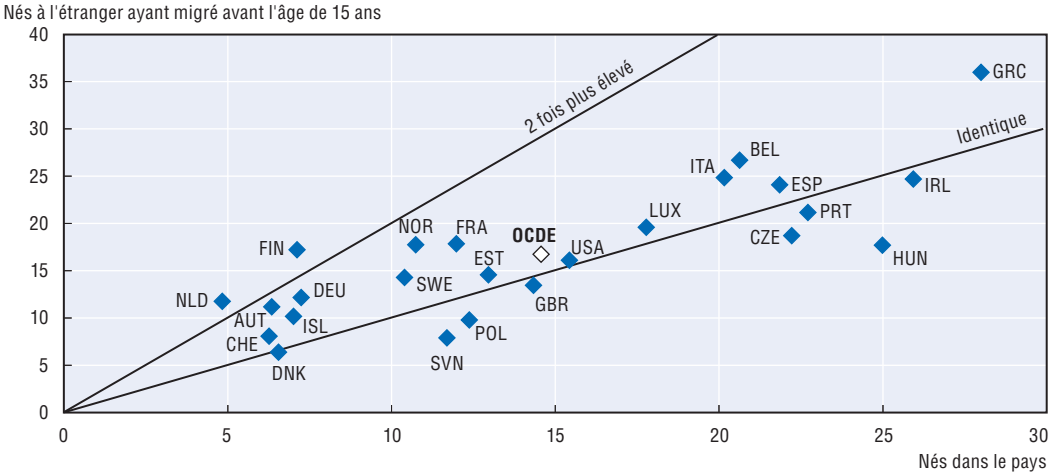
Cela est en partie dû au rôle traditionnel dévolu à chaque sexe, qui tend à être plus prononcé chez les immigrés, en particulier ceux originaires de pays où le taux d'emploi des femmes est faible. On observe également que le fait d'avoir des enfants en bas âge a un impact négatif beaucoup plus important sur l'emploi des femmes immigrées que sur celui de leurs homologues nées dans le pays (voir tableau 2.A1.4 en annexe). Bien que les femmes immigrées originaires des pays à revenus moins élevés affichent globalement de moins bons résultats, leurs taux d'emploi tendent à être meilleurs dans les pays où le taux d'emploi des femmes nées dans le pays est également élevé. La situation des femmes sur le marché du travail dans un pays donné semble donc jouer un rôle dans l'emploi des immigrées.

Les résultats des jeunes ayant des parents immigrés

Puisque qu'une part importante des jeunes suivent toujours des études, on considère généralement que le meilleur indicateur d'intégration des jeunes est le pourcentage de personnes qui ne sont pas en emploi, ne sont plus dans le système scolaire et ne suivent aucune formation (Groupe NEET « *neither in employment nor in education or training* »). Le graphique 2.15 montre la proportion des NEET parmi les jeunes nés à l'étranger ayant immigré enfants par rapport à leurs homologues nés dans le pays. Dans la plupart des pays, ils sont surreprésentés dans ce groupe, et ce deux fois plus aux Pays-Bas et en Finlande.

Graphique 2.15. **Pourcentage des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET), selon le lieu de naissance, 2012-13**

Pourcentage parmi les 15-24 ans



Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), 2012 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160318

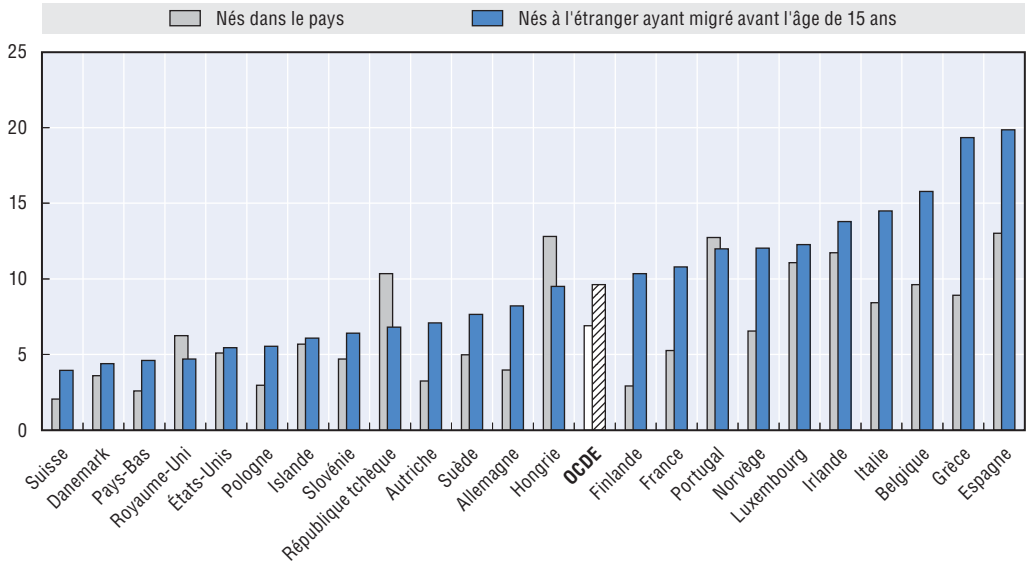
Les différences entre les jeunes immigrés et les jeunes nés dans le pays sont encore plus importantes lorsque l'on s'intéresse à ceux qui sont à la fois peu instruits et ne sont ni scolarisés, ni en emploi et ni en formation (NEET ayant un faible niveau d'éducation, graphique 2.16). Dans ce groupe, qui est un sujet de préoccupation pour les responsables politiques, les jeunes immigrés sont surreprésentés dans tous les pays, particulièrement en Europe. Le Royaume-Uni et quelques pays européens membres de l'OCDE, où le nombre d'immigrés âgés de 15 à 24 ans demeure faible, font exception.

Bien que les enfants nés sur le territoire de parents immigrés affichent des taux de NEET élevés et des taux d'emploi inférieurs à ceux des enfants de parents nés dans le pays dans la plupart des pays de l'OCDE, leurs résultats tendent à être meilleurs que ceux des jeunes immigrés (OCDE, 2010a, 2012h ; Liebig et Widmaier, 2009).

Ce constat est indépendant du niveau d'éducation. Cependant, la probabilité d'être en emploi augmente encore plus en parallèle avec le niveau d'éducation chez les enfants d'immigrés que chez leurs homologues nés de parents nés dans le pays (tableau 2.A1.4 de l'annexe). Cela semble suggérer que l'éducation est un facteur fort de l'insertion sur le marché du travail des enfants d'immigrés, plus particulièrement encore parmi les femmes.

Graphique 2.16. **Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) et ont un faible niveau d'éducation parmi tous les jeunes (15-24 ans), selon le lieu de naissance, 2012-13**

Pourcentages



Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), 2012 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160323

Quel que soit leur niveau d'éducation, les enfants d'immigrés nés dans le pays affichent souvent des taux d'emploi inférieurs à leurs homologues sans passé migratoire, du moins dans les pays européens de l'OCDE (tableau 2.A1.2 de l'annexe)[7]. De manière plus générale, une analyse préliminaire basée sur des données de l'enquête PIAAC révèle que des écarts entre enfants nés dans le pays de parents immigrés et enfants d'autochtones persistent quand on s'intéresse aux résultats sur le marché du travail, même après contrôle du niveau d'éducation et des compétences en littératie (tableau 2.A1.7 de l'annexe)[8]. Il semble que des obstacles structurels autres que les qualifications formelles ou la maîtrise de la langue du pays hôte sapent l'utilisation des compétences des enfants issus de l'immigration.

Facteurs à l'origine des différences de performances sur le marché du travail entre les immigrés et leurs enfants par rapport aux personnes nées dans le pays

L'intégration prend du temps

L'intégration est un processus qui prend du temps et ses résultats sur le marché du travail tendent à s'améliorer avec la durée de résidence, à mesure que les immigrés acquièrent des compétences spécifiques au pays, y compris des compétences linguistiques. Cependant, l'écart ne se résorbe jamais complètement avec le temps.

Si l'on compare la situation des immigrés récents par rapport à ceux installés de longue date, ces derniers sont plus susceptibles de participer au marché du travail et ont moins de risques d'être au chômage. Dans les pays européens de l'OCDE, chaque année de résidence supplémentaire est associée à une hausse du taux d'emploi de 0.2 point de pourcentage pour les hommes et de 0.4 pour les femmes (voir tableau 2.A1.3 en annexe)[9]. L'amélioration est particulièrement forte pour certains groupes d'immigrés, en particulier les réfugiés. Des résultats similaires ont été observés avec les données longitudinales dans

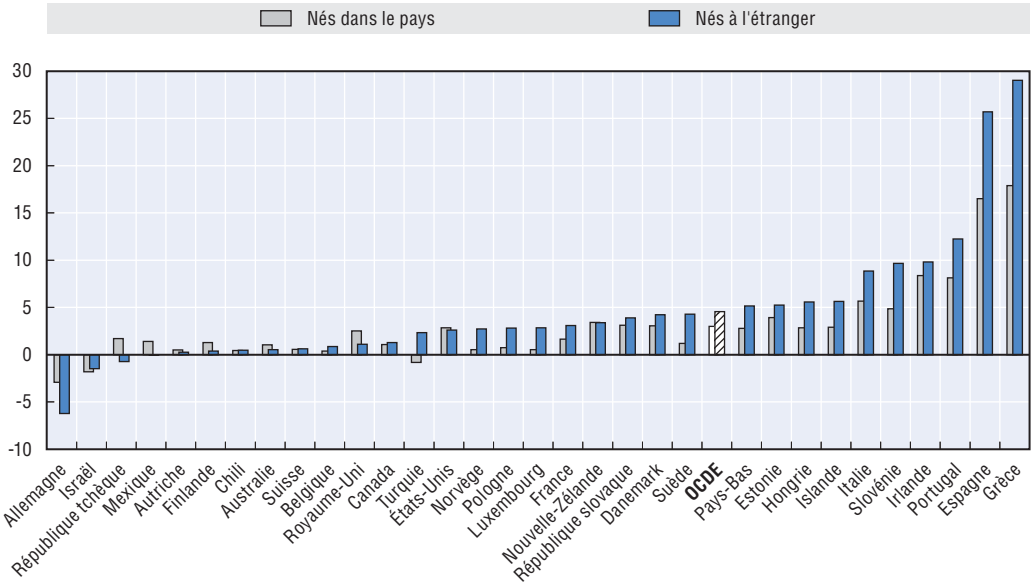
les pays d'installation de l'OCDE. Le risque de déclassement semble également diminuer d'un point de pourcentage par an pour les immigrés en emploi nés dans un pays à revenus moins élevés (voir tableau 2.A1.5).

Les conditions générales prévalant sur le marché du travail sont plus importantes pour les immigrés

Manifestement, les conditions générales prévalant sur le marché du travail façonnent le devenir professionnel tant des personnes nées à l'étranger que de celles nées dans le pays. Mais les immigrés sont généralement beaucoup plus affectés par l'évolution des conditions du marché du travail, parce qu'ils tendent à être surreprésentés dans les secteurs et les métiers plus cycliques. En outre, ils occupent souvent des emplois moins stables et ont moins d'ancienneté, ce qui accroît les risques de licenciement. Il existe également quelques données, bien que limitées, mettant en évidence la pratique de licenciements sélectifs par les employeurs envers les immigrés (Arai et Vilhelmsson, 2003 et OCDE, 2009). Par conséquent, avec la crise, le taux de chômage des immigrés a beaucoup plus augmenté que celui des personnes nées dans le pays, notamment dans les pays les plus touchés, à savoir la Grèce et l'Espagne (graphique 2.17).

Graphique 2.17. **Évolution des taux de chômage selon le lieu de naissance, 15-64 ans, 2007-13**

Points de pourcentage



Note : Les données pour le Canada concernent la période 2008-12 ; Turquie : 2008-13 ; Israël : 2007-11 ; Chili : 2006-11 ; Australie et Nouvelle-Zélande : 2007-12.

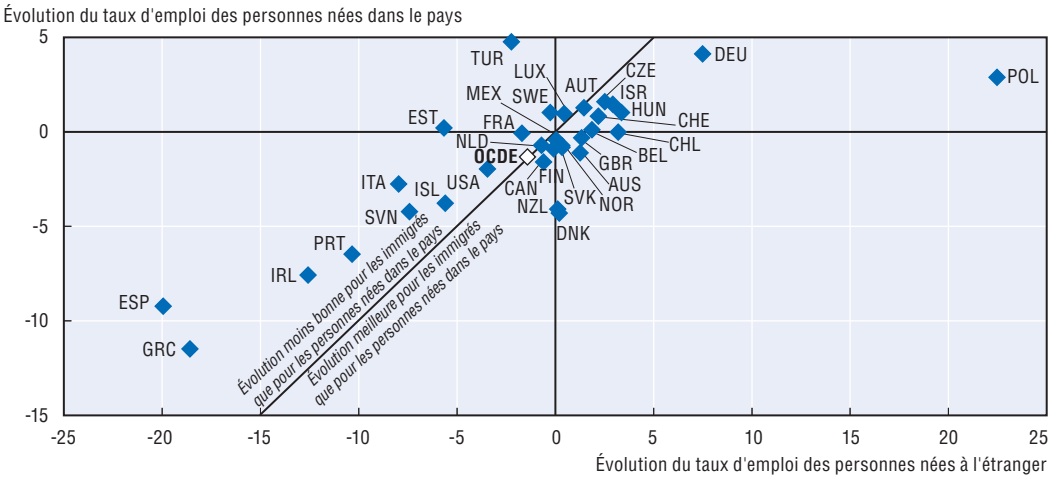
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160335

En observant l'évolution des taux d'emploi depuis le début de la crise, le constat s'avère plus inégal (graphique 2.8). En moyenne, le taux d'emploi des immigrés et des personnes nées dans le pays a baissé de 2.5 points de pourcentage. Dans quelques pays européens de destination de longue date, notamment en Allemagne, Autriche et Suisse, le

Graphique 2.18. **Évolution des taux d'emploi des personnes nées dans le pays ou à l'étranger, 15-64 ans, 2007-13**

Points de pourcentage



Note : Les données du Canada concernent les années 2008 et 2012 ; Chili : 2006 et 2011 ; Israël : 2007 et 2011 ; Australie, Nouvelle-Zélande : 2007 et 2012 ; Turquie : 2008 et 2013.

Source : Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160341

taux d'emploi des immigrés ne s'est pas autant dégradé que celui des personnes nées dans le pays. À l'inverse, les taux d'emploi des immigrés déclinent plus fortement que celui des autochtones dans les pays de l'OCDE les plus fortement touchés par la crise économique (le troisième groupe de pays identifié dans le graphique 2.4, ainsi que l'Irlande). De nombreux immigrés arrivés juste avant le début de la crise ont connu de grandes difficultés à trouver un emploi. Une longue période de chômage, surtout quand elle a lieu peu de temps après l'arrivée, a tendance à affaiblir les perspectives de succès de l'intégration sur le marché du travail à long terme.

Les employeurs éprouvent des difficultés à évaluer les compétences acquises à l'étranger

Comme indiqué précédemment, il existe souvent des différences entre les qualifications et les compétences des immigrés et celles des personnes nées dans le pays (pour un aperçu plus complet, voir Damas de Matos et Liebig, 2014 en ce qui concerne les qualifications, et Bonfanti et Xenogiani, 2014 pour ce qui est des compétences ; voir aussi la revue de la littérature dans Damas de Matos, 2014).

Dans la précédente section, des écarts systématiques et significatifs entre immigrés et personnes nées dans le pays en ce qui concerne les résultats sur le marché de l'emploi ont été observés, parmi les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, en particulier lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme le plus élevé dans un pays non membre de l'OCDE. Ceci n'est pas nécessairement observé chez les personnes faiblement instruites. Il semble donc que le rendement des qualifications des immigrés est inférieur, comparé aux à celui des autochtones, même après contrôle des différences d'âge, de sexe et de domaine d'étude (Damas de Matos et Liebig, 2014).

Les qualifications étrangères sont dévaluées sur le marché du travail du pays d'accueil, ce qui affecte l'emploi, le déclassement (voir pour les pays européens de l'OCDE, les tableaux 2.A1.5 et 2.A1.8 de l'annexe) et les salaires (Bonfanti et Xenogiani, 2014). En termes d'emploi, le rendement de l'éducation à l'étranger, mesuré par l'accroissement de la probabilité de trouver un emploi proportionnellement au nombre d'années d'études, est à peine supérieur à la moitié du rendement affiché par les personnes nées dans le pays, en Europe comme aux États-Unis. En effet, le devenir professionnel des immigrés est beaucoup plus lié au pays où ils ont obtenu leur diplôme le plus élevé qu'à leur pays de naissance (Damas de Matos et Liebig, 2014).

La dévaluation des diplômes étrangers sur le marché du travail perdure même après contrôle des différences de durée de séjour dans le pays et de compétences en littératie (tableaux 2.A1.7 et 2.A1.8 de l'annexe). C'est un problème clé pour l'intégration, étant donné que la plupart des immigrés ont des diplômes étrangers (graphique 2.A1.1 de l'annexe).

Selon les estimations, entre un tiers et la moitié de la différence entre les taux de déclassement des immigrés et ceux des personnes nées dans le pays s'explique par des niveaux de compétences moindres à des niveaux de qualification donnés (Bonfanti et Xenogiani 2014 ; OCDE, 2008a ; Dumont et Monso, 2007). De fait, on observe en général des résultats sur le marché du travail similaires pour les immigrés ayant un diplôme du pays d'accueil et les personnes nées dans le pays. Reste à savoir dans quelle mesure la dévaluation des diplômes étrangers est due à une moindre performance des systèmes éducatifs des pays d'origine ou à une transférabilité limitée des compétences. D'autres analyses des données du PIAAC devraient permettre d'apporter une réponse.

L'expérience professionnelle acquise à l'étranger est encore plus dévaluée sur les marchés du travail des pays d'accueil que ne le sont les diplômes étrangers. Toutefois, des données récentes (Picot et Sweetman, 2011) suggèrent que cette situation évolue une fois que les immigrés sont davantage familiarisés avec le marché du travail local et que les employeurs disposent d'informations supplémentaires pour mieux juger de la valeur des qualifications et de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est la compétence la plus importante pour l'insertion sur le marché du travail

Comme mentionné précédemment, la compétence la plus utile pour réussir sur le marché du travail local, et plus généralement, dans la société dans son ensemble, est la maîtrise de la ou des langue(s) officielle(s) du pays d'accueil. Il est très difficile de mesurer cette compétence et ses liens avec le marché du travail de manière adéquate. Les compétences en littératie mesurées par le PIAAC incluent clairement un volet portant sur les compétences linguistiques. En ce qui concerne les pays européens membres de l'OCDE, on dispose de certaines informations auto-déclarées provenant de l'Enquête sur les forces de travail 2008 quant à savoir si les immigrés considèrent l'absence de compétences linguistiques comme un obstacle à l'obtention d'un emploi correspondant à leurs qualifications et à leur expérience professionnelle. C'est loin de constituer une mesure objective des compétences linguistiques, mais cela donne le point de vue des immigrés sur leurs compétences linguistiques et leur adaptation au marché du travail du pays.

Plus d'un immigré sur cinq déclare que les difficultés linguistiques constituent un obstacle important à l'obtention d'un emploi convenable, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation étant surreprésentés dans ce groupe. Si l'on tient compte du niveau d'instruction, ce sont principalement les immigrés titulaires de diplômes acquis à

l'étranger, et notamment de diplômes acquis dans des pays non membres de l'OCDE, qui déclarent que la langue représente une difficulté majeure pour eux. Les immigrés humanitaires sont les plus susceptibles de déclarer des difficultés linguistiques, suivis par les immigrés pour raisons familiales et les immigrés de travail. Ceux déclarant être venus pour leurs études se plaignent rarement de ce type de problème.

Damas de Matos et Liebig (2014) constatent que les difficultés linguistiques sont très négativement corrélées au taux d'emploi, indépendamment de la catégorie d'entrée, du niveau et de l'origine des qualifications. Une fois prises en compte les différences concernant les autres caractéristiques observables, le risque que les immigrés rencontrant des difficultés linguistiques soient déclassés est supérieur de 17 points de pourcentage au risque de déclassement des immigrés ne signalant pas de telles difficultés. Les difficultés linguistiques auto-déclarées par les immigrés semblent également expliquer en grande partie le désavantage observé pour les immigrés de même âge et de même niveau d'instruction par rapport aux autochtones. Pour les immigrés de travail qui ne déclarent pas de problèmes linguistiques, les différences par rapport aux personnes nées dans le pays en termes de situation professionnelle semblent disparaître complètement.

Les immigrés et leurs enfants manquent souvent de réseau et de connaissance du fonctionnement du marché du travail

Les qualifications formelles, les compétences linguistiques et l'expérience professionnelle ne sont qu'une partie de l'ensemble des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail. Les immigrés rencontrent également d'importantes difficultés en ce qui concerne l'efficacité de la recherche d'emploi et les filières de recrutement, même lorsqu'ils ont des qualifications au moins comparables à celles des personnes nées dans le pays. Les immigrés sont manifestement désavantagés en ce qui concerne la connaissance du marché du travail et des pratiques d'embauche du pays d'accueil, ainsi que les contacts, directs ou indirects, avec les employeurs.

Dans tous les pays de l'OCDE, une part importante des recrutements se font par l'intermédiaire de contacts informels avec les employeurs. La question des contacts et des réseaux va bien au-delà d'une simple « mise en contact ». Parfois, le « contact » peut être une simple allusion à un employeur potentiellement intéressant. Cela n'est pas seulement un problème pour les personnes qui ont migrés quand elles étaient adultes mais aussi pour les enfants nés sur le territoire de parents immigrés, ayant été élevés et ayant suivi leur scolarité dans le pays d'accueil. En effet, le contact avec le premier employeur – généralement pour un apprentissage ou des stages – passe également souvent par le réseau personnel des parents.

Le manque de contacts directs entre les employeurs et les immigrés nourrit également l'incertitude des employeurs vis-à-vis des compétences et de la productivité des immigrés. Selon une étude suédoise (Aslund et al., 2009) les recruteurs sont plus susceptibles d'embaucher des travailleurs de même origine ethnique qu'eux, sauf dans les cas où le candidat est un ancien employé.

Les réseaux font partie de la problématique plus vaste de la connaissance du marché du travail local et de son fonctionnement. La rédaction d'une lettre de motivation et la présentation à un entretien d'embauche sont propres à chaque pays. Les différences à cet égard sont importantes, même entre les pays de l'OCDE. L'analyse des pays nordiques (Rosholm et al., 2001) suggère que ces compétences interpersonnelles sont particulièrement

importantes dans les secteurs hautement spécialisés où le travail est de moins en moins structuré en raison des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques professionnelles, comme l'organisation en équipes, le travail indépendant et les bureaux virtuels.

Discrimination

La discrimination sur le marché du travail est également un facteur entravant l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs enfants nés dans le pays. Le recrutement sélectif de personnes présentant certains antécédents ou la discrimination à l'égard de ceux en présentant d'autres est difficile à prouver (pour quelques aperçus généraux, voir Heath, Liebig et Simon, 2013 ; OCDE, 2008b). Il existe toujours la possibilité que des caractéristiques qui n'ont pas été explicitement prises en compte ou qui ne sont pas directement observées découlent d'une préférence de l'employeur pour certains candidats plutôt que d'une discrimination pure et simple.

Une méthode pour évaluer ce phénomène consiste à mener des tests en situation et des tests reposant sur des CV. Ces tests ont permis de démontrer l'effet de la discrimination à l'embauche dans beaucoup de pays de l'OCDE[10]. Les résultats sont résumés dans le tableau 2.1. Ces tests consistent à soumettre deux candidatures équivalentes (fictives) à un même emploi, la seule différence étant le nom. Puisque les qualifications des deux candidats doivent être à peu près identiques, les tests portent essentiellement sur des personnes ayant atteint leur plus haut niveau d'étude dans le pays, et concernent donc principalement des enfants d'immigrés. Il n'est pas rare qu'à CV équivalent, les immigrés et leurs descendants doivent envoyer deux fois plus de candidatures que les autres candidats avant d'être convoqués à un entretien d'embauche.

Il est intéressant de noter que du fait de l'importance de la discrimination et du niveau d'éducation des enfants d'immigrés, on pourrait s'attendre à ce que leur taux de chômage soit beaucoup plus élevé – par rapport aux enfants d'autochtones – que ce que l'on observe actuellement. Cela semble être dû en partie au fait que les enfants d'immigrés compensent la discrimination par des efforts supplémentaires (c'est-à-dire en envoyant un plus grand nombre de CV) ou parce qu'ils acceptent des emplois moins qualifiés[11]. Les données tirées d'études menées dans un certain nombre de pays de l'OCDE suggèrent que c'est effectivement le cas. Il s'agit d'un résultat important qui mérite d'être souligné.

Bien qu'il ne soit pas possible de mener des comparaisons directes de ces résultats entre les pays et les secteurs, un résultat commun est que les hommes immigrés sont en moyenne plus touchés par les pratiques discriminatoires que les femmes. La discrimination est probablement encore plus forte en cas d'atonie du marché du travail, puisque les entreprises peuvent se permettre de se montrer plus sélectives à l'embauche. Elle tend à être aussi plus prononcée dans les petites entreprises et celles de taille moyenne qui ont, d'une part, moins de contacts avec les immigrés, mais qui sont peut-être aussi moins enclines à prendre le risque d'embaucher une personne dont ils ne connaissent mal la productivité.

La question est de savoir à quel niveau cette incertitude est justifiée pour les enfants d'immigrés ayant de bons niveaux de qualification du pays d'accueil. Dans les faits, un élément central trouvé par Heath, Liebig et Simon (2013) est que dans les pays européens de l'OCDE, les enfants d'immigrés nés dans le pays déclarent plus souvent ressentir une discrimination que les immigrés eux-mêmes. Ce qui contraste fortement avec les pays non européens de l'OCDE, peuplés par l'immigration, et pour qui c'est exactement l'inverse.

Tableau 2.1. **Résultats d'expérimentations sur le terrain dans 17 pays de l'OCDE**

	Groupe ethnique	Taux relatif de réponses positives
Allemagne	Turc	1.4[1]
Australie	Chinois	1.7[1]
	Italien	1.1
	Moyen-Orient	1.6[1]
Autriche	Chinois	1.4[1]
	Nigérian	2.0[1]
	Serbe	1.3[1]
	Turc	1.5[1]
Belgique	Marocain	1.9[1]
	Turc (comparé aux Flamands) (métiers en pénurie)	2.1[1]
	Turc (comparé aux Flamands) (métiers non en pénurie)	1.0
Canada (Montréal)	Africain	1.8[1]
	Arabe	1.6[1]
	Latino-américain	1.6[1]
Canada (Toronto)	Chinois	1.5[1]
	Indien	1.3[1]
	Pakistanais (candidature avec éducation et expérience acquises au Canada)	1.4[1]
Espagne	Marocain (nés à l'étranger)	1.3[1]
États-Unis	Afro-américain	1.5[1]
	Latino-américain	1.2
	Noir	2.0[1]
Finlande	Russe (noms)	2.0[1]
France	Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne (nés dans le pays de parents immigrés)	2.0[1]
Grèce	Albanais	1.8[1]
Irlande	Africain	2.4[1]
	Asiatique	1.8[1]
	Allemand	2.1[1]
Italie	Marocain (nés à l'étranger)	1.4[1]
Norvège	Pakistanais (nés dans le pays de parents immigrés)	1.3[1]
Pays-Bas	Antillais	1.2[1]
	Marocain	1.1[1]
	Marocain (hommes uniquement)	1.3[1]
	Surinamien	1.2[1]
	Turc	1.2[1]
Royaume-Uni	Noir africain	1.7[1]
	Noir caribéen	1.9[1]
	Chinois	1.9[1]
	Indien	1.9[1]
	Pakistanais/Bangladais	1.5[1]
Suède	Arabe/Africain	1.8[1]
	Jeunes nés en Suède avec des origines au Moyen-Orient	2.5[1]
	Moyen-Orient (hommes uniquement)	1.5[1]
Suisse	Albanophone de l'ex-Yougoslavie (dans les provinces francophones)	1.3[1]
	Albanophone de l'ex-Yougoslavie (dans les provinces germanophones) (hommes nés à l'étranger)	2.5[1]
	Portugais (dans les provinces francophones)	1.1
	Turc (dans les provinces germanophones)	1.4[1]

1. Significativement différent de 1.0. Le taux relatif de réponses positives est le rapport entre le nombre de candidatures qu'une personne du groupe considéré doit envoyer pour obtenir un entretien et celui que doit envoyer une personne sans « origine immigrée ».

Source : Pour une liste complète des sources, voir Heath, Liebig et Simon (2013) ; pour l'Autriche : Hofer et al. (2013) ; pour la Finlande : Larja et al. (2012) ; pour l'Allemagne : SVR (2014).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160635*

La discrimination peut avoir de multiples effets négatifs et l'importance significative de la discrimination révélée dans des études de testing est préoccupante. La discrimination ne fait pas que réduire les incitations des immigrés à investir dans l'éducation et la formation, mais elle a un impact négatif tant sur l'économie que sur la cohésion sociale.

Pour résumer, bien que les immigrés et leurs enfants rencontrent des difficultés en termes d'intégration sur le marché du travail, cela ne doit pas masquer le fait que dans la plupart des pays de l'OCDE la majorité des immigrés et de leurs enfants occupent un emploi. Il est important de le noter, puisque relativement peu d'immigrés arrivent dans les pays avec un bagage comparable à celui des autochtones, que ce soit en termes de capital humain, de capital social ou de compétences linguistiques. Malgré cela, le potentiel des immigrés et de leurs enfants est encore plus important. La section suivante examine les politiques qui pourraient permettre de libérer ce potentiel.

Quelles politiques contribuent à l'intégration des immigrés ?

L'intégration des immigrés et le développement des niveaux d'emploi requiert des investissements appropriés – pour développer, mobiliser et utiliser efficacement les compétences des immigrés sur le marché du travail du pays d'accueil– qui peuvent faire de l'immigration un outil pour aider à résoudre certaines difficultés du marché du travail liées au vieillissement de la population. Outre la stimulation de la croissance à long terme, les investissements au niveau individuel dans les compétences des immigrés et de leurs enfants nés sur le territoire peuvent les aider à tirer le meilleur parti de leur potentiel et à réduire la transmission des handicaps sociaux d'une génération à l'autre. Les travailleurs plus qualifiés sont plus productifs, ont tendance à gagner plus et ont de meilleurs perspectives d'emploi – ce qui vaut tant pour les immigrés que pour les autochtones.

La Stratégie de l'OCDE sur les compétences (OCDE, 2012a) fournit des instruments pour aider les gouvernements à mieux comprendre comment identifier les forces, les faiblesses et les inefficiences de leurs systèmes de formation et d'éducation existants. Puisque les compétences des immigrés et de leurs enfants sont souvent sous-exploitées, la politique d'intégration est un domaine dans lequel une approche holistique peut être efficace pour contribuer aux objectifs globaux de création de meilleurs emplois et de promotion de la croissance économique et de l'inclusion sociale.

La Stratégie sur les compétences repose sur trois piliers :

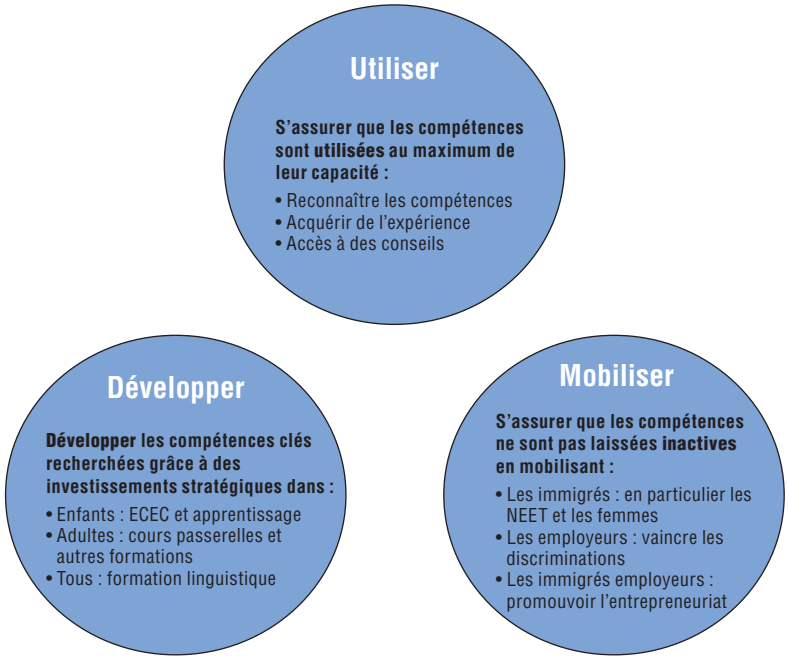
- **Utiliser efficacement les compétences existant sur le marché du travail** nécessite des politiques efficaces et des investissements. Une condition préalable est effectivement de tenir compte des compétences des immigrés et de les « reconnaître » de façon appropriée. Les adultes nés à l'étranger apportent dans leur nouveau pays de résidence des compétences fondées sur les qualifications et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger, qui ne sont souvent pas pleinement reconnues dans le pays d'accueil. Une entrée réussie sur le marché du travail a un profond impact sur la carrière d'une personne et l'usage qui est fait de ses compétences par la suite, alors qu'un mauvais départ a un effet stigmatisant qui peut conduire au chômage ou au déclassement. Cela peut être difficile à surmonter pour les travailleurs plus tard au cours de leur carrière. Les compétences qui ne sont pas utilisées ont tendance à s'atrophier, tandis que l'expérience professionnelle apporte de nouvelles compétences. Au début du processus

d'intégration, des informations et une communication claires sur les compétences nécessaires et disponibles peuvent contribuer à mettre en contact les travailleurs qualifiés avec les employeurs potentiels et à éviter ainsi le chômage et le déclassement.

- **Développer l'offre de compétences appropriées pour répondre aux besoins du marché du travail**. Les politiques axées sur le développement des compétences visent à garantir que l'offre de compétences est suffisante, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, pour répondre aux besoins présents et à venir du marché du travail. Une offre adéquate peut être obtenue en s'efforçant de développer la bonne combinaison de compétences grâce aux études et à la formation.
- **Mobiliser les compétences actuellement non disponibles sur le marché du travail**. La mobilisation des compétences encourage les personnes inactives en âge de travailler à chercher un emploi ou à se reformer. Ces personnes peuvent avoir de nombreuses compétences mais choisir de leur propre chef de ne pas en faire bénéficier le marché du travail, pour des raisons familiales ou personnelles, en raison de mauvaises perspectives d'emploi ou de désincitations financières au travail/à l'embauche. Pour mobiliser efficacement les compétences, les pouvoirs publics peuvent mettre en place des incitations financières pour rendre le travail plus attractif et démanteler les obstacles non financiers qui empêchent les individus de participer à la population active. En outre, le renforcement de la mobilisation des compétences peut nécessiter de motiver les employeurs et de surmonter leurs réticences à embaucher des personnes inactives ou éloignées du marché du travail.

Le graphique 2.19 montre comment cette stratégie sur les compétences peut être adaptée à l'intégration des immigrés.

Graphique 2.19. **Intégrer les immigrés sur la base de la Stratégie de l'OCDE sur les compétences**



L'investissement dans les compétences fait intervenir l'ensemble de ces trois piliers interconnectés. À terme, les politiques peuvent seulement renforcer l'utilisation des compétences développées et mobilisées. Si les compétences sont utilisées efficacement, les travailleurs sont plus susceptibles d'être incités à investir dans leur développement et à rester actifs. En ce qui concerne les personnes nées à l'étranger, une évaluation et une reconnaissance adéquates de leurs compétences existantes évitera tout investissement inutile dans le développement des compétences et concentrera toute formation complémentaire sur les compétences critiques qui leur font défaut. Dans le même temps, la mobilisation des compétences existantes – par une intégration précoce sur le marché du travail – peut faciliter le développement de compétences nouvelles chez les nouveaux arrivants, comme les compétences linguistiques.

Le présent chapitre est fondé sur les trois piliers de la Stratégie de l'OCDE sur les compétences, à savoir le développement, la mobilisation et l'utilisation efficace des compétences. Pour les enfants d'immigrés et les autochtones, cette stratégie prend à juste titre le développement des compétences comme point de départ. La première partie de ce chapitre considère la reconnaissance et l'utilisation des compétences existantes comme prioritaires pour l'intégration sur le marché du travail des adultes nés à l'étranger. En effet, les immigrés adultes apportent des qualifications et des compétences dans le pays, et une intégration précoce dans l'emploi est devenue un objectif essentiel de la politique d'intégration. La seconde partie de ce chapitre montre comment les immigrés et leurs enfants sont en mesure d'activer efficacement et de développer les compétences appropriées pour participer au marché du travail sur un pied d'égalité avec les autochtones et leurs enfants.

Utiliser les compétences

L'utilisation efficace des compétences nécessite de les reconnaître et de les mettre en pratique. Cela peut nécessiter de surmonter certains obstacles supplémentaires, et peut, de temps en temps, nécessiter une aide complémentaire pour les mettre en contact avec les employeurs et permettre ainsi à ces derniers d'évaluer les compétences des immigrés plutôt que de se fier à leurs préjugés.

Évaluer et reconnaître les compétences des immigrés

Pour utiliser efficacement les compétences des immigrés, il convient de commencer par collecter des informations sur les compétences existantes et de les rendre disponibles auprès des employeurs. Ces derniers, le public et les immigrés eux-mêmes peuvent avoir des incertitudes quant à savoir si les compétences et les qualifications des immigrés sont suffisantes pour le marché du travail. L'évaluation et la reconnaissance des compétences des immigrés peuvent être une façon utile de démarrer le processus d'intégration, puis à terme de permettre aux immigrés d'obtenir un emploi correspondant à leurs compétences et à leurs qualifications. Outre le fait qu'elle facilite la reconnaissance des qualifications que les nouveaux arrivants ont acquises à l'étranger, l'évaluation des compétences des nouveaux arrivants peut contribuer à identifier les besoins en termes de formation et d'expérience.

De nombreux acteurs sont chargés de veiller à ce que les compétences et les qualifications des personnes nées à l'étranger soient correctement reconnues et utilisées :

- **Les instances éducatives** interviennent pour évaluer et certifier la comparabilité des qualifications acquises à l'étranger, souvent afin de décider si un candidat peut être admis dans un cycle d'étude donné.
- **Les organismes professionnels** évaluent et reconnaissent le cas échéant les qualifications dans leurs professions réglementées respectives.
- **Des organismes professionnels compétents** sont susceptibles de certifier les qualifications, d'informer, d'assurer une coordination avec les autres acteurs impliqués et de constituer le premier interlocuteur des candidats.
- La coopération avec les **employeurs** dans la procédure de reconnaissance des compétences peut améliorer leur capacité d'appréciation des qualifications étrangères des immigrés.

La reconnaissance des compétences des immigrés prend principalement deux formes : l'évaluation et la reconnaissance des qualifications ainsi que la validation des compétences.

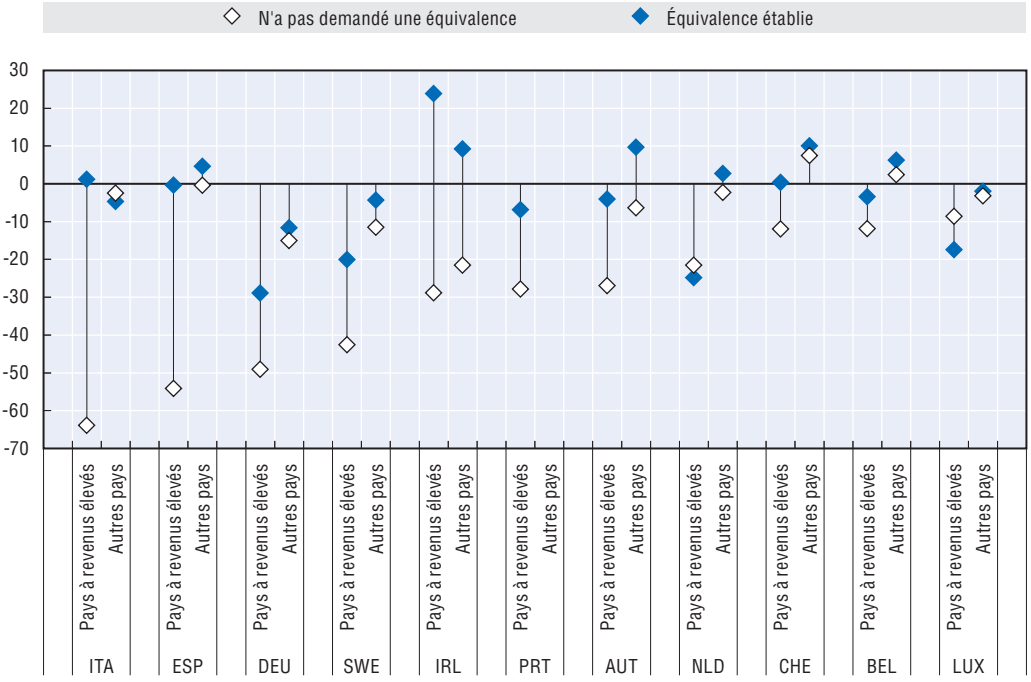
Évaluation et reconnaissance des qualifications. L'évaluation et la reconnaissance officielle des qualifications étrangères est un outil important pour les autorités, en aidant les employeurs à surmonter leur incertitude vis-à-vis des compétences des immigrés. La reconnaissance officielle par les organismes d'enseignement ou professionnels certifie l'authenticité des qualifications. Soit elle établit une équivalence (partielle ou complète) avec des qualifications nationales mieux connues des employeurs, soit elle accorde directement un diplôme national. Cette reconnaissance officielle est généralement requise pour exercer une profession réglementée, comme la médecine ou le droit. Ces professions réglementées représentent généralement seulement une petite partie du marché du travail. Par ailleurs, la procédure de reconnaissance officielle peut être utile en tant que certification officielle des qualifications et point de référence pour les employeurs ayant des incertitudes à propos de la véritable valeur des qualifications étrangères des immigrés. C'est particulièrement le cas pour les qualifications obtenues dans des systèmes éducatifs très différents de celui du pays de résidence. Toutefois, à terme, la « reconnaissance » des compétences des immigrés dépend des employeurs, qui décident s'ils acceptent les qualifications étrangères des immigrés, qu'elles soient officiellement reconnues ou non. Il est donc important qu'ils aient confiance dans les résultats du processus de reconnaissance[12].

Les données de certains pays de l'UE montrent que l'aboutissement d'une procédure de reconnaissance formelle est associé à un taux d'emploi supérieur et à de meilleurs emplois pour les immigrés. Cette procédure aide par exemple à réduire le déclassement qui affecte les immigrés – pourcentage des personnes ayant un niveau d'éducation élevé qui occupent un emploi inférieur à leur niveau d'instruction. L'écart avec les taux de déclassement des autochtones est considérablement inférieur pour les immigrés qui ont obtenu la reconnaissance de leurs qualifications que pour ceux qui n'ont pas fait la demande. L'amélioration associée à cette reconnaissance est particulièrement prononcée pour les immigrés venant de pays à bas revenus, c'est-à-dire de pays dont les systèmes éducatifs tendent à être très différents de ceux des pays de l'OCDE (graphique 2.20).

Certains avantages découlent du fait que l'évaluation et la reconnaissance officielles sont souvent le point de départ pour obtenir une qualification nationale, très appréciée sur le marché du travail. Par exemple, une certification officielle attestant que les qualifications étrangères équivalent au moins à un diplôme de l'enseignement secondaire est généralement nécessaire pour entrer dans l'enseignement supérieur.

Graphique 2.20. **Part des emplois correspondant à la qualification des travailleurs nés à l'étranger ayant un niveau d'éducation élevé, selon leur lieu de naissance et selon qu'une équivalence de leur qualification a été établie ou non, dans quelques pays européens de l'OCDE, 2008**

Différence avec les personnes nées dans le pays en points de pourcentage



Note : « -10 » signifie que les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé et qui sont en emploi ont une probabilité d'occuper un poste correspondant à leur qualification de 10 points de pourcentage inférieure à celle des natifs. Les personnes ayant un niveau d'éducation élevé sont celles qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement tertiaire. Ils sont considérés comme occupant un poste « correspondant à leur qualification » si leur profession est classifiée dans les niveaux 1 à 3 de la CITP (CITP désigne la classification internationale type des professions). Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation.

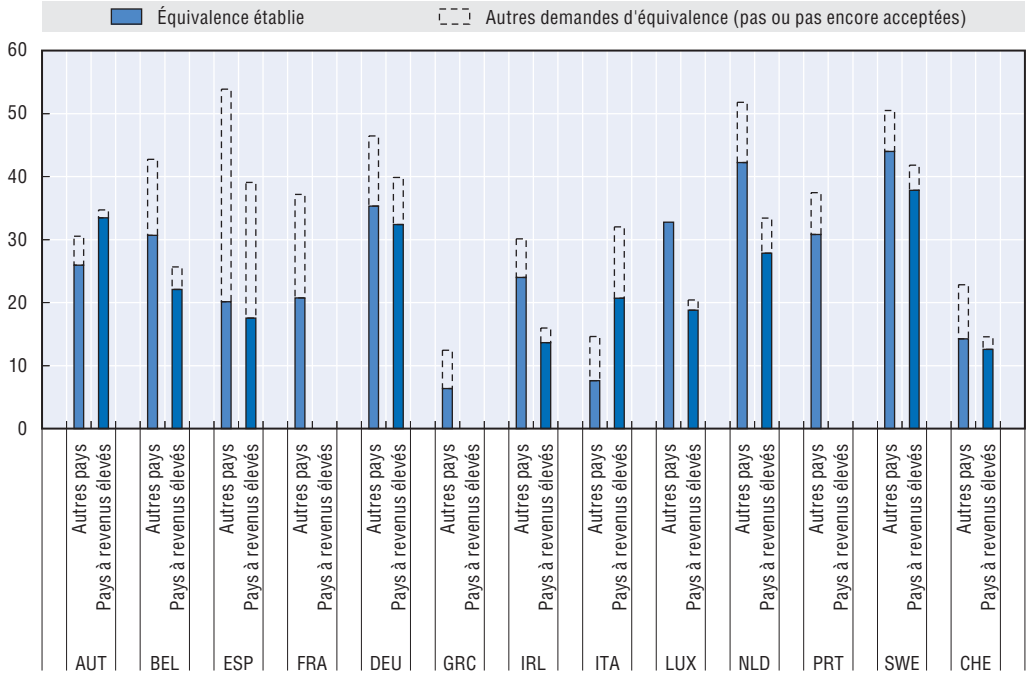
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160366*

Dans les pays européens de l'OCDE, les plus susceptibles de demander une reconnaissance sont les immigrés originaires de pays non membres de l'UE arrivés alors qu'ils étaient encore étudiants ou ayant obtenu par la suite un diplôme de l'enseignement supérieur dans le pays. Ces résultats indiquent que la procédure de reconnaissance est principalement utilisée dans le cadre du système d'enseignement supérieur par ceux qui poursuivent leurs études. Comparé aux étudiants, le nombre de demandes de la part des immigrés humanitaires ou familiaux est très inférieur, et c'est pour les immigrés de travail qu'il est le plus faible. Les personnes titulaires de diplômes du secteur de la santé sont également les plus susceptibles de déposer une demande, avec un taux supérieur de 16 points de pourcentage au deuxième domaine d'études le plus fréquent des candidats, à savoir l'enseignement et l'éducation. Par conséquent, les procédures de reconnaissance apparaissent comme des pratiques courantes seulement dans certaines professions très réglementées. Toutefois, les effets de la reconnaissance sont positifs pour un large éventail de candidats, quel que soit leur motif d'immigration, leur domaine d'étude et l'origine du diplôme (Damas de Matos et Liebig, 2014).

Malgré les bénéfices apparents pour leur carrière et le fait que, pour les immigrés qui en font la demande, une reconnaissance totale ou partielle est généralement accordée, seule une minorité d'immigrés titulaires de diplômes étrangers demandent effectivement une reconnaissance formelle dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles (voir graphique 2.21).

Graphique 2.21. **Pourcentage d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé et âgés de 15 à 24 ans ayant demandé une équivalence de leur diplôme obtenu à l'étranger, dans quelques pays européens de l'OCDE, 2008**



Note : Les personnes ayant un niveau d'éducation élevé sont celles qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. L'échantillon exclut les personnes qui ne sont pas en emploi, n'ont pas trouvé un emploi qui commencera plus tard et ne souhaitent pas avoir un emploi. Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160379

Ces faibles taux de candidature peuvent éventuellement s'expliquer par le fait que les procédures de reconnaissance ne sont pas encore intégrées à la plupart des politiques d'intégration des pays. En dehors de l'enseignement supérieur et du secteur de la santé, il est possible que les immigrés et les prestataires de services d'intégration ignorent l'existence de ces procédures ou en sous-estiment l'efficacité.

Autre explication, le fait que les immigrés connaissent les procédures mais les jugent trop contraignantes ou complexes. En effet, les autorités responsables de la reconnaissance sont souvent nombreuses, déconnectées et indépendantes des autorités responsables de l'intégration et de l'emploi. Différentes procédures existent souvent en fonction du niveau et de la réglementation des professions. Par exemple, tandis que les universités sont souvent en charge de l'évaluation et de la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur, la reconnaissance des qualifications dans les professions réglementées est généralement placée sous la responsabilité des organismes

professionnels compétents. Par ailleurs, des procédures excessivement complexes peuvent de fait exclure certaines qualifications professionnelles ou formelles. Cette complexité administrative est encore plus importante dans les pays où les autorités en charge de l'éducation et de l'emploi sont décentralisées ou entraînent des doublons.

Les immigrés peuvent se heurter à d'autres obstacles, comme des demandes de documentations compliquées, des frais élevés, un délai d'attente des décisions potentiellement long, et un manque de transparence de l'ensemble de la procédure. Dans certains cas, il est également impossible pour les autorités du pays de vérifier le diplôme du pays d'origine, par exemple dans le cas de réfugiés originaires de zones de conflit ou d'États défaillants. Tous ces obstacles peuvent dissuader les immigrés titulaires de diplômes étrangers de solliciter une reconnaissance, de manière que seuls ceux qui sont certains d'obtenir gain de cause poseront leur candidature.

La facilitation et la promotion de la procédure de reconnaissance est une tendance récente majeure dans les pays de l'OCDE, notamment ceux attirant des immigrés diplômés du supérieur. La loi fédérale allemande de reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenus à l'étranger a instauré un droit à évaluation dans les professions réglementées au niveau fédéral par le biais d'une procédure plus standardisée et transparente. Au cours de la première année ayant suivi l'entrée en vigueur de cette loi, en 2012, 30 000 demandes ont été déposées – principalement par des ressortissants de l'UE et dans le domaine de la santé – avec un taux de reconnaissance élevé.

D'autres pays, comme le Danemark et la Slovénie, ont également réglementé la procédure d'évaluation et de reconnaissance par le biais d'une loi instaurant des droits légaux à évaluation dans les professions réglementées et non réglementées. Le Canada a créé un cadre non contraignant – le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger de 2009 – qui définit pour tous les territoires et provinces des principes politiques communs afin d'améliorer l'équité, la transparence, la rapidité et la cohérence. Quelques pays ont créé des structures uniformes pour l'évaluation et la reconnaissance de l'ensemble des qualifications étrangères. Citons par exemple les pays nordiques, les pays d'Europe centrale et le Royaume-Uni. Même sans structure uniforme pour évaluer la demande, certains pays ont créé un guichet unique pour centraliser toutes les demandes (Pays-Bas, par exemple) et des services de conseil pour aider les candidats (c'est le cas en Autriche, au Canada, en Allemagne, au Danemark et en Suède).

Validation des compétences. Se pose alors la question de la validation plus globale des compétences, formelles et informelles. La « validation des acquis » est de plus en plus répandue dans les pays de l'OCDE et souvent axée sur la certification des compétences de niveau intermédiaire des individus non titulaires d'un diplôme officiel – ou officiellement reconnu. Cependant, bien que l'on puisse s'attendre à une surreprésentation des immigrés, puisqu'il semblerait qu'ils soient les principaux bénéficiaires de cette certification, les données relatives à ces programmes dans un certain nombre de pays de l'OCDE montrent qu'au contraire, les immigrés tendent à être sous-représentés (voir OCDE 2008a, 2012c).

Dans plusieurs pays de l'OCDE, comme la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse, les services publics pour l'emploi disposent de procédures générales bien établies pour l'évaluation et la validation des compétences et de l'expérience professionnelle. Certains pays ont également élaboré des outils de validation spécifiques pour les immigrés. Un outil innovant à cet égard est la « carte de compétence » du Danemark.

Cette carte contribue à améliorer la visibilité des compétences des immigrés pour les employeurs potentiels et établit un lien avec les besoins du marché du travail. Les compétences professionnelles, linguistiques et générales des personnes sont évaluées et consignées par l'institution compétente. Les compétences sont enregistrées sur une carte numérique qui peut être utilisée lors de la recherche d'un emploi ou la poursuite d'études. En ce qui concerne la reconnaissance officielle des qualifications, la validation des acquis, pour être efficace, doit faire intervenir des employeurs dans le processus de certification. Au final, c'est à eux de valider le résultat. Une fois encore, le Danemark a adopté une approche innovante en impliquant non seulement le service public pour l'emploi dans le processus de validation, mais également les partenaires sociaux.

Acquérir de l'expérience : intégrer les immigrés et leurs compétences sur le lieu de travail

Un emploi peut permettre de développer de nombreuses compétences tout aussi efficacement que les études. Toutefois, au-delà de la reconnaissance formelle des qualifications et des compétences étrangères, l'utilisation efficace des compétences des immigrés sur les marchés du travail nationaux continue de se heurter à de nombreux obstacles, tant en terme d'expérience pratique de l'employeur concernant les compétences des immigrés qu'en termes de perception des compétences par le public. L'expérience pratique – tant dans le secteur privé que public – est un outil important pour s'assurer que les stéréotypes et le manque d'informations ne se perpétuent pas. Elle permet également aux immigrés d'avoir une chance de s'intégrer et de développer leurs compétences.

Une intégration précoce au marché du travail peut initier un cercle vertueux en termes de développement et d'utilisation des compétences des immigrés, puisque l'apprentissage sur le lieu de travail, l'utilisation de la langue et l'intégration sociale se renforcent mutuellement. En effet, une intégration précoce au marché du travail est un bon prédicteur des résultats à long terme. Toutefois, même lorsque les qualifications sont reconnues formellement, l'incertitude des employeurs quant au niveau et à la pertinence des compétences et de l'expérience acquises à l'étranger peut limiter leur volonté d'embaucher des candidats étrangers. Dans ce contexte, les politiques qui mettent les immigrés en contact avec les employeurs et leur permettent de se familiariser les uns avec les autres se sont avérées particulièrement efficaces.

Programmes d'expérience professionnelle – une chance de prouver ses compétences. Parmi les instruments permettant d'encourager les employeurs du secteur privé à offrir une expérience professionnelle à des travailleurs nés à l'étranger, citons le recours aux subventions salariales, aux placements et aux stages. Les politiques comportant un volet sur l'expérience professionnelle offrent la possibilité aux employés de démontrer aux potentiels employeurs la pertinence de leurs compétences et de leurs qualifications, et donc de surmonter les carences d'informations qui affectent souvent la demande de travailleurs étrangers. En effet, les programmes actifs du marché du travail (PAMT) les plus efficaces, qu'ils soient destinés aux travailleurs autochtones ou nés à l'étranger, associent généralement une expérience professionnelle à une formation sur le lieu de travail.

Les évaluations disponibles en Europe du Nord-Ouest (voir par exemple la méta-analyse de Butschek et Walter, 2013, et Nekby, 2008) suggèrent que les dispositifs incitatifs visant le secteur privé, plus spécifiquement les subventions salariales et les placements, sont des instruments efficaces. Ils sont utilisés à divers degrés dans les pays de l'OCDE et il a été constaté qu'ils sont plus efficaces lorsqu'ils sont utilisés tôt – au cours des six

premiers mois de chômage ou dans les premières années suivant l'arrivée. Les évaluations ont également montré que ces mesures ont souvent un impact beaucoup plus positif sur les immigrés que sur les autochtones. Cela vaut particulièrement pour les subventions salariales.

Ce type de dispositif incitatif du secteur privé est toutefois associé au risque que les subventions publiques fassent obstacle à l'embauche régulière, c'est-à-dire que les employeurs choisissent de s'appuyer sur le travail subventionné en remplacement des contrats classiques et se montrent donc réticents à proposer des contrats permanents lorsque la subvention touche à sa fin. Ces politiques doivent donc par conséquent être conçues avec soin, bien cibler les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, n'être qu'utilisées que de manière temporaire et à la condition que les entreprises ne remplacent pas les travailleurs en place par ceux bénéficiant du programme. Combiner le travail subventionné à la formation pratique peut contribuer à surmonter ce risque, puisque la formation spécifique à l'emploi accroîtra la productivité du participant au programme au fur et à mesure de la réduction des subventions. Par exemple, le programme d'emploi suédois « *Step-in* » – instauré en 2007 – offre aux employeurs qui embauchent de nouveaux arrivants une subvention à hauteur de 80 % du salaire brut pendant 24 mois maximum. Cette subvention à l'emploi peut être combinée à une formation à la langue suédoise afin que les obstacles linguistiques n'empêchent pas une intégration rapide des travailleurs étrangers sur le marché du travail.

Autres programmes suédois visant l'intégration rapide des travailleurs nés à l'étranger : le programme « *New Start Jobs* », qui prévoit des allègements fiscaux pour les employeurs qui embauchent des travailleurs nés à l'étranger (ou au chômage depuis longtemps) ; des apprentissages subventionnés et le nouveau programme « *Applied Basic Year* », qui comporte une formation professionnelle pratique associée à une formation linguistique.

De même, le « Stepmodel » danois se déroule en trois étapes, à savoir une formation linguistique, des placements et des subventions salariales qui diminuent progressivement à mesure que la productivité du travailleur augmente. Tout d'abord, les nouveaux arrivants au chômage originaires de pays non occidentaux bénéficient d'une formation linguistique intensive et d'une orientation sur le marché du travail. Ensuite, ils obtiennent un emploi financé par l'État, et si possible, une formation linguistique sur le terrain. Enfin, l'employeur est censé proposer un emploi, que l'État subventionne pendant un an maximum pendant que le travailleur acquiert d'autres compétences, linguistiques notamment.

Malgré les avantages que les subventions salariales et autres mesures similaires semblent véhiculer, en particulier pour les immigrés, les personnes nées à l'étranger sont toutefois rarement explicitement désignées comme un groupe cible de ces politiques et sont largement sous-représentées parmi les bénéficiaires. Plus généralement, tandis que les personnes nées à l'étranger ont tendance à être plus ou moins représentées équitablement parmi l'ensemble des bénéficiaires des PAMT, elles sont souvent sous-représentées dans les PAMT qui tendent à être plus bénéfiques pour elles. Ce problème a été constaté en Autriche, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse, par exemple (OCDE, 2007, 2008a, 2012c).

Cette sous-représentation peut s'expliquer de diverses façons. Tout d'abord, les immigrés tendent à manquer d'informations sur la disponibilité de ces programmes et peuvent être dirigés directement vers des formations professionnelles et linguistiques en classe difficiles à concilier avec une activité professionnelle. Une autre raison possible à

cette sous-représentation des personnes nées à l'étranger est à chercher – comme pour l'emploi régulier – du côté de la demande. Les employeurs peuvent manquer de contacts avec les travailleurs nés à l'étranger, ou ne pas être au courant qu'un candidat immigré pourrait avoir bénéficié du programme concerné. On peut également envisager que certains employeurs soient tout simplement réticents à donner une chance aux immigrés. Enfin, dans certains pays – comme l'Irlande, la Corée et plusieurs pays d'Europe centrale – il y a des obstacles légaux à l'accès de certaines catégories de nouveaux arrivants aux services publics pour l'emploi.

L'agence pour l'emploi temporaire est un tremplin. Autre moyen d'acquérir une expérience professionnelle dans le pays : les contrats conclus avec les agences pour l'emploi temporaire. En effet, il existe dans certains pays – comme les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne – des preuves que les minorités ethniques sont davantage représentées parmi les travailleurs intérimaires que dans les autres formes d'emploi. Tandis que le développement du travail intérimaire dans la population active a suscité des inquiétudes quant aux risques que ces emplois prennent le pas sur des formes d'emploi plus stables, pour les travailleurs nés à l'étranger – dont les compétences font souvent l'objet d'incertitudes en raison de leur manque de qualifications et d'expérience spécifiques au pays – ces emplois peuvent constituer un tremplin utile vers un emploi plus stable. Globalement, entre un tiers et deux tiers des travailleurs temporaires trouvent un emploi permanent dans les deux ans, en fonction du pays, et certaines données indiquent que les travailleurs intérimaires nés à l'étranger sont plus susceptibles de faire cette transition (voir OCDE, 2008a).

Toutefois, les agences privées de travail temporaire ne jouent aucun rôle officiel dans le processus d'intégration, et ont peu de lien avec les prestataires de services d'intégration et les communautés immigrées. Le fait de s'appuyer sur ces agences pour aider les immigrés à acquérir de l'expérience comporte un risque : elles sont en effet susceptibles de refléter les préférences des employeurs puisqu'elles favorisent les candidats les plus employables – les « cas » faciles. Par conséquent, elles peuvent tenir à l'écart les travailleurs nés à l'étranger, qui rencontrent plus d'obstacles pour s'intégrer au marché du travail.

L'emploi dans le secteur public et le rôle du discours public. Un élément important influençant la façon dont les compétences des immigrés sont perçues par les employeurs et la société dans son ensemble est le discours public général sur les questions de migration et d'intégration (voir Huddleston et al., 2013). La difficulté par rapport à l'opinion publique n'est pas de parvenir à un consensus sur les questions d'immigration et d'intégration, mais plutôt de limiter la perpétuation des idées reçues. Un discours public basé sur les faits et axé sur les solutions aide à lutter contre les stéréotypes sur les immigrés et diminue l'incertitude des employeurs quant à leurs compétences[13]. Le discours public influence non seulement l'acceptation de l'immigration future dans les pays de l'OCDE, mais peut également avoir un impact crucial sur l'intégration des populations immigrées existantes. Des messages négatifs concernant les immigrés risquent d'encourager les attitudes discriminatoires. Ces dernières peuvent à leur tour affecter le comportement des immigrés eux-mêmes et conduire à un sous-investissement dans leurs compétences et dans l'intégration sur le marché du travail, au point que les inquiétudes suscitées par l'immigration deviennent des prophéties auto-réalisatrices (OCDE, 2010b ; Liebig, 2011).

Le discours public a également un impact sur la confiance des immigrés et sur leurs capacités à donner le meilleur d'eux-mêmes. Les expériences montrent que l'exposition des immigrés à des stéréotypes négatifs et à des messages anti-immigration abaisse considérablement leurs performances aux tests cognitifs[14]. Ceux qui intériorisent ces stéréotypes deviennent plus anxieux, plus discrets, moins confiants et se démotivent.

La façon dont les immigrés sont perçus est façonnée, en partie, par leur « visibilité » dans la vie quotidienne. Et bien que cette visibilité soit influencée tant par l'emploi dans le secteur public que privé, l'emploi dans le secteur public s'avère être un instrument particulièrement important pour influencer les perceptions. En employant des candidats immigrés qualifiés, le secteur public donne l'exemple au secteur privé. Si les immigrés trouvent un emploi dans le secteur public, cela peut également accroître leur visibilité dans la vie quotidienne. Une plus grande diversité du personnel employé par le secteur public peut contribuer à renforcer la compréhension des besoins des immigrés par les institutions publiques. Quand les immigrés occupent certains postes clés, comme des postes d'enseignants, ils peuvent également servir de modèle à d'autres, notamment les jeunes immigrés. Enfin, l'emploi dans le secteur public donne un levier aux pouvoirs publics pour faciliter l'intégration des immigrés sur le marché du travail, puisqu'il a une influence plus directe sur ses propres décisions d'embauche que sur celles du secteur privé.

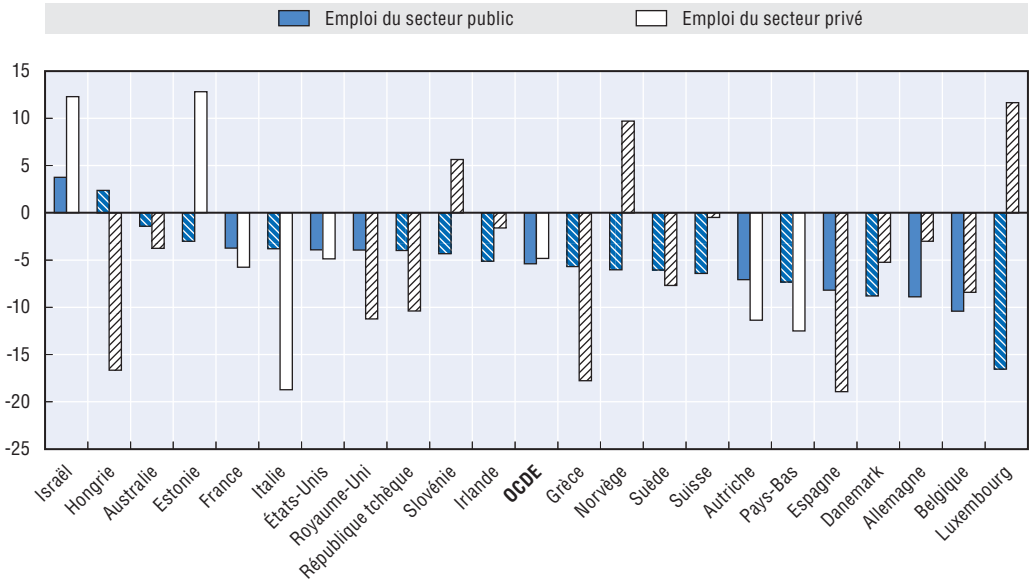
À quelques exceptions près, comme certaines professions de santé, un nombre relativement restreint d'emplois du service public sont des emplois typiquement exercés par les immigrés récemment arrivés, il n'est donc pas surprenant que les immigrés tendent à être sous-représentés dans ce secteur. Toutefois, comme le montre le graphique 2.22, même les enfants nés sur le territoire de parents étrangers sont plus sous-représentés dans le secteur public que dans le secteur privé dans la plupart des pays européens membres de l'OCDE, y compris les pays comptant des populations importantes et anciennes de descendants d'immigrés nés sur le territoire, comme l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne. Dans certains cas, cela peut être dû au fait que tous les enfants nés sur le territoire ne disposent pas de la nationalité du pays d'accueil, bien que cela ne soit pas généralement un obstacle majeur. Une autre explication est que la probabilité d'entrer dans le secteur public est plus forte lorsqu'au moins un des parents y est également employé, ce qui est moins courant chez les immigrés et leurs enfants.

Au cours des dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont accru leurs efforts pour promouvoir l'emploi des immigrés, et plus particulièrement de leurs enfants, dans le secteur public. La plupart des pays de l'OCDE lèvent maintenant les restrictions légales au travail des ressortissants étrangers dans le secteur public et dans les emplois publics non liés à l'exercice de l'autorité publique[15]. Certains pays ne se sont pas contentés d'éliminer les obstacles formels, et se sont lancés dans une promotion plus active de l'emploi des immigrés et de leurs enfants dans le secteur public, souvent dans le contexte plus vaste des politiques d'équité en matière d'emploi (pour une analyse détaillée, voir l'aperçu général dans Heath, Liebig et Simon, 2013). Généralement, le critère de référence retenu est une représentation équitable des immigrés et de leurs enfants à tous les niveaux du secteur public. Les responsables politiques s'engagent en fonction de ce critère et développent des activités promotionnelles et des pratiques de gestion de la diversité.

Les pays disposant de politiques bien développées en matière d'égalité d'accès à l'emploi dans le secteur public ont souvent réussi à améliorer l'image renvoyée par les immigrés et leurs descendants au fil du temps par rapport aux pays ne disposant pas de telles politiques. Outre les exemples bien connus de la discrimination positive aux

Graphique 2.22. **Représentation dans les secteurs public et privé des personnes nées dans le pays de parents immigrés par rapport aux personnes nées de parents nés dans le pays dans quelques pays de l'OCDE, 2008-09**

Différences en points de pourcentage entre les personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de deux parents immigrés et les personnes dont les deux parents sont nés dans le pays



Note : L'emploi dans le secteur public est défini comme la population travaillant dans l'administration publique, la santé, l'action sociale ou l'éducation, à l'exception de l'Australie où il comprend seulement la population travaillant dans la fonction publique nationale ou territoriale et les municipalités. Les barres hachurées indiquent que la différence n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 % (cette note ne vaut pas pour la moyenne OCDE). Une différence négative de cinq points de pourcentage indique que les personnes nées dans le pays de parents immigrés ont cinq points de pourcentage moins de chance de travailler dans le secteur public que les enfants dont les deux parents sont nés dans le pays.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail et module ad hoc 2009 sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail ; Australie : Recensement de la population 2011 ; Israël : Enquêtes sur la population active 2008-09 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2008-09.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160386

États-Unis et des politiques d'équité en matière d'emploi au Canada, le Royaume-Uni a mis en place des politiques similaires depuis 2000 et a renforcé les obligations en matière d'égalité depuis 2010, tandis que la Suède a élaboré des mesures de type discrimination positive sur des bases ethniques et religieuses en 1999, qu'elle a renforcées en 2009. En 2012, la proportion de nouvelles embauches dans le secteur public de personnes ayant des origines immigrées a dépassé pour la première fois leur part dans la population totale. Ainsi, le suivi devrait porter davantage sur les nouvelles embauches plutôt que sur le nombre total de personnes employées.

Les Pays-Bas affichent également une longue tradition de mesures de type « discrimination positive » dans le secteur public. Celles-ci étaient particulièrement vigoureuses à la fin des années 80 et au début des années 90. Plus récemment, certaines politiques plus proactives ont été remplacées par des obligations en matière de suivi et de notification qui peuvent néanmoins avoir un impact puisqu'elles sensibilisent à la question. Au cours de la dernière décennie, la Norvège a instauré des dispositions légales obligeant le secteur public à accorder des entretiens aux candidats immigrés, à mettre en place des plans de recrutement fondés sur la diversité, à définir des objectifs et à organiser des formations à la diversité destinées aux responsables du recrutement. Les données disponibles suggèrent

que ces dispositions se sont traduites par une amélioration de la situation et que le secteur public a fortement contribué à l'accroissement du taux d'emploi des immigrés originaires de pays à revenus moins élevés ces dernières années. Au Danemark, l'Agenda de la diversité de 2003 a également instauré un critère de référence en matière d'équité pour l'ensemble des administrations nationales et municipales, qui implique des investissements financiers et introduit des programmes pilote de grande envergure. Ceci a conduit à la définition d'objectifs spécifiques, à un contrôle régulier des statistiques de l'emploi et à la mise en place de petites incitations financières[16]. Ces mesures ont été renforcées par des mécanismes de contrôle relativement efficaces et ont montré quelques résultats positifs.

La naturalisation en tant que signe de motivation et d'une volonté de s'établir. Les réticences des employeurs à embaucher peuvent également être surmontées d'autres façons, par exemple lorsque les immigrés eux-mêmes sont en situation d'envoyer des signaux concernant leurs compétences. La naturalisation est susceptible d'agir dans ce sens. Elle tend à être interprétée par les employeurs comme un signe d'intégration et de meilleure productivité – du fait d'une meilleure maîtrise de la langue ou d'une meilleure motivation des immigrés, par exemple. Des analyses multivariées et longitudinales pour plusieurs pays de l'OCDE ont identifié une « prime à la citoyenneté », bien que cela ne soit pas nécessairement observé dans tous les pays et pour tous les groupes d'immigrés (voir un aperçu général dans Liebig et Von Haaren, 2011)[17].

Les immigrés naturalisés obtiennent généralement de meilleurs résultats sur le plan professionnel que les immigrés non naturalisés présentant des caractéristiques et une durée de séjour comparables. Les hommes naturalisés originaires de pays non membres de l'OCDE ont 3.7 % plus de chances d'occuper un emploi que les ressortissants étrangers, si l'on tient compte d'autres facteurs individuels (voir tableau 2.A1.3 de l'annexe). Les jeunes adultes nés dans le pays de parents étrangers ont également légèrement plus de chances de trouver un emploi s'ils possèdent la nationalité de leur pays de naissance, même en tenant compte de l'âge, du niveau d'éducation et de la situation familiale. Une « prime à la naturalisation » a également été observée dans des études longitudinales suivant les mêmes personnes au fil du temps (voir l'aperçu général dans OCDE, 2011). En outre, des tests en situation avec des CV ont montré qu'à qualifications égales, les employeurs invitent plus fréquemment des immigrés naturalisés que des candidats étrangers aux entretiens d'embauche (voir Heath, Liebig et Simon, 2013).

Il existe trois explications possibles à cette « prime à la citoyenneté ou à la naturalisation », qui tend à être plus importante pour les immigrés originaires de pays à bas revenus (OCDE, 2011). Tout d'abord, comme mentionné ci-dessus, la naturalisation permet aux immigrés de signaler qu'ils sont établis et « intégrés » dans le pays, ou qu'ils ont l'intention de l'être. Les employeurs et le public répondent positivement à ce signal, qui atténue leur incertitude et peut laisser supposer une meilleure volonté d'intégration.

Ensuite, bien que les obstacles juridiques et administratifs soient rares et, lorsqu'ils existent, peu importants pour la plupart des groupes d'immigrés, au moins ceux ayant un statut permanent, certains employeurs peuvent encore se sentir freinés par ces obstacles formels à l'embauche d'un étranger[18]. Dans le cas des personnes naturalisées, il n'est pas nécessaire de vérifier si elles ont le droit de travailler, ni de les parrainer pour obtenir un permis de travail. Troisièmement, la naturalisation incite les immigrés à investir dans les compétences spécifiques au pays et leur offre des possibilités supplémentaires de le faire, tant au cours du processus de naturalisation qu'après. Les employeurs peuvent aussi être

plus enclins à investir dans la formation des immigrés naturalisés, dont l'avenir dans le pays est désormais assuré. Plus spécifiquement, pour les enfants nés sur le territoire de parents immigrés, l'obtention de la nationalité à leur naissance ou à un jeune âge envoie le signal de leur appartenance à la société. En effet, les données tirées des études indiquent que le fait d'être né dans le pays est la caractéristique la plus fréquemment citée pour définir ce qu'est être citoyen.

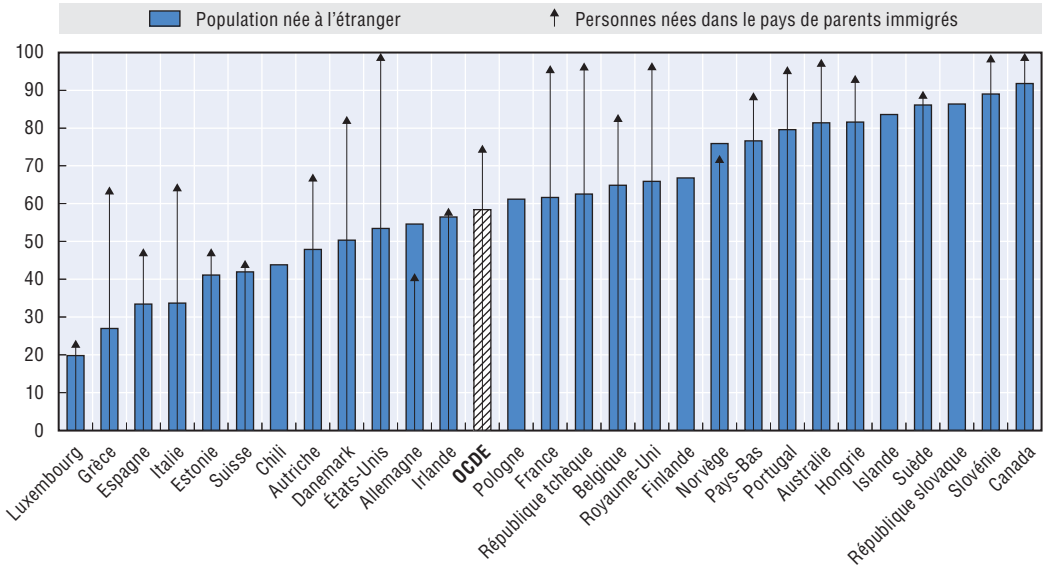
Bien que la naturalisation puisse être un outil d'intégration utile dans certains contextes, il convient de l'utiliser avec prudence, ne serait-ce que pour convaincre l'opinion publique que la réforme ne revient pas à « dévaluer » la nationalité. En effet, de nombreux pays de l'OCDE ont assoupli l'accès à la nationalité concernant la durée de séjour tout en renforçant d'autres critères de naturalisation, afin d'éviter de véhiculer la perception erronée selon laquelle la nationalité est « bradée ». Il est toutefois intéressant de noter qu'aucune donnée n'indique que les meilleurs résultats obtenus en termes d'intégration suite à l'acquisition de la nationalité sont plus faibles dans les pays disposant de politiques d'intégration plus inclusives. L'acceptation de la double nationalité ne semble pas non plus nuire à l'intégration des immigrés sur le marché du travail (Mazzolari, 2009).

Il faut encourager l'accès à la nationalité au travers de campagnes publiques et en éliminant les obstacles à son accession dans les pays où ils sont particulièrement importants. Au cours des quinze dernières années, les réformes de l'acquisition de la nationalité menées dans plusieurs pays ont, à divers degrés : autorisé la double nationalité ; défini les conditions de base pour les immigrés adultes ; éliminé les obstacles procéduraux ; et instauré une certaine forme de droit du sol pour les enfants nés sur le territoire de parents immigrés. En ce qui concerne la durée de résidence, il semble que l'on assiste à un mouvement général en faveur de la tranche des cinq à huit années de résidence. Les campagnes promotionnelles rencontrent également de plus en plus de succès. Elles encouragent les candidats qui y ont droit à se présenter et les aident à répondre aux critères. La promotion de la naturalisation est une politique qui existe de longue date dans plusieurs pays de peuplement de l'OCDE – c'est-à-dire l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis – et s'étend progressivement aux pays européens membres de l'OCDE.

Ces outils incluent des campagnes d'information, des cours préparatoires gratuits, des supports et des tests pratiques. Des cérémonies d'acquisition de la nationalité reconnaissant publiquement les immigrés naturalisés ont également été instaurées dans la plupart des pays de l'OCDE. Ces programmes et d'autres mesures promotionnelles sont de plus en plus répandus dans les pays européens comptant une importante population étrangère, notamment au Portugal, en Suède et dans les Pays baltes, et plus récemment en Irlande et plus spécifiquement dans les villes autrichiennes, allemandes et italiennes (Huddleston, 2013). Plusieurs pays, comme la Corée, accordent un accès facilité à la nationalité aux immigrés qui ont participé avec succès aux cours d'intégration.

Malgré ces efforts politiques récents, de nombreux immigrés qui auraient en principe le droit d'acquérir la nationalité n'ont pas encore été naturalisés (graphique 2.23). 50 à 80 % des adultes immigrés ne sont pas naturalisés même après dix années de résidence ou plus dans des pays comme l'Autriche, le Chili, la Suisse, l'Estonie, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Luxembourg. Parmi les pays où le nombre d'immigrés est significatif sans être affecté par des changements de frontières, la part des immigrés naturalisés dépasse 80 % seulement en Australie, en Suède et au Canada, ces pays ayant des dispositions plutôt généreuses pour les naturalisations. Le pourcentage de personnes ayant la nationalité du pays d'accueil est

Graphique 2.23. **Pourcentage de nationaux parmi la population née à l'étranger ayant au moins 10 ans de résidence en 2013 et parmi les personnes nées dans le pays de deux parents immigrés en 2008-09**



Note : Le pourcentage de nationaux parmi les personnes nées à l'étranger est basé sur la population âgée de 15 à 64 ans (à l'exception de l'Australie et du Canada où il est basé sur la population âgée de 15 ans et plus) résidant dans le pays depuis au moins dix ans. Le pourcentage de nationaux parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés est basé sur la population âgée de 15 à 34 ans née dans le pays de deux parents immigrés. En Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie, le pourcentage de nationaux parmi la population née à l'étranger peut être affecté par les changements de frontières que ces pays ont connus dans le passé. La moyenne OCDE inclut uniquement les pays pour lesquels l'information sur le pourcentage de nationaux parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés est disponible.

Source : Australie : Recensement de la population 2011 ; Canada : Enquête nationale auprès des ménages 2011 ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2013 ; module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail et module ad hoc 2009 sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*, 2008-09 et 2013.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160390

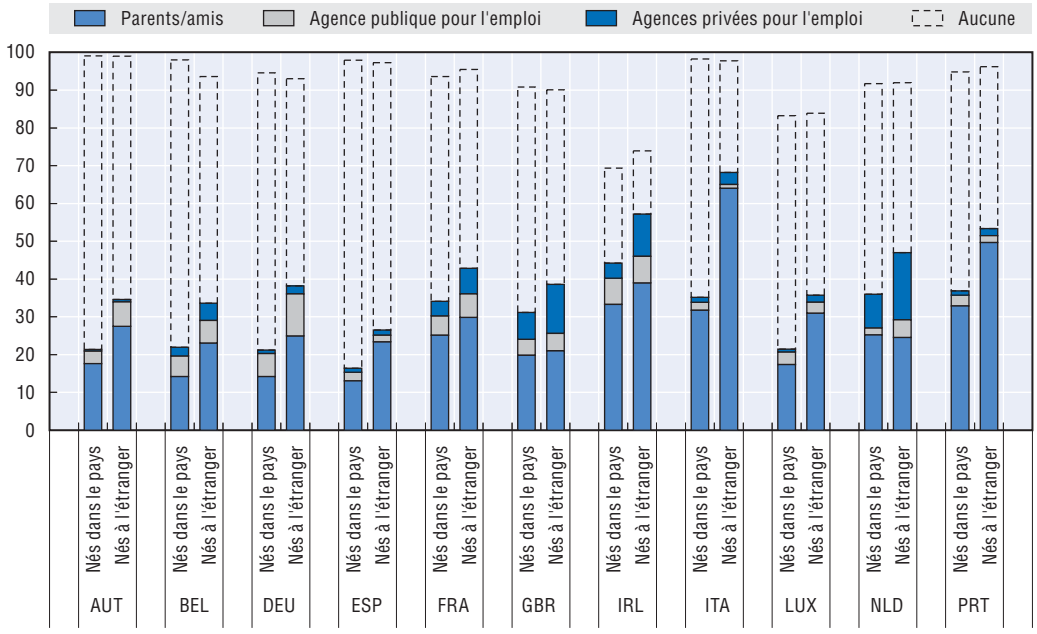
même relativement faible parmi les enfants nés sur le territoire de parents étrangers dans des pays comme l'Estonie, l'Allemagne, le Luxembourg, la Suisse et la plupart des pays du Sud de l'Europe.

Accès aux aides : améliorer le recours des immigrés aux aides à la recherche d'emploi

Le service public pour l'emploi. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le service public pour l'emploi (SPE) est le principal intermédiaire entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Alors que les structures diffèrent d'un pays à l'autre, le SPE joue généralement un rôle essentiel dans l'appariement de la demande et l'offre de main-d'œuvre par le biais d'informations, du placement de travailleurs et de l'amélioration de l'employabilité des travailleurs par des politiques actives du marché du travail[19]. Les données de l'Enquête sur les forces de travail suggèrent que dans de nombreux pays de l'UE, moins de 10 % de la population s'est adressée au SPE lors de la recherche de son emploi actuel ou de la création d'une entreprise. En Espagne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg et au Portugal – c'est-à-dire les pays dont de nombreux immigrés sont arrivés assez récemment – la population née à l'étranger s'adresse encore moins au SPE que les autochtones (voir graphique 2.24). À l'inverse, en Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas, les immigrés sont identifiés comme groupe cible des politiques actives du marché du travail, à des degrés divers.

Graphique 2.24. **Aide principale reçue par les 15-64 ans pour obtenir l'emploi actuel ou créer leur propre entreprise selon le lieu de naissance dans quelques pays européens de l'OCDE, 2008**

Pourcentages



Note : Les enquêtés pouvaient aussi répondre « association de migrants ou basée sur l'appartenance ethnique » ou « autre ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160402

Le rôle du SPE dans l'intégration des immigrés est très variable, bien que de nombreux pays lui aient assigné un rôle clé et aient pris des mesures spécifiques pour le renforcer :

- Les SPE de pays comme l'Autriche, le Royaume-Uni, les pays nordiques et la région flamande en Belgique, ont fait des immigrés et de leurs enfants des groupes cible explicite des PAMT. Le SPE peut ensuite allouer plus de ressources aux personnes d'origine immigrée sous la forme de formations, d'activités d'ouverture, d'une spécialisation du personnel et de la création de guichets uniques ou de points de contact pour l'intégration. D'autres pays, comme l'Australie, ont pour objectif une participation représentative des résidents permanents dans les programmes PAMT.
- Dans d'autres pays, le SPE joue un rôle essentiel dans l'établissement d'une coopération entre les acteurs du marché du travail et d'autres acteurs de l'intégration comme les autorités de l'immigration, les ONG au service des immigrés et les municipalités. Le Service norvégien de l'emploi et de la protection sociale (NAV) a commencé à accorder la priorité aux immigrés en tant que groupe cible et a créé ultérieurement NAV Intro, une unité spécialisée dans les demandeurs d'emploi immigrés qui joue également un rôle de conseil auprès des autorités locales sur la manière d'adapter leurs services généraux.
- La Suède a confié à son SPE l'administration de son programme d'intégration, afin que sa politique d'intégration soit davantage axée sur le marché du travail. Le Japon a également transféré la responsabilité de l'intégration sur le marché du travail à ses Bureaux publics pour l'emploi et leurs bureaux satellites (connus sous le nom de Centre de services pour l'emploi des étrangers) dans les zones où les immigrés sont surreprésentés.

Une autre stratégie visant à encourager les immigrés à bénéficier des PAMT consiste à intégrer toutes les mesures de mobilisation des chômeurs dans des programmes d'intégration des nouveaux arrivants. Les réformes de l'intégration menées en Suède (2010) et en Finlande (2010), par exemple, étaient accompagnées de telles mesures. De cette manière, les SPE sont encouragés à adapter leurs services généraux et à faciliter l'accès des nouveaux arrivants. Ceci implique souvent d'effectuer une évaluation informelle des compétences et de prodiguer des informations sur le fonctionnement du marché du travail et ainsi d'offrir des solutions spécifiques et sur mesure. Plus généralement, l'implication du SPE est souvent un aspect clé de l'inclusion des politiques d'intégration dans les programmes généraux (encadré 2.3).

Encadré 2.3. **Politiques d'intégration et programmes généraux sur le marché du travail**

Le concept de généralisation, tel qu'il a été développé dans le domaine de l'égalité hommes-femmes, fait référence aux efforts mis en œuvre pour faciliter l'accès et le recours à certains services et programmes généraux qui ne visent pas explicitement les groupes désavantagés mais ciblent les circonstances défavorables dans lesquelles ces groupes se trouvent, sans référence au genre ou au statut migratoire des personnes.

Contrôler l'accès et le recours aux politiques générales actives du marché du travail pour les immigrés, leurs enfants et les natifs se trouvant dans une situation socio-économique similaire, constitue la première étape de la généralisation. Cette étape est décisive pour comprendre dans quelle mesure les différents groupes ont des difficultés d'accès aux programmes généraux.

Un taux de recours ou d'accès significativement inférieur pour les immigrés peut suggérer que ceux-ci sont confrontés à des obstacles spécifiques supplémentaires, comme par exemple le manque d'informations sur leur éligibilité à ces programmes. Dans ce cas, certaines politiques ciblées sont nécessaires pour surmonter ces difficultés. Elles peuvent inclure des investissements supplémentaires dans les aides sociales aux immigrés, des investissements en amont dans les compétences pré-requises au recours (comme les compétences linguistiques), ou un soutien additionnel (comme de la garde d'enfant). Dans la pratique, la dichotomie entre les politiques générales et spécifiques n'est pas nette. Les politiques générales peuvent nécessiter des mesures de ciblage et une ouverture spécifiques afin de garantir un accès et un recours comparables pour l'ensemble des groupes défavorisés. De même, il est possible que des politiques ciblées soient plus efficaces quand elles permettent aux groupes défavorisés d'accéder aux politiques générales. En outre, certaines politiques générales peuvent avoir un ciblage indirect important, notamment lorsqu'elles visent des populations avec des difficultés linguistiques.

Une prise en compte des problématiques liées à l'intégration dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales nécessite un engagement de la part de tous les ministères compétents. L'Allemagne, le Portugal et la Norvège ont élaboré de solides structures de coordination impliquant les différentes parties prenantes.

Depuis 2006, les sommets nationaux de l'intégration organisés chaque année en Allemagne rassemblent les responsables politiques généraux et spécialisés à différents niveaux de gouvernance, les prestataires de services et les associations d'immigrés. Ils ont conduit à l'élaboration de plans nationaux d'intégration regroupant des centaines d'engagements volontaires pris par ces acteurs. Le Délégué à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration du gouvernement fédéral soutient ces acteurs dans la mise en œuvre de leurs engagements, la définition des objectifs et le contrôle des résultats.

Encadré 2.3. **Politiques d'intégration et programmes généraux sur le marché du travail** *(suite)*

Le Haut-Commissariat portugais pour l'immigration et le dialogue interculturel (ACIDI) coordonne les engagements des différents ministères concernés dans le cadre du Plan pour l'intégration des immigrés, et surveille la mise en œuvre par le biais d'un réseau de correspondants, de rapports annuels et du Conseil pour les affaires d'immigration.

Le ministère norvégien de l'Enfance, de la Parité et de l'Insertion sociale joue également ce rôle de « généralisateur » en contribuant à garantir les engagements des ministres concernés et en les suivant dans 4 domaines principaux : travail et emploi, éducation et qualification, conditions de vie, cohésion sociale/participation à la vie publique. Un rapport annuel concernant ces quatre champs est soumis au Parlement dans le cadre du budget national.

Le développement d'une nouvelle structure de coordination en cours d'élaboration en Australie depuis mars 2013 (« politique d'accès multiculturel et d'équité ») implique que la plupart des départements et des agences conçoivent et publient des plans bisannuels afin de rendre leurs services accessibles à tous les bénéficiaires, conformes à leurs besoins, et efficaces pour tous, indépendamment des spécificités culturelles ou linguistiques.

Accéder aux aides par le biais des réseaux et des parrains. Comme mentionné précédemment, dans de nombreux pays, les réseaux informels d'amis et de parents sont une source importante d'informations sur l'emploi et de prise de contact. En effet, lorsqu'elles recherchent un emploi, les personnes nées à l'étranger ont tendance à s'appuyer davantage que les autochtones sur leurs amis et leurs parents (voir graphique 2.24). Toutefois, les réseaux des personnes nées à l'étranger sont susceptibles d'être moins étendus ou moins efficaces voire contraignants en termes d'intégration, lorsque les immigrés sont concentrés géographiquement.

Une approche pour étendre les réseaux nationaux des personnes nées à l'étranger consiste à établir des programmes de parrainage. Le parrainage a montré un bon rapport coût-efficacité quasiment partout pour les personnes nées à l'étranger hautement qualifiées et leurs enfants, en les aidant à mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail afin d'accéder à un emploi approprié. De tels programmes de parrainage mettent en contact des participants avec des volontaires qui disposent d'une formation de base en tant que parrains et un profil similaire à celui du participant, en termes d'âge, de sexe, de lieu de résidence ou de domaine d'études, par exemple. Les volontaires issus de l'immigration ont une valeur ajoutée en tant que « modèles » pour les participants[20]. Les programmes de parrainage permettent aux parrains de partager avec les participants les règles tacites et les astuces à mettre en œuvre dans le cadre des entretiens, des tests, de la recherche d'emploi et de l'avancement de carrière. Les parrains contribuent à ce que les participants utilisent mieux leurs compétences en améliorant leur confiance en eux et en les mettant en contact avec et en les recommandant auprès d'autres professionnels et employeurs.

Les programmes de parrainage des immigrés sont utilisés dans la quasi-totalité des pays d'Europe occidentale et dans tous les pays traditionnels d'installation. Les pouvoirs publics les utilisent dans le cadre de leurs politiques générales (par exemple en France) et leurs programmes d'accueil (en Suède). Les programmes impliquent souvent la société civile et peuvent compter sur de vastes réseaux de volontaires et de parrains autochtones, comme le *Toronto Region Immigrant Employment Council* au Canada, KVinfo au Danemark, ou le programme FIKA de la Finlande. Dans quelques pays, comme en Autriche et en

Norvège, les organisations patronales ont également développé des programmes de parrainage. C'est le cas de certains acteurs politiques dans des pays comme le Canada ou l'Irlande (Bird et al., 2011).

Améliorer les contacts sociaux avec les autochtones améliore non seulement l'attitude de ces derniers (Coenders et al., 2005 ; Ward et Masgoret, 2006) mais également les perspectives d'emploi des personnes nées à l'étranger (Kanas et al., 2011 ; Facchini et al., 2014). Les programmes de parrainage établissent des passerelles entre les immigrés et les non-immigrés à un coût relativement faible et à la grande satisfaction des participants et des bénévoles. Il est rarement difficile de trouver un nombre suffisant de bénévoles. Une étude menée en France, où cet instrument est largement utilisé, suggère également que ces programmes sont plutôt efficaces pour aider les participants à trouver un emploi (voir OCDE, 2008a).

Développement des compétences

Développer les compétences des adultes nés à l'étranger

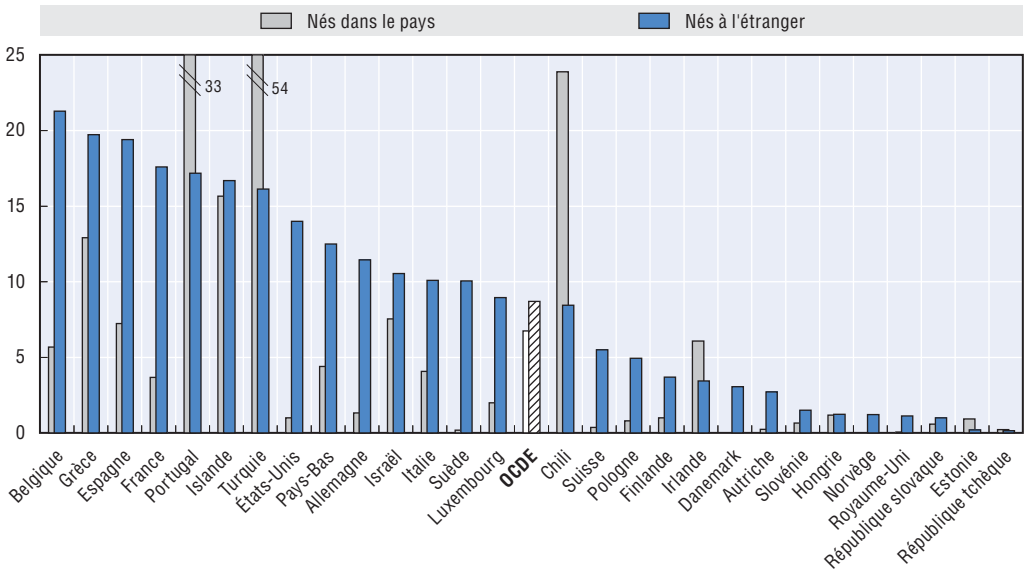
Les politiques visant à développer les compétences des immigrés sont souvent formulées d'une manière péjorative, les immigrés étant considérés comme des personnes ayant besoin d'une (re)formation et d'une aide approfondies. Cela s'avère souvent faux et contre-productif vis-à-vis de l'objectif parallèle de mieux « reconnaître » – et donc valoriser – les compétences des immigrés. Le fait de commencer par l'évaluation et la reconnaissance des compétences des immigrés conduit à une approche plus individualisée du développement des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail local. Évidemment, les trajectoires d'apprentissage varieront en fonction du bagage éducatif des immigrés. La plupart acquerront progressivement ces compétences propres au pays. La difficulté est de faire en sorte que l'investissement dans le développement des compétences des immigrés accélère plutôt que ne retarde leur intégration sur le marché du travail. Dans cette perspective, il est souhaitable que l'apprentissage se déroule sur le lieu de travail plutôt que dans un établissement d'enseignement.

Des problématiques spécifiques se posent donc pour les personnes non titulaires d'un diplôme de premier cycle (CITE 0-1)[21], qui est souvent considéré comme le niveau « minimum » requis pour l'employabilité à long terme et souvent également pour une pleine mobilisation au sein de la société. Comme on peut le voir dans le graphique 2.25, les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées parmi les moins instruites dans la plupart des pays de l'OCDE. Il n'y a qu'au Chili, en Estonie, en Irlande, en Islande, au Portugal et en Turquie que la part des adultes peu instruits est plus importante parmi les autochtones que parmi les personnes nées à l'étranger.

Participation à la formation continue. Alors que l'efficacité des formations de type PAMT est limitée, les résultats paraissent légèrement supérieurs pour les personnes nées à l'étranger que pour les autochtones (voir par exemple Butschek et Walter, 2013 ; Nekby, 2008). Les formations PAMT non diplômantes – souvent la forme de PAMT la plus utilisée – ne montrent que des effets modestes sur les personnes nées à l'étranger ou les autochtones. Ces formations peuvent éventuellement avoir des effets de « rétention » à court terme sans pour autant garantir la sécurité de l'emploi à long terme. Les programmes aboutissant à un diplôme post-secondaire (CITE 3 ou plus) tendent à offrir une meilleure protection contre le chômage et contribuent également à limiter l'incidence du déclassement sur les immigrés formés à l'étranger.

Graphique 2.25. **Part de la population âgée de 25 à 54 ans ayant un niveau d'éducation très bas (CITE 0-1) en 2013**

Pourcentages



Note : Une personne est classée dans les niveaux 0 ou 1 de la CITE si elle n'a pas été au-delà de l'enseignement primaire. L'information sur le plus haut niveau d'éducation atteint dans l'enquête chilienne CASEN ne correspond pas exactement aux niveaux CITE : les personnes qui ont commencé et n'ont pas terminé leur éducation secondaire sont considérées ici comme ayant au moins terminé le premier cycle de l'éducation secondaire (CITE 2).
Source : Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2013 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160411

Les campagnes de la seconde chance destinées aux adultes ayant peu ou pas de qualifications constituent un type spécifique de formation continue. Elles ont été déployées dans plusieurs pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Corée, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne et la Suède (OCDE, 2012a), en mettant souvent implicitement l'accent sur les immigrés. Certaines ciblent les adultes réticents à suivre une formation continue en offrant des environnements non formels compatibles avec leur vie quotidienne. L'association de cette formation à un emploi à temps partiel tend à améliorer son efficacité en termes d'intégration sur le marché du travail. Les programmes conjuguant travail et études sont généralement plus utiles pour dépasser l'incertitude des employeurs vis-à-vis des compétences des immigrés. Ceci s'applique aux placements et aux programmes incitatifs auprès des employeurs du secteur privé. Le travail à temps partiel peut également aider les adultes à alléger les coûts liés aux études et à répondre à certains de leurs besoins fondamentaux et à ceux de leurs familles. Plus généralement, on peut s'attendre à ce que les probabilités d'aller au bout du programme soient plus élevées s'il assure une rémunération de base.

Formations passerelles. Le risque de chômage et de déclassement est plus important pour les immigrés avec des qualifications partiellement ou non reconnues (voir OCDE, 2007 sur l'Australie et la Suède). Les « formations passerelles » créent le passage vers la requalification et l'obtention de qualifications du pays d'accueil dans leur domaine sans avoir à reprendre l'intégralité d'un cycle de formation. Cette situation ne fait pas que

retarder l'intégration sur le marché du travail, mais peut conduire également à une sous-exploitation des compétences de ceux qui doivent travailler en dehors de leur domaine d'étude ou d'expertise, souvent dans des postes pour lesquels ils sont surqualifiés.

Les formations passerelles les plus efficaces semblent être celles qui conduisent à un diplôme national, que les employeurs connaissent et apprécient. Il s'agit d'un résultat majeur ressortant d'une évaluation récente d'un programme suédois comportant des formations passerelles (Niknami et Schröder, 2012). Les programmes passerelles interviennent lorsque la procédure d'évaluation est achevée. Dans l'idéal, les candidats reçoivent un plan de formation individuel définissant la formation qu'il leur manque pour exercer leur profession et/ou l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour acquérir un diplôme ou une licence/certification dans le pays d'accueil. Des subventions peuvent couvrir les coûts parfois importants des formations et des examens qualifiants, comme c'est le cas en Australie, au Canada et en Israël. La formation linguistique à orientation professionnelle fait presque toujours partie du lot. L'approche « complémentaire » des programmes de formation permet aux immigrés ayant un niveau d'éducation élevé d'emprunter le chemin le plus direct et le plus efficace vers la requalification en évitant les doublons avec l'instruction ou la formation acquise à l'étranger.

Un autre avantage de ces formations passerelles tient à ce qu'elles peuvent également susciter davantage d'intérêt pour les procédures de reconnaissance formelles et informelles, puisque les immigrés qualifiés qui entrevoient peu de perspectives de reconnaissance sont plus susceptibles de se présenter lorsque d'autres solutions existent.

Dans un nombre croissant de pays et de professions, les formations passerelles se développent de plus en plus couramment lorsqu'une procédure de reconnaissance a échoué. Alors qu'elles sont bien établies dans les pays qui accueillent de longue date des immigrés de travail, comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, elles se sont récemment développées dans d'autres pays de destination récents, notamment en Europe. Par exemple, le programme suédois d'évaluation complémentaire offre des cours supplémentaires aux ressortissants originaires de pays non membres de l'UE et titulaires d'un diplôme universitaire étranger, comme les avocats et les enseignants. Toutefois, la plupart des nouvelles initiatives restent limitées au secteur de la santé[22]. Ces programmes semblent être particulièrement efficaces s'ils impliquent toutes les parties prenantes, y compris les services du marché du travail, les employeurs, les organisations professionnelles et les universités. Si les immigrés sont en mesure de se requalifier avec succès, les programmes passerelles sont rentables. Au Portugal, un programme pour les médecins formés à l'étranger géré par des organisations non gouvernementales ainsi que par le ministère de la Santé et une université a réussi à fournir un emploi à 106 des 120 participants à l'issue de leur formation. Le coût du programme de neuf mois représentait seulement une fraction du coût annuel moyen d'une formation médicale dans le pays (OCDE, 2008). De même, un programme destiné aux infirmières formées à l'étranger en Australie représente seulement 10 % du coût d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Konno, 2006).

Garantir à tous des compétences propres au pays : formation linguistique et programmes d'accueil

La formation linguistique financée par l'État représente la majeure partie des dépenses publiques dédiées à l'intégration dans la plupart des pays de l'OCDE, des pays d'installation traditionnels, au Japon et à la Corée en passant par les pays européens. Cette formation constitue également le volet le plus important des programmes d'accueil des nouveaux arrivants. Ces programmes sont progressivement ouverts à toutes les catégories juridiques de nouveaux arrivants, y compris aux immigrés dans les zones de libre circulation (voir encadré 2.4). Certains pays de l'OCDE font de la participation ou de la réussite à ces formations une condition préalable à l'obtention d'un permis de séjour à long terme ou à la naturalisation.

Encadré 2.4. **L'intégration des immigrés dans les zones de libre circulation**

Avec le développement de la mobilité intra-européenne, l'intégration des citoyens européens bénéficiant de la libre circulation est une problématique de plus en plus importante dans les pays européens membres de l'OCDE. En moyenne, les citoyens de l'UE rencontrent moins d'obstacles pour intégrer le marché du travail que les immigrés d'autres pays, notamment des pays non membres de l'OCDE, que ce soit en termes d'emploi, de déclassement et de salaires. Cette position favorable sur le marché du travail découle en partie du fait que leurs qualifications bénéficient d'un meilleur rendement et sont plus facilement reconnues. Ils sont également plus susceptibles de se déplacer pour des raisons professionnelles ou d'études, et du fait de la liberté de circulation, de rentrer s'ils rencontrent des difficultés sur le marché du travail du pays d'accueil.

La question qui se pose dans ce contexte est de savoir si les migrants bénéficiant de la libre circulation devraient avoir accès aux mesures d'intégration spécifiquement destinées aux immigrés, et notamment à la formation linguistique. Certains citoyens de l'UE feront eux-mêmes l'investissement, tandis que d'autres ne le feront que si le coût est (partiellement) couvert. Les programmes d'intégration subventionnés sont désormais également ouverts aux citoyens de l'UE en Belgique (Flandre), au Danemark, en Estonie, en Allemagne et, plus récemment, en Autriche (Vienne). Une formation linguistique facultative gratuite est également disponible en Irlande, en Italie, au Luxembourg, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni.

Dans la plupart des pays européens, ces cours sont également l'occasion d'aborder l'orientation civique. Les pays d'installation traditionnels fournissent plutôt ces informations par l'intermédiaire de brochures, de sites Internet et de cours facultatifs dispensés dans la langue des immigrés avant leur arrivée dans le pays (voir les tableau 2.A1.9 et 2.A1.10 de l'annexe).

Jusqu'à présent, rares sont les formations linguistiques à avoir fait l'objet d'une évaluation scientifique de leur efficacité en termes d'intégration sur le marché du travail. C'est quelque peu surprenant, étant donné l'importance des investissements réalisés. La plupart des formations n'ont pas été conçues dans la perspective d'être évaluées, faute d'expériences pilotes ou randomisées et de données administratives/d'enquête nécessaires. Les évaluations existantes sont généralement conçues *ex post* pour mesurer les taux de participation et les résultats aux tests. Ces études ont plutôt tendance à recourir

à des comparaisons avant/après des participants, souvent sans le groupe de contrôle. La conception d'évaluations scientifiques des cours de langues et d'orientation serait opportune pour améliorer l'efficacité de ces investissements majeurs dans l'intégration (encadré 2.5).

Encadré 2.5. **Évaluation de la politique d'intégration**

À travers la zone OCDE, la qualité de l'évaluation des politiques d'intégration varie largement et les difficultés à évaluer le succès ou non des politiques spécifiques d'intégration posent problème aux autorités tant dans les pays traditionnels d'immigration que dans les nouveaux pays de destination. Cela est dû, d'une part, aux contraintes statistiques et, d'autre part, à l'insuffisance de compréhension des processus d'évaluation rigoureuse de l'impact. Idéalement, un processus d'évaluation doit être mis en place et financé dès le début du programme.

Toutefois, trop souvent, les évaluations sont conçues après coup, une fois que la politique est déjà en cours de mise en œuvre, et sont donc incapables d'isoler les résultats de ces instruments.

Suivre simplement les résultats *ex post* des participants, sans les comparer avec les résultats d'un groupe de comparaison de non-participants affichant les mêmes résultats *ex ante*, ainsi qu'un profil similaire en termes d'âge, de sexe, d'éducation et d'autres critères clés susceptibles de déterminer les résultats, ne donnera pas une image précise de l'impact de l'intervention. C'est d'autant plus vrai que les migrants qui ont choisi – ou ont été choisis – pour participer au programme sont susceptibles d'être systématiquement différents de ceux qui ne le sont pas. Les immigrés qui ont choisi de participer au programme l'ont fait parce qu'ils étaient plus motivés que les autres, donc de meilleurs résultats peuvent refléter cette particularité plutôt que l'impact du programme lui-même. De même, si certains migrants ont été ciblés pour un soutien supplémentaire, ils peuvent l'avoir été car ils rencontraient des difficultés, donc l'impact du programme peut être sous-estimé. La « réussite » d'un programme est parfois également mesurée par la satisfaction des participants, ce qui n'est pas nécessairement une bonne mesure de l'efficacité.

Les évaluations qui fournissent au moins une comparaison des résultats avant et après la mise en place du programme sont légèrement meilleures. Toutefois, même avec de telles comparaisons, l'évaluation des politiques demeure problématique. Par exemple, dans le cadre d'une politique d'intégration, même si certains immigrés ont trouvé un emploi après avoir participé à un programme, cela ne signifie pas forcément que ce dernier est efficace, et encore moins rentable, dans la mesure où ces personnes auraient également pu trouver un emploi sans participer à ce programme.

En moyenne, dans l'ensemble des pays européens de l'OCDE en 2011, près d'un tiers des chômeurs nés à l'étranger avaient trouvé un emploi au bout d'un an, quelle que soit l'intervention des pouvoirs publics, ces taux atteignant 40 % ou plus en Islande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en République slovaque, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni (voir graphique 2.A1.2. en annexe). Par conséquent, conclure que l'entrée des immigrés dans l'emploi est la conséquence de politiques interventionnistes spécifiques n'est pas aussi simple qu'une comparaison avant/après participation au programme.

En contrepartie, une évaluation rigoureuse dépend de la capacité à identifier un groupe contrefactuel approprié qui n'aura pas accès au programme – c'est-à-dire un groupe d'individus similaires au départ à ceux qui ont bénéficié de cette politique d'intervention. Avec cette méthode, en comparant après coup les résultats du groupe bénéficiaire avec celui du groupe contrefactuel non bénéficiaire, il est possible d'évaluer l'effet de l'intervention publique.

Encadré 2.5. **Évaluation de la politique d'intégration** *(suite)*

En pratique, pour un certain nombre de raisons, des évaluations rigoureuses de ce type sont rarement mises en place. D'une part, parce qu'elles sont couteuses, et requièrent donc des calculs coûts-bénéficies de long terme. D'autre part, parce que des projets à si petite échelle risquent d'impliquer un nombre de participants trop restreint pour permettre une évaluation, même dans des circonstances idéales. Enfin, identifier un groupe de contrôle non bénéficiaire approprié conduit à l'utilisation d'un tirage au sort aléatoire, ou d'une mise en place de la politique qui permettrait à différents individus (ou groupes d'individus) d'avoir accès au programme à des moments différents, tirés aléatoirement. Une telle politique mise en place aléatoirement peut être appliquée, soit à des zones sélectionnées aléatoirement (par exemple écoles, quartiers ou municipalités), soit partout mais uniquement avec des participants sélectionnés aléatoirement. Les pays nordiques, par exemple, ont de plus en plus recours aux études pilotes appliquant ce type de tirage aléatoire, afin d'évaluer l'efficacité des nouvelles politiques d'intégration. Comparer les résultats de différentes cohortes de migrants (cohortes arrivés juste avant la fin de période d'éligibilité au nouveau programme avec ceux arrivés juste après), à partir du moment où les deux groupes ont des caractéristiques similaires, est une alternative souvent utilisée, notamment par les programmes d'introduction.

Les données disponibles suggèrent que les effets sur l'intégration sur le marché du travail semblent être limités en ce qui concerne les cours de langue générique, et encore plus limités en ce qui concerne les cours d'orientation civique. Souvent, aucun lien direct n'apparaît entre le taux d'emploi global des immigrés et la participation à ces formations. Cela s'explique notamment par la nécessité de procéder à un arbitrage entre la maîtrise courante de la langue et l'acquisition d'une expérience professionnelle précoce. Si les nouveaux venus se concentrent trop sur la maîtrise courante de la langue, cela réduit leurs chances d'acquérir une expérience professionnelle précoce et retarde la recherche d'un emploi approprié. Les évaluations scientifiques des programmes d'intégration des pays nordiques et de l'Allemagne ont montré que cet effet de rétention est important (Djuve, 2003 ; Svantesson et Aranki, 2006 ; Clausen et al., 2009 ; Nekby, 2008 ; Nordin, 2009 ; Sarvimaki et Hamalainen, 2012). Alors que des effets positifs sur l'emploi de certains groupes ont également été constatés dans quelques études à long terme (Clausen et al., 2009 ; et Sarvimaki et Hamalainen, 2012), ces effets ne sont pas nécessairement suffisamment importants pour compenser d'éventuels « effets stigmatisants », étant donné que les employeurs tendent à défavoriser les candidats restés longtemps éloignés du marché du travail[23].

Les exigences et le contenu de la plupart des cours de langue et d'orientation civique ne semblent pas toujours particulièrement pertinents étant donné les réalités du marché du travail. La seule exception est la formation linguistique à orientation professionnelle, idéalement menée directement sur le lieu de travail, qui s'est avérée extrêmement efficace en termes d'intégration sur le marché du travail. Il semblerait que les personnes possédant des compétences linguistiques de base apprennent beaucoup plus et plus rapidement en appliquant leurs compétences à des situations de la vie réelle. Clausen et al. (2009) constatent, au Danemark, que les participants aux cours du soir ou ceux exerçant un emploi progressent rapidement par le biais du programme, même après la prise en compte des autres caractéristiques socio-économiques. Il a également été constaté que le programme pilote suédois SESAME de 2001-03, qui associe des cours de langue à orientation

professionnelle et des placements, accélère la transition des nouveaux arrivants vers l'emploi et la formation générale. Dans le même temps, des cours de langue « sur le terrain » peuvent contribuer à surmonter l'incertitude liée aux qualifications linguistiques des immigrés puisque les employeurs, notamment ceux qui manquent d'expérience avec les travailleurs immigrés, surestiment souvent les connaissances linguistiques et le niveau de langue nécessaires pour occuper l'emploi (Chiswick et Miller, 2009)[24].

Un nombre relativement restreint d'immigrés des pays de l'OCDE bénéficient de l'efficacité de ces cours puisque la formation linguistique professionnelle fait souvent défaut ou ne représente qu'une petite partie de l'offre de formations linguistiques. En effet, les coûts et les difficultés liés à l'organisation de ces cours tendent à être importants[25]. Le nombre d'élèves intéressés dans chaque secteur doit être suffisant pour que les prestataires dans un domaine donné soient en mesure d'organiser régulièrement la formation, tandis que seuls certains types d'employeurs sont capables ou ont la volonté d'organiser des formations linguistiques sur le lieu de travail. En l'absence de formation linguistique à orientation professionnelle, il s'avère également difficile pour les pays d'intégrer une formation linguistique et professionnelle, généralement organisée en parallèle par des prestataires indépendants et financés par différents intervenants poursuivant des objectifs différents.

La formation linguistique est un domaine impliquant de nombreux acteurs, et il existe souvent peu de coordination entre les différentes offres. Dans de nombreux pays, par exemple, la formation linguistique standard est financée par les municipalités ou des organismes sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. À l'inverse, la formation orientée sur le marché du travail est financée par le service public pour l'emploi. Les prestataires de formations professionnelles manquent souvent de professeurs de langue certifiés et d'un programme conforme aux normes définies pour les cours de langue génériques, alors que les prestataires de formations linguistiques manquent généralement d'expertise dans les secteurs professionnels concernés. Même lorsque le contenu des cours de langue n'est que partiellement spécifique à l'emploi, les prestataires et les participants se focalisent souvent sur le test de langue standard nécessaire pour obtenir un permis de séjour de longue durée ou être naturalisé.

Plusieurs pays de l'OCDE ont accumulé une vaste expérience en matière de formation linguistique à orientation professionnelle qui est devenue, progressivement, de plus en plus répandue :

- Ce type de formation est répandu au Canada par le biais de ses programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux financés par le contribuable.
- Depuis 1991, l'Australie apporte une aide financière aux employeurs pour la formation pratique de leurs salariés en vue d'améliorer son programme *Workplace English Language and Literacy*. Le programme australien, gratuit et de grande envergure, inclut également le volet *Settlement Language Pathways to Employment and Training*, qui permet aux participants de bénéficier de 200 heures de cours de langue à orientation professionnelle et jusqu'à 80 heures de stage.
- En Israël, les immigrés juifs peuvent s'inscrire dans l'un des 100 établissements ou écoles gratuits spécialisés dans l'étude intensive de l'hébreu. Ces établissements proposent des cours spécifiques pour les jeunes, les seniors, les immigrés titulaires de diplômes universitaires et les immigrés titulaires de diplômes professionnels dans des domaines tels que la médecine et l'ingénierie.

- La langue fait également partie de la formation pratique du programme d'accueil suédois (« *Step-in jobs* ») et danois (« *Stepmodel* »).
- En Belgique, la troisième étape du programme d'intégration dans la région flamande est axée sur l'orientation des participants vers le service d'emploi public de Flandre (VDAB). Le programme propose des cours de langue à orientation professionnelle, comme « *Dutch in the Workplace* ».
- De même, l'Allemagne a mis en place un système assez important de cours gratuits « d'allemand à visée professionnelle » pour les demandeurs d'emploi nés à l'étranger et leurs enfants ayant terminé leur scolarité obligatoire ainsi que des cours d'allemand de niveau intermédiaire. Les cours de langue à orientation professionnelle mêlent instructions techniques, stages et visites de sites. L'Allemagne a également adopté une approche innovante pour régler la question de la coordination, la formation linguistique à orientation professionnelle étant cofinancée par l'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés – un organisme placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur – et le ministère du Travail.
- Des cours de langue à orientation professionnelle sont également inclus dans le programme portugais intitulé « le Portugais pour tous » et dans le nouveau Programme d'intervention pour les travailleurs immigrés sans emploi.

Les cours de langue génériques doivent également être adaptés aux différents niveaux d'instruction et bagages linguistiques des apprenants. À une extrémité de l'échelle des qualifications, pour les adultes peu lettrés, atteindre une bonne aisance dans la langue du pays nécessite beaucoup de temps et représente donc un investissement important – tant pour le pays que pour l'immigré concerné. Mais les bénéfices sont potentiellement importants, puisqu'ils concernent également les enfants de ces immigrés, dont les chances de réussite à l'école sont fortement influencées par le niveau d'instruction de leurs parents, et notamment de leur mère. À l'autre extrémité de l'échelle, les titulaires d'un diplôme universitaire ont besoin d'un rythme plus rapide et d'une dynamique beaucoup plus importante pour atteindre les niveaux de maîtrise requis par les métiers hautement qualifiés.

Outre le niveau d'instruction d'une personne, son bagage linguistique a un fort impact sur son rythme de progression dans l'apprentissage d'une nouvelle langue. La différence entre la langue du pays d'accueil et la ou les langue(s) du pays d'origine des immigrés est désignée sous le nom de « différence linguistique ». L'effet de la différence linguistique a été étudié dans un certain nombre de pays de l'OCDE comme l'Australie, le Canada, l'Allemagne, Israël et les États-Unis (Chiswick, 2008 ; et Isphording et Otten, 2011). Les effets ont également été testés à l'aide de données de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes qui couvre neuf pays européens (Isphording, 2013). Cette analyse montre que les immigrés ayant des origines linguistiques très différentes (par exemple un Coréen ou un Japonais en France ou en Allemagne) sont beaucoup plus désavantagés que les autres immigrés dont la « différence linguistique » est moins marquée. Leurs compétences linguistiques progressent dans le temps, mais ces progrès ne suffisent généralement pas à compenser le désavantage initial.

L'influence significative du niveau d'instruction et de la différence linguistique font qu'un seul type de formation ou un programme d'aide standard ne suffit pas pour répondre aux besoins de l'ensemble des immigrés. C'est ce qui est ressorti des évaluations des formations menées dans plusieurs pays de l'OCDE, comme l'Australie, l'Allemagne et

la Suède. Par exemple, quand l'évaluation a été menée, près de la moitié des participants au programme allemand de 600 heures de formation linguistique – une durée relativement élevée par rapport aux autres pays – n'ont pas atteint le niveau requis (B1 dans le Cadre commun européen de référence – CECR) (Schuller, 2011).

La difficulté est de proposer des cours de langue personnalisés de qualité sur tout le territoire national à un coût raisonnable. Les zones métropolitaines et à forte densité d'immigrés développent plus facilement des infrastructures pour proposer des cours plus spécialisés, comme cela a été mis en évidence par les évaluations de programme menées en Allemagne (Ramboll, 2007) et en Suède (Aslund et Engdahl, 2012). En Norvège, le manque de cours adaptés aux besoins des participants est une des raisons données quant à la non-participation, et 60 % des municipalités n'étaient pas en mesure de proposer des cours de langue et des stages adéquats aux immigrés ayant un niveau d'éducation élevé (OCDE, 2012c). Les réformes des cours de langue et d'intégration dans plusieurs pays de l'OCDE ont conduit à la création de filières et de programmes spécifiques pour différents types d'apprenants :

- L'Allemagne, suite à l'évaluation de son programme menée en 2007, a mis en place des cours spécialisés financés par le gouvernement fédéral, avec des filières d'alphabétisation, de rattrapage, et des filières intensives destinées aux jeunes adultes, aux parents et aux femmes. Une évaluation plus récente fondée sur une étude longitudinale avec groupe témoin a mis en évidence des améliorations considérables des compétences linguistiques, de l'emploi et des autres résultats en matière d'intégration (Schuller et al., 2011).
- En Suède, les cours de langue destinés aux adultes ont également été restructurés à la suite d'une évaluation menée en 2009, qui recommandait plus d'individualisation et de souplesse dans l'offre de formation destinée aux apprenants ayant différents niveaux d'instruction, professions et horaires de travail, ainsi qu'une meilleure interface entre les cours de langue et les autres activités sociales et professionnelles.
- L'élaboration de cours et d'aides plus flexibles ne coûte pas nécessairement plus cher, puisque les différentes offres linguistiques se recoupent quelque peu. La Finlande, par exemple, propose des offres plus différenciées et mieux ciblées grâce à une réaffectation plus efficace des ressources existantes, menée récemment (Sarvimaki et Hamalainen, 2012).

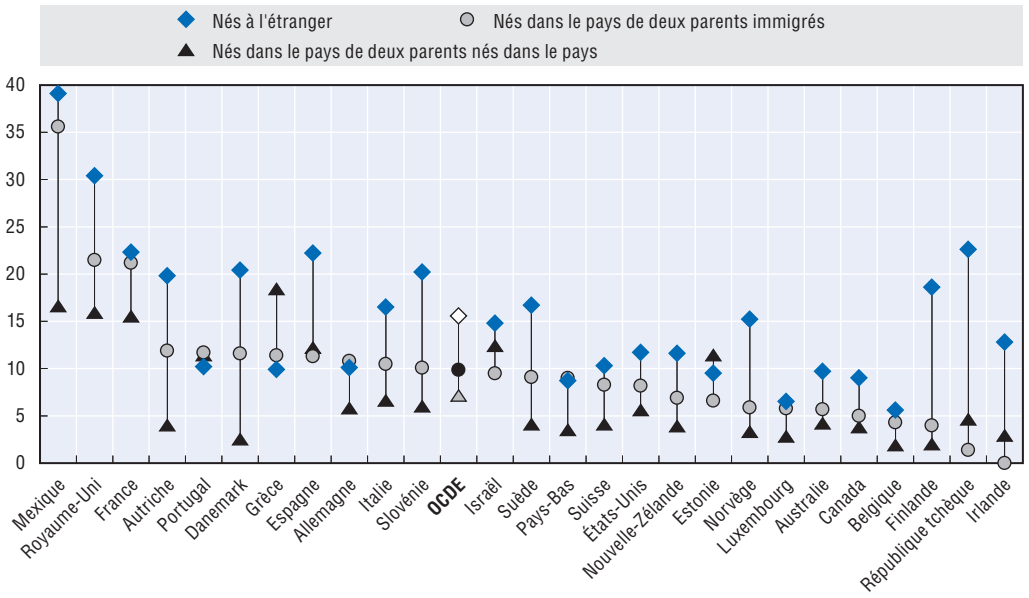
Développer les compétences des enfants d'immigrés

Promouvoir l'égalité des chances à l'école : Programme d'éducation et d'accueil des jeunes enfants – ECEC -, littératie et concentration socio-économique dans les écoles. L'acquisition de compétences de base en langues et en littératie s'avère problématique pour un grand nombre d'élèves, et notamment pour les enfants d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation. Les données du PISA 2012 montrent que les compétences de base en lecture étaient insuffisantes chez au moins un quart des élèves de 15 ans nés de parents immigrés, dans la majorité des pays de l'OCDE. Étant donné la part non négligeable d'élèves affichant des compétences de base insuffisantes en littératie, la participation à des cours de langue de rattrapage est étonnamment faible parmi les enfants d'immigrés dans de nombreux pays, comme le montre le graphique 2.26 ci-dessous.

Une nombre croissant de données suggèrent que l'accès précoce aux programmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (ECEC), vers l'âge de deux à trois ans, produit des effets très importants en termes de résultats scolaires et de réussite sur le marché du travail et dans la société. Cela vaut particulièrement pour les enfants nés sur le territoire de

Graphique 2.26. **Part des élèves participant à des cours de langue de rattrapage, selon le statut migratoire**

Pourcentages



Note : Les pays sont ordonnés par ordre décroissant de la part des élèves nés dans le pays de deux parents immigrés assistant à un cours de rattrapage de la langue utilisée dans le test.
Source : OCDE (2012d), *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264172470-en*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160425*

parents immigrés peu instruits, puisque les ECEC n'assurent pas seulement une éducation de base, mais offrent également un contact avec la langue du pays d'accueil dont les enfants ne pourraient pas bénéficier autrement. Selon les données du PISA, les enfants nés sur le territoire de parents immigrés et qui ont bénéficié des ECEC affichent un an d'avance en termes de compétences de lecture à l'âge de 15 ans. Ces effets persistent même après la prise en compte du niveau d'instruction des parents, des motifs de la migration et de la langue parlée à la maison. Les taux de participation aux ECEC sont généralement inférieurs pour les enfants d'immigrés dans les pays où ces programmes sont plus restreints, plus tardifs ou payants (OCDE, 2012h).

La difficulté consiste à accroître les taux de participation aux ECEC souvent très faibles des enfants d'immigrés – notamment des plus jeunes, souvent liés à des problèmes de coûts, d'information et d'ouverture. Les évaluations du programme « *Head Start* » des États-Unis montrent que la présence d'un centre Head Start a contribué à remédier à la sous-représentation des enfants d'immigrés, et notamment des nouveaux arrivants, dans les ECEC (Neidell et Waldfogel, 2009) et a amélioré leurs compétences en anglais et en mathématiques (Magnuson et al., 2006). Des analyses de données (par exemple Burger, 2010 ; et Ruhm et Waldfogel, 2011) montrent que les bénéfices sont importants pour les élèves désavantagés, y compris les immigrés, bien que le désavantage ne soit pas entièrement surmonté.

Un meilleur accès aux cours de rattrapage existants peut s'avérer insuffisant dans les écoles comptant de nombreux élèves issus de familles peu instruites, où de faibles compétences en littératie sont fréquentes. En outre, l'acquisition de bonnes compétences

de communication puis d'un niveau académique en langue nécessite plusieurs années d'enseignement. L'intervention précoce et le soutien à long terme font partie d'une approche globale des compétences de base et de la maîtrise de la langue.

On observe également que la langue parlée à la maison a moins d'impact sur les performances scolaires dans les pays où les taux de participation aux ECEC sont plus élevés et assurant un soutien scolaire que dans ceux où les enfants passent plus de temps à la maison (Schnepf, 2004). L'instauration de tests universels d'évaluation du niveau en langue et d'un soutien préscolaire a aidé les enseignants en Autriche et en Allemagne à mieux identifier les besoins des enfants – y compris ceux qui ne sont pas issus de l'immigration – en matière de langue et d'alphabétisation et à proposer une formation passerelle supplémentaire en langue. Ces programmes ont rencontré un certain succès. En effet, les classes de rattrapage linguistique proposées ont bénéficié d'une bonne fréquentation et les résultats scolaires se sont améliorés par rapport à ceux des non-participants (voir Liebig, 2007).

Pendant la scolarité obligatoire, un soutien continu peut être nécessaire, quels que soient les niveaux et les filières. Parallèlement à un soutien explicite en langue et en littératie, une approche de type « école ouverte » peut apporter une aide complémentaire après l'école et pendant l'été, par le biais de tuteurs, de centres de soutien scolaire et d'activités extrascolaires mobilisant ces compétences linguistiques (OCDE, 2012d).

Une concentration d'enfants de parents immigrés peu instruits soulève des problématiques spécifiques (voir encadré 2.6). Un défi majeur consiste à ce que les résultats scolaires des étudiants ne soient plus aussi liés aux caractéristiques socio-économiques des écoles. Dans certains pays, comme les Pays-Bas et la France, les écoles comptant de nombreux élèves issus de familles peu instruites reçoivent des aides spécifiques de l'État particulièrement importantes. Cet investissement peut consister en une aide financière ou technique plus importante pour ces écoles, l'affectation d'enseignants plus qualifiés et plus expérimentés et un salaire plus élevé pour les enseignants de ces écoles. Toutefois, l'impact de ces aides supplémentaires semble mitigé. Il semblerait que les élèves désavantagés qui bénéficieraient particulièrement d'un enseignement de haute qualité, sont souvent les moins susceptibles d'en bénéficier, notamment en cas de pénurie d'enseignants qualifiés (Nusche, 2009). Il serait également judicieux, dans les pays où un choix entre plusieurs filières éducatives doit être fait, de mieux informer les parents immigrés sur les diverses options éducatives qui s'offrent à leurs enfants, et sur les perspectives professionnelles qui y sont associées.

Participation à la formation professionnelle et à l'apprentissage. On a constaté que les diplômes professionnels et l'apprentissage sont extrêmement efficaces pour la transition de l'école à l'emploi, en contribuant à éviter des taux d'inactivité et de NEET très élevés. L'effet est particulièrement important pour les enfants d'immigrés, notamment dans les pays bénéficiant de systèmes d'apprentissage et d'EFP (éducation et formation professionnelles) de qualité, comme l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse. Le problème est que les enfants d'immigrés sont souvent sous-représentés dans ces filières professionnelles, et sont aussi plus susceptibles d'abandonner. Il existe plusieurs explications possibles à cette sous-représentation constatée, qui aident aussi à mieux comprendre le taux élevé d'abandons.

Encadré 2.6. **Concentration socio-économique à l'école et effets sur les enfants d'immigrés**

Le Programme de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) montre que les performances scolaires des enfants d'immigrés ont tendance à accuser un retard par rapport à celles des enfants d'autochtones. Ce phénomène est constaté à la fois dans les pays d'installation comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, et les pays européens de l'OCDE. Une des raisons de ces disparités est le fait que, étant donné que les immigrés sont concentrés dans certaines zones d'habitation, leurs enfants ont également tendance à être concentrés dans certaines zones scolaires.

Alors qu'à première vue, la concentration d'enfants d'immigrés semble expliquer une part importante de l'écart entre leurs résultats scolaires et ceux des autochtones. Un examen plus attentif des données suggère que ce n'est pas tant la concentration d'enfants d'immigrés en soi que la concentration d'élèves aux origines sociales défavorisées (dont les parents ont souvent un faible niveau d'éducation) qui nuit à la réussite scolaire. Les deux sont souvent confondues parce que les enfants d'immigrés sont fortement surreprésentés dans les écoles désavantagées dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE – et ceci même après la prise en compte de l'éducation parentale (Lemaître, 2012). Dans de nombreux pays de l'OCDE, le fait d'être scolarisé dans une école désavantagée – c'est-à-dire une école comptant beaucoup d'enfants de parents peu instruits – a un impact plus important sur la réussite scolaire que le pays d'origine des parents. En fait, la concentration dans les écoles désavantagées a un impact négatif sur les performances scolaires non seulement des enfants d'immigrés, mais également des enfants d'autochtones. Toutefois, la pénalisation (mesurée à l'aide des scores PISA) liée à la fréquentation d'une école désavantagée est plus importante pour les enfants d'immigrés.

Un certain nombre d'approches ont été prises par différents pays de l'OCDE afin de prévenir la concentration socio-économique, ou d'améliorer les performances scolaires des enfants scolarisés dans de telles écoles Des pays comme les Pays-Bas ou la France se sont attaqués à ce problème de performance, en apportant une aide financière et technique aux écoles comptant de nombreux élèves issus de familles peu instruites. Ces aides incluent de meilleurs salaires et d'autres moyens dans le but d'attirer des enseignants plus qualifiés/mieux expérimentés dans les écoles défavorisées.

Toutefois, une solution encore plus fondamentale revient à combattre le niveau de concentration socio-économique scolaire à l'intérieur même du système scolaire. Cette concentration est en partie influencée par le marché du logement et par les caractéristiques structurelles du système scolaire, comme le niveau de différentiation institutionnelle et l'âge de premier suivi scolaires (OCDE 2013b ; Alegre et Ferrer, 2010). Les outils mis en place pour réduire la différentiation institutionnelle incluent l'enrôlement obligatoire des élèves dans certaines écoles ainsi qu'une approche de « contrôle des choix ». Le succès de ces pratiques dépend de l'ampleur du pouvoir discrétionnaire dont les pouvoirs publics disposent sur les écoles dans leurs zones (voir Karsten, 2010a). Il est peut-être plus prometteur de se concentrer sur des interventions précoces, comme l'accès universel à l'éducation et aux soins dès l'enfance, afin de triompher des désavantages avant même l'école primaire (OCDE, 2013b).

La première est que les parents et élèves immigrés, notamment ceux originaires de pays ne disposant pas de systèmes fiables d'EFP et d'apprentissage, peuvent préférer des études universitaires ou un emploi rémunéré à un apprentissage. La deuxième est que les enfants d'immigrés ayant obtenu de mauvais résultats pendant leur scolarité obligatoire peuvent avoir besoin d'acquérir certaines compétences préparatoires complémentaires.

Plusieurs pays ont tenté de remédier à ce problème en proposant des formations passerelles. Les résultats ont été mitigés en raison de la stigmatisation associée à la participation à ces cours. Les plus efficaces se caractérisent par une identification précoce du groupe cible et une approche hautement individualisée, avec un ratio étudiant/professeur faible. Afin d'éviter les abandons et assurer la réussite de l'apprentissage, l'Autriche, par exemple, a mis en place un pré-apprentissage (*Apprenticeship Coaching*). De plus, il existe une large offre de cours préparatoires et de possibilités de formation hors entreprise dans lesquels les enfants d'immigrés sont surreprésentés.

On peut également imaginer que les élèves immigrés ont plus de difficultés à accéder aux rares places d'apprentis. Dans les systèmes où les placements auprès d'employeurs ne sont pas nécessaires pour démarrer un programme et sont censés être trouvés plus tard, ce qui est souvent la raison des abandons, la solution alternative – un stage dans une entreprise publique qui assurera cette formation – est perçue comme moins prestigieuse.

Une autre raison pour laquelle les enfants d'immigrés sont sous-représentés en apprentissage tient peut-être au fait que les parents font appel à leur propre réseau professionnel. Il est possible que leur réseau n'inclut pas les employeurs les plus susceptibles d'offrir des places en apprentissage. C'est en effet le cas des employeurs entretenant des contacts solides avec les parents immigrés – à savoir les entrepreneurs immigrés. La sous-utilisation de ces schémas d'apprentissage par les entreprises immigrées pourrait être due à leur taille relativement restreinte, à leur méconnaissance du système d'apprentissage et à des liens moins étroits avec les chambres de commerce. Certains pays– comme l'Allemagne avec Netzwerk IQ et KAUSA – ont mis en place des programmes pour sensibiliser les entrepreneurs immigrés et/ou pour impliquer les employeurs domestiques par le biais d'une collaboration avec les Chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat. Plusieurs pays, dont les Pays-Bas et la Norvège, ainsi que certains *Länder* en Allemagne ont instauré des mesures pour assurer des places d'apprentissage aux enfants d'immigrés dans le secteur public, où ils ont tendance à être sous-représentés. Aux Pays-Bas, un projet apporte aux enfants d'immigrés une formation préparatoire spécifique, s'ils n'ont pas réussi l'examen d'entrée par manque de connaissances sur la société du pays d'accueil.

Enfin, il y a la question de la discrimination. Certains des tests en situation (voir plus haut) relatifs aux placements en apprentissage ont révélé que les enfants d'immigrés doivent envoyer jusqu'à deux fois plus de demandes pour obtenir une place en apprentissage que leurs homologues autochtones avant d'être reçues pour un entretien d'embauche. Cela peut entraîner un sentiment d'exclusion vis-à-vis de la société du pays d'accueil et décourager les enfants d'immigrés à postuler pour des places en apprentissage dans les secteurs ou professions où ils perçoivent la discrimination comme étant particulièrement prononcée[26].

En effet, dans les systèmes où le volet pratique de l'éducation et de la formation professionnelle se trouve en bout de cursus, les enfants d'immigrés ont des difficultés à trouver un stage privé et finissent souvent à des postes moins prestigieux. Comme mentionné précédemment, cela semble être à l'origine d'une partie des abandons observés.

Liens avec les politiques de regroupement familial. Les étapes juridiques et administratives du regroupement familial peuvent avancer ou retarder l'âge auquel les enfants entrent dans le pays et le système scolaire. Les demandes de parrainage, qui sont courantes dans la plupart des pays mais diffèrent largement en termes d'ampleur et de portée, peuvent retarder le processus et ont donc un coût potentiel pour les enfants concernés du fait qu'ils retardent l'intégration à un âge critique (voir tableau 2.2). Cet effet

négatif, lié à une arrivée tardive, concerne la quasi-totalité des pays de l'OCDE (voir graphique 2.27)[27]. Il est d'autant plus marqué que les enfants sont originaires de pays à faible niveau de revenu et ne parlent pas la langue du pays d'accueil à la maison. Sont aussi pénalisés les groupes pour lesquels les obstacles aux politiques de regroupement familial ont tendance à être plus prononcés. Le mérite de ces politiques doit donc être mis en balance avec le fait qu'en présence de jeunes enfants, un regroupement familial rapide peut être susceptible d'entraîner des effets positifs sur le développement de leurs compétences et leurs futures opportunités dans la société du pays d'accueil.

Tableau 2.2. **Âge moyen à l'immigration des élèves nés à l'étranger dans l'enquête PISA 2012 menée auprès des enfants âgés de 15 ans**

	Âge moyen à l'immigration	Pourcentage de ceux entrés à 12 ans ou plus
République slovaque	10	51
Chili	9	37
Slovénie	9	35
Hongrie	8	31
Royaume-Uni	8	31
Australie	8	28
Belgique	7	28
Nouvelle-Zélande	8	28
Portugal	8	28
République tchèque	8	26
France	7	24
Suède	8	24
Canada	7	23
Irlande	8	23
Suisse	7	21
Italie	7	20
Luxembourg	7	20
Norvège	7	20
Japon	7	19
Finlande	7	18
Moyenne OCDE	**7**	**18**
Espagne	8	17
Islande	8	15
Danemark	6	14
Estonie	6	14
Autriche	6	12
États-Unis	6	12
Turquie	4	10
Mexique	3	9
Allemagne	5	9
Grèce	5	8
Israël	5	8
Pays-Bas	4	4

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.

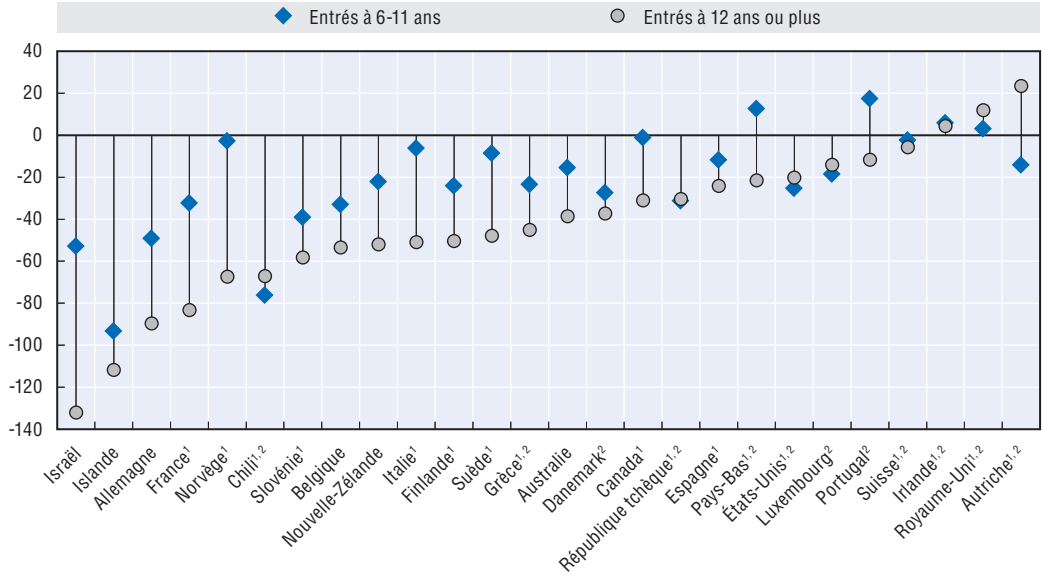
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160642

Mobilisation des compétences des immigrés et de leurs enfants

Des politiques générales de mobilisation des compétences incluent des mesures visant à renforcer la motivation à entrer sur le marché du travail par une amélioration des incitations au travail, des conditions de recherche d'emploi et un durcissement des sanctions sur le plan des prestations. Elles incluent également des mesures visant à

Graphique 2.27. **L'intérêt de migrer tôt dans l'enfance pour les élèves immigrés**

Différences en points de score en lecture (PISA) à l'âge de 15 ans avec les élèves immigrés qui sont entrés à l'âge de 5 ans ou avant



1. La différence entre les élèves immigrés entrés à l'âge de 5 ans ou avant et ceux arrivés entre 6 et 11 ans n'est pas significative.
2. La différence entre les élèves immigrés entrés à l'âge de 5 ans ou avant et ceux arrivés à 12 ans ou plus n'est pas significative.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160439

améliorer l'employabilité, et à gérer les services pour l'emploi et les autres instruments du marché du travail afin qu'ils promeuvent et favorisent le retour au travail (voir OCDE, 2013d)[28].

La présente section se penche sur la mobilisation des migrants eux-mêmes, et adopte en outre un point de vue assez large en incluant des politiques visant à encourager les employeurs à embaucher et à former les demandeurs d'emploi désavantagés sur le marché du travail, y compris les immigrés et leurs descendants. Enfin, elle conclut la discussion sur la mobilisation des immigrés afin qu'ils deviennent eux-mêmes employeurs, en facilitant l'entrepreneuriat.

L'élaboration de la politique de mobilisation des compétences dépend des politiques générales des pays en matière d'emploi et d'action sociale. Une discussion approfondie de la politique de mobilisation et de ses liens avec l'intégration des immigrés sur le marché du travail dépasse le cadre de ce chapitre (voir OCDE, 2012b pour une discussion). La discussion suivante se concentre sur des problématiques et des politiques spécifiques aux immigrés.

Mobilisation des compétences des immigrés

Une mobilisation efficace commence par une analyse des raisons de l'inactivité. Le meilleur moyen d'identifier les obstacles spécifiques aux immigrés consiste à les comparer avec les raisons de l'inactivité des autochtones présentant un profil similaire – en termes de sexe, d'âge, de niveau d'instruction et d'antécédents familiaux.

Mais les raisons de l'inactivité peuvent varier considérablement, même au sein de la population née à l'étranger. Les raisons de l'inactivité des nouveaux arrivants seront assez différentes des raisons de l'inactivité de personnes installées depuis longtemps qui se sont progressivement éloignées du marché du travail pendant une longue période. De même, les obstacles à la mobilisation peuvent être assez différents pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, les jeunes et les femmes. Chacun des quatre groupes – c'est-à-dire les nouveaux arrivants et les trois groupes de résidents à long terme (personnes ayant un niveau d'éducation élevé, jeunes et femmes) – va maintenant être examiné tour à tour[29].

Trappes à chômage/inactivité. Une problématique spécifique de la politique de mobilisation des compétences est la crainte que certains avantages sociaux liés à l'inactivité puissent désinciter à chercher un emploi, notamment les nouveaux venus peu qualifiés, qui touchent un faible salaire lorsqu'ils ont un travail. Il en résulte un phénomène que l'on désigne souvent sous le nom de « trappes à chômage/inactivité ». Bien que cela affecte à la fois les immigrés et les autochtones, les immigrés, du fait de leurs caractéristiques socio-économiques souvent moins favorables et de leurs salaires inférieurs, tendent à être surreprésentés parmi les personnes prisonnières de ces trappes, ce qui a un impact négatif sur l'emploi. Clairement, toute politique réduisant les trappes à chômage/inactivité en améliorant le bénéfice net de l'occupation d'un emploi tend également à réduire cet impact négatif.

Les incitations « du côté de l'offre » dans le système de prélèvements obligatoires et de prestations sociales tentent de rendre le travail plus attractif en abaissant les taux d'impôts effectifs marginaux pour les emplois des jeunes faiblement rémunérés. Les effets dissuasifs des taux marginaux d'imposition élevés affectent de la même manière les immigrés et les autochtones peu qualifiés, ce qui rend ces deux groupes sensibles à ces trappes à inactivité. Les plus affectés tendent à être les personnes qui fournissent des revenus secondaires parce qu'elles perçoivent de plus faibles salaires sur le marché du travail. Les femmes immigrées sont souvent surreprésentées dans ce groupe. La restructuration du système de prélèvements obligatoires et de prestations sociales peut aider à limiter ces trappes à inactivité et à chômage. Les adultes capables de travailler peuvent recevoir un soutien par le biais d'indemnités de chômage conditionnées à la recherche active d'un emploi, à l'acceptation d'offres d'emploi convenables et à la participation aux programmes actifs du marché du travail. Les instruments de mobilisation incluent des crédits d'impôts pour le travail/la formation et des prestations transitoires de retour au travail qui associent des prestations et une formation à l'exercice d'un emploi pendant une certaine période.

Ces instruments établis par les pays incluent :

- Le programme de qualification de la Norvège destiné aux personnes dont les capacités de travail sont réduites fournit un revenu complémentaire aux participants qui suivent un plan d'intégration sur mesure pour améliorer leur éducation et leur formation en vue de l'emploi.
- Les recherches menées aux Pays-Bas (Snel et Linder, 2008), ont également mis en évidence les effets positifs sur l'emploi des programmes associant travail et prestations d'invalidité, tant pour les personnes nées à l'étranger que pour les autochtones.

Le but de ces incitations en tant que telles n'est pas de réduire le recours aux prestations, mais plutôt de réduire les obstacles à la reformation et à l'emploi, dans le cadre d'une stratégie de mobilisation plus large. La difficulté de la restructuration du système de

prélèvements obligatoires et de prestations sociales réside dans la détermination de l'ampleur de l'aide dont les différents types de chômeurs ont besoin pour poursuivre avec succès leur formation/leur recherche d'emploi et leur transition vers un emploi régulier.

Des éléments observés dans de nombreux pays de l'OCDE (Liebig et Mo, 2013 ; Zimmermann et Barret, 2011) montrent que même si les personnes nées à l'étranger sont souvent surreprésentées parmi les personnes ciblées par les prestations (par exemple les pauvres, les chômeurs, les parents), elles sont généralement moins susceptibles d'y avoir recours que les autochtones présentant les mêmes caractéristiques (âge, sexe, éducation, emploi et situation familiale).

Problématiques propres aux nouveaux arrivants. L'accès légal au marché du travail est une condition préalable à la mobilisation. Si les immigrés, et les nouveaux arrivants en particulier, n'ont pas légalement le droit de travailler dans leur nouveau pays de résidence, ils risquent de se tourner vers le travail informel ou de s'éloigner de plus en plus du marché du travail.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, un accès immédiat au marché du travail est désormais accordé à la plupart des nouveaux arrivants, qui sont susceptibles de s'établir même s'ils n'ont initialement qu'un permis temporaire, comme c'est le cas dans les pays européens de l'OCDE. En particulier, les immigrés au titre du regroupement familial se voient habituellement accorder les mêmes conditions d'accès au marché du travail que leurs parrains. Par le passé, des délais d'attente s'appliquaient dans plusieurs pays européens de l'OCDE, ce qui peut avoir contribué, à cette époque, aux faibles taux de chômage observés dans ces pays parmi les femmes immigrées (voir Krause et Liebig, 2011). Les réformes récentes menées en Autriche, en Allemagne, en Grèce et en Espagne ont étendu l'égalité d'accès aux membres d'une même famille ayant bénéficié d'un regroupement.

Ces réformes illustrent la prise de conscience de l'importance de la promotion de la participation précoce au marché du travail pour l'ensemble des nouveaux arrivants candidats au séjour permanent. Certains problèmes demeurent toutefois pour les immigrés humanitaires admis à titre provisoire ou temporaire, qui n'ont pas toujours pleinement et immédiatement accès au marché du travail. Puisque nombre d'entre eux s'installeront définitivement dans le pays d'accueil, il serait judicieux d'éliminer ces obstacles, à moins qu'il ne soit évident que le séjour ne sera que temporaire.

Les trappes à chômage/inactivité susmentionnées ne poseront problème que si les immigrés ont effectivement accès aux prestations concernées. Dans plusieurs pays de l'OCDE, comme l'Australie et le Danemark, il existe des restrictions légales spécifiques à l'accès aux prestations à l'ensemble ou une partie des nouveaux arrivants. Bien qu'elles puissent encourager ces derniers à trouver rapidement un emploi, cela peut avoir certaines conséquences inattendues. Les nouveaux arrivants sont susceptibles d'être davantage exposés à la pauvreté, notamment ceux sans emploi, ainsi qu'au déclassement s'ils sont poussés à accepter prématurément un emploi inapproprié :

- Tandis que les données suggèrent que les prestations sociales inférieures réservées aux nouveaux arrivants au Danemark –programme « Start Help » – ont entraîné une légère hausse des taux d'emploi, elles ont fait baisser les niveaux de revenus de toutes les personnes concernées. De plus, elles n'ont pas entraîné une augmentation du taux de participation au marché du travail des nouveaux arrivants et ont eu peu d'effets sur les groupes les plus éloignés du marché du travail, comme les femmes et les personnes peu instruites (Rosholm et Vejlin, 2010 ; Pedersen, 2013).

- Selon les mêmes principes, les restrictions d'accès aux prestations sociales décidées par les États-Unis en 1996 pour les nouveaux arrivants peuvent être associés à l'augmentation des taux de chômage des femmes immigrées (Kaushal et Kaestner, 2007 ; Hall et al., 2010). Parallèlement, toutefois, elles ont aussi eu un impact sur l'exposition des immigrés à la pauvreté et à l'exclusion sociale (Fix, 2009 ; Nam, 2011).
- En Australie, l'instauration d'un délai de carence de deux ans avant que les travailleurs immigrés et leur famille puissent percevoir les prestations sociales a eu un impact positif sur leur taux d'emploi mais un impact négatif sur leur qualité de l'emploi et leur taux de déclassement (Junankar et Mahuteau, 2005)[30].
- De même, il semble exister un lien entre la forte incidence du déclassement en Autriche et le fait qu'il était jusqu'à présent nécessaire d'occuper un emploi pour conserver un titre de séjour (voir Krause et Liebig, 2011).

L'instauration de restrictions à l'accès aux prestations concernant uniquement les immigrés peut également apparaître comme contradictoire avec l'objectif d'accueillir ces mêmes immigrés et risque d'envoyer le message selon lequel ils sont différents. En bref, les restrictions des prestations pour les nouveaux arrivants nécessitent un éventuel arbitrage entre les gains à court terme et l'impact négatif à long terme sur la mobilité de carrière et l'intégration sociale.

Problématiques propres aux enfants d'immigrés. Quand le niveau de revenus, les qualifications ou la maîtrise de la langue limitent les ressources des immigrés, leurs enfants sont souvent particulièrement vulnérables au décrochage scolaire précoce et, comme vu précédemment, se retrouvent de manière disproportionnée dans la catégorie des personnes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation (NEET).

Les mesures de mobilisation de la jeunesse vont de pair avec le développement des compétences. À travers la zone OCDE, les mesures correctives contre le décrochage scolaire précoce sont de plus en plus axées sur les élèves immigrés, notamment ceux arrivés tardivement, puisque qu'ils font partie des groupes les plus affectés :

- En Suisse, le « semestre de motivation » offre une aide professionnelle personnalisée, un soutien linguistique et une aide au développement de la confiance en soi aux jeunes participants afin de les aider à intégrer un apprentissage ou un programme d'éducation.
- Les campagnes danoises « Nous avons besoin de tous les jeunes » et « Non au décrochage scolaire » (« *Retention Caravann* ») contribuent chacun à généraliser les programmes d'aide aux jeunes issus de l'immigration et à encourager ces derniers à suivre des cours dans des secteurs tels que le secteur social, la santé et la police.
- L'Autriche a adopté un ensemble d'outils comme le coaching réservé aux jeunes ou l'apprentissage « supra-entreprise ». Des programmes doubles comportant des ateliers de travail et des mesures complémentaires combinant des formations professionnelle et linguistique sont également mis en place.
- La France a également élaboré de nombreuses initiatives de ce type, comme le programme CIVIS, qui aide les jeunes rencontrant des difficultés familiales, culturelles ou sociales à trouver un emploi.
- L'Allemagne déploie actuellement l'initiative « Renforcer la jeunesse », composée de quatre programmes clés, dont un service spécifique aux jeunes migrants.

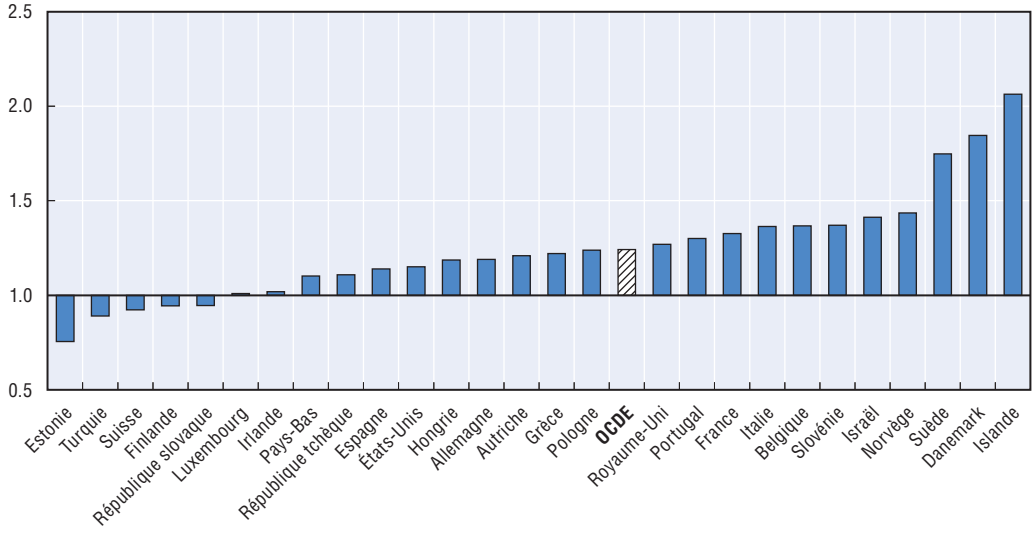
Le travail avec les jeunes en difficulté scolaire est difficile, mais il risque d'être encore plus difficile une fois qu'ils ont décroché. Il est donc important d'identifier suffisamment tôt ceux qui ont des problèmes scolaires et de leur apporter l'aide nécessaire pour les empêcher de tomber dans une spirale négative. Parmi les approches prometteuses à cet égard, le projet « Work-Up » en Belgique, où de jeunes consultants – généralement eux-mêmes issus de l'immigration – travaillent directement dans la rue avec les enfants d'immigrés. Cette approche, qui nécessite beaucoup de ressources, pourrait néanmoins s'avérer payante à long terme.

Outre ces mesures correctives, la Belgique a adopté des politiques de prévention pour accroître les taux de diplômés : augmentation de l'âge légal de fin de scolarité obligatoire ; recours limité au redoublement, amélioration des possibilités d'EFP dans l'enseignement secondaire (De Witte et al., 2013; et Commission européenne, 2010). Dans ce contexte, la coopération entre les différents acteurs est essentielle, puisque la transition de l'école à l'emploi est souvent un domaine dans lequel les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, telles que les écoles, les municipalités et le service public pour l'emploi ne sont pas clairement définis. Un groupe de jeunes migrants pour lequel cette dernière question est particulièrement problématique est celui des jeunes qui arrivent dans le pays à la fin de la scolarité obligatoire. En effet, les politiques de regroupement familial devraient viser à empêcher que les enfants immigrés arrivent à cet âge tardif, dans la mesure du possible.

Problématiques propres aux femmes immigrées. Mobiliser les compétences des femmes immigrées suscite d'autres défis. La faible participation des femmes découle fréquemment d'obligations ménagères ou familiales qui entravent la recherche ou l'exercice d'un emploi, voire limitent leur intégration dans des programmes d'accueil ou dans des formations linguistiques. Le graphique 2.28 ci-dessous indique que les femmes immigrées sont plus

Graphique 2.28. **Femmes inactives citant des raisons familiales comme raison principale pour ne pas rechercher un travail, 2012-13**

Ratio des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays, femmes âgées de 25 à 54 ans



Note : Les raisons familiales peuvent être s'occuper de ses enfants, d'un proche invalide ou d'autres raisons familiales.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2012-13 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; États-Unis : *Current Population Surveys 2013*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160446

susceptibles de citer la famille et la garde des enfants comme la principale raison de la non-recherche d'emploi dans la plupart des pays. Les différences sont particulièrement importantes dans les pays nordiques, où les femmes immigrées sont jusqu'à deux fois plus nombreuses à mentionner des raisons familiales comme principales raisons de la non-recherche d'emploi.

Les tâches relatives à l'éducation des enfants peuvent être particulièrement pesantes pour les femmes nées à l'étranger, car leur accès à la garde d'enfants tend à être plus limité que celui des autochtones. Tandis qu'un petit nombre de pays ont mis en place des restrictions légales pour les enfants de nationalité étrangère, le fait que l'offre soit souvent inférieure à la demande et que les places soient généralement coûteuses tend à désavantager les femmes immigrées. Pour les femmes qui viennent de pays où les modes de garde formels sont limités, les avantages qui s'y attachent risquent d'être mal connus.

Les subventions directes à la garde d'enfant, qui ont souvent un effet négatif démesurément important sur la présence des mères immigrées sur le marché du travail, soulèvent des questions particulières, puisque les salaires qu'elles peuvent s'attendre à percevoir si elles trouvent un emploi sont inférieurs à ceux des autochtones (voir Hardoy et Schøne, 2008). Plus généralement, d'après les études menées dans les pays nordiques, le remplacement de ces prestations en espèces par des services universels d'éducation des jeunes enfants ou de garde périscolaire gratuits ou peu coûteux tend à améliorer à la fois les résultats scolaires des enfants et la participation de leurs mères au marché du travail, et on peut également s'attendre à un effet substantiel sur les mères immigrées (Ellingsæter, 2012).

Un bon exemple de mobilisation des mères immigrées est le programme danois « *District mothers* », qui forme des mères immigrées pour rendre visite et conseiller d'autres femmes de leur quartier sur la manière de s'inscrire à une formation ou de trouver un emploi. Des initiatives similaires sont également en place dans d'autres pays de l'OCDE, par exemple dans certaines régions d'Allemagne.

Les approches qui associent les politiques de mobilisation – y compris la formation linguistique – visant les mères immigrées à des services de garde et de stimulation linguistique pour leurs enfants, idéalement au sein d'un même établissement, sont également prometteuses. Cela contribue à surmonter l'incertitude des parents quant à la manière dont leurs enfants sont traités dans les établissements de garde d'enfants.

En effet, le fait de faciliter l'implication des mères à l'école et dans l'éducation des jeunes enfants est non seulement bénéfique pour l'éducation de leurs enfants, mais peut également contribuer à les mobiliser en raison des avantages associés en termes d'apprentissage de la langue et d'intégration sociale. Dans plusieurs pays de l'OCDE, le programme international HIPPY ou le programme d'éducation mère-enfant semblent avoir favorisé l'intégration sur le marché du travail des parents désavantagés et amélioré les résultats scolaires de leurs enfants.

En Norvège, une initiative vise à améliorer la confiance en soi des parents immigrés et à leur faire prendre conscience de leur rôle dans l'éducation de leurs enfants. Des projets similaires ont également été élaborés aux niveaux national et local au Danemark et aux Pays-Bas (OCDE, 2007, 2008a). En Allemagne et en France, des programmes organisent une formation linguistique et professionnelle destinée aux parents au sein de l'école de leurs enfants, afin d'améliorer le climat scolaire et les relations parents/enseignants. En Corée, des centres spécifiques de soutien apportent une aide de base ciblée aux mères immigrées, en termes d'éducation familiale, de cours de langue, de services de traduction et d'interprétation ainsi que de garde d'enfant et d'aide éducative.

Les femmes immigrées au sein de la zone OCDE traitent également elles-mêmes ces questions en créant des organisations axées sur l'autonomie. Citons par exemple l'Australie, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède.

Les obligations familiales – notamment la garde d'enfants- ne sont pas les seuls obstacles à la mobilisation des compétences imputables des femmes immigrées. Dans certains pays, les femmes arrivées au titre du regroupement familial ne peuvent pas bénéficier des programmes actifs du marché du travail puisqu'elles ne dépendent pas des aides sociales, auxquelles l'accès à ces programmes peut être lié. En effet, dans de nombreux pays, les dispositions relatives au rapprochement de conjoints et au regroupement familial interdisent formellement l'accès aux prestations sociales. Lorsque les programmes d'intégration sont limités dans le temps – comme c'est généralement le cas pour les programmes d'accueil – les femmes nées à l'étranger qui ont passé leurs premières années à s'occuper de leurs enfants constatent parfois qu'elles n'y ont plus droit. La mobilisation des femmes nées à l'étranger doit donc prendre soin de lever ces obstacles supplémentaires à l'exercice d'une activité.

Problématiques propres aux immigrés ayant un niveau d'éducation élevé. L'un des résultats les plus frappants dans la première partie de ce chapitre est l'écart important en termes de taux d'emploi entre les immigrés et les autochtones ayant un niveau d'éducation élevé. Cela est en grande partie imputable à l'inactivité, qui est particulièrement élevée parmi les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE. Il s'agit également d'un groupe qui, lorsqu'il est dans l'emploi, est souvent surqualifié pour l'activité exercée. Le fait que de nombreux immigrés diplômés du supérieur, plus particulièrement ceux originaires de pays non membres de l'OCDE, soient inactifs et ne recherchent même pas d'emploi est difficile à expliquer. Il renvoie à des questions liées au découragement dont les raisons ne sont pas entièrement claires, mais semblent être liées à la reconnaissance des diplômes étrangers et à la discrimination ainsi qu'à des obstacles liés à la connaissance de la langue.

Incitations positives contre incitations négatives. Plus généralement, une politique de mobilisation des compétences ajoute une nouvelle dimension au débat en cours opposant les programmes d'intégration obligatoires aux programmes facultatifs. De nombreuses politiques générales de mobilisation jouent sur la menace de sanctions envers les prestations aux personnes qui refusent de participer. Il s'agit désormais d'une pratique courante et il n'existe aucune raison de faire la distinction entre les immigrés et les autochtones à cet égard[31]. Toutefois, plusieurs pays européens membres de l'OCDE – comme l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne et la Norvège – ont également rendu les programmes d'intégration spécifiques obligatoires pour certaines catégories de nouveaux arrivants[32]. La nature contraignante de ces programmes est assurée par des pénalités de non-participation, qui ne portent pas nécessairement sur l'accès aux prestations – comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreuses familles immigrées n'y ont pas droit – mais plutôt sur l'octroi du statut de résident permanent.

La contrainte est souvent motivée par l'observation selon laquelle de nombreux résidents séjournant dans le pays depuis de nombreuses années ne maîtrisent pas encore bien sa langue. Les obstacles sous-jacents à la participation aux programmes d'intégration et au développement d'incitations positives suscitent moins d'intérêt.

Une politique de mobilisation commencerait une fois encore par l'identification des immigrés possédant des compétences linguistiques limitées, et des motifs de leur non-participation aux programmes d'intégration. Ces motifs peuvent aller d'un simple manque d'intérêt à un manque d'information sur les formations disponibles, un manque de temps en raison de responsabilités familiales ou professionnelles, des offres peu pratiques ou inadaptées, un coût perçu important ou un faible avantage perçu de ces programmes pour l'intégration future du participant sur le marché du travail.

En effet, dans les pays membres de l'OCDE, plusieurs mesures d'intégration facultatives bien conçues affichent un taux de participation bien supérieur à 90 %. Cela suggère que les vives inquiétudes par rapport à « un manque de volonté d'intégration » de la part des immigrés, qui se reflètent dans la nature obligatoire de nombreux programmes, ne concerneraient seulement qu'une minorité. La question n'est toutefois pas seulement de savoir si le fait de rendre les mesures d'intégration obligatoires est une stratégie efficace pour régler le problème des quelques immigrés qui ne participeraient pas dans d'autres conditions, mais également de savoir si cela peut avoir un impact négatif sur la grande majorité qui auraient participé de toute façon. Après tout, cela envoie le message selon lequel le pays d'accueil présume que les immigrés ne veulent pas apprendre la langue ou s'installer durablement. Ce message peut décourager les personnes nées à l'étranger d'investir dans leurs compétences et leur formation. Cela risque également de renforcer les stéréotypes négatifs à l'égard des immigrés, qui peuvent décourager les employeurs à les embaucher.

Une politique de mobilisation se concentre à la fois sur l'accroissement de la demande et de l'offre d'une aide à l'intégration, puisque des cours de haute qualité et des niveaux élevés de participation se renforcent mutuellement. En outre, les incitations ne doivent pas cibler uniquement les immigrés – après tout, la participation est généralement dans leur intérêt – mais également les prestataires qui doivent être incités à proposer une formation de qualité. Au moins une partie des versements effectués aux prestataires doivent être liés à l'atteinte d'objectifs prédéfinis en termes d'amélioration de la maîtrise de la langue et d'intégration sur le marché du travail[33].

Faire participer les employeurs

Rendre l'embauche plus attractive. Plusieurs pays ont encouragé les employeurs à embaucher des personnes éloignées du marché du travail par le biais de mécanismes comme les subventions salariales, discutés ci-dessus, et des réductions des cotisations sociales patronales[34]. Autres réformes structurelles récentes menées dans des pays de l'OCDE comme l'Italie ou l'Espagne, la réduction des barrières à l'emploi en facilitant le travail à temps partiel et une organisation du travail plus souple (OCDE, 2012b).

La transformation de l'emploi informel en emploi formel peut également être une stratégie efficace, notamment dans les pays de l'OCDE à plus faibles revenus où, d'après les estimations, le marché du travail informel est important. Cela concerne souvent des secteurs comme les services aux ménages, où les immigrés sont largement surreprésentés. Tandis que des efforts accrus pour faire appliquer la loi semblent avoir un effet modeste, les incitations fiscales et salariales et la simplification des procédures d'embauche constituent d'autres mesures potentiellement efficaces (OCDE, 2004). Les chèques emploi-service, qui réduisent le prix du marché formel, peuvent également contribuer à passer de l'emploi informel à l'emploi formel. L'utilisation de ces chèques en Italie et en Belgique, par exemple, a amélioré les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés, des femmes notamment, dans les services domestiques.

Comme avec les politiques actives du marché du travail en général, le problème récurrent des politiques liées à la demande de main-d'œuvre est que les immigrés sont souvent sous-représentés parmi les bénéficiaires. Cela laisse supposer qu'il existe d'autres obstacles structurels à la volonté des employeurs de recruter des immigrés – dans le secteur formel du moins – qui doivent être traités. Certaines initiatives, par exemple celles ciblées sur les réfugiés en Australie et des initiatives au niveau local en Suède, ont permis d'œuvrer avec les employeurs afin de mieux comprendre leurs besoins commerciaux et de leur fournir des immigrés avec une formation spécifique pour répondre à leurs besoins.

Lois anti-discrimination et politiques d'équité en matière d'emploi. Comme ceci a été décrit précédemment, la discrimination – sur la base de l'origine ethnique, de la race, de la religion et de la nationalité – demeure un obstacle majeur à la participation des immigrés sur le marché du travail. La prise de conscience de l'existence de discriminations est souvent limitée – d'après l'Eurobaromètre 2012, 40 % des résidents de l'UE pensent que la discrimination ethnique est rare ou inexistante dans leur pays[35].

La mesure la plus fondamentale pour prévenir la discrimination provient de la législation qui la proscrit formellement. Les victimes potentielles de discrimination raciale, ethnique et religieuse en matière d'emploi et de formation peuvent maintenant invoquer la loi et recourir à des organismes dédiés dans la grande majorité des pays de l'OCDE. Les objectifs des lois anti-discrimination vont au-delà de la garantie d'un accès à la justice aux victimes afin de faire changer le comportement public. Les victimes potentielles doivent être encouragées à signaler les cas et à déposer plainte. Toutefois, dans la plupart des pays membres de l'OCDE, les lois anti-discrimination ne sont généralement pas assez répressives et/ou accessibles pour empêcher les employeurs et d'autres acteurs de discriminer les immigrés.

Plusieurs pays membres de l'OCDE disposent d'une législation complète, avec des mécanismes et des organismes d'exécution solides. On compte parmi eux les pays d'installation traditionnels et plusieurs pays européens de l'OCDE, comme la Suède et le Royaume-Uni. La plupart des cadres sont fondés sur des lois et des organismes assez récents, qui ont été créés après 2000 dans les pays européens de l'OCDE, suite à l'adoption du cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail[36], et plus récemment en République tchèque (2009), en Estonie (2009) et en Pologne (2010). Toutefois, même les pays non européens comptant de petites populations d'immigrés disposent de plus en plus d'un cadre anti-discrimination, y compris le Chili et le Mexique.

Toutefois, plusieurs de ces lois ne couvrent pas tous les motifs de discrimination ni tous les domaines de la vie publique, notamment vis-à-vis des étrangers. Le fait que la nationalité ou la citoyenneté ne soient pas encore des motifs de discrimination explicitement mentionnés dans la loi ouvre la voie à des situations de discrimination vis-à-vis des immigrés. Souvent, la charge de la preuve de la discrimination revient entièrement aux victimes potentielles. Les organismes nationaux d'égalité des chances qui conseillent les victimes ne sont pas souvent autorisés à engager des poursuites eux-mêmes, et manquent de pouvoirs d'enquête indépendants. En outre, les sanctions contre les employeurs pratiquant la discrimination sont souvent symboliques (voir Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2008). Par conséquent, seuls quelques dossiers parviennent jusqu'aux tribunaux, bien que certains autres soient traités de manière informelle.

La force de ces lois et des organismes affecte la volonté des employeurs de se conformer à la loi, et celle des victimes de déposer plainte. Les données des États-Unis indiquent que des lois antiracistes plus sévères ont amélioré l'emploi à long terme des minorités, et dans une certaine mesure, leurs salaires (Neumark et Stock, 2001 ; et Donohue, 2005). Tandis que l'insuffisance de signalement des cas de discrimination constitue un problème majeur dans tous les pays, les immigrés interrogés semblent plus enclins à ne pas signaler un cas ou à penser qu'il ne se passera rien dans les pays où les lois anti-discrimination sont moins solides (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009). Des lois générales et des organismes plus solides peuvent accroître l'accès à la justice et le nombre de sanctions dissuasives. Dans tous les cas, le principal mérite de la législation anti-discrimination semble provenir du signal qu'elle envoie – à savoir que la discrimination n'est pas acceptée et que les pouvoirs publics sont sensibles à cette question.

En raison des faiblesses connues de la législation anti-discrimination, plusieurs pays sont allés plus loin en instaurant des politiques d'équité en matière d'emploi (PEE). Ces dernières ont été élaborées afin de promouvoir l'égalité des chances pour différents groupes désavantagés sur le marché du travail. Les immigrés et leurs enfants sont de plus en plus ciblés. Les PEE visent à éliminer les obstacles à l'emploi. Les mesures vont de l'établissement et du suivi d'objectifs en termes d'emplois des immigrés au suivi des quotas et de la discrimination positive. Des politiques encourageant la diversité, comme celle mise en place en Belgique notamment, consistent souvent en des incitations positives, en apportant, par exemple, un soutien administratif et financier aux employeurs qui acceptent de mettre en œuvre des mesures visant à donner de meilleures chances aux groupes défavorisés (voir OCDE, 2008). Au sein de la zone OCDE, les PEE les plus solides ont été développées pour les femmes par le biais de mesures d'égalité des sexes. Les personnes nées à l'étranger et leurs descendants bénéficient de PEE relativement solides dans le secteur privé au Royaume-Uni et dans les pays d'installation traditionnels, comme l'Australie, le Canada et les États-Unis. En dehors de ces pays, les PEE obligatoires pour les personnes nées à l'étranger et leurs descendants n'existent pas dans le secteur privé, bien que certains pays, comme la Norvège, y aient eu recours dans le secteur public[37].

Une tendance récente est l'autoréglementation impliquant les employeurs par le biais de diverses initiatives de gestion de la diversité et de l'égalité des chances sur le lieu de travail quelles que soit l'origine ethnique ou la religion de chacun. Douze pays européens membres de l'OCDE ont instauré des Chartes nationales de la diversité[38]. Les entreprises et les institutions publiques signent volontairement des engagements afin de promouvoir la diversité. Toutefois, l'ampleur et la portée de ces instruments demeurent souvent limitées, puisqu'aucun contrôle de la mise en œuvre n'est généralement effectué, et qu'ils ne concernent souvent que quelques grandes entreprises. La Belgique et la France ont été plus loin avec les labels diversité, par lesquels les autorités contrôlent et certifient régulièrement les politiques de gestion de la diversité d'une entreprise avec les acteurs concernés. Ces outils engagent la responsabilité sociale de l'entreprise et alignent les incitations des entreprises – qui utilisent ces labels diversité comme un outil de relations publiques – sur l'objectif d'égalité des chances.

Les PEE, qu'elles soient facultatives ou contraignantes, ne semblent pas efficaces si elles ne s'accompagnent pas d'obligations en matière de notification et de responsabilité. Aux États-Unis, des programmes de discrimination positive associés à des obligations en matière de responsabilité de gestion ont amélioré les résultats des minorités en termes

d'emploi, en particulier celles qui travaillent dans les entreprises sous contrat avec le gouvernement fédéral (voir OCDE, 2010). Par comparaison, les PEE facultatives présentent plusieurs désavantages.

Tout d'abord, un nombre comparativement faible d'entreprises participent aux PEE en Europe par rapport aux États-Unis. Ensuite, les PME tendent à être sous-représentées, bien qu'elles représentent généralement non seulement la majorité des nouvelles embauches, mais que c'est également dans ces entreprises que la discrimination tend à être la plus prononcée[39]. En outre, les entreprises participantes n'ont pas souvent d'obligation de déclaration pour ce qui est des résultats et de l'impact de leurs initiatives de diversité volontaires (Commission européenne, 2008). Plus généralement, une meilleure évaluation et un meilleur pilotage des PEE contribuent à ce que les entreprises fassent le choix d'une PEE facultative et/ou participent à la conception de PEE plus efficaces, qu'elles soient facultatives ou contraignantes.

Des progrès peuvent encore être faits pour concevoir des PEE plus efficaces et fondées sur des analyses factuelles. Un bon exemple de cette approche factuelle est l'utilisation de CV anonymes dans la procédure de recrutement. L'idée derrière le CV anonyme est que la diminution de signaux tels que l'âge, le sexe et l'ethnicité/race ou de nationalité, liés à des catégories de population exposées à la discrimination, contribuera à limiter la discrimination. La mise en œuvre de projets pilotes en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède semble suggérer que cette mesure est efficace pour contribuer à réduire la discrimination à l'embauche (pour la discussion, voir Heath, Liebig et Simon, 2013)[40]. Toutefois, cet outil peut être difficile à mettre en œuvre dans les PME où il n'existe pas de département des ressources humaines pour servir d'intermédiaire entre les candidats et le responsable du recrutement auquel la candidature est soumise.

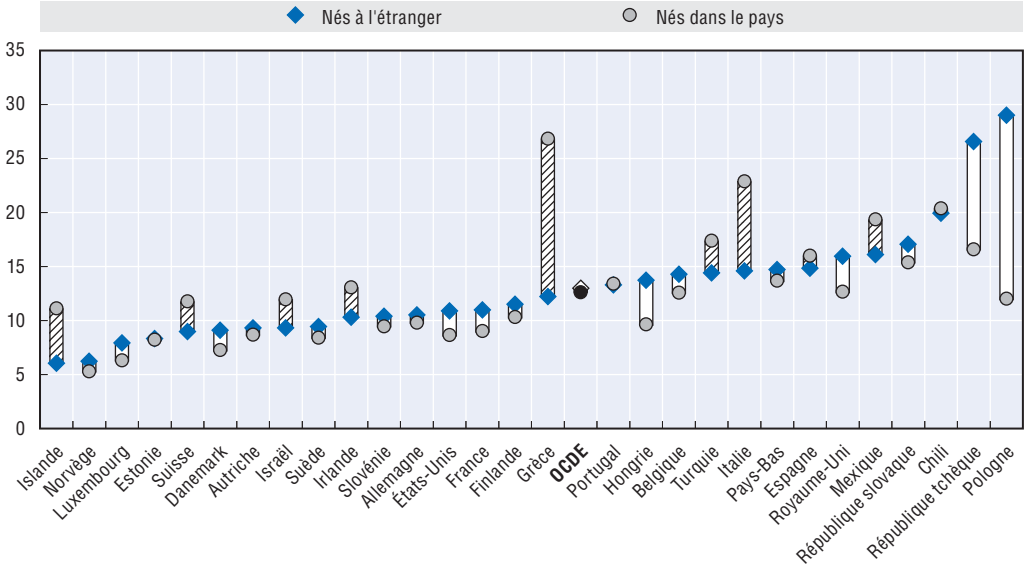
Mobilisation des immigrés en tant qu'employeurs

Un troisième volet est la mobilisation des immigrés afin qu'ils deviennent eux-mêmes employeurs. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les personnes nées à l'étranger sont légèrement plus susceptibles que les autochtones de travailler à leur compte ou d'entreprendre de nouvelles activités, même une fois les caractéristiques individuelles prises en compte (graphique 2.29).

Le travail indépendant des immigrés présente plusieurs aspects positifs, comme une contribution importante à l'emploi et, d'après des données provisoires, un accroissement des échanges avec les pays d'origine (OCDE, 2010c). Pourtant, l'emploi indépendant n'est pas la panacée en matière d'intégration sur le marché du travail. De nombreuses personnes nées à l'étranger se mettent à leur compte pour échapper à la marginalisation sur le marché du travail. Par conséquent, l'emploi indépendant n'a pas toujours de lien avec l'esprit d'entrepreneuriat. Les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles d'entrer puis de sortir de l'emploi indépendant et les entreprises dirigées par de nouveaux immigrés affichent souvent un taux de survie inférieur à celui des entreprises fondées par des autochtones.

Il existe aussi certains obstacles à l'entreprenariat qui sont particulièrement difficiles à surmonter pour les immigrés. Citons l'accès au crédit. Du côté de l'emprunteur, les immigrés candidats à l'entrepreneuriat présentent toujours un attrait financier plus limité que leurs homologues autochtones, en raison de leurs antécédents limités de crédit dans leur pays de résidence. Cela est dû au manque d'informations transfrontières sur les

Graphique 2.29. **Pourcentage de personnes exerçant une activité indépendante parmi les travailleurs (hors agriculture) âgés de 15 à 64 ans, selon le lieu de naissance, 2012-13**



Note : Les barres hachurées indiquent que le pourcentage de personnes exerçant une activité indépendante est plus élevé parmi les personnes nées dans le pays et les barres blanches indiquent que le pourcentage est plus élevé parmi les personnes nées à l'étranger.
Source : Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) 2011 ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2012-13 ; Israël : Enquête sur la population active 2011 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) 2013 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2013.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160455

antécédents de crédit. Les institutions de crédit dans le pays de résidence peuvent être plus incertaines au sujet des potentiels entrepreneurs étrangers, d'où l'application de critères plus stricts, voire de la discrimination. Des recherches menées en Italie (Albareto et Mistrulli, 2010, 2011) montrent que les entrepreneurs immigrés qui ont obtenu un emprunt ont dû payer un taux d'intérêt supérieur en moyenne de 70 points de base à celui facturé aux entrepreneurs autochtones. La connaissance des conditions administratives du pays d'accueil et plus généralement des modes de gestion d'une entreprise propres à chaque pays peut également constituer un obstacle.

Toutefois, l'attention portée aux entrepreneurs immigrés est croissante. Des structures de soutien spécifiques sont bien établies dans plusieurs pays, comme en Israël, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les entreprises qui y ont recours semblent souvent avoir des taux de survie supérieurs à la moyenne nationale. Mais des programmes de soutien plus généraux peuvent aussi être particulièrement efficaces auprès du public immigré. Par exemple, en Australie, le *New Enterprise Incentive Scheme* semble avoir été jugé particulièrement efficace pour aider les immigrés non anglophones à créer une affaire stable.

Le soutien des entrepreneurs immigrés est toujours assez limité dans la majorité des pays européens de l'OCDE, bien qu'il soit de plus en plus répandu par exemple en France, en Allemagne et en Norvège. L'agence nationale suédoise d'aide à l'entrepreneuriat, ALMI, a aussi créé une branche spécifique dédiée aux entrepreneurs immigrés. Voilà également un bon exemple d'intégration d'une aide spécifique aux immigrés à la structure générale.

Conclusion : l'intégration en tant qu'investissement

Une intégration réussie demande des mesures détaillées et ajustées qui prennent en compte les spécificités des pays et des groupes : la catégorie d'entrée des immigrés, leur bagage scolaire et leur situation familiale. Comme les flux d'immigration se sont diversifiés dans la plupart des pays, les instruments de la politique d'intégration doivent être de plus en plus individualisés. Dans le même temps, mise à part la période d'installation initiale, les besoins des immigrés ne sont pas nécessairement si différents de ceux de la plupart des autochtones. Globalement, des programmes généraux efficaces ont souvent un impact encore plus important sur les immigrés que sur les autochtones dans des situations similaires, à condition qu'ils aient le même niveau d'accès à ces programmes. Par conséquent, une meilleure prise en compte de ces mesures nécessite également de remédier à la sous-représentation des immigrés, souvent observée dans les politiques générales les plus efficaces.

Toutefois, les raisons de cette sous-représentation ne sont pas toujours claires. Est-ce à cause d'un manque d'informations ? Les immigrés et les employeurs ne se montrent-ils pas suffisamment intéressés, et si c'est le cas, pourquoi ? Ou les programmes sont-ils insuffisamment ciblés et les incitations mal définies ?

Des politiques efficaces ne sont pas nécessairement très coûteuses pour le budget public. Des mesures comme le parrainage volontaire, le recrutement dans le secteur public, la promotion de la naturalisation et le renforcement de la législation anti-discrimination ne nécessitent pas forcément un investissement financier significatif. De même, fournir des informations sur les programmes d'intégration offerts et les avantages qu'ils apportent est souvent tout aussi important que les programmes eux-mêmes. Un discours public équilibré est également une mesure qui ne coûte rien mais présente beaucoup d'avantages potentiels.

À terme, toutefois, le succès de la politique d'intégration sur le marché du travail dépend non seulement des programmes mis en place et des investissements réalisés, mais également de la volonté des employeurs d'engager et former les travailleurs migrants. À cette fin, il est essentiel de mieux aligner les incitations des employeurs avec l'objectif d'une meilleure utilisation du potentiel de compétences des immigrés et de leurs enfants. Les employeurs doivent faire partie du processus d'intégration et considérer l'intégration comme un investissement, tout au moins pour garantir l'offre de main-d'œuvre future. Des politiques de diversité bien conçues constituent une voie prometteuse à cet égard.

L'investissement dans les compétences nécessaires pour l'intégration des immigrés sur le marché du travail peut s'avérer extrêmement payant. Le travail de l'OCDE sur l'impact budgétaire de la migration (Liebig et Mo, 2013) a montré que l'accroissement du taux d'emploi des immigrés au même niveau que celui des autochtones se traduirait par des avantages budgétaires, d'un demi-point de pourcentage du PIB ou plus par an dans des pays de l'OCDE comme la Belgique, la France et la Suède. Une intégration réussie renforce non seulement les avantages économiques et budgétaires de l'immigration, mais joue également un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale. Le fait de considérer l'intégration comme un investissement a également de nombreuses répercussions sur la façon dont les politiques d'intégration sont conçues.

Tout d'abord, une intervention précoce est nécessaire. Il s'agit d'un aspect essentiel tant pour les nouveaux arrivants souhaitant obtenir un titre de séjour permanent que pour les enfants d'immigrés. En ce qui concerne les nouveaux arrivants, dont l'intégration précoce sur le marché du travail est le meilleur prédicteur d'un emploi à long terme, leur premier emploi peut généralement ne pas pleinement exploiter leurs compétences et donc

ne pas être très stable. Toutefois, si l'aide ne prend pas fin le premier jour de l'emploi, il n'est pas nécessaire de procéder à un arbitrage entre un accès rapide à l'emploi et une intégration durable. Pour les enfants d'immigrés, la mesure la plus efficace est la participation aux programmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (ECEC) à partir de l'âge de trois ans environ. C'est précisément l'âge auquel les enfants d'immigrés sont le plus souvent sous-représentés.

Voir l'intégration en tant qu'investissement implique également de mettre en œuvre des politiques qui ne sont pas immédiatement payantes. Tous les immigrés qui s'établissent doivent pouvoir acquérir les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour se fondre dans la société de leur nouveau pays de résidence. Cela est sans aucun doute coûteux et n'est peut-être même pas payant en termes budgétaires si l'on considère seulement les immigrés eux-mêmes – particulièrement s'ils ne disposent pas d'un minimum de compétences ou sont très éloignés du marché du travail. Toutefois, les avantages vont au-delà du marché du travail – en termes de cohésion sociale – et même des générations, en bénéficiant aussi aux enfants d'immigrés.

Regarder l'intégration comme un investissement n'implique pas nécessairement que toutes les mesures d'intégration doivent être entièrement financées par l'État. Néanmoins, le fait que les avantages d'une intégration effective se fassent sentir dans l'ensemble de la société, nécessite un dossier solide pour d'importantes subventions. Cela concerne notamment les situations dans lesquelles les immigrés peuvent ne pas être en mesure d'investir eux-mêmes. Le sous-investissement qui en résulte justifie une intervention financière des pouvoirs publics.

Enfin, considérer l'intégration comme un investissement signifie que l'accès au soutien à l'intégration ne doit pas dépendre du groupe auquel l'immigré appartient, mais plutôt de ses perspectives d'établissement et de ses besoins. Par exemple, les immigrés entrés au titre de la famille se trouvent trop souvent hors du champ de la politique d'intégration. Ils peuvent toutefois avoir les plus fortes probabilités de demeurer dans le pays d'accueil.

La majorité des personnes nées à l'étranger et de leurs descendants, qu'ils soient peu instruits ou aient un niveau d'éducation élevé, occupent un emploi dans les pays membres de l'OCDE. Leur situation et leurs compétences s'améliorent au fil du temps. Néanmoins, il demeure encore beaucoup de compétences et un potentiel sous-utilisés. Il est essentiel de mieux capter et investir dans ce potentiel pour l'avenir des pays membres de l'OCDE.

Notes

1. Ce chapitre a été rédigé par Thomas Liebig (OCDE) et Thomas Huddleston (Consultant).
2. Les termes « personnes nées à l'étranger », « migrants » et « immigrés » sont synonymes dans ce chapitre. Ils désignent la population née à l'étranger – pas seulement la population de nationalité étrangère. De même, les termes « descendants » et « enfants d'immigrés » sont également synonymes. Ils englobent à la fois les jeunes ayant immigré avec leurs parents à un âge de scolarité et les enfants nés sur le territoire de parents immigrés. Pour ces derniers, certains pays parlent « d'immigrés de deuxième génération », ce qui comporte le risque de perpétuer la condition d'immigrés de ces personnes. Les pays de l'OCDE peuplés par l'immigration parlent également parfois de « deuxième génération », mais donnent une connotation différente à ce terme. Le Canada, par exemple, parle de « Canadiens de deuxième génération » pour souligner le fait que tant les enfants d'immigrés que leurs parents font partie intégrante de la société.

3. Les pays de l'OCDE anglophones bénéficient en outre d'un avantage supplémentaire, à savoir que l'anglais est largement parlé à travers le monde. Ainsi, de nombreux immigrés originaires de pays dont l'anglais n'est pas la langue officielle maîtrisent tout de même, au moins partiellement, cette langue.
4. Aux États-Unis, la part d'immigrés hautement qualifiés, celle des immigrés récents ainsi que celle des immigrés exposés à l'anglais avant leur entrée sur le territoire sont plus faibles que dans les autres pays de ce groupe.
5. Cependant, une fois encore, les scores supérieurs obtenus par certains immigrés titulaires de diplômes nationaux peuvent également être dus au fait qu'ils maîtrisent mieux la langue du pays d'accueil.
6. Par conséquent, les programmes d'intégration des pays de l'OCDE tendent à cibler principalement ce groupe. C'est moins souvent le cas pour les migrants familiaux.
7. Bien que l'intégration des enfants nés dans le pays de parents immigrés soit particulièrement préoccupante dans les pays européens de l'OCDE, les résultats de ce groupe sont également à prendre en considération dans d'autres pays (voir, par exemple, Hugo, 2011 pour ce qui est des enfants des immigrés à titre humanitaire en Australie.
8. Cependant, la taille de l'échantillon étant faible dans la majorité des pays, les résultats ne sont significativement différents que pour quelques pays européens de l'OCDE ayant une importante population d'enfants d'immigrés
9. Il est à noter, cependant, que ces résultats ne sont pas fondés sur des données longitudinales suivant les mêmes immigrés au fil du temps, mais sur des données transversales basées sur la durée du séjour. Néanmoins, la tendance observée est généralement celle attendue, c'est-à-dire que les immigrés installés de longue dans le pays d'accueil obtiennent les meilleurs résultats.
10. Outre cette discrimination à l'embauche bien documentée qui touche les immigrés, des données mettent en évidence une discrimination à l'avancement professionnel et dans le système éducatif.
11. Dans la même veine, les données PISA montrent que les enfants d'immigrés affichent en moyenne plus de motivation et plus d'ambition par rapport à leur carrière que les enfants d'autochtones.
12. Par exemple, le Programme du Sceau rouge du Canada pour les travailleurs qualifiés implique fortement les organisations d'employeurs et les associations de métiers spécialisés dans la détermination des normes et l'accréditation.
13. De nombreux pays de l'OCDE ont élaboré des projets médiatiques et des prix afin d'encourager le signalement de cas objectifs, de statistiques, et de recherches sur la migration et l'intégration. Initiative intéressante en Allemagne, le « *Mediendienst Integration* », financé par le gouvernement en collaboration avec des fonds privés et localisé dans la Maison de la conférence de la presse allemande. Ce service informe, fait la synthèse de recherches, attire sur des sujets nouveaux ou non traités, et élabore des réseaux d'expertise composés de chercheurs et de journalistes.
14. Ce phénomène est connu sous le nom de « menace du stéréotype » et a été confirmé par des expériences menées sur des femmes, des minorités ethniques et des immigrés (aux États-Unis, voir Massey et Fischer, 2005 ; Ward Schofield, 2006 ; Deaux et al., 2007 ; Owens et Lynch, 2012 ; et, par exemple, en Autriche : Appel et Kronberger, 2012).
15. Par exemple, les régions belges de Bruxelles et de Wallonie ont accordé un accès égal à la fonction publique (en 2012) et aux postes d'enseignement (2013) aux ressortissants des pays non membres de l'UE. En Italie, la loi 97/2013 a ouvert le secteur public à plusieurs catégories juridiques de ressortissants de pays non membres de l'UE.
16. Des initiatives similaires ont été lancées dans les villes et les *Länder* allemands, comme « *Berlin braucht dich*! » et « *Wir Sind Hamburg* », dans le but d'accroître la proportion de stagiaires issus de l'immigration dans le secteur public. Des objectifs de diversification de la main-d'œuvre ont également été fixés pour le secteur public dans la région belge de la Flandre (Programme pour l'égalité des chances et la diversité) et des villes autrichiennes (Suivi de l'intégration et de la diversité à Vienne), au Danemark (Baromètre d'intégration de Copenhague) et aux Pays-Bas (*Programma Diversiteit* à Amsterdam). Pour plus de renseignements sur ces initiatives en Europe, voir le site Internet de la Commission européenne sur l'intégration.
17. Voir par exemple la revue de la littérature dans Liebig et Von Haaren (2011) et les études recensées dans OCDE (2011).
18. Des obstacles subsistent pour certains emplois dans le secteur public. Ils tendent à être peu importants dans la plupart des cas et cette situation s'est nettement améliorée au cours des dernières années, mais embaucher des ressortissants peut encore être préféré. Au Canada, où les

obstacles à la naturalisation sont faibles, il n'existe pas de barrières administratives à l'embauche de résidents permanents (immigrés pas encore naturalisés), mais les citoyens bénéficient d'un traitement préférentiel pour postuler à des emplois dans la fonction publique fédérale.

19. Dans la plupart des pays, le SPE propose une formation précoce et intensive axée sur l'emploi immédiat avec suivi individualisé. L'efficacité de cette politique a été confirmée, en particulier dans les pays scandinaves (voir, par exemple, Sianesi, 2004 ; Aslund et Johansson, 2006 ; et Joona et Nekby, 2012).

20. Exemples de recours systématique à des parrains issus de l'immigration : la campagne nationale danoise « Nous avons besoin de tous les jeunes » et son volet intitulé « Non au décrochage scolaire » (« Retention Caravann »), qui prennent des jeunes et des parents comme modèles pour débattre de leur expérience et donner des conseils sur la manière de choisir et de réussir les programmes scolaires.

21. CITE signifie Classification Internationale Type de l'Éducation.

22. Par exemple, l'Irlande autorise l'enregistrement temporaire des médecins non originaires de l'UE pour travailler sous supervision et recevoir une formation sur une période maximale de sept ans. Le Royaume-Uni autorise également l'enregistrement temporaire de certains professionnels de santé. Depuis 2002, le Portugal a mis en place un programme passerelle pour les médecins immigrés consistant en une formation, un examen et une procédure d'enregistrement, ainsi qu'un soutien financier couvrant les frais, les cours de terminologie médicale et l'achat de livres.

23. De même, la plupart des participants au programme estonien de développement de la formation linguistique et des enseignants interrogés ne croyaient pas que ce programme avait amélioré la participation au marché du travail (Saar Poll OÜ, 2013).

24. Des linguistes à orientation professionnelle peuvent également collaborer avec les employeurs afin de les aider à définir correctement les compétences linguistiques effectivement nécessaires pour occuper des emplois spécifiques, comme dans le cas du projet « *Work-Up* » de la région belge de la Flandre.

25. Par exemple, le Service public pour l'emploi autrichien (AMS) propose une formation linguistique à orientation professionnelle sur le lieu de travail très limitée par rapport aux offres standard proposées par le Fonds d'intégration autrichien (OIF) (voir Krause and Liebig, 2011). À Bruxelles, les immigrés non membres de l'UE sont fortement sous-représentés parmi les utilisateurs du programme de « chèques linguistiques », qui donne droit à 20 à 40 heures de cours particuliers de langue.

26. Heath, Liebig et Simon (2013) montrent, à partir des données d'enquêtes sociales des pays européens de l'OCDE, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, que les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil dans les pays européens de l'OCDE se sentent plus souvent discriminés que leurs parents. C'est l'inverse qui est observé dans les pays d'installation de l'OCDE.

27. Bien que ce modèle soit observé dans la grande majorité des pays, il ne fonctionne pas partout. Ceci est probablement dû aux effets de cohorte, c'est-à-dire que les enfants qui sont arrivés plus récemment peuvent avoir des caractéristiques différentes que ceux arrivés auparavant, notamment quand les parents ont un niveau d'éducation élevé.

28. La formation et l'éducation des inactifs sont généralement considérées comme des mesures de mobilisation mais sont abordées dans la section précédente sur le développement des compétences puisque qu'elles mettent l'accent sur le développement de nouvelles compétences plutôt que sur la mobilisation des compétences existantes des immigrés.

29. Par exemple, les bénéficiaires de la protection internationale dans les pays européens membres de l'OCDE ont dix points de pourcentage de risques en plus d'être inactifs pour des raisons de santé que les autres immigrés du même âge et du même sexe.

30. Il est à noter, cependant, que le système de sécurité sociale australien diffère de celui de la plupart des autres pays de l'OCDE. Il est financé par le gouvernement (transfert fiscal) plutôt que par un système d'assurance basé sur des contributions.

31. Elles peuvent néanmoins pratiquer un ciblage indirect, par exemple si la participation aux programmes visant à surmonter les obstacles linguistiques – dont on suppose qu'ils constituent l'un des principaux problèmes rencontrés par les immigrés – est une condition préalable à l'accès aux prestations. Par exemple, le Royaume-Uni a récemment instauré une exigence de niveau en matière d'aptitudes linguistiques en anglais (« *English Language Requirement* ») pour tous les demandeurs d'emploi dont les compétences d'expression et d'écoute en anglais sont inférieures

au niveau d'entrée 2. Lorsque le niveau est inférieur, la participation à une formation est obligatoire. Ces mesures présentent l'avantage de cibler le problème plutôt que les immigrés eux-mêmes.

32. Les Pays-Bas ont instauré une obligation, non pas en ce qui concerne la participation aux programmes, mais la réussite d'un test d'intégration.

33. Dans le même temps, les incitations devraient refléter le fait que les immigrés possédant des compétences différentes suivront également des filières d'intégration différentes.

34. En effet, l'objectif des subventions salariales est double. D'une part, elles visent à encourager les employeurs à donner aux groupes défavorisés une chance – en compensant une baisse réelle ou perçue de productivité. D'autre part, elles contribuent à donner aux immigrés la chance de démontrer leurs compétences dans un contexte où les employeurs ont des incertitudes. C'est probablement la raison pour laquelle ces subventions ont tendance à être plus efficaces pour les immigrés que pour les autres groupes défavorisés.

35. Principalement en Autriche, en Allemagne, en Irlande et dans la plupart des pays d'Europe du Sud.

36. *http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0078:fr:HTML*.

37. Les Pays-Bas disposaient également de politiques solides à cet égard par le passé, mais la plupart ont été abolies au cours de la dernière décennie (voir OCDE, 2008a, pour une discussion).

38. Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne, Espagne et Suède.

39. Les PME ont souvent peu d'expérience dans l'embauche d'immigrés. En outre, dans une situation d'incertitude quant aux compétences des candidats, les PME peuvent avoir tendance à présenter une plus grande aversion pour le risque, puisqu'un employé potentiellement moins productif aura un impact relativement plus important sur les performances de la société que dans une entreprise plus importante. Par conséquent, les tests en situation ont confirmé que la discrimination tend à être plus prononcée dans les PME (voir Heath, Liebig et Simon, 2013).

40. En France, l'évaluation d'un projet pilote a mis en évidence un impact négatif des CV anonymes. Toutefois, les entreprises participantes s'étaient portées volontaires, il est donc plus probable que la sélection des entreprises participantes se soit orientée vers celles qui voulaient diversifier leur personnel.

Bibliographie

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2009), EU-MIDIS, Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination : Rapport sur les principaux résultats, Vienne, Autriche.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2008), *Rapport annuel 2008*, Vienne, Autriche.

Albareto, G. et P.E. Mistrulli (2011), « Bridging the gap between migrants and the banking system », *Temi di discussione, Economic Working Papers*, n° 794, Bank of Italy, Economic Research and International Relations Area.

Alegre, M.A. et G. Ferrer (2010), « School Regimes and Education Equity: Some insights based on PISA 2006 », *British Education Research Journals*, vol. 36, n° 3, pp. 433-461.

Appel, M. et N. Kronberger (2012), « Stereotypes and the Achievement Gap: Stereotype threat prior to test taking », *Educational Psychology Review*, vol. 24, n° 4, pp. 609-635.

Aslund, O. et M. Engdahl (2012), « The Value of Earning for Learning: Performance bonuses in immigrant language training », *IZA Discussion Paper*, n° 7118, IZA, Bonn, Allemagne.

Aslund, O. et P. Johansson (2006), « Virtues of SIN: Effects of an immigrant workplace introduction program », *Working Paper*, n° 7, Institute for Labour Market Policy Evaluation, Uppsala, Suède.

Bevelander, P. et N. Irastorz (2014), « Economic Integration of Intermarried Labour Migrants, Refugees and Family Migrants to Sweden: Premium or Selection? », *IZA Discussion Paper*, n° 8065, IZA, Bonn, Allemagne.

Bird, K. et al. (éd.) (2011), *The Political Representation of Immigrants and Minorities*, Routledge, New York, États-Unis.

Bonfanti, S. et Xenogiani, T. (2014), « Compétences des migrants : utilisation et inadéquation des compétences et performances sur le marché du travail. Une première exploitation des données issues de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) », dans OCDE, *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr*.

Burger, K. (2010), «« How Does Early Childhood Care and Education Affect Cognitive Development? » An International review of the effects of early interventions for children from different social backgrounds », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 25, pp. 140-165.

Butschek, S. et T. Walter (2013), « What Active Labour Market Programmes Work for Immigrants in Europe? A Meta-analysis of the evaluation literature », *Discussion Paper,* n° 13-056, ZEW, Mannheim, Allemagne.

Chiswick, B. (2008), « The Economics of Language : An Introduction and overview », *IZA Discussion Paper*, n° 3568, IZA, Bonn, Allemagne.

Chiswick, B. et P. Miller (2014), « International Migration and the Economics of Language », dans Chiswick, B. et P. Miller (éd.), *Handbook on the Economics of International Migration*, à paraître.

Chiswick, B. et P. Miller (2009), « The International Transferability of Immigrants' Human Capital », *Economics of Education Review*, vol. 28, n° 2, pp. 162-169.

Clausen, J. et al. (2009), « The Effect of Integration Policies on the Time until Regular Employment of Newly Arrived Immigrants: Evidence from Denmark », *Labour Economics*, vol. 16, pp. 409-417.

Commission européenne (2010), « Reducing Early School Leaving », Accompanying document to the Proposal for a Council Recommendation on policies to reduce early school leaving, Bruxelles, Belgique.

Commission européenne (2008), « Voluntary Diversity Initiatives in and for Europe: The Role of diversity charters », Commission européenne, Bruxelles, Belgique.

Coenders, M. et al. (2005), « Majority Populations' Attitudes Towards Migrants and Minorities », Report for the Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Réf. n° 2003/04/01.

Damas de Matos, A. (2014), « Mesure, utilisation et rendement des compétences des immigrés : Revue de la littérature », dans OCDE/UE, *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr*.

Damas de Matos, A. et T. Liebig (2014), « Les qualifications des immigrés et leur valeur sur le marché du travail : comparaison entre l'Europe et les États-Unis », dans OCDE/UE, *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr*.

De Witte, K. et al. (2013), « The Impact of Institutional Context, Education and Labour Market Policies on Early School Leaving: A Comparative analysis of EU countries », *European Journal of Education*, vol. 48, n° 3, pp. 331-345.

Deaux, K. et al. (2007), « Becoming American: Stereotype threat effects in Afro-Caribbean immigrant groups », *Social Psychology Quarterly*, vol. 70, n° 4, pp. 384-404.

Djuve et al. (2003), « From Social Benefits to Paid Qualification: Findings from 26 trial projects with compulsory introductory programs for newly arrived refugees », Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

Donohue, J. (2005), « The Law and Economics of Anti-Discrimination Law », *Working Paper,* n° 11631, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

Dronkers, J. et F. Fleischmann (2010), « The Educational Attainment of Second Generation Immigrants from Different Countries of Origin in the EU Member States », dans Dronkers, J. (éd.), *Quality and Inequality of Education: Cross-national Perspectives*, Springer, New York, pp. 163-204.

Dumont, J.C. et O. Monso (2007), « Adéquation entre formation et emploi : un défi pour les immigrés et les pays d'accueil », dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2007*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr*.

Dustmann, C. et al. (2012), « Educational Achievement of Second-Generation Immigrants: An International comparison », *Economic Policy*, pp. 143-185.

Ellingsaeter, A. (2012), « Cash for Childcare: Experiences from Finland, Norway and Sweden », *International Policy Analysis*, Friedrich Ebert Stiftung, Berlin, Allemagne.

Facchini, G. et al. (2014), « Migration, Friendship Ties and Cultural Assimilation », *IZA Discussion Paper,* n° 7881, IZA, Bonn, Allemagne.

Farvaque, N. (2013), « Developing Personal and Household Services in the EU: A Focus on housework activities », Commission européenne, Bruxelles, Belgique.

Fix, M. (éd.) (2009), *Immigrants and Welfare: The Impact of Welfare Reform on America's Newcomers*, Russell Sage Foundation, New York, États-Unis.

Hall, M. et al. (2010), « Economic self-sufficiency among immigrant TANF-leavers: Welfare eligibility as a natural experiment », *Social Science Research*, n° 39, pp. 78-91.

Hardoy, I. et P. Schøne (2089), « Incentives to Work: Labour supply effects of a cash-for-care subsidy for non-Western female immigrants », *Working Paper from Institute for Social Research*, Oslo, Norvège.

Heath, A., T. Liebig et P. Simon (2013), « Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques », dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-7-fr*.

Hofer, H. et al. (2013), « Diskriminierung von MigrantInnen am österreichischen Arbeitsmarkt », Research report, Institute for Advanced Studies (IHS), Vienne, Autriche.

Huddleston, T. et al. (2013), « Using EU Indicators of Immigrant Integration », Commission européenne, Bruxelles, Belgique.

Hugo, G. (2011), « Economic, Social and Civic Contributions of First and Second Generation Humanitarian Entrants », Report for the Australian Department of Immigration and Citizenship, Canberra.

Isphording, I. (2013), « Disadvantages of Linguistic Origin: Evidence from Immigrant Literacy Scores », *Ruhr Economic Papers*, n° 397, Bochum/Dortmund/Duisburg/Essen, Allemagne.

Isphording, I. et S. Otten (2011), « Linguistic Distance and the Language Fluency of Immigrants », *Ruhr Economic Papers*, n° 274, Bochum/Dortmund/Duisburg/Essen, Allemagne.

Jean, S. et al. (2011), « Migration and labour market outcomes in OECD countries », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2010/1, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2010-5kmhf827kws6*.

Joona, P.A. et L. Nekby (2012), « Intensive Coaching of New Immigrants: An Evaluation based on random program assignments », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 114, n° 2, pp. 575-600.

Kanas, A. et al. (2011), « The Role of Social Contacts in the Employment Status of Immigrants: A Panel study of immigrants in Germany », *International Sociology*, vol. 26, n° 1, pp. 95-122.

Karsten, S. (2010), « School Segregation », dans OCDE, *Equal Opportunities: The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en*.

Kaushal, N. et R. Kaestner (2005), « Welfare Reform and Health Insurance of Immigrants », *Health Services Research*, vol. 40, n° 3, pp. 697-722.

Konno, R. (2006), « Support for Overseas Qualified Nurses in Adjusting to Australian Nursing Practice: A Systematic review », *International Journal of Evidence-Based Healthcare*, vol. 4, n° 2, pp. 83-100.

Krause, K. et T. Liebig (2011), « The Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Austria », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 127, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5kg264fz6p8w-en*.

Larja, L. et al. (2012), *Discrimination in the Finnish Labor Market: An Overview and a Field Experiment on Recruitment*, Helsinki : Edita/Työ- ja elinkeinoministeriön julkaisuja (publications du ministère de l'Emploi et de l'économie).

Lemaître, G. (2012), « Parental Education, Immigrant Concentration and PISA Outcomes », dans OCDE, *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264172470-8-en*.

Liebig, T. (2011), « Views on Immigration – the impact of public opinion on global migration », *Harvard International Review*, vol. 38/2011.

Liebig, T. (2007), « The Labour Market Integration of Immigrants in Germany », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 47, Éditions OCDE, *http://dx.doi.org/10.1787/238411133860*.

Liebig, T. et J. Mo (2013), « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-6-fr*.

Liebig, T. et F. Von Haaren (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrés et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », dans OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr*.

Liebig, T. et S. Widmaier (2009), « Children of Immigrants in the Labour Markets of EU and OECD Countries: An Overview », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 97, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/220823724345*.

Magnuson, K. et al. (2006), « Preschool and School Readiness of Children of Immigrants », *Social Science Quarterly*, vol. 87, n° 5, pp. 1241-1262.

Massey, D. et M. Fischer (2005), « Stereotype Threat and Academic Performance: New findings from a racially diverse sample of college freshmen », *Du Bois Review*, vol. 2, n° 1, pp. 45-67.

Mazzolari, F. (2009), « Dual Citizenship Rights : Do they make more and richer citizens? », *Demography*, vol. 46, n° 1, pp. 169-191.

Nam, Y. (2011), « Welfare Reform and Immigrants: Noncitizen eligibility restrictions, vulnerable immigrants, and the social service providers », *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol. 9, n° 1, pp. 5-19.

Neidell, M. et J. Waldfogel (2009), « Program Participation of Immigrant Children: Evidence from the local availability of Head Start », *Economics of Education Review*, n° 28, pp. 704-715.

Nekby, L. (2008), *Active Labor Market Programs for the Integration of Youths and Immigrants into the Labor Market: The Nordic experience*, United Nations Publication, Santiago, Chili.

Neumark, D. et W. Stock (2001), « The Effects of Race and Sex Discrimination Laws », *Working Paper*, n° 8215, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

Nordin, M. (2009), « Immigrants' Return to Schooling in Sweden », *International Migration*, vol. 49, n° 4, pp. 144-166.

Nusche, D. (2009), « What Works in Migrant Education? A Review of Evidence and Policy Options », *OECD Education Working Papers*, n° 22, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/227131784531*.

OCDE (2014), *Jobs for Immigrants (Vol. 4): Labour Market Integration in Italy*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264214712-en*.

OCDE (2013a), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr*.

OCDE (2013b), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de la réussite (Volume II): Donner des chances identiques à tous les élèves*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr*.

OCDE (2013c), « Les compétences en compréhension de l'écrit des élèves immigrants dépendent-elles de l'âge auquel ils sont arrivés dans leur pays d'accueil ? », *PISA à la loupe*, n° 29, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5k43nxqmhhkd-fr*.

OCDE (2013d), « Activer les demandeurs d'emploi : les enseignements à tirer de l'expérience de sept pays de l'OCDE », dans OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-7-fr*.

OCDE (2012a), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : Une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr*.

OCDE (2012b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-fr*.

OCDE (2012c), *Les migrants et l'emploi (Vol. 3) : L'intégration sur le marché du travail en Autriche, Norvège et Suisse*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264167919-fr*.

OCDE (2012d), *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264172470-en*.

OCDE (2012e), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr*.

OCDE (2011), *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr*.

OCDE (2010a), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-en*.

OCDE (2010b), *Perspectives des migrations internationales 2010*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-fr*.

OCDE (2010c), *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264095830-en*.

OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr*.

OCDE (2008a), *Les migrants et l'emploi (Vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264055711-fr*.

OCDE (2008b), « Le prix des préjugés : la discrimination au travail fondée sur le sexe et l'appartenance ethnique », dans OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2008-5-fr*.

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (Vol. 1) : Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en*.

OCDE (2006a), *Perspectives des migrations internationales 2006*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2006-fr*.

OCDE (2006b), *Where Immigrant Students Succeed: A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264023611-en*.

OCDE (2006c), *From Immigration to Integration: Local Solutions to a Global Challenge, Local Economic and Employment Development (LEED)*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264028968-en*.

OCDE (2004), « L'emploi informel : Promouvoir la transition vers une économie salariée », dans OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2004-7-fr*.

OCDE/Union européenne (2014), *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr*.

Owens, J. et S. Lynch (2012), « Black and Hispanic Immigrants' Resilience to Stereotype Threat at Selective Colleges and Universities in the United States », *Working Paper*, Princeton, États-Unis.

Pedersen, P. (2013), « Immigration and Welfare State Cash Benefits : The Danish case », *International Journal of Manpower*, vol. 34, n° 2, pp. 113-125.

Picot, G. et A. Sweetman (2011), « Canadian Immigration Policy and Immigrant Economic Outcomes : Why the differences in outcomes between Sweden and Canada? », *IZA Policy Paper*, n° 25, IZA, Bonn, Allemagne.

Prokic-Breuer, T., J. Dronkers et M. Vink (à paraître), « Do Liberal Citizenship Policies Decrease the Citizenship Premium? Assessing the Relation between Naturalization and Employment among Male Immigrants in 16 European Destination Countries », *Working Paper*.

Ramboll Management (2007), *Evaluation of the Nation-wide Integration Courses*, Ministre de l'Intérieur, Berlin, Allemagne.

Rosholm, M. et R. Vejlin (2010), « Reducing Income Transfers to Refugee Immigrants: Does start-help help you start? », *Labour Economics*, n° 17, pp. 258-275.

Rosholm, M. et al. (2001), « The Times They are A-Changin': Organizational change and immigrant employment opportunities in Scandinavia », *IZA Discussion Paper,* n° 258, IZA, Bonn, Allemagne.

Ruhm, C. et J. Waldfogel (2011), « Long-Term Effects of Early Childhood Care and Education », *IZA Discussion Paper*, n° 6149, IZA, Bonn, Allemagne.

Sarvimäki, M. et K. Hämäläinen (2012), « Assimilating Immigrants: the Impact of an integration program », *Discussion Paper,* n° 306, Helsinki Center of Economic Research, Helsinki, Finlande.

Schnepf, S. (2004), « How Different are Immigrants? A Cross-country and cross-survey analysis of educational achievement », *IZA Discussion Paper*, n° 1398, IZA, Bonn, Allemagne.

Schuller, K., S. Lochner et N. Rother (2011), « Integration Panel: Results of a longitudinal study on the effectiveness and sustainability of integration courses », Federal Office for Migration and Refugees, Nuremberg, Allemagne.

Sianesi, B. (2004), « An Evaluation of the Active Labour Market Programmes in Sweden », *Review of Economics and Statistics*, vol. 86, n° 1, pp. 133-155.

Snel, E. et F. Linder (2008), « Back to Work After Incapacity Benefit: Differences between ethnic minority and native Dutch workers », *Social Policy and Administration*, vol. 42, n° 7, pp. 768-788.

Svantesson, E. et T. Aranki (2006), « Do Introduction Programs Affect the Probability of Immigrants getting Work? », *Working Paper*, Örebro University, Örebro, Suède.

SVR (2014), *Diskriminierung am Ausbildungsmarkt* (Discrimination in the apprenticeship market), Expert Council of German Foundations on Integration and Migration (SVR), Berlin.

Ward, C. et A.M. Masgoret (2006), « An Integrative Model of Attitudes Toward Immigrants », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 30, pp. 671-682.

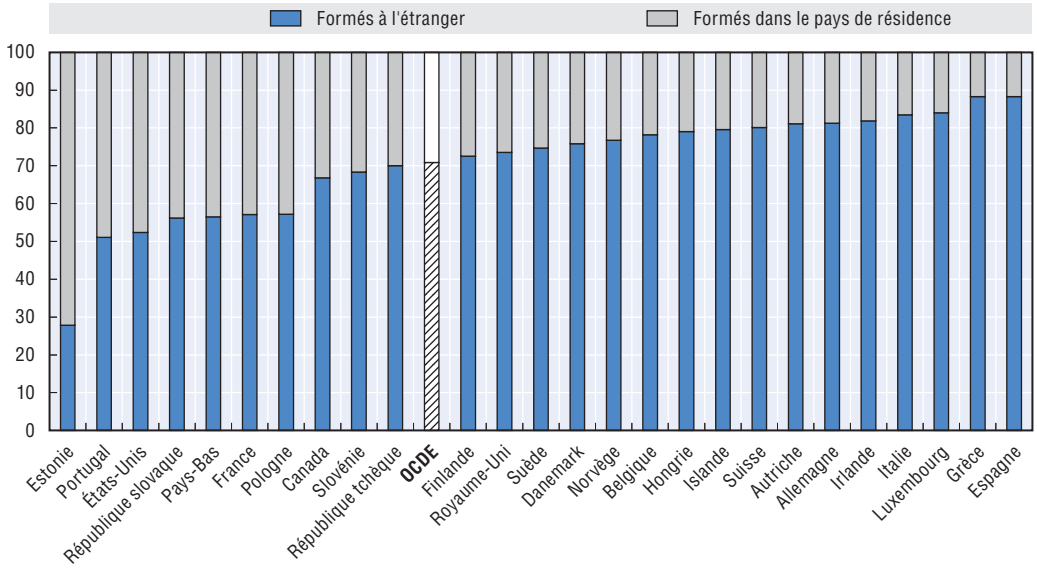
Ward Schofield, J. (2006), « Migration Background, Minority-Group Membership and Academic Achievement: Research evidence from social, educational and developmental psychology », *AKI Research Review*, n° 5, Social Science Research Center, Berlin, Allemagne.

Zimmermann, K. et A. Barrett (2011), *Study on Active Inclusion of Migrants: Final report*, IZA et ESRI, Bonn, Allemagne.

ANNEXE 2.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

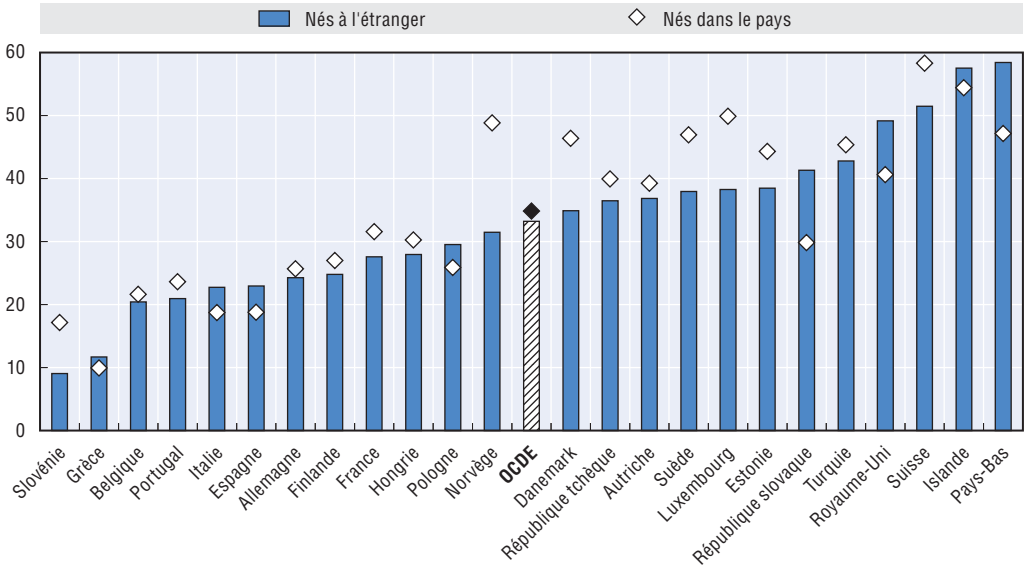
Graphique 2.A1.1. **Origine des diplômes des personnes (25-64 ans) nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE, 2011-12**



Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), 2011-12 ; Canada, États-Unis : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160461

Graphique 2.A1.2. **Pourcentage de personnes en emploi parmi les personnes au chômage un an auparavant, selon le lieu de naissance, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2013**



Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2013.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160471

Tableau 2.A1.1. **Association avec la probabilité d'être en emploi, personnes âgées de 25 à 64 ans non scolarisées, pays européens de l'OCDE, 2011-12**

Points de pourcentage

A. Hommes			
Né dans un pays à revenus élevés	-1.0**	-1.1**	-1.9***
Né dans un autre pays	-9.7***	-8.4***	-9.4***
Niveau d'éducation élevé		17.3***	16.7***
Niveau d'éducation intermédiaire		10.9***	10.4***
Ne vit pas avec une partenaire/épouse			-15.0***
A au moins un enfant de moins de 6 ans			0.5**
N	1 988 123	1 981 617	1 981 617
B. Femmes			
Née dans un pays à revenus élevés	-4.5***	-5.0***	-4.9***
Née dans un autre pays	-16.9***	-14.3***	-13.8***
Niveau d'éducation élevé		29.2***	29.2***
Niveau d'éducation intermédiaire		18.0***	18.0***
Ne vit pas avec un partenaire/époux			0.8***
A au moins un enfant de moins de 6 ans			-12.3***
N	2 112 745	2 106 213	2 106 213

Note : * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays. Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2011-12 (Eurostat).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160656*

Tableau 2.A1.2. **Association avec la probabilité d'être en emploi, personnes âgées de 15 à 34 ans non scolarisées, pays européens de l'OCDE, 2008**

Points de pourcentage

A. Hommes			
Les deux parents sont des immigrés	-4.4***	-2.4***	-3.3***
Niveau d'éducation élevé		12.5***	12.4***
Niveau d'éducation intermédiaire		11.7***	11.5***
Ne vit pas avec une partenaire/épouse			-9.6***
A au moins un enfant de moins de 6 ans			-2.0**
N	110 061	109 543	109 543
B. Femmes			
Les deux parents sont des immigrés	-18.2***	-13.5***	-12.3***
Niveau d'éducation élevé		30.8***	29.3***
Niveau d'éducation intermédiaire		22.2***	21.5***
Ne vit pas avec un partenaire/époux			2.1***
A au moins un enfant de moins de 6 ans			-20.1***
N	104 941	104 522	104 522

Note : * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160666*

Tableau 2.A1.3. **Association avec la probabilité d'être en emploi, personnes âgées de 15 à 64 ans non scolarisées, pays européens de l'OCDE, 2008**

Points de pourcentage

	Né dans un pays à revenus élevés	Né dans un autre pays
	A. Hommes	
A la nationalité du pays d'accueil	0.1	3.7**
Années de résidence dans ce pays	0.2**	0.2**
Niveau d'éducation élevé	6.1***	4.6***
Niveau d'éducation intermédiaire	3.4**	4.0***
Raison de migrer : Études	-3.8	-4.5
Raison de migrer : Famille	-4.4**	-3.5*
Raison de migrer : Humanitaire	-0.9	-11.3***
Raison de migrer : Autre	-0.1	-0.3
Maîtrise de la langue limitée	-6.9***	-6.3***
Ne vit pas avec une partenaire/épouse	-8.7***	-5.4***
A au moins un enfant de moins de 6 ans	-2.2	2.0
N	10 717	12 336
	B. Femmes	
A la nationalité du pays d'accueil	-5.5**	0.9
Années de résidence dans ce pays	0.4***	0.4***
Niveau d'éducation élevé	5.9***	7.9***
Niveau d'éducation intermédiaire	3.6*	6.7***
Raison de migrer : Études	-5.9	-8.6*
Raison de migrer : Famille	-8.7***	-13.3***
Raison de migrer : Humanitaire	-9.2	-18.4***
Raison de migrer : Autre	-9.8**	-12.9***
Maîtrise de la langue limitée	-10.5***	-13.8***
Ne vit pas avec un partenaire/époux	3.3*	0.9
A au moins un enfant de moins de 6 ans	-6.8**	-8.6***
N	10 351	11 208

Note : * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays. La Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovénie et la République slovaque ne sont pas compris dans cette analyse car ils n'ont pas collecté toute l'information nécessaire pour ces régressions. Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation. Le travail est la catégorie de référence pour les raisons de migrer.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160679

Tableau 2.A1.4. **Association avec la probabilité d'être en emploi, pays européens de l'OCDE, 2008**

Points de pourcentage

	Adultes nés dans le pays (25-64)	Nés à l'étranger (25-64)		Nés dans le pays de parents immigrés (15-34 ans non scolarisés)		Nés à l'étranger ayant migré avant l'âge de 16 ans (15-34 ans non scolarisés)		Nés dans le pays de deux parents nés dans le pays (15-34 ans non scolarisés)
		Nés dans un pays à revenus élevés	Nés dans un autre pays	Les deux parents sont nés dans un pays à revenus élevés	Les deux parents sont nés dans un autre pays	Nés dans un pays à revenus élevés	Nés dans un autre pays	
A. Hommes								
Niveau d'éducation élevé	14.2***	10.6***	10.0***	11.0***	24.3***	14.6***	16.8***	12.3***
Niveau d'éducation intermédiaire	9.0***	5.9***	8.5***	16.5***	12.6***	16.2***	10.5***	12.2***
Ne vit pas avec une partenaire/épouse	-15.0***	-11.1***	-10.5***	-13.5***	-7.3	-11.7*	-17.8***	-10.3***
A au moins un enfant de moins de 6 ans	0.3	-2.1	0.7	3.3	5.1	-1.0	-2.9	-2.5***
N	353 271	16 103	18 790	861	1 491	1 185	2 474	96 209
B. Femmes								
Niveau d'éducation élevé	29.0***	14.3***	23.5***	23.5***	42.6***	29.8***	38.8***	29.0***
Niveau d'éducation intermédiaire	17.8***	7.6***	19.4***	21.4**	24.1***	20.1***	19.9***	21.5***
Ne vit pas avec un partenaire/époux	1.5***	13.1***	10.5***	12.6*	-3	10.3	-0.3	0.1
A au moins un enfant de moins de 6 ans	-12.0***	-16.7***	-17.4***	-32.2***	-25.0***	-20.8**	-24.1***	-19.1***
N	374 860	18 182	21 454	815	1 564	1 269	2 359	89 600

Note : * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays. Les régressions sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés excluent le Danemark et la Norvège. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays. Les régressions sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 34 ans excluent la Pologne et la République slovaque. Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160681

Tableau 2.A1.5. **Association avec le risque d'être déclassé, personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans, pays européens de l'OCDE, 2008**

Points de pourcentage

	Nés dans un pays à revenus élevés	Nés dans un autre pays
A la nationalité du pays d'accueil	-4.5	-17.2***
Années de résidence dans ce pays	-0.1	-1.1***
Raison de migrer : Études	-6.4	-15.4***
Raison de migrer : Famille	5.6	4.3
Raison de migrer : Humanitaire	21.4	27.2***
Raison de migrer : Autre	-4.9	-4.1
Maîtrise de la langue limitée	20.9***	16.2***
Ne vit pas avec un(e) partenaire/époux(se)	1.0	1
A au moins un enfant de moins de 6 ans	-5.2	-0.5
N	6 620	4 473

Note : * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001. Les régressions probit contrôlent pour les effets fixes de l'âge et les effets fixes pays. La Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovénie et la République slovaque ne sont pas compris dans cette analyse car ils n'ont pas collecté toute l'information nécessaire pour ces régressions. Les pays à revenus élevés comprennent l'UE27, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Le détail de l'Enquête sur les forces de travail ne permet pas de meilleure catégorisation. Le travail est la catégorie de référence pour les raisons de migrer.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2008 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160696

Tableau 2.A1.6. **Association avec le risque d'être travailleur pauvre, pays européens de l'OCDE, 2011**

Points de pourcentage

Ménages autochtones	-7.5***
Niveau d'éducation intermédiaire	-4.3***
Niveau d'éducation élevé	-8.6***
Un adulte, en emploi, avec enfants	8.4***
Deux adultes ou plus, deux ou plus en emploi, sans enfant	-6.9***
Deux adultes ou plus, un en emploi, sans enfant	-1.8***
Deux adultes ou plus, deux ou plus en emploi, avec enfants	-5.0***
Deux adultes ou plus, un en emploi, avec enfants	4.3***
N	355 449

Note : * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. Le « risque d'être travailleur pauvre » représente la part d'individus qui vivent dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à la moitié du revenu médian de l'ensemble de la population vivant dans le pays. L'échelle d'équivalence utilisée est la racine carrée de la taille du ménage. Les ménages pris en considération sont ceux dans lesquels au moins un adulte a travaillé au moins sept mois au cours des douze mois précédents. Le revenu considéré est l'ensemble des revenus disponibles du ménage après transferts sociaux perçus pendant une période de douze mois (année calendaire ou fiscale précédente ou douze mois précédent l'enquête). La régression linéaire contrôle pour les effets fixes pays.

Source : Statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC, Eurostat), 2011.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160705*

Tableau 2.A1.7. **Probabilité d'être en emploi, 2012**

Points de pourcentage

	Nés dans le pays de deux parents immigrés (âgés de 16 à 34 ans) comparés aux enfants nés dans le pays de deux parents nés dans le pays	Nés à l'étranger (âgés de 16 à 64 ans) comparés aux nés dans le pays
Allemagne	-3.4	-1.9
Australie	-4.8	-3.2[1]
Autriche	-10.3	-8.3[1]
Belgique	-25.7[1]	-4.1
Canada	-4.1	-1.7
Danemark	5.9	-6.3[1]
Espagne	-7.0	-3.8
Estonie	-8.7[1]	-7.5[1]
États-Unis	-11.7	7.0[1]
France	-15.7[1]	-6.4[1]
Irlande	4.6	-5.0[1]
Italie	25.6	1.6
Norvège	-9.9	-3.5
Pays-Bas	-19.4[1]	-14.3[1]
République slovaque	-0.1	-2.1
République tchèque	-8.7	-1.2
Royaume-Uni	-1.1	-2.9
Suède	-13.3	-2.7

1. Résultats significatifs au seuil de 5%. Les coefficients sont obtenus grâce à des modèles de probabilité linéaire distincts qui comprennent des contrôles pour les scores en littératie et des effets fixes pour l'âge (groupes de cinq ans), le genre et le niveau d'éducation.

Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160716*

Tableau 2.A1.8. **Probabilité d'être en emploi et risque d'être déclassé, personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'éducation tertiaire, 2012**

Points de pourcentage

	Probabilité d'être en emploi des personnes nées à l'étranger âgées de 16 à 64 ans ayant un niveau d'éducation tertiaire	Risque d'être déclassé des personnes nées à l'étranger âgées de 16 à 64 ans ayant un niveau d'éducation tertiaire
	Association avec un diplôme obtenu à l'étranger	
Allemagne	8.6	14.4
Autriche	5.2	28.2[1]
Belgique	6.4	0.8
Canada	0.4	12.9[1]
Danemark	2.3	14.0[1]
Espagne	-26.8[1]	21.6
Estonie	12.4[1]	14.8
États-Unis	0.0	8.9
Finlande	-16.0	5.6
France	0.4	13.9
Irlande	-4.4	5.5
Italie	0.3	31.3
Norvège	8.0	3.5
Pays-Bas	-21.9[1]	25.4[1]
République tchèque	-0.3	-3.0
Royaume-Uni	-13.8[1]	2.4
Suède	8.0	34.8[1]

1. Résultats significatifs au seuil de 5%. Les coefficients sont obtenus grâce à des modèles de probabilité linéaire distincts qui comprennent des contrôles pour les scores en littératie, des effets fixes pour l'âge (groupes de cinq ans), le genre et les années de résidence. L'échantillon exclut les personnes encore scolarisées.

Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160727*

Tableau 2.A1.9. **Aperçu et chronologie des mesures d'intégration possibles pour les immigrés adultes**

Phase	À l'étranger	Parcours d'intégration	Installation	Participation
Période :	6 mois avant le départ	De l'arrivée aux 6 premiers mois de résidence	Des 6 premiers mois aux 3 premières années	Après 3 à 5 ans de résidence
Lieu :	Pays d'origine et de résidence	Guichet unique (par zone/région)	Prestataires de services généraux et spécifiques	Prestataires de service généraux
Sécurité de l'avenir dans le pays	• Informations/conseil sur un lieu d'installation dans le pays de résidence	• Équivalence des papiers d'identité entre pays d'origine et de résidence • Conseils sur le lieu de résidence/le logement	• Renouvellement des titres de séjours et voie vers une résidence à long terme • Promouvoir la réunification familiale	• But : la sécurité et la qualité du logement • But : ouvrir la voie pour la naturalisation
Apprentissage de la langue du pays	• Cours de langue gratuits/en ligne pour les immigrés ayant un visa sécurisé	• Droit d'obtenir une évaluation linguistique • Cours de langue par niveau d'éducation, gratuits et flexibles pour les travailleurs et les parents	• Transition vers une formation spécifique selon le métier • Certification des professionnels	• But : Maîtrise de la langue proportionnelle au niveau d'éducation
Développer et activer les compétences particulières à un emploi	• Renseignements et conseils gratuits sur la pénurie d'emploi et la recherche d'emploi	• Session/cours d'orientation • Certification des compétences et informations sur les possibilités de formations • Soutien précoce, intensif et individualisé des organismes publics et agences d'intérim	• Accès à n'importe quelle formation • Recours égal aux mesures actives pour l'emploi (placement professionnel/ salaires subventionnés) • Réseau de tutorat bénévole • Orientation/accès à l'emprunt pour les entrepreneurs	• But : tous les nouveaux arrivants possèdent une spécialisation et un réseau • But : Rapprochement des taux d'emploi, de déclassement et de risque de pauvreté au travail des natifs de mêmes conditions.
Reconnaissance des qualifications des immigrés hautement qualifiés	• Obtention d'un diplôme (et des informations officielles sur les équivalences avec les diplômes du pays d'origine)	• Débuter les procédures de reconnaissance/droit à l'évaluation des qualifications obtenues à l'étranger	• Reconnaissance partielle, programmes de transition (notamment en matière d'emploi) • Absence de reconnaissance/ soutien des formations ou équivalences des qualifications	• But : la pleine reconnaissance ou combler la reconnaissance des qualifications entre pays d'origine et pays de résidence

Tableau 2.A1.10. **Aperçu et chronologie des mesures d'intégration possibles pour les enfants d'immigrés**

Phase	Parcours d'intégration	Enseignement préprimaire et obligatoire	Transition à l'emploi
Période :	De l'arrivée aux 6 premiers mois	Jusqu'à l'âge de fin de la scolarité obligatoire	Jeunes adultes
Lieu :	Écoles, avec le soutien d'un guichet unique (par aire géographique/région)	Système scolaire et communauté de proximité, y compris les parents immigrés	Prestataires de services généraux
Politiques ciblées dans le cadre scolaire	• Obtention des documents du pays d'origine nécessaires à l'inscription scolaire • Évaluation des acquis élémentaires/ compétences linguistiques • Programme d'intégration avec mise en place d'un soutien linguistique jusqu'à la maitrise fondamentale de la langue	• But : recours quasi-universel aux soins et éducation dès la Petit enfance • Alphabétisation précoce pour tous et droit à des heures de langues supplémentaires jusqu'à la maîtrise fondamentale de la langue et heures de soutien scolaire pour combler les lacunes • Approche interculturelle dans les écoles et liberté d'adapter les programmes scolaires • But : recours égal aux tutorats et aides au devoir • But : recours et succès égaux aux programmes de seconde-chance, en filières générales ou professionnelles (comparés aux enfants de natifs aux conditions équivalentes)	• Utilisation et achèvement égaux aux programmes d'insertion professionnelle • Recours et achèvement égaux de l'apprentissage • But : taux d'enfants d'immigrés sans emploi, éducation ou formation (NEET) égal à celui des enfants de natifs
Politiques ciblées hors du cadre scolaire	• Faciliter le regroupement familial dès que possible afin d'éviter un report/ retard de l'arrivée • Cours de langue/informations pour les parents nouvellement arrivés dispensés à l'école de leurs enfants • Accès à la nationalité du pays pour les enfants de natifs et d'immigrés	• Accessibilité à la garde d'enfant et services de loisir pendant les heures de travail • Prise en compte égale des choix parentaux en termes de choix d'option lors de l'inscription scolaire • Éviter la concentration socio-économique à l'école • Assistance aux parents immigrés pour accéder aux services d'éducation et soins destinés à la Petite Enfance, au travail bénévole, à la gouvernance dans le milieu scolaire • Encourager le tutorat au sein des communautés ou pour les parents immigrés	• Aide à la recherche et la promotion de l'apprentissage auprès des entreprises possédées par des immigrés • Promouvoir une diversité plus importante dans le secteur de l'éducation

Tableau 2.A1.11. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13**

Pourcentages

Hommes + Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	73.9	72.4	63.2	71.4	..	..	65.5	72.0	77.1	60.7	64.2	68.6	64.8	71.0	60.5	54.9	62.8	-	57.8	56.8	60.2	59.4	78.8	77.4	75.0	58.9	66.6	61.0	66.9	73.8	41.2	66.5
	2009 T2	74.0	73.1	63.2	72.9	80.3	..	65.4	72.3	77.2	60.3	63.0	70.0	65.4	70.3	61.0	55.4	62.1	-	57.9	57.3	63.3	59.5	78.7	77.8	74.3	59.3	66.3	60.4	67.8	74.9	44.6	66.5
	2009 T3	73.8	73.8	63.1	73.1	..	..	65.2	72.5	76.8	60.1	63.3	69.5	65.3	70.4	61.0	55.3	61.9	-	57.2	56.9	62.9	60.0	78.6	76.8	73.6	59.9	65.4	60.1	68.6	74.9	45.8	66.2
	2009 T4	74.0	73.0	63.4	71.9	..	..	65.3	73.2	75.2	59.5	61.2	67.5	64.5	70.4	60.2	55.3	60.5	-	57.2	56.5	61.0	60.6	78.1	76.4	74.6	59.4	65.5	59.2	67.5	73.3	44.9	65.1
	2009	**73.9**	**73.1**	**63.2**	**72.3**	**..**	**54.2**	**65.4**	**72.5**	**76.6**	**60.1**	**62.9**	**68.9**	**65.0**	**70.5**	**60.7**	**55.2**	**61.8**	**78.4**	**57.5**	**56.9**	**61.9**	**59.9**	**78.6**	**77.1**	**74.4**	**59.4**	**66.0**	**60.2**	**67.7**	**74.2**	**44.1**	**66.1**
	2010 T1	73.4	71.9	63.6	70.6	80.3	..	64.1	71.8	74.0	58.7	59.0	66.7	64.6	69.7	59.5	54.3	59.7	-	57.5	56.1	60.5	59.4	77.6	75.6	74.1	58.2	65.5	58.0	66.3	73.1	43.6	64.6
	2010 T2	73.8	72.7	63.1	73.0	79.9	..	64.8	72.4	75.3	59.0	59.9	69.5	65.0	69.9	59.6	55.1	60.4	-	58.7	56.6	60.3	60.4	78.0	76.5	73.5	59.3	65.3	58.6	66.4	75.4	47.3	65.3
	2010 T3	74.0	73.7	63.6	73.5	80.2	..	65.3	72.7	75.0	59.1	62.6	69.7	65.3	70.5	59.1	55.8	60.5	-	58.7	56.0	62.0	60.0	76.4	76.2	73.8	60.0	65.1	59.2	66.6	76.5	47.4	65.6
	2010 T4	74.4	73.4	64.2	72.6	80.5	..	65.4	73.2	74.2	58.9	63.7	68.1	64.4	70.2	57.8	55.6	59.6	-	59.1	56.5	59.9	59.2	76.3	76.0	74.0	59.6	64.9	59.3	65.9	75.3	46.4	65.2
	2010	**73.9**	**72.9**	**63.6**	**72.4**	**80.3**	**..**	**64.9**	**72.5**	**74.7**	**58.9**	**61.3**	**68.5**	**64.7**	**70.1**	**59.0**	**55.2**	**60.1**	**78.5**	**58.5**	**56.3**	**60.7**	**59.7**	**76.2**	**76.1**	**73.9**	**59.3**	**65.2**	**58.8**	**66.3**	**75.1**	**46.2**	**65.2**
	2011 T1	73.8	72.3	63.0	71.3	80.9	..	64.9	72.8	74.3	58.3	63.6	67.6	64.3	69.9	56.6	54.5	58.6	-	59.0	56.1	60.0	59.1	76.0	75.5	73.6	58.9	64.4	59.0	64.0	75.1	46.0	64.6
	2011 T2	74.0	73.2	64.3	73.5	81.1	..	65.6	73.6	74.9	58.9	64.8	70.4	64.9	69.9	56.0	55.7	59.1	-	59.5	56.5	58.8	59.9	76.5	75.8	73.2	59.7	64.4	59.6	64.6	77.1	49.2	65.1
	2011 T3	73.8	74.3	63.5	73.9	80.7	..	66.1	74.0	75.2	58.6	67.2	70.7	65.3	70.0	55.1	56.3	58.6	-	59.0	56.3	60.5	60.1	76.8	76.4	73.3	60.2	64.0	59.9	65.4	78.0	49.9	65.4
	2011 T4	73.9	73.5	64.0	72.6	81.4	..	66.0	74.6	74.5	57.7	65.8	68.9	64.7	70.2	53.3	56.3	59.0	-	59.1	56.4	58.8	61.2	77.0	76.2	73.9	59.9	62.3	59.5	64.7	76.1	48.3	65.3
	2011	**73.9**	**73.3**	**63.7**	**72.8**	**81.0**	**56.8**	**65.7**	**73.8**	**74.7**	**58.4**	**65.3**	**69.4**	**64.8**	**70.0**	**55.2**	**55.7**	**58.8**	**78.7**	**59.2**	**56.3**	**59.5**	**60.1**	**76.6**	**76.0**	**73.5**	**59.7**	**63.8**	**59.5**	**64.7**	**76.6**	**48.4**	**65.1**
	2012 T1	73.3	72.7	63.5	71.2	80.6	..	65.6	73.3	73.9	56.6	66.0	68.2	64.3	70.1	52.4	55.6	58.3	-	..	56.1	58.8	60.1	76.7	76.2	73.4	59.2	61.7	59.6	64.0	75.4	46.3	64.7
	2012 T2	73.8	73.7	63.9	73.4	80.5	..	66.5	73.7	74.4	56.6	67.1	70.7	65.0	70.4	51.9	57.0	58.7	-	..	56.6	60.6	61.4	76.8	76.7	72.9	60.0	62.0	59.8	63.8	77.0	49.9	65.7
	2012 T3	73.6	75.0	64.1	73.7	81.1	..	67.0	74.2	74.4	56.2	68.2	70.9	65.3	71.0	51.0	57.9	59.0	-	..	56.4	62.2	61.5	77.0	76.7	72.4	60.2	61.5	60.1	64.3	78.2	49.9	66.0
	2012 T4	73.9	73.8	63.8	72.8	81.3	..	67.0	74.4	74.0	55.3	67.4	68.7	64.8	71.4	50.5	57.6	59.3	-	..	56.1	61.3	60.8	76.9	76.2	72.2	60.0	60.1	59.3	64.2	75.9	49.6	65.9
	2012	**73.7**	**73.8**	**63.8**	**72.8**	**80.9**	**..**	**66.5**	**73.9**	**74.2**	**56.2**	**67.2**	**69.6**	**64.9**	**70.8**	**51.4**	**57.0**	**58.9**	**79.8**	**..**	**56.3**	**60.7**	**60.9**	**76.9**	**76.5**	**72.7**	**59.7**	**61.3**	**59.7**	**64.1**	**76.2**	**48.9**	**65.6**
	2013 T1	73.2	72.5	63.0	71.6	81.3	..	66.8	73.8	73.5	55.0	67.1	67.7	64.6	70.9	49.4	56.3	59.4	-	..	55.1	59.5	60.0	76.3	76.0	..	58.7	59.5	59.8	62.8	75.5	47.9	65.0
	2013 T2	73.5	73.7	64.1	73.6	80.7	..	67.8	74.4	74.3	55.4	69.1	70.5	65.2	71.0	49.8	58.1	60.2	-	..	55.4	60.4	61.1	76.4	76.5	..	59.8	60.6	59.8	63.2	77.2	50.8	65.9
	2013 T3	73.3	74.6	64.1	73.9	80.8	..	68.0	74.6	74.4	56.0	69.0	70.3	65.6	71.6	49.7	59.0	60.9	-	..	55.3	59.3	60.9	76.4	76.6	..	60.7	61.4	60.0	64.7	78.7	50.3	66.2
	2013 T4	73.4	73.9	63.3	73.1	81.9	..	68.2	75.0	73.6	55.8	68.6	68.2	65.1	71.8	48.9	59.5	61.4	-	..	55.3	61.9	61.6	76.1	75.9	..	60.8	61.9	59.8	63.5	77.2	49.2	65.8
	2013	**73.3**	**73.7**	**63.6**	**73.1**	**81.2**	**..**	**67.7**	**74.4**	**73.9**	**55.6**	**68.5**	**69.2**	**65.1**	**71.3**	**49.4**	**58.2**	**60.5**	**81.2**	**..**	**55.3**	**60.3**	**60.9**	**76.3**	**76.3**	**..**	**60.0**	**60.9**	**59.8**	**63.5**	**77.2**	**49.6**	**65.7**
Nés à l'étranger	2009 T1	67.8	63.4	53.3	68.3	..	..	66.3	63.1	67.7	58.7	73.2	64.8	58.4	67.0	65.0	64.8	62.9	-	63.6	62.9	69.6	46.4	67.8	70.5	69.4	43.4	71.0	64.9	64.7	62.2	46.2	67.3
	2009 T2	67.0	64.8	51.4	68.4	75.7	..	66.9	63.4	67.0	58.3	69.4	64.5	58.2	65.5	66.3	66.0	62.9	-	62.9	63.5	68.6	50.3	65.9	71.0	69.6	44.4	71.3	61.4	66.1	61.9	48.2	68.3
	2009 T3	66.8	65.1	51.4	68.4	..	..	65.1	63.7	71.8	58.2	64.0	64.1	57.7	66.0	67.1	65.3	61.5	-	64.4	62.6	69.4	49.5	66.6	70.5	68.1	43.1	69.0	56.6	66.0	62.8	47.5	67.9
	2009 T4	67.6	65.5	52.6	68.8	..	..	64.9	64.0	65.6	56.8	65.1	61.8	56.9	65.5	65.6	65.8	60.7	-	63.8	62.3	69.6	46.8	66.0	68.9	68.2	52.6	68.0	58.1	67.4	61.5	47.2	67.4
	2009	**67.3**	**64.7**	**52.2**	**68.5**	**..**	**64.7**	**65.8**	**63.5**	**68.1**	**58.0**	**67.8**	**63.8**	**57.8**	**66.0**	**66.0**	**65.5**	**62.0**	**77.2**	**63.7**	**62.8**	**69.3**	**48.2**	**66.6**	**70.2**	**68.8**	**45.7**	**69.8**	**60.6**	**66.1**	**62.1**	**47.2**	**67.7**
	2010 T1	67.9	64.5	51.8	67.9	72.3	..	65.5	62.7	64.1	56.4	57.8	61.6	56.9	65.0	64.4	64.3	59.7	-	63.2	61.4	70.1	48.4	64.6	69.4	68.1	47.3	68.8	55.9	66.8	60.6	47.9	66.1
	2010 T2	67.7	65.6	52.5	69.0	75.3	..	67.5	64.2	63.6	56.8	56.6	61.9	58.4	66.0	64.3	66.2	60.4	-	65.3	62.6	69.8	48.3	65.4	69.1	67.8	49.1	69.5	56.2	67.1	60.9	49.6	68.8
	2010 T3	68.5	67.4	53.2	69.3	75.8	..	69.8	65.3	63.8	57.8	58.8	59.5	58.1	67.1	64.9	67.1	59.4	-	65.3	62.5	71.1	49.8	65.0	68.6	68.0	54.7	69.3	55.9	63.1	62.5	49.7	68.2
	2010 T4	69.9	67.6	54.5	68.8	74.9	..	69.8	64.2	62.2	56.3	63.4	59.0	57.8	66.6	62.4	64.2	58.5	-	64.9	61.0	71.7	50.4	65.2	68.5	69.3	53.0	68.7	57.9	64.1	61.4	50.9	67.4
	2010	**68.5**	**66.3**	**53.0**	**68.8**	**74.6**	**..**	**68.1**	**64.1**	**63.4**	**56.8**	**59.2**	**60.5**	**57.7**	**66.2**	**64.0**	**65.5**	**59.5**	**74.8**	**64.7**	**61.9**	**70.7**	**49.2**	**64.4**	**68.9**	**68.3**	**50.7**	**69.1**	**56.5**	**65.3**	**61.3**	**49.5**	**67.6**
	2011 T1	69.9	65.6	52.4	67.8	74.0	..	68.5	65.0	59.7	54.6	61.0	57.5	57.6	66.6	59.6	61.1	57.8	-	64.9	61.5	72.3	50.2	64.1	68.2	70.1	54.2	66.8	58.7	61.7	61.3	49.4	66.7
	2011 T2	69.6	67.1	52.9	69.0	75.7	..	67.9	66.9	61.6	55.7	60.7	62.6	58.4	66.7	60.5	60.9	59.4	-	66.4	63.0	69.4	52.1	62.7	70.7	70.2	55.8	69.2	59.0	63.1	62.1	49.8	67.8
	2011 T3	69.9	67.2	52.0	69.5	76.1	..	67.1	67.1	63.4	54.5	67.4	61.8	57.7	66.8	58.2	63.2	59.7	-	66.0	61.5	70.0	54.9	63.1	71.4	69.6	56.6	69.6	-	61.6	63.5	49.0	67.5
	2011 T4	69.7	66.8	53.0	69.0	76.1	..	67.9	66.9	61.8	52.7	66.2	62.8	56.3	65.9	55.3	62.9	58.9	-	65.8	60.1	69.7	54.4	64.4	70.4	70.8	55.1	69.2	61.3	61.2	63.3	50.5	68.2
	2011	**69.8**	**66.7**	**52.6**	**68.8**	**75.5**	**68.1**	**67.8**	**66.5**	**61.7**	**54.4**	**63.9**	**61.1**	**57.5**	**66.5**	**58.4**	**62.1**	**59.0**	**76.3**	**65.8**	**61.5**	**70.3**	**52.9**	**63.6**	**70.2**	**70.2**	**55.3**	**68.7**	**59.7**	**61.9**	**62.6**	**49.7**	**67.5**
	2012 T1	69.9	65.8	51.8	68.5	75.4	..	66.3	66.3	60.8	51.4	66.1	61.7	56.8	65.2	51.3	61.6	58.1	-	..	59.5	70.8	52.1	63.5	69.3	71.0	58.5	67.7	60.7	63.5	62.2	45.2	67.0
	2012 T2	69.9	67.5	51.7	70.2	76.4	..	66.6	67.9	60.9	51.9	67.4	64.7	57.4	66.6	50.0	65.4	59.3	-	..	61.1	71.4	53.6	63.8	72.4	70.5	63.2	67.9	63.0	63.5	63.8	45.2	67.9
	2012 T3	69.8	67.4	52.1	70.8	76.8	..	68.0	68.0	61.9	52.6	67.3	65.5	58.1	67.5	50.6	68.5	59.0	-	..	60.4	71.3	53.2	64.6	71.9	70.3	66.1	66.8	62.9	64.3	63.7	48.1	68.0
	2012 T4	69.9	66.1	52.3	70.8	75.9	..	68.0	68.0	61.0	51.2	66.0	63.4	57.3	67.5	47.9	70.1	59.0	-	..	59.5	71.9	55.8	62.8	70.0	70.6	61.3	63.9	67.4	64.2	62.6	47.0	67.8
	2012	**69.9**	**66.7**	**52.0**	**70.1**	**76.1**	**..**	**67.3**	**67.5**	**61.1**	**51.8**	**66.7**	**63.8**	**57.4**	**66.7**	**49.9**	**66.5**	**58.8**	**79.0**	**..**	**60.1**	**71.3**	**53.6**	**63.6**	**70.9**	**70.6**	**61.9**	**66.6**	**63.7**	**63.9**	**62.8**	**46.4**	**67.7**
	2013 T1	70.0	64.9	53.0	69.7	75.0	..	67.6	66.9	61.9	50.0	69.8	62.0	56.0	66.9	46.2	68.3	58.7	-	..	58.2	71.5	54.7	61.4	68.8	..	60.0	61.9	-	57.4	61.7	46.4	67.4
	2013 T2	70.1	66.9	51.8	71.1	76.3	..	69.9	67.8	63.6	51.1	71.3	65.8	57.3	67.3	47.8	68.1	60.2	-	..	57.8	70.5	53.3	61.3	70.2	..	59.6	62.4	64.5	61.0	63.6	48.1	68.7
	2013 T3	69.6	67.9	53.3	71.5	76.0	..	70.6	68.6	63.4	50.8	67.2	63.4	57.7	68.3	49.0	66.7	61.7	-	..	57.9	73.6	55.5	61.8	71.1	..	59.5	63.3	64.4	62.8	63.5	47.0	69.0
	2013 T4	69.4	66.0	52.8	69.7	76.3	..	71.1	67.7	62.7	51.0	65.5	62.5	57.2	68.7	49.0	68.4	61.6	-	..	58.0	70.6	52.6	62.2	70.9	..	58.0	63.5	67.6	60.8	62.5	44.7	68.4
	2013	**69.8**	**66.4**	**52.7**	**70.5**	**75.9**	**..**	**69.8**	**67.8**	**62.9**	**50.7**	**68.4**	**63.4**	**57.1**	**67.8**	**48.0**	**67.9**	**60.5**	**79.9**	**..**	**58.0**	**71.5**	**54.0**	**61.7**	**70.3**	**..**	**59.2**	**62.8**	**66.4**	**60.5**	**62.9**	**46.5**	**68.4**

Tableau 2.A1.11. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	79.0	76.5	68.4	72.3	..	..	74.2	76.0	79.5	68.7	65.0	69.2	68.8	75.5	72.6	60.5	67.4	-	60.6	67.6	67.3	78.1	83.8	79.0	80.1	65.7	71.7	68.6	69.8	75.1	61.6	69.3
	2009 T2	78.7	77.7	67.8	74.5	84.5	..	73.9	76.1	79.4	67.9	62.8	70.6	69.2	74.6	73.1	61.3	66.3	-	60.9	68.1	71.1	77.7	83.9	79.8	80.0	66.1	71.2	68.0	71.4	76.0	64.8	69.5
	2009 T3	78.6	78.6	67.9	75.8	..	..	73.7	76.6	79.1	67.5	65.4	70.6	69.1	74.6	73.1	61.0	66.0	-	60.4	67.9	70.0	77.9	83.6	78.7	78.2	66.9	70.2	67.4	71.9	76.3	66.7	69.8
	2009 T4	78.9	78.2	68.5	73.4	..	..	73.6	76.9	77.3	66.6	60.8	67.9	68.2	74.6	72.0	60.8	64.2	-	59.8	67.3	68.4	78.4	82.8	77.8	79.7	65.9	70.0	66.1	71.1	74.8	65.5	68.0
	2009	**78.8**	**77.7**	**68.1**	**74.0**	**..**	**68.8**	**73.8**	**76.4**	**78.8**	**67.7**	**63.5**	**69.6**	**68.8**	**74.8**	**72.7**	**60.9**	**66.0**	**80.3**	**60.4**	**67.7**	**69.2**	**78.0**	**83.5**	**78.8**	**79.5**	**66.2**	**70.8**	**67.5**	**71.0**	**75.6**	**64.6**	**69.1**
	2010 T1	78.6	76.0	68.3	71.4	85.2	..	72.2	75.8	75.3	65.5	56.7	67.2	68.1	73.6	71.1	59.0	63.2	-	60.6	66.8	67.6	77.6	82.0	77.2	79.2	64.3	70.0	64.3	69.8	74.4	63.7	67.0
	2010 T2	79.0	78.0	68.3	74.8	85.1	..	73.3	76.5	76.6	65.9	58.7	70.4	68.5	74.3	70.9	60.2	64.1	-	62.0	67.0	67.6	78.5	82.4	78.1	78.6	65.5	69.6	65.2	68.9	76.9	67.8	68.5
	2010 T3	79.3	78.8	68.6	76.4	85.1	..	74.1	77.0	77.5	66.0	65.1	71.4	68.9	75.2	70.3	61.0	64.4	-	62.0	66.4	70.5	78.2	81.4	78.2	79.4	66.6	69.7	65.5	70.3	78.2	68.3	69.2
	2010 T4	79.9	78.7	68.7	74.5	85.6	..	73.9	77.4	77.2	65.1	66.0	69.1	68.3	74.7	68.6	60.7	63.0	-	61.5	66.7	67.7	77.3	81.1	77.8	79.2	66.2	69.5	65.7	69.3	76.9	67.2	68.2
	2010	**79.2**	**77.9**	**68.5**	**74.3**	**85.3**	**..**	**73.4**	**76.7**	**76.6**	**65.6**	**61.6**	**69.5**	**68.4**	**74.5**	**70.2**	**60.2**	**63.7**	**80.6**	**61.5**	**66.7**	**68.4**	**77.9**	**81.2**	**77.8**	**79.1**	**65.6**	**69.7**	**65.2**	**69.6**	**76.6**	**66.7**	**68.2**
	2011 T1	79.2	76.8	67.5	72.6	85.7	..	72.9	76.7	76.5	64.6	65.7	68.8	68.1	74.1	67.0	59.5	62.1	-	61.6	66.3	67.5	77.3	80.6	76.8	78.6	65.1	68.6	65.5	67.2	76.4	66.7	67.2
	2011 T2	79.1	78.4	69.1	75.5	85.6	..	74.0	77.5	77.0	64.8	66.6	72.0	68.7	74.2	66.6	61.0	62.4	-	62.8	66.6	65.6	77.8	80.9	77.3	78.5	66.4	68.4	66.4	67.3	78.5	69.9	68.4
	2011 T3	78.5	79.4	67.4	77.1	86.0	..	74.4	78.0	77.7	64.8	69.7	72.1	69.1	74.4	65.4	61.8	62.2	-	63.0	66.7	66.0	78.2	81.4	78.3	78.6	67.3	68.5	66.7	68.5	79.3	71.3	69.2
	2011 T4	78.9	78.8	68.7	74.7	86.0	..	74.2	78.7	77.0	63.3	67.7	70.1	68.2	74.5	63.0	61.8	62.5	-	62.0	66.2	64.4	78.6	81.5	78.0	78.9	66.7	66.1	66.4	67.5	77.5	69.5	68.8
	2011	**78.9**	**73.3**	**68.2**	**75.0**	**81.0**	**70.7**	**65.7**	**73.8**	**74.7**	**58.4**	**65.3**	**69.4**	**64.8**	**70.0**	**55.2**	**55.7**	**58.8**	**78.7**	**62.3**	**56.3**	**59.5**	**78.0**	**76.6**	**76.0**	**78.7**	**59.7**	**63.8**	**59.5**	**64.7**	**76.6**	**48.4**	**68.4**
	2012 T1	78.3	76.9	68.1	72.5	85.2	..	73.5	77.1	75.8	61.8	67.6	68.9	67.7	74.1	61.9	60.7	61.8	-	..	65.5	63.9	77.8	81.0	77.8	78.8	65.4	65.1	66.4	66.1	76.4	66.1	68.0
	2012 T2	78.6	78.6	68.8	75.7	85.3	..	74.5	77.7	76.3	61.6	68.3	71.8	68.4	74.7	61.4	62.1	62.0	-	..	65.9	66.9	79.0	81.2	78.2	77.9	66.7	65.3	66.6	66.5	78.0	70.0	69.4
	2012 T3	78.1	79.6	68.4	76.9	85.9	..	75.1	78.3	76.5	61.5	71.6	71.9	68.8	75.4	60.5	63.3	62.8	-	..	66.2	66.8	79.2	81.1	78.4	77.0	67.1	64.6	67.2	67.8	79.4	70.7	70.2
	2012 T4	78.8	78.4	67.5	74.9	86.2	..	74.8	78.4	76.6	60.3	70.9	69.9	68.0	75.5	59.7	63.1	62.6	-	..	65.4	67.6	78.3	80.8	77.5	77.4	66.6	63.3	66.4	67.6	77.2	70.0	69.7
	2012	**78.4**	**78.4**	**68.2**	**75.0**	**85.6**	**..**	**74.5**	**77.9**	**76.3**	**61.3**	**69.6**	**70.6**	**68.3**	**75.0**	**60.9**	**62.3**	**62.3**	**81.4**	**..**	**65.8**	**66.3**	**78.6**	**81.0**	**78.0**	**77.8**	**66.3**	**64.6**	**66.7**	**67.0**	**77.4**	**69.2**	**69.3**
	2013 T1	78.1	76.2	67.0	72.9	85.5	..	74.5	77.1	76.0	59.6	69.9	67.9	67.6	74.8	58.4	61.2	63.3	-	..	64.1	64.0	77.7	79.8	77.1	..	65.2	62.4	66.5	65.7	76.7	67.5	68.5
	2013 T2	78.2	77.6	68.7	75.6	84.9	..	75.6	78.0	76.3	60.1	71.6	71.4	68.3	75.0	59.0	64.0	64.0	-	..	64.3	64.8	78.3	80.1	78.0	..	66.5	63.6	66.6	66.2	78.2	70.6	69.5
	2013 T3	78.0	78.6	67.4	76.9	85.0	..	76.0	78.2	75.9	61.0	72.4	71.8	68.7	75.8	59.0	65.2	65.1	-	..	64.6	66.1	78.3	80.3	78.3	..	67.5	64.7	66.5	68.0	80.1	70.8	70.1
	2013 T4	78.0	78.3	67.1	75.1	85.5	..	76.0	78.6	75.8	60.5	71.2	68.8	67.9	76.0	58.1	65.4	65.9	-	..	64.3	66.6	79.0	80.1	77.1	..	67.2	65.0	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2
	2013	**78.1**	**77.7**	**67.5**	**75.1**	**85.2**	**..**	**75.5**	**78.0**	**76.0**	**60.3**	**71.3**	**70.0**	**68.1**	**75.4**	**58.6**	**64.0**	**64.6**	**83.2**	**..**	**64.3**	**65.3**	**78.3**	**80.1**	**77.6**	**..**	**66.6**	**63.9**	**66.3**	**66.6**	**78.3**	**69.6**	**69.3**
Nés à l'étranger	2009 T1	75.5	70.0	62.1	73.8	..	..	73.9	71.5	73.3	62.6	75.6	68.6	66.2	76.9	80.3	75.6	69.5	-	69.2	77.8	76.4	62.9	76.1	72.6	77.2	46.2	76.1	75.7	67.9	66.8	59.8	76.7
	2009 T2	74.7	72.4	61.3	73.6	84.1	..	74.2	71.1	70.0	61.8	74.9	67.9	65.4	74.6	80.9	75.7	68.8	-	69.0	77.9	79.0	65.5	74.5	75.2	77.2	52.9	75.7	71.6	71.4	66.3	63.3	78.8
	2009 T3	74.8	74.1	61.7	74.0	..	..	74.8	72.3	76.8	60.7	63.3	68.5	65.9	75.2	81.3	71.2	66.7	-	69.2	77.5	78.8	65.2	74.8	74.0	74.7	53.8	73.5	67.7	71.3	67.5	62.4	77.8
	2009 T4	75.6	73.4	60.4	74.1	..	..	75.4	71.9	74.0	59.4	61.0	65.7	64.6	73.7	79.3	73.0	65.8	-	67.8	76.0	78.2	67.6	73.7	74.0	75.3	66.2	73.7	73.7	72.7	66.1	62.6	76.6
	2009	**75.1**	**72.5**	**61.4**	**73.9**	**..**	**73.4**	**74.6**	**71.7**	**73.5**	**61.1**	**68.8**	**67.7**	**65.5**	**75.1**	**80.5**	**74.0**	**67.7**	**76.5**	**68.8**	**77.3**	**78.1**	**65.4**	**74.8**	**74.0**	**76.1**	**54.2**	**74.8**	**72.4**	**70.9**	**66.7**	**61.9**	**77.5**
	2010 T1	76.7	70.7	58.7	72.6	82.7	..	76.1	71.1	72.1	58.5	55.3	66.3	64.9	72.9	77.6	69.4	64.8	-	67.0	74.5	78.3	64.4	71.3	73.0	76.1	60.1	73.5	74.8	71.2	65.9	61.5	75.2
	2010 T2	76.2	73.3	61.6	74.3	79.7	..	78.9	72.7	66.0	60.0	57.6	68.6	67.0	74.2	76.6	67.9	66.3	-	70.4	76.4	77.4	65.9	72.2	73.4	75.0	60.8	75.0	74.3	70.5	66.8	64.3	78.8
	2010 T3	76.7	75.0	62.1	75.7	84.0	..	81.3	74.2	65.3	61.5	59.7	65.0	67.3	76.1	77.4	69.0	65.1	-	70.5	78.1	79.7	69.1	72.5	72.3	75.5	55.4	74.8	74.9	69.9	68.3	66.1	78.7
	2010 T4	78.2	75.1	63.4	75.4	83.0	..	80.5	73.3	67.6	60.1	70.4	65.1	66.4	76.1	75.3	70.3	63.8	-	69.4	75.3	80.1	70.4	73.2	72.3	76.5	60.1	73.7	73.8	69.4	68.0	66.3	76.8
	2010	**77.0**	**73.5**	**61.4**	**74.5**	**82.8**	**..**	**79.1**	**72.9**	**67.6**	**60.0**	**60.8**	**66.2**	**66.4**	**74.8**	**76.7**	**69.2**	**65.0**	**74.6**	**69.3**	**76.1**	**78.9**	**67.4**	**71.7**	**72.7**	**75.7**	**59.3**	**74.3**	**74.5**	**70.3**	**67.3**	**64.5**	**77.4**
	2011 T1	78.7	72.4	60.9	73.7	82.4	..	80.7	74.0	63.2	58.2	68.0	64.3	65.7	75.5	71.7	67.0	62.2	-	68.9	74.4	80.5	67.9	70.5	70.8	77.8	59.6	69.4	71.6	66.7	66.7	64.6	76.7
	2011 T2	77.8	76.1	60.4	75.6	84.4	..	80.5	75.8	66.4	58.6	64.6	68.1	66.3	75.7	71.8	69.7	64.1	-	71.6	77.7	77.3	68.7	69.8	74.5	76.0	58.7	71.0	75.2	69.8	67.6	67.1	78.5
	2011 T3	78.2	76.4	61.9	76.0	85.4	..	79.7	75.8	67.7	57.7	73.4	66.6	66.2	75.5	70.2	75.2	65.3	-	71.6	76.3	79.4	67.0	71.1	75.1	76.4	63.6	71.5	76.0	69.2	69.3	65.4	78.4
	2011 T4	77.8	75.0	62.1	75.2	84.7	..	80.0	76.6	67.0	56.3	72.1	68.2	64.5	75.1	66.0	72.1	64.1	-	71.1	73.8	78.6	65.1	71.9	73.6	77.2	69.9	71.0	70.6	68.3	68.5	66.5	78.6
	2011	**78.1**	**75.0**	**61.3**	**75.1**	**84.2**	**79.3**	**80.2**	**75.6**	**66.1**	**57.7**	**69.6**	**66.8**	**65.7**	**75.5**	**70.0**	**71.1**	**63.9**	**77.9**	**70.8**	**75.6**	**78.9**	**67.2**	**70.8**	**73.5**	**76.8**	**62.7**	**70.7**	**73.3**	**68.4**	**68.0**	**65.9**	**78.1**
	2012 T1	78.9	73.3	60.6	74.6	83.0	..	77.8	75.6	66.1	54.1	68.8	67.3	64.2	75.5	61.4	69.8	62.4	-	..	71.9	79.2	62.2	71.6	72.5	78.4	-	70.1	-	70.7	66.5	61.5	77.2
	2012 T2	78.5	76.2	60.1	76.1	84.6	..	77.9	76.5	65.0	54.6	73.2	69.4	65.8	77.2	58.2	71.5	64.3	-	..	73.6	79.4	64.1	71.5	75.9	76.2	67.9	68.8	-	71.4	69.2	60.1	78.7
	2012 T3	78.0	77.3	59.4	77.1	85.3	..	81.5	77.2	65.7	55.3	72.8	71.0	67.0	78.0	58.7	76.8	64.7	-	..	73.1	78.9	62.9	71.5	76.3	75.9	76.5	68.9	67.4	70.5	68.7	70.0	79.4
	2012 T4	78.5	74.0	59.8	76.8	83.5	..	80.8	76.8	67.5	53.8	68.3	67.6	66.8	76.9	54.9	76.6	65.4	-	..	70.7	79.2	66.9	69.9	75.8	76.9	74.9	66.1	-	73.0	67.6	63.8	78.6
	2012	**78.5**	**75.2**	**60.0**	**76.1**	**84.1**	**..**	**79.5**	**76.5**	**66.1**	**54.4**	**70.7**	**68.9**	**66.0**	**76.9**	**58.4**	**73.8**	**64.2**	**82.1**	**..**	**72.3**	**79.2**	**64.0**	**71.1**	**75.2**	**76.8**	**71.1**	**68.5**	**68.4**	**71.4**	**67.5**	**64.0**	**78.5**
	2013 T1	78.4	71.9	60.1	75.1	82.1	..	79.3	75.3	66.3	51.7	70.9	67.7	65.0	75.3	53.8	75.6	64.5	-	..	68.2	79.2	67.0	69.6	74.4	..	72.8	63.7	75.8	69.6	66.3	61.2	78.1
	2013 T2	78.3	75.7	60.0	77.3	83.4	..	80.4	76.7	67.5	54.1	79.2	70.2	66.5	76.0	56.0	81.0	67.1	-	..	68.2	77.1	68.8	68.6	74.7	..	68.9	64.9	70.7	70.1	67.9	65.9	80.2
	2013 T3	77.2	76.4	61.2	78.1	83.3	..	81.5	77.4	67.2	52.8	71.6	69.6	67.7	78.5	58.3	79.7	68.9	-	..	69.0	81.2	70.1	67.6	75.2	..	70.6	63.9	68.7	74.1	68.2	65.0	80.4
	2013 T4	77.3	73.7	60.8	75.4	84.6	..	81.3	76.9	68.1	54.3	66.1	68.1	66.4	78.1	58.5	80.8	68.9	-	..	68.4	80.0	67.1	69.4	75.7	..	65.7	64.9	75.4	71.0	67.1	63.5	79.8
	2013	**77.8**	**74.4**	**60.5**	**76.5**	**83.3**	**..**	**80.6**	**76.5**	**67.3**	**53.2**	**71.9**	**68.9**	**66.4**	**77.0**	**56.6**	**79.2**	**67.4**	**82.7**	**..**	**68.5**	**79.4**	**68.2**	**68.8**	**75.0**	**..**	**69.5**	**64.3**	**72.5**	**71.3**	**67.4**	**63.9**	**79.6**

Tableau 2.A1.11. **Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	68.7	68.2	57.9	70.4	..	..	56.7	67.9	74.6	52.4	63.5	68.1	61.0	66.5	48.5	49.5	58.1	-	54.9	46.0	53.1	42.5	73.8	75.7	70.1	52.3	61.6	53.3	63.8	72.5	21.5	63.8
	2009 T2	69.4	68.5	58.5	71.4	75.9	..	56.7	68.5	74.9	52.4	63.1	69.3	61.7	66.0	49.0	49.7	57.8	-	55.0	46.4	55.3	43.0	73.5	75.7	68.9	52.7	61.3	52.8	64.0	73.7	24.9	63.6
	2009 T3	68.9	69.0	58.3	70.5	..	..	56.6	68.3	74.5	52.4	61.3	68.4	61.7	66.3	48.9	49.7	57.8	-	53.8	45.6	55.4	44.0	73.4	74.9	69.1	53.1	60.7	52.8	65.0	73.4	25.4	62.8
	2009 T4	69.0	67.7	58.2	70.5	..	..	56.7	69.4	73.0	52.2	61.5	67.1	60.8	66.3	48.3	50.0	56.9	-	54.5	45.6	53.5	44.5	73.3	74.9	69.8	53.0	61.1	52.3	63.7	71.7	24.8	62.4
	2009	**69.0**	**68.4**	**58.2**	**70.7**	**..**	**40.9**	**56.7**	**68.5**	**74.3**	**52.3**	**62.4**	**68.2**	**61.3**	**66.3**	**48.7**	**49.7**	**57.6**	**76.4**	**54.5**	**45.9**	**54.4**	**43.5**	**73.5**	**75.3**	**69.5**	**52.8**	**61.2**	**52.8**	**64.1**	**72.8**	**24.2**	**63.2**
	2010 T1	68.1	67.6	58.9	69.8	75.5	..	55.8	67.7	72.7	51.8	61.1	66.2	61.2	65.7	47.9	49.8	56.2	-	54.3	45.2	53.1	42.9	73.1	74.1	69.2	52.3	61.1	51.7	62.6	71.7	24.2	62.3
	2010 T2	68.6	67.4	57.7	71.2	74.6	..	56.2	68.1	74.0	51.8	61.0	68.6	61.5	65.5	48.3	50.3	56.8	-	55.4	46.0	53.2	43.9	73.6	74.7	68.7	53.3	61.1	52.1	63.7	73.8	27.3	62.3
	2010 T3	68.6	68.6	58.6	70.5	74.8	..	56.4	68.3	72.5	52.0	60.2	68.1	61.8	65.8	47.9	50.7	56.5	-	55.4	45.4	53.3	43.5	71.2	74.2	68.5	53.6	60.5	52.9	62.6	74.8	27.0	62.1
	2010 T4	68.9	68.0	59.5	70.6	75.3	..	56.8	69.0	71.1	52.4	61.5	67.0	60.5	65.6	46.9	50.6	56.2	-	56.7	46.2	51.4	42.7	71.4	74.1	68.9	53.1	60.3	53.0	62.4	73.7	26.1	62.2
	2010	**68.5**	**67.9**	**58.7**	**70.5**	**75.1**	**..**	**56.3**	**68.3**	**72.6**	**52.0**	**61.0**	**67.5**	**61.1**	**65.7**	**47.8**	**50.4**	**56.4**	**76.4**	**55.5**	**45.7**	**52.8**	**43.2**	**71.1**	**74.3**	**68.8**	**53.1**	**60.8**	**52.4**	**62.8**	**73.5**	**26.1**	**62.2**
	2011 T1	68.2	67.7	58.4	70.0	75.9	..	56.7	68.8	71.9	51.9	61.6	66.4	60.5	65.7	46.0	49.7	55.2	-	56.3	45.9	52.4	42.5	71.2	74.2	68.7	52.8	60.2	52.5	60.6	73.7	25.9	62.0
	2011 T2	68.9	67.9	59.4	71.4	76.4	..	57.2	69.6	72.8	52.8	63.1	68.8	61.2	65.5	45.3	50.5	55.8	-	56.2	46.2	51.8	43.5	72.0	74.4	68.1	53.2	60.5	52.8	61.7	75.6	29.0	61.9
	2011 T3	69.1	69.1	59.5	70.6	75.2	..	57.6	69.9	72.7	52.3	64.8	69.2	61.6	65.6	44.8	50.8	55.0	-	54.9	45.7	54.7	43.6	72.1	74.3	68.1	53.2	59.5	53.0	62.2	76.6	28.9	61.7
	2011 T4	69.0	68.1	59.3	70.4	76.6	..	57.8	70.5	71.8	51.8	64.0	67.7	61.3	66.0	43.5	51.0	55.6	-	56.1	46.6	53.1	45.4	72.4	74.2	69.1	53.3	58.6	52.5	61.9	74.7	27.6	61.9
	2011	**68.8**	**73.3**	**63.7**	**70.6**	**81.0**	**44.1**	**65.7**	**73.8**	**74.7**	**58.4**	**65.3**	**69.4**	**64.8**	**70.0**	**55.2**	**55.7**	**58.8**	**78.7**	**55.9**	**56.3**	**59.5**	**43.7**	**76.6**	**76.0**	**68.5**	**59.7**	**63.8**	**59.5**	**64.7**	**76.6**	**48.4**	**61.9**
	2012 T1	68.4	68.4	58.8	69.9	75.9	..	57.5	69.4	71.9	51.3	64.4	67.5	61.0	66.1	42.7	50.7	54.9	-	..	46.6	53.4	43.9	72.3	74.5	68.2	53.0	58.4	52.7	61.9	74.3	26.5	61.6
	2012 T2	69.0	68.8	58.9	71.2	75.7	..	58.2	69.7	72.5	51.3	65.9	69.5	61.7	66.2	42.3	52.0	55.4	-	..	47.1	54.0	45.4	72.4	75.1	68.1	53.5	58.6	52.9	60.9	76.0	29.8	62.1
	2012 T3	68.9	70.2	59.7	70.5	76.3	..	58.7	70.0	72.2	50.7	65.0	69.9	61.9	66.6	41.4	52.8	55.2	-	..	46.4	57.6	45.3	72.7	74.9	68.0	53.4	58.4	52.9	60.7	77.0	29.2	62.0
	2012 T4	69.0	69.2	60.0	70.7	76.3	..	59.0	70.4	71.3	50.2	64.0	67.6	61.7	67.2	41.2	52.2	56.0	-	..	46.7	54.7	44.9	73.0	74.8	67.2	53.4	57.0	52.2	60.6	74.6	29.1	62.3
	2012	**68.8**	**69.2**	**59.4**	**70.6**	**76.0**	**..**	**58.3**	**69.8**	**72.0**	**50.9**	**64.8**	**68.6**	**61.6**	**66.5**	**41.9**	**51.9**	**55.4**	**78.2**	**..**	**46.7**	**54.9**	**44.9**	**72.6**	**74.8**	**67.9**	**53.1**	**58.1**	**52.7**	**61.0**	**75.0**	**28.7**	**62.0**
	2013 T1	68.2	68.7	58.9	70.4	77.0	..	58.9	70.4	70.8	50.2	64.4	67.6	61.6	67.0	40.2	51.5	55.6	-	..	46.0	54.7	43.9	72.6	74.8	..	52.3	56.7	53.0	59.9	74.3	28.3	61.6
	2013 T2	68.8	69.7	59.5	71.6	76.5	..	59.7	70.7	72.2	50.6	66.5	69.6	62.2	66.9	40.4	52.3	56.4	-	..	46.3	55.7	45.4	72.5	74.8	..	53.0	57.7	53.0	60.0	76.2	31.0	62.4
	2013 T3	68.5	70.5	60.8	70.9	76.4	..	59.8	71.0	72.8	50.9	65.6	68.8	62.7	67.3	40.2	53.0	56.7	-	..	45.8	52.4	45.0	72.3	74.9	..	54.0	58.2	53.5	61.2	77.1	29.9	62.4
	2013 T4	68.8	69.5	59.5	71.1	78.1	..	60.2	71.3	71.2	51.1	66.1	67.7	62.3	67.6	39.7	53.8	56.9	-	..	46.3	57.3	45.7	72.0	74.7	..	54.4	58.8	53.8	60.0	76.1	29.1	62.5
	2013	**68.5**	**69.6**	**59.7**	**71.0**	**77.0**	**..**	**59.6**	**70.8**	**71.7**	**50.7**	**65.7**	**68.4**	**62.2**	**67.2**	**40.1**	**52.7**	**56.4**	**79.1**	**..**	**46.1**	**55.0**	**45.0**	**72.4**	**74.8**	**..**	**53.4**	**57.9**	**53.3**	**60.3**	**75.9**	**29.6**	**62.2**
Nés à l'étranger	2009 T1	60.1	57.3	44.7	63.2	..	..	58.5	54.9	62.5	54.9	71.2	60.5	51.2	57.6	49.2	56.9	55.8	-	58.7	49.6	62.3	30.9	60.4	68.5	62.3	41.2	66.6	54.7	61.3	58.0	26.7	57.4
	2009 T2	59.4	57.7	42.2	63.5	67.6	..	59.4	56.0	64.3	54.8	64.4	60.8	51.5	56.9	51.4	58.8	57.0	-	57.5	51.0	58.2	37.3	58.2	66.8	62.2	37.1	67.4	53.4	60.9	57.9	27.3	57.4
	2009 T3	58.8	56.8	41.4	63.3	..	..	55.5	55.4	67.4	55.7	64.5	59.9	50.0	57.3	52.3	60.9	56.1	-	60.2	49.9	60.1	34.9	59.2	67.0	61.8	35.7	65.2	47.7	60.2	58.7	25.8	57.4
	2009 T4	59.7	58.3	45.2	63.8	..	..	53.9	56.5	58.6	54.2	68.1	58.4	49.8	57.7	51.5	60.6	55.5	-	60.3	50.2	60.6	27.4	59.2	63.8	61.2	43.8	63.1	45.1	61.5	57.2	25.5	57.6
	2009	**59.5**	**57.5**	**43.4**	**63.4**	**..**	**57.1**	**56.8**	**55.7**	**63.2**	**54.9**	**67.0**	**59.8**	**50.6**	**57.4**	**51.1**	**59.2**	**56.1**	**77.7**	**59.2**	**50.2**	**60.3**	**32.5**	**59.3**	**66.5**	**61.9**	**39.4**	**65.6**	**50.6**	**61.0**	**58.0**	**26.4**	**57.4**
	2010 T1	59.2	58.9	45.3	63.5	65.0	..	54.4	54.6	57.5	54.4	59.8	57.1	49.3	57.4	50.7	60.5	54.6	-	59.9	50.0	61.9	33.1	58.8	65.7	60.4	36.9	64.8	39.5	62.0	55.8	27.4	56.6
	2010 T2	59.4	58.6	44.1	64.0	66.9	..	55.0	56.1	61.5	53.9	55.7	55.5	50.5	57.9	51.9	64.8	54.7	-	60.7	50.5	61.5	32.7	59.4	64.6	60.8	39.4	64.7	39.9	63.4	55.5	28.0	58.1
	2010 T3	60.6	60.6	44.5	63.2	67.5	..	57.3	56.9	62.6	54.2	58.1	54.3	49.4	58.5	52.5	65.5	53.8	-	60.6	48.9	62.6	29.7	58.2	64.7	60.9	54.2	64.4	36.5	56.2	57.3	26.7	57.4
	2010 T4	61.8	60.9	46.3	62.7	67.1	..	58.3	55.6	58.2	52.6	58.1	53.7	50.0	57.9	49.8	59.1	53.2	-	61.1	48.6	63.6	30.0	57.9	64.5	62.5	46.8	64.3	39.9	58.0	55.5	29.3	57.7
	2010	**60.3**	**59.8**	**45.0**	**63.3**	**66.6**	**..**	**56.2**	**55.7**	**60.0**	**53.8**	**58.0**	**55.1**	**49.7**	**58.0**	**51.2**	**62.4**	**54.1**	**75.0**	**60.5**	**49.5**	**62.4**	**31.5**	**57.8**	**64.8**	**61.1**	**43.7**	**64.5**	**38.9**	**59.8**	**56.0**	**27.8**	**57.4**
	2011 T1	61.4	59.4	44.6	62.5	65.9	..	55.3	56.5	57.0	51.3	55.5	51.0	50.3	58.4	47.7	56.3	53.5	-	61.4	50.4	63.6	31.9	58.2	65.5	62.7	-	64.6	-	55.7	56.5	27.3	56.4
	2011 T2	61.5	59.0	45.7	62.9	67.3	..	53.7	58.3	57.7	53.0	57.6	57.4	51.2	58.2	49.2	53.9	54.8	-	61.7	50.3	61.1	34.5	56.5	66.9	64.7	-	67.7	-	55.3	57.0	25.1	56.5
	2011 T3	61.7	59.0	42.7	63.3	67.1	..	53.1	58.8	59.6	51.7	62.8	57.1	50.0	58.6	46.3	53.0	54.3	-	61.0	48.7	60.3	42.4	55.9	67.7	63.3	50.7	67.7	45.6	53.3	58.1	26.7	56.1
	2011 T4	61.5	59.4	44.8	63.3	67.7	..	54.4	57.7	57.5	49.3	61.3	57.8	49.0	57.3	44.8	55.6	53.8	-	61.3	48.5	60.6	42.8	57.6	67.2	64.7	43.4	67.4	53.4	52.8	58.5	28.7	57.6
	2011	**61.6**	**59.2**	**44.4**	**63.0**	**67.0**	**59.7**	**54.1**	**57.8**	**58.0**	**51.3**	**59.4**	**55.8**	**50.1**	**58.1**	**47.0**	**54.7**	**54.1**	**74.9**	**61.4**	**49.4**	**61.4**	**38.0**	**57.0**	**66.8**	**63.8**	**48.5**	**66.8**	**46.9**	**54.3**	**57.5**	**27.0**	**56.7**
	2012 T1	61.0	59.1	43.4	62.7	68.1	..	54.1	57.2	56.3	48.9	64.2	56.5	50.1	55.7	41.4	54.6	54.0	-	..	48.8	62.5	40.6	56.3	66.1	64.2	50.9	65.2	56.2	54.6	58.1	33.1	56.7
	2012 T2	61.4	59.9	44.1	64.7	68.3	..	55.1	59.6	57.5	49.5	63.6	60.2	49.7	56.7	41.7	60.0	54.6	-	..	50.3	63.5	43.0	56.8	69.0	64.8	57.9	67.1	56.4	54.6	58.8	34.1	57.1
	2012 T3	61.8	58.9	45.2	65.0	68.2	..	54.5	59.1	58.5	50.2	63.1	60.1	50.0	57.6	42.6	60.9	53.9	-	..	49.6	63.1	42.4	58.4	67.4	64.8	-	64.9	-	57.3	59.0	31.0	56.7
	2012 T4	61.6	59.2	45.4	65.3	68.2	..	54.7	59.5	55.1	48.8	64.2	59.4	48.5	58.8	41.0	64.1	53.1	-	..	49.9	64.5	42.6	56.3	64.1	64.5	45.4	61.9	66.0	54.6	57.9	32.8	57.2
	2012	**61.4**	**59.3**	**44.5**	**64.4**	**68.2**	**..**	**54.6**	**58.9**	**56.8**	**49.3**	**63.8**	**59.1**	**49.6**	**57.2**	**41.7**	**59.9**	**53.9**	**75.8**	**..**	**49.7**	**63.4**	**42.2**	**56.9**	**66.7**	**64.6**	**51.7**	**64.7**	**59.7**	**55.2**	**58.4**	**32.7**	**56.9**
	2013 T1	61.9	58.7	46.2	64.7	67.8	..	55.3	58.7	57.6	48.5	68.9	56.6	47.9	58.8	38.9	61.6	53.2	-	..	49.5	63.9	40.6	54.3	63.0	..	-	60.2	-	44.2	57.3	35.2	56.8
	2013 T2	62.1	59.3	44.3	65.4	69.2	..	58.9	59.3	60.3	48.3	65.7	61.8	48.9	59.2	39.8	56.6	53.9	-	..	48.9	63.8	37.3	55.0	65.7	..	49.3	60.1	58.8	51.2	59.5	35.2	57.4
	2013 T3	62.2	60.3	45.7	65.2	68.7	..	58.8	60.2	60.4	49.0	64.0	57.0	48.8	58.8	40.2	55.3	54.8	-	..	48.6	65.5	40.5	56.7	66.7	..	48.5	62.8	60.2	50.5	59.0	32.6	58.1
	2013 T4	61.8	59.2	44.9	64.3	68.2	..	60.6	58.9	58.1	47.9	65.0	57.2	49.0	59.9	39.9	58.2	54.5	-	..	49.1	60.6	38.0	55.7	66.0	..	48.2	62.3	59.3	49.5	58.3	29.3	57.2
	2013	**62.0**	**59.4**	**45.3**	**64.9**	**68.5**	**..**	**58.4**	**59.3**	**59.1**	**48.4**	**65.9**	**58.2**	**48.6**	**59.2**	**39.7**	**58.0**	**54.1**	**77.5**	**..**	**49.0**	**63.4**	**39.0**	**55.4**	**65.4**	**..**	**47.7**	**61.4**	**60.5**	**48.9**	**58.5**	**33.0**	**57.4**

Note : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs. Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexico : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160759*

Tableau 2.A1.12. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13**

Pourcentages

Hommes + Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	5.7	3.7	6.6	8.1	..	..	5.8	7.1	4.9	15.2	12.3	7.5	8.2	7.0	9.2	9.7	9.4	-	7.4	7.8	3.9	5.2	2.7	2.7	5.6	8.3	9.0	10.5	5.1	6.9	14.4	8.9
	2009 T2	5.4	3.9	6.3	8.0	3.2	..	6.3	6.9	5.6	15.9	13.5	9.4	8.1	7.5	8.7	9.7	11.4	-	7.8	7.0	3.2	5.4	2.8	3.0	5.7	8.0	9.3	11.3	5.5	8.0	12.4	9.4
	2009 T3	5.2	4.3	6.8	8.1	..	..	7.3	7.0	5.9	16.1	14.4	7.3	8.4	7.9	9.2	10.4	12.0	-	8.6	7.0	3.5	6.4	3.0	3.0	6.4	8.2	10.1	12.5	6.2	7.0	12.3	9.7
	2009 T4	5.1	3.8	6.8	7.4	..	..	7.3	6.4	6.4	16.7	15.6	8.0	9.1	7.5	10.1	10.6	11.9	-	8.1	8.2	2.7	5.5	3.3	2.5	6.6	8.6	10.4	13.9	6.7	7.1	11.9	9.7
	2009	**5.3**	**3.9**	**6.6**	**7.9**	**..**	**10.8**	**6.7**	**6.9**	**5.7**	**16.0**	**14.0**	**8.0**	**8.5**	**7.5**	**9.3**	**10.1**	**11.2**	**7.0**	**8.0**	**7.5**	**3.3**	**5.6**	**2.9**	**2.8**	**6.1**	**8.3**	**9.7**	**12.1**	**5.9**	**7.2**	**12.8**	**9.4**
	2010 T1	5.8	3.9	7.1	8.4	3.5	..	8.1	7.2	7.4	17.9	20.1	9.1	9.0	7.9	11.4	11.9	12.5	-	7.3	8.8	2.6	5.5	3.9	3.2	6.5	10.7	10.9	15.2	7.0	8.0	13.2	10.5
	2010 T2	5.3	3.6	6.7	7.6	3.1	..	7.2	6.3	6.6	18.1	18.3	9.3	8.3	7.6	11.5	11.3	13.3	-	6.4	8.0	2.7	5.3	3.7	3.3	6.4	9.6	10.9	14.4	7.0	8.0	10.0	9.9
	2010 T3	5.0	3.8	7.0	7.7	3.7	..	7.2	6.1	6.6	17.9	14.0	6.9	8.4	7.9	12.2	11.0	13.3	-	7.7	7.4	2.7	5.8	3.8	2.9	6.2	9.2	11.2	14.2	7.0	6.4	10.3	9.8
	2010 T4	4.9	3.4	6.6	6.8	3.1	..	7.0	5.8	6.9	18.4	13.2	7.2	8.8	7.7	14.0	11.0	13.4	-	6.8	8.3	4.0	5.4	3.8	2.7	6.7	9.4	11.2	13.9	7.7	5.9	9.9	9.2
	2010	**5.3**	**3.7**	**6.9**	**7.6**	**3.3**	**..**	**7.4**	**6.3**	**6.9**	**18.1**	**16.4**	**8.1**	**8.7**	**7.8**	**12.3**	**11.3**	**13.1**	**7.2**	**7.1**	**8.1**	**3.0**	**5.5**	**4.0**	**3.0**	**6.5**	**9.7**	**11.0**	**14.4**	**7.2**	**7.1**	**10.8**	**9.9**
	2011 T1	5.6	3.6	5.9	7.9	3.2	..	7.3	6.1	7.3	19.2	14.1	8.4	8.7	7.7	15.5	11.7	13.8	-	5.9	8.3	3.5	5.3	3.9	2.7	7.1	10.2	12.3	13.9	8.1	6.6	10.5	9.6
	2011 T2	5.0	3.4	5.1	7.2	2.6	..	6.8	5.3	6.6	18.8	12.8	8.7	8.0	7.8	16.2	10.9	14.3	-	5.5	7.4	-	5.4	3.5	3.0	6.7	9.6	12.3	13.2	7.5	6.8	8.6	9.2
	2011 T3	5.1	3.1	6.5	7.0	3.4	..	6.6	5.2	6.8	19.4	10.6	6.5	8.3	8.4	17.5	10.8	14.9	-	6.8	7.4	3.4	5.7	3.6	2.7	6.4	9.5	12.7	13.2	7.7	5.3	8.4	9.4
	2011 T4	5.1	3.4	5.8	6.5	3.0	..	6.5	4.8	6.8	20.6	11.1	6.6	8.8	8.1	20.3	10.8	14.2	-	5.9	9.0	4.0	5.0	4.1	2.5	6.4	9.9	14.5	14.0	8.6	5.5	8.2	8.5
	2011	**5.2**	**3.4**	**5.8**	**7.2**	**3.0**	**8.1**	**6.8**	**5.4**	**6.9**	**19.5**	**12.1**	**7.6**	**8.4**	**8.0**	**17.4**	**11.0**	**14.3**	**6.7**	**6.0**	**8.0**	**3.4**	**5.4**	**3.8**	**2.7**	**6.7**	**9.8**	**13.0**	**13.6**	**8.0**	**6.0**	**8.9**	**9.2**
	2012 T1	5.8	3.5	5.4	7.6	3.1	..	7.1	5.4	7.3	22.1	11.6	7.8	9.1	8.0	21.9	11.8	14.6	-	..	10.5	-	5.1	4.5	2.6	7.2	10.7	15.3	14.1	8.5	6.4	9.5	8.8
	2012 T2	5.2	3.6	5.5	7.0	2.7	..	6.7	4.9	7.1	22.5	10.1	8.5	8.6	7.8	22.7	10.9	14.7	-	..	10.2	3.2	4.9	4.4	2.8	6.8	10.1	15.5	13.7	8.1	7.0	7.4	8.3
	2012 T3	5.2	3.7	6.2	7.1	3.6	..	7.0	4.9	6.7	23.3	9.3	6.9	9.0	7.9	24.0	10.5	14.8	-	..	9.6	-	5.3	4.5	2.7	7.2	10.0	16.3	13.7	9.1	5.7	7.9	8.4
	2012 T4	5.1	3.6	6.5	6.4	3.2	..	7.2	4.7	6.3	24.1	9.0	6.8	9.7	7.5	25.0	10.9	13.4	-	..	11.2	3.6	5.0	4.8	2.6	6.9	10.2	17.4	14.5	9.5	6.0	8.4	7.7
	2012	**5.3**	**3.6**	**5.9**	**7.0**	**3.1**	**..**	**7.0**	**5.0**	**6.8**	**23.0**	**10.0**	**7.5**	**9.1**	**7.8**	**23.4**	**11.0**	**14.4**	**5.7**	**..**	**10.4**	**3.8**	**5.1**	**4.6**	**2.7**	**7.0**	**10.2**	**16.1**	**14.0**	**8.8**	**6.5**	**8.3**	**8.3**
	2013 T1	6.0	4.2	6.6	7.3	3.1	..	7.5	5.3	7.2	24.9	10.1	8.6	9.5	7.7	26.2	11.9	13.1	-	..	12.2	3.9	5.0	5.7	2.8	..	11.4	18.0	14.6	10.5	7.1	9.6	8.3
	2013 T2	5.6	3.7	6.6	6.9	2.9	..	6.8	4.8	6.2	24.4	8.0	9.0	8.9	7.6	26.1	10.4	13.5	-	..	11.3	-	5.2	5.9	3.0	..	10.6	16.6	14.1	10.0	7.4	8.1	7.8
	2013 T3	5.6	4.2	7.1	6.9	3.5	..	7.0	4.7	6.6	23.8	7.7	6.8	8.7	7.7	26.1	9.9	12.7	-	..	10.8	5.0	5.4	6.0	2.8	..	9.9	15.8	14.1	9.2	5.7	8.9	7.7
	2013 T4	5.7	4.1	7.0	6.2	2.9	..	6.8	4.6	5.9	24.0	8.4	7.5	9.2	7.0	26.8	9.2	11.4	-	..	12.2	-	4.8	6.0	2.6	..	9.9	15.6	14.3	9.3	5.7	9.0	6.9
	2013	**5.7**	**4.0**	**6.8**	**6.8**	**3.1**	**..**	**7.0**	**4.9**	**6.5**	**24.3**	**8.6**	**8.0**	**9.1**	**7.5**	**26.3**	**10.3**	**12.7**	**..**	**..**	**11.7**	**4.1**	**5.1**	**5.9**	**2.8**	**..**	**10.4**	**16.5**	**14.3**	**9.7**	**6.5**	**8.9**	**7.7**
Nés à l'étranger	2009 T1	6.6	10.0	16.2	9.7	..	..	8.5	13.2	9.1	27.1	8.1	14.0	13.9	7.9	12.0	9.2	14.2	-	7.0	10.6	7.7	8.1	6.3	6.9	6.3	-	12.6	-	8.6	14.3	16.8	9.8
	2009 T2	7.1	9.2	15.3	10.6	6.9	..	9.5	13.0	10.1	26.9	14.2	17.2	13.8	9.0	11.4	8.9	15.2	-	7.7	10.7	7.3	2.4	7.2	7.1	6.7	-	12.4	-	7.5	16.7	13.8	9.1
	2009 T3	6.8	9.5	17.4	10.8	..	..	10.3	13.0	8.8	26.5	18.6	14.9	14.0	9.7	11.4	10.1	16.6	-	6.6	10.4	5.4	8.2	6.6	5.9	6.8	-	13.9	-	8.1	15.0	16.1	10.0
	2009 T4	6.2	9.5	16.0	9.7	..	..	10.0	12.2	11.5	28.3	17.8	15.6	15.2	9.0	13.2	8.2	15.8	-	6.8	12.3	8.1	9.0	7.3	7.3	8.3	-	13.6	-	5.5	15.5	14.1	10.0
	2009	**6.7**	**9.5**	**16.2**	**10.2**	**..**	**8.2**	**9.6**	**12.8**	**9.9**	**27.2**	**14.8**	**15.4**	**14.3**	**8.9**	**12.0**	**9.1**	**15.4**	**11.8**	**7.0**	**11.0**	**7.1**	**7.0**	**6.8**	**6.8**	**7.0**	**-**	**13.1**	**-**	**7.4**	**15.4**	**15.1**	**9.7**
	2010 T1	6.2	9.2	18.0	10.2	9.8	..	8.3	13.0	13.4	29.6	22.6	16.8	15.5	9.1	15.7	9.5	15.5	-	6.5	12.6	7.3	6.3	8.7	8.6	7.6	-	14.4	-	9.7	16.2	15.1	11.4
	2010 T2	5.7	8.6	16.9	10.2	7.4	..	7.5	11.6	14.8	29.1	25.5	18.7	14.0	9.2	15.7	7.6	16.2	-	5.2	11.5	5.6	6.0	7.7	9.1	8.2	-	13.9	-	9.6	17.4	13.3	8.7
	2010 T3	5.2	7.7	17.9	10.5	7.4	..	6.6	10.7	13.9	28.3	26.0	17.8	14.3	8.9	15.4	6.9	17.3	-	6.4	9.7	5.1	6.4	7.9	8.5	6.9	-	14.6	-	8.9	15.7	10.8	9.2
	2010 T4	5.1	7.4	15.5	8.9	7.1	..	6.3	11.3	12.2	29.3	17.3	15.5	15.1	8.4	17.9	6.1	18.1	-	6.4	12.2	5.1	7.8	7.8	8.0	7.1	-	16.9	-	10.1	15.7	11.8	9.9
	2010	**5.6**	**8.2**	**17.1**	**10.0**	**7.9**	**..**	**7.2**	**11.6**	**13.6**	**29.1**	**22.8**	**17.2**	**14.8**	**8.9**	**16.2**	**7.5**	**16.8**	**13.4**	**6.1**	**11.5**	**5.8**	**6.6**	**8.5**	**8.5**	**7.4**	**11.6**	**15.0**	**11.8**	**9.6**	**16.3**	**12.8**	**9.8**
	2011 T1	5.5	9.4	14.6	9.3	7.7	..	7.3	10.4	15.7	30.9	19.1	17.1	15.7	8.7	21.2	-	17.7	-	5.5	11.8	-	7.6	9.2	8.3	7.5	-	19.2	-	13.2	16.9	13.2	10.1
	2011 T2	5.3	7.8	15.5	8.7	6.1	..	8.1	9.5	14.4	30.5	19.5	14.1	14.3	8.9	19.5	10.5	17.2	-	4.8	10.8	7.6	6.1	9.3	8.4	6.2	9.6	16.7	-	10.9	17.0	11.4	8.7
	2011 T3	5.1	6.8	15.6	9.1	6.5	..	-	9.1	14.1	31.3	-	-	14.5	9.7	21.9	-	17.2	-	5.0	10.1	-	4.0	9.0	-	7.1	-	15.9	-	-	15.3	9.8	9.0
	2011 T4	4.9	8.6	14.8	8.7	6.9	..	7.7	9.0	13.8	33.4	14.5	14.4	15.8	10.0	26.3	8.7	17.2	-	4.9	13.9	5.4	7.4	9.1	7.4	6.9	15.3	16.0	15.9	11.2	14.8	9.7	8.7
	2011	**5.2**	**8.2**	**15.1**	**8.9**	**6.8**	**5.9**	**8.0**	**9.5**	**14.5**	**31.5**	**16.9**	**15.2**	**15.1**	**9.3**	**22.2**	**9.5**	**17.3**	**11.1**	**5.0**	**11.7**	**6.3**	**6.2**	**9.2**	**7.7**	**6.9**	**12.1**	**16.9**	**15.3**	**11.5**	**16.0**	**11.1**	**9.1**
	2012 T1	5.5	8.6	17.0	8.8	7.5	..	9.3	9.6	16.0	35.4	13.1	15.2	16.5	10.1	31.2	11.4	18.1	-	..	15.1	7.1	9.0	10.4	7.8	8.0	4.7	18.6	13.9	10.6	15.8	12.6	9.2
	2012 T2	5.3	8.0	15.5	8.6	6.5	..	8.9	8.4	14.9	34.5	13.3	14.4	15.5	8.7	33.0	10.7	17.3	-	..	13.3	4.8	8.8	10.6	6.7	7.1	4.5	18.2	-	10.2	15.9	13.3	7.7
	2012 T3	5.3	7.8	16.6	8.6	6.5	..	8.6	8.3	14.5	33.4	13.4	13.0	14.8	9.2	33.5	8.1	17.3	-	..	11.8	7.5	6.5	10.0	5.7	7.9	-	19.2	-	11.4	15.3	9.4	7.8
	2012 T4	5.6	8.6	18.3	7.8	7.6	..	8.7	8.4	13.4	35.4	12.2	14.2	16.3	9.1	37.3	6.2	16.4	-	..	15.2	6.4	4.9	11.1	7.0	7.3	10.9	21.5	-	11.4	16.2	11.6	7.9
	2012	**5.4**	**8.3**	**16.9**	**8.5**	**7.0**	**..**	**8.9**	**8.7**	**14.7**	**34.7**	**13.0**	**14.2**	**15.8**	**9.3**	**33.7**	**9.0**	**17.3**	**9.5**	**..**	**13.9**	**6.4**	**7.3**	**10.5**	**6.8**	**7.6**	**6.9**	**19.4**	**11.6**	**10.9**	**16.1**	**11.6**	**8.1**
	2013 T1	6.2	11.0	18.1	8.6	8.5	..	-	9.1	13.5	37.3	-	-	17.4	9.5	39.8	-	17.0	-	..	17.6	-	5.8	12.4	8.7	..	-	23.1	-	-	16.9	10.6	8.1
	2013 T2	5.9	8.6	16.6	8.1	7.4	..	8.1	8.5	12.2	35.2	10.4	14.6	15.7	8.7	37.8	8.0	16.4	-	..	17.4	8.5	5.6	12.5	7.8	..	10.7	23.1	-	15.7	16.5	11.1	6.6
	2013 T3	5.8	8.3	17.1	8.4	7.8	..	8.0	7.9	11.7	35.5	10.6	15.1	14.9	9.1	36.8	11.1	15.4	-	..	15.2	6.3	7.1	12.8	7.7	..	14.2	21.1	13.6	12.5	16.0	10.3	6.7
	2013 T4	5.6	9.3	17.2	8.2	7.3	..	8.1	7.8	12.3	35.0	12.0	14.3	16.7	7.8	36.4	10.3	14.3	-	..	16.7	8.1	8.8	13.3	7.1	..	13.1	20.2	-	14.5	16.3	10.7	6.5
	2013	**5.9**	**9.3**	**17.2**	**8.3**	**7.7**	**..**	**8.3**	**8.3**	**12.4**	**35.8**	**11.0**	**14.8**	**16.2**	**8.8**	**37.7**	**9.9**	**15.7**	**-**	**..**	**16.7**	**7.5**	**6.9**	**12.7**	**7.8**	**..**	**12.2**	**21.9**	**-**	**15.3**	**16.4**	**10.7**	**7.0**

Tableau 2.A1.12. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	5.8	3.8	6.3	10.1	..	..	5.0	7.5	5.7	14.3	15.1	8.3	8.0	8.0	6.5	10.1	12.3	-	7.0	6.7	4.3	5.3	2.7	3.0	5.5	7.8	8.3	9.7	5.2	7.1	14.6	10.6
	2009 T2	5.8	3.8	6.3	9.6	3.0	..	5.5	7.2	6.2	15.0	17.9	10.3	7.8	8.8	6.0	10.0	14.7	-	7.9	6.2	2.6	5.6	2.7	3.4	5.4	7.6	8.9	10.5	5.4	8.2	12.5	10.8
	2009 T3	5.5	4.2	6.2	8.6	..	..	6.4	7.3	6.5	15.3	16.7	7.5	8.0	9.1	6.3	10.6	15.1	-	8.2	6.2	2.7	6.0	2.9	3.1	6.5	7.7	9.2	11.9	6.4	7.3	12.0	10.4
	2009 T4	5.4	3.9	6.7	8.8	..	..	6.5	6.7	7.1	15.9	19.6	8.7	9.0	8.7	7.3	10.8	15.3	-	8.2	7.2	2.7	5.7	3.3	2.9	6.7	8.3	9.8	13.5	6.6	7.5	12.0	11.0
	2009	**5.6**	**3.9**	**6.4**	**9.3**	**..**	**9.3**	**5.9**	**7.2**	**6.4**	**15.1**	**17.3**	**8.7**	**8.2**	**8.7**	**6.5**	**10.4**	**14.4**	**8.3**	**7.8**	**6.6**	**3.0**	**5.6**	**2.9**	**3.1**	**6.1**	**7.9**	**9.0**	**11.4**	**5.9**	**7.5**	**12.7**	**10.7**
	2010 T1	6.0	4.2	6.7	10.3	3.1	..	7.6	7.8	9.1	17.3	25.9	10.4	9.1	9.3	8.5	12.7	16.2	-	7.5	7.9	2.8	5.5	3.9	3.7	6.2	10.6	10.2	15.1	7.2	8.5	13.2	12.4
	2010 T2	5.4	3.7	6.6	8.8	3.2	..	6.3	6.7	7.9	17.2	22.7	10.0	8.2	8.6	8.7	11.9	16.7	-	6.5	7.4	2.7	5.4	3.7	4.0	6.3	9.4	10.2	14.2	7.4	8.4	9.7	11.0
	2010 T3	4.9	3.9	6.8	7.7	2.9	..	6.1	6.4	6.7	17.1	14.7	7.2	8.1	8.6	9.2	11.1	16.5	-	7.3	6.7	1.9	5.7	3.8	3.1	5.6	8.7	10.0	14.0	7.2	6.6	9.8	10.3
	2010 T4	4.8	3.3	6.5	7.5	2.9	..	6.0	6.0	7.2	17.7	14.3	7.8	8.2	8.6	11.1	11.2	16.9	-	6.6	7.5	2.7	5.8	3.6	3.1	6.5	9.0	10.3	13.9	7.9	6.1	9.4	10.1
	2010	**5.3**	**3.8**	**6.7**	**8.6**	**3.1**	**..**	**6.5**	**6.7**	**7.7**	**17.3**	**19.4**	**8.8**	**8.4**	**8.7**	**9.4**	**11.7**	**16.6**	**7.9**	**7.0**	**7.4**	**2.5**	**5.6**	**3.9**	**3.5**	**6.1**	**9.4**	**10.2**	**14.3**	**7.4**	**7.4**	**10.5**	**10.9**
	2011 T1	5.4	3.6	5.9	9.2	3.0	..	6.5	6.6	7.9	18.5	15.7	9.1	8.2	8.6	12.7	12.2	17.4	-	6.3	7.7	-	5.5	3.9	3.0	6.6	10.1	12.0	14.0	8.3	6.5	10.2	10.9
	2011 T2	5.0	3.3	4.8	8.0	2.6	..	5.9	5.7	7.2	18.3	13.7	9.3	7.6	8.5	13.2	10.9	17.8	-	5.6	6.9	-	5.4	3.6	3.1	6.5	9.1	12.1	13.5	8.0	6.8	8.2	9.8
	2011 T3	5.3	3.1	6.3	7.0	2.9	..	5.6	5.3	6.7	18.6	10.4	6.9	7.8	9.2	14.5	10.7	18.1	-	5.9	6.6	3.6	5.5	3.6	2.6	6.3	8.4	12.2	13.1	8.1	5.5	7.5	9.5
	2011 T4	5.1	3.0	5.7	7.2	2.7	..	5.6	4.9	6.8	20.0	12.5	7.5	8.7	8.8	17.2	10.7	17.8	-	5.4	8.4	3.8	5.1	4.0	2.8	6.3	9.0	14.6	13.8	8.4	5.6	7.7	9.0
	2011	**5.2**	**3.3**	**5.7**	**7.8**	**2.8**	**6.7**	**5.9**	**5.6**	**7.2**	**18.8**	**13.1**	**8.2**	**8.1**	**8.8**	**14.4**	**11.1**	**17.8**	**7.6**	**5.8**	**7.4**	**3.0**	**5.4**	**3.8**	**2.9**	**6.4**	**9.1**	**12.7**	**13.6**	**8.2**	**6.1**	**8.4**	**9.8**
	2012 T1	5.9	3.3	5.2	8.9	3.0	..	6.3	5.8	7.7	21.5	12.9	8.7	9.1	8.9	18.7	12.2	18.0	-	..	9.8	5.1	5.2	4.6	3.2	6.8	10.3	15.2	13.9	8.5	6.7	9.3	9.5
	2012 T2	5.1	3.6	5.4	7.6	2.5	..	5.8	5.1	7.4	22.2	11.5	9.3	8.5	8.7	19.5	11.4	18.4	-	..	9.7	3.4	4.9	4.3	3.4	6.4	9.4	15.6	13.4	7.9	7.2	7.1	8.7
	2012 T3	5.6	3.6	5.9	7.0	3.7	..	5.9	5.0	6.8	22.5	9.3	7.1	8.8	8.6	20.4	10.7	18.1	-	..	8.8	3.6	5.2	4.6	2.8	6.9	9.1	16.8	13.0	8.5	5.8	7.1	8.4
	2012 T4	5.2	3.5	6.9	7.1	3.2	..	6.2	4.8	6.4	23.4	9.4	7.4	9.6	8.1	21.7	11.0	16.8	-	..	10.4	-	5.0	5.0	3.2	6.6	9.5	17.4	14.0	9.3	6.2	7.7	8.0
	2012	**5.4**	**3.5**	**5.8**	**7.6**	**3.1**	**..**	**6.0**	**5.2**	**7.1**	**22.4**	**10.8**	**8.1**	**9.0**	**8.5**	**20.1**	**11.3**	**17.8**	**6.1**	**..**	**9.7**	**3.7**	**5.1**	**4.6**	**3.1**	**6.7**	**9.6**	**16.2**	**13.6**	**8.6**	**6.7**	**7.8**	**8.6**
	2013 T1	6.1	4.3	6.5	8.4	3.1	..	6.6	5.8	7.3	24.3	10.8	9.6	9.8	8.4	23.1	12.6	15.7	-	..	11.4	4.9	5.0	6.2	3.2	..	10.9	18.3	14.2	10.4	7.3	9.0	9.0
	2013 T2	5.6	3.8	6.4	7.7	2.9	..	5.7	5.1	5.9	23.7	8.4	10.0	9.0	8.4	22.7	10.3	16.1	-	..	10.9	-	5.2	6.4	3.5	..	10.0	16.7	13.8	9.9	7.6	7.4	8.3
	2013 T3	5.8	4.1	7.1	6.8	3.5	..	5.8	5.0	6.8	22.9	8.0	7.2	8.7	8.3	22.8	9.8	15.0	-	..	10.3	5.2	5.3	6.3	2.7	..	9.2	15.5	13.7	8.5	5.6	7.9	8.0
	2013 T4	6.0	3.8	7.3	6.9	3.2	..	5.6	4.8	5.5	23.2	8.6	8.0	9.2	7.6	23.5	9.1	13.3	-	..	11.7	3.8	4.7	6.3	2.8	..	9.3	15.1	14.5	8.9	5.9	8.0	7.4
	2013	**5.9**	**4.0**	**6.8**	**7.5**	**3.2**	**..**	**5.9**	**5.2**	**6.4**	**23.5**	**9.0**	**8.7**	**9.2**	**8.2**	**23.0**	**10.4**	**15.0**	**5.4**	**..**	**11.1**	**4.3**	**5.1**	**6.3**	**3.1**	**..**	**9.8**	**16.4**	**14.0**	**9.4**	**6.6**	**8.1**	**8.2**
Nés à l'étranger	2009 T1	6.3	11.6	15.9	10.4	..	..	7.8	13.6	8.8	29.1	-	12.1	13.7	7.8	10.3	7.4	16.2	-	7.3	8.9	6.0	9.0	6.3	9.9	6.4	-	11.6	-	10.1	14.7	16.5	10.4
	2009 T2	7.3	10.6	15.4	11.3	6.2	..	9.6	14.3	10.2	29.5	13.1	19.9	14.1	8.9	9.8	8.0	18.2	-	8.0	8.9	6.2	2.8	7.5	7.3	6.7	-	12.6	-	8.9	18.0	13.8	9.3
	2009 T3	6.6	10.1	17.0	11.1	..	..	8.2	13.2	9.9	29.3	23.0	15.7	13.5	10.0	9.8	10.6	19.2	-	6.8	9.4	4.9	8.8	7.1	7.8	7.2	-	14.9	-	6.3	16.2	16.0	10.2
	2009 T4	5.9	10.5	17.0	10.0	..	..	8.2	13.3	11.2	31.4	26.5	16.1	15.4	8.9	11.5	8.6	19.3	-	7.9	10.4	6.4	7.1	8.0	8.8	8.1	-	13.8	-	5.1	16.0	12.7	10.6
	2009	**6.5**	**10.7**	**16.3**	**10.7**	**..**	**7.4**	**8.5**	**13.6**	**10.0**	**29.8**	**17.7**	**16.1**	**14.2**	**8.9**	**10.4**	**8.6**	**18.2**	**14.8**	**7.5**	**9.4**	**5.9**	**7.0**	**7.2**	**8.5**	**7.1**	**-**	**13.2**	**-**	**7.5**	**16.2**	**14.7**	**10.1**
	2010 T1	5.7	10.6	18.6	10.7	7.4	..	7.1	14.3	14.9	32.5	26.5	17.3	14.7	9.4	14.2	9.1	19.1	-	7.7	11.2	6.5	6.5	9.4	9.5	6.9	-	12.9	-	10.6	16.3	14.6	12.1
	2010 T2	5.2	9.2	17.1	10.5	9.8	..	5.4	12.1	17.8	31.4	26.2	19.7	13.2	9.4	15.2	8.2	18.5	-	5.9	10.0	5.7	5.3	8.1	10.3	8.6	-	10.9	-	9.7	16.8	14.2	8.8
	2010 T3	5.0	8.4	16.9	10.1	6.3	..	4.6	11.4	15.0	29.8	26.8	19.8	13.0	8.7	14.9	6.8	20.0	-	7.2	8.0	3.8	7.2	8.0	9.7	6.6	-	12.0	-	7.5	15.3	9.5	9.0
	2010 T4	4.5	7.1	15.0	8.7	6.4	..	5.0	11.7	12.4	30.7	15.5	16.7	13.7	7.8	16.6	6.4	21.0	-	6.7	11.0	4.7	7.7	8.3	9.6	6.8	-	14.9	-	9.7	15.1	11.1	10.0
	2010	**5.1**	**8.8**	**16.9**	**10.0**	**7.2**	**..**	**5.6**	**12.4**	**15.1**	**31.1**	**23.6**	**18.4**	**13.7**	**8.8**	**15.2**	**7.6**	**19.7**	**16.5**	**6.9**	**10.0**	**5.2**	**6.7**	**8.8**	**9.8**	**7.2**	**12.1**	**12.7**	**8.9**	**9.4**	**15.9**	**12.4**	**10.0**
	2011 T1	4.7	10.2	16.0	9.1	7.3	..	-	10.9	16.3	31.9	-	17.2	14.3	8.6	19.7	-	20.8	-	6.2	10.4	-	5.3	9.8	9.2	7.4	-	20.2	-	13.0	16.9	12.6	10.4
	2011 T2	4.6	7.9	16.0	8.2	5.9	..	6.5	9.8	12.9	31.8	19.0	15.7	13.8	9.0	19.4	9.7	19.8	-	5.1	8.2	5.9	4.5	10.1	9.3	6.2	8.4	17.4	-	8.8	16.8	10.1	8.4
	2011 T3	4.5	6.0	15.0	8.3	5.4	..	7.4	9.3	13.1	33.1	13.6	16.4	13.6	9.3	21.3	8.5	19.3	-	5.8	8.4	3.5	4.0	9.4	6.8	6.5	11.7	18.0	-	8.2	15.0	9.0	8.2
	2011 T4	4.6	7.9	14.9	8.0	6.2	..	6.2	9.0	13.2	34.6	14.3	14.7	14.7	9.5	25.9	7.1	19.3	-	5.1	11.9	4.7	6.7	9.5	7.8	7.9	11.2	16.4	-	8.2	15.4	9.2	8.4
	2011	**4.6**	**8.0**	**15.5**	**8.4**	**6.2**	**3.9**	**6.1**	**9.7**	**13.8**	**32.9**	**15.6**	**16.0**	**14.1**	**9.1**	**21.5**	**8.9**	**19.8**	**-**	**5.6**	**9.7**	**4.7**	**5.1**	**9.7**	**8.3**	**7.0**	**9.9**	**18.0**	**-**	**9.7**	**16.0**	**10.3**	**8.9**
	2012 T1	4.8	8.2	17.8	8.7	7.3	..	-	9.9	-	36.9	-	-	16.8	9.4	30.6	-	21.0	-	..	13.2	-	10.9	10.0	-	7.3	-	19.2	-	-	17.0	-	9.0
	2012 T2	4.7	8.9	15.1	8.6	5.7	..	-	8.6	13.9	36.4	-	14.4	14.8	7.5	34.0	-	19.5	-	..	12.1	-	9.6	10.7	8.1	6.6	-	20.0	-	-	16.0	13.1	7.1
	2012 T3	4.8	8.0	17.7	8.4	5.4	..	6.2	8.5	13.8	35.7	13.0	12.8	14.4	7.9	34.5	8.8	18.9	-	..	10.2	-	6.6	10.2	5.6	8.2	-	19.1	-	-	16.3	6.7	6.9
	2012 T4	5.3	9.8	19.6	7.5	6.7	..	-	8.6	11.2	36.9	-	15.9	15.8	8.3	39.0	-	18.2	-	..	14.1	-	4.0	11.1	6.2	6.4	-	21.7	-	-	17.2	11.4	7.0
	2012	**4.9**	**8.7**	**17.6**	**8.3**	**6.3**	**..**	**7.3**	**8.9**	**13.5**	**36.5**	**14.9**	**14.5**	**15.5**	**8.2**	**34.5**	**9.9**	**19.4**	**9.1**	**..**	**12.4**	**5.4**	**7.8**	**10.5**	**7.2**	**7.1**	**3.5**	**20.0**	**14.1**	**8.3**	**16.9**	**11.0**	**7.5**
	2013 T1	6.1	12.2	20.1	8.6	8.1	..	8.5	9.8	12.6	39.6	12.9	14.7	17.4	9.0	40.4	9.5	18.6	-	..	16.9	6.2	5.7	12.1	7.8	..	6.9	23.7	-	14.5	17.6	12.3	7.6
	2013 T2	5.8	8.9	17.9	7.7	7.2	..	7.0	8.5	11.0	35.9	7.2	15.7	15.8	8.2	37.6	4.2	17.2	-	..	16.8	7.9	5.3	13.1	7.9	..	-	22.8	-	11.8	17.3	9.9	6.2
	2013 T3	5.7	8.3	17.6	7.9	7.6	..	6.8	8.0	12.0	38.1	9.1	14.5	14.5	8.0	35.0	8.3	16.1	-	..	14.8	5.7	7.1	14.2	7.0	..	5.1	22.8	15.6	7.7	16.2	8.8	6.1
	2013 T4	5.6	9.2	17.1	8.3	6.0	..	7.1	8.0	9.8	35.8	15.6	13.0	16.1	6.7	35.0	6.5	15.2	-	..	15.1	6.3	9.3	13.7	7.0	..	7.9	21.2	-	10.1	16.8	9.9	6.1
	2013	**5.8**	**9.6**	**18.2**	**8.1**	**7.2**	**..**	**7.3**	**8.6**	**11.4**	**37.4**	**11.2**	**14.5**	**16.0**	**8.0**	**37.0**	**7.2**	**16.7**	**9.1**	**..**	**15.9**	**6.5**	**6.9**	**13.2**	**7.4**	**..**	**5.7**	**22.6**	**11.8**	**11.0**	**17.0**	**10.2**	**6.5**

Tableau 2.A1.12. **Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	5.6	3.6	7.1	5.9	..	..	6.8	6.7	4.1	16.4	9.5	6.6	8.5	5.8	12.9	9.4	5.7	-	7.8	9.2	3.3	5.2	2.7	2.3	5.6	9.0	9.9	11.4	5.0	6.6	13.9	7.1
	2009 T2	5.0	4.0	6.3	6.2	3.4	..	7.4	6.5	5.0	17.1	9.1	8.4	8.4	6.1	12.5	9.2	7.3	-	7.8	8.3	3.9	5.0	2.8	2.5	6.1	8.4	9.8	12.3	5.6	7.8	12.3	8.0
	2009 T3	4.7	4.5	7.5	7.5	..	..	8.5	6.6	5.2	17.0	12.0	7.2	8.8	6.4	13.1	10.1	8.1	-	9.0	8.2	4.5	7.1	3.1	2.8	6.2	8.7	11.1	13.3	5.9	6.6	13.2	9.0
	2009 T4	4.7	3.7	7.0	5.9	..	..	8.2	6.1	5.5	17.8	11.5	7.2	9.3	6.2	14.0	10.3	7.6	-	7.9	9.6	2.8	5.3	3.3	2.0	6.5	8.9	11.1	14.4	6.7	6.6	11.9	8.3
	2009	**5.0**	**3.9**	**7.0**	**6.4**	**..**	**13.0**	**7.7**	**6.5**	**5.0**	**17.1**	**10.5**	**7.4**	**8.8**	**6.1**	**13.2**	**9.8**	**7.2**	**5.5**	**8.1**	**8.8**	**3.6**	**5.7**	**3.0**	**2.4**	**6.1**	**8.7**	**10.5**	**12.9**	**5.8**	**6.9**	**12.8**	**8.1**
	2010 T1	5.6	3.5	7.6	6.3	3.7	..	8.9	6.6	5.5	18.8	14.3	7.7	9.0	6.4	15.3	11.1	8.0	-	7.1	10.1	2.3	5.4	3.9	2.6	6.8	10.7	11.6	15.4	6.8	7.5	13.1	8.3
	2010 T2	5.1	3.5	6.9	6.3	3.4	..	8.3	5.8	5.2	19.3	13.8	8.5	8.4	6.4	15.3	10.6	9.0	-	6.3	8.9	2.8	5.3	3.7	2.6	6.6	9.9	11.6	14.7	6.5	7.7	10.6	8.8
	2010 T3	5.2	3.6	7.3	7.6	4.1	..	8.6	5.7	6.5	19.0	13.4	6.7	8.8	7.1	16.2	10.9	9.3	-	8.3	8.3	3.8	5.9	3.8	2.8	7.0	9.8	12.5	14.3	6.9	6.2	11.6	9.3
	2010 T4	5.0	3.6	6.8	6.0	3.3	..	8.2	5.5	6.7	19.3	12.2	6.5	9.4	6.7	17.9	10.8	9.1	-	7.0	9.5	5.8	4.9	4.0	2.2	6.9	10.0	12.2	14.0	7.5	5.6	11.0	8.3
	2010	**5.2**	**3.6**	**7.1**	**6.6**	**3.6**	**..**	**8.5**	**5.9**	**6.0**	**19.1**	**13.4**	**7.4**	**8.9**	**6.6**	**16.2**	**10.8**	**8.9**	**6.4**	**7.2**	**9.2**	**3.6**	**5.4**	**4.0**	**2.5**	**6.8**	**10.1**	**12.0**	**14.6**	**6.9**	**6.8**	**11.6**	**8.7**
	2011 T1	5.8	3.6	5.9	6.5	3.5	..	8.2	5.6	6.6	20.1	12.4	7.6	9.2	6.7	19.2	11.2	9.4	-	5.4	9.1	-	5.0	4.0	2.4	7.7	10.3	12.7	13.9	8.0	6.6	11.2	8.2
	2011 T2	5.0	3.4	5.4	6.4	2.7	..	8.0	4.9	5.9	19.4	11.9	8.1	8.4	6.9	20.2	10.9	9.9	-	5.4	8.2	-	5.4	3.5	2.8	6.9	10.2	12.6	12.8	6.9	6.7	9.7	8.5
	2011 T3	4.9	3.1	6.7	7.1	3.8	..	7.8	5.1	6.8	20.4	10.9	6.1	8.9	7.4	21.5	10.9	11.0	-	7.7	8.5	-	6.0	3.6	2.9	6.6	10.7	13.3	13.3	7.4	5.0	10.5	9.2
	2011 T4	5.2	3.9	5.9	5.7	3.3	..	7.6	4.8	6.8	21.3	9.6	5.6	9.0	7.2	24.5	10.9	9.8	-	6.4	10.0	-	4.9	4.2	-	6.6	10.9	14.5	14.3	8.9	5.4	9.6	7.9
	2011	**5.2**	**3.5**	**6.0**	**6.4**	**3.3**	**10.0**	**7.9**	**5.1**	**6.5**	**20.3**	**11.2**	**6.9**	**8.9**	**7.0**	**21.4**	**11.0**	**10.0**	**5.8**	**6.2**	**8.9**	**4.0**	**5.3**	**3.8**	**2.5**	**7.0**	**10.5**	**13.3**	**13.6**	**7.8**	**5.9**	**10.2**	**8.5**
	2012 T1	5.8	3.7	5.8	6.3	3.3	..	8.1	4.8	6.8	22.8	10.2	6.8	9.1	7.0	26.1	11.4	10.4	-	..	11.4	3.9	4.8	4.4	1.9	7.6	11.2	15.4	14.5	8.5	6.2	10.1	8.0
	2012 T2	5.3	3.5	5.6	6.3	2.9	..	7.9	4.7	6.8	23.0	8.7	7.7	8.7	6.9	27.0	10.4	10.2	-	..	10.9	-	5.0	4.4	2.2	7.2	10.9	15.4	14.1	8.4	6.7	8.2	7.9
	2012 T3	4.8	3.8	6.6	7.3	3.4	..	8.3	4.8	6.5	24.3	9.3	6.7	9.3	7.2	28.7	10.3	10.6	-	..	10.7	-	5.5	4.4	2.5	7.5	11.0	15.7	14.6	9.7	5.6	9.7	8.4
	2012 T4	5.0	3.7	5.9	5.7	3.1	..	8.5	4.6	6.1	25.0	8.6	6.1	9.8	6.9	29.3	10.7	9.4	-	..	12.3	4.6	5.0	4.7	2.1	7.3	11.1	17.4	15.1	9.7	5.8	10.2	7.3
	2012	**5.2**	**3.7**	**5.9**	**6.4**	**3.2**	**..**	**8.2**	**4.7**	**6.6**	**23.8**	**9.2**	**6.8**	**9.2**	**7.0**	**27.8**	**10.7**	**10.1**	**5.2**	**..**	**11.3**	**3.9**	**5.1**	**4.5**	**2.2**	**7.4**	**11.0**	**16.0**	**14.6**	**9.1**	**6.3**	**9.5**	**7.9**
	2013 T1	5.9	4.1	6.7	6.2	3.2	..	8.6	4.8	7.0	25.7	9.4	7.5	9.2	6.8	30.3	11.0	10.0	-	..	13.2	-	5.0	5.1	2.4	..	12.0	17.7	15.1	10.5	6.9	11.0	7.6
	2013 T2	5.6	3.6	6.8	6.1	3.0	..	8.2	4.4	6.5	25.2	7.5	7.9	8.7	6.7	30.5	10.5	10.5	-	..	11.9	-	5.1	5.3	2.5	..	11.3	16.4	14.5	10.1	7.2	9.6	7.3
	2013 T3	5.4	4.3	7.1	7.0	3.4	..	8.5	4.4	6.4	24.9	7.4	6.4	8.6	7.0	30.6	10.0	9.8	-	..	11.5	4.7	5.6	5.6	2.9	..	10.9	16.1	14.6	10.0	5.9	11.2	7.4
	2013 T4	5.4	4.4	6.7	5.4	2.5	..	8.1	4.4	6.2	25.0	8.2	7.0	9.3	6.3	31.1	9.3	9.0	-	..	13.0	4.4	4.8	5.7	2.4	..	10.6	16.1	14.2	9.7	5.5	11.3	6.5
	2013	**5.6**	**4.1**	**6.8**	**6.2**	**3.0**	**..**	**8.4**	**4.5**	**6.5**	**25.2**	**8.1**	**7.2**	**9.0**	**6.7**	**30.6**	**10.2**	**9.8**	**4.9**	**..**	**12.4**	**3.9**	**5.1**	**5.4**	**2.6**	**..**	**11.2**	**16.6**	**14.6**	**10.1**	**6.4**	**10.8**	**7.2**
Nés à l'étranger	2009 T1	6.9	8.1	16.6	8.8	..	..	9.3	12.6	9.4	24.8	-	16.1	14.2	8.1	14.8	10.9	11.4	-	6.8	12.8	9.8	6.4	6.3	3.5	6.2	-	13.5	-	6.8	13.9	17.5	8.9
	2009 T2	6.8	7.4	15.3	9.9	7.8	..	9.3	11.2	10.1	23.8	15.4	13.6	13.5	9.2	13.7	9.6	11.2	-	7.4	12.9	8.8	1.8	6.8	6.8	6.8	-	12.2	-	5.8	15.3	13.8	9.0
	2009 T3	7.1	8.8	17.9	10.5	..	..	13.0	12.7	7.7	23.2	15.0	14.1	14.6	9.4	13.8	9.7	13.1	-	6.4	11.7	6.2	7.1	6.1	3.6	6.2	-	12.8	-	10.1	13.7	16.4	9.7
	2009 T4	6.7	8.3	14.7	9.3	..	..	12.4	10.9	11.8	24.7	11.0	15.2	15.0	9.0	15.6	7.9	11.2	-	5.8	14.6	10.1	13.0	6.5	5.5	8.5	-	13.4	-	6.1	15.0	18.5	9.3
	2009	**6.9**	**8.2**	**16.1**	**9.6**	**..**	**9.0**	**11.0**	**11.8**	**9.7**	**24.1**	**12.3**	**14.7**	**14.3**	**8.9**	**14.5**	**9.6**	**11.7**	**8.6**	**6.6**	**13.0**	**8.8**	**7.1**	**6.4**	**4.9**	**7.0**	**-**	**13.0**	**-**	**7.2**	**14.5**	**16.6**	**9.2**
	2010 T1	6.9	7.6	17.3	9.6	9.8	..	9.9	11.3	11.8	26.2	19.4	16.2	16.6	8.7	17.9	9.7	10.8	-	5.4	14.3	8.3	5.8	7.9	7.5	8.5	-	15.8	-	8.5	16.2	16.5	10.3
	2010 T2	6.3	8.0	16.5	9.8	8.8	..	10.5	10.9	11.8	26.4	25.0	17.4	15.0	9.0	16.6	7.1	13.2	-	4.3	13.4	5.5	7.1	7.4	7.5	7.7	-	16.8	-	9.5	18.1	10.4	8.6
	2010 T3	5.5	7.0	19.2	11.0	8.7	..	9.4	10.0	13.0	26.6	25.3	15.4	16.0	9.1	16.2	7.0	13.7	-	5.5	11.9	6.6	4.6	7.8	7.1	7.3	-	17.1	-	10.5	16.1	15.1	9.4
	2010 T4	5.9	7.7	16.2	9.2	7.9	..	8.1	10.7	12.0	27.6	18.9	14.1	16.6	9.0	19.9	-	14.4	-	6.0	13.7	5.7	8.0	7.4	6.0	7.4	-	19.0	-	10.7	16.4	14.2	9.8
	2010	**6.1**	**7.6**	**17.3**	**9.9**	**8.8**	**..**	**9.5**	**10.7**	**12.1**	**26.7**	**22.2**	**15.8**	**16.0**	**9.0**	**17.7**	**7.4**	**13.0**	**10.4**	**5.3**	**13.3**	**6.5**	**6.4**	**8.2**	**7.0**	**7.7**	**11.1**	**17.2**	**16.7**	**9.8**	**16.7**	**14.1**	**9.5**
	2011 T1	6.5	8.5	12.8	9.4	8.1	..	11.6	9.8	15.2	29.9	21.8	16.9	17.3	8.9	23.3	8.2	13.8	-	4.4	13.5	9.5	12.4	8.6	7.3	7.5	8.1	18.1	-	13.5	16.8	15.1	9.6
	2011 T2	6.2	7.6	14.9	9.1	6.3	..	-	9.1	15.7	29.1	20.0	-	14.9	8.9	19.7	-	14.1	-	4.2	14.1	-	9.2	8.5	7.3	6.3	-	16.1	-	-	17.1	15.9	9.1
	2011 T3	5.9	7.8	16.3	9.9	7.8	..	11.0	9.0	15.1	29.4	16.2	13.6	15.6	10.2	22.8	10.3	14.6	-	4.6	12.3	7.8	4.0	8.4	6.4	7.9	18.2	13.7	-	13.2	15.6	12.3	10.1
	2011 T4	5.3	9.4	14.6	9.4	7.6	..	10.2	8.9	14.4	32.1	14.7	14.0	17.0	10.6	26.9	10.4	14.6	-	4.5	16.5	6.4	8.5	8.6	7.0	5.8	19.9	15.6	-	15.5	14.2	11.3	9.2
	2011	**6.0**	**8.3**	**14.6**	**9.5**	**7.5**	**7.7**	**10.9**	**9.2**	**15.1**	**30.1**	**18.1**	**14.2**	**16.2**	**9.6**	**23.2**	**10.1**	**14.3**	**-**	**4.5**	**14.1**	**8.4**	**8.2**	**8.5**	**7.0**	**6.9**	**14.5**	**15.9**	**20.8**	**14.0**	**15.9**	**13.6**	**9.5**
	2012 T1	6.3	9.1	15.8	9.0	7.6	..	11.0	9.2	16.9	33.8	11.2	15.7	16.0	10.9	32.0	11.4	14.6	-	..	17.5	7.7	5.4	11.0	6.2	8.7	-	18.0	-	13.9	14.5	11.2	9.4
	2012 T2	6.0	7.0	16.0	8.5	7.4	..	10.1	8.2	15.9	32.5	12.2	14.4	16.3	10.2	31.6	8.0	14.8	-	..	14.8	6.3	7.7	10.4	5.2	7.6	-	16.3	-	14.3	15.8	13.6	8.5
	2012 T3	5.8	7.6	15.2	8.9	7.9	..	12.0	8.1	15.3	30.9	13.9	13.1	15.4	10.8	32.0	7.2	15.5	-	..	13.8	9.9	6.3	9.6	5.9	7.6	12.8	19.3	-	14.2	14.3	13.6	9.0
	2012 T4	5.9	7.3	16.7	8.1	8.8	..	11.5	8.2	15.7	33.8	8.4	12.2	16.9	10.0	34.9	5.9	14.2	-	..	16.4	7.1	6.6	11.2	7.9	8.3	22.3	21.3	-	15.7	14.9	11.9	9.0
	2012	**6.0**	**7.7**	**15.9**	**8.6**	**7.9**	**..**	**11.2**	**8.4**	**15.9**	**32.8**	**11.4**	**13.8**	**16.2**	**10.5**	**32.6**	**8.0**	**14.8**	**9.9**	**..**	**15.6**	**7.8**	**6.5**	**10.5**	**6.3**	**8.1**	**11.7**	**18.8**	**9.1**	**14.5**	**15.1**	**12.6**	**9.0**
	2013 T1	6.4	9.6	15.4	8.5	8.9	..	-	8.3	14.5	34.9	-	-	17.4	10.1	39.0	-	15.1	-	..	18.4	-	5.9	12.8	-	..	-	22.6	-	-	16.2	-	8.8
	2013 T2	6.1	8.2	14.9	8.4	7.5	..	9.8	8.5	13.3	34.4	12.9	13.4	15.5	9.3	38.2	12.4	15.4	-	..	18.0	9.2	6.3	11.8	7.7	..	21.1	23.3	-	20.7	15.4	12.6	7.2
	2013 T3	6.0	8.2	16.4	9.0	8.0	..	9.7	7.8	11.5	32.8	11.7	15.9	15.5	10.4	39.1	14.5	14.5	-	..	15.7	7.1	7.1	11.4	8.7	..	24.6	19.4	-	19.1	15.7	12.7	7.4
	2013 T4	5.7	9.5	17.3	8.1	8.8	..	9.5	7.7	14.7	34.2	9.0	15.7	17.4	9.0	38.3	14.2	13.2	-	..	18.5	10.6	7.8	12.7	7.3	..	20.9	19.3	-	20.6	15.8	12.2	7.1
	2013	**6.1**	**8.9**	**16.0**	**8.5**	**8.3**	**..**	**9.7**	**8.1**	**13.5**	**34.1**	**10.8**	**15.2**	**16.5**	**9.7**	**38.7**	**13.0**	**14.5**	**-**	**..**	**17.7**	**8.6**	**6.8**	**12.2**	**8.3**	**..**	**21.1**	**21.1**	**-**	**21.4**	**15.8**	**11.5**	**7.6**

Note : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs. Informations sur les données concernant l'Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexico : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160768

Tableau 2.A1.13. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13**

Pourcentages

Hommes + Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	78.3	75.2	67.6	77.7	..	..	69.6	77.5	81.1	71.6	73.2	74.2	70.7	76.3	66.6	60.8	69.2	-	62.4	61.6	69.2	62.6	81.0	79.5	79.4	64.3	73.3	68.1	70.5	79.3	48.2	73.0
	2009 T2	78.3	76.1	67.4	79.3	82.9	..	69.8	77.7	81.9	71.7	72.8	77.2	71.2	76.0	66.9	61.3	70.1	-	62.9	61.7	69.6	62.9	81.0	80.2	78.9	64.4	73.1	68.1	71.7	81.4	50.9	73.4
	2009 T3	77.8	77.2	67.7	79.6	..	..	70.4	77.9	81.6	71.6	74.0	75.0	71.3	76.5	67.2	61.7	70.3	-	62.5	61.2	70.1	64.2	81.0	79.2	78.6	65.3	72.8	68.8	73.1	80.5	52.2	73.4
	2009 T4	78.0	75.8	68.1	77.7	..	..	70.4	78.2	80.3	71.5	72.5	73.4	70.9	76.1	66.9	61.8	68.7	-	62.2	61.5	69.6	64.1	80.8	78.3	79.8	65.0	73.1	68.7	72.3	78.9	51.0	72.1
	2009	**78.1**	**76.1**	**67.7**	**78.6**	**..**	**60.8**	**70.0**	**77.9**	**81.2**	**71.6**	**73.1**	**74.9**	**71.0**	**76.2**	**66.9**	**61.4**	**69.6**	**84.3**	**62.5**	**61.5**	**69.6**	**63.5**	**80.9**	**79.3**	**79.2**	**64.7**	**73.1**	**68.4**	**71.9**	**80.0**	**50.6**	**73.0**
	2010 T1	77.9	74.8	68.5	77.1	83.2	..	69.8	77.4	80.0	71.6	73.8	73.4	71.0	75.6	67.2	61.7	68.3	-	62.1	61.5	69.2	62.8	79.3	78.1	79.2	65.2	73.5	68.4	71.3	79.5	50.3	72.2
	2010 T2	78.0	75.4	67.6	79.0	82.5	..	69.9	77.2	80.7	72.0	73.3	76.6	70.9	75.7	67.4	62.2	69.7	-	62.8	61.5	69.3	63.8	79.3	79.1	78.6	65.6	73.3	68.5	71.4	82.0	52.5	72.5
	2010 T3	77.9	76.6	68.4	79.6	83.3	..	70.4	77.4	80.3	72.0	72.8	74.9	71.3	76.5	67.3	62.7	69.7	-	63.7	60.4	71.2	63.6	79.4	78.5	78.8	66.1	73.3	69.0	71.6	81.8	52.9	72.7
	2010 T4	78.3	76.0	68.8	77.9	83.1	..	70.3	77.7	79.8	72.1	73.4	73.3	70.6	76.0	67.2	62.5	68.8	-	63.4	61.6	62.4	62.6	79.3	78.1	79.3	65.8	73.1	68.9	71.4	80.0	51.5	71.8
	2010	**78.0**	**75.7**	**68.3**	**78.4**	**83.0**	**..**	**70.1**	**77.4**	**80.2**	**71.9**	**73.3**	**74.6**	**70.8**	**76.0**	**67.3**	**62.3**	**69.1**	**84.6**	**63.0**	**61.2**	**62.6**	**63.2**	**79.3**	**78.5**	**79.0**	**65.7**	**73.3**	**68.7**	**71.4**	**80.8**	**51.8**	**72.3**
	2011 T1	78.1	75.0	66.9	77.4	83.6	..	70.0	77.6	80.1	72.2	74.0	73.8	70.4	75.8	66.9	61.8	68.0	-	62.7	61.2	62.2	62.4	79.1	77.6	79.2	65.5	73.5	68.6	69.6	80.4	51.4	71.4
	2011 T2	77.9	75.7	67.7	79.2	83.3	..	70.4	77.7	80.3	72.5	74.3	77.2	70.6	75.8	66.8	62.5	69.0	-	63.0	61.0	60.4	63.3	79.3	78.2	78.5	66.0	73.5	68.7	69.8	82.7	53.9	71.7
	2011 T3	77.8	76.7	67.9	79.5	83.5	..	70.7	78.1	80.7	72.8	75.2	75.6	71.2	76.4	66.8	63.1	68.9	-	63.3	60.8	62.6	63.7	79.7	78.5	78.3	66.5	73.3	69.0	70.9	82.3	54.5	72.2
	2011 T4	77.9	76.1	67.9	77.6	83.9	..	70.6	78.4	79.9	72.6	74.0	73.8	71.0	76.4	66.9	63.1	68.8	-	62.8	62.0	61.2	64.4	80.3	78.1	79.0	66.5	72.9	69.2	70.8	80.5	52.7	71.3
	2011	**77.9**	**75.9**	**67.6**	**78.5**	**83.6**	**61.7**	**70.4**	**77.9**	**80.2**	**72.5**	**74.4**	**75.1**	**70.8**	**76.1**	**66.8**	**62.6**	**68.7**	**84.4**	**62.9**	**61.3**	**61.6**	**63.5**	**79.6**	**78.1**	**78.8**	**66.1**	**73.3**	**68.8**	**70.3**	**81.5**	**53.1**	**71.7**
	2012 T1	77.9	75.3	67.1	77.1	83.2	..	70.6	77.5	79.7	72.7	74.6	74.0	70.8	76.2	67.0	63.1	68.3	-	..	62.7	61.6	63.3	80.4	78.2	79.1	66.3	72.8	69.4	70.0	80.6	51.2	71.0
	2012 T2	77.8	76.5	67.6	79.0	82.8	..	71.2	77.5	80.1	73.0	74.6	77.3	71.2	76.4	67.2	64.0	68.8	-	..	63.0	62.6	64.6	80.4	78.9	78.2	66.7	73.3	69.3	69.4	82.8	53.9	71.6
	2012 T3	77.6	77.8	68.3	79.4	84.1	..	72.1	78.0	79.7	73.2	75.2	76.2	71.8	77.1	67.2	64.8	69.3	-	..	62.4	64.7	64.9	80.6	78.8	78.0	66.9	73.5	69.6	70.7	82.9	54.2	72.0
	2012 T4	77.9	76.6	68.2	77.8	83.9	..	72.2	78.1	78.9	72.9	74.0	73.7	71.8	77.2	67.3	64.6	68.5	-	..	63.2	63.6	64.0	80.8	78.3	77.6	66.8	72.8	69.4	70.9	80.8	54.1	71.4
	2012	**77.8**	**76.5**	**67.8**	**78.3**	**83.5**	**..**	**71.5**	**77.8**	**79.6**	**73.0**	**74.6**	**75.3**	**71.4**	**76.8**	**67.2**	**64.1**	**68.7**	**84.6**	**..**	**62.8**	**63.1**	**64.2**	**80.5**	**78.6**	**78.2**	**66.5**	**73.1**	**69.4**	**70.3**	**81.5**	**53.4**	**71.5**
	2013 T1	77.9	75.7	67.4	77.3	84.0	..	72.2	77.9	79.1	73.3	74.7	74.1	71.4	76.7	66.9	63.9	68.4	-	..	62.8	61.9	63.2	80.9	78.2	..	66.3	72.6	70.0	70.2	81.3	53.0	70.9
	2013 T2	77.9	76.6	68.7	79.1	83.2	..	72.7	78.1	79.2	73.3	75.1	77.5	71.6	76.8	67.3	64.8	69.7	-	..	62.5	62.6	64.4	81.2	78.8	..	66.8	72.7	69.6	70.2	83.4	55.3	71.5
	2013 T3	77.6	77.8	69.1	79.4	83.7	..	73.1	78.3	79.6	73.5	74.8	75.4	71.9	77.5	67.2	65.5	69.7	-	..	62.0	62.4	64.4	81.2	78.8	..	67.4	73.0	69.9	71.3	83.4	55.3	71.7
	2013 T4	77.8	77.1	68.1	77.9	84.3	..	73.1	78.6	78.1	73.5	75.0	73.8	71.7	77.2	66.8	65.5	69.2	-	..	63.1	64.6	64.7	81.0	78.0	..	67.4	73.4	69.8	70.0	81.9	54.0	70.7
	2013	**77.8**	**76.8**	**68.3**	**78.4**	**83.8**	**..**	**72.8**	**78.2**	**79.0**	**73.4**	**74.9**	**75.2**	**71.6**	**77.1**	**67.1**	**64.9**	**69.3**	**85.6**	**..**	**62.6**	**62.9**	**64.1**	**81.1**	**78.5**	**..**	**67.0**	**72.9**	**69.8**	**70.4**	**82.5**	**54.4**	**71.2**
Nés à l'étranger	2009 T1	72.6	70.4	63.7	75.6	..	..	72.4	72.6	74.5	80.5	79.7	75.3	67.9	72.7	73.9	71.4	73.3	-	68.4	70.3	72.2	50.5	72.4	75.7	74.1	51.3	81.3	70.9	70.8	72.6	55.5	74.6
	2009 T2	72.1	71.3	60.8	76.5	81.4	..	73.9	72.9	74.6	79.8	80.9	77.9	67.6	72.0	74.8	72.4	74.2	-	68.1	71.1	79.1	51.5	71.0	76.4	74.7	51.0	81.3	71.2	71.5	74.3	55.9	75.2
	2009 T3	71.7	72.0	62.3	76.8	..	..	72.6	73.2	78.8	79.2	78.6	75.3	67.1	73.1	75.7	72.6	73.7	-	69.0	69.9	74.4	53.9	71.3	74.9	73.0	48.9	80.1	68.5	71.8	73.9	56.6	75.4
	2009 T4	72.1	72.3	62.6	76.1	..	..	72.0	72.9	74.1	79.2	79.3	73.2	67.1	72.0	75.6	71.7	72.0	-	68.5	71.0	73.3	51.4	71.2	74.4	74.4	55.6	78.7	67.7	71.4	72.8	54.9	74.9
	2009	**72.1**	**71.5**	**62.3**	**76.3**	**..**	**70.4**	**72.7**	**72.9**	**75.5**	**79.7**	**79.6**	**75.4**	**67.4**	**72.4**	**75.0**	**72.0**	**73.3**	**87.4**	**68.5**	**70.6**	**74.7**	**51.9**	**71.5**	**75.3**	**74.0**	**51.6**	**80.4**	**69.7**	**71.3**	**73.4**	**55.7**	**75.0**
	2010 T1	72.4	71.0	63.2	75.6	80.1	..	71.4	72.1	74.0	80.2	74.7	74.0	67.3	71.5	76.3	71.1	70.6	-	67.6	70.3	76.6	51.6	69.2	75.8	73.8	54.8	80.4	64.1	74.0	72.3	56.3	74.6
	2010 T2	71.8	71.8	63.2	76.9	81.4	..	73.0	72.6	74.6	80.1	76.0	76.1	67.9	72.7	76.4	71.6	72.1	-	68.8	70.7	77.0	51.4	71.0	76.0	73.8	56.7	80.8	63.4	74.2	73.7	57.2	75.4
	2010 T3	72.3	73.1	64.9	77.4	81.9	..	74.7	73.2	74.2	80.6	79.5	72.3	67.8	73.7	76.8	72.1	71.9	-	69.7	69.2	78.2	53.2	70.6	75.0	73.0	59.5	81.2	61.9	69.3	74.2	55.7	75.1
	2010 T4	73.7	73.1	64.6	75.6	80.6	..	74.4	72.4	70.9	79.5	76.7	69.9	68.0	72.7	76.1	68.4	71.4	-	69.3	69.4	75.6	54.7	70.7	74.5	74.6	59.4	82.8	66.8	71.3	72.8	57.7	74.8
	2010	**72.6**	**72.3**	**64.0**	**76.4**	**81.0**	**..**	**73.3**	**72.6**	**73.4**	**80.1**	**76.7**	**73.0**	**67.7**	**72.7**	**76.4**	**70.8**	**71.5**	**86.4**	**68.9**	**69.9**	**75.0**	**52.7**	**70.4**	**75.3**	**73.8**	**57.4**	**81.3**	**64.0**	**72.2**	**73.3**	**56.8**	**75.0**
	2011 T1	74.0	72.5	61.4	74.7	80.1	..	73.9	72.6	70.9	79.1	75.4	69.3	68.4	73.0	75.6	67.4	70.2	-	68.7	69.7	77.6	54.3	70.6	74.4	75.8	59.1	82.7	66.5	71.1	73.8	56.9	74.2
	2011 T2	73.5	72.7	62.7	75.6	80.6	..	73.8	73.9	72.0	80.1	75.4	72.9	68.2	73.2	75.2	68.1	71.7	-	69.7	70.6	75.1	55.5	69.2	77.2	74.8	61.7	83.1	70.6	70.8	74.8	56.2	74.3
	2011 T3	73.7	72.2	61.5	76.4	81.3	..	73.5	73.9	73.9	79.4	79.3	72.7	67.5	74.0	74.5	69.7	72.2	-	69.5	68.4	74.0	57.1	69.3	76.4	75.0	66.6	82.7	-	68.7	74.9	54.4	74.1
	2011 T4	73.3	73.1	62.2	75.6	81.7	..	73.5	73.5	71.8	79.1	77.5	73.3	66.8	73.2	75.1	68.9	71.2	-	69.2	69.8	73.7	58.7	70.8	76.1	76.1	65.0	82.4	72.9	68.9	74.4	55.9	74.7
	2011	**73.6**	**72.6**	**61.9**	**75.6**	**80.9**	**72.4**	**73.7**	**73.5**	**72.1**	**79.4**	**76.9**	**72.0**	**67.7**	**73.4**	**75.1**	**68.6**	**71.3**	**85.8**	**69.3**	**69.6**	**75.1**	**56.4**	**70.0**	**76.0**	**75.4**	**62.9**	**82.7**	**70.5**	**69.9**	**74.5**	**55.9**	**74.3**
	2012 T1	73.9	72.0	62.3	75.1	81.5	..	73.1	73.3	72.4	79.5	76.1	72.8	68.0	72.5	74.5	69.5	70.9	-	..	70.1	76.2	57.2	70.9	75.2	77.2	61.4	83.2	70.5	71.1	73.9	51.7	73.7
	2012 T2	73.8	73.4	61.2	76.8	81.7	..	73.1	74.1	71.5	79.3	77.7	75.5	68.0	72.9	74.5	73.2	71.7	-	..	70.4	75.0	58.8	71.3	77.7	75.8	66.2	83.0	70.6	70.8	75.8	52.2	73.6
	2012 T3	73.7	73.2	62.4	77.5	82.1	..	74.5	74.2	72.4	79.0	77.8	75.2	68.2	74.4	76.0	74.5	71.4	-	..	68.5	77.0	56.8	71.7	76.3	76.4	70.8	82.7	73.0	72.6	75.2	53.1	73.7
	2012 T4	74.0	72.4	64.1	76.8	82.1	..	74.5	74.2	70.4	79.2	75.2	73.9	68.4	74.3	76.3	74.7	70.5	-	..	70.1	76.8	58.7	70.6	75.3	76.2	68.7	81.4	73.6	72.5	74.7	53.1	73.5
	2012	**73.9**	**72.7**	**62.5**	**76.6**	**81.9**	**..**	**73.8**	**74.0**	**71.7**	**79.3**	**76.6**	**74.3**	**68.2**	**73.5**	**75.3**	**73.1**	**71.1**	**87.3**	**..**	**69.8**	**76.2**	**57.9**	**71.1**	**76.1**	**76.4**	**66.4**	**82.6**	**72.0**	**71.7**	**74.9**	**52.5**	**73.7**
	2013 T1	74.6	72.9	64.6	76.2	81.9	..	74.3	73.6	71.5	79.7	78.3	73.3	67.8	73.8	76.8	76.1	70.7	-	..	70.6	76.8	58.0	70.1	75.3	..	67.3	80.5	-	71.0	74.3	51.9	73.3
	2013 T2	74.5	73.2	62.1	77.4	82.3	..	76.1	74.1	72.4	78.8	79.6	77.0	67.9	73.8	76.9	74.0	72.1	-	..	70.0	77.0	56.5	70.1	76.2	..	66.7	81.1	73.4	72.3	76.2	54.1	73.6
	2013 T3	73.9	74.0	64.3	78.1	82.4	..	76.8	74.5	71.9	78.8	75.1	74.7	67.8	75.1	77.5	75.1	72.9	-	..	68.3	78.5	59.7	70.9	77.1	..	69.4	80.2	74.5	71.7	75.6	52.5	74.0
	2013 T4	73.6	72.8	63.7	75.9	82.3	..	77.4	73.5	71.5	78.4	74.4	72.9	68.7	74.5	77.0	76.2	71.8	-	..	69.6	76.9	57.6	71.7	76.4	..	66.7	79.6	73.3	71.0	74.7	50.1	73.1
	2013	**74.1**	**73.2**	**63.7**	**76.9**	**82.2**	**..**	**76.2**	**73.9**	**71.8**	**78.9**	**76.9**	**74.4**	**68.1**	**74.3**	**77.0**	**75.4**	**71.9**	**87.4**	**..**	**69.6**	**77.3**	**58.0**	**70.7**	**76.2**	**..**	**67.5**	**80.4**	**74.4**	**71.5**	**75.2**	**52.1**	**73.5**

Tableau 2.A1.13. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Hommes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	83.9	79.6	72.9	80.5	..	..	78.0	82.1	84.3	80.1	76.5	75.5	74.6	82.1	77.6	67.3	76.9	-	65.2	72.5	70.3	82.5	86.1	81.5	84.8	71.3	78.2	76.0	73.6	80.8	72.1	77.5
	2009 T2	83.5	80.8	72.3	82.4	87.1	..	78.2	81.9	84.7	80.0	76.5	78.7	74.9	81.8	77.7	68.1	77.8	-	66.1	72.6	73.0	82.3	86.2	82.6	84.6	71.5	78.2	76.0	75.5	82.8	74.0	77.9
	2009 T3	83.2	82.1	72.4	82.9	..	..	78.7	82.5	84.6	79.7	78.5	76.3	75.0	82.1	78.0	68.3	77.7	-	65.8	72.4	72.0	82.9	86.0	81.2	83.7	72.5	77.3	76.6	76.9	82.3	75.8	77.9
	2009 T4	83.5	81.3	73.4	80.4	..	..	78.7	82.3	83.2	79.2	75.6	74.4	74.8	81.6	77.6	68.2	75.8	-	65.1	72.5	70.3	83.1	85.6	80.1	85.4	71.9	77.6	76.4	76.1	80.9	74.4	76.4
	2009	**83.5**	**80.9**	**72.8**	**81.6**	**87.1**	**75.8**	**78.4**	**82.2**	**84.2**	**79.8**	**76.8**	**76.2**	**74.9**	**81.9**	**77.7**	**67.9**	**77.0**	**87.5**	**65.6**	**72.5**	**71.4**	**82.7**	**86.0**	**81.3**	**84.6**	**71.8**	**77.8**	**76.2**	**75.5**	**81.7**	**74.1**	**77.4**
	2010 T1	83.6	79.4	73.2	79.6	87.9	..	78.1	82.1	82.9	79.1	76.5	75.0	74.8	81.1	77.7	67.6	75.5	-	65.5	72.5	69.5	82.1	84.5	80.1	84.4	71.9	77.9	75.7	75.2	81.3	73.4	76.5
	2010 T2	83.5	81.0	73.1	82.0	87.6	..	78.3	82.1	83.2	79.7	75.9	78.2	74.5	81.3	77.6	68.3	77.0	-	66.3	72.3	69.5	83.0	84.5	81.4	83.9	72.2	77.5	76.0	74.5	84.0	75.1	77.0
	2010 T3	83.4	82.0	73.6	82.8	88.3	..	78.9	82.2	83.0	79.5	76.3	76.9	74.9	82.2	77.4	68.7	77.1	-	66.9	71.2	71.9	82.9	84.7	80.7	84.1	72.9	77.5	76.2	75.7	83.7	75.7	77.1
	2010 T4	83.9	81.4	73.5	80.6	88.1	..	78.6	82.3	83.1	79.1	76.9	74.9	74.4	81.7	77.2	68.4	75.8	-	65.8	72.0	69.7	82.0	84.2	80.3	84.8	72.7	77.5	76.3	75.2	81.9	74.2	75.8
	2010	**83.6**	**80.9**	**73.4**	**81.3**	**88.0**	**..**	**78.5**	**82.2**	**83.1**	**79.4**	**76.4**	**76.2**	**74.7**	**81.6**	**77.5**	**68.2**	**76.3**	**87.4**	**66.1**	**72.0**	**70.1**	**82.5**	**84.4**	**80.6**	**84.3**	**72.5**	**77.6**	**76.0**	**75.1**	**82.7**	**74.6**	**76.6**
	2011 T1	83.7	79.7	71.7	80.0	88.3	..	78.0	82.2	83.1	79.2	77.9	75.7	74.2	81.1	76.8	67.7	75.1	-	65.7	71.9	68.6	81.7	83.9	79.1	84.2	72.3	78.0	76.2	73.3	81.8	74.3	75.4
	2011 T2	83.3	81.1	72.6	82.1	87.9	..	78.6	82.1	83.0	79.3	77.1	79.4	74.4	81.2	76.7	68.5	76.0	-	66.5	71.6	67.5	82.3	83.9	79.7	84.0	73.0	77.8	76.8	73.2	84.3	76.1	75.8
	2011 T3	82.9	82.0	71.9	82.9	88.6	..	78.8	82.3	83.3	79.6	77.8	77.4	74.9	81.9	76.5	69.3	76.0	-	66.9	71.5	68.5	82.8	84.4	80.4	83.9	73.4	78.0	76.8	74.5	84.0	77.1	76.5
	2011 T4	83.2	81.2	72.8	80.5	88.4	..	78.5	82.7	82.7	79.1	77.4	75.8	74.6	81.7	76.0	69.2	76.1	-	65.5	72.2	66.9	82.9	84.9	80.3	84.3	73.2	77.3	77.0	73.6	82.1	75.3	75.6
	2011	**83.3**	**81.0**	**72.3**	**81.4**	**88.3**	**75.8**	**78.5**	**82.3**	**83.0**	**79.3**	**77.5**	**77.1**	**74.5**	**81.5**	**76.5**	**68.6**	**75.8**	**87.2**	**66.2**	**71.8**	**67.9**	**82.4**	**84.3**	**79.9**	**84.1**	**73.0**	**77.8**	**76.7**	**73.7**	**83.0**	**75.7**	**75.8**
	2012 T1	83.1	79.5	71.8	79.5	87.8	..	78.5	81.9	82.1	78.7	77.6	75.5	74.5	81.3	76.1	69.1	75.3	-	..	72.6	67.3	82.1	85.0	80.4	84.5	72.9	76.8	77.1	72.2	81.8	72.9	75.1
	2012 T2	82.8	81.5	72.7	81.9	87.4	..	79.1	81.8	82.3	79.2	77.2	79.2	74.8	81.8	76.3	70.1	76.0	-	..	73.0	69.2	83.1	84.8	80.9	83.3	73.6	77.4	76.9	72.2	84.0	75.3	76.0
	2012 T3	82.7	82.6	72.7	82.6	89.2	..	79.9	82.5	82.0	79.3	79.0	77.4	75.4	82.5	76.1	70.9	76.7	-	..	72.6	69.3	83.6	85.0	80.7	82.7	73.8	77.7	77.3	74.1	84.3	76.1	76.6
	2012 T4	83.1	81.3	72.5	80.6	89.0	..	79.7	82.3	81.8	78.7	78.2	75.5	75.3	82.2	76.2	71.0	75.3	-	..	73.1	69.6	82.5	85.1	80.1	82.9	73.6	76.6	77.2	74.6	82.3	75.9	75.8
	2012	**82.9**	**81.2**	**72.4**	**81.2**	**88.4**	**..**	**79.3**	**82.1**	**82.1**	**79.0**	**78.0**	**76.9**	**75.0**	**82.0**	**76.2**	**70.3**	**75.8**	**86.7**	**..**	**72.8**	**68.9**	**82.8**	**85.0**	**80.5**	**83.3**	**73.3**	**77.1**	**77.1**	**73.3**	**82.9**	**75.1**	**75.9**
	2013 T1	83.2	79.6	71.7	79.5	88.3	..	79.7	81.9	82.0	78.7	78.4	75.1	75.0	81.6	76.0	70.0	75.1	-	..	72.4	67.3	81.8	85.1	79.7	..	73.2	76.4	77.5	73.3	82.8	74.2	75.3
	2013 T2	82.9	80.7	73.3	81.9	87.4	..	80.2	82.2	81.1	78.7	78.3	79.3	75.1	81.9	76.4	71.4	76.3	-	..	72.2	67.0	82.6	85.6	80.8	..	73.9	76.4	77.2	73.5	84.6	76.3	75.8
	2013 T3	82.8	82.0	72.6	82.5	88.1	..	80.7	82.3	81.4	79.2	78.7	77.3	75.2	82.7	76.4	72.3	76.6	-	..	72.0	69.7	82.7	85.7	80.5	..	74.4	76.6	77.1	74.3	84.9	76.8	76.2
	2013 T4	83.0	81.4	72.3	80.7	88.3	..	80.5	82.5	80.3	78.7	78.0	74.8	74.8	82.3	75.9	71.9	76.0	-	..	72.8	69.3	82.9	85.4	79.3	..	74.1	76.6	76.8	73.3	83.1	75.3	74.7
	2013	**83.0**	**80.9**	**72.5**	**81.1**	**88.0**	**..**	**80.3**	**82.2**	**81.2**	**78.8**	**78.3**	**76.6**	**75.0**	**82.1**	**76.1**	**71.4**	**76.0**	**88.0**	**..**	**72.3**	**68.3**	**82.5**	**85.5**	**80.1**	**..**	**73.9**	**76.5**	**77.2**	**73.6**	**83.8**	**75.7**	**75.5**
Nés à l'étranger	2009 T1	80.6	79.2	73.8	82.4	..	..	80.2	81.9	80.4	88.2	82.5	78.1	76.6	83.4	89.6	81.6	83.0	-	74.6	85.4	81.3	69.1	81.2	80.5	82.5	59.5	86.1	80.8	75.5	78.3	71.6	85.6
	2009 T2	80.6	81.0	72.4	83.0	89.6	..	82.1	82.3	78.0	87.6	86.1	84.7	76.1	81.8	89.7	82.3	84.0	-	74.9	85.5	84.2	67.4	80.5	81.2	82.7	60.9	86.7	80.8	78.4	80.8	73.5	86.8
	2009 T3	80.1	82.5	74.3	83.2	..	..	81.4	82.5	85.2	85.9	82.2	81.2	76.1	83.6	90.2	79.6	82.5	-	74.2	85.6	82.9	71.4	80.6	80.3	80.5	58.1	86.4	83.3	76.1	80.5	74.2	86.6
	2009 T4	80.3	82.0	72.8	82.3	..	..	82.1	82.3	83.3	86.5	83.1	78.3	76.4	80.9	89.6	79.9	81.5	-	73.5	84.8	83.5	72.8	80.1	81.2	82.0	67.4	85.5	85.3	76.6	78.7	71.7	85.7
	2009	**80.4**	**81.2**	**73.3**	**82.7**	**89.6**	**79.3**	**81.5**	**82.2**	**81.8**	**87.0**	**83.6**	**80.6**	**76.3**	**82.4**	**89.8**	**80.9**	**82.8**	**89.9**	**74.3**	**85.3**	**83.0**	**70.3**	**80.6**	**80.8**	**81.9**	**61.2**	**86.2**	**82.3**	**76.6**	**79.6**	**72.6**	**86.2**
	2010 T1	81.4	79.1	72.1	81.3	88.4	..	81.9	83.1	84.7	86.7	75.2	80.2	76.1	80.5	90.4	76.4	80.1	-	72.6	83.9	83.7	68.9	76.6	80.6	81.7	68.4	84.4	82.8	79.7	78.7	72.0	85.5
	2010 T2	80.4	80.7	74.3	83.0	89.6	..	83.4	82.8	80.3	87.4	78.1	85.4	77.1	81.9	90.3	73.9	81.3	-	74.8	84.9	82.1	69.6	79.3	81.8	82.0	67.8	84.2	82.7	78.0	80.3	74.9	86.5
	2010 T3	80.8	81.8	74.8	84.2	90.1	..	85.3	83.7	76.9	87.7	81.6	81.1	77.3	83.4	90.9	74.1	81.4	-	75.9	84.9	82.9	74.5	78.8	80.1	80.8	62.5	85.0	79.9	75.6	80.6	73.1	86.5
	2010 T4	81.9	80.8	74.6	82.5	88.7	..	84.7	83.0	77.2	86.8	83.3	78.1	76.9	82.5	90.2	75.2	80.7	-	74.4	84.7	84.0	76.3	79.7	80.0	82.1	70.1	86.6	81.6	76.9	80.1	74.5	85.3
	2010	**81.1**	**80.6**	**74.0**	**82.8**	**89.2**	**..**	**83.8**	**83.1**	**79.7**	**87.1**	**79.6**	**81.2**	**76.9**	**82.1**	**90.4**	**74.9**	**80.9**	**89.3**	**74.4**	**84.6**	**83.2**	**72.3**	**78.6**	**80.6**	**81.6**	**67.4**	**85.1**	**81.7**	**77.5**	**79.9**	**73.6**	**86.0**
	2011 T1	82.6	80.6	72.4	81.1	88.9	..	84.4	83.0	75.5	85.5	81.0	77.7	76.7	82.6	89.4	74.8	78.5	-	73.5	83.0	84.6	71.7	78.2	78.0	84.0	65.1	86.9	79.1	76.7	80.3	73.9	85.6
	2011 T2	81.5	82.6	71.9	82.4	89.7	..	86.1	84.0	76.2	85.9	79.7	80.7	76.9	83.2	89.1	77.2	79.9	-	75.5	84.7	82.1	72.0	77.7	82.1	81.0	64.1	85.9	81.8	76.6	81.4	74.6	85.7
	2011 T3	81.9	81.2	72.8	82.9	90.2	..	86.1	83.6	77.9	86.1	84.9	79.7	76.6	83.3	89.2	82.2	80.9	-	76.0	83.3	82.2	69.8	78.5	80.6	81.6	72.0	87.3	86.5	75.4	81.5	71.9	85.5
	2011 T4	81.6	81.5	73.0	81.8	90.2	..	85.3	84.2	77.2	86.1	84.2	80.0	75.6	83.0	89.1	77.6	79.5	-	74.9	83.7	82.4	69.8	79.5	79.8	83.8	78.7	85.0	83.1	74.3	80.9	73.3	85.8
	2011	**81.9**	**81.5**	**72.5**	**82.0**	**89.8**	**82.6**	**85.5**	**83.7**	**76.7**	**85.9**	**82.5**	**79.5**	**76.4**	**83.0**	**89.2**	**78.1**	**79.7**	**88.2**	**75.0**	**83.7**	**82.8**	**70.8**	**78.4**	**80.1**	**82.6**	**69.6**	**86.3**	**82.5**	**75.8**	**81.0**	**73.5**	**85.6**
	2012 T1	82.9	79.8	73.7	81.7	89.5	..	84.7	83.9	77.8	85.7	81.4	79.0	77.2	83.3	88.5	78.9	79.0	-	..	82.9	84.8	69.8	79.5	79.9	84.5		86.7	-	77.2	80.2	71.1	84.9
	2012 T2	82.4	83.6	70.8	83.3	89.8	..	84.6	83.7	75.5	85.8	85.7	81.1	77.2	83.4	88.2	82.3	79.9	-	..	83.8	82.2	70.9	80.1	82.6	81.6	70.4	86.0	-	77.0	82.4	69.1	84.7
	2012 T3	82.0	84.0	72.2	84.2	90.2	..	86.9	84.5	76.2	85.9	83.7	81.5	78.3	84.6	89.6	84.2	79.8	-	..	81.4	83.5	67.4	79.7	80.8	82.7	78.0	85.1	80.2	77.7	82.0	75.1	85.2
	2012 T4	82.9	82.0	74.4	83.0	89.5	..	86.8	84.0	76.0	85.3	81.9	80.4	79.4	83.8	90.0	82.0	80.0	-	..	82.4	84.1	69.7	78.7	80.8	82.2	77.6	84.4	-	79.5	81.7	72.0	84.5
	2012	**82.5**	**82.3**	**72.8**	**83.0**	**89.7**	**..**	**85.7**	**84.0**	**76.4**	**85.7**	**83.1**	**80.5**	**78.0**	**83.8**	**89.1**	**81.9**	**79.6**	**90.3**	**..**	**82.6**	**83.7**	**69.4**	**79.5**	**81.0**	**82.8**	**73.6**	**85.6**	**79.7**	**77.8**	**81.3**	**71.9**	**84.9**
	2013 T1	83.5	81.8	75.1	82.2	89.4	..	86.6	83.4	75.9	85.6	81.4	79.3	78.7	82.7	90.3	83.6	79.3	-	..	82.2	84.5	71.1	79.2	80.7	..	78.2	83.4	85.0	81.4	80.4	69.8	84.6
	2013 T2	83.2	83.2	73.0	83.8	89.9	..	86.4	83.8	75.8	84.5	85.4	83.3	79.0	82.8	89.7	84.6	81.0	-	..	82.0	83.7	72.6	79.0	81.1	..	70.5	84.1	82.1	79.5	82.1	73.2	85.5
	2013 T3	81.8	83.3	74.2	84.7	90.1	..	87.4	84.1	76.3	85.3	78.8	81.4	79.1	85.3	89.7	86.9	82.2	-	..	81.0	86.1	75.4	78.8	80.9	..	74.4	82.8	81.4	80.3	81.5	71.2	85.6
	2013 T4	81.8	81.1	73.4	82.3	90.0	..	87.4	83.5	75.5	84.6	78.4	78.2	79.1	83.7	90.0	86.5	81.2	-	..	80.6	85.4	74.1	80.5	81.3	..	71.3	82.3	81.1	79.0	80.6	70.4	84.9
	2013	**82.6**	**82.3**	**73.9**	**83.3**	**89.8**	**..**	**87.0**	**83.7**	**75.9**	**85.0**	**80.9**	**80.5**	**79.0**	**83.6**	**89.9**	**85.3**	**80.9**	**91.0**	**..**	**81.4**	**84.9**	**73.3**	**79.3**	**81.0**	**..**	**73.7**	**83.2**	**82.2**	**80.0**	**81.1**	**71.1**	**85.1**

Tableau 2.A1.13. **Taux de participation trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2009-13** *(suite)*

Pourcentages

Femmes

		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2009 T1	72.8	70.8	62.3	74.8	..	..	60.9	72.8	77.9	70.2	62.8	72.9	66.7	70.6	55.7	54.6	61.6	-	59.5	50.7	55.0	44.8	75.8	77.4	74.3	57.5	68.4	60.2	67.2	77.7	24.9	68.7
	2009 T2	73.0	71.3	62.5	76.1	78.6	..	61.2	73.2	78.9	69.4	63.2	75.7	67.4	70.3	56.0	54.8	62.3	-	59.6	50.6	57.5	45.3	75.6	77.7	73.4	57.6	68.0	60.2	67.8	79.9	28.4	69.2
	2009 T3	72.3	72.3	63.0	76.2	..	..	61.8	73.2	78.6	69.6	63.1	73.7	67.7	70.9	56.4	55.3	62.9	-	59.1	49.7	58.0	47.3	75.8	77.1	73.7	58.2	68.3	61.0	69.1	78.7	29.3	69.0
	2009 T4	72.4	70.3	62.6	74.9	..	..	61.8	73.9	77.3	69.5	63.5	72.4	67.1	70.6	56.2	55.7	61.6	-	59.1	50.4	55.1	47.0	75.8	76.5	74.6	58.2	68.7	61.1	68.3	76.7	28.1	68.0
	2009	**72.6**	**71.1**	**62.6**	**75.5**	**..**	**47.0**	**61.4**	**73.3**	**78.2**	**69.7**	**63.2**	**73.7**	**67.2**	**70.6**	**56.1**	**55.1**	**62.1**	**80.9**	**59.3**	**50.4**	**56.4**	**46.1**	**75.8**	**77.2**	**74.0**	**57.9**	**68.3**	**60.6**	**68.1**	**78.2**	**27.7**	**68.7**
	2010 T1	72.1	70.1	63.8	74.5	78.4	..	61.2	72.5	77.0	71.3	63.8	71.7	67.2	70.2	56.6	56.0	61.1	-	58.5	50.3	54.4	45.4	76.1	76.0	74.3	58.6	69.2	61.1	67.2	77.5	27.8	68.0
	2010 T2	72.3	69.8	61.9	76.0	77.2	..	61.3	72.3	78.1	70.8	64.1	75.0	67.2	70.0	57.0	56.3	62.4	-	59.1	50.5	54.8	46.3	76.4	76.7	73.5	59.2	69.2	61.1	68.2	79.9	30.5	68.3
	2010 T3	72.4	71.2	63.2	76.3	78.0	..	61.6	72.5	77.5	69.6	64.2	72.9	67.8	70.8	57.2	56.9	62.4	-	60.4	49.5	55.4	46.2	74.0	76.3	73.6	59.5	69.2	61.8	67.3	79.7	30.5	68.5
	2010 T4	72.5	70.5	63.9	75.1	77.9	..	61.9	73.0	76.2	65.0	70.0	71.7	66.8	70.3	57.2	56.7	61.8	-	60.9	51.0	54.6	44.9	74.4	75.8	74.0	59.0	68.7	61.6	67.4	78.1	29.3	67.9
	2010	**72.3**	**70.4**	**63.2**	**75.5**	**77.9**	**..**	**61.5**	**72.6**	**77.2**	**64.3**	**70.4**	**72.8**	**67.1**	**70.3**	**57.0**	**56.5**	**61.9**	**81.6**	**59.7**	**50.3**	**54.8**	**45.7**	**74.1**	**76.2**	**73.9**	**59.0**	**69.1**	**61.4**	**67.5**	**78.8**	**29.5**	**68.1**
	2011 T1	72.4	70.3	62.1	74.9	78.6	..	61.8	72.9	77.0	65.0	70.3	71.8	66.6	70.4	57.0	56.0	61.0	-	59.5	50.4	55.6	44.8	74.2	76.0	74.5	58.9	69.0	61.0	65.8	79.0	29.1	67.6
	2011 T2	72.5	70.3	62.7	76.3	78.5	..	62.1	73.2	77.4	65.5	71.6	74.8	66.8	70.4	56.8	56.6	62.0	-	59.5	50.4	53.3	45.9	74.6	76.5	73.2	59.2	69.2	60.6	66.3	81.0	32.2	67.7
	2011 T3	72.6	71.3	63.8	76.1	78.2	..	62.5	73.7	78.0	65.7	72.7	73.7	67.6	70.9	57.1	57.1	61.8	-	59.5	49.9	56.5	46.4	74.8	76.5	72.9	59.6	68.7	61.2	67.1	80.6	32.3	68.0
	2011 T4	72.7	70.9	63.0	74.7	79.2	..	62.5	74.0	77.0	65.8	70.8	71.7	67.4	71.0	57.6	57.3	61.6	-	59.9	51.7	55.4	47.7	75.6	75.8	73.9	59.8	68.5	61.3	67.9	78.9	30.5	67.2
	2011	**72.6**	**70.7**	**62.9**	**75.5**	**78.6**	**49.0**	**62.2**	**73.5**	**77.3**	**65.5**	**71.3**	**73.0**	**67.1**	**70.7**	**57.1**	**56.7**	**61.6**	**81.5**	**59.6**	**50.6**	**55.2**	**46.2**	**74.8**	**76.2**	**73.6**	**59.4**	**68.8**	**61.0**	**66.8**	**79.9**	**31.0**	**67.6**
	2012 T1	72.6	71.0	62.4	74.5	78.4	..	62.5	72.9	77.1	66.4	71.8	72.4	67.1	71.1	57.8	57.3	61.3	-	..	52.6	55.5	46.1	75.6	76.0	73.9	59.7	69.0	61.6	67.7	79.2	29.5	67.0
	2012 T2	72.8	71.3	62.4	75.9	77.9	..	63.2	73.1	77.8	66.6	72.1	75.3	67.6	71.1	58.0	58.0	61.7	-	..	52.9	55.6	47.7	75.7	76.8	73.4	60.0	69.3	61.6	66.5	81.5	32.5	67.4
	2012 T3	72.4	73.0	63.9	76.0	79.0	..	64.0	73.5	77.2	66.9	71.6	74.9	68.2	71.8	58.2	58.9	61.8	-	..	52.0	60.1	48.0	76.0	76.9	73.5	60.1	69.3	62.0	67.3	81.6	32.3	67.7
	2012 T4	72.7	71.9	63.8	75.0	78.7	..	64.5	73.8	75.9	66.9	70.1	72.0	68.4	72.1	58.3	58.5	61.8	-	..	53.2	57.3	47.3	76.5	76.4	72.5	60.1	69.0	61.5	67.1	79.2	32.4	67.2
	2012	**72.6**	**71.8**	**63.1**	**75.4**	**78.5**	**..**	**63.6**	**73.3**	**77.0**	**66.7**	**71.4**	**73.7**	**67.8**	**71.5**	**58.0**	**58.2**	**61.6**	**82.5**	**..**	**52.7**	**57.2**	**47.3**	**76.0**	**76.5**	**73.3**	**59.7**	**69.2**	**61.7**	**67.1**	**80.1**	**31.7**	**67.3**
	2013 T1	72.5	71.6	63.1	75.0	79.6	..	64.5	73.9	76.2	67.6	71.1	73.1	67.9	71.9	57.7	57.9	61.8	-	..	53.0	56.3	46.2	76.6	76.6	..	59.4	68.9	62.4	66.9	79.8	31.8	66.6
	2013 T2	72.8	72.3	63.8	76.2	78.9	..	65.0	73.9	77.2	67.7	71.9	75.6	68.2	71.7	58.1	58.4	63.1	-	..	52.6	57.9	47.8	76.6	76.7	..	59.8	69.1	62.0	66.7	82.0	34.4	67.4
	2013 T3	72.4	73.6	65.5	76.3	79.2	..	65.3	74.2	77.8	67.7	70.9	73.5	68.6	72.4	57.9	58.9	62.9	-	..	51.8	55.0	47.7	76.6	77.1	..	60.6	69.4	62.6	68.0	81.9	33.7	67.3
	2013 T4	72.7	72.7	63.8	75.2	80.2	..	65.5	74.6	75.9	68.1	72.0	72.7	68.7	72.1	57.6	59.3	62.5	-	..	53.2	59.9	48.0	76.3	76.6	..	60.8	70.1	62.7	66.4	80.5	32.8	66.8
	2013	**72.6**	**72.6**	**64.1**	**75.7**	**79.4**	**..**	**65.1**	**74.2**	**76.8**	**67.8**	**71.5**	**73.7**	**68.3**	**72.0**	**57.8**	**58.6**	**62.5**	**83.2**	**..**	**52.6**	**57.3**	**47.4**	**76.5**	**76.8**	**..**	**60.1**	**69.4**	**62.4**	**67.0**	**81.1**	**33.2**	**67.0**
Nés à l'étranger	2009 T1	64.6	62.3	53.6	69.3	..	..	64.5	62.8	69.0	77.4	73.0	72.2	59.6	62.6	57.8	63.9	62.9	-	63.0	56.9	69.1	33.0	64.4	70.9	66.4	45.4	77.0	61.4	65.8	67.4	32.4	63.0
	2009 T2	63.7	62.4	49.8	70.4	73.3	..	65.5	63.1	71.5	76.0	71.9	70.4	59.5	62.7	59.5	65.1	64.2	-	62.1	58.6	63.8	38.0	62.4	71.7	66.8	41.8	76.8	63.4	64.7	68.4	31.7	63.0
	2009 T3	63.3	62.3	50.5	70.7	..	..	63.7	63.4	73.1	75.9	72.5	69.6	58.6	63.2	60.7	67.4	64.6	-	64.4	56.5	64.0	37.6	63.1	69.5	65.9	42.4	74.8	56.4	67.0	68.1	30.8	63.5
	2009 T4	64.0	63.5	53.0	70.3	..	..	61.5	63.4	66.4	76.5	72.0	68.8	58.6	63.4	61.1	65.8	62.5	-	64.0	58.8	67.4	31.5	63.4	67.6	66.9	47.3	72.9	53.0	65.4	67.3	31.2	63.5
	2009	**63.9**	**62.6**	**51.7**	**70.2**	**..**	**62.8**	**63.8**	**63.2**	**70.0**	**76.4**	**72.4**	**70.2**	**59.1**	**63.0**	**59.8**	**65.5**	**63.5**	**85.0**	**63.4**	**57.7**	**66.1**	**34.9**	**63.3**	**69.9**	**66.5**	**44.2**	**75.4**	**58.9**	**65.7**	**67.8**	**31.6**	**63.3**
	2010 T1	63.6	63.7	54.7	70.2	72.0	..	60.4	61.6	65.2	74.2	73.7	68.1	59.1	62.9	61.8	67.0	61.2	-	63.3	58.3	67.5	35.2	63.9	71.1	66.0	43.7	77.0	47.7	67.7	66.5	32.8	63.1
	2010 T2	63.4	63.7	52.8	71.0	73.4	..	61.5	62.9	69.7	74.3	73.2	67.2	59.4	63.7	62.3	69.8	63.0	-	63.4	58.4	65.0	35.2	64.1	69.8	65.9	47.5	77.7	45.9	70.0	67.7	31.2	63.6
	2010 T3	64.1	65.2	55.1	71.0	73.9	..	63.2	63.1	71.9	77.8	73.9	64.1	58.8	64.4	62.7	70.4	62.3	-	64.1	55.5	67.0	31.1	63.1	69.7	65.6	57.3	77.7	43.6	62.8	68.4	31.4	63.3
	2010 T4	65.7	66.0	55.2	69.1	72.8	..	63.4	62.2	66.2	72.7	71.7	62.5	59.9	63.6	62.2	62.7	62.2	-	65.0	56.3	67.5	32.6	62.5	68.6	67.4	49.9	79.3	50.0	65.0	66.4	34.1	64.0
	2010	**64.2**	**64.7**	**54.5**	**70.3**	**73.0**	**..**	**62.1**	**62.4**	**68.2**	**73.4**	**74.5**	**65.4**	**59.2**	**63.7**	**62.2**	**67.4**	**62.2**	**83.7**	**63.9**	**57.1**	**66.8**	**33.6**	**63.0**	**69.7**	**66.2**	**49.1**	**77.9**	**46.8**	**66.3**	**67.3**	**32.4**	**63.5**
	2011 T1	65.7	65.0	51.1	68.9	71.7	..	62.5	62.7	67.3	73.2	71.0	61.4	60.8	64.1	62.2	61.2	62.0	-	64.5	58.2	70.3	36.4	63.6	70.6	67.8	52.5	78.9	53.5	64.4	67.8	32.1	62.4
	2011 T2	65.6	63.8	53.7	69.2	71.9	..	60.2	64.2	68.4	74.7	72.0	65.5	60.2	63.9	61.2	60.8	63.8	-	64.6	58.5	67.8	38.0	61.7	72.2	69.0	59.3	80.7	-	64.2	68.8	29.8	62.2
	2011 T3	65.6	64.1	51.0	70.3	72.8	..	59.7	64.6	70.2	73.2	75.0	66.0	59.3	65.2	60.0	59.1	63.6	-	63.8	55.6	65.4	44.2	61.1	72.3	68.7	62.0	78.5	60.0	61.5	68.9	30.5	62.5
	2011 T4	65.0	65.6	52.4	69.8	73.3	..	60.5	63.3	67.3	72.6	71.9	67.2	59.0	64.0	61.3	62.0	63.1	-	64.2	58.0	64.8	46.8	63.0	72.3	68.7	54.2	79.9	64.3	62.5	68.2	32.4	63.4
	2011	**65.5**	**64.6**	**52.1**	**69.6**	**72.4**	**64.7**	**60.7**	**63.7**	**68.3**	**73.4**	**72.5**	**65.1**	**59.8**	**64.3**	**61.2**	**60.8**	**63.1**	**83.6**	**64.3**	**57.6**	**67.0**	**41.4**	**62.4**	**71.9**	**68.6**	**56.8**	**79.5**	**59.2**	**63.1**	**68.4**	**31.2**	**62.6**
	2012 T1	65.1	65.0	51.6	68.9	73.7	..	60.8	63.1	67.8	73.8	72.3	67.0	59.6	62.5	60.9	61.6	63.2	-	..	59.2	67.7	43.0	63.2	70.5	70.3	53.4	79.4	64.8	63.4	68.0	37.2	62.6
	2012 T2	65.3	64.4	52.5	70.7	73.8	..	61.3	64.9	68.3	73.3	72.4	70.3	59.4	63.1	61.0	65.3	64.1	-	..	59.1	67.8	46.6	63.4	72.8	70.2	61.5	80.1	61.7	63.7	69.8	39.5	62.4
	2012 T3	65.6	63.8	53.3	71.4	74.0	..	61.9	64.3	69.0	72.7	73.2	69.2	59.1	64.6	62.7	65.6	63.8	-	..	57.5	70.1	45.2	64.6	71.6	70.1	62.8	80.4	66.6	66.7	68.8	35.9	62.3
	2012 T4	65.5	63.8	54.5	71.1	74.8	..	61.8	64.9	65.3	73.6	70.0	67.7	58.4	65.3	63.0	68.1	61.9	-	..	59.7	69.4	45.7	63.4	69.6	70.3	58.4	78.7	69.0	64.7	68.1	37.2	62.8
	2012	**65.4**	**64.2**	**53.0**	**70.5**	**74.1**	**..**	**61.5**	**64.3**	**67.6**	**73.4**	**72.0**	**68.5**	**59.1**	**63.9**	**61.9**	**65.1**	**63.2**	**84.1**	**..**	**58.9**	**68.7**	**45.1**	**63.7**	**71.1**	**70.3**	**58.5**	**79.7**	**65.7**	**64.6**	**68.9**	**37.4**	**62.5**
	2013 T1	66.1	65.0	54.6	70.7	74.5	..	61.3	64.0	67.4	74.5	76.1	67.5	57.9	65.3	63.7	69.3	62.7	-	..	60.7	69.2	43.1	62.2	69.7	..	54.7	77.7	-	59.7	68.4	38.4	62.3
	2013 T2	66.1	64.6	52.1	71.4	74.8	..	65.3	64.8	69.5	73.7	75.4	71.4	57.9	65.3	64.5	64.6	63.6	-	..	59.6	70.3	39.8	62.4	71.2	..	62.6	78.3	65.3	64.6	70.4	40.2	61.9
	2013 T3	66.2	65.7	54.6	71.7	74.7	..	65.2	65.3	68.2	72.8	72.5	67.8	57.7	65.6	66.0	64.7	64.1	-	..	57.6	70.5	43.6	64.0	73.0	..	64.4	77.9	67.7	62.4	70.1	37.3	62.7
	2013 T4	65.5	65.4	54.3	70.0	74.8	..	67.0	63.8	68.1	72.9	71.4	67.8	59.4	65.9	64.7	67.8	62.8	-	..	60.2	67.7	41.2	63.8	71.2	..	60.9	77.2	65.1	62.4	69.1	33.4	61.6
	2013	**66.0**	**65.2**	**53.9**	**70.9**	**74.7**	**..**	**64.7**	**64.5**	**68.3**	**73.5**	**73.9**	**68.6**	**58.2**	**65.5**	**64.7**	**66.6**	**63.3**	**84.3**	**..**	**59.5**	**69.4**	**41.9**	**63.1**	**71.3**	**..**	**60.5**	**77.8**	**66.9**	**62.3**	**69.5**	**37.3**	**62.1**

Note : Les données font référence à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs. Informations sur les données concernant l'Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexico : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933160777*

Chapitre 3

La gestion des migrations de travail : des politiques avisées au service de la croissance économique[1]

Ce chapitre propose une vue d'ensemble méthodique et comparative de la gestion des migrations de travail, en identifiant les éléments clés à même d'aider les décideurs politiques à assortir des mesures concrètes aux objectifs globaux. Il discute des raisons des changements dans le panorama des politiques de migrations de travail, provoqués tant par des facteurs structurels que par l'érosion des catégories traditionnelles, ce qui pose de nouveaux défis pour les décideurs politiques. La politique de migrations de travail peut être utilisée afin d'atteindre différents objectifs, parfois contradictoires. Ce chapitre se propose de discuter des compromis nécessaires pour équilibrer ces objectifs politiques. Réaliser ces objectifs requiert l'utilisation d'outils, et ce chapitre discute de ces nombreuses mesures, y compris une palette d'instruments politiques, allant des mesures plus larges et les plus connues aux limitations numériques en passant par des processus de sélection détaillés ou des critères de classement. Le rôle et la faisabilité de listes de professions en pénurie est également discuté. Les outils sont assortis aux objectifs et ce chapitre identifie les conditions dans lesquelles l'utilisation de chaque outil est la plus appropriée, ainsi que leurs défauts potentiels. Il souligne l'importance de la flexibilité et discute de la manière adéquate d'utiliser ces outils pour maintenir un système de gestion dynamique capable de réagir aux changements. Ce chapitre identifie enfin les besoins d'infrastructure des systèmes de gestion, et énumère les solutions possibles dans les cas de ressources limitées.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principaux résultats en matière de politique migratoire à des fins d'emploi

La migration joue un rôle de plus en plus important en contribuant à la population et à la main-d'œuvre des pays de l'OCDE.

Au cours de la période 2002-12, la migration a contribué en moyenne à 59 % de la croissance de la population au sein des pays de l'OCDE, cette part variant considérablement selon les pays. Comment la migration va continuer à contribuer à la croissance de la main-d'œuvre à l'avenir est une question-clé.

Alors que la majorité des migrants n'arrivent pas dans le cadre des migrations de travail…

La migration de travail est un des traits communs à toutes les économies de l'OCDE. Même au cœur de la crise économique, de nombreux travailleurs ont été recrutés de l'étranger – environ 600 000. Désormais les migrants de travail ne représentent pas plus d'un tiers de toute l'immigration permanente au mieux, et bien moins dans la plupart des pays de l'OCDE. En dehors des pays européens, la migration de travail représente 13 % du total des flux permanents. Même en considérant les presque deux millions de travailleurs temporaires entrant chaque année dans les pays de l'OCDE, la majorité des migrants arrivent par d'autres canaux.

… c'est sur les migrations de travail que les décideurs politiques sont les plus redevables.

En grande partie, la politique migratoire à des fins d'emploi est la partie publique de la politique migratoire, étant donné qu'elle est le domaine où les choix politiques sont le plus visibles ainsi que celui où les gouvernements ont le plus de contrôle. Il y a une demande croissante du public pour une gestion effective des migrations et pour plus de clarté dans la communication des décideurs politiques. L'amélioration des systèmes d'information et des statistiques signifie qu'il y a plus d'informations qu'il n'y en a jamais eu auparavant sur le niveau et les caractéristiques des flux migratoires, mais cela veut aussi dire que l'opinion publique y attache plus d'importance et qu'il y a plus de place pour l'évaluation. Les décideurs politiques ont besoin de communiquer via des faits et expliquer leurs décisions.

Il est plus difficile que jamais de conduire une bonne politique de migrations de travail.

Le changement rapide des conditions économiques et des besoins en compétences du marché du travail actuel complique les efforts qu'ont à fournir les décideurs politiques pour conduire une bonne politique de migration de travail. Conduire cette politique induit un fonctionnement plus homogène du marché du travail, moins de postes vacants, une

meilleure adéquation entre les compétences, ainsi que moins de migrations irrégulières. L'opinion publique porte souvent un grand intérêt au sujet des migrations et est susceptible de mettre la pression sur les décideurs politiques afin de s'assurer des bénéfices des migrations de travail et de gestion des risques.

Les migrations de travail visent des objectifs multiples…

Ce ne sont pas d'importantes pénuries de main-d'œuvre qui se profilent à l'horizon pour la plupart des pays de l'OCDE, mais plutôt une inadéquation des compétences et des besoins spécifiques. Bien que les effets attendus des migrations de travail sur le marché du travail, l'économie et la société en général varient énormément d'un pays à l'autre, elles peuvent contribuer à la croissance économique et une meilleure migration de travail reste une aspiration commune. Bien que personne ne s'attende à ce que les migrations viennent inverser le vieillissement de la population, on espère que les migrations de travail viendront soutenir l'innovation et le développement des sociétés du savoir, et répondre à certaines pénuries liées aux changements dans la composition de la main-d'œuvre.

… si les distinctions politiques traditionnelles se sont atténuées.

Les distinctions traditionnelles qui ont guidé les politiques migratoires depuis des décennies sont devenues moins pertinentes. Il est difficile, par exemple, de classer les migrants selon des niveaux de compétences simples – élevées ou faibles – afin de concevoir des politiques migratoires sur les marchés du travail actuels où les compétences requises et les tâches exécutées se complexifient. L'identification et la vérification des compétences par-delà les frontières sont également de plus en plus difficiles. De même, il est difficile de faire la distinction entre migrations temporaires et migrations permanentes. Les systèmes d'admission fondés sur la demande (sélection faite par les employeurs) et ceux fondés sur l'offre (sélection faite par les pouvoirs publics) ont fusionné, et la plupart sont devenus hybrides. En outre, dans de nombreux pays de l'OCDE, l'immigration de travail est davantage d'origine familiale et humanitaire et vient moins des canaux classiques de migrations de main-d'œuvre, sur lesquels les pays ont un pouvoir discrétionnaire plus important. Pour les pays européens, la libre circulation à des fins d'emploi prédomine et peut éclipser d'autres flux migratoires de main-d'œuvre, et compliquer ainsi les efforts faits pour cibler les politiques migratoires de travail. Enfin, si ce sont bien les pouvoirs publics qui peuvent, en théorie, sélectionner les personnes admises à entrer sur leur territoire, le vivier de candidats est de plus en plus soumis aux choix d'autres acteurs, dont les critères ne vont pas forcément dans le sens des objectifs des politiques publiques.

Malgré cette complexité, une réponse politique efficace peut être apportée.

L'expérience des pays de l'OCDE apporte des indications quant à la gestion des migrations de travail pour la croissance économique tout en tenant compte d'un contexte politique en évolution et d'une complexité accrue. L'énoncé de principes politiques fondamentaux et l'identification des bonnes pratiques éprouvées participeront à mieux gérer les migrations de travail, indépendamment du contexte politique, économique et social.

Élaborer un cadre migratoire plus clair afin de promouvoir la compréhension des objectifs et des arbitrages possibles…

La migration de travail sert en premier lieu à répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs, mais se trouve à la croisée d'un certain nombre d'objectifs différents : besoins de travail à court terme, évolution démographique et développement de la force de travail à long terme, objectifs de développement économique élargis, investissement et politique commerciale, politiques sectorielles, innovation et productivité, ainsi que coopération pour le développement, pour n'en nommer que quelques-uns. Les objectifs dans un de ces domaines peuvent suggérer des mesures qui vont dans des directions différentes des autres objectifs nécessitant des arbitrages et la promotion de politiques cohérentes dans les domaines d'action.

… et s'assurer de la cohérence des politiques.

Les acteurs des différents domaines concernés par la migration doivent se coordonner tout au long des processus pour garantir la cohérence de la stratégie, notamment par rapport à l'éducation nationale et à la formation. Si la migration de travail est globalement bénéfique, tous n'en tirent pas les mêmes avantages et, pour certains, elle peut même avoir des effets néfastes qui nécessitent des mesures compensatoires.

S'assurer que les politiques ont une connaissance approfondie du marché du travail et de ses besoins.

La gestion des migrations de travail exige une compréhension claire de la façon dont le marché du travail évolue. Ceci est important pour la régulation des migrations temporaires pour les besoins à court terme ainsi que pour la planification, à long terme, des migrations de travail. Celles-ci, à leur tour, exigent une compréhension de la manière – dans quelles régions, dans quels secteurs, quelles professions – dont l'offre et la demande sont en train de changer, et les perspectives du marché du travail à plus long terme.

Adapter les catégories de visa aux réalités actuelles.

Nombreux sont les migrants qui passent par de multiples changements de statut une fois dans le pays de destination. La plupart des migrants permanents actuels sont d'anciens migrants temporaires. Pourtant, le statut permanent ne garantit pas que les migrants restent. Les catégories de visa doivent refléter la réalité d'aujourd'hui. Les critères de changement de statut devraient être clarifiés dès le début, afin d'expliquer aux employeurs et aux migrants les choix possibles et les exigences du passage à la résidence permanente et à la naturalisation. Les pays devraient s'assurer que leurs systèmes statistiques saisissent bien ces changements de statut et contrôlent les fonctions desservies par différents programmes dans le processus des migrations de travail.

La palette de mesures politiques pour atteindre ces objectifs mêle éléments anciens et nouveaux.

Après avoir défini le cadre, une palette d'instrument est disponible pour atteindre les objectifs fixés. Certains ont été mis en œuvre et testés, alors que d'autres correspondent à des innovations plus récentes. Les outils mis en œuvre varient d'un pays à l'autre, mais identifier des objectifs clairs facilite le choix des instruments, leur évaluation et leur présentation au public. Quelle que soit la boite à outils des décideurs politiques, elle devrait se composer des outils discutés ci-après.

Les limites numériques sont attractives mais sensibles pour l'opinion publique et difficiles à fixer.

Les limites numériques sont un signal fort permettant de rassurer l'opinion publique, mais fixer un chiffre officiel peut contribuer à surpolitiser le débat sur la migration de travail et à réduire la flexibilité du système. Les moyens permettant d'imposer ces limites varient d'un pays à l'autre et, en général, associent des indicateurs quantitatifs à des examens et à la prise en compte de la position des parties prenantes. Dans certains pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, les plafonds sont des plafonds absolus. Dans les pays « d'installation », les objectifs chiffrés sont plutôt fixés en fonction des prévisions à long terme et de la capacité de traitement des demandes. Un autre inconvénient des limites numériques est que, lorsque la demande est supérieure à l'offre, il n'y a pas de places pour tout le monde et choisir les « gagnants » est un exercice délicat. Il existe des loteries, mais elles ne ciblent pas les meilleurs éléments. Les classements sont préférables mais ils sont difficiles à élaborer et à gérer. Les systèmes, récemment introduits, fondés sur la « manifestation d'intérêt », dans lesquels les candidats admissibles sont sélectionnés dans un vivier, permettent de gérer les admissions dans les limites convenues.

Augmenter les coûts liés au recrutement à l'étranger peut également permettre de contrôler les flux.

Assurer l'équité sur le marché du travail local suppose non seulement d'informer la main-d'œuvre locale des vacances d'emploi, mais aussi de garantir que le recrutement à l'étranger ne sera pas le premier choix de l'employeur. Coûts supérieurs, délais plus longs et autres obstacles peuvent implicitement inciter les employeurs à se tourner en premier lieu vers la main-d'œuvre locale. Les frais perçus sur les travailleurs migrants et les employeurs vont de zéro à plusieurs milliers de dollars selon les pays de l'OCDE. Seuls quelques pays, comme Israël, prévoient des frais résolument élevés pour décourager les employeurs de recruter des étrangers. Pour le recrutement à long terme de travailleurs bien rémunérés ou pour les travailleurs destinés aux secteurs souffrant de graves pénuries de main-d'œuvre, les frais ne découragent pas les employeurs. Il apparaît que les permis de long terme coûtent davantage aux employeurs. La durée du processus de recrutement est souvent un problème plus important que les frais.

Moyen plus ciblé de protéger la main-d'œuvre locale, l'examen du marché du travail est cependant difficile à mettre en œuvre.

L'examen du marché du travail est une autre façon de garantir que la main-d'œuvre locale soit prioritaire dans le recrutement, ou de contrecarrer tout effet négatif du recrutement de travailleurs étrangers. De nombreux pays exigent que les vacances d'emploi soient publiées, généralement auprès des services publics de l'emploi. Malgré des décennies d'expérience avec les examens du marché du travail, subsiste encore le débat, parfois controversé, sur l'efficacité de cet instrument et la façon de traiter l'arbitrage entre la nécessité de répondre rapidement aux offres d'emploi et la possibilité donnée à la population locale de connaître et de se porter candidate aux offres de travail. La plupart des examens du marché du travail s'accompagnent d'exigences de publicité, même si sur plusieurs aspects – publicité auprès de qui et pendant combien de temps ; que faire si les candidats locaux sont rejetés – la controverse demeure. Pour être valables, les examens du marché du travail doivent refléter les efforts réels des employeurs pour pourvoir les postes ainsi que les canaux par lesquels les postes vacants sont pourvus.

Une liste des professions en pénurie peut concerner les besoins immédiats et à long terme.

Les listes des professions en pénurie sont dans certaines circonstances un instrument utile. Si elles portent sur des besoins à court terme, elles complètent les examens du marché du travail, prévoyant des exceptions et des facilités. Si elles portent sur des besoins à long terme, elles peuvent faciliter l'emploi de travailleurs migrants ou la recevabilité d'une demande. Pour le public, ces listes sont la preuve que la migration est ciblée plutôt qu'indiscriminée. Elles sont cependant soumises à des pressions exercées par des groupes de pression et pourraient réduire les incitations des employeurs à investir dans la formation pour les professions en pénurie. Les migrants potentiels peuvent utiliser ces listes pour cibler les voies d'entrée les plus accessibles. La plupart de ces risques peuvent être évités essentiellement par des processus transparents fondés sur des données empiriques. Les listes de pénuries sur le long terme devraient se focaliser sur les professions qui connaissent des pénuries structurelles.

L'efficacité des « systèmes à points » est déterminée par le choix des paramètres.

La sélection par le biais d'un système à points fait partie des systèmes de migration d'environ dix pays de l'OCDE. En soi, un système à points est simplement un moyen d'appliquer plusieurs critères avec différentes pondérations plutôt qu'une garantie de choisir ou de privilégier les candidats les plus prometteurs. Concevoir un système à points efficace prend du temps et il faut des éléments tangibles pour comprendre ce qui fait que les migrants réussissent sur le marché du travail. Sans cette compréhension, un système à points pourrait ne pas atteindre les objectifs visés. C'est particulièrement vrai pour l'admission sans promesse d'embauche. Le système à points peut néanmoins jouer un rôle vis-à-vis d'autres objectifs et être utilisé comme une incitation qui encouragerait les travailleurs à apprendre la langue nationale ou à acquérir des compétences spécifiques au pays, avant ou après l'entrée, si cela permet d'accélérer le changement de statut ou de faciliter l'intégration.

Les conditions salariales sont un bon indicateur de compétence mais ne peuvent être le seul critère d'admission.

Lorsque les qualifications sont difficiles à évaluer ou lorsqu'il n'existe pas de qualification pour une profession spécifique, les conditions salariales sont un bon moyen d'évaluer le niveau de compétence requis. Toutefois, les conditions salariales, associées à d'autres critères de qualification, peuvent pénaliser les jeunes travailleurs. Pour cette catégorie, appliquer des plafonds plus bas serait judicieux, même si cela ajoute de la complexité aux systèmes. Le plafonnement nécessite par ailleurs un suivi pour vérifier que l'employeur a effectivement versé le salaire dû.

Les visas de recherche d'emploi peuvent être introduits de façon concurrentielle et graduelle.

Les visas de recherche d'emploi sont un moyen d'admettre des individus talentueux – en particulier des jeunes – sans expérience ou sans offre d'emploi, qui seraient autrement incapables d'entrer. Les résultats de ces programmes sont mitigés. Les procédures de sélection qui mobilisent de nombreuses ressources n'ont pas toujours permis de sélectionner de bons candidats. Parce qu'il est difficile de garantir le retour des titulaires de visa qui n'ont pas obtenu d'offre d'emploi, ces visas doivent être accordés dans certaines limites et dans l'optique de tester les critères de sélection et les résultats. Un visa de recherche d'emploi peut néanmoins appuyer utilement une politique migratoire centrée sur les compétences, même s'il est important que le public et les immigrés eux-mêmes comprennent que tous les bénéficiaires de ces visas ne réussiront pas à trouver l'emploi recherché et qu'ils devront donc quitter le pays d'accueil.

Les programmes ciblant les investisseurs nécessitent une surveillance et une analyse coûts-bénéfices.

La plupart des pays de l'OCDE ont des visas destinés à attirer les investisseurs, sources importantes de capitaux, même si dans les faits il semble que tous les programmes ne récoltent pas les fruits escomptés, en particulier lorsque le niveau des seuils et des exigences est bas. Le contrôle de l'origine des fonds peut s'avérer particulièrement difficile et nécessiter une surveillance importante.

Les programmes internationaux d'échanges culturels peuvent avoir un effet important sur le marché du travail.

Certains circuit d'immigration discrétionnaires ne sont pas à l'origine conçus pour la migration de travail mais constituent néanmoins une importante source de main-d'œuvre. Les programmes « vacanciers actifs » et ceux pour la mobilité des jeunes en sont un exemple. La composante « emploi » de ces programmes peu réglementés a gagné en importance avec le plus grand nombre de pays d'origine concernés. Les pays d'origine et la répartition du temps entre travail et vacances évoluant, l'impact cumulé de ces programmes sur les marchés du travail et notamment sur l'emploi des jeunes locaux doit être évalué. Les étudiants internationaux sont un autre exemple car, pour la plupart, ils seront autorisés à travailler, au moins à mi-temps, pendant leurs études.

Les étudiants internationaux peuvent être mieux utilisés dans les flux migratoires liés au travail.

Les étudiants internationaux diplômés sont une source intéressante de main-d'œuvre hautement qualifiée, car ils parlent a priori la langue de leur pays de destination et les employeurs savent décrypter leurs diplômes. Pour autant, tous les pays de l'OCDE ne tiennent pas compte spécifiquement de ces étudiants dans leur planification en matière de migration de travail. Dans nombre de pays de l'OCDE, les conditions sont plus favorables pour les étudiants internationaux que pour les travailleurs étrangers même si leur taux de rétention pourrait souvent être accru. Il existe des restrictions quant aux types d'emploi qui conditionnent l'éligibilité des étudiants, mais dans la plupart des pays de l'OCDE, elles peuvent être levées s'ils ont d'excellentes compétences linguistiques ou s'ils sont diplômés d'un domaine ou prévalent des pénuries et où les perspectives d'emploi sont bonnes. Des informations plus détaillées sur les possibilités de rester dans le pays de destination une fois le diplôme obtenu peuvent être fournies avant l'inscription et avant les examens pour garantir que les étudiants intéressés par un séjour prolongé ne ratent pas l'occasion de rester. En fonction de la demande pour des postes moyennement qualifiés difficiles à pourvoir, dans les pays dotés d'un système d'apprentissage, il conviendrait de prendre des dispositions pour permettre aux travailleurs potentiels d'intégrer les filières d'apprentissage avec la promesse qu'ils pourront rester une fois leur formation achevée, même si leur niveau de qualification est inférieur à celui des programmes de migrations qualifiées.

Les accords bilatéraux peuvent jouer un rôle, notamment dans la gestion des migrations de travail peu qualifié et pour répondre aux besoins de compétences spécifiques…

Les accords bilatéraux sont particulièrement adaptés à la migration temporaire et à celle de travailleurs faiblement qualifiés, lorsque l'offre à l'étranger est nettement supérieure à la demande et que les qualifications requises sont moins spécifiques que dans les professions qualifiées ou pour les ouvriers spécialisés. Ce déséquilibre augmente le risque de prélèvements abusifs par les intermédiaires et d'incitations à prolonger le séjour, et il place les travailleurs migrants en situation de plus grande vulnérabilité. Les accords bilatéraux sont un moyen de contrer ces risques et d'améliorer le contrôle du recrutement et des conditions de travail. Ces accords ne sont pas aisés à conclure et sont d'autant plus efficaces qu'ils sont négociés avec plusieurs partenaires. Dans le cas du recrutement de certains types de personnel qualifié, ces accords permettent par ailleurs de développer des infrastructures de formation.

… et pour réduire les risques d'immigration irrégulière.

Pour de nombreux pays de l'OCDE, l'enjeu est encore et toujours de veiller à ce que l'immigration irrégulière demeure sous contrôle. Ce risque est peut-être plus élevé pour les emplois faiblement qualifiés et à bas salaire, où le nombre de candidats dépasse le nombre de postes disponibles et où le risque d'emploi illégal de travailleurs étrangers est plus élevé. Mais il existe aussi pour d'autres catégories, notamment les transferts à l'intérieur des entreprises, les détenteurs de visas d'affaires et les étudiants internationaux en

emploi. Pour les programmes saisonniers, les accords bilatéraux ont été expérimentés dans une optique de sélection et de conformité. Les programmes temporaires couvrant de plus longues périodes ont également été expérimentés avec certaines caractéristiques clés – liste d'aptitudes élargie, système de gestion et de suivi rigoureux, incitations à la mise en conformité non répressives. Ces programmes sont peu onéreux et permettent de réduire les coûts liés à l'immigration irrégulière et au recrutement illégal de travailleurs étrangers.

Il peut être nécessaire de procéder à une régularisation pour corriger les défauts des systèmes de gestion des migrations de travail.

Le meilleur moyen de lutter contre l'immigration irrégulière est de proposer des programmes de migration de travail qui répondent à la demande tout en empêchant le recrutement illégal d'étrangers. Lorsque les programmes ont échoué à remplir ces conditions, entraînant une hausse de la population de travailleurs migrants en situation irrégulière, il peut s'avérer nécessaire d'inclure la régularisation dans la réforme. Les régularisations sont compliquées à élaborer et à mettre en œuvre mais tout porte à croire que des règles claires et des moyens concrets permettant de maintenir le statut légal après la régularisation sont des éléments favorables. Comme alternative au programme exceptionnel de régularisation, on peut accorder un statut de façon individuelle en fonction de l'historique du travailleur. Cela contribue à limiter la hausse du nombre de travailleurs en situation irrégulière, notamment lorsque ces derniers permettent de combler des carences structurelles du marché du travail.

Une gestion dynamique ne fige pas les dispositifs en vigueur.

La crise nous a permis de constater que les leviers de la politique à l'égard des migrations de travail pouvaient être ajustés à des fins utiles, sans pour autant entrainer un volte-face de la politique publique. La gestion dynamique de la migration signifie également l'abandon ou la modification des dispositifs en vigueur lorsque la situation l'exige, tout en gardant à l'esprit les objectifs politiques. Il importe par conséquent de ne pas figer les dispositifs, de ne pas créer de dépendance et ne pas confondre les instruments avec les objectifs visés.

L'évaluation et le suivi doivent être intégrés dans le processus.

L'expérimentation dans l'action publique se traduit par l'instauration d'initiatives complexes et rapidement mises au point, et risque parfois de devancer les capacités d'évaluation. En effet, nombre des programmes en vigueur portant sur les migrations de travail n'ont pas été évalués. Dès lors que les objectifs sont définis, il est important de s'assurer régulièrement qu'ils sont atteints. Investir dans l'évaluation et le suivi est indispensable pour faire de meilleurs choix. Dans ce contexte, il peut être utile d'avoir recours à des programmes pilotes pour vérifier qu'un programme peut atteindre ses objectifs, et de s'assurer du soutien de l'opinion publique.

Les pays doivent mettre à profit leurs avantages comparatifs.

Si tous les pays de l'OCDE souhaitent attirer des migrants de travail, ils ne recherchent pas la même catégorie de migrants, et n'ont pas tous les mêmes avantages à offrir. Presque tous ont cependant des avantages comparatifs à faire valoir pour attirer certains immigrés. Comprendre les facteurs économiques et non économiques qui attirent les immigrés peut aider les pays à cibler leurs politiques sur les migrants les plus à même de contribuer à la croissance économique. Leurs atouts peuvent résider dans la qualité de vie, l'égalité hommes-femmes, la sûreté, les perspectives d'éducation, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la langue et bien d'autres facteurs.

Une action publique efficace nécessite une mise en œuvre et des infrastructures de services de qualité…

Une simplification des procédures et une fourniture de services axée sur les clients permettraient à la politique publique de mieux remplir sa mission. Des outils intelligents, un personnel convenablement formé, des informations clairement identifiables, ainsi que les moyens et la volonté de faire respecter la réglementation assurent un meilleur fonctionnement du processus migratoire pour tous les acteurs.

… et l'implication de tous les acteurs, en particulier les employeurs et le système d'éducation/de formation, ainsi que les intermédiaires.

Si les réglementations régissant les migrations concernent tous les acteurs, leur application est de toute évidence facilitée lorsqu'elles répondent aux besoins de ces derniers. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est des principaux bénéficiaires directs des migrations de travail dans les pays de destination, à savoir, les employeurs. Il est par conséquent essentiel de veiller à ce que les employeurs aient leur mot à dire dans la prise de décisions. Des mécanismes garantissant le respect de la réglementation doivent également être développés avec les syndicats. De même, les recruteurs et les conseillers d'immigration, qui ont un rôle prépondérant dans le processus de recrutement, doivent être associés aux mesures de contrôle et d'intégrité. Certains pays de l'OCDE ont entrepris de réglementer les intermédiaires dans les migrations de travail ; ceux-ci ne sont toutefois pas incontournables, et la transparence et la simplicité peuvent atténuer la nécessité de faire appel à leurs services.

Le recours à des dispositifs de mise en relation entre les employeurs et les travailleurs peut être développé pour certains groupes cibles.

La plupart des pays de l'OCDE accueillent uniquement les migrants de travail, ou la plus grande partie de ces migrants, qui sont titulaires d'une offre d'emploi ferme. Dans les pays qui souhaitent avoir accès aux compétences internationales et répondre à une demande qu'ils ne parviennent à combler à l'échelle locale, les employeurs n'effectuent pas toujours la démarche consistant à étendre leur recherche au niveau mondial. S'ils disposent à cette fin

de plusieurs moyens, les dispositifs de mise en relation peuvent y contribuer. Ils peuvent consister à établir des viviers de candidats, sélectionnés soit par les autorités publiques, soit par des organismes privés. Ces dispositifs sont particulièrement importants pour les PME, qui ne disposent pas des mêmes ressources que les entreprises de plus grande taille (services des ressources humaines, économies d'échelle, réputation auprès des candidats), et les entreprises multinationales (qui ont en plus l'avantage de partager une langue commune et de disposer d'un vivier existant de compétences). Pour des raisons d'équité, les conditions plus favorables offertes aux entreprises multinationales ne doivent pas être octroyées aux dépens des efforts visant à faciliter le recrutement dans les petites entreprises.

La simplicité et la transparence des processus permettront d'alléger la charge du traitement des demandes et de proposer un accès plus équitable.

Les catégories d'admission varient très fortement d'un pays à l'autre. La transparence reste toutefois un critère d'évaluation des systèmes et un indice de référence pour tous leurs utilisateurs. Des critères clairs permettent de réduire les taux de refus et de diminuer les coûts. Les petites et moyennes entreprises sont celles qui ont le plus de difficultés pour pourvoir leurs postes, ainsi que celles qui bénéficient le plus d'un meilleur accès à l'information, à l'orientation et à des procédures simplifiées. La participation des intermédiaires aux procédures peut être un indicateur d'une trop grande complexité du système pour ses utilisateurs.

Une meilleure utilisation de la technologie entraine une amélioration des temps de traitement, des services et du respect de la réglementation.

L'objectif du traitement des migrations doit être le basculement en ligne du plus grand nombre de processus possible et le recueil des informations clés nécessaires (données sur l'éducation, la profession, la région d'emploi et le salaire proposé) à des fins d'efficience, d'intégrité, de filtrage des risques et d'analyse. L'utilisation de la technologie permettra également aux demandeurs de suivre l'évolution du traitement de leur demande et de leur statut, et de réduire le risque de prélèvement de frais par les intermédiaires privés.

Les frais de permis peuvent être utilisés de manière plus ciblée.

Les migrations impliquent des coûts élevés qui, dans la plupart des pays de l'OCDE, augmentent avec les intermédiaires. Simplifier les procédures et améliorer leur transparence peut diminuer le rôle de ces intermédiaires et permettre à des organismes publics de s'emparer d'une partie des sommes en jeu, afin de les investir dans la qualité des services. Augmenter les frais de dossier, notamment pour les demandes sur papier, peut être un autre moyen d'améliorer l'efficience du traitement des demandes.

Aujourd'hui, il est peu justifié d'avoir des dossiers en attente en matière de migrations du travail.

Dans les pays dont les processus de sélection sont restrictifs, le nombre important de candidats éligibles a souvent engendré des dossiers en attentes. Ce phénomène doit être évité car il bloque les nouvelles candidatures, place le pays en situation défavorable pour le recrutement des travailleurs, accroît les coûts de traitement et réduit l'adhésion du public au système de migration dans son ensemble. Les mécanismes récemment élaborés pour éviter cette situation – classement et manifestations d'intérêt – peuvent constituer une solution équitable. Dans le cas de candidats dont les caractéristiques sont assez similaires, l'équité peut également passer par des loteries, même si ce procédé pourrait être moins apprécié des participants.

Les pays dont la langue est peu parlée dans le monde pourraient devoir recourir à des incitations et des aides, pour que les travailleurs migrants apprennent la langue nationale avant ou après leur arrivée.

Dans de nombreux pays, le principal obstacle auquel se heurtent les entreprises souhaitant recruter dans un vivier de talents internationaux est celui des compétences linguistiques. Pour les pays anglophones, et dans une moindre mesure pour les pays hispanophones et francophones, la migration de travail est facilitée par le fait que leur langue est pratiquée par de nombreux candidats dans les pays d'origine. Pour d'autres pays, l'apprentissage de la langue nationale passe par des investissements du pays lui-même, en vue d'améliorer les résultats, la productivité, la satisfaction de l'employeur et le maintien dans l'emploi. Le fort intérêt des pays d'origine pour la migration se traduit par la volonté d'investir dans la formation en langues si cela accroît les chances d'émigrer. Les pays de destination peuvent profiter de cette bonne volonté pour œuvrer à élever le niveau linguistique avant la migration. L'action publique a un rôle de soutien des infrastructures linguistiques à jouer dans le pays d'origine et un rôle de soutien aux employeurs pour qu'ils organisent des formations linguistiques après l'arrivée dans le pays de destination.

Les mécanismes garantissant un recrutement conforme aux lois sont essentiels, notamment pour les employeurs de migrants faiblement qualifiés.

Les admissions à l'initiative des employeurs sont fonction des conditions de recrutement. Les conditions de travail et la légitimité de l'employeur sont généralement examinées avant le premier accord, et dans de nombreux pays, le suivi est moins approfondi. Mais les registres fiscaux et un examen plus actif permettent de vérifier que les travailleurs sont rémunérés comme il se doit et que les règles sont respectées. Pour le recrutement à des postes faiblement qualifiés, où le risque d'abus est plus important, un contrôle étroit s'impose via notamment des visites sur site. Les programmes temporaires – dont les programmes saisonniers mais pas uniquement – peuvent inclure des entretiens de départ et autres moyens de vérifier la conformité. Certains pays ont adopté une approche fondée sur le parrainage ou des systèmes favorisant un haut niveau de conformité ou travaillent avec des employeurs de confiance.

Encadré 3.1. **Principes politiques clés pour la gestion des migrations de travail**

Élaborer un cadre clair pour les migrations de travail

- Être conscient de la multiplicité des objectifs, dans les domaines économique et autres, et mettre en place une communication explicite concernant l'objectif et les arbitrages à opérer.
- Hiérarchiser les objectifs et veiller à la cohérence des politiques du point de vue des migrations de travail, en tenant compte des effets sur l'éducation, la formation et le marché du travail national.
- S'assurer que les catégories de visa tiennent compte de la réalité des différentes étapes du processus migratoire et de la transition entre les migrations temporaires et permanentes.
- Faire reposer le cadre des migrations de travail sur une bonne connaissance du marché du travail et de l'évolution de la demande. Assurer l'adaptabilité des instruments.

Constituer une boîte à outils composée d'une palette d'instruments consacrés à des objectifs différents

- Faire preuve de réactivité dans la conception des mécanismes d'opposabilité de la situation de l'emploi et de leur complément – les listes de pénuries – afin de rendre compte de la façon dont les emplois sont réellement pourvus.
- Mettre en place, à titre pilote, des visas de recherche d'emploi pour les migrants de travail qui n'entrent pas dans les catégories traditionnelles, en gardant à l'esprit que tous les bénéficiaires ne réussiront pas à trouver un emploi, et que ceux qui n'y parviendront pas devront quitter le territoire.
- Instaurer des dispositifs de mise en relation afin de compléter le marché dans des régions, des professions et auprès d'employeurs spécifiques.
- Mettre à profit l'intérêt pour les migrations dans les pays d'origine pour promouvoir la langue et la formation professionnelle spécifiques au pays de destination.
- Réduire les migrations irrégulières en envisageant les filières d'embauche légales pour les professions dans lesquelles l'emploi irrégulier est important, notamment en ayant recours à des accords bilatéraux et à un suivi post-migratoire.

Améliorer la gestion des critères d'admission et adopter une approche dynamique de la gestion des migrations

- Fixer les seuils de migration en tenant compte du spectre des compétences.
- Utilisez les seuils de salaire comme une variable représentative des compétences quand d'autres moyens de vérification sont insuffisants, mais les ajuster pour tenir compte des différences d'âge et d'autres facteurs.
- Calibrer les points et les pondérations des systèmes à points sur la base de données empiriques relatives aux caractéristiques qui contribuent à l'emploi durable et à des résultats positifs sur le long terme.
- Procéder à une évaluation pour informer les débats publics et tenir compte des résultats de cette évaluation dans la conception des politiques et le choix des outils appropriés.

Moderniser l'infrastructure des services

- Simplifier les procédures, cibler la fourniture de services sur les clients, former le personnel et veiller à l'accessibilité de l'information.
- Faire connaître clairement et précocement, aux migrants et à leurs employeurs, les passerelles et possibilités de transition.
- Assurer le déploiement des technologies en ligne lorsque cela est possible afin d'optimiser les gains d'efficience et d'alléger la charge pour les migrants et le personnel administratif, et fournir des incitations à leur utilisation dans d'autres filières.
- Imposer des frais proportionnels aux employeurs et aux migrants pour les services utilisés, et utiliser les recettes pour améliorer le traitement et la prise de décisions.
- Garantir la mise en place de dispositifs destinés en particulier aux employeurs qui font face à des travailleurs vulnérables.

Introduction

Les enjeux sont grands quand il s'agit de gérer les migrations de travail. La migration est un sujet minutieusement examiné par l'opinion publique et les différents décideurs. C'est sans surprise que la majorité des pays de l'OCDE tendent à ajuster, réformer ou reformuler leurs politiques migratoires à un rythme accéléré.

Réaliser des politiques est plus difficile aujourd'hui car la migration de travail est désormais plus un défi qu'au cours des décennies précédentes. La nature de la demande sur le marché du travail a changé, les disparités de compétences ayant plus d'impact que les pénuries générales de main-d'œuvre. Après la crise, la demande de main-d'œuvre s'est développée dans certaines zones mais reste faible dans d'autres. Les caractéristiques des migrants sont beaucoup plus diverses que précédemment, tant en termes d'éducation, de compétences que de pays d'origine. Pour les pays de l'OCDE inclus dans des aires de libre-circulation en pleine expansion, le rôle d'une politique discrétionnaire de migration de travail est désormais complémentaire d'une offre de main-d'œuvre souvent plus importante et plus fluctuante.

L'environnement politique dans tous les pays de l'OCDE concernant la migration et ses résultats est un des domaines auquel l'opinion publique attache de l'importance. Jamais auparavant n'étaient mises en avant autant d'informations sur le nombre et les caractéristiques des migrants, leurs choix professionnels et leurs résultats. L'opinion publique demande à faire entendre sa voix sur les choix des politiques migratoires, même s'il est devenu plus difficile de passer au crible ces évaluations et ces statistiques.

La majorité de la migration n'est pas une migration de travail et passe par d'autres formes : surtout familiale, humanitaire ainsi que tout mouvement au sein des zones de libre circulation. Alors qu'environ 600 000 migrants permanents de travail arrivent annuellement dans les pays de l'OCDE, cela ne représente que moins de 40 % du total des flux migratoires dans les pays européens de l'OCDE et 13 % dans les autres pays de l'OCDE. La migration temporaire de travail – comprenant les travailleurs saisonniers et les vacanciers actifs – atteint par contre de hauts niveaux, avec environ deux millions de travailleurs par an.

Même si le travail n'est pas le canal principal de la migration, ce canal est souvent le plus visible et celui le plus associé aux choix politiques des gouvernements, étant donné qu'il est directement sous la réglementation et le contrôle du gouvernement.

Le visage de la migration de travail ne peut pas rester inchangé face aux changements structurels du marché du travail et de la composition de la population d'âge actif, ainsi que face aux tendances démographiques et à la compétition croissante. En même temps, les changements de politiques n'ont pas tous été couronnés de succès, et au vu des risques inhérents à une gestion inappropriée de la migration de travail – migration irrégulière en premier lieu – il est essentiel que ces politiques soient basées sur ce qui s'est révélé efficace.

Ce chapitre se propose de discuter les choix auxquels font face les décideurs politiques et quelles solutions ont été tentées, ou ont été étudiées pour la première fois. Aucun pays de l'OCDE ne permet sans aucune restriction l'entrée ou l'embauche, de même qu'aucun ne ferme sa porte au recrutement international. Entre ces deux extrêmes, la distribution des réglages législatifs est sans surprise assez large. La question n'est pas de savoir si la migration est plus ou moins le bon choix, mais quels objectifs sont appropriés au cours de la mise en place d'une politique de migration de travail, et comment ils peuvent être atteints tout en minimisant les risques et en maximisant les bénéfices.

Au lieu d'être un guide expliquant « comment admettre au séjour des travailleurs étrangers », ce chapitre se propose d'identifier les principales évolutions observées dans le paysage de la mise en place d'une politique de migration de travail, les objectifs politiques concurrents qui doivent être mis dans la balance, et comment différents outils politiques peuvent aider à atteindre ces objectifs.

Évolution du contexte des migrations de travail

Dans les pays de l'OCDE, les migrations se produisent dans un contexte de changements structurels

Certains éléments structurels influent sur le contexte des migrations de travail. Les tendances démographiques qui prévalent dans les pays de l'OCDE ont peu évolué au cours des cinq dernières années et le vieillissement des populations est toujours à l'œuvre dans la plupart des pays européens et dans les pays asiatiques de l'OCDE. En moyenne, dans la zone OCDE, en 2020, les cohortes de retraités devraient être 17% plus importantes que celles des jeunes, avec des écarts beaucoup plus critiques dans certains pays.

Pour un certain nombre de pays – dont l'Allemagne et le Japon – le vieillissement des populations joue déjà un rôle majeur dans l'évolution de la population active et sur la façon de définir des mesures adéquates d'activation dans les années à venir. Pour les autres pays, si cette question n'est pas une préoccupation majeure à moyen terme, la question plus générale de la démographie s'inscrit néanmoins en toile de fond.

Alors que les migrations contribuent déjà à la croissance de la population – au cours de la période 2002-12, les migrations ont représenté en moyenne 59 % de la croissance de la population dans les pays de l'OCDE – elles ne sont pas la solution au problème du vieillissement de la population car les migrants eux-mêmes vieillissent. Combinées à d'autres politiques, elles peuvent, toutefois, amortir l'impact du vieillissement de la population active. Les variations de l'emploi et de la participation sur le marché du travail sont plus dynamiques que celles de la population et de la main-d'œuvre, relativement plus lentes et plus prévisibles (OCDE, 2012c). Non seulement, il existe maintenant une marge substantielle d'augmentation des taux d'emploi des femmes et des personnes âgées, mais la crise actuelle a également entrainé une hausse considérable du chômage des jeunes. Ces tendances peuvent contribuer à retarder l'urgence qu'il y a à contrecarrer le vieillissement des populations.

Un autre problème structurel est la structure de l'offre et de la demande de travail. La demande se déplace vers des professions hautement qualifiées. Ainsi, la part de l'emploi dans les professions très qualifiées a progressé de 6 % en Europe, au cours des années 2000, alors que celle des professions moyennement qualifiées et peu qualifiées diminuait respectivement de 4 % et 2 %. Pourtant, une situation sur le marché du travail plus complexe encore est à prévoir. La hausse du niveau d'instruction des jeunes dans les pays de l'OCDE – qui s'accompagne d'une réduction des cohortes de jeunes – débouche sur des réserves plus réduites de travailleurs moins diplômés au fur et à mesure que la génération plus ancienne et moins diplômée part à la retraite. Si l'on examine l'évolution au cours de la dernière décennie et les projections pour les pays de l'Union européenne membres de l'OCDE, l'excédent de travailleurs peu qualifiés devrait évoluer en un déficit d'ici 2020, l'emploi total de travailleurs peu qualifiés passant de 60 à 40 millions. L'inverse vaut pour les travailleurs très qualifiés dont l'emploi total devrait augmenter de 49 à 78 millions et s'accompagner d'un déficit d'offre de plusieurs millions. Dans l'immédiat, des postes dans certains secteurs restent difficiles à pourvoir, ce qui suggère un problème persistant d'inadéquation des compétences.

Le paysage politique actuel est plus complexe que par le passé

La politique migratoire a toujours impliqué une série de choix fondés sur des concepts sous-jacents distincts[2]. Les grandes distinctions opérées ont permis d'établir une typologie : migrations temporaires et permanentes, migrations de travail et autres motifs de migrations, migrations discrétionnaires et non discrétionnaires, migrations très qualifiées et peu qualifiées. Ces distinctions sont, de fait, très utiles. Elles sont le fondement des politiques publiques et permettent de déterminer les différentes catégories de visas, de permis, et les droits et prestations qui y sont associées. Ces distinctions peuvent être très clairement établies dans la législation et, en fait, chacun de ces concepts se reflète concrètement dans les règlements, par exemple les conditions d'admission en matière de durée du permis ou de niveau d'éducation.

La distinction entre catégories discrétionnaires et non discrétionnaires s'estompe

La migration de travail est discrétionnaire car, contrairement à d'autres catégories de migration, elle peut être directement régulée et restreinte par les gouvernements. Cependant, la migration à des fins d'emploi ne concerne pas seulement les migrants de travail. De nombreux migrants venus pour un autre motif que le travail sont sur le marché du travail, et ces flux sont inclus dans les modèles de projection de l'offre de travail dans certains pays comme la Norvège ou l'Australie. La migration de travail est également une catégorie comprenant différentes formes de migration, des traditionnels travailleurs sous contrat aux travailleurs saisonniers ou migrants économiques sélectionnés en passant par les transferts intra-entreprises, personnes détachées, investisseurs, entrepreneurs et autres non-salariés.

De plus, le degré de contrôle dont les pays disposent sur la migration de travail n'est pas toujours total. La libre circulation des travailleurs, examinée précédemment, réduit le contrôle discrétionnaire sur la migration de travail. Au sein de l'Union européenne, les directives UE ont créé des critères d'admission pour certaines catégories (chercheurs, travailleurs hautement qualifiés ainsi que résidents de long terme), sur lesquels les pays membres ont peu de poids pour imposer des restrictions. Les accords commerciaux peuvent également engager les pays à accepter les migrants de travail. Les États-Unis, par exemple, ont inclus le programme H-1B pour les travailleurs temporaires (de même que le visa L-1 pour les transferts intra-entreprises) dans leurs engagements concernant les accords du GATT en 1994. Les accords commerciaux peuvent aussi pousser les pays à créer certaines catégories de permis.

Au final, les gouvernements ont rajouté une gamme plus élargie de conditions d'entrée pour les catégories de migrations familiales et humanitaires, bien qu'elles soient considérées traditionnellement comme non discrétionnaires. Alors que le regroupement familial est souvent lié au droit, de nombreux critères économiques et d'intégration peuvent désormais affecter la capacité des sponsors à faire venir les membres de leur famille dans le pays d'accueil.

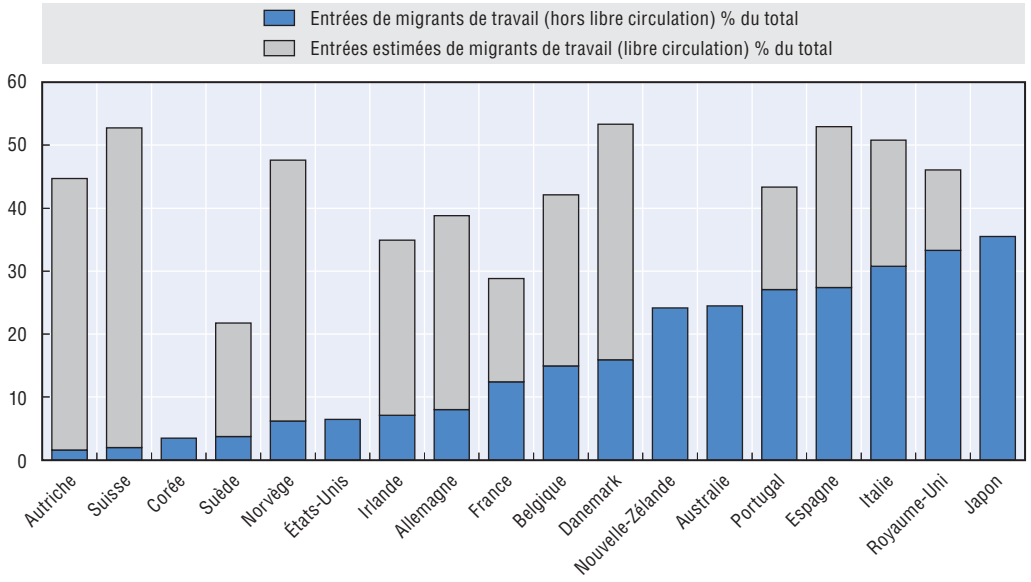
La libre circulation à des fins d'emploi a complexifié le contexte des migrations de travail en Europe

Accroître la taille des zones de libre-circulation – spécifiquement en Europe, mais également entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande – peut représenter une limite à la marge de manœuvre des politiques de migrations de travail (OCDE, 2012b). Les décideurs politiques de ces zones doivent prendre en compte non seulement l'offre de travail à

l'intérieur de leurs propres frontières mais aussi à l'intérieur de la zone de libre circulation à laquelle ils appartiennent. Ces flux peuvent être substantiels, autant en terme absolu que relativement à la migration de travail. En Europe, au moins la moitié de la libre circulation est faite à des fins d'emploi, et pour un certain nombre de pays européens (Autriche, Suisse et Norvège par exemple), cette libre circulation engendre des flux largement supérieurs aux flux discrétionnaires au titre de la migration de travail (graphique 3.1)[3].

Graphique 3.1. **Les migrations de travail en proportion des migrations totales vers les pays de l'OCDE, moyenne 2007-12**

Pourcentages



Note : Dans les pays de l'UE, on fait l'hypothèse que la moitié de la libre circulation est constituée de migrants de travail, sauf pour les pays qui disposent de données : Suède (52 %), Danemark (65 %), Suisse (66 %) et Norvège (66 %). Aucune estimation n'est disponible pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la libre circulation n'est donc pas présentée.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

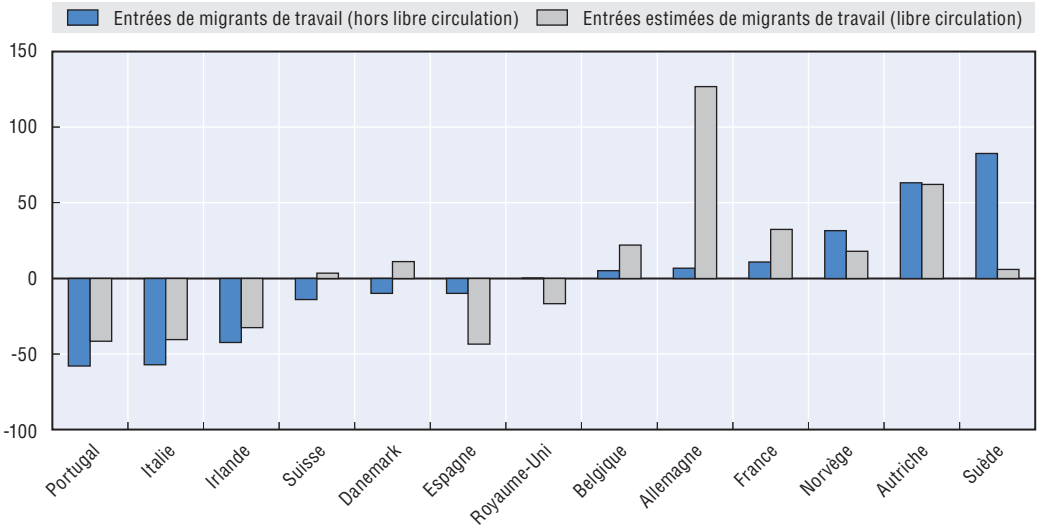
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160488

La libre circulation à des fins d'emploi n'est soumise à aucune restriction en termes de métiers, de durée ou de caractéristiques de l'employeur. En pratique, dans la majorité des pays européens, la libre circulation alimente surtout les métiers peu ou moyennement qualifiés. Si elle peut réduire la pression sur le marché du travail au cours des périodes de faible chômage, elle peut aussi compliquer les efforts réalisés pour identifier les métiers qui ne peuvent être pourvus au niveau local, étant donné que les travailleurs de toute la zone de libre circulation peuvent être embauchés.

Au sein de la zone de libre circulation, les travailleurs sont face à des coûts liés à la migration plus faibles et il y a peu d'obstacles à leurs déplacements. Donc, ils ont plus de chances de migrer de nouveau à la suite d'un changement de conditions d'emploi que les autres migrants (Jauer et al., 2014). Néanmoins, le volume des flux de libre circulation à des fins d'emploi a significativement varié dans un certain nombre de pays européens ces dernières années, et ne reflètent pas toujours les changements des flux de migrations de travail (graphique 3.2).

Graphique 3.2. **Les migrations de travail et les migrations dans le cadre de la libre circulation dans l'objectif de travailler, évolution entre le niveau moyen en 2007-11 et le niveau en 2012 dans quelques pays européens de l'OCDE**

Pourcentages



Note : Dans les pays de l'UE, on fait l'hypothèse que la moitié de la libre circulation est constituée de migrants de travail, sauf pour les pays qui disposent de données : Suède (52 %), Danemark (65 %), Suisse (66 %) et Norvège (66 %).
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160496

Alors que les pays d'Europe du sud et l'Irlande ont connu un déclin de leurs migrations de travail en 2012 par rapport aux cinq années précédentes, le déclin de la libre circulation à des fins d'emploi s'est avéré bien moins prononcé. En Allemagne, la libre circulation a été bien plus élevée en 2012 qu'au cours des années précédentes, alors que la migration de travail, qui se limite en majeure partie aux métiers requérant un niveau élevé de qualification, est restée constante. En Suède, alors que tous les métiers sont ouverts autant à la migration de travail qu'à la libre circulation, seule la migration de travail a progressé drastiquement.

Ces tendances contradictoires conduisent à s'interroger sur la manière de prendre en compte la libre circulation à des fins d'emploi lors de la mise en place et de la gestion des systèmes de migrations de travail. Souvent, l'opinion publique ne distingue pas ces deux types de flux. Pourtant, les décideurs politiques n'ont pas la même capacité à les contrôler.

La distinction entre migration hautement qualifiée et peu qualifiée n'est pas bien définie

La distinction entre migration très qualifiée et peu qualifiée est progressivement devenue moins opérationnelle. En principe, les compétences constituent un continuum, et toute tentative de classification en différents niveaux de compétence est relativement arbitraire. Les compétences requises pour les métiers d'aujourd'hui sont plus diverses qu'autrefois et peuvent être combinées, en fonction du contexte. En outre, les marqueurs de compétences traditionnels, fondés sur les niveaux d'instruction, ne fonctionnent pas toujours. Par exemple, les compétences recherchées par les employeurs ne correspondent pas toujours à une formation de l'enseignement supérieur, et l'enseignement supérieur

n'est pas non plus nécessairement une garantie, ou une preuve, que l'on possède les compétences recherchées. En bref, les compétences requises pour un emploi peuvent ne pas correspondre au niveau de la personne qui effectue le travail, et ne pas correspondre directement aux qualifications formelles.

Toutefois, la classification des professions par compétences est toujours un instrument utile pour les décideurs politiques. Selon l'Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE de 2013 (PIAAC), il existe une corrélation positive entre la fréquence d'utilisation des compétences dans une profession et le niveau de compétences généralement associé à la profession des répondants à cette enquête. Ainsi, les travailleurs exerçant des professions très qualifiées vont plus souvent utiliser dans leur métier les compétences clés de traitement de l'information comme la lecture, le calcul et la résolution de problèmes que les travailleurs exerçant un emploi moyennement qualifié. De même, les compétences moyennes en littéracie des répondants sont corrélées positivement avec leur niveau de qualification, les plus qualifiés obtenant des scores meilleurs que les moins qualifiés. Ainsi, les qualifications traduisent véritablement les compétences réelles, et les exigences en matière de compétences professionnelles sont très différentes au sein du panel.

Les qualifications formelles sont moins utiles comme marqueur de l'aptitude des individus à effectuer certaines tâches. Le rapport PIAAC de 2013 montre, par exemple, que certains pays (Italie, Espagne et États-Unis) sont bien mieux placés dans le classement international de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans qu'ils ne le sont dans le classement des compétences en lecture et en calcul de la même tranche d'âge. Dans ce domaine, les Japonais et les Néerlandais de 25 à 34 ans qui ne sont allés que jusqu'au lycée ont tendance à surclasser, en moyenne, les diplômés universitaires italiens ou espagnols du même âge. Les résultats de l'enquête pointent également des différences réelles dans l'intérêt et la qualité de la formation dans différents pays et montrent que les périmètres de compétences et leurs liens avec les marqueurs ou indicateurs traditionnels évoluent[4]. Le fait a son importance pour la manière dont les pays définissent leurs besoins de compétences et les politiques migratoires correspondantes qui prescrivent des critères d'admission fondés sur les qualifications.

Il a toujours été plus difficile d'évaluer les compétences des migrants que les qualifications et l'expérience des autochtones. Cette difficulté nuit à la situation des migrants sur le marché du travail, ainsi qu'à la capacité des employeurs à recruter depuis l'étranger et à celle des migrants d'exploiter leurs qualifications. Il en résulte des situations paradoxales, dont l'une tient au fait que de nombreux programmes d'immigration de travail, destinés à des travailleurs peu qualifiés, attirent en fait des travailleurs très qualifiés, ou du moins très diplômés. Par exemple, 13.4 % des travailleurs « non professionnels » recrutés dans le cadre du système coréen des permis de travail possèdent, en réalité, une qualification de type enseignement supérieur.

Deux difficultés majeures s'opposent donc aux politiques d'immigration de travail fondées sur une stricte classification des compétences :

- Évaluer précisément les compétences.
- Fixer un seuil applicable aux travailleurs très qualifiés et un plafond applicable aux peu qualifiés.

La distinction entre migration temporaire et migration permanente ne reflète pas souvent le parcours des migrants

La pertinence de la distinction entre migrants temporaires et permanents s'estompe elle aussi de plus en plus en pratique. Les taux de retour effectifs des migrants sont comparables, à durée de séjour donnée, quel que soit le statut (temporaire et renouvelable ou permanent) accordé. Selon les destinations et les périodes examinées, des études internationales ont établi qu'entre 20 et 60 % des migrants émigrent à nouveau dans les cinq ans suivant leur établissement dans le pays d'accueil (OCDE, 2008). Une étude récente montre qu'environ un quart des migrants permanents qualifiés en Nouvelle-Zélande émigrent à nouveau dans les cinq ans suivant leur établissement (Krassoi-Peach, 2013). Le maintien sur le territoire des migrants permanents devient une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans un certain nombre de pays.

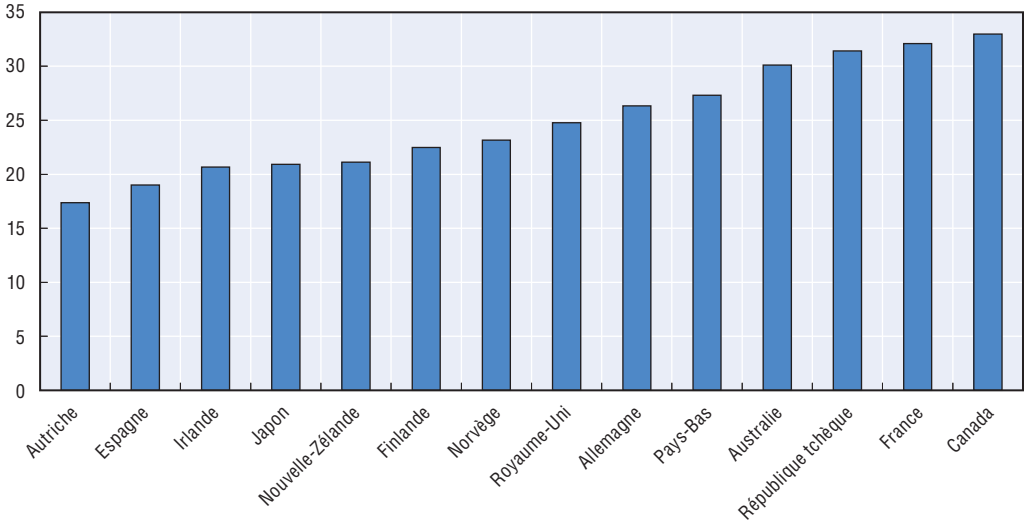
À l'inverse, les migrants admis à titre temporaire tendent à s'installer de façon permanente. La plupart des pays européens ne proposent que des permis temporaires renouvelables aux primo-arrivants, et pourtant les effectifs de migrants ne cessent d'augmenter. La plupart des pays européens accordent un statut de résident permanent à des migrants temporaires ayant séjourné pendant une durée prolongée sur leur territoire et remplissant certains critères précis. En Italie, en 2013, sur l'ensemble des migrants non ressortissants de l'UE ayant séjourné au moins cinq ans dans le pays, la moitié environ avaient acquis un statut permanent. Les chiffres étaient approximativement les mêmes pour l'Espagne. Dans l'ensemble, on dénombrait en 2012 plus de 7.2 millions de citoyens non ressortissants de l'UE détenteurs d'un titre de séjour de longue durée dans les pays européens de l'OCDE[5].

La part élevée de changements de statut au sein des pays de l'OCDE indique que de nombreux migrants temporaires acquièrent des statuts permanents ou quasi permanents. Aux États-Unis, près de 89 % des Cartes vertes de travail délivrées en 2012 l'ont été en faveur d'étrangers déjà établis dans le pays. En 2011-12, la moitié des demandeurs principaux, admis à titre permanent en Australie en qualité de migrants qualifiés, résidaient déjà dans le pays. Au Royaume-Uni, 88 % des visas et prolongations de visas accordés en 2011 au titre du Niveau 1 du système à points en faveur des migrants très qualifiés ont bénéficié à des demandeurs principaux déjà présents dans le pays (OCDE, 2013c). Concernant enfin la Nouvelle-Zélande, 87 % des migrants permanents qualifiés ayant obtenu leur titre de séjour en 2012-13 avaient déjà résidé sur le territoire, avec un statut différent.

L'immigration à durée déterminée a toujours un rôle bien défini. Cela concerne les contrats saisonniers ou temporaires de plus longue durée et les transferts intra entreprises. Mais le modèle de transition d'un statut temporaire à un statut permanent est un modèle de plus en plus courant entrainant un nombre croissant de migrants permanents. Les définitions deviennent floues, comme en témoignent les parcours migratoires en deux ou plusieurs temps, où les migrants ayant d'abord séjourné avec un titre de séjour de durée limitée (migrations d'étudiants, migrations de travailleurs temporaires, voire même de vacanciers actifs – *Working holiday makers*) passent ensuite à un statut permanent, soit directement, ou à la suite de l'octroi d'une série de visas temporaires.

Les étudiants sont des migrants temporaires et nombreux sont ceux qui restent après la fin de leurs études (graphique 3.3). Ce taux de rétention s'établit entre 20 et 30 % dans la plupart des pays pour lesquels ce calcul est possible (OCDE, 2011d), et même si tous ne finissent pas par s'installer de façon permanente, les anciens étudiants sont parmi les plus susceptibles de le faire.

Graphique 3.3. **Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale changeant de statut et résidant dans quelques pays de l'OCDE, 2008 ou 2009**



Notes : Les données pour les pays européens comprennent uniquement les étudiants venus de l'extérieur de l'Espace économique européen. Les données pour le Canada comprennent les changements de statut d'étudiant vers un statut permanent ou vers d'autres statuts temporaires.
Source : Statistiques nationales des permis d'études.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160505

Au final, il semble que le statut, permanent ou temporaire, ne détermine pas à lui seul si le migrant va ou non rester dans le pays. En d'autres termes, restreindre l'octroi de la résidence permanente à certaines catégories de migrants pour n'offrir qu'un statut temporaire à d'autres n'est pas un gage suffisant pour prédire si ces migrants resteront ou non durablement sur le territoire.

La demande de travailleurs est un facteur de plus en plus important dans « l'immigration fondée sur l'offre », et vice versa

« L'immigration fondée sur la demande » se définit comme une immigration dans laquelle il appartient essentiellement à l'employeur de décider qui il va recruter en qualité de travailleur migrant, en proposant un emploi qui permet au candidat de remplir les conditions d'admission ou de séjour requises. Il y a « immigration fondée sur l'offre » lorsque le pays d'accueil invite, ou admet, des immigrés non pourvus d'une offre d'emploi. Les candidats potentiels pouvant être nombreux, une sélection et des limites en nombre sont appliquées. Dans la pratique, il est plus difficile de trouver un système purement axé sur l'offre ou la demande. Les employeurs ont tendance à préférer le système fondé sur la demande, car ils sont en mesure de choisir et de parrainer des recrues. L'immigration fondée sur l'offre, cependant, met les travailleurs immédiatement sur le marché du travail et leur accorde une complète liberté contractuelle.

Les modèles d'immigration fondée sur l'offre ont dominé en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande dans les années 80 et 90. Bien que le système de sélection vise à retenir les candidats potentiellement les plus prometteurs, les évaluations ont montré que les résultats des candidats sélectionnés sur le marché du travail sont en baisse. La raison en est que les migrants sont de plus en plus souvent sélectionnés en fonction de leurs qualifications, mais que leur formation et leur expérience ont été acquises dans un pays hors OCDE. Cela a conduit ces pays à mettre davantage l'accent sur le fait d'avoir une offre d'emploi, ou sur le niveau d'employabilité, démontré par l'expérience acquise dans le pays.

Des mesures dictées par l'offre ont été mises en place à petite échelle dans les pays européens de l'OCDE et en Asie, où la demande est le moteur de l'immigration. Des systèmes à points ont été établis au Danemark et aux Pays-Bas pour la délivrance de visas conditionnels de recherche d'emploi. L'Allemagne a créé un visa de recherche d'emploi en faveur des diplômés universitaires. Le Royaume-Uni retient la demande de l'employeur comme critère déterminant de l'admission au titre du Niveau 2 de son système d'immigration à points, mais il applique aussi le critère de points basés sur l'employabilité à long terme du migrant, pour accorder les permis de travail en vertu du quota fixé.

Ces éléments montrent que la plupart des employeurs ne recrutent pas les migrants directement à l'étranger, mais plutôt parmi la population née à l'étranger et déjà dans le pays. S'agissant de l'Europe, le module ad hoc de l'enquête 2008 sur les forces de travail (EFT) de l'UE indique que 66.3 % des travailleurs migrants nés à l'étranger sont entrés dans l'UE sans offre d'emploi en poche, même dans les pays où l'immigration de travail est conditionnée, en principe, à un emploi[6]. Il en allait de même pour les migrants très instruits.

En somme, les modèles d'immigration fondée sur l'offre tiennent compte désormais de la demande des employeurs et des offres d'emploi, tandis que ceux reposant sur la demande ont ajouté des critères de plus en plus perfectionnés pour sélectionner les travailleurs ayant le plus de chances de réussite à long terme. Il est certain que peu de pays de l'OCDE ont évolué vers des systèmes hybrides de ce type pour sélectionner leurs travailleurs migrants, mais encore moins de pays utilisent l'offre d'emploi seule comme critère d'admission.

Les quatre paradoxes de la politique migratoire

Il n'est pas surprenant que les migrations de travail aient évolué. Les flux migratoires ont toujours fluctué en fonction de l'évolution des conditions économiques, sociales, politiques et démographiques. Certaines de ces tendances sous-jacentes sont évidentes depuis longtemps, à l'instar des changements démographiques dans les pays de l'OCDE, par exemple. Certaines autres évolutions sont, en revanche, moins prévisibles, notamment la situation politique dans les pays d'origine, la multi-polarisation croissante de l'économie mondiale et l'apparition de nouvelles professions et mécanismes de croissance. Il n'en demeure pas moins qu'à quelques exceptions près, le principal moteur de l'action publique de ces cinq dernières années n'a pas été la diminution de la population en âge de travailler, mais plutôt la recherche de certains profils spécifiques de travailleurs et l'inquiétude, face à la course mondiale aux talents.

Ces cinq dernières années ont mis en lumière un certain nombre de paradoxes dans les politiques migratoires :

- Une grande attention est portée aux migrations de travail discrétionnaires, alors qu'elles ne concernent qu'une fraction mineure des migrants occupant un emploi.

- La plupart des employeurs recrutent sur le territoire national, et pourtant l'attention se porte sur la sélection à l'étranger et la course mondiale aux talents.
- La priorité est donnée à la recherche de hautes qualifications en général, alors que les pays éprouvent des difficultés à identifier ces talents (en raison de fortes disparités entre les niveaux de qualification et de formation) et que les employeurs font état de besoins dans les professions moyennement qualifiées.
- Les décideurs politiques continuent de conceptualiser les statuts migratoires en distinguant les catégories temporaires et permanentes, alors que les changements de statut sont plus fréquents qu'auparavant et que le maintien sur le territoire des migrants permanents devient un sujet de préoccupation majeur.

Les décideurs politiques doivent garder à l'esprit ces quatre paradoxes au moment de fixer les objectifs des politiques de migrations de travail et de choisir les instruments correspondant à ces objectifs. La section suivante traite de la définition des objectifs de la politique migratoire.

Fixer des objectifs équilibrés en matière de politiques migratoires

Cette section présente les différents objectifs auxquels les politiques relatives aux migrations de travail peuvent répondre, et comment ces objectifs sont formulés et mis en cohérence.

Arbitrages politiques en matière de migrations de travail

L'objectif premier des migrations de travail est de procurer des avantages économiques en garantissant une offre efficace de main-d'œuvre. Or, l'action des pouvoirs publics en la matière poursuit divers objectifs. Ces objectifs ne sont pas tous de nature économique. Beaucoup sont liés, d'autres sont contradictoires. Comme bon nombre de ces objectifs peuvent jouer pour les décideurs politiques et pour les parties prenantes, fixer des objectifs nécessite des arbitrages et des contraintes. Ces arbitrages sont opérés à la fois dans le cadre de la politique de migrations de travail et par rapport aux autres objectifs de l'action publique.

Dans l'idéal, les travailleurs étrangers devraient constituer un véritable complément à la main-d'œuvre locale, non la remplacer ou l'évincer, ni engendrer des effets négatifs sur le marché du travail. En pratique toutefois, il est difficile de parvenir à une complémentarité parfaite pour tous les emplois et à tout moment, et toute la difficulté de l'action publique consiste à trouver un équilibre pour garantir une offre de main-d'œuvre tout en limitant les effets négatifs potentiels. Cet objectif fondamental paraît déjà, en soi, d'une grande complexité.

Les migrations de travail peuvent également permettre de réaliser, en tout ou partie, des objectifs plus généraux. Ainsi, qu'elle soit nationale ou régionale, la politique démographique aide à structurer la politique de migrations de travail. Des objectifs de développement économique, comme la promotion de certains secteurs, de l'innovation ou de l'investissement, peuvent aussi orienter les choix des politiques de migrations de travail. Toute la difficulté pour les responsables politiques est alors de faire des arbitrages entre différentes options.

Les objectifs de l'action publique peuvent sembler évidents, à première vue, et sans arbitrages sérieux. Or, ils masquent des compromis. Même un objectif fondamental aussi simple que « satisfaire les besoins de main-d'œuvre » exige de formuler une série d'objectifs

spécifiques. L'objectif des migrations de travail est-il de combler certaines pénuries *spécifiques* au fur et à mesure qu'elles apparaissent, ou plutôt d'accroître, *globalement*, l'offre de main-d'œuvre ? Ce dernier objectif peut signifier que même en période de crise de l'emploi, le recours aux migrations peut être envisagé pour contribuer à la croissance future, à l'innovation ou à la productivité. L'arbitrage, en l'espèce, peut consister à accepter des périodes de croissance du chômage dans la perspective d'une reprise prévue à plus long terme.

De la même manière, l'objectif peut être de soutenir l'expansion de certains viviers de talents. Ces dernières années, les migrations de travail ont souvent été utilisées pour développer le nombre de certains travailleurs très qualifiés, notamment dans les domaines de la santé, des sciences, de la technologie et des mathématiques. Ce but peut être fondé sur l'idée, ou sur le constat, qu'il y a trop peu de diplômés locaux dans ces disciplines, ou sur l'hypothèse que cette offre supplémentaire de compétences sera bien exploitée. L'arbitrage opéré ici est de recourir à l'immigration plutôt que d'inciter à créer localement des offres de formation. Un autre arbitrage est d'accepter le risque que cette offre ne soit pas exploitée comme prévu.

L'objectif qui consiste à accroître globalement l'offre de main-d'œuvre plutôt que de pourvoir individuellement des postes vacants peut concerner certains besoins en particulier, plutôt que tout l'éventail des compétences. De fait, cette logique de l'immigration de compétences est en place dans de nombreux pays de l'OCDE, qui limitent le nombre de travailleurs migrants aux individus correspondant à des emplois qualifiés, ou aux candidats très diplômés. Les seuils de compétences de ce type sont établis sur l'hypothèse que les chômeurs locaux doivent être à même d'occuper les postes vacants faiblement qualifiés. Tout ceci contraint à faire des arbitrages entre limiter l'immigration de travailleurs peu qualifiés et promouvoir certaines activités économiques. L'intérêt à garantir une offre de main-d'œuvre peut primer sur les interrogations que suscite le chômage. On notera avec intérêt que certains pays de l'OCDE n'ayant pas fixé de seuils de compétences aux migrations de travail ont choisi de ne pas le faire, même face à des niveaux de chômage élevés parmi les travailleurs à faible niveau d'instruction, qu'ils soient migrants ou autochtones.

Si les migrations de travail sont d'abord une question d'offre de main-d'œuvre, l'inverse n'est pas vrai. La population résidente est, et restera, la principale source de main-d'œuvre dans tous les pays de l'OCDE. L'objectif de satisfaire les besoins de main-d'œuvre oriente les choix de la politique migratoire, mais il dépend également du niveau d'investissement dans l'éducation, la formation et la valorisation des compétences. Compter sur une main-d'œuvre *via* les migrations internationales peut nuire à la valeur et aux opportunités d'une formation locale et à des objectifs comme l'amélioration des compétences ou l'incitation des jeunes nationaux à s'engager dans certains secteurs.

Satisfaire une demande de main-d'œuvre via les migrations implique aussi d'aborder la question de comment répondre à l'évolution du marché du travail. Il est relativement facile de faire fluctuer le niveau des flux d'entrée en fonction de la situation sur le marché du travail. Toutefois, les départs de travailleurs migrants admis sur le territoire et qui ont perdu leur emploi sont plus compliqués à gérer. La crise de l'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE, à la fin des années 2000, a vu des responsables politiques s'évertuer à trouver un équilibre entre le caractère temporaire et conditionnel de certains programmes d'immigration et la volonté de ne pas pénaliser injustement les travailleurs migrants, en période de récession. Les solutions élaborées – allongement des périodes de recherche d'emploi, programmes d'aide au retour – sont à l'image des arbitrages qu'il a fallu faire.

Des objectifs économiques généraux cohabitent parfois difficilement avec des objectifs de politique migratoire. Migrations et échanges allant de plus en plus souvent de pair, certaines formes de migrations sont perçues comme des facteurs de compétitivité et d'innovation. L'ouverture aux migrations qualifiées peut favoriser la compétitivité des entreprises en les confrontant à de nouvelles idées, qui à leur tour fourniraient de nouveaux produits, services et processus.

Or, les migrations de travail peuvent devenir l'objet de marchandages entre pays, en particulier lorsque les pays d'origine visent à accroître leurs exportations de main-d'œuvre et de compétences. Les Accords de libre échange (ALE), les accords économiques régionaux et les accords de coopération dans le domaine de la sécurité peuvent voir la question des migrations de travail s'inviter dans la discussion, quelle que soit la demande effective du marché du travail. Ainsi, les dispositifs vacanciers actifs ou les mesures favorisant la mobilité des jeunes sont négociés dans le cadre des relations bilatérales, y compris dans le cadre des relations commerciales, sans tenir compte directement de leur cohérence avec les objectifs de la politique de l'emploi, notamment ceux qui visent à protéger le marché du travail local des travailleurs peu qualifiés ou des jeunes. Certains pays commencent à prendre en compte les effets du marché du travail lors de la négociation de tels accords bilatéraux.

Les objectifs des migrations de travail doivent aussi être compatibles avec une foule d'objectifs non économiques. L'engagement vis-à-vis du développement des pays d'origine, par exemple, est de plus en plus cité dans le contexte des migrations. Une course mondiale aux talents peut aller à l'encontre des objectifs visant à lutter contre le déficit de qualifications dans les pays d'origine. Bien que difficile à réaliser, l'un des objectifs souvent déclarés d'une politique migratoire est d'exercer un impact positif sur le développement des pays d'origine. Des mesures concrètes ont été adoptées en Suède, notamment celle qui consiste à faciliter le retour du migrant dans son pays d'origine sans que celui-ci perde sa résidence permanente.

Enfin, un dernier objectif est celui d'élaborer une politique de migrations de travail bien définie et solide tout en conservant la capacité de réagir correctement à des circonstances imprévues. L'expérience récente montre combien les pays sont confrontés à des chocs migratoires sur lesquels les pouvoirs publics ne peuvent guère exercer de contrôle discrétionnaire. Les crises géopolitiques peuvent déclencher un afflux soudain de migrants. Le fait que des cohortes importantes de résidents puissent partir à l'étranger en quête de nouvelles opportunités, est tout aussi important. Dans certains pays d'Europe de l'Est, par exemple, l'émigration des autochtones a modifié le scénario de la politique de migrations de travail.

Il peut être difficile d'expliciter l'ensemble de ces objectifs et de ces arbitrages. Or, une meilleure compréhension des enjeux des politiques migratoires peut aider à définir des mécanismes appropriés, susciter l'adhésion des parties prenantes et orienter les changements quand le contexte évolue. La difficulté que pose la définition des objectifs des politiques migratoires est évidente à en juger par le fait qu'il est rare d'en trouver une définition explicite dans les législations. Les intentions politiques ne sont pas toujours claires, pas plus que la manière dont les leviers d'action sont censés agir.

Parvenir à un consensus sur les objectifs d'une politique d'immigration peut être plus difficile que de négocier les mesures spécifiques qu'il convient de prendre. Dans certains pays comme la Suède ou la Norvège, des commissions parlementaires ou des Livres blancs

permettent d'expliciter ces objectifs. En Corée, un plan de base, élaboré par le gouvernement, fixe les objectifs de la législation et de la réglementation. Certaines lois-cadres sur l'immigration dans la zone OCDE consacrent de longs préambules à la clarification des objectifs de la législation – comme en Italie – tandis que d'autres – ne le font pas. Les États-Unis, par exemple, disposent d'une législation sur l'immigration qui ne comporte pas de déclaration d'objectifs et les exposés des motifs sont présentés dans les règlements d'application[7]. Chaque manière de faire correspond à la culture politique du pays, de sorte qu'un guide général sur l'élaboration de l'action des pouvoirs publics n'est pas applicable à l'ensemble des pays. La section qui suit analyse néanmoins les différents objectifs qui peuvent être fixés et auxquels la politique d'immigration de travail se doit de répondre.

La politique de migrations de travail peut se cantonner à la question de besoins du marché du travail …

La politique de migrations de travail peut être une simple question de besoins du marché du travail. Pour autant, un certain nombre d'objectifs spécifiques doivent être fixés dans ce domaine. Il peut s'agir de pourvoir des postes vacants, de compléter la main-d'œuvre nationale ou encore, de remédier aux déséquilibres entre l'offre et la demande de qualifications. À un niveau plus général, la question peut être de préserver la taille de la population d'âge actif. C'est le cas des objectifs chiffrés de résidents permanents dans la plupart des pays d'installation, lorsque cet objectif est indépendant des besoins sectoriels et qu'il est formulé pour contribuer à une démographie équilibrée. Les programmes d'immigration du Canada et de la Nouvelle-Zélande obéissent à cette logique.

Tel est également l'objectif que les autorités allemandes ont adopté en juin 2011 dans le cadre de leur stratégie officielle, avec la constitution d'une réserve de main-d'œuvre qualifiée. Ce plan en cinq points fixe un objectif explicite, à savoir soutenir l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée en Allemagne à moyen et long terme, face à la diminution de la population d'âge actif. Les décisions de politique migratoire prises depuis l'ont été dans le but de réaliser cet objectif.

L'objectif peut être plus précis, à savoir permettre à certains secteurs ou entreprises d'avoir accès à une réserve de main-d'œuvre plus importante, ainsi que peuvent le formuler les programmes destinés à soutenir le travail saisonnier ou les secteurs soumis à une demande saisonnière ou cyclique. Il est également possible que certaines professions en particulier suscitent de l'intérêt. De nombreux pays ne parviennent pas à former un personnel médical spécialisé suffisant, par exemple, et un certain niveau de demande structurelle persistera pour ces métiers. De même, certains secteurs en plein essor, comme les technologies de l'information ou les activités d'ingénierie haut de gamme, peuvent éprouver des difficultés à trouver de la main-d'œuvre dans les premières phases de leur développement.

Outre satisfaire les besoins en telles ou telles compétences, la politique de migrations de travail peut viser à étoffer l'offre d'une main-d'œuvre aux qualifications recherchées pour l'innovation et le développement stratégique de certains secteurs. Les priorités de l'immigration de travail sont ainsi souvent la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (désignées par l'acronyme STEM). Ces disciplines bénéficient d'un traitement spécial dans la politique d'immigration de plusieurs pays de l'OCDE : ainsi, aux États-Unis, où les professions de STEM bénéficient d'un régime plus souple concernant le séjour post-universitaire, ou en Allemagne, où les professions relatives aux mathématiques, à l'informatique, aux sciences naturelles et à la technologie (MINT) font

l'objet d'une catégorie de permis à part et sont répertoriées comme professions en pénurie. Au Japon, les ingénieurs se voient accorder un permis distinct. La préférence pour les diplômés STEM peut s'expliquer par des besoins structurels, qui font l'objet de débats dans certains pays, mais aussi par un intérêt à acquérir – voire à engranger – un capital humain spécifique pour assurer un avantage comparatif à long terme et soutenir plus largement le vivier de personnels scientifiques et technologiques.

Les différents objectifs mentionnés précédemment ont pour vocation explicite d'agir sur l'offre de travail. Toutefois, les objectifs des pouvoirs publics peuvent être d'assurer la conformité avec la législation du travail en luttant contre le travail illégal et en faisant de la prévention.

… de politique démographique…

Le vieillissement démographique touche de nombreux pays de l'OCDE. Si l'immigration n'est nulle part perçue comme une solution, l'objectif à plus long terme d'assurer la croissance joue sur l'organisation des migrations de travail. Une des préoccupations des pays d'installation est de maintenir leur population d'âge actif, et leurs objectifs chiffrés et projets sont largement définis pour répondre à cet objectif, même si les critères d'admission et la composition des flux migratoires le sont en fonction d'autres objectifs. En revanche, la politique démographique peut aussi viser à limiter ou à stabiliser l'accroissement de la population, avec ce que cela implique pour les limites à l'immigration de travail. En 2011, le Royaume-Uni a décidé de réduire son solde migratoire afin de ralentir l'accroissement de la main-d'œuvre, ce qui a eu des conséquences directes pour l'ensemble de ses canaux d'immigration.

… et plus généralement, de développement économique…

Au-delà de l'objectif de maintenir l'offre de travail et de contribuer à la croissance démographique, d'autres objectifs plus généraux de développement économique peuvent être fixés, qui n'ont guère à voir avec l'évolution du marché du travail. Le développement des échanges et l'ouverture des marchés peuvent constituer un objectif. De nombreux accords de libre échange énoncent des dispositions sur les migrations de travail. Les accords de partenariat économique entre le Japon et les Philippines et l'Indonésie, qui comportent des clauses sur la mobilité, en sont un exemple. Les États-Unis ont également lié les questions migratoires au libre échange dans leurs accords avec Singapour et le Chili. Enfin, la Nouvelle-Zélande a signé un accord de libre échange avec la Chine qui, s'il ne vise pas à satisfaire la demande du marché du travail ni à fournir de la main-d'œuvre, comporte bel et bien des clauses sur l'immigration de travail.

Un autre objectif commun consiste, dans un certain nombre de pays de l'OCDE, à soutenir le secteur éducatif dans ses programmes d'échanges internationaux. Cet objectif importe en particulier dans les pays où les droits d'inscription des étudiants internationaux constituent un apport non négligeable à l'économie, qu'ils soient inscrits dans des établissements privés ou publics. Les programmes visant à attirer ces étudiants ont des implications directes pour la politique de migrations de travail, s'agissant des possibilités qui leur sont offertes de travailler au cours de leurs études et de rester dans le pays, après obtention de leur diplôme. Dans les pays qui voient fléchir le nombre d'inscrits dans les universités, du fait de cohortes de jeunes moins nombreuses, l'objectif peut consister simplement à maintenir les niveaux actuels soit pour soutenir le système éducatif, soit pour garantir l'offre de diplômés universitaires.

D'autres objectifs peuvent viser à soutenir l'innovation ou la productivité en augmentant le nombre de travailleurs très qualifiés. Ainsi, les autorités japonaises se sont fixées comme objectif d'« inciter le capital humain très qualifié non japonais à s'engager dans des activités au Japon », dans le cadre de la stratégie de revitalisation adoptée en 2013. En Corée, l'objectif d'« accroître les capacités globales de recherche » s'est traduit par une augmentation, visée pour 2014, des aides versées aux chercheurs.

La mobilité des jeunes est un autre objectif, non économique. Les programmes vacanciers actifs en place dans un certain nombre de pays de l'OCDE sont des instruments dont la raison d'être première tient à l'intérêt d'accroître la mobilité des jeunes (y compris en offrant la possibilité de voyager à l'étranger aux jeunes ressortissants nationaux), à rendre un pays plus visible sur la scène internationale et à créer des liens de bonne entente. Le rôle de ces programmes pour le marché du travail peut être important – comme en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis – même s'ils ne sont pas conçus à l'origine dans ce but, et leur continuité n'est pas dépendante de leur contribution à l'offre de main-d'œuvre.

Un autre objectif de politique étrangère peut être d'améliorer la coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Un certain nombre de pays européens de l'OCDE, notamment ceux du pourtour méditerranéen, en ont fait un objectif explicite en lien avec leur politique d'immigration. L'Italie, par exemple, réserve une partie de ses quotas d'immigration, indépendamment des préférences des entreprises, aux pays qui coopèrent avec elle dans sa lutte contre l'immigration irrégulière.

Quant aux objectifs de développement, ils peuvent être formulés d'une manière qui influe sur la politique de migrations de travail. Les accords bilatéraux sur le co-développement et la gestion des migrations, signés par la France et un certain nombre de pays africains, par exemple, énoncent des objectifs mutuels tels que maîtriser l'immigration irrégulière, empêcher la fuite des cerveaux. Ces accords ont des implications pour la politique d'immigration de travail en France, mais ne sont pas conçus initialement pour augmenter l'offre de main-d'œuvre.

Attirer les investissements financiers constitue un autre objectif économique, qui peut très vite évoluer en une relation de réciprocité et avoir des retombées pour que les flux de main-d'œuvre accompagnent et soutiennent la mondialisation croissante des investissements. Plus précisément, les pays de l'OCDE s'engagent dans des programmes qui combinent investissements et migrations.

Des visas d'investisseur sont proposés dans la majorité des pays de l'OCDE, la tendance étant depuis peu à délivrer des visas pour soutenir le marché immobilier – qu'il s'agisse d'immobilier résidentiel comme au Portugal, en Espagne ou en Grèce, ou d'immobilier commercial comme en Corée. Toutes les politiques d'immigration d'investissement témoignent de la volonté d'attirer des capitaux dans le but de bénéficier des retombées du capital humain et social des investisseurs, notamment en termes de liens commerciaux, de nouveaux modèles économiques et de compétences entrepreneuriales. Toutefois, l'investissement et l'immigration relèvent de deux logiques différentes et le peu d'éléments probants dont on dispose à ce jour sur l'impact de ces programmes souligne combien l'association des deux peut fausser les décisions de marché et s'avérer moins profitable que prévu.

… ou avoir peu de lien avec l'économie

De nombreux pays ont pour objectif d'intégrer des communautés nationales plus larges et/ou leurs descendants. Ces mesures, destinées à l'intégration des groupes « co-ethniques » vivant à l'extérieur des frontières nationales, peuvent aussi avoir des effets sur la politique d'immigration de travail :

- La Finlande a ainsi offert, pendant longtemps, des conditions préférentielles à des ressortissants étrangers d'origine finlandaise souhaitant migrer.
- Dans ses décrets sur l'immigration de travail, l'Italie réserve des quotas aux Sud-Américains d'origine italienne.
- La Corée délivre des permis de travail de longue durée aux citoyens étrangers d'origine coréenne.
- L'Allemagne accorde des conditions d'immigration favorables aux citoyens d'origine allemande vivant dans les pays d'Europe de l'Est.
- La Grèce a admis un grand nombre de Grecs pontiques durant les années 90.
- Dans les années 90, le Japon a ouvert le recrutement dans des professions moins qualifiées à des migrants d'origine japonaise vivant en Amérique du Sud.
- Les autorités israéliennes pratiquent une stratégie d'incitation active des Juifs vivant à l'étranger à émigrer en Israël. En l'absence de programmes de migrations permanentes à des fins d'emploi, ces dispositifs constituent la seule filière d'immigration permanente de travail et les efforts de recrutement sont centrés sur les candidats qui peuvent bénéficier de ces préférences ethniques.

L'adhésion de l'opinion à ces programmes a toujours été forte dans les pays de destination et repose sur la solidarité ou le sentiment d'appartenance à une même communauté.

Un autre objectif non économique peut être le respect de certains droits. Dans les pays où le droit à une vie de famille est interprété de façon large, par exemple, cet objectif peut imposer des restrictions aux nombreux programmes d'immigration de travailleurs temporaires qui limitent le regroupement familial.

La coopération pour le développement est également un autre objectif non économique. Les aides financières dont bénéficient des étudiants étrangers issus de pays en développement en sont un bon exemple. Ces bourses d'étude sont accordées aux étudiants dans l'intention qu'ils retournent chez eux munis de leur nouveau capital humain, qui constitue une forme d'aide au développement. Ceci pouvait limiter leurs chances d'être recrutés comme travailleurs migrants. Ainsi quelques pays de l'OCDE n'autorisaient pas les étudiants auxquels ils avaient octroyé ces aides à rester sur leur territoire, même s'ils avaient trouvé un emploi ; ce fut le cas de la Norvège jusqu'au début des années 2000, par exemple. Avant de leur octroyer un permis de séjour à la fin de leurs études, de nombreux pays imposent encore aux étudiants étrangers ayant bénéficié d'une bourse d'obtenir l'autorisation de leur pays d'origine[8].

Économie politique de la réforme des politiques de migrations de travail

La section précédente a identifié un certain nombre de différents objectifs de la politique de migrations de travail, et discuté de la nécessité de préciser si ces objectifs doivent être poursuivis. En fin de compte, c'est la tâche des décideurs politiques de hiérarchiser ces objectifs et c'est à eux de prendre des décisions quant aux compromis. C'est aux décideurs publics qu'il appartient de définir les priorités et de décider des compromis. La présente section examine ce processus.

Se fixer des objectifs généraux différents n'a rien d'inhabituel dans le domaine des politiques migratoires. Les partis politiques exposent parfois leur stratégie migratoire générale dans leurs documents de campagnes électorales, en cernant des problématiques larges et en s'engageant à poursuivre certains objectifs. Les gouvernements, eux aussi, peuvent faire des déclarations officielles sur divers domaines de l'action publique et sur les progrès réalisés grâce aux mesures instaurées. Le défi est d'identifier et d'arbitrer entre différents objectifs.

Relever ce défi nécessite de respecter certaines règles. Tout d'abord les objectifs à atteindre doivent être explicités et la logique des mesures adoptées doit être énoncée clairement. Toutefois, même des objectifs formulés clairement ne sont pas, en soi, une garantie de cohérence entre les différents objectifs fixés et les différents instruments utilisés.

Des mécanismes existent pour identifier et tenter de concilier ces objectifs contradictoires, par exemple, une coordination interministérielle et la participation des différentes parties prenantes. Des phases de consultation, audiences et la rédaction de documents de planification de la politique (diversement appelés Livres blancs, Livres verts, plans de base, etc.) sont des exemples de la façon dont la consultation a lieu. Si leur choix incombe aux décideurs, les compromis doivent cependant être explicités autant que possible et être fondés sur des éléments concrets. L'immigration est un domaine où cette nécessité se vérifie d'autant plus que des impératifs économiques à diverses échéances doivent être conciliés avec d'autres objectifs. Alors que des compromis peuvent s'avérer explicites au cours des discussions et négociations, ou dans la préparation des documents énumérés ci-dessus, il est rare de trouver des discussions explicites sur les compromis ou sur l'identification des parties qui perdent ou ne reçoivent pas une part équitable.

L'opinion publique peut avoir tendance à être plus restrictive

Un grand nombre de facteurs et d'acteurs influent sur le processus de prise de décision des pouvoirs publics. Des coalitions organisées favorables à un accroissement des flux migratoires ont intérêt à faire pression sur les gouvernements afin que des migrations supplémentaires soient autorisées. Les pouvoirs publics partagent un même objectif de croissance économique, un des critères fondamentaux sur lesquels ils sont jugés par les électeurs, et la plupart sont sensibles à l'impact des migrations sur la croissance (Boswell, 2013).

Quelques études internationales comparatives sur la perception des migrations de travail suggèrent que c'est dans les pays qui se sont construits grâce à l'immigration et qui ont mis en place des politiques d'immigration sélective que l'opinion publique accorde davantage de poids aux arguments économiques en faveur de l'immigration de travail. Par exemple, une étude réalisée en 2012 a révélé en Australie[9] un niveau de soutien très élevé pour les migrants qualifiés et la Direction Citoyenneté et Immigration Canada a constaté que la majorité – même si elle tend à s'amenuiser – des Canadiens interrogés avaient déclaré estimer que l'immigration avait un effet positif sur l'économie. Pourtant, les enquêtes d'opinion dans la plupart des pays de l'OCDE révèlent un sentiment plutôt négatif vis-à-vis de l'impact économique et culturel des migrations et envers les politiques prônant l'ouverture des flux migratoires (OCDE, 2010), et se prononcent en faveur d'une baisse plutôt que d'une augmentation de l'immigration.

En matière de tendances migratoires, l'opinion publique est globalement favorable à l'instauration de limites. Une étude de tendances, *Transatlantic Trends Survey* (2013), suggère que plus de la moitié des habitants du Royaume-Uni et de nombreux pays européens considèrent qu'un trop grand nombre d'immigrés pose un problème dans leur pays.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la position politique par défaut correspond en grande partie à ce que pense l'opinion publique et consiste à maintenir des mesures restrictives sur les entrées de travailleurs étrangers et d'autres migrants, d'où la difficulté à promouvoir des changements de politiques. C'est ce que l'on observe effectivement dans de nombreux pays européens (Boswell, 2013). Quoi qu'il en soit, en dépit de l'aversion du public pour l'immigration, les entrées de travailleurs étrangers sont souvent perçues différemment et, surtout lorsqu'elles sont décrites comme étant spécifiquement liées à des besoins de main-d'œuvre, l'opposition tend à diminuer.

Les partis politiques sont en faveur des changements politiques lorsqu'ils sont liés à la croissance économique

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le consensus parmi les principaux partis politiques est que la croissance économique doit être l'objectif général visé par le gouvernement et que, par conséquent, l'immigration doit être gérée en lien avec les objectifs économiques et les objectifs des entreprises ; l'immigration de travail doit donc être corrélée aux besoins du marché du travail. Parfois, les gouvernements ont du mal à trouver un équilibre entre des objectifs économiques – suggérant qu'il conviendrait d'autoriser le recrutement de travailleurs à l'étranger – et une population opposée à l'immigration[10]. Néanmoins, un équilibre est possible non seulement par le biais de mécanismes du système de gestion, mais aussi à travers la position adoptée par les pouvoirs publics, qui, dans leurs déclarations, peuvent justifier des changements de politique en se fondant sur les retombées économiques d'une immigration de main-d'œuvre et en mettant en place une réglementation portant sur l'ampleur et les caractéristiques des flux migratoires de travail.

Quelles que soient les circonstances et la direction de la réforme proposée, les décideurs politiques doivent se fonder sur des arguments très solides pour expliciter leur volonté de changement. Pour ce faire, il convient de calculer et de comprendre l'impact d'une réforme, de déterminer qui seront les gagnants et les perdants – sachant que ces derniers devront être indemnisés, même si ce n'est pas indéfiniment – et d'évaluer les coûts d'une inaction.

Ces conditions sont présentes dans des pays qui ont réformé leurs politiques de migrations de travail en faveur d'une plus grande ouverture, ces dernières années, en particulier en Espagne et en Suède, ainsi qu'au Royaume-Uni dans les années 2000. En Allemagne, ce sont les migrations de travailleurs qui ont bénéficié le plus de ces conditions favorables, sachant que les perceptions négatives des conséquences des programmes de migrations de travail pendant les années 60 ont contribué à ce que les négociations portent uniquement sur les entrées de main-d'œuvre qualifiée[11].

Des dispositifs institutionnels affectent la conception et l'exécution des politiques

L'économie politique des politiques de migration de main-d'œuvre ne concerne pas seulement les partis mais aussi l'organisation institutionnelle de la gestion des migrations. Le choix des autorités auxquelles la conception des politiques migratoires est confiée – qui est lui-même le fruit de choix politiques – a des conséquences sur la définition des

priorités et des décisions prises en matière de gestion des politiques. Dans les pays de l'OCDE, divers ministères sont chargés de gérer les migrations ou se partagent cette mission, sachant qu'il arrive que les portefeuilles des ministères soient modifiés au sein d'un pays.

Le ministère chargé de gérer l'immigration reflète et influe sur les priorités définies en matière de gestion de l'immigration : un ministère du travail se positionnera davantage dans une perspective axée vers l'emploi et le marché du travail, tandis qu'un ministère de la justice pourra accorder une plus grande priorité à des questions de loi et de sécurité publique. Un ministère de l'immigration indépendant pourra, quant à lui, se focaliser en premier lieu sur les frontières et la sécurité. Le profil même des institutions au sein du gouvernement reflète également l'importance relative des politiques migratoires : parfois, le ministre en charge de l'immigration est un ministre au gouvernement, dans d'autres cas un ministre délégué ou encore un secrétaire d'État. Enfin, il arrive aussi qu'il n'y ait pas de ministère délégué à l'immigration et que sa gestion soit confiée à un département ou une division au sein d'autres entités.

Au Canada, par exemple, « l'édification de la nation », considérée comme une des fonctions de l'immigration et de la citoyenneté est promue dès l'arrivée des migrants (pour ce qui est des résidents permanents). Ainsi, la création d'un ministère chargé de gérer l'immigration, l'intégration et le processus de naturalisation, de même que les devoirs et les droits civiques des citoyens, est conforme à l'objectif « d'édification de la nation » (Selm, 2005). En Espagne, la migration a, depuis le milieu des années 2000, été en grande partie confiée au ministère chargé de l'emploi. En Nouvelle-Zélande, la gestion de l'immigration, longtemps dévolue au Département du travail, a récemment été confiée au ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi. Cela implique que les personnels chargés de piloter la planification des migrations se placent dans une perspective orientée vers le marché du travail, l'emploi et l'économie.

Ces types de configuration institutionnelle reflètent au contraire le contexte national, y compris les attributs des personnels chargés de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il n'existe pas de solution unique et parfaite en matière de dispositif institutionnel.

Les migrants sont aussi des acteurs actifs

Face à ces dynamiques économiques et à ces environnements institutionnels nationaux, il y a les migrants, acteurs clés de par leurs objectifs et leurs choix. Si leurs intentions d'émigrer ne se traduisent pas toujours dans les faits, elles donnent néanmoins des indications importantes sur l'état de la propension migratoire dans le monde. En 2010-12, un sondage Gallup à l'échelle mondiale a révélé qu'à peu près 13 % des adultes interrogés – représentant quelque 630 millions de personnes – ont déclaré vouloir quitter leur pays définitivement pour s'installer ailleurs. Ce chiffre élevé représente néanmoins un déclin des intentions de mobilité au niveau mondial, sachant qu'autour de 16 % des personnes interrogées en 2008-09 avaient exprimé une même intention d'émigrer[12].

Les pays de l'OCDE sont parmi les destinations les plus prisées. Les États-Unis, la destination favorite, sont le pays qu'un cinquième des migrants ont cité comme leur futur pays de résidence souhaité. Si l'on ajoute les quelque 46 autres millions de personnes (7.3 %) que l'on estime vouloir s'installer au Canada, l'Amérique du Nord est la région du monde la plus populaire auprès des migrants potentiels. Les autres destinations en haut

du classement sont majoritairement des pays européens. 7 % (42 millions d'adultes) citent le Royaume-Uni comme leur premier choix de destination, 5 % opteraient pour la France et 4.5 % choisiraient de s'installer en Allemagne. En dehors de l'Europe, 4 % d'adultes souhaiteraient s'installer en Australie et 4.5 % en Arabie saoudite.

Pour résumer, établir des objectifs en matière de migrations de travail est un exercice difficile, mais essentiel, pour mettre en œuvre la politique. Contrairement à certains autres domaines politiques qui ont des repères et des objectifs clairs (à l'image de la politique de la santé ou celle de l'emploi), la migration de travail concerne plus que des éléments quantitatifs et qualitatifs. L'objectif principal de la politique d'immigration de travail demeure la satisfaction des besoins de main-d'œuvre qui ne peuvent être remplis au niveau national tout en assurant que les travailleurs locaux ne sont pas affectés. Cet objectif, cependant, doit composer avec de nombreux autres objectifs potentiellement concurrents. Articuler ces objectifs explicites permettra de choisir les bons outils pour y parvenir.

Une palette de mesures pour atteindre les objectifs des politiques de migrations de travail

Les objectifs des politiques migratoires sont mis en pratique au moyen d'instruments politiques. Cette section décrit la palette des outils utilisés à l'heure actuelle – à savoir des mesures réglementaires conventionnelles, des instruments axés sur le marché et des outils d'information – de même que la façon dont ces outils peuvent être utilisés efficacement[13]. Ensuite, les avantages et les inconvénients respectifs de ces outils sont examinés et, à partir d'expériences dans les pays, des indications sont données, sur les conditions qui les rendent applicables.

Une palette de mesures politiques

Limites numériques

Les limites numériques font partie intégrante d'un grand nombre de régimes de gestion des entrées de migrants. Les instruments de contrôle numérique peuvent revêtir des formes variées : des quotas, des objectifs chiffrés et des plafonds. Ces instruments reflètent les différents objectifs visés : un nombre minimum à atteindre (par exemple, un objectif chiffré) ou une limite supérieure à ne pas dépasser (comme un plafond), ou un nombre prédéterminé (comme un quota).

Différents contrôles pour différents objectifs. La forme que revêt la limite numérique dépend des objectifs visés. Dans l'ensemble, le rôle des plafonds et des quotas est de garantir que les entrées ne dépassent pas une certaine limite, qui est généralement censée protéger les emplois locaux et les conditions du marché du travail local. Au-delà de ces objectifs, des limites peuvent être fixées en réponse à des besoins précis dans des secteurs spécifiques ou à des objectifs de développement dans les pays d'origine. Lorsque de nouveaux contrôles sont mis en place, les limites offrent une protection quand les gouvernements instaurent des mesures dont les résultats sont incertains. Les limites permettent aux pays d'aligner les volumes de demandes sur leur capacité de traitement mais elles peuvent aussi engendrer des arriérés. Enfin, une limite chiffrée signale que les pouvoirs publics contrôlent les entrées de travailleurs migrants.

Des objectifs sont fixés essentiellement pour gérer les flux d'immigrés à des fins de résidence permanente dans les pays de destination traditionnels. Dans le cas de l'Australie

et du Canada, ces objectifs sont basés sur des « niveaux planifiés » et impliquent un processus tenant compte :

- Des tendances sociales, démographiques et économiques.
- Des politiques gouvernementales en matière d'immigration et de population.
- Des prévisions des besoins en main-d'œuvre qualifiée.
- Des estimations du nombre de demandes de regroupement familial.
- Des niveaux de migrations internationales nettes.

En Nouvelle-Zélande, un objectif de résidence permanente mis en place et inchangé depuis 2000 tient compte de l'accroissement naturel de sa population et de ses importants flux nets de sorties[14]. Certains objectifs s'inscrivent à plus court terme. En 2011, le Royaume-Uni s'est fixé pour objectif de réduire l'immigration nette à des « dizaines de milliers ».

Les plafonds peuvent être arrêtés dans la législation. Aux États-Unis, les visas de travail permanents accordés aux migrants qualifiés sont régis par la loi depuis 1990 ; pas plus de 140 000 personnes, travailleurs et personnes à charge comprises, sont admises chaque année.

Parfois, les plafonds ou les limites peuvent être déterminés par rapport à la taille du marché du travail ou de la population afin d'éviter des répercussions négatives sur le marché du travail national. L'Estonie calcule ses quotas par rapport à sa population totale (son quota pour 2013 s'est établi à 0.075 % de la population permanente estonienne, soit 1 000 personnes)[15].

La Norvège plafonne le nombre de travailleurs qualifiés admissibles (à savoir 5 000 par an de 2011 à 2013) au-delà duquel un test du marché du travail doit intervenir. La Suisse fixe des quotas pour le nombre d'autorisations de travail de longue durée et de courte durée qu'elle délivre à des travailleurs immigrés[16].

De nombreux programmes de recrutement saisonnier et à durée limitée sont plafonnés, surtout lorsqu'une offre potentiellement importante risque de fausser le marché du travail ou de compromettre des mesures de conformité. C'est le cas du programme H-2B aux États-Unis, dont le plafond de 66 000 entrées par an est inscrit dans la législation[17]. Israël et la Corée fixent tous deux des limites à leurs programmes pluriannuels de recrutement de travailleurs temporaires, Israël plafonnant ses effectifs de travailleurs étrangers (c'est-à-dire le nombre total autorisé sur le territoire) et la Corée limitant les nouvelles entrées de migrants par des quotas. L'Italie, la Norvège et l'Espagne limitent le nombre de travailleurs saisonniers qu'elles accueillent chaque année.

Nombreux sont les modèles servant à fixer des limites. Les limites numériques sont arrêtées au moyen d'un ensemble de processus politiques et bureaucratiques, mais sont généralement réévaluées et révisées périodiquement en fonction des données issues du marché du travail et en consultation avec les parties prenantes (Chaloff, 2014). Comme indiqué précédemment, les limites numériques sont parfois précisées dans la législation. Cependant, dans la plupart des pays, elles sont fixées chaque année via des processus non législatifs.

Utiliser les estimations de la demande pour fixer des limites n'est pas une tâche facile pour plusieurs raisons, qui tiennent notamment au manque de fiabilité fréquent des données relatives aux emplois vacants et à la rapidité des changements des besoins. La

plupart des pays basent néanmoins leurs limites au moins en partie sur des indicateurs d'emplois vacants ou de pénurie de main-d'œuvre, ou encore sur les besoins exprimés par les employeurs.

En Corée, la Commission de la politique relative à la main-d'œuvre étrangère se base sur un indicateur de pénurie de référence calculé à partir des résultats d'une enquête conçue pour les employeurs. Cette enquête examine la demande des employeurs en termes de niveaux de compétences exigés et au regard de leurs préférences pour des Coréens ou des travailleurs étrangers. Le ratio emplois pourvus/emplois vacants pour des travailleurs migrants sert d'indicateur de pénurie. En Israël, le nombre de permis attribués dans chaque secteur est déterminé par consultation gouvernementale interministérielle avec une contribution significative des intérêts industriels (OCDE, 2010 et 2013). En Grèce, depuis 2014, une décision ministérielle commune établit le total « des volumes d'entrées » semestrielles, par profession et par région, par le biais d'une procédure de consultation.

Les contrôles peuvent être combinés et ciblés. Parfois les plafonnements peuvent aussi cibler des nationalités, des secteurs ou des entreprises. L'Italie est un exemple de pays ayant réservé des visas de travail à des nationalités spécifiques et accordé des quotas à certains secteurs, professions et provinces. Le gouvernement italien réserve des permis de travail aux ressortissants des pays avec lesquels il a conclu des accords bilatéraux ou avec lesquels il coopère, de même qu'à certains secteurs – il s'agit essentiellement des services domestiques. Chaque province se voit attribuer un quota qu'elle doit ensuite répartir en fonction de critères de nationalité ou parfois de métier, en essayant de concilier les besoins des employeurs.

D'autres pays utilisent également des limites fixées en fonction des besoins des entreprises. En Corée, la Commission de la politique relative à la main-d'œuvre étrangère plafonne les admissions de travailleurs non professionnels, les quotas étant accordés à chaque employeur en fonction du nombre de travailleurs nationaux assurés. Les travailleurs étrangers sont alloués aux employeurs par cette Commission sur la base des accords passés et des besoins. Le Chili et la Turquie fixent des limites aux entreprises, à savoir 15 % et 20 % respectivement, bien que des dérogations soient autorisées.

En Israël, le gouvernement plafonne les permis de travail dans deux domaines – l'agriculture et la construction – sachant que dans le secteur agricole, les quotas sont calculés par le ministère de l'Agriculture (ainsi, 26 000 travailleurs agricoles étrangers ont été autorisés en 2010, chaque employeur se voyant attribuer un nombre déterminé de travailleurs).

En Italie, le programme d'entrées de travailleurs saisonniers comporte une limite fixée annuellement. De 80 000 migrants par an en 2006-10, cette limite a été progressivement abaissée pour atteindre 15 000 migrants en 2014. La Nouvelle-Zélande, en se basant sur des estimations de pics saisonniers de demandes, réserve jusqu'à 8 000 permis de travail par an pour ses secteurs horticole et viticole en vertu de son dispositif « Employeurs saisonniers reconnus » (RSE). Elle accorde également un traitement préférentiel à des travailleurs issus de certains États insulaires du Pacifique, représentant au moins 50 % des recrues à ce titre. L'Australie a mis en place un dispositif similaire, son « Programme pour les travailleurs saisonniers » (SWP) qui prévoit d'accorder 12 000 places sur quatre ans jusqu'en 2016 à des pays sélectionnés du Pacifique[18]. Les pays mentionnés ci-dessus imposent des limites représentant moins de 0.1 % de la population totale. Les États-Unis plafonnent les visas de travail délivrés à des fins d'emploi et imposent des quotas par pays : ainsi pas plus de 7 % de travailleurs ayant ce type de visa peuvent venir d'un même pays.

Gérer des demandes excédentaires ou inférieures aux attentes. Le concept même de limite implique que toutes les demandes excédentaires – du point de vue des employeurs souhaitant embaucher, ou des travailleurs souhaitant migrer – seront rejetées. Les demandes en surnombre peuvent continuer de représenter un défi important au fur et à mesure que la conjoncture économique évolue et que la demande fluctue. En cas de demandes excédentaires, un problème d'ordre pratique se pose : comment choisir les candidats qui auront accès à la procédure de sélection ? En général, la période donnée pendant laquelle les candidatures peuvent postuler est précisée à l'avance. Toutes choses étant égales par ailleurs, toutes les candidatures conformes aux exigences réglementaires devraient avoir une chance égale d'être sélectionnées. Toutefois, dans les faits, il est important d'effectuer une sorte de classement à partir de certains critères.

Les pays de destination traditionnels utilisent le Système à points (PBS) et son prolongement, « L'invitation à postuler » (Nouvelle-Zélande, Australie et Canada à partir de 2015) pour traiter les demandes en surnombre. Le nombre de points requis peut être ajusté en fonction des demandes et lorsque l'offre dépasse les places disponibles (voir ci-dessous). Au Royaume-Uni, dès que les autorisations mensuelles sont dépassées, le Niveau 2 du système à points gère les demandes excédentaires reçues de ressortissants de pays non membres de l'UE titulaires d'une offre d'emploi qualifié, en les classant en fonction des caractéristiques du métier (professions en pénurie de main-d'œuvre prenant le pas sur les professions de niveau doctorat, elles même prioritaires sur les autres professions) et en fonction du niveau de salaire prévisible.

Aux États-Unis et en Italie, le système est celui du « premier arrivé, premier servi » où la date de dépôt est prise en compte et les candidatures traitées dans l'ordre où elles sont reçues. Aux États-Unis, lorsque le plafond du programme H-1B est atteint dans la première semaine de dépôt de candidatures, une loterie détermine celles qui seront traitées. La Nouvelle-Zélande a également recours à une loterie pour sélectionner les aspirants à ses programmes de résidence permanente *Samoan Quota et Pacific Access Category*. En Australie, lorsque le plafond fixé pour les migrations familiales est atteint, les candidats sont placés sur une liste et attendent que leur demande de visa soit examinée l'année suivante, dans la limite des places disponibles. La constitution d'une liste d'attente pouvant ralentir le traitement des arriérés de demandes à traiter, certains pays limitent leur durée de validité.

Lorsque les demandes sont excédentaires, une autre approche consiste à imposer des exigences plus strictes aux demandes reçues au-delà de la limite autorisée. En Norvège, lorsque le quota de travailleurs qualifiés est dépassé, le test du marché du travail devient obligatoire.

Les demandes peuvent aussi être inférieures aux limites ou aux objectifs. Cela peut même être un but recherché, certaines limites, comme celle fixée par la Hongrie, n'étant jamais atteintes. Toutefois, des demandes inférieures aux prévisions peuvent être problématiques, surtout si un engagement public a été pris pour attirer des migrants. Ce fut le cas de la « Carte verte » allemande destinée aux travailleurs de la TI au milieu des années 2000, qui a attiré si peu de demandes que l'existence d'une pénurie a été mise en doute et que des questions d'attractivité se sont posées. En cas d'insuffisance de demandes, une des solutions adoptée consiste à reporter les places résiduelles sur les quotas de l'année suivante ou à les reporter sur une autre catégorie de visa de travail. Déterminer si des places non attribuées peuvent être reportées doit faire l'objet d'une

décision politique distincte ; aux États-Unis, les places qui n'ont pas trouvé preneur dans un des cinq canaux de migration permanente sont ajoutées aux parcours qui reçoivent des demandes excédentaires.

Une autre solution, proposée par des économistes, mais qui n'a à ce jour été mise en pratique dans aucun pays, consisterait à vendre aux enchères les permis de travail (par exemple, Hanson, 2007 et 2009 ; Freeman, 2006 ; Orrenius et Zavodny, 2010). En tant qu'instruments de marché, les ventes aux enchères peuvent offrir un gain d'efficacité, mais, en pratique, il est difficile de les mettre en œuvre. Par exemple, des systèmes de ventes aux enchères nécessiteraient des règles claires pour convenir du nombre de visas à mettre en vente pendant une période donnée et des prix de réserve. Cela pourrait s'avérer contre-productif, car au lieu de rationaliser l'offre, cela pourrait entraîner son plafonnement.

Les limites numériques peuvent aussi servir des objectifs de politique plus larges en termes de démocratie participative et d'affirmation de gouvernance. Le processus de fixation des quotas peut, en principe, inclure la consultation d'un grand nombre de parties prenantes, et ce faisant construire et garantir une légitimité politique (Ruhs, 2005). Un processus consensuel auquel participent les partenaires sociaux, comme en Irlande, ou qui s'accompagne d'une consultation publique, comme au Canada, reflète les efforts déployés pour démocratiser le processus de prise de décision ou au moins y participer.

Migration de travailleurs qualifiés – Système à points

Un système à points (PBS) attribue des points, parfois pondérés, à différents paramètres, tels que les qualifications, les compétences, y compris linguistiques, l'âge, l'expérience ou même le salaire, paramètres considérés comme étant essentiels pour une intégration réussie sur le marché du travail et une installation réussie dans le pays d'accueil (voir tableau 3.1). Les points collectés par les différents candidats à un permis de travail déterminent ceux qui sont les plus à même d'être sélectionnés et permettent aux résultats de s'équilibrer entre eux. Au départ, ce système, créé dans une optique axée sur l'offre, a été conçu pour accueillir des migrants au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, en sélectionnant des travailleurs qualifiés possédant des compétences transférables et un potentiel « d'employabilité » à long terme, caractéristiques qui ne peuvent être appréhendées à partir d'un seul critère. Pendant des décennies, le système à points a été le principal système d'admission discrétionnaire ; c'est toujours le cas en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Ces dernières années, des variantes du système à points, qui a par ailleurs été remanié considérablement dans les pays où il a été utilisé pour la première fois, ont été adoptées dans d'autres pays, à d'autres fins.

Des critères communs d'importance variable. Dans leur version initiale, les PBS permettaient de cibler des compétences plus élevées en attribuant plus de points aux niveaux d'éducation élevés, à une expérience professionnelle pertinente et à une maîtrise de la langue locale. Aucune compétence spécifique n'était précisée. L'âge a toujours été un critère de sélection, sachant qu'il est reconnu pour être déterminant à la fois en termes de contribution économique et fiscale potentielle dans le temps mais aussi en termes de contribution potentielle à la croissance démographique.

Outre la nécessité de satisfaire à des critères incontournables de santé et de moralité, un seuil minimum éliminatoire est parfois imposé pour certains critères avant même de pouvoir prétendre à des points. Ces seuils éliminatoires incluent notamment la maîtrise de la langue (Canada et Nouvelle-Zélande), une proposition d'embauche (Royaume-Uni et

Tableau 3.1. **Points attribués dans différents systèmes de recrutement dans quelques pays de l'OCDE, en pourcentage du score d'admissibilité, 2014**

Caractéristiques	Autriche		Danemark	Japon	Pays-Bas	Royaume-Uni	Australie	Canada			Corée	Nouvelle-Zélande
	Niveau 1 ; hautement qualifié	Niveau 2 ; travailleur-clé ou profession en pénurie				Niveau 2 ; Général (parrainé par l'employeur)	Visa d'immigration pour les travailleurs qualifiés	Fédéral	Québec (Célibataires)	Québec (Avec conjoint)		
	Admission temporaire, renouvelable						Admission permanente					
Offre d'emploi requise?	Non	Oui	Non		Non	Oui	Non	Non	Non	Non		Non
Caractéristiques de l'emploi prévu												
Offre d'emploi ou emploi actuel dans le pays						**42**		**15-22***	11	10		**50**
Qualifié pour/offre d'emploi qualifié		**0***				28*	**0**		0-29	0-25		**0**
Qualifié pour/offre d'emploi dans une profession en pénurie ou en croissance		**0***	10			63*		**0***				10-40
Expérience professionnelle												
Expérience professionnelle (en général)	3-29*	4-20**	5	**7-21**				22-31	0-15	0-13		10-30
Points supplémentaires : expérience professionnelle spécifique			5-10				8-23					10-30
Points supplémentaires : expérience professionnelle dans le pays/la région	14*	8-20**	5-10*		14		8-31		2-15*	2-13*		5-25
Diplômes												
Diplôme (en général)	29-57**	40-60	30-80	**29-43**	71-86		15-31*	7-37	**4-22**	**3-19**	**31-44**	50-55
Points supplémentaires : diplôme du pays/de la région	7-14		5-10*	7	**0*-14**		23-38*	7	2-15*	2-13*		5-10
Points supplémentaires : diplôme d'une université de haut niveau			5-15		**0***							
Compétences linguistiques												
Dans la première langue	7-14	20-30	5-25	14	14*	**14**	**0-31**	1-24	0-29	0-25	**12.5-25**	**0**
Dans une deuxième langue			5-10				8	1-12	0-11	0-10		
Âge	14-29	30-40	**10-15**	**7-21**	**14**		**0-38**	**3-15**	**0-29**	**0-25**	**22.5-31**	**5-30**
Conditions financières												
Ressources suffisantes pour la période initiale			**0**			**14**						
Salaire précédent	29-43**	**0**										
Salaire prévu				**14-57**		**31-69**					**6.25-12.5**	

Tableau 3.1. **Points attribués dans différents systèmes de recrutement dans quelques pays de l'OCDE, en pourcentage du score d'admissibilité, 2014** *(suite)*

Caractéristiques	Autriche		Danemark	Japon	Pays-Bas	Royaume-Uni	Australie	Canada			Corée	Nouvelle-Zélande
	Niveau 1 ; hautement qualifié	Niveau 2 ; travailleur-clé ou profession en pénurie				Niveau 2 ; Général (parrainé par l'employeur)	Visa d'immigration pour les travailleurs qualifiés	Fédéral	Québec (Célibataires)	Québec (Avec conjoint)		
	Admission temporaire, renouvelable						Admission permanente					
Caractéristiques familiales												
Caractéristiques socio-démographiques du conjoint/ partenaire							8	4-7		0-25		20
Offre d'un emploi qualifié pour le conjoint								7				20
Autres caractéristiques familiales								7	5*	5*		10
Enfants									4-15	3-13		
Facteurs régionaux (études/installation/emploi dans des zones rurales, parrainage, etc.)							**8-38**		**7**	**6**		**10**
Autres (impression individuelle, etc.)									**0-15**	**0-13**		
Score d'admissibilité	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Notes : Les astérisques font référence aux */**/*** conditions alternatives. Les critères obligatoires sont **en gras**.

Les pourcentages font référence au nombre de points qui peuvent être attribués suivant chaque critère en pourcentage du total de points requis. Comme le nombre maximal de points accessibles est plus élevé que le total de points requis, la somme des pourcentages dépasse 100 %. Dans tous les pays mentionnés dans ce tableau, une admission temporaire est généralement renouvelable si le postulant occupe un emploi.

Danemark : un maximum de 105 points peut être attribué pour une qualification académique, des compétences linguistiques dans une langue nordique, en allemand ou en anglais. Cinq points sont attribués en bonus pour des compétences en danois. Un maximum de 15 points sont attribués pour une expérience professionnelle ou éducative dans le pays/la région.

Canada/Fédéral : tous les critères spécifiques au pays ou à la région s'appliquent aussi au conjoint. Les points obtenus pour le conjoint sur la base de critères spécifiques au pays ou à la région ou d'un diplôme ne peuvent pas dépasser 10 points sur les 67 requis.

Canada/Québec : le nombre de points maximum pour travail/études/famille au Québec est de 8 sur un total de 55 points requis pour les candidats célibataires et de 63 pour les candidats accompagnés de leur conjoint.

Autriche : Dans le programme « hautement qualifié », les diplômes comportent des points supplémentaires pour des activités de recherche. Dans le programme « travailleur-clé », il y a une condition de revenu minimum.

Niveau 2 en Autriche et au Royaume-Uni : en plus de l'offre d'emploi, le candidat doit remplir une des deux conditions suivantes : disposer d'une offre d'emploi dans une profession en pénurie ou être soumis à un test du marché du travail. Au Royaume-Uni, cette dernière condition ne s'applique pas aux diplômés d'universités britanniques et aux emplois rémunérés plus de 150 000 GBP. Ces deux catégories sont par ailleurs illimitées ; pour les autres catégories (limitées), un seuil mensuel s'applique. Pour déterminer l'admission sous ce seuil, les candidats sont classés selon le nombre de points obtenus.

Nouvelle-Zélande et Australie : Les candidats qui atteignent le seuil d'admissibilité soumettent une Manifestation d'intérêt et sont ensuite classés par points obtenus et invités à postuler.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160783

Autriche), le salaire (le Royaume-Uni exige un minimum de 20 000 GBP) et un âge limite[19]. En Australie, une évaluation des compétences est désormais obligatoire pour les primo-candidats avant tout dépôt de demande dans n'importe quel parcours d'admission utilisant le système à points. Certains pays insistent également sur un enregistrement préalable lorsque des conditions de permis et d'inscription professionnels sont imposées pour une profession.

Plus récemment, un système à points a été instauré en Corée où, en tant que composante mineure d'un système d'admission global, il est censé accélérer le processus d'obtention du statut de résident permanent pour les étrangers déjà dans le pays plutôt que les nouvelles admissions. Le système à points a été introduit au Japon en 2012 afin de faciliter les migrations de main-d'œuvre hautement qualifiée.

Les systèmes à points diffèrent sensiblement. Les qualifications universitaires sont un critère clé qui se distingue des autres critères, à l'exception du Niveau 2 du système britannique (catégorie « générale »). La pondération accordée aux qualifications est variable : bien qu'elle puisse atteindre 22 % au Québec et même 86 % aux Pays-Bas, elle représente généralement entre un cinquième et plus de la moitié. Si les qualifications acquises dans le pays de destination sont parfois récompensées par des points supplémentaires, en particulier en Australie qui leur accorde 23-38 % dans la catégorie des Migrations générales de main-d'œuvre qualifiée, dans la plupart des pays les qualifications obtenues à l'étranger ont le même poids. Dans certains pays comme la Corée et le Japon, des niveaux minimum de qualifications sont indispensables.

Le deuxième critère le plus communément spécifié est la maîtrise de la langue, qui représente jusqu'à 30 %, car il ne fait plus aucun doute que des compétences linguistiques sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Pour la Nouvelle-Zélande, posséder un niveau minimum de maîtrise de la langue étant un seuil éliminatoire, aucun point n'est accordé à ce critère. L'Australie exige un seuil minimum de « compétences » auquel elle n'accorde pas de points, mais elle encourage les niveaux de compétences linguistiques plus élevés en les récompensant par des points. De même, le Canada prévoit un seuil d'admissibilité et offre une série de points en fonction des compétences dans quatre domaines – écouter, parler, lire et écrire.

Certains pays n'ont pas le privilège d'avoir une langue parlée au-delà de leurs frontières et reconnaissent donc une deuxième langue (généralement l'anglais), comme c'est le cas du Danemark et de l'Autriche. Le Canada, quant à lui, a l'avantage d'avoir deux langues parlées par un grand nombre de personnes à travers le monde, c'est pourquoi il attribue des points supplémentaires aux locuteurs de ces langues.

Le Royaume-Uni, le Japon et la Corée sont les trois seuls pays à pondérer les points attribués au salaire, les deux premiers leur accordant une forte pondération. Ceci indiquerait que les salaires sont considérés comme un bon indicateur d'intégration sur le marché du travail[20].

L'expérience professionnelle est prise en compte, des points supplémentaires étant parfois attribués à l'expérience acquise dans le pays de destination ou dans des professions particulières. Reflétant une évolution vers des politiques axées sur la demande des employeurs, détenir une offre d'emploi est un critère qui est en voie de devenir obligatoire dans le programme de Niveau 2 du Royaume-Uni. En Nouvelle-Zélande, la forte

pondération de 50 % accordée aux titulaires d'une offre d'emploi signifie que la plupart des travailleurs temporaires en voie d'obtenir le statut de résident permanent peuvent prétendre à ces points.

Des points de bonus sont prévus pour des critères tels qu'un emploi dans une région isolée, un métier figurant sur la liste des professions qualifiées ou en pénurie de main-d'œuvre, des qualifications dans des disciplines particulières ou des liens familiaux proches. Des points peuvent être attribués lorsque le conjoint/la conjointe ou partenaire du postulant a reçu une offre d'emploi ou pour certaines caractéristiques sociodémographiques (Canada et Nouvelle-Zélande) dans l'optique de maximiser la contribution économique de l'unité familiale. Dans le cas des programmes régionaux canadiens, des points sont attribués par rapport à une impression personnelle sur la volonté du postulant de s'intégrer. L'Autriche accorde des points de bonus aux athlètes professionnels et aux entraîneurs sportifs.

Globalement, deux larges groupes se distinguent dans la définition des systèmes à points – le premier concentré sur le marché du travail et l'autre sur l'installation. La plupart des pays basent leur sélection sur les capacités de succès des candidats par rapport au marché du travail, tandis que le Canada – et le Québec – se focalisent sur leurs capacités d'adaptation et sur des critères liés à leur installation Toutefois, ces deux systèmes devraient s'orienter plus sur des critères liés au marché du travail à partir de 2015.

Le réajustement des systèmes à points peut être difficile. Les systèmes à points ne sont pas immuables. Ils évoluent constamment, le défi consistant toujours à savoir comment modéliser au mieux leur efficacité afin d'obtenir de meilleurs résultats. Les points attribués dépendent à la fois des objectifs fixés et des données montrant de quelle façon différentes caractéristiques contribuent à atteindre ces objectifs.

Le suivi et les recherches effectués sur le devenir de migrants admis à travers un système à points dans plusieurs pays ont révélé que leurs résultats sur le marché du travail n'étaient pas toujours positifs. Une étude canadienne suggère d'utiliser une approche hybride combinant une approche actuarielle associée aux préférences des employeurs[21] et au système de Manifestations d'intérêt (MDI) en cours de développement et basé sur une combinaison de facteurs permettant de prédire les gains en emploi.

Au fil du temps, des changements sont intervenus, notamment l'ajout de nouveaux critères et une attribution différentielle de points qui récompense : une offre d'embauche ou un emploi, des qualifications et une expérience professionnelles acquises dans le pays (bien que des études réalisées en Nouvelle-Zélande n'aient pas révélé d'avantages différentiels résultant de qualifications obtenues localement), la maîtrise de la langue locale, des salaires perçus dans le pays d'accueil ou d'origine et également un métier figurant sur des listes de professions en pénurie (Australie). En Australie, le but de la diminution du score d'admissibilité (de 65 à 60 points) opérée en 2012 pour les nouveaux visas était « d'encourager un éventail plus large de candidats possédant les compétences et les caractéristiques dont l'Australie a besoin à exprimer leur désir de venir s'y installer ».

Au Canada, des changements apportés en 2013 aux critères de sélection accordent davantage de points aux candidats plus jeunes, à ceux qui possèdent de meilleures compétences linguistiques et à ceux qui ont reçu une accréditation du Service d'évaluation des diplômes (ECA), de sorte que les points attribués au titre des études reflètent la valeur

réelle des qualifications obtenues à l'étranger. La Nouvelle-Zélande a supprimé les points qui étaient attribués aux qualifications professionnelles en faveur de qualifications de l'enseignement supérieur.

Dans d'autres cas, des systèmes à points ont été ajustés en raison du faible volume de demandes. Le Japon, par exemple, a élargi en 2014 les critères relativement stricts de son système à points pour augmenter le nombre de candidatures.

Faire face aux demandes excédentaires. Les systèmes à points qui ne sont pas uniquement axés sur l'emploi attirent un grand nombre de candidats, sachant que l'appel à candidatures est ouvert à tous. Si chaque demande doit être examinée, ne serait-ce que rapidement, il peut s'ensuivre une surcharge administrative et un arriéré de demandes non traitées. La solution consiste à recourir à un modèle de manifestation d'intérêt (MDI), qui évite à l'administration chargée de la sélection d'avoir à passer en revue toutes les demandes.

Grâce au modèle MDI, les postulants ayant obtenu le score minimum d'admissibilité à l'issue de leur auto-évaluation et répondant aux exigences de divers seuils éliminatoires déposent une manifestation d'intérêt. Toutes les manifestations d'intérêt sont classées en fonction du nombre de points cumulés – les candidats ayant atteint un score prédéterminé reçoivent automatiquement une invitation à postuler tandis que ceux dont le score se situe entre le score minimum d'admissibilité et ce score prédéterminé sont invités à postuler en fonction de la demande et de critères fixés par le gouvernement pour la période en question. Si les quotas sont déjà atteints, les candidatures peuvent être prises en considération lors de la prochaine vague de recrutements sous réserve de la durée de validité de la manifestation d'intérêt.

Le modèle MDI a été introduit pour la première fois en Nouvelle-Zélande vers 2003 et en Australie en 2012 (voir l'encadré 3.2 pour des précisions). Ce modèle, mécanisme de sélection en deux étapes introduit au sein du système à points, permet de mieux contrôler le processus de sélection. Le Canada planifie actuellement l'introduction d'un modèle de manifestation d'intérêt pour attirer les meilleurs et les plus brillants et faire face à ses arriérés de demandes non traitées résultant de l'obligation d'examiner chaque candidature admissible.

En Nouvelle-Zélande, le problème des pré-manifestations d'intérêt en surnombre a été éliminé, car seules les candidatures qui dépassent la note de passage sont examinées et la plupart approuvées. La Nouvelle-Zélande fait face à un nouveau problème, celui de la baisse des demandes (graphique 3.4), imputée au ralentissement de la demande sur le marché du travail[22]. Une solution consiste à abaisser le seuil d'admissibilité et à prendre en considération les candidats ayant obtenu des scores inférieurs. La Nouvelle-Zélande a préféré accepter moins d'immigrés plutôt qu'abaisser son seuil d'admissibilité.

Les systèmes à points peuvent utiliser plusieurs « passerelles ». À l'origine, les systèmes à points comportaient généralement un « score d'admissibilité automatique », à savoir un score minimum à partir duquel toutes les demandes devaient systématiquement être traitées ou approuvées. Lorsqu'un système à points est utilisé conjointement avec des objectifs globaux, des quotas ainsi que des scores d'admissibilité flottants sont désormais utilisés pour filtrer les demandes n'ayant aucune chance d'aboutir et faire en sorte que des normes minimales soient maintenues en matière d'immigration.

Encadré 3.2. **Principe de la manifestation d'intérêt (MDI) et de l'invitation à postuler (IAP)**

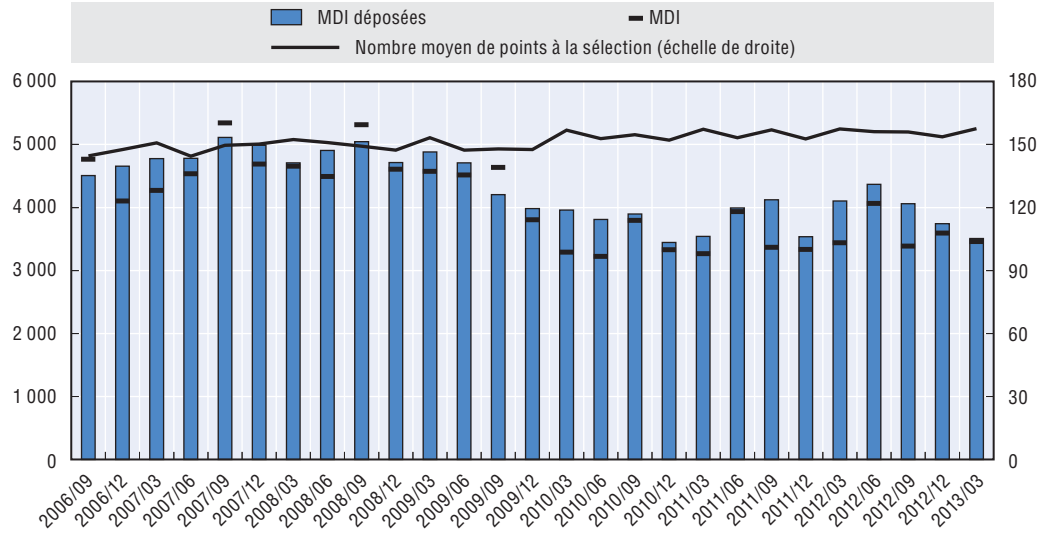
Le système de manifestation d'intérêt (MDI) a été introduit en Nouvelle-Zélande en 2003 et en Australie en 2012 ; le Canada devrait inaugurer sa propre version en 2015. Les deux systèmes d'Australasie sont globalement similaires mais comportent plusieurs différences majeures. En Nouvelle-Zélande, les candidatures peuvent être déposées par voie électronique ou postale, tandis qu'en Australie, elles sont transmises uniquement via le portail en ligne SkillSelect, auquel les employeurs préalablement inscrits peuvent accéder directement pour rechercher des migrants correspondant à leurs besoins. En Nouvelle-Zélande, la catégorie de permis « Migrants qualifiés » est la seule à bénéficier du dispositif MDI, tandis qu'en Australie elle englobe les sous-catégories « Professions indépendantes » et « Migrants qualifiés nominés », ainsi que « Entreprises et innovation » (la Nouvelle-Zélande accorde ses permis « Entrepreneurs » via son système à points, mais les candidatures ne passent pas par l'étape du dépôt d'une manifestation d'intérêt, ce qui reflète peut-être le faible nombre de candidatures déposées).

S'agissant du traitement, le système SkillSelect trie toutes les demandes dans la sous-catégorie des Indépendants, sans intervention humaine, tandis que le système néo-zélandais admet automatiquement les scores supérieurs à 140 points, les candidatures restantes faisant l'objet d'un classement de deuxième ordre tenant compte des priorités attribuées à certains critères tels qu'une offre d'emploi. En d'autres termes, le système ne continue pas automatiquement à trier les demandes. En Australie, les dispositions régissant les entrées de migrants nominés nécessitent une évaluation par l'État ou le Territoire concerné.

En Nouvelle-Zélande, la sélection se fait en fonction de critères exigés à la date du dépôt de la demande de résidence – et non pas à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ou de la demande faisant suite au dépôt de la manifestation d'intérêt. De cette façon, l'agence garde le contrôle de la sélectivité, bien qu'en pratique les invitations à postuler suivent leur cours même lorsque les critères ont été modifiés. Du reste, la durée de validité d'une manifestation d'intérêt est de six mois, alors qu'en Australie, elle est non seulement de deux ans mais les candidats ont la possibilité d'améliorer leur score si leur situation évolue. En revanche, le système néo-zélandais accorde un permis temporaire de recherche d'emploi d'une durée de neuf mois aux migrants qualifiés qui n'ont pas obtenu les points requis mais que l'on considère avoir un bon potentiel. La transparence du système garantie par la publication périodique des critères d'acceptation et des volumes sélectionnés, signifie que les candidats sont à même d'évaluer leurs chances d'être invités à postuler et d'être admis.

Les délais de traitement dans ces deux pays se sont raccourcis sensiblement depuis l'introduction du dispositif de la manifestation d'intérêt. En Australie, compte tenu des multiples parcours d'admission, les demandes sont traitées en fonction des priorités, le programme régional de migrations sponsorisées figurant en première place. Ces deux systèmes semblent donner de bons résultats en ce qui concerne les demandeurs principaux. Les systèmes de sélection à points continuent d'attirer des demandes en surnombre en Australie et dans les pays sans dispositif de manifestation d'intérêt (Canada et Royaume-Uni).

Graphique 3.4. **Manifestations d'intérêt déposées et retenues, Nouvelle-Zélande, 2006-13**



Source : Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, Nouvelle-Zélande.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160514

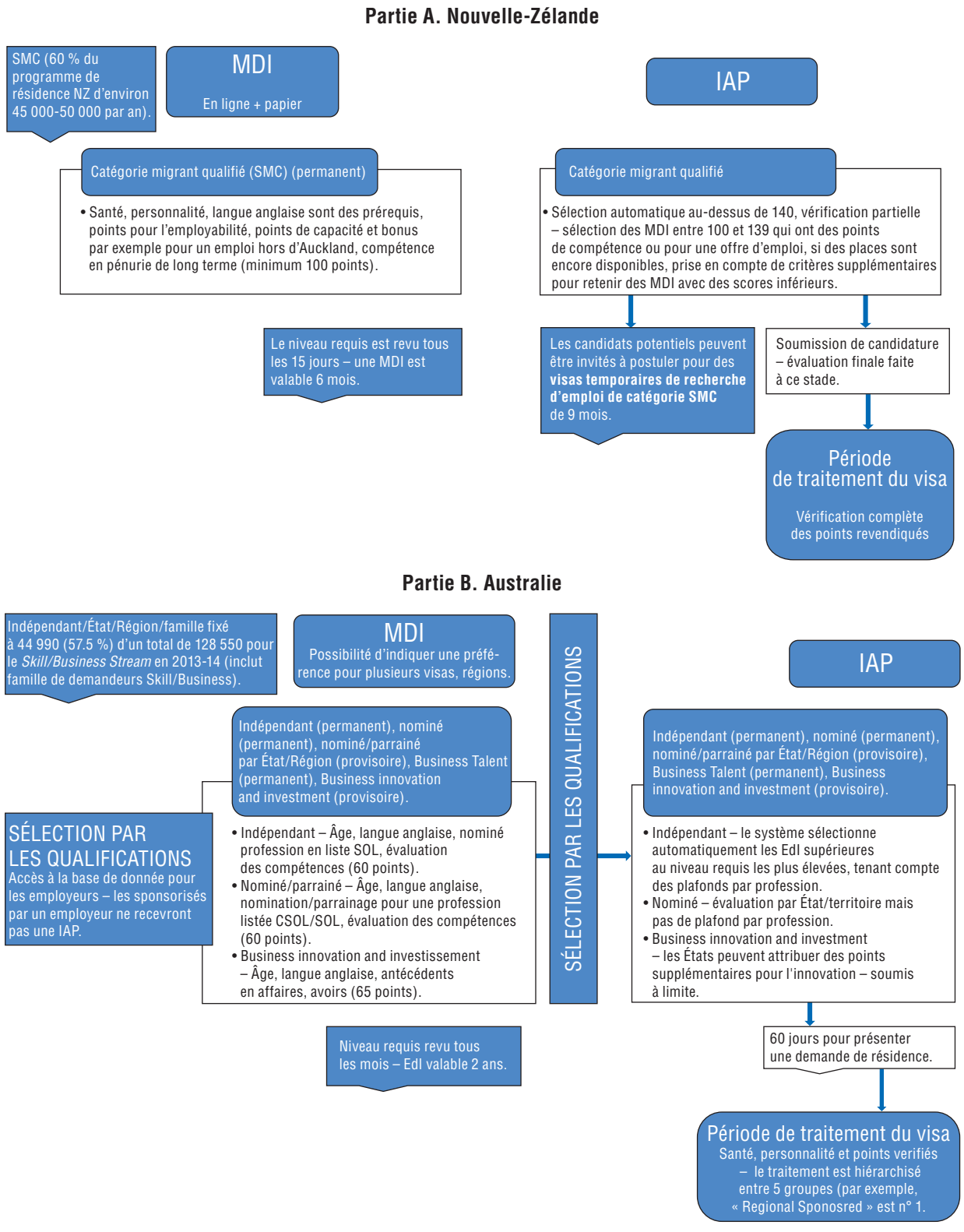
Un système à points, compte tenu du fait que chaque candidature est classée en fonction du score obtenu, permet de constituer un « vivier » de candidats qui ne se sont pas qualifiés en raison d'un seuil éliminatoire ou d'un quota initial. En cas de demandes en surnombre, le seuil obligatoire du vivier peut être relevé jusqu'au score d'admissibilité, comme c'est le cas actuellement en Australie.

Un système à points peut aussi permettre de constituer un groupe de niveau 2. En Nouvelle-Zélande, un groupe de niveau 2 regroupe les candidats qui ont eu la note de passage (critère de sélection), mais ne répondent pas à certains autres critères (comme une offre d'emploi qualifié). Les candidats dans cette situation sont interrogés afin de déterminer leurs perspectives d'installation. S'ils sont jugés aptes à s'intégrer, ils peuvent se voir accorder un permis de recherche d'emploi au titre de migrant qualifié (graphique 3.5, partie A). Ce permis leur accorde neuf mois pour trouver un emploi qualifié donnant droit à un permis de résidence permanente. Des dispositifs similaires de recherche d'emploi par le biais d'un système à points existent aux Pays-Bas, au Danemark et en Autriche. Ces permis sont tous temporaires mais ils ouvrent la voie vers une résidence permanente.

Étant donné qu'un système à points répertorie des candidats éligibles à l'emploi, il peut également être relié à des registres de demandeurs d'emploi, de sorte que les employeurs aient la possibilité de faire leur choix à partir d'un vivier de travailleurs potentiels « préalablement approuvés ». En Australie, par exemple, le portail en ligne SkillSelect permet d'apparier les compétences des postulants du système à points aux besoins des employeurs autorisés à accéder au système (graphique 3.5, partie B).

Si le système à points a été conçu à l'origine comme un mode de sélection axé sur « l'offre », rien ne s'oppose à ce qu'il tienne compte en partie de la demande – voire même, comme c'est le cas au Japon, qu'il soit exclusivement orienté vers la demande. L'étude du devenir des migrants admis à des fins d'emploi met en lumière l'impact positif d'un emploi à leur arrivée, qui garantit l'adéquation de leurs compétences et leur employabilité (encadré 3.2).

Graphique 3.5. **Systèmes de manifestation d'intérêt (MDI)**



Tenir compte de la dimension régionale dans la sélection et l'admission

De nombreux pays de l'OCDE sont confrontés aux grandes disparités géographiques qui prévalent au sein de leurs marchés du travail, certaines régions rencontrant des pénuries de main-d'œuvre plus marquées. Dans les pays de destination traditionnels, les travailleurs migrants ont tendance à s'installer de façon disproportionnée dans les zones métropolitaines où l'offre de travail est plus importante et les réseaux souvent renforcés. La dynamique puissante des réseaux locaux et la force d'attraction des agglomérations peuvent contrecarrer les objectifs des politiques d'immigration ciblée censées orienter les nouveaux arrivants vers des régions données. En Australie et au Canada, les régions jouent un rôle dans la sélection des travailleurs migrants, le défi étant de choisir des migrants pour un marché du travail local alors que ceux-ci ont accès à l'intégralité du marché du travail national. C'est ainsi que l'Espagne a imposé des restrictions de mobilité de sorte que les travailleurs migrants admis pour pourvoir des emplois vacants sont tenus de rester dans la région au moins pendant la première année.

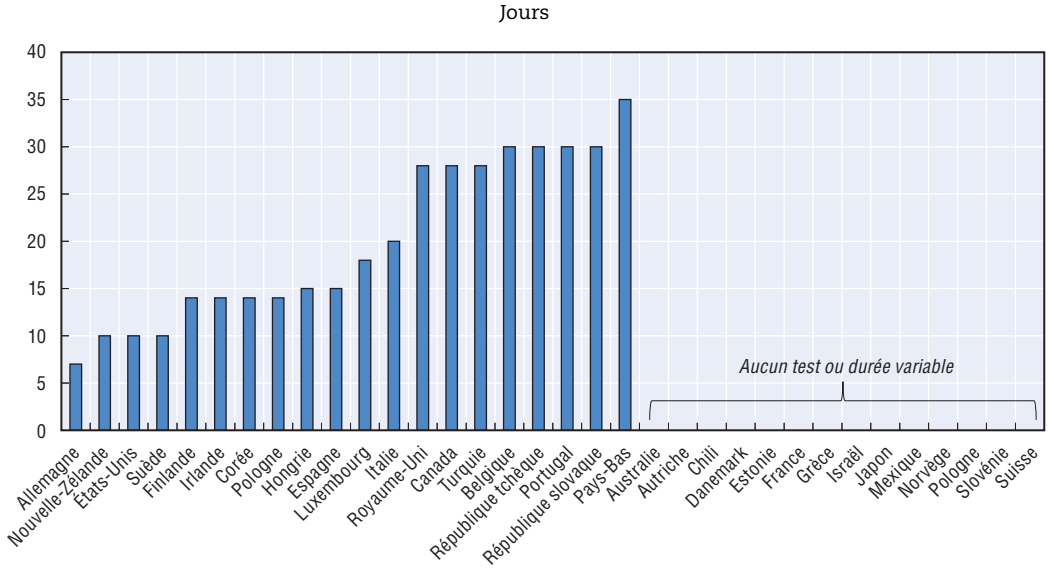
Les tests du marché du travail jouent un rôle clé au sein des politiques migratoires

Protéger les emplois et les conditions d'emploi des travailleurs autochtones est un objectif prioritaire dans la plupart des pays. Un des principaux outils réglementaires utilisés pour que les migrations de travail ne gênent pas les recherches des travailleurs locaux est l'évaluation ou test du marché du travail (TMT). Ce principe, datant d'au moins 60 ans, a été codifié dès 1953 par le Comité de la main-d'œuvre de l'OECE[23]. Il a ouvert la voie aux migrations de travailleurs entre les pays membres « dès lors que l'on constate que des travailleurs compétents, nationaux ou étrangers, faisant partie de la main-d'œuvre régulière d'un pays, ne sont pas disponibles pour combler les emplois en question ». Sous ses diverses appellations de « test du marché du travail » ou « d'opinion », le TMT vise à déterminer si un emploi pourrait facilement être comblé par un travailleur national disponible, qu'il soit un citoyen ou un résident. Les procédures et les critères varient selon les pays, mais l'objectif visé est généralement de garantir que les emplois sont proposés localement et que les employeurs sont de bonne foi lorsqu'ils se déclarent contraints de recruter à l'étranger.

Les processus et les exigences des TMT varient. Dans certains pays, la première étape consiste à déposer une annonce de vacance d'emploi auprès des services publics de l'emploi ou, dans d'autres pays, auprès de l'agence de traitement des visas. À l'issue d'une période donnée suivant la parution de l'annonce, l'emploi s'ouvre au recrutement de migrants, ou bien l'employeur reçoit une autorisation de recruter à l'étranger. Dans le texte de l'OECE (1953), la période d'attente stipulée était de un mois, renouvelable un mois supplémentaire[24]. À l'heure actuelle, elle peut aller de dix jours, comme dans plusieurs pays, à 35 jours, à l'instar des Pays-Bas ; plusieurs pays n'ont pas de limite légale mais répondent en temps utile (graphique 3.6).

S'agissant des pays européens adhérant aux Services européens de l'emploi (EURES), le TMT peut nécessiter la parution de l'annonce de vacance de poste auprès des services publics de l'emploi et auprès du réseau EURES. Souvent, la vacance est transmise automatiquement à ce dernier. Dans nombre de pays, les annonces sont payantes et les paramètres de parution, par exemple, la durée de diffusion, le choix des supports médiatiques, la couverture géographique et le contenu même des annonces sont variables. Ainsi, en Irlande, outre un enregistrement auprès des services publics de l'emploi et/ou d'EURES, l'annonce doit paraître dans un journal national pendant au moins trois jours et

Graphique 3.6. **Durée du test du marché du travail pour divers types de permis de migration de travail en 2013**



Note : Lorsqu'un pays pratique différentes durées pour différents visas/permis, la durée la plus courte est présentée. Par exemple, l'Allemagne exige 14 jours pour le travail saisonnier, l'Espagne 25 jours pour le travail saisonnier et la Finlande 2 à 4 semaines pour le travail peu qualifié. Dans certains cas, les valeurs représentent le nombre moyen observés de jours de test, par exemple en Nouvelle-Zélande. L'Autriche, l'Australie, le Danemark et la Suisse n'ont pas de durée fixe. L'Estonie, la Grèce, Israël, le Japon et le Mexique n'ont pas de test du marché du travail.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160531

figurer pendant trois jours également, soit dans un journal local, soit sur un site internet d'annonces d'emploi. Les pays peuvent aussi spécifier de quelle manière l'annonce doit paraître, pour faire en sorte qu'elle soit effectivement portée à la connaissance des chercheurs d'emploi locaux et qu'ils soient encouragés à postuler. Aux États-Unis, les employeurs souhaitant recruter un travailleur étranger par le biais des programmes de travail temporaires H-2 sont tenus de faire paraître une annonce dans deux journaux dominicaux[25]. Au Canada, l'annonce, outre le fait qu'elle doit paraître dans les services publics de l'emploi pendant quatre semaines, doit être diffusée par deux autres moyens.

Les employeurs sont tenus de démontrer qu'ils ont effectivement cherché à pourvoir localement le poste vacant. La charge de la preuve varie selon les pays et les programmes. Les preuves supplémentaires attestant des efforts déployés pour embaucher localement comprennent éventuellement des études du marché du travail, une participation à des salons de recrutement, des dossiers d'entretien et des lettres de refus. En Espagne, les candidatures sont évaluées par les services publics de l'emploi et le rejet des candidats convoqués à un entretien doit être motivé. En Corée, les employeurs souhaitant recruter des travailleurs non professionnels à l'étranger par le biais du Programme des permis de travail doivent justifier de leur incapacité à combler leurs emplois vacants par de la main-d'œuvre locale. En Nouvelle-Zélande, les tentatives sérieuses de recruter localement se mesurent également par le nombre de candidats locaux ayant postulé et passé des entretiens d'embauche.

Outre le TMT, l'offre d'emploi peut faire l'objet d'évaluations supplémentaires pour veiller, par exemple, à ce qu'elle soit « raisonnable » en ce sens que les conditions de travail proposées doivent être similaires à celles d'un poste équivalent occupé par un employé national, en termes de salaire, de temps de travail, de tâches, etc. S'agissant de la rémunération, cela

revient typiquement à la comparer au salaire généralement proposé sur le marché pour ce métier ou à s'assurer qu'elle est conforme au salaire moyen. Aux États-Unis, cette vérification (*Labor Certification*) se fait automatiquement en ligne. Au Canada, les offres de salaires sont vérifiées et comparées aux salaires en vigueur versés aux Canadiens (par exemple le salaire horaire moyen payé pour une profession et une zone géographique spécifiques).

En règle générale, c'est au service public de l'emploi ou à un organisme équivalent qu'appartient la décision finale d'autoriser le recrutement de travailleurs à l'étranger. Dans des pays comme l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande ou la Suède, cette décision est prise par l'agence chargée de l'immigration, en consultation avec les services publics de l'emploi ou les partenaires sociaux concernés, l'avis de ces derniers n'étant pas nécessairement contraignant. En Suède, les employeurs sont encouragés à solliciter l'avis du syndicat concerné, même si les autorités suédoises en charge des migrations ne sont pas tenues de tenir compte de cet avis. Par ailleurs, la consultation des syndicats et leur participation à la recherche d'emploi sont des facteurs positifs dans l'étude des candidatures. En Nouvelle-Zélande, le *Labour Market Check* – processus permettant de solliciter l'avis du Bureau du travail et des revenus (*Work and Income Office* – équivalent du service public de l'emploi) est une des composantes du TMT. Le résultat d'une vérification du marché du travail est pris en compte par les agents de l'immigration chargés de déterminer si les conditions d'un TMT sont remplies, mais ce n'est ni le seul ni le dernier élément. Pour arriver à une décision, les agents prennent également en considération les spécificités de l'employeur, y compris les compétences spécialisées qu'il requiert, les preuves de ses tentatives de recruter des Néo-Zélandais et toute autre information pertinente.

Certains emplois peuvent être dispensés du test du marché du travail. Pour ce faire, l'emploi doit par exemple figurer sur une liste de professions en pénurie de main-d'œuvre, répondre à certaines exigences (comme un salaire minimum ou un niveau de rémunération ou de qualifications minimum) ou appartenir à certaines catégories. Le personnel transféré au sein d'une entreprise, par exemple, n'est généralement pas soumis au TMT. Dans certains cas, le TMT n'est pas exigé de l'employeur ayant obtenu le statut de sponsor ou ayant reçu une autorisation préalable de recruter à l'étranger. Une dispense peut aussi avoir des répercussions sur la durée de validité du visa/permis de travail et sur son renouvellement à son expiration, à savoir s'il sera renouvelé automatiquement ou s'il devra faire à nouveau l'objet d'une demande.

Les enjeux de l'application du critère du test du marché du travail. Le TMT, outil de gestion des migrations de travailleurs, est associé à des listes de pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs pays (tableau 3.2) et à tous les niveaux de qualification. Aux États-Unis, le TMT est largement utilisé pour l'ensemble des catégories de visas, à l'exception de certaines professions répertoriées dans des listes qui en sont dispensées. La Norvège a recours au TMT dès que son quota de travailleurs hautement qualifiés est atteint.

Un des problèmes soulevés par le TMT est qu'il ralentit le processus permettant de décider s'il convient d'autoriser le recrutement d'un travailleur migrant. S'il y a un contrôle discrétionnaire, celui-ci peut ne pas être appliqué de façon homogène par tous les agents et dans toutes les régions, ce qui soulève des questions d'assurance qualité ou d'équité des évaluations. Cette difficulté peut être exacerbée par des divergences d'opinion entre les services publics de l'emploi et les employeurs, quant à « la disponibilité », « l'aptitude » ou la « volonté » des candidats inscrits sur les listes de demandeurs d'emploi à pourvoir les places vacantes.

Déterminer le salaire courant/moyen ou celui qui prévaut sur le marché n'est pas chose aisée et amène à la question d'une régulation des salaires plutôt que de laisser au marché le soin de les fixer. Il convient parfois aussi de gérer le manque d'intégrité de certains employeurs qui majorent, par exemple, la description d'un poste parce qu'ils préfèrent employer des travailleurs étrangers plutôt que des autochtones, surtout pour certains postes et dans certains secteurs. Un TMT inefficient ne peut pas contrer ce risque.

Si les taux de refus ou de rejet résultant de TMT sont faibles, ce qui est souvent le cas pendant les périodes de croissance économique ou de pénurie de main-d'œuvre, le TMT peut, dans les faits, devenir symbolique. La Suède et la Finlande ont renoncé à imposer le TMT. En revanche, le Canada et l'Australie se sont tous deux orientés vers des contrôles plus poussés. Le Canada, en vertu de nouvelles conditions imposées au TMT à la fin de 2013, exige davantage de renseignements et de critères à respecter en matière de contenu des annonces. L'Australie, qui avait renoncé à son TMT en faveur de niveaux de salaires minimum, a de nouveau imposé un TMT à son programme de recrutement de travailleurs qualifiés temporaires depuis la fin de 2013, même s'il comporte des exceptions[26]. En revanche, des taux de rejet élevés peuvent dissuader les employeurs, surtout pendant les périodes d'atonie du marché du travail.

Si le TMT permet d'aider les employeurs à recourir effectivement au marché du travail local avant de se tourner vers des travailleurs à l'étranger, le TMT représente un coût, qui se traduit par des ressources de gestion et des retards dans le processus de recrutement. Le temps total de traitement des demandes de visa peut être allongé du fait du TMT, ce qui retarde d'autant le moment où l'employeur peut recruter le travailleur dont il a besoin. Certes, ces retards peuvent inciter les employeurs à privilégier l'offre de main-d'œuvre locale, mais en cas de pénurie, ils peuvent se révéler problématiques. C'est une des principales raisons pour lesquelles des listes de professions en pénurie, dispensées du TMT, sont établies.

Listes des métiers en tension et des professions en pénurie

La liste des professions en pénurie est un outil utilisé essentiellement en parallèle aux appréciations de la situation de l'emploi (TMT) pour mettre les travailleurs nationaux à l'abri des pertes d'emploi ou d'un remplacement par des travailleurs migrants. Ces listes, qui recensent les professions confrontées à une pénurie de main-d'œuvre, dispensent les employeurs d'un examen spécifique de leurs besoins, ou autorisent ou simplifient l'embauche de travailleurs étrangers. Elles sont un peu moins utilisées que les TMT (tableau 3.2).

Les listes des métiers en tension recensent généralement les métiers faisant l'objet d'une demande à court terme et sont parfois utilisées de manière interchangeable avec les listes des professions en pénurie. Le catalogue espagnol des postes difficiles à pouvoir porte sur les *pénuries* immédiates. Les listes, comme la liste australienne de professions en pénurie (*Skilled Occupation List*, SOL) ou la liste néo-zélandaise des compétences en situation de pénurie à long terme (*Long-term Skill Shortages List*, LTSSL), se rapportent généralement aux *professions* demandées à moyen terme en raison d'un besoin structurel.

La fonction d'une liste des métiers en tension. Parce qu'elle supprime l'appréciation individuelle de la situation de l'emploi, la liste devient en un sens une variante du TMT, ou une autorisation *automatique* appliquée à des professions particulières pour une période

Tableau 3.2. **Utilisation des listes de métiers en pénurie et des tests du marché du travail dans les pays de l'OCDE, 2014**

	Liste de métiers en pénurie	Tests du marché du travail
Allemagne	✓	✓
Australie	✓	✓
Autriche	✓	✓
Belgique	✓	
Canada	✓	✓
Chili		
Corée		✓
Danemark	✓	
Espagne	✓	✓
Estonie		
États-Unis	✓	✓
Finlande	✓	✓
France	✓	✓
Grèce	✓	✓
Irlande	✓	✓
Israël		
Japon		
Luxembourg		✓
Mexique		
Norvège		✓
Nouvelle-Zélande	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓
Pologne		✓
Portugal	✓	✓
République slovaque		✓
République tchèque		✓
Royaume-Uni	✓	✓
Slovénie		✓
Suède		✓
Suisse		✓
Turquie		✓

Source : Secrétariat de l'OCDE.

donnée. En fait, l'élaboration des listes est d'ordinaire – mais pas toujours – une conséquence du processus de TMT et de la nécessité d'accélérer les formalités pour certains métiers.

Des critères et des procédures évolutifs. Les listes des métiers en tension fondées sur des critères objectifs sont généralement basées sur les taux de vacance de poste (OCDE, 2008a). Dans la pratique, plusieurs facteurs quantitatifs et qualitatifs sont pris en considération : l'évolution de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, la disponibilité des travailleurs locaux, y compris les immigrés en situation régulière dans le pays, la durée des vacances de poste, les taux de chômage par secteur, le ratio postes vacants/chômeurs ou demandeurs d'emploi, et les consultations avec les partenaires sociaux et les principaux experts.

En France, la liste des métiers en tension est établie en fonction des emplois pour lesquels le ratio chômeurs/postes vacants est inférieur à un pendant au moins un an. Une formule similaire est employée en Espagne, la liste faisant toutefois l'objet de discussions ultérieures avec les partenaires sociaux à l'échelon régional et national. Au Royaume-Uni, le *Migration Advisory Committee* (MAC) fait appel à un algorithme plus détaillé, qui utilise pour paramètres 12 indicateurs de postes vacants, de salaires et d'emploi. Le MAC prend

ensuite en considération des éléments qualitatifs, depuis les données concernant la formation jusqu'aux déclarations des parties intéressées. La liste suédoise des métiers en tension est tirée du Baromètre national des professions, un indice général d'orientation fondé sur les postes vacants recensés par les services publics de l'emploi locaux. En Nouvelle-Zélande, en l'absence de données administratives sur le ratio chômeurs/postes vacants et la durée moyenne de vacances des postes, divers indicateurs sont employés. Les périodes de formation longues et le nombre d'années durant lesquelles la profession figure sur la liste servent d'indicateurs de pénurie de long terme.

En Grèce, une nouvelle loi de 2014 impose que le volume d'admission des nouveaux migrants soit établi tous les deux ans. Ces volumes ainsi que les critères d'admission sont fixés à l'issue d'une procédure de consultation des partenaires sociaux (Conseil économique et social grec), des acteurs ayant une bonne connaissance du marché du travail local (directions régionales pour le développement, syndicats d'employeurs et organisations du travail). Déterminer les besoins en main-d'œuvre nécessite entre autres de considérer : les intérêts économiques nationaux ; la main-d'œuvre locale disponible (citoyens grecs, citoyens de l'UE, ressortissants de pays tiers résidant légalement en Grèce) ; et les taux de chômage par secteur économique. Les employeurs peuvent alors présenter des demandes « invitant » des travailleurs non-UE à des emplois identifiés comme professions en pénurie.

Dans les cas où les listes portent sur les pénuries de compétences de plus haut niveau, elles sont associées aux professions figurant dans les systèmes de classification nationaux et aux qualifications/expérience correspondantes. En général, le niveau requis pour les compétences élevées est celui de l'enseignement supérieur associé à un diplôme professionnel ou à un diplôme universitaire sanctionnant trois ans d'études au moins. La liste précise par ailleurs les professions pour lesquelles une immatriculation ou une licence est requise. Les modèles de classification varient selon les pays – l'Espagne, le Canada et le Royaume-Uni utilisent des systèmes à quatre chiffres, la France à cinq chiffres, et la Nouvelle-Zélande et l'Australie à six chiffres du système CITP[27]. Il est rare que l'expérience puisse se substituer aux qualifications.

D'ordinaire, les organismes publics locaux, régionaux et nationaux en contact avec le marché du travail, comme les services publics de l'emploi, participent à l'établissement de ces listes, en concertation avec les employeurs et les syndicats. Dans certains cas, cette tâche incombe à des organismes officiels, comme au Royaume-Uni. Les pays font aussi appel à des procédures longues. Le MBIE en Nouvelle-Zélande lance un appel public pour proposer l'ajout, la suppression ou le maintien de certaines professions sur la liste ; elle établit ensuite un rapport préliminaire de données probantes sur les professions choisies et complète la procédure par un cycle de consultations.

Les listes sont réexaminées selon des périodicités variables, comprises entre six mois et deux ans. Les révisions plus fréquentes constituent des exceptions – la liste néo-zélandaise des compétences en situation de pénurie pour le tremblement de terre de la région de Canterbury ou le catalogue espagnol des postes difficiles à pourvoir sont réexaminés à intervalle trimestriel. Il existe en revanche des cas exceptionnels de réexamen à intervalles beaucoup plus longs : aux États-Unis, la liste des métiers en pénurie « *Schedule A* » a été établie en 2005 et n'a plus été modifiée depuis alors que l'Allemagne a inscrit les professions de la Carte bleue européenne directement dans la loi.

Les diverses utilisations des listes. Les listes répondent à des objectifs différents. Certaines couvrent toute la gamme des compétences. En Allemagne, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et dans les pays d'installation, elles se limitent aux emplois exigeant des compétences particulières, alors qu'en Finlande elles portent essentiellement sur certains métiers peu qualifiés. Indépendamment du niveau de qualification, de nombreux pays s'en servent pour leurs programmes de migrations temporaires de travail. On citera pour exemples la « liste positive » danoise, les listes générales des professions en pénurie en Belgique, le baromètre des professions en Finlande et en Norvège, la liste des métiers en tension en France, les « volumes d'admission » grecs, la liste positive allemande, le catalogue des postes difficiles à pourvoir en Espagne, et la liste néo-zélandaise des compétences en situation de pénurie à court terme.

Les listes des professions qui rendent compte de la demande à moyen et long terme sont la liste néo-zélandaise des compétences en situation de pénurie à long terme (LTSSL), la liste australienne des métiers qualifiés (SOL), la liste canadienne des professions admissibles (EOL), et la liste des professions en pénurie (SOL) pour le Royaume-Uni. Toutes visent les travailleurs très qualifiés indépendants et ouvrent généralement une voie d'accès directe au permis de séjour permanent. En Autriche, en Australie, au Canada et au Royaume-Uni (niveau 2), l'inscription ou l'expérience de travail donne droit à postuler au titre du système à points. Ce n'est pas le cas en Nouvelle-Zélande, mais les candidats aux professions inscrites sur la LTSSL peuvent bénéficier de points de bonus[28]. Au Royaume-Uni, pour la catégorie 2, le système à points est structuré de façon à donner priorité aux migrants candidats au titre de la liste des professions en pénurie.

Aux listes correspondent des limites numériques établies sous forme de quota global et de quotas par sous-groupe, le système offrant la possibilité de procéder à des ajustements selon l'évolution des priorités et de la demande. L'Australie ainsi que le Canada ont établi des « plafonds par profession » pour ceux qui entrent au titre de la migration permanente. Ceci évite qu'un groupe professionnel ne prédomine parmi les nouveaux migrants et assure ainsi une meilleure répartition des travailleurs migrants par groupes professionnels.

Les listes peuvent également être particulières à des régions ou à des secteurs industriels, comme dans les pays d'installation qui établissent des listes régionales ou provinciales. Les États-Unis utilisent une liste de professions en pénurie (*Schedule A*) pour les programmes de visas EB2 et EB3 parrainés par les employeurs. Les listes peuvent également être associées à des accords bilatéraux (en France par exemple) pour encourager la circulation de travailleurs en provenance de pays ayant des liens historiques avec le pays d'accueil et parlant la même langue. La Suède n'a recours aux listes de professions en pénurie que pour autoriser des changements de statut de personnes déjà présentes sur son territoire.

Dans certains cas, une « liste de critères d'inéligibilité » est établie qui interdit aux migrants l'accès à certaines professions – comme au Portugal, en Irlande et en France. Dans ces pays toutefois, leur utilisation tend à être limitée, le Portugal n'y ayant jamais eu recours. Cette possibilité avait déjà été envisagée en 1953, dans le cadre de la décision du Comité de la main-d'œuvre de l'OECE, qui autorisait les États à appliquer des exceptions en matière de recrutement ou à établir des plafonds pour les migrants dans des secteurs et professions donnés. Le Canada a lancé en 2013 une « liste négative » dans le programme de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC).

L'ampleur et le niveau de détail des listes sont fonction des objectifs – selon qu'il s'agisse de satisfaire la demande de migrations permanentes ou de migrations de travail temporaires et, surtout, du niveau de compétences requis. Ces listes peuvent inclure peu de professions. En 2008, les métiers couverts par la liste du MAC (Royaume-Uni) ne représentaient que 2.5 % de l'emploi, et ceux des listes espagnoles et françaises portant sur la même période un pourcentage encore plus faible (OCDE, 2011d).

Identifier les pénuries du marché du travail pouvant être résorbées grâce aux migrations de main-d'œuvre peut avoir des implications sur les politiques de formation. Dans plusieurs pays, celles-ci sont étroitement liées, le système des migrations de travail subventionnant la formation. La formation peut également être axée sur des métiers recrutant souvent à l'étranger (encadré 3.3).

Défis de l'utilisation de ces listes. Même en tenant compte des limites des données, il n'existe pas de consensus universel quant à la définition d'une pénurie de compétences. En conséquence, la méthodologie semble s'orienter vers un ensemble de pratiques faisant appel à de multiples indicateurs et facteurs qualitatifs pour déterminer les professions en pénurie, y compris celle du consensus. Globalement, le recours aux listes se généralise, mais celles-ci sont cependant de plus en plus sélectives et révisées à la baisse : on observe pour la plupart d'entre elles une diminution du nombre de professions, une évolution de leur composition – la part des métiers du commerce diminuant au profit des professions intellectuelles -, un resserrement des plafonds ou des quotas, de même qu'un durcissement des critères à satisfaire en termes de qualifications, d'expérience ou de salaire pour les professions qui y figurent. Le Canada plafonne le nombre de migrants de travail admis pour chaque profession mais il s'éloigne également des listes de professions avec l'introduction début 2015 du nouveau modèle à points intitulé « Express Entrée ».

Les listes présentent des avantages car elles peuvent être plus systématiques et cohérentes que les appréciations isolées et décentralisées de la situation de l'emploi conduites par différents services. Cela dit, elles ne sont réexaminées que périodiquement et risquent donc de s'adapter moins rapidement à l'évolution des pénuries. Les autorités sont ainsi confrontées à un choix, à savoir investir des ressources dans des évaluations individuelles décentralisées ou bien dans des évaluations globales centralisées des professions en pénurie, sachant que les secondes assurent aux migrants et aux employeurs un traitement plus rapide de leurs demandes.

Les listes sont aisément accessibles ; elles rendent compte de la demande, sont assujetties à des révisions, et montrent que les migrations de travail se concentrent sur des professions spécifiques. En outre, la définition de la demande à moyen et long terme dans les différentes professions est liée à des exercices généraux de planification en matière d'éducation, de formation et de main-d'œuvre, et peut être plus stratégique dans la mesure où elle est associée à d'autres objectifs de politique générale (la liste australienne de professions SOL/CSOL, la liste SOL du Canada et le « moniteur de l'emploi » allemand par exemple). Les étudiants internationaux qui ont l'intention de rester travailler dans le pays peuvent s'en servir pour identifier les domaines d'études associés à des perspectives d'emploi. Les employeurs, lorsque les professions recensées permettent aux migrants d'obtenir immédiatement un permis de séjour permanent ou d'entamer la procédure appropriée, sont en mesure d'offrir aux travailleurs étrangers des prestations plus solides.

Encadré 3.3. **Liens entre formation et politique migratoire**

Lorsque la migration de travail temporaire est perçue comme répondant à des besoins non couverts localement, l'admission des migrants peut être liée à une condition de formation des travailleurs locaux de manière à réduire par la suite le recours à l'immigration.

Aux États-Unis, le programme H-1B exige des employeurs qu'ils cotisent à un fonds de formation. Ces subventions permettent de financer des formations dont les secteurs de forte croissance, comme les services de santé et les technologies de l'information, ont grandement besoin, et s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement d'assurer aux Américains des emplois bien rémunérés ; les programmes de formation portent d'ailleurs sur les professions demandées. Il s'agit globalement de réduire la dépendance des États-Unis vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. Ces subventions ne sont pas distribuées de manière proportionnelle au nombre de demandes de visas H-1B déposées par agglomération.

En Israël au début des années 2010, des stages de formation destinés aux travailleurs locaux sont financés par l'État pour fournir la main-d'œuvre nécessaire dans certains métiers du bâtiment couverts par le programme de migration de travail temporaire.

Dans le cadre de la procédure d'agrément des parrains, l'Australie cherche à mobiliser des investissements pour former de la main-d'œuvre locale, et a fixé à 2.5 % le pourcentage minimum de leur budget annuel que les employeurs doivent allouer à la formation. La Nouvelle-Zélande tient compte des programmes de formation de travailleurs locaux dans les examens de la situation du marché du travail.

Des préoccupations similaires se sont exprimées au sujet des listes des professions en pénurie qui facilitent le recrutement international. Le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande* ont envisagé d'instaurer une « clause d'extinction » limitant la période de recrutement pour ces professions afin de prévenir le désinvestissement dans la formation de travailleurs locaux de la part d'employeurs qui s'accommoderaient d'un recours facile au recrutement international.

Ces listes ont récemment été resserrées par la suppression des métiers peu qualifiés, ce qui a réduit le nombre global de professions. Une autre mesure a toutefois consisté à avertir les principales parties prenantes et les clients des changements imminents. La « clause d'extinction » concernant les groupes de professions figurant sur les listes des compétences en pénurie, par exemple, offre aux employeurs, aux prestataires de services de formation, aux travailleurs locaux en formation et aux travailleurs étrangers un délai pour s'adapter au nouveau régime.

* Migration Advisory Comittee, 2013.

En revanche, le maintien durable de certaines professions sur la liste peut avoir des effets pervers imprévus – absence d'investissement dans la formation, ou dépendance à la trajectoire. Une réponse à ce risque consiste à établir une « clause d'extinction », en vertu de laquelle les professions ne peuvent rester inscrites sur la liste plus d'un certain nombre d'années ou de cycles.

Le processus de mise au point définitive des listes peut laisser une certaine marge discrétionnaire et soumettre la procédure à l'influence d'intérêts particuliers et de groupes d'intervenants plaidant pour le maintien (ou la suppression) de certaines professions. Ce risque est dans une certaine mesure atténué au Royaume-Uni, où c'est un organisme officiel qui établit la liste, ceci dans le souci de dispenser des conseils indépendants.

Les listes sont parfois utilisées par des candidats à la migration en quête du moyen le plus simple d'entrer dans le pays. C'est l'une des raisons qui ont motivé les modifications apportées aux listes en Australie, par exemple, pour supprimer certains métiers, comme celui de coiffeur, dont les critères de qualification relativement bas avaient suscité de très nombreuses candidatures. Des considérations analogues ont conduit à la révision des listes provinciales utilisées pour les travailleurs temporaires au Canada dans les années 2000.

Enfin, il se peut que les listes ne jouent pas un rôle déterminant dans la définition des flux de migration du travail. À titre d'exemple, moins de 2 % des migrants admis au Danemark le sont au titre de la liste positive. Au cours de l'année fiscale qui s'est achevée en septembre 2012, le Royaume-Uni n'a délivré à l'étranger que 1 400 certificats de parrainage pour les professions en pénurie, une faible proportion du nombre total de candidatures. Dans de tels cas, il est légitime de se demander si les gains qui résultent de l'établissement de la liste justifient cet exercice. À l'inverse, pour certains pays, les flux migratoires viennent majoritairement des listes de professions en pénurie. Par exemple, depuis 2008-09, un tiers des travailleurs temporaires admis en Nouvelle-Zélande dans le cadre du programme *Essential Skills* l'ont été sur la base des listes de compétences en situation de pénurie, alors que peu de migrants permanents demandaient des points supplémentaires pour une profession figurant sur la liste des professions en situation de pénurie à long terme. En Suède, la moitié des migrants de travail avaient un emploi inscrit sur la liste des professions en pénurie, bien que cette admission n'avait pas pour motif l'accès à un métier de ladite liste (OCDE, 2011b).

Dans les cas où il est trop difficile d'identifier les professions qualifiées, ou dans ceux où les professions sont si rares qu'elles échappent à toute classification ou à toute inscription sur une liste, des seuils de rémunération peuvent servir d'indicateur. Ce critère est à la base de la directive de l'UE sur la Carte bleue européenne, qui établit un seuil de rémunération au moins égal à une fois et demie le salaire annuel brut moyen national, lequel peut être ramené à 1.2 fois le salaire annuel brut moyen pour certaines professions marquées par une pénurie de main-d'œuvre. L'Allemagne et la Norvège ont également fait appel à ce dispositif, mais les deux pays y ont depuis renoncé. Le Danemark utilise le salaire minimum comme critère principal d'admission des travailleurs et la plupart des migrants de travail sont soumis à ce critère pour entrer dans le pays. En Nouvelle-Zélande, un salaire minimum de base (45 000 NZD) est appliqué aux candidats à la migration au titre du visa de travail Compétence en pénurie de long terme (LTSSL) qui peut donner accès à la résidence. Ce type de visa ne représente qu'une faible part de tous les visas temporaires de travail. La catégorie de visa de résident permanent qualifié comprend également un seuil de salaire, en plus des qualifications et de l'expérience professionnelle, ou juste de l'expérience professionnelle pour un petit nombre de professions nécessitant des compétences de niveau 3[29].

Services aux employeurs

Les systèmes de migrations à l'initiative de l'employeur se fondent essentiellement sur des échanges de renseignements et des négociations entre les employeurs et les travailleurs migrants. Les autorités favorisent ces échanges par divers moyens qui complètent les contacts susceptibles d'intervenir par la voie du marché du travail. En ce sens, elles jouent un rôle plus global de facilitateur.

Salons de l'emploi. Les salons de l'emploi sont l'un des outils clés qui favorisent les échanges d'informations entre employeurs et candidats à l'embauche. Plusieurs pays organisent des manifestations où les employeurs et les candidats à la migration ont l'occasion de se rencontrer. Il s'agit généralement de pays qui ont mis en place des politiques dynamiques de migration de travail assorties d'objectifs, comme les pays d'installation, mais de nombreux pays de l'OCDE en organisent aussi pour faire face à des pénuries régionales ou professionnelles de main-d'œuvre. Des représentants de l'industrie, des régions et des collectivités locales y participent parfois pour expliquer leur intérêt particulier à attirer des travailleurs migrants.

Le salon *Destination Canada-Forum Emploi*, par exemple, permet aux employeurs canadiens d'entrer en contact avec des travailleurs aux compétences très diverses dans des pays francophones comme la Belgique, la Tunisie et la France. L'ambassade du Canada organise à Paris et à Bruxelles des présentations au cours desquelles des participants présélectionnés sont informés de la diversité du pays et des possibilités d'y travailler temporairement ou de s'y installer définitivement. Des représentants des provinces, des territoires et des communautés francophones du Canada participent à ces manifestations. Les employeurs qui représentent la demande de secteurs spécifiques comme l'hôtellerie-restauration, la traduction, les technologies de l'information, le multimédia, etc. peuvent s'enregistrer directement sur le site web de Destination Canada.

En outre, le Programme d'établissement finance des interventions en matière d'emploi proposées par des organismes communautaires, tels que des salons de l'emploi, pour aider les nouveaux arrivants à entrer en contact avec les entreprises locales, comprendre le marché du travail canadien et offrir des possibilités d'emploi dans leur domaine d'expertise. Ces initiatives peuvent être axées sur des secteurs spécifiques du marché du travail, et peuvent également avoir lieu virtuellement à travers une plate-forme en ligne.

Immigration New Zealand (OCDE, 2014) organise dans les principaux pays sources des salons de recrutement qui permettent aux candidats intéressés d'obtenir des précisions sur les conditions d'obtention d'un visa, et de s'informer sur les conditions de vie et de travail en Nouvelle-Zélande. Des représentants des employeurs y sont aussi souvent présents. Le ministère australien de l'Immigration participe aux manifestations concernant la migration de travailleurs qualifiés (*Work in Australia/Australian Futures* par exemple) organisées partout dans le monde, surtout en Europe, pour fournir des renseignements sur les possibilités de migration des travailleurs qualifiés et les conditions requises pour satisfaire aux besoins en compétences.

Le réseau européen EURES organise aussi régulièrement des forums de l'emploi où les employeurs ont la possibilité de rencontrer un certain nombre de candidats d'autres pays de l'UE. Ces manifestations leur permettent de donner des informations sur leur entreprise, les postes à pourvoir, les qualifications nécessaires, etc., et de mener des entretiens de recrutement. En Allemagne, par exemple, la succursale internationale de l'agence de l'emploi, la ZAV, créée à l'origine pour placer les chômeurs allemands à l'étranger, a élargi son service « *Incoming* », et organise pour les employeurs allemands des salons de recrutement, en coopération avec les agences nationales de l'emploi dans les pays (OCDE, 2013b). En Norvège, le service public de l'emploi fait également appel au réseau EURES pour organiser des salons de l'emploi consacrés à des professions précises dans d'autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE). Au Japon, le ministère de la

Santé, du Travail et du Bien-être aide depuis quelques temps les entreprises à organiser des salons de l'emploi destinés aux étudiants internationaux en fin d'études pour faciliter le recrutement dans les universités.

Mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail. Les forums de l'emploi couvrent un champ limité et ciblent les besoins spécifiques à un secteur ou une profession. Les autorités exploitent en revanche les technologies numériques pour créer des marchés virtuels au travers de portails internet et de bases de données en ligne où les employeurs peuvent afficher les postes à pourvoir et les migrants leurs curriculum-vitae afin d'accélérer l'appariement des offres et des demandes d'emploi. Ces systèmes ne font pas concurrence aux agences privées de recrutement et aux services de placement puisque seuls les pouvoirs publics peuvent déterminer quels migrants de travail seront admis.

Le dispositif australien *SkillSelect* est un système électronique qui permet depuis 2012 aux travailleurs qualifiés et aux hommes d'affaires candidats à la migration en Australie de déposer une « manifestation d'intérêt » et les informations nécessaires pour obtenir un visa de travailleur qualifié. Ils peuvent alors être sélectionnés et désignés par les employeurs australiens ou les administrations publiques des États et des territoires à ce titre, ou être invités par le gouvernement australien à déposer une demande de visa. Les migrants qui soumettent une manifestation d'intérêt peuvent également indiquer s'ils souhaitent être contactés directement par les employeurs qui disposent d'un droit d'accès à *SkillSelect*, ou choisir de ne pas poursuivre la procédure.

Le site web d'*Immigration New Zealand* comprend un outil de recherche, *SkillFinder,* destiné aux employeurs. Ces derniers peuvent consulter la base de données – par profession, qualification universitaire, lieu de résidence et nombre d'années d'expérience – pour y rechercher les individus ayant exprimé leur intérêt à travailler et à vivre en Nouvelle-Zélande. *SkillFinder* et son outil d'appariement des offres et des demandes apportent un appui aux employeurs désireux de pourvoir un poste hautement qualifié[30] ou figurant sur la liste des compétences en situation de pénurie. Ils répondent aux besoins en travailleurs qualifiés des employeurs accrédités. Lorsque les employeurs trouvent un candidat potentiel, *SkillFinder* envoir un courriel aux migrants. Les migrants doivent s'inscrire sur le site *NewZealandNow* d'*Immigration New Zealand* pour figurer dans la base de données. En revanche, contrairement au système australien *SkillSelect*, aucune présélection des compétences satisfaisant aux critères d'immigration n'est effectuée. Celle-ci intervient à un stade ultérieur.

WorkinDenmark est un portail internet qui comporte un guichet-emploi et une banque de CV destinés aux individus très qualifiés. Les employeurs peuvent consulter les CV affichés, mais doivent être enregistrés pour obtenir les coordonnées nécessaires pour contacter les candidats. Ce dispositif est un guichet unique qui propose également d'autres services, décrits dans la dernière partie de ce rapport, aux migrants et aux employeurs. Les services publics de l'emploi de la République tchèque établissent la liste des postes à pourvoir pour lesquels les employeurs ont indiqué être disposés à recruter soit à l'étranger soit dans le pays. S'agissant des migrants professionnels résidant légalement sur le territoire et munis d'un permis de travail, le site canadien SkillsInternational.ca met en ligne une base de données consultable des candidats qualifiés. Un organisme de préparation à l'emploi présélectionne les candidats disponibles dans un domaine associé à leur formation et à leur expérience.

L'EURES, Réseau européen de la mobilité de l'emploi, présente des postes à pourvoir dans 31 pays européens, les CV des candidats intéressés, et des informations sur le recrutement de migrants. Le réseau bénéficie du soutien des services publics de l'emploi et des conseillers EURES dans les pays et régions européens. Il met en relation les employeurs et les travailleurs peu qualifiés, et se limite à l'UE. Pour ce type d'emplois, la mise en correspondance de l'offre et de la demande s'effectue aussi dans le cadre d'accords bilatéraux (voir plus loin).

Sensibilisation. L'intégration de la migration de travail dans les stratégies de ressources humaines relève logiquement de l'initiative des employeurs. Néanmoins, des programmes de sensibilisation peuvent attirer leur attention sur cette possibilité. On citera pour exemple le réseau australien *Outreach Officers Network* qui s'adresse à trois groupes d'intervenants – les régions, les entreprises et les syndicats nationaux. Les agents de sensibilisation sont affectés par les bureaux ministériels ou y sont basés, et fournissent des informations sur le recrutement de migrants qualifiés, les programmes d'immigration pour gérer les pénuries de compétences, les obligations des employeurs et les droits des travailleurs migrants. Au Japon, le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a entrepris d'organiser des forums et élaboré un manuel pour expliquer aux entreprises comment intégrer des étrangers hautement qualifiés dotés de qualifications non japonaises à leurs opérations. Des expériences similaires existent dans un certain nombre de pays européens.

Parrainage des employeurs et accréditation

Dans un premier temps, le parrainage a pour objet de transférer la charge que représente le respect des règles à l'employeur et de faire une place privilégiée au recrutement national. Dans le cas des travailleurs saisonniers, les conditions de parrainage tiennent également à la nécessité de contrôler les employeurs pour protéger les travailleurs vulnérables.

Le parrainage est essentiellement destiné aux grandes et moyennes entreprises qui ont besoin de plusieurs travailleurs sur une certaine durée et qui ont l'envergure et les mécanismes nécessaires pour gérer ce statut. Il se peut que son intérêt et son utilité soient limités pour les petits employeurs. Rares sont cependant les pays qui font appel à cette méthode. Dans ceux où la procédure de TMT est bien établie et facile à gérer, l'approbation préalable n'est pas forcément une procédure plus efficace.

Étant donné l'importance de l'appariement des compétences et des emplois, certains pays ont mis en place des mesures de parrainage pour faciliter l'accès des employeurs à la main-d'œuvre dont ils ont besoin (tableau 3.3). Contrairement au parrainage d'un emploi ou d'un travailleur particulier, le parrainage dans ce domaine suppose que les employeurs respectent certains critères en termes de capacité à recruter et à gérer de manière responsable des travailleurs étrangers. On citera parmi les critères utilisés le nombre annuel de recrutements auxquels l'entreprise a procédé par le passé, ses systèmes de gestion des ressources humaines et de formation, ses antécédents en matière de respect de la législation du travail et de l'immigration et les actions qu'elle a engagées pour recruter et former des travailleurs nationaux. Au Royaume-Uni, le partenariat est au centre du système à points ; en imposant ces critères à l'employeur, les autorités visent à renforcer le respect du régime d'immigration et à réduire le nombre d'irrégularités. La conformité aux règles est aussi un élément déterminant du régime de migration de travail temporaire coréen, qui autorise les employeurs à embaucher des travailleurs en fonction de leurs pratiques antérieures de recrutement.

Le parrainage est parfois réservé aux gros utilisateurs des programmes. En Nouvelle-Zélande, l'approbation du statut de parrain passe parfois par des discussions avec les partenaires sociaux et d'autres organismes publics. En Suède, il n'est accordé que si l'entreprise a besoin d'au moins 25 travailleurs non ressortissants de l'UE par an.

Une fois accrédités ou admis au statut de parrains, les employeurs sont libres de recruter à l'étranger pendant toute la durée de validité de ce statut. En Nouvelle-Zélande, l'employeur doit renouveler son accréditation chaque année. Les employeurs britanniques se voient attribuer une note, A ou B : ceux qui reçoivent la note A honorent toutes les conditions requises ; ceux qui reçoivent la note B doivent mettre en œuvre des plans d'action dans un délai donné pour obtenir la note A, sans quoi ils perdent le statut de parrain. En Nouvelle-Zélande, le nombre de travailleurs par employeur n'est pas plafonné. Au Royaume-Uni, un plafond annuel global s'applique au niveau 2 du Programme de compétences générales, canal d'entrée utilisé par la plupart des travailleurs temporaires non ressortissants de l'UE; chaque employeur se voit donc attribuer un nombre donné de certificats de parrainage (tableau 3.3). Un processus d'approbation similaire s'applique aux employeurs parrainant des travailleurs saisonniers au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Dans tous les cas, les migrants (à l'exception des travailleurs saisonniers) demeurent assujettis à l'ensemble des conditions (expérience, qualifications ou seuils de rémunération associés aux professions) du régime de migration de travail.

Les procédures d'agrément ou d'accréditation se traduisent par des démarches administratives – voire des frais – pour l'employeur, mais présentent un intérêt à plus long terme. En Nouvelle-Zélande, les employeurs accrédités pour recruter des travailleurs migrants sont dispensés de TMT. En Australie, la durée de validité du parrainage est doublée à six ans pour les employeurs qui gagnent l'accréditation (et présentent des caractéristiques supplémentaires, telles qu'un chiffre d'affaires de 4 millions AUD, des taux de recrutement antérieurs non approuvés de moins de 3 % et au moins 30 travailleurs temporaires qualifiés recrutés au cours des douze derniers mois). Ce traitement prioritaire est garanti pour ce type d'employeurs. Au Royaume-Uni, certains travailleurs (catégorie 5) peuvent être dispensés d'apporter la preuve qu'ils disposent de moyens de subsistance si un parrain bénéficiant de la note A certifie qu'ils n'auront pas recours aux financements publics durant leur séjour. Néanmoins, moyennant le versement d'un droit supplémentaire, ces employeurs britanniques peuvent bénéficier d'un service individualisé. En Nouvelle-Zélande, les directives d'immigration autorisent également un employeur à appuyer la candidature d'un employé éventuel à un visa de travail ou de séjour en lui offrant un emploi satisfaisant aux critères en vigueur. Dans ce pays, un migrant qualifié travaillant pour un employeur accrédité peut bénéficier d'un visa Talent qui peut mener vers un titre de séjour permanent.

Passerelles vers une migration permanente. Le terme « permanent » est essentiellement utilisé pour rendre compte des mouvements que le pays d'accueil estime de long terme, même s'il s'avère ultérieurement que ce n'est pas le cas, les intentions du migrant ayant évolué (Lemaitre et al., 2007). Il ne veut pas dire que la personne se voit nécessairement accorder un permis de durée illimitée, mais qu'elle est dans la « filière de migration » qui conduit normalement à un statut de résident permanent dans le pays d'accueil. Les migrants permanents ou assimilés sont par exemple des personnes admises dans le pays avec un

Tableau 3.3. **Accréditation du statut de sponsor à un employeur et démarches préalables**

	Disposition	Critères	Durée
Australie	Un **statut de sponsor** peut être accordé à un employeur qui satisfait aux exigences pour devenir Standard Business Sponsor du programme de la sous-catégorie 457 et présente certaines autres caractéristiques. Grâce à cette accréditation, l'entreprise bénéficie d'un traitement prioritaire pour toute délivrance de permis et demande de visa.	En plus des critères du Standard Business Sponsorship, l'entreprise doit présenter les caractéristiques suivantes pour être accréditée : ● Nombre important de dossiers pour lesquels il a été rapide de statuer dans le passé (taux de rejet faible). ● Respect des lois concernées en vigueur dans le passé. ● Être une compagnie dépendante du gouvernement, côtée en bourse, ou avec un chiffre d'affaires élevé. ● Sponsor actif et régulier pendant trois ans, avec au moins 30 visas accordés l'année précédente. ● S'assurer qu'en Australie, la main-d'œuvre est composée à au moins 75% d'Australiens.	**6 ans** (deux fois la durée normale du statut de parrainage de la sous-catégorie 457)
	Programme pour les travailleurs saisonniers	● Accord entre le ministère de l'Emploi et l'employeur, suivi par le processus de parrainage.	
Nouvelle-Zélande	**Employeurs accrédités :** pré-sélection pour recruter des immigrés pour un travail qualifié (sans test du marché du travail). Bénéficie aussi aux travailleurs qui peuvent obtenir un visa de résident après deux ans de travail.	● Stabilité financière. ● S'engager à former et embaucher des Néo-zélandais ● Faire preuve de tentatives de recrutement (et, si besoin est, de formation) de Néo-zélandais pour le poste ● État des lieux des ressources humaines et des pratiques sur le lieu de travail. ● Consultation avec les Agences, les syndicats concernés et les représentants du personnel. ● Poste à plein-temps et conditions salariales.	**12 mois**
Royaume-Uni	Un **certificat de sponsor (*Sponsor licence*)** permet à un employeur de parrainer un travailleur dans les Tier 2 et 5 du système à points. Avantages : Les sponsors des *Tier* 2 et 5 peuvent bénéficier d'un service individualisé « premier » ou « petites et moyennes entreprises + » (moyennant des frais supplémentaires). Toutefois, il n'y a pas d'exemption de tester le marché du travail.	● Ne pas enfreindre les lois britanniques. ● Aucune raison de penser qu'ils représentent une menace pour le contrôle de l'immigration ou que l'entreprise ne va pas remplir ses obligations de sponsor. ● Les sponsors se voient attribuer une note de parrainage (A ou B) au regard des pratiques dans l'entreprise et dans la gestion des ressources humaines en particulier. En cas de doute non négligeable, l'employeur reçoit la note B. Les sponsors ayant la note B doivent obtenir la note A dans un certain délai faute de quoi ils perdent leur qualité de sponsor. ● Les migrants doivent entrer dans les quotas et respecter les critères d'admissibilité, par exemple le salaire annuel doit dépasser 20 300 GBP pour le *Tier 2 General Skills* et le nombre est plafonné à 20 700.	**4 ans**

permis de durée limitée renouvelable pour ainsi dire indéfiniment et certaines personnes admises en vertu du droit de libre circulation (les ressortissants européens au sein de l'UE). Ainsi, une carte de séjour permanent commune à tous les pays de l'UE, d'une validité de cinq ans et automatiquement renouvelable, est accordée aux résidents européens de longue durée.

Dans les pays d'installation, la migration permanente immédiate a pour objectif de donner aux migrants qui satisfont aux seuils et critères imposés la possibilité d'obtenir directement le permis de séjour permanent, en une seule étape, que ce soit au titre des systèmes à points classiques ou d'autres régimes (comme la carte verte aux États-Unis). En dehors de ces pays, rares sont ceux qui accordent immédiatement le statut de résident permanent aux travailleurs migrants (permis de séjour de durée indéterminée au Royaume-Uni, travailleurs très qualifiés en Suède dans le cadre du système en vigueur avant 2008 et en Allemagne). Dans certains pays, ce statut a été accordé à d'autres catégories de migrants, par exemple dans le cadre de programmes co-ethniques comme celui en vigueur en Israël.

Le statut de résident permanent confère généralement divers privilèges dont ne bénéficient pas les détenteurs de permis de séjour temporaires. Il s'agit notamment de l'admissibilité à déposer une demande de naturalisation, de l'accès aux services de sécurité sociale et de santé, de l'admissibilité à la nationalité des enfants nés dans le pays, et du droit de vote. Dans les pays d'installation, les privilèges dont bénéficient les résidents permanents sont quasiment identiques à ceux d'un citoyen.

Dans les pays traditionnels d'installation, la migration permanente en une étape existe encore, mais n'est en aucun cas la règle, que ce soit en pratique ou en principe :

- Aux États-Unis, en 2012, 89 % des cartes vertes délivrées pour l'exercice d'un emploi l'ont été à des personnes déjà installées dans le pays.
- En 2011, au Royaume-Uni, 75 200 visas et prolongations de visas ont été délivrés aux principaux candidats relevant de la catégorie 1 du système à points réservée aux immigrés hautement qualifiés, dont 88 % étaient déjà dans le pays (OCDE, 2013c).
- En 2011-12, la moitié des migrants qualifiés ayant obtenu le statut permanent en Australie s'y trouvaient déjà, de même que 28 % des migrants au titre de la famille.
- En 2012-13, en Nouvelle-Zélande, la plupart des migrants permanents qualifiés vivaient dans le pays en vertu d'un autre statut ; 87 % des candidats principaux de la catégorie des migrants qualifiés ont été acceptés alors qu'ils s'y trouvaient déjà.

Cette évolution dans les pays d'installation résulte des politiques appliquées. L'admission immédiate d'immigrés permanents ayant eu auparavant des effets très insatisfaisants sur le marché du travail, les systèmes à points en sont venus à privilégier l'expérience dans le pays pour atténuer ce type de risque, pour les migrants comme pour les pays d'accueil. Dans les pays autres que les pays d'installation, l'immigration permanente en deux étapes est depuis longtemps le régime par défaut, mais ces pays sont de plus en plus soucieux de faciliter ces transitions pour attirer et retenir les compétences. L'immigration permanente reste par ailleurs à l'ordre du jour, d'une part parce que les migrants désirent obtenir ce statut pour sécuriser leur statut, pour avoir un sentiment d'appartenance et pouvoir prendre des décisions d'investissement à long terme, d'autre part parce que les pays l'utilisent, explicitement ou par d'autres moyens, dans le cadre des programmes visant à attirer les talents.

Différents critères d'obtention du statut de résident. Les passerelles et filières permettant aux étudiants ou aux travailleurs d'accéder au statut de résident permanent, ou aux étudiants d'obtenir un permis de travail prennent généralement en considération a) la durée totale du séjour dans le pays de destination à des fins d'emploi et/ou d'études ; et b) le respect des conditions prescrites – offre d'emploi permanent, niveau minimum de salaire ou de compétences, ou tests d'aptitude linguistique par exemple.

Le statut de résident permanent est offert aussi bien aux travailleurs peu qualifiés que très qualifiés. Pour les premiers, le facteur déterminant consiste en une période de résidence ininterrompue en possession d'un permis de travail. Cette période varie entre deux ans (Canada) et dix ans (Grèce). Les ressortissants étrangers qui entrent au Canada au titre du Programme des aides familiaux résidants peuvent demander la résidence permanente après avoir acquis l'expérience professionnelle suivante : 24 mois ou 3 900 heures de travail formel à temps plein (effectuées dans une période minimale de 22 mois) ; l'expérience de travail doit avoir été acquise dans les quatre années suivant la

date de l'arrivée dans le pays. Le Canada offre aussi un visa de résident permanent aux migrants peu qualifiés de la catégorie des candidats de la province. À l'exception de la Pologne, tous les pays mentionnés donnent l'accès à la naturalisation.

S'agissant des travailleurs très qualifiés, ceux qui détiennent des visas de catégorie 1 ou 2 pour le Royaume-Uni ou des visas de travail pour les États-Unis sont admissibles au titre de résident permanent après cinq ans[31]. La Carte bleue européenne prévoit généralement une durée de cinq ans, mais les détenteurs de la Carte bleue allemande peuvent déposer une demande de permis de séjour permanent au bout de deux ans s'ils font preuve d'une connaissance pratique de l'allemand. La Corée fixe également une durée de séjour de cinq ans, le délai le plus long étant celui de dix ans imposé par le Japon. Dans les pays d'installation (autres que les États-Unis), le titre de résident est accordé immédiatement, mais le permis de séjour illimité ne l'est qu'après trois ans de séjour.

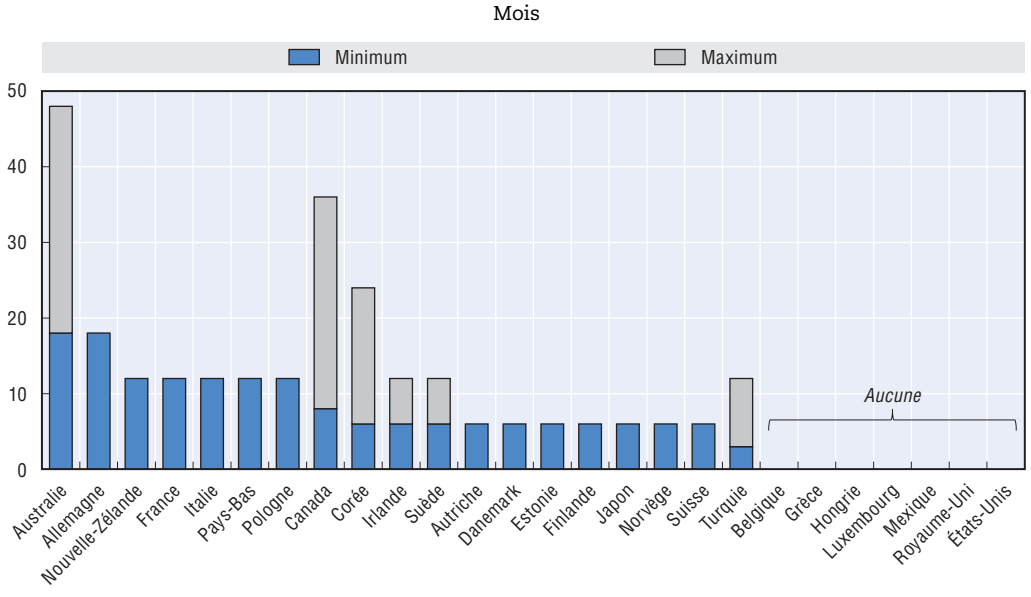
D'autres conditions que la durée de séjour régissent parfois l'obtention du statut de résident permanent. En Europe, cette phase d'installation est souvent conditionnée par des critères de niveau linguistique ou d'intégration civique, lesquels sont parfois assouplis pour les migrants de travail et les membres de leur famille.

Certains pays d'installation ont établi une procédure en plusieurs étapes pour permettre aux travailleurs migrants d'accéder au statut de résident. Les visas *Work to Residence* néo-zélandais (pour les personnes à l'étranger) et les visas australiens de parrainage par l'employeur ou la région sont des passerelles qui conduisent progressivement à ce statut. Ces visas temporaires permettent à leurs titulaires d'être admissibles à la résidence permanente au bout de deux ans. En Nouvelle-Zélande, par exemple, la condition qui leur est associée est d'avoir une offre d'emploi d'une durée de 24 mois dans un métier figurant sur la liste des compétences en situation de pénurie à long terme, un talent exceptionnel dans le domaine des arts, de la culture ou du sport, ou une proposition d'emploi donnant lieu à un salaire minimum spécifié. En Australie, cela suppose en outre de réussir une évaluation des compétences et de faire preuve d'un niveau linguistique minimum, et, le cas échéant, d'avoir résidé dans la province concernée pendant deux ans. Dans le cas du Canada, la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) fournit une voie pour les candidats qui ont eu un emploi au Canada pendant 12 mois, en plus de répondre aux critères d'aptitude linguistique. Aucun critère relatif au métier exercé n'est prévu dans le système d'entrée Express pour la CEC.

Peu de pays de l'OCDE, comme l'Australie, l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, autorisent l'entrée sur le territoire national des personnes sans emploi et en quête de travail (voir ci-après). On citera parmi les cas exceptionnels de visas autorisant une recherche d'emploi et susceptibles de conduire à un titre de séjour le visa *Silver Fern* (neuf mois) en Nouvelle-Zélande, le visa *Silver Fern practical experience* (deux ans maximum) pour les jeunes âgés de 20 à 35 ans. Le Danemark accorde une carte verte d'une durée de validité maximale de trois ans (à condition d'obtenir plus de 100 points pour le niveau d'instruction, les compétences linguistiques, l'expérience professionnelle, l'adaptabilité et l'âge). Ces deux systèmes sont axés sur l'offre, mais le visa néo-zélandais débouche potentiellement sur un titre de séjour sous réserve de répondre à toutes les exigences de la Catégorie de migrant qualifié[32]. La carte verte danoise, pour sa part, peut être renouvelée.

Admission pour rechercher un emploi à l'issue de ses études ou pour acquérir une expérience professionnelle. Les étudiants internationaux intéressent de nombreux pays car ils sont une source de revenus, favorisent l'établissement de liens culturels et économiques et constituent un vivier potentiel de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés. À cet égard, bon nombre de pays de l'OCDE permettent aux étudiants de rechercher un emploi une fois qu'ils ont achevé leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur. Cette solution est particulièrement attrayante quand ils ont étudié et travaillé à temps partiel dans le pays et qu'ils en connaissent bien les institutions, la langue, la culture d'entreprise et les aspirations. Le permis est de durée variable : six mois dans des pays comme la Norvège, la Slovénie, la Suisse, le Danemark et la Finlande, un an au maximum au Japon et aux Pays-Bas, deux ans au plus en Corée, jusqu'à trois ans au Canada[33], et en Australie, jusqu'à quatre ans dans le cas des doctorants (graphique 3.7).

Graphique 3.7. **Périodes de recherche d'emploi offertes aux étudiants de deuxième cycle du tertiaire dans les pays de l'OCDE, 2014**



Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160543

Dans nombre d'autres pays, il n'existe cependant pas de dispositions spéciales permettant aux étudiants de rester après leurs études, et les diplômés doivent suivre les filières ordinaires de migration de travail s'ils trouvent un emploi remplissant les conditions requises. C'est le cas en Belgique, en Espagne, en Estonie, aux États-Unis, en Grèce, en Hongrie, en Israël, au Portugal, au Royaume-Uni[34] et en Suède. S'agissant de la Suède, les étudiant ont, chose rare, librement accès au marché du travail durant leurs études, et peuvent, s'ils trouvent un emploi, obtenir un titre de travail avant même d'achever leurs études.

Les pays d'installation (autres que les États-Unis), la Corée et la Slovénie n'appliquent aucune restriction sur les catégories d'emploi ou le nombre d'heures ouvrées pendant la période de recherche. Le Japon autorise un maximum de 28 heures de travail hebdomadaire à temps partiel durant cette période. Néanmoins, dans la plupart des cas, les permis de travail ne sont délivrés que si la recherche d'emploi débouche sur un poste

correspondant aux qualifications (sauf en Italie). La définition des « critères d'appariement » est parfois très restrictive en termes de niveau ou sous réserve de qualifications[35].

La délivrance d'un visa permettant d'acquérir une expérience professionnelle à l'issue des études est une autre passerelle éventuelle vers le statut de résident. L'Australie propose de nombreux programmes de ce type :

- Le *Post Study Work Stream* est destiné aux étudiants étrangers récemment diplômés de l'enseignement supérieur en Australie.
- Le visa australien *Temporary Graduate* permet aux récents diplômés d'acquérir une expérience professionnelle en Australie.
- Le *Graduate Work Stream* est ouvert aux titulaires d'un diplôme relatif à une profession considérée en demande sur le marché du travail australien.

Au Canada, les diplômés d'un établissement canadien d'enseignement supérieur ayant travaillé un an à temps plein au Canada après obtention de leur diplôme peuvent faire une demande de visa CEC. Ce visa constitue une passerelle entre la résidence temporaire et la résidence permanente. Si un employeur néo-zélandais peut offrir à un diplômé un emploi qualifié de longue durée correspondant à sa qualification, ce dernier peut déposer une demande de visa *Post-Study Work* (employeur assisté) de deux ans, voire trois ans pour certaines professions exigeant un enregistrement, ce qui peut leur donner l'opportunité de postuler pour la résidence en vertu de la politique de migration qualifiée.

Les États-Unis accordent un prolongement de séjour d'une durée maximale de 12 mois à l'issue d'études (29 mois au total pour les études dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques) à des fins de formation pratique facultative, mais cette mesure ne s'inscrit pas dans une filière de recherche d'emploi conduisant automatiquement au statut de résident. Elle permet toutefois aux employeurs de recruter plus facilement les étudiants dotés de compétences particulièrement recherchées et titulaires d'un visa, et leur donne la chance de les conserver au travers de la procédure de parrainage des diplômés pour l'obtention d'un visa H-1B (professions spécialisées). Le prolongement de séjour consenti aux diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques a pour objectif de leur accorder deux cycles de candidature, le sponsor pouvant faire une demande de visa H-1B deux fois, alors que normalement cette demande ne peut être faite qu'une fois par an. L'Irlande accorde aux diplômés (hors études de langues) d'établissements irlandais non ressortissants de l'EEE une durée de séjour de 12 mois pour trouver un emploi, et un permis de travail temporaire dans le cadre du programme *Third Level Graduate*. Toutefois, tout individu ayant été étudiant pendant plus de sept ans n'est pas admissible.

Le mode d'acquisition du titre de résident permanent a progressivement évolué, la plupart des pays de l'OCDE permettant le changement de statut dans le pays d'accueil. La gageure consiste toutefois à offrir des incitations à certains groupes de migrants pour qui ces transitions et délais, l'insécurité et la précarité qui en découlent, peuvent être difficiles à supporter. Cela soulève en outre des questions sur le titre de séjour de longue durée et sur son rôle ultérieur dans la migration de travail.

La plupart des pays de l'OCDE accordent aux étudiants étrangers le droit de travailler pendant leurs études. Cela peut influer ensuite sur leur carrière, mais pose également un certain nombre de questions (encadré 3.4).

Encadré 3.4. **Étudiants internationaux et droit de travailler**

La plupart des pays autorisent les étudiants internationaux à accéder au marché du travail, cette autorisation dépendant du niveau et de la durée de leurs études. Ils attirent ainsi des étudiants qui, grâce à cette possibilité, peuvent couvrir dans une certaine mesure les coûts associés à leur voyage et à leurs études, tout en veillant à ce que leur objectif premier reste l'acquisition d'une formation dans l'enseignement supérieur. Ils les mettent également de cette manière plus en contact avec le marché du travail local et avec de nouveaux réseaux, ce qui est très utile. Pour certains pays, cette approche est un moyen d'obtenir des revenus supplémentaires pour leurs établissements d'enseignement et s'inscrit dans une stratégie visant à stimuler l'exportation de l'enseignement. Ces étudiants, qui constituent aussi un vivier potentiel de compétences pour le recrutement de futurs travailleurs et résidents, représentent pour les pays des cibles intéressantes pour la commercialisation des prestations de leur secteur de l'enseignement.

Des problèmes risquent de se poser pour les étudiants lorsqu'ils ne sont pas bien informés des lois et de leurs droits (par exemple concernant l'existence d'un salaire minimum ou de conventions en matière d'emploi). Ils peuvent être exacerbés si les étudiants sont peu enclins à se plaindre du fait d'un déséquilibre des pouvoirs en faveur des employeurs ou si les organismes de réglementation ne sont pas en mesure d'exercer un contrôle (par exemple, parce qu'ils ne peuvent pas facilement identifier les étudiants migrants qui travaillent, calculer le nombre d'heures de travail hebdomadaires ou cumulées ou vérifier tous les employeurs des étudiant migrants*). Les impacts négatifs sur le marché du travail sont une autre dimension à prendre en compte, quand les étudiants internationaux non réglementés sont nombreux : il est possible qu'ils remplacent les travailleurs locaux, en particulier les jeunes, ou fassent baisser les salaires.

* Voir BIT (2010).

Certains pays ont réfléchi à leurs approches globales concernant le recrutement d'étudiants internationaux et introduit un certain nombre de changements dans leurs politiques. Parmi ces mesures figurent la diffusion de l'information, les activités ciblées pour assurer le respect de la législation et les partenariats avec des prestataires de formations dans l'enseignement supérieur pour garantir l'intégrité du système et un suivi permanent.

Que se passe-t-il quand les travailleurs migrants temporaires se retrouvent au chômage ? L'un des principes de l'immigration de travail temporaire est que les travailleurs migrants temporaires quittent le pays si leurs emplois disparaissent. De courtes périodes de chômage peuvent ainsi interrompre les trajectoires qui mènent de la migration temporaire à la migration permanente. Lorsque le chômage a augmenté dans un certain nombre de pays de l'OCDE durant la crise financière récente et la crise économique de 2009, les prévisions de sorties de territoire ne se sont pas matérialisées. Les réactions politiques ont été diverses. Dans un certain nombre de pays, tel que l'Espagne et l'Italie, les conditions de maintien du statut ont été facilitées. Ainsi les migrants de travail ont eu l'opportunité de chercher un emploi ou de renouveler leurs permis même si ledit emploi était en dessous du seuil de revenus ou d'heures travaillées précédemment requis. D'autres pays de l'OCDE – en particulier ceux pour lesquels la migration de travail moins qualifiés est strictement limitée – ont maintenu ces critères.

Plusieurs pays ont mis en place des mesures pour encourager les migrants en situation régulière à retourner dans leur pays d'origine, même si la population cible et les conditions requises varient d'un pays à l'autre. Le programme « paiement échu pour les étrangers retournant dans un pays non communautaire » mis en place en Espagne offrait aux étrangers détenteurs d'un permis de travail l'opportunité de percevoir leurs indemnités de chômage sous la forme d'une somme forfaitaire, à condition qu'ils s'abstiennent de revenir en Espagne pendant trois ans. Entre 2008 et 2010, plus de 12 000 demandes ont été acceptées, bien qu'un grand nombre de migrants, ayant épuisé leurs droits aux indemnités de chômage, aient demandé à bénéficier d'une autre mesure d'aide au rapatriement. La majorité des centaines de milliers de bénéficiaires potentiels sont restés en Espagne.

Au Japon, 20 000 travailleurs migrants environ ont bénéficié d'une aide au retour dans le cadre d'une mesure appliquée jusqu'en mai 2009. Elle visait les étrangers au chômage – y compris les résidents permanents – venus d'Amérique du Sud avec un visa de descendants d'émigrés d'origine japonaise ayant eu un emploi à leur arrivée. Cependant, les bénéficiaires n'étant pas autorisés à rentrer de nouveau au Japon avec le même visa, le nombre de Brésiliens et Péruviens quittant le pays sans avoir bénéficié de cette aide fut deux fois plus fort que ceux en ayant bénéficié. Les autorités japonaises ont levé cette restriction de non-retour en 2013 pour les anciens bénéficiaires pouvant justifier d'un contrat d'embauche d'un an.

En 2009, la République tchèque a également introduit un « programme d'aide au retour volontaire » ciblant les travailleurs temporaires ayant perdu leur emploi. Il prévoit le versement d'une allocation en espèces et le paiement des frais de voyage. Les autorités tchèques ont aidé plusieurs milliers de travailleurs migrants à rentrer chez eux. Toutefois, un grand nombre y résident encore et le nombre de ceux qui seraient de toute façon partis sans allocations ni aide demeure incertain.

Ces exemples montrent combien il est difficile, en période de faible offre d'emploi, de faire partir les migrants temporaires de travail quand une passerelle vers la résidence permanente est envisageable.

Comment rendre un pays plus attractif : « dérouler le tapis rouge »

Les études dont on dispose sur les déterminants de la migration de travail ne fournissent pas de liste rigoureuse de facteurs influant sur la décision des travailleurs qualifiés d'immigrer, ou sur leur choix d'une destination plutôt qu'une autre. Les schémas de migration suggèrent certes que les perspectives d'emploi et les salaires, une langue commune, la proximité, et les filières en place peuvent stimuler les flux migratoires. Les politiques en la matière exercent également une influence, mais il est difficile de définir une mesure particulière comme étant décisive.

Pour attirer les travailleurs qualifiés, les pays proposent généralement un programme comportant diverses mesures – avantages et droits – comme la migration familiale, l'accès au statut de résident permanent, etc. Ces programmes se fondent sur le principe selon lequel le choix de destination du migrant et sa décision d'y prolonger son séjour sont influencés par les diverses dispositions qui rendent la migration avantageuse à ses yeux. Bon nombre de ces mesures, comme le système éducatif ou le régime fiscal, quelle que soit la rapidité avec laquelle ils peuvent en bénéficier après leur arrivée, sont susceptibles d'influencer aussi les décisions de migration. Prises en compte ensemble, ces mesures peuvent être appelées des approches « tapis rouge ».

L'approche « tapis rouge » vise à tirer parti des éléments essentiels d'un régime migratoire, mais aussi d'autres domaines pertinents de l'action publique. La mesure dans laquelle un pays aura mis en place un ensemble de dispositions intégrées ou interconnectées témoignera également de l'attitude du pays d'accueil. Les pays proposent diverses mesures qui peuvent constituer un « tapis rouge », qu'elles soient présentées comme un « programme » officiel ou perçues comme telles.

Le premier avantage est la délivrance d'un titre de **séjour permanent** (permis de séjour de longue durée et de durée illimitée) qui apporte une sécurité aux migrants et leur confère un accès à des services publics, tels que les services de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Quasiment tous les pays offrent un permis de séjour permanent, surtout aux immigrés hautement qualifiés. Certains, comme les pays d'installation, l'accordent immédiatement, à titre provisoire, à cette catégorie de travailleurs, et établissent un titre de séjour de longue durée au bout de trois ans.

Les **passerelles** permettant aux étudiants ou aux travailleurs temporaires d'acquérir un titre de séjour permanent peuvent jouer un rôle déterminant d'incitation, comme l'indique l'évolution du schéma d'immigration en deux ou trois étapes (de la période études, à celle du travail et à la résidence). Par rapport au dispositif par défaut, qui prévoit généralement l'obtention du statut de résident à l'issue d'une période donnée de travail ou de séjour temporaire, ces mesures s'inscrivent dans une démarche anticipative. Il faut absolument définir à l'avance des parcours précis, clairement balisés et assortis de conditions explicites pour les accompagner. En effet, tous les pays n'indiquent pas toujours aux travailleurs les filières leur ouvrant l'accès au statut de résident, même quand les mesures sont en place. Les pays d'installation encouragent le recours aux visas « temporaires » en attirant l'attention sur ceux qui sont susceptibles de conduire à un titre de séjour permanent.

Le **regroupement familial** est le deuxième avantage qui permet d'attirer et de retenir les migrants. La plupart des travailleurs autres que ceux disposant d'un permis de travail temporaire, comme les travailleurs saisonniers, sont autorisés à amener leur famille (conjoint et personnes à charge) sous certaines conditions (seuils de revenus par exemple). Dans les cas où le migrant a obtenu un statut de résident, les pays d'installation et quelques autres prévoient également le parrainage d'autres membres de la famille, comme les enfants adultes et les parents.

L'intégration efficace des familles passe par **l'accès au marché du travail**. La plupart des membres de la famille, généralement très qualifiés, qui rejoignent des travailleurs peuvent obtenir un permis de travail non restrictif. Parmi les pays où cette mesure est applicable, rares sont ceux qui imposent qu'une demande de permis de travail séparée soit déposée ; les États-Unis, la Corée et le Japon interdisent cependant, dans de nombreux cas, aux conjoints de travailleurs qualifiés de travailler.

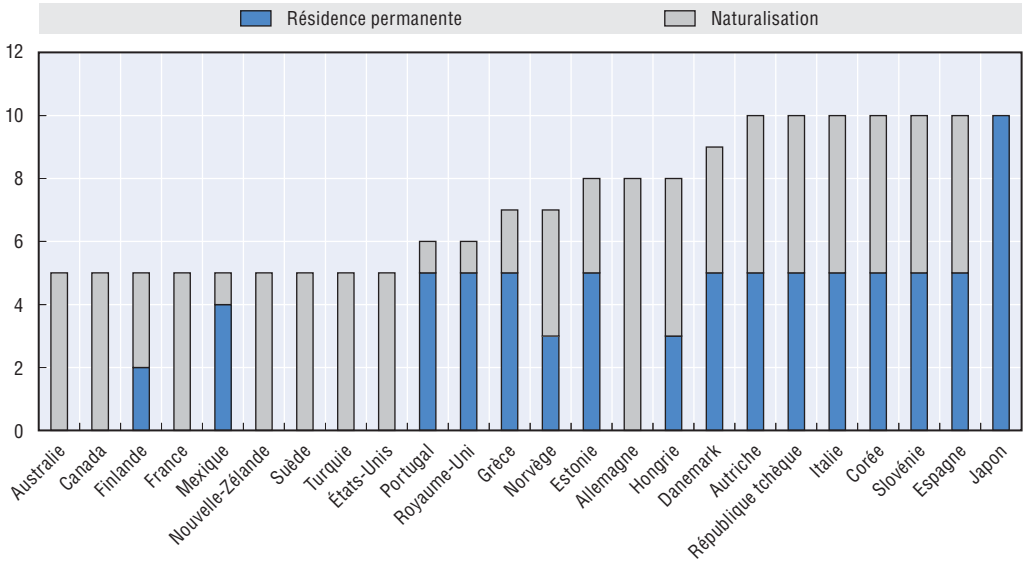
Les passerelles vers la résidence permanente peuvent être facilitées par « le tapis rouge ». Les critères d'obtention du titre de résident permanent, comme les épreuves linguistiques, risquent de décourager les migrants qualifiés. Ils sont appliqués dans de nombreux pays européens (Suède, Italie et Danemark par exemple ; le Danemark y a ajouté un système à points). L'Allemagne, l'Autriche, la France, la République tchèque et le Royaume-Uni imposent aussi comme condition la maîtrise de la culture du pays d'accueil, autre critère potentiellement dissuasif. Dans les pays d'installation comme le Canada et l'Australie, les mesures d'intégration interviennent au stade de la naturalisation, le niveau

minimum de connaissances linguistiques étant toutefois évalué au stade de la sélection et de l'admission. Le Japon et la Corée réduisent les délais d'attente pour le permis de séjour permanent de certains migrants hautement qualifiés, s'appuyant pour cela sur un système à points. Dans le cas des États-Unis, le délai effectif d'obtention d'un visa de séjour permanent (carte verte)à des fins d'emploi peut varier selon trois critères : date de dépôt de la demande, préférences prioritaires *(priority preferences)* et pays de nationalité. Ces visas ne sont immédiatement accordés qu'aux parents proches de ressortissants américains.

Un autre avantage est la possibilité de naturalisation. Les résidents de longue durée ont investi dans le pays ; pour les détenteurs d'un titre de séjour permanent, l'étape suivante est donc normalement la **naturalisation**[36]. La période requise pour être admissible à la naturalisation varie généralement à partir de la date d'obtention du titre de séjour permanent ou illimité (graphique 3.8). Dans les pays d'installation, en France, en République tchèque, en Suède et en Turquie, elle est de cinq ans à compter de l'obtention du statut de résident permanent. Elle peut aller jusqu'à dix ans, comme en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Italie, et en Slovénie. Dans certains pays, des exceptions s'appliquent. Par exemple, en Allemagne, la résidence permanente est acquise généralement après cinq ans et la naturalisation au bout de huit ans. Toutefois, la résidence permanente peut être accordée immédiatement pour les chercheurs hautement qualifiés, les professeurs d'université. Le nombre d'années de résidence requis peut être réduit de un ou deux ans pour l'admission à la naturalisation quand les personnes sont perçues comme ayant une capacité élevée d'intégration.

Graphique 3.8. **Éligibilité à la résidence permanente et à la naturalisation pour les migrants de travail « hautement qualifiés » dans différents pays de l'OCDE, 2014**

Années



Note : « Hautement qualifié » fait référence à la définition nationale ; en l'absence de catégories spécifiques, les critères généraux pour les migrants de travail (détenteurs d'un permis de travail) sont utilisés. En France, l'éligibilité à la naturalisation commence après 5 ans de résidence bien qu'en pratique l'attribution de la nationalité puisse prendre plus de temps.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160552

Certains avantages fiscaux peuvent également être proposés. Plusieurs pays offrent des allégements fiscaux à des groupes spécifiques de travailleurs très qualifiés. En Belgique, par exemple, l'État accorde aux immigrés étrangers temporaires et permanents une exonération de 75 % de la retenue à la source sur les salaires s'ils travaillent dans le domaine de la recherche. L'Italie offre à ces immigrés une exonération de 90 % de l'impôt sur les revenus du travail pendant trois ans. En Suède, outre une exonération fiscale de 25 %, les immigrés bénéficient d'une exonération du même pourcentage des cotisations à la sécurité sociale. La Suisse autorise les immigrés étrangers – s'ils conservent le statut d'immigré temporaire – à déduire les coûts associés à la migration de leur charge fiscale.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande exonèrent les immigrés de l'impôt sur les revenus d'origine étrangère pendant une durée maximale de quatre ans, et le Canada de cinq ans. Cette mesure vise à remédier aux problèmes liés à la taxation du revenu du capital qui influent sur les décisions de migration (OCDE, 2011c). Il semble que les taux de l'impôt sur le revenu peuvent influer sur le choix des lieux de la migration. Une évaluation des effets du régime fiscal danois sur les migrations internationales et les hauts salaires a montré que le système danois a permis de doubler le nombre d'étrangers percevant de hauts niveaux de salaire par rapport au nombre d'étrangers ayant des salaires un peu moins importants qui ne leur permettent pas de bénéficier de ce régime (Kleven et al., 2013).

On mentionnera pour finir le **service au client**, véritable « tapis rouge » en vertu duquel les migrants potentiels sont courtisés et se voient offrir des services de première classe pour faciliter le processus de migration. Il existe de nombreux services privés qui gèrent les formalités et accompagnent la réinstallation, mais rares sont les services publics qui assurent ces prestations. Dans le cadre de la culture d'accueil des nouveaux arrivants, le Centre d'accueil de Hambourg propose des informations complètes et gratuites ainsi qu'un service de conseils. Les clients rencontrant des difficultés particulières sont dirigés vers les interlocuteurs les plus à même de les aider. En 2014, le Royaume-Uni a lancé un programme pilote, le *Great Club*, qui vise à proposer à des cadres de haut niveau des services de visa personnalisés, sur invitation exclusivement. Les participants se verront affecter un responsable personnel qui les assistera tout au long de la procédure d'immigration, mais ils resteront assujettis à toutes les formalités et à tous les critères habituels.

Le succès mitigé du visa de recherche d'emploi

Un autre moyen d'attirer les migrants consiste à leur accorder des visas de recherche d'emploi de durée déterminée. Cette filière alternative permet aux employeurs de rencontrer en face à face de potentiels travailleurs migrants, et donne au migrant la possibilité de sonder le marché du travail, moyennant un risque d'investissement et la reconnaissance du marché du travail. Elle constitue pour les migrants un risque maîtrisé en permettant à ceux qui ne satisfont pas aux autres critères d'accéder au marché du travail si leurs compétences y sont requises. En clair, il s'agit d'une mesure d'immigration fondée sur l'offre, mais d'une durée limitée.

Le changement de statut, d'un visa de touriste à un visa de travail, qui s'effectue une fois que le migrant est dans le pays, est en quelque sorte assimilable à un visa de recherche d'emploi, surtout entre des pays qui ne s'imposent pas d'obligation de visa. La Norvège et l'Allemagne autorisent la délivrance d'un visa de travail une fois dans le pays, tandis que la Suède l'accorde pour les professions en pénurie. Cela bénéficie surtout aux pays pour

lesquels aucune obligation de visa n'est imposée. Comme la plupart des pays de l'OCDE n'imposent pas de visa aux voyageurs de la plupart des autres pays de l'OCDE, ces mesures favorisent, en pratique, la mobilité au sein de cette zone.

Plusieurs pays ont instauré les visas de recherche d'emploi à titre expérimental. Ce dispositif existe notamment aux Pays-Bas, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, en Autriche, en Australie, et en Allemagne, assorti de conditions et de critères différents en termes d'admissibilité, de droit au travail et de durée de recherche d'emploi. L'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas font appel à un système à points pour procéder à la sélection. La Norvège avait mis en place un visa de cette nature, mais l'a supprimé compte tenu de la difficulté à identifier les candidats susceptibles de réussir. Les Pays-Bas offrent une période de recherche d'un an dans des conditions restrictives, l'accès au marché du travail n'étant pas accordé durant ce délai.

Le visa *Silver Fern* a été introduit en Nouvelle-Zélande pour autoriser l'entrée de jeunes exclus du régime d'admission courant. Les candidats ont neuf mois pour trouver un emploi qualifié et, s'ils y parviennent, ils peuvent obtenir sur place un visa *Silver Fern* d'expérience professionnelle qui leur ouvre la voie à un permis de séjour permanent. Le nombre de visas étant limité à 300 par an, ce dispositif fait l'objet d'une gestion rigoureuse.

Une question fondamentale concernant les visas de recherche d'emploi consiste à définir si leurs détenteurs trouvent un emploi et, dans la négative, s'ils quittent le pays comme ils sont censés le faire. Les données sont mitigées. Au Royaume-Uni, celles concernant les résultats du système à points de la catégorie 1 sont contradictoires. Une étude conduite en 2009 a constaté que 70 % des détenteurs de ce visa occupaient un emploi qualifié, mais une analyse des professions effectuée l'année suivante a conclu que moins de 50 % de ceux pour lesquels on disposait d'informations occupaient des emplois leur permettant de se qualifier pour un des programmes dédié aux migrants qualifiés (UKBA, 2010).

Le Danemark a enregistré des flux migratoires substantiels mais, selon une estimation, le nombre de migrants trouvant un emploi adéquat est nettement moins élevé. Une évaluation réalisée en 2010 a constaté que 27 % des bénéficiaires d'une carte verte en 2008-09 ne sont jamais entrés au Danemark et que, parmi ceux qui y sont entrés, 30 % ont trouvé un emploi qualifié, 42 % occupaient un emploi non qualifié, les autres étant au chômage (Ramboll, 2010)[37]. Aux Pays-Bas, le nombre de permis délivrés en 2009-10, les deux premières années du programme, a été faible (380 environ, et 40 seulement en 2011). La moitié environ des migrants arrivés en 2009-10 ont trouvé des emplois leur donnant droit à bénéficier du programme pour migrants qualifiés. En Norvège, le taux d'accès à des permis de travail qualifié est de moins d'un sur quatre.

Enfin, les visas de recherche d'emploi peuvent également être accordés non pas en fonction des compétences, mais sur la base des garanties individuelles des résidents actuels. L'Italie en a instauré un entre 1998 et 2001. Une grande part de ses bénéficiaires était parrainée par des résidents étrangers, mais aucune donnée n'indique que leurs résultats aient été différents de ceux des travailleurs migrants arrivés par d'autres filières.

Dans les cas où les programmes de recherche d'emploi exigent des candidats qu'ils trouvent un emploi remplissant les conditions requises pour rester dans le pays, il importe peu que ceux qui y parviennent soient peu nombreux dès lors que les autres retournent dans leur pays d'origine. Néanmoins, chacun de ces programmes a été conçu pour sélectionner des candidats présentant une forte probabilité de réussite, de sorte que la

faible proportion de ceux qui trouvent un emploi remplissant les conditions requises indique que les critères de sélection présentent des défauts. Il est difficile de déceler la faille dans la sélection de candidats présentant des chances de réussir. Le problème peut résider au niveau de l'admission (mauvaise sélection dans les consulats, documents frauduleux, etc.) ou du marché du travail (faible demande de travailleurs formés à l'étranger). Il peut aussi être lié au fait que les employeurs hésitent à embaucher des étrangers titulaires de diplômes étrangers et – dans certains cas – ayant une maîtrise insuffisante de la langue nationale (cela peut également tenir à la médiocrité de la conjoncture économique durant la période examinée). Pourtant, même si l'on parvenait à remédier à ces difficultés, rien ne prouve qu'un visa de recherche d'emploi soit la solution définitive au problème de l'appariement de l'offre et de la demande au niveau international. Bon nombre de pays de l'OCDE autorisent les ressortissants de pays dispensés de visas à rester de trois à six mois sur leur territoire et à chercher un emploi. Rares sont ceux qui se prévalent de cette possibilité, suggérant que cette option demeure risqué ou inintéressante pour les immigrés.

Accords internationaux – multilatéraux, régionaux et bilatéraux

Il existe des accords internationaux en matière de migration qui sont susceptibles de fournir à la fois des biens publics et privés[38]. Ces accords peuvent atteindre des objectifs stratégiques précis que des cadres d'action généraux ne peuvent réaliser.

Les accords bilatéraux généraux entre pays d'origine et de destination sont une forme assez répandue de coopération internationale, surtout pour ce qui est des travailleurs saisonniers peu ou moyennement qualifiés. Les cas de collaboration entre deux pays de destination sont plus rares. Depuis les années 50, des groupes réunissant certains pays se sont formés pour favoriser la circulation de la main-d'œuvre entre les États membres. Les dispositifs régionaux, comme les directives de l'UE, permettent d'harmoniser les formalités d'entrée, l'accès à des privilèges et la circulation entre les États membres pour les ressortissants non communautaires.

Coopération régionale pour la circulation des travailleurs. Des pays géographiquement proches, entretenant des relations historiques, politiques et économiques, ont libéralisé, à différents degrés, l'accès à leurs marchés du travail pour les ressortissants des pays membres (OCDE, 2012b). L'acquis de l'UE, en particulier, reconnaît que la libre circulation présente des avantages économiques et sociaux pour les personnes et pour les États membres car elle réduit l'inadéquation entre la demande et l'offre de compétences, résorbe le chômage et favorise la croissance au niveau de l'UE. Elle trouve son expression dans les droits des citoyens européens et des membres de leur famille à circuler et résider librement sur le territoire des États membres. L'acquis de l'UE fournit un cadre de référence pour mieux comprendre les facilités en matière de mobilité intra-européenne accordées à différentes catégories de ressortissants non communautaires comme les résidents de longue durée, les travailleurs très qualifiés, les détenteurs de la Carte bleue européenne, les chercheurs, les étudiants et les travailleurs détachés (REM, 2013). Des mesures ont été adoptées au niveau de l'UE pour les ressortissants de pays tiers, comme la Directive sur les résidents de longue durée, destinée à faciliter l'obtention par ces résidents du statut de citoyen européen, et la Directive sur le regroupement familial, qui vise à assurer des conditions uniformes de regroupement familial dans le but de favoriser l'intégration.

L'Accord de libre circulation trans-tasmanien passé entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en revanche, n'est pas un traité bilatéral contraignant, mais représente une suite de procédures dans les politiques d'immigration des deux pays (APC et NZPC, 2012). Il s'inscrit dans le cadre du rapprochement économique faisant l'objet d'un accord entre les deux pays et vise à favoriser la libre circulation des populations ainsi que celle des capitaux, des produits et des services.

On trouve d'autres exemples de mobilité régionale dans le cadre d'accords régionaux d'intégration commerciale et économique. Les zones de libre échange opèrent toutefois à un niveau inférieur de l'intégration économique régionale que les marchés communs. Certains accords de libre échange prévoient des mesures pour faciliter la circulation et l'accès au marché du travail de l'autre pays de catégories précises de travailleurs comme les négociants, les prestataires de services, les personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise, les hommes d'affaires et, parfois, les membres de certaines professions intellectuelles, mais ils n'accordent pas le droits d'immigration dans l'autre pays.

L'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, le Mexique et les États-Unis est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Les pays participants ont établi dans ce cadre un canal d'immigration temporaire spécifique qui facilite l'accès des travailleurs qualifiés ressortissants de tous les pays membres à certaines professions sur les marchés du travail des autres pays.

Des visas ALENA spéciaux (les visas TN) peuvent être délivrés aux ressortissants du Canada, du Mexique et des États-Unis sous réserve qu'ils aient une offre d'emploi dans l'une des professions énumérées dans le Traité[39], qu'ils puissent prouver être en possession des qualifications et de l'expérience professionnelle requises, et qu'ils n'aient pas l'intention de s'établir à titre permanent dans le pays. Les ressortissants des pays de l'ALENA remplissant les conditions nécessaires pour obtenir un visa TN sont dispensés de l'appréciation de la situation du marché du travail et, s'ils sont admis, n'ont pas à renouveler leurs qualifications selon les normes de certification du pays d'accueil. Ces visas sont temporaires et ont une durée de validité maximale de trois ans. Ils ne confèrent pas de droits de séjour permanent mais peuvent être renouvelés indéfiniment.

Les Accords de libre échange (ALE) couvrent de plus en plus la mobilité de la main-d'œuvre, qui constitue souvent un volet important des négociations conduisant à la formulation définitive de ces accords. Le PACER Plus est un projet d'accord de coopération commerciale, économique et de développement que les treize pays du Forum des Îles du Pacifique (FICs) négocient actuellement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans ce cadre, les gouvernements des Îles du Pacifique s'efforcent d'obtenir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande l'engagement ferme d'assurer un accès plus large à leurs marchés du travail en contrepartie de la suppression de droits de douane sur les biens et services[40].

Un autre ALE important dans la région est l'accord ASEAN – Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA) – passé en 2010 qui comporte des concessions liées aux migrations, incluant les transferts intra-entreprises et les prestataires de services indépendants.

Une grande variété d'accords bilatéraux. De nombreux accords bilatéraux couvrent d'ordinaire la circulation des travailleurs saisonniers, des travailleurs invités et des vacanciers actifs entre les pays. Ces accords peuvent revêtir la forme de traités, d'accords de voyage, de protocoles d'accord, voire d'accords inter-organismes entre administrations publiques. Les objectifs sont multiples – culturels, sociaux et économiques.

Les programmes vacanciers actifs sont généralement le fruit de traités ou d'accords officiels entre des pays qui fixent habituellement, sur une base de réciprocité, un plafond ou un quota au nombre de personnes pouvant bénéficier de ces visas. Leurs objectifs sont à la fois culturels et sociaux, mais ils fournissent bel et bien une source appréciable de main-d'œuvre supplémentaire, et peuvent donc avoir des retombées économiques. Le programme WHM joue un rôle important pour la main-d'œuvre australienne (Tan et Lester, 2012).

L'effet cumulé de ces programmes peut toutefois poser un problème quand les flux deviennent substantiels et qu'ils se concentrent dans des régions spécifiques (OCDE, 2014a). Le Programme de travail d'été aux États-Unis reçoit annuellement, en moyenne, plus de 100 000 participants. Si la composition des flux et la répartition moyenne du temps entre le travail et les vacances varient dans le temps et selon les pays d'origine, ce dispositif est aussi en passe de devenir, dans certains pays, une filière d'immigration de travail temporaire[41]. En Nouvelle-Zélande, près d'un permis sur cinq était accordé pour la première fois en 2011/12 à des personnes qui avaient détenu précédemment un visa au titre du programme vacanciers actifs (OCDE, 2014a).

Les programmes saisonniers bilatéraux ont pour objectif d'aider certains secteurs à faire face à la demande saisonnière de travailleurs, et visent par ailleurs d'autres finalités, comme la protection des travailleurs vulnérables et la prise en compte des objectifs de développement et des problèmes éthiques dans les pays d'origine.

Le pays de l'OCDE où les accords bilatéraux couvrent le plus grand nombre de travailleurs est la Corée, qui a signé avec 15 pays des accords portant sur le recrutement de travailleurs non spécialisés, et où plus de 240 000 travailleurs sont actuellement employés dans le cadre de ce programme. Ces accords, en vigueur depuis 2004, régissent la sélection des travailleurs, les pays d'origine étant chargés d'établir un fichier de candidats choisis parmi les personnes ayant réussi une épreuve élémentaire de coréen. Les employeurs y effectuent leur choix, les employés retenus recevant une formation complémentaire et une aide durant toute la durée de leur séjour en Corée. Le programme a permis de réduire les coûts de migration et d'assurer le respect des conditions de travail pour les employés. Le nombre de personnes qui prolongent leur séjour après expiration de leur visa est inférieur à celui observé dans le cadre du programme de stagiaires qu'il a remplacé, mais demeure un problème.

Certains accords bilatéraux européens couvrent également la formation professionnelle ou l'emploi dans les professions en pénurie. L'Italie, par exemple, s'efforce depuis plusieurs années de recentrer ses filières de migration sur un recrutement fondé sur une formation dispensée dans le pays d'origine ; pour ce faire, elle réserve aux participants un quota dans son programme d'immigration pour une formation diplômante et finance des programmes de formation. Dans la pratique, les employeurs n'ont guère fait appel à ce dispositif et, si des stages ont bien été organisés dans les pays d'origine, le nombre de travailleurs migrants s'est chiffré en centaines, et non en milliers comme prévu (OCDE, 2014b).

Optimiser l'immigration non professionnelle

Une part substantielle des flux d'immigration est composée de personnes qui ne sont pas officiellement sélectionnées et admises dans le pays en fonction des caractéristiques du marché du travail. Les migrants familiaux, qu'ils accompagnent la famille ou la rejoignent ultérieurement, constituent une migration dérivée de la migration de travail. Il existe en revanche d'autres filières indépendantes de migrations non professionnelles – migrations humanitaires et migrations d'études.

Les migrations indirectes ou dérivées occupent une part appréciable du total des quotas d'admission. Dans le cas de l'immigration permanente, les pays assurent généralement, pour des raisons budgétaires, une gestion annuelle des flux. Aux États-Unis, les visas de travail représentent quelque 20 % du nombre de permis annuels alors que les visas familiaux en constituent 40 %. En Nouvelle-Zélande, le *Residence Programme* est réparti entre la filière « affaires et compétences » (60 %), la filière familiale (30 %) et la filière « international/humanitaire » (10 %). L'Australie applique une répartition analogue mais gère le programme d'immigration humanitaire séparément[42].

Si le droit à l'immigration familiale est accordé à de nombreux immigrés, qu'il s'agisse d'immigrés de travail ou d'autres catégories, permanents ou temporaires, la question se pose de définir comment optimiser la contribution de l'ensemble de la famille en tant qu'unité économique ou migrante. Cette question relève du domaine de l'intégration, mais les autorités disposent d'une certaine marge de manœuvre pour établir des critères. À première vue, il semblerait que l'auto-sélection règle généralement une partie du problème. Les immigrés qualifiés sont généralement enclins à choisir des partenaires issus de groupes socio-économiques similaires, phénomène également connu sous le nom d'« appariement raisonné » *(assortative mating)*.

Les résultats des candidats secondaires ou ceux des conjoints sur le marché du travail soutiennent favorablement la comparaison avec la moyenne des résultats des autochtones ou des migrants dans certains pays d'installation. En Australie, les partenaires des migrants arrivant avec le programme *Family Stream* ont enregistré un taux d'activité de 73 %, au bout de 12 mois[43]. En Nouvelle-Zélande, les migrants secondaires qualifiés ont enregistré la plus forte progression du taux d'activité pendant la période couverte par l'enquête longitudinale sur l'immigration conduite en trois vagues successives (de six mois à 36 mois après l'obtention du statut de résident). Ce taux est passé de 67 % à 74 %. Dans le même temps, ils ont également affiché la plus forte augmentation du revenu médian, ce qui dénote une hausse du nombre de ceux qui occupent un emploi rémunéré[44].

Si la famille accompagnante démultiplie les effets de la migration de travail, quelles mesures appliquer pour maximiser cet avantage ? Les critères et seuils applicables aux migrants familiaux sont limités dans la mesure où il n'existe pas d'objectif formel de migration de travail attaché à ce groupe. L'acquisition de la langue est toutefois indispensable à l'adaptation de la famille ; c'est pourquoi de nombreux pays fixent des niveaux linguistiques minimum ou appliquent des frais supplémentaires pour l'apprentissage de la langue (ils imposent par exemple le paiement à l'avance de cours de langue pour les parents et enfants qui, sans cela, ne satisferaient pas aux conditions requises pour une migration permanente). Certains créent des incitations en intégrant aux systèmes à points des points de bonus pour les qualifications ou les offres d'emploi des conjoints (le Québec, par exemple) et encouragent la sélection d'unités économiques familiales dotées de compétences linguistiques.

Faire face à l'immigration irrégulière

Dans plusieurs pays de l'OCDE, la population active compte un nombre substantiel d'immigrés irréguliers dont le taux d'emploi est souvent élevé. Les migrations de travail irrégulières interviennent quand il n'existe pas de moyens efficaces de satisfaire la demande de main-d'œuvre et que les mesures visant à prévenir l'embauche illégale d'étrangers sont inadaptées. Le contrôle aux frontières ne peut empêcher les immigrés de prolonger illégalement leur séjour, et les sanctions seules ne peuvent éliminer

complètement l'emploi irrégulier, même si ces deux dispositifs sont nécessaires. Il serait peut-être judicieux, parallèlement à des réformes visant à répondre à la demande des employeurs et à améliorer le respect des réglementations, de régulariser les travailleurs immigrés sans papiers. La régularisation a pour avantages d'améliorer le respect du droit du travail, d'accroître les contributions budgétaires et de mieux utiliser les compétences des immigrés puisque leur mobilité professionnelle est renforcée.

En l'absence de réformes structurelles s'attaquant aux causes fondamentales de l'augmentation de la population en situation irrégulière, la régularisation n'est pas une solution. Pourtant, concevoir avec soin la régularisation peut permettre aux bénéficiaires de ne pas retomber en situation irrégulière. Les immigrés temporaires peuvent être autorisés à rester dans le cadre de programmes temporaires ; la Corée a ainsi autorisé le transfert des stagiaires demeurés sur son territoire après expiration de leur visa vers un nouveau régime de permis de travail. L'Italie et l'Espagne ont procédé à plusieurs régularisations de travailleurs étrangers dans les années 2000. L'Italie a accordé des permis temporaires, mais la relative importance du marché du travail informel implique que de nombreux bénéficiaires n'avaient pas de contrats les autorisant à renouveler ce permis et se sont de nouveau retrouvés en situation irrégulière. L'Espagne a instauré un mécanisme permanent permettant aux migrants irréguliers d'obtenir des permis s'ils peuvent justifier d'un emploi et de leur participation à la vie locale, attestés par un certificat des autorités locales dont ils relèvent.

Mesures visant à préserver l'intégrité des régimes de migration

L'immigration impose à tous les participants au processus, aux travailleurs et aux employeurs notamment, un éventail d'obligations réglementaires. Le non-respect des réglementations relatives aux conditions d'emploi peut avoir des conséquences négatives pour les travailleurs, les employeurs, et le marché du travail dans son ensemble. Les cadres d'action font donc appel à divers mécanismes pour que tous les acteurs respectent les règles – par la pénalisation des contrevenants d'une part, mais aussi par des incitations à l'appui de résultats avantageux pour tous.

Retenues. La retenue d'une somme forfaitaire offre un moyen de garantir la réalisation de certains résultats, notamment d'obtenir que les travailleurs temporaires quittent le pays à l'issue de la période couverte par leur contrat. En Israël, les autorités prélèvent une portion donnée (un cinquième) des revenus du travailleur temporaire et lui en remettent le montant global quand il quitte légalement le pays, conformément aux conditions du visa. Cette méthode a pour avantage d'encourager le travailleur à retourner chez lui à l'issue de son contrat.

La retenue requiert toutefois que le salaire net soit supérieur au salaire minimum et permette de couvrir les dépenses de subsistance[45]. Les migrants peuvent également être incités au retour par une clause prévoyant qu'une partie de leur salaire soit versée directement dans le pays d'origine[46]. Un inconvénient de cette méthode est qu'elle pénalise les travailleurs qui ne sont pas en mesure de respecter les conditions du visa pour des raisons indépendantes de leur volonté, notamment en raison de fraude ou d'irrégularités de l'employeur par exemple. Ainsi, elle convient mal à des régimes qui limitent la mobilité des travailleurs et où ceux-ci peuvent facilement se retrouver en situation irrégulière.

Cautions. La caution est aussi une incitation qui peut être remboursée lorsque la condition s'y rattachant est remplie. En Nouvelle-Zélande, les migrants permanents secondaires ou à charge qui ne satisfaisaient pas aux normes minimales de compétence linguistique devaient auparavant verser une caution d'un montant substantiel qu'ils pouvaient récupérer selon un calendrier de remboursement dégressif. Plus tôt le migrant atteignait un niveau de langue donné, plus le montant remboursé était élevé[47].

La méthode de la caution a également été envisagée pour garantir que les migrants ne resteraient pas dans le pays après l'expiration de leur visa, puisqu'ils seraient alors contraints de renoncer à leur dépôt ; elle présente toutefois plusieurs difficultés de taille, notamment celle consistant à définir un montant dissuasif, et aucun pays ne l'a appliquée.

Systèmes d'accréditation, de parrainage et de notation. Les systèmes d'accréditation, de parrainage et de notation supposent que les employeurs s'engagent avant tout à respecter les normes en matière d'emploi et d'immigration. Ceux qui ont mis en place des dispositifs en ce sens et apportent la preuve de leurs antécédents en termes de respect des lois applicables en matière d'immigration et d'emploi se voient conférer un statut qui les dispense des procédures réglementaires courantes. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, un employeur agréé n'est pas tenu de soumettre les postes à pourvoir à un TMT individuel, et s'il prouve que le seuil salarial minimal est atteint. Au Royaume-Uni, le système de notation des employeurs et parrains est obligatoire et n'offre pas de tels avantages[48].

Renouvellement des visas. Le renouvellement des visas (par opposition aux visas à entrées multiples) est un instrument à envisager dans les cas où les dépassements de séjour posent un problème substantiel aux pays récepteurs comme aux pays émetteurs. En garantissant aux travailleurs qu'ils pourront revenir pour une saison ultérieure s'ils ont respecté les conditions du visa de travail (et si les employeurs sont satisfaits), il est possible d'atténuer les problèmes associés aux dépassements de séjour. Dans une certaine mesure, il s'agit là d'une reconnaissance tacite de la migration circulaire, ou alternent périodes de migration de travail et d'emploi dans le pays d'origine.

Taux d'imposition préférentiels. Les taux d'imposition préférentiels, comme l'application d'un seuil de franchise d'impôt à certains migrants de travail, ceux relevant des programmes vacanciers actifs et de travailleurs saisonniers par exemple, ont été utilisés, de même que des dispositions permettant au migrant de récupérer les impôts versés à la fin de l'exercice, seulement une fois rentré dans son pays. Dans une logique moins coercitive, on peut imaginer que les migrants puissent percevoir, au moment de leur retour, tout ou partie des versements effectués au titre de l'assurance chômage et des prestations vieillesse, même s'ils n'y sont pas éligibles en cas de période de contribution insuffisante (OCDE, 2008a).

Dispositif de recouvrement des coûts. Dans le cadre des dispositifs de recouvrement des coûts appliqués dans certains pays de l'OCDE (Corée, Italie, Nouvelle-Zélande et Australie par exemple), l'employeur doit s'engager à assumer les coûts dans le cas d'un ordre d'expulsion. Toutefois, on peut s'interroger sur les moyens dont dispose l'employeur pour vérifier et, a fortiori, garantir, le départ du migrant à l'issue de son contrat. Le fait que cette obligation de l'employeur puisse être réellement appliquée est soumis à caution (OCDE, 2008a).

Partage des coûts. Le partage des coûts, lorsque les employeurs le pratiquent (en prenant en charge une partie des frais de déplacement) pour les travailleurs saisonniers, ajoute aux frais supplémentaires associés à un recrutement à l'étranger. Les formalités d'accréditation pour les employeurs sont aussi payantes. Ces dispositifs visent à dissuader les employeurs d'embaucher de la main-d'œuvre étrangère quand de la main-d'œuvre locale est disponible. Or, ils incitent simultanément les travailleurs (et les communautés d'origine) à participer au travail saisonnier puisqu'ils réduisent les coûts fixes d'entrée et diminuent les raisons de rester après expiration du visa.

Taxes sur les travailleurs étrangers. Les taxes sur les travailleurs étrangers (impôt sur l'emploi des étrangers en fonction du salaire) sont utilisées dans un certain nombre de pays non membres de l'OCDE pour décourager l'emploi de travailleurs étrangers. Au sein de l'OCDE, Israël est le seul pays qui utilise un instrument économique analogue. Cette taxe sur l'embauche de travailleurs étrangers est la plus élevée des pays de l'OCDE ; elle représente entre 10 % et 15 % du salaire des travailleurs agricoles et du secteur de la construction. Les taxes n'ont pas atteint leurs objectifs, les salaires réels des travailleurs étrangers demeurant nettement inférieurs à ceux des Israéliens (OCDE, 2013). Les rentes élevées que dégagent les employeurs, conjuguées aux contrôles limités de la conformité, ont empêché les taxes de fonctionner correctement.

L'Estonie ne perçoit pas de taxe mais veille à ce que les employeurs versent directement aux travailleurs une prime correspondant à 24 % du salaire moyen de la profession concernée.

Synthèse des instruments d'action

Il ressort d'un examen rapide de la palette d'instruments utilisés dans les pays de l'OCDE que la plupart sont de nature réglementaire et que très peu relèvent de la catégorie des instruments fondés entièrement sur les incitations ou les prix. La majorité d'entre eux semblent avoir une application universelle. Ainsi, les mêmes instruments sont utilisés dans différentes filières d'immigration qualifiée et s'appliquent indifféremment aux migrants temporaires ou permanents. Il existe des exceptions, comme le système à points qui vise à trier et sélectionner les meilleurs parmi les travailleurs très qualifiés.

Au fil du temps, certains dispositifs ont été plus utilisés – les évaluations de la situation du marché du travail, les listes des compétences en pénurie et les quotas – d'autres, comme les visas de recherche d'emploi, étant moins couramment utilisés en raison des risques qu'ils comportent et de leurs mauvais résultats à ce jour. Dans l'ensemble, l'expérience collective montre qu'aucun instrument ne peut être utilisé seul, ce qui rend d'autant plus nécessaire la mise en place, dans le cadre de la migration de travail, d'une combinaison de mesures susceptible de fonctionner, avec des effets variables, dans différents contextes.

Le récapitulatif du tableau 3.4 compare les avantages et les inconvénients des instruments examinés, de même que les arguments plaidant pour ou contre leur utilisation.

Comment s'assurer de l'efficacité des instruments

La section précédente a examiné les instruments politiques disponibles pour concevoir un système de gestion de la migration de travail, a fait l'inventaire de ces instruments et a déterminé leur mode de fonctionnement. La validité technique et la pertinence de ces instruments ou outils ont été explorées. Si les politiques publiques sont en un sens substituables, dans la mesure où l'on choisit une politique en fonction de l'objectif à atteindre, l'utilité et l'intérêt des instruments dépendent fortement du contexte.

Tableau 3.4. **Aperçu des outils politiques**

Outils	Avantages	Inconvénients
Test du marché du travail	• Garantie que les offres d'emploi ont été publiées localement, démonstration de l'absence de demande locale. • Les employeurs connaissent les techniques de recherche d'emploi.	• Facile à contourner (description du poste). • Les façons de tester le marché du travail sont souvent disparates à l'intérieur d'un même pays, les services publics de l'emploi ne sont peut-être pas le lieu effectif de rencontre de l'offre et de la demande. • Difficile à faire respecter hormis la publication des annonces. • Suppose que les rouages administratifs fonctionnent bien ; implications en termes de temps et financières.
Salaire plancher	• Simple • Moyen d'approcher les niveaux de compétences quand aucun autre indicateur n'est disponible ou quand leur reconnaissance n'est pas aisée. • Facile à expliquer au public.	• Fraude possible, difficile à vérifier après l'entrée, le rattachement à la profession demande des données détaillées, peut être controversé pour l'opinion publique parce qu'il est facile d'identifier des anomalies. • Concrètement, cela peut influer sur taux le salaire.
Liste de métiers en pénurie	• Facile à expliquer au grand public et aux personnes concernées (personnes à la recherche d'emploi et professionnels de ce secteur), permet de se concentrer sur les besoins à court et moyen terme, évite de recourir à un examen du marché du travail pour chaque candidat, peut être associé à d'autres outils tels que des quotas.	• Peut ne pas être approprié pour les emplois non qualifiés. • Compliqué à établir. • Difficile d'apprécier l'expérience des candidats. • Sujet à l'influence de groupes de pression. • La fréquence des révisions affecte la réactivité aux offres d'emploi. • Risque de décourager la formation de la main-d'œuvre locale.
Limites numériques	• Peuvent se baser sur des projections. • Envoient au public un message de maîtrise politique. • Outil pour la planification. • Indiquent clairement que l'entrée de travailleurs migrants a des limites, afin que les employeurs continuent de recruter et de se développer localement.	• Difficile de définir les moyens de fixer les limites. • Peut être rigide. • Peut être injuste. • Sujet à pressions politiques. • Peut conduire à des retards dans le traitement des dossiers ou à des listes d'attente.
Migration en plusieurs étapes	• Période d'essai pour l'intégration • Permet à la fois au migrant et au pays hôte de bénéficier d'une période d'essai' avant l'installation.	• Accorde un statut précaire aux migrants. • Peut retarder le regroupement familial. • Peut apparaître moins attractif dans un contexte de course mondiale aux talents. • Complexifie les démarches administratives (gestion des changements de statut) pour à la fois les immigrés et les pouvoirs publics.
Accords bilatéraux	• Réduisent les coûts, assurent la qualité et le nombre de recrutements pour des métiers et secteurs spécifiques, intègrent des objectifs de développement, minimisent les dépassements de séjour. • Permettent d'atteindre à la fois les objectifs de politique étrangère, culturelle et sociale. • Apport direct de main- d'œuvre. • Favorisent la mobilité des jeunes.	• Injuste de favoriser certains pays, la préférence des employeurs peut aller à d'autres nationalités ou certains groupes de travailleurs en particulier. • Peuvent être conclus sans considération de la situation du marché du travail. • Dans le cas des programmes circulaires, les programmes bénéficient essentiellement aux pays d'origine qui ont été les premiers à envoyer des travailleurs migrants au travers des accords. • Coût élevé de contrôle administratif. • Des accords sans limite numérique peuvent avoir des effets néfastes sur le marché du travail à long terme (par exemple, influence négative des vacanciers actifs).
Parrainage par l'employeur et accord préliminaire	• Accélère la procédure de recrutement. • Favorise et récompense la confiance.	• Favorise les employeurs qui ont déjà recours, et en nombre, à la main-d'œuvre immigrée. • Les procédures et coûts peuvent décourager certains employeurs, complexité administrative. • Suppose un suivi et de recueillir des informations fiables.
Système à points	• Garantit que la main-d'œuvre qui doit satisfaire les besoins actuels des employeurs est employable sur le long terme et qu'elle dispose d'un minimum de capital humain et de capacités pour s'intégrer dans le pays. • Prend toute la famille en ligne de compte. • Des systèmes hybrides prennent en compte à la fois les orientations des employeurs et des salariés potentiels. • Lié à des limites numériques. • Encourage une autosélection positive.	• Pas de garantie que l'immigré restera. • Suppose d'investir dans une réévaluation régulière pour recalibrer les critères de points. • Complexe pour les immigrés. • Lourdeur de la vérification des niveaux de compétence. • Si lié à un objectif, le seuil varie avec la demande.

Tableau 3.4. **Aperçu des outils politiques** *(suite)*

Outils	Avantages	Inconvénients
Services aux employeurs (foire à l'emploi, site Internet pour augmenter les chances de recruter la personne adéquate, personnel spécialisé)	• Complémentaire du marché du travail. • Peut être moins cher que les services d'agences de recrutement privées pour l'emploi dans le secteur public (par exemple, la santé). • Message de soutien de l'État envoyé par les services publics.	• L'implication directe du gouvernement dans ce domaine peut ne pas être autorisée. • Constitue une subvention du gouvernement aux employeurs pour embaucher depuis l'étranger. • En concurrence avec des entreprises privées • Ampleur limitée. • Peut être coûteux.
« Dérouler le tapis rouge » pour les migrants sélectionnés	• Approprié dans un contexte de course mondiale aux talents. • Envoie une image de pays accueillant. • Dans le cas d'un couple, permet également de disposer d'un travailleur potentiel supplémentaire.	• Nombre de déterminants de cette politique n'auront pas d'effet sur la prise de décision de migrer. • L'opinion publique peut être contre la subvention de recrutements à l'étranger. • La culture institutionnelle peut ne pas être versée à la satisfaction du consommateur/client.
Visa de recherche d'emploi	• Permet de disposer d'une main-d'œuvre potentielle pendant un temps limité et de faire face à la difficulté de recruter depuis l'étranger.	• Les critères de sélection sont difficiles à identifier et doivent être révisés avec l'expérience de cette politique. • Vérifier les niveaux de compétences et leur correspondance avec les besoins du marché du travail peut être difficile • Peu de migrants trouvent effectivement un emploi dans ce cadre, par conséquent, besoin de gérer le retour des chercheurs d'emploi malheureux
(Dés-)incitations (somme fofaitaire, caution, parrain ou partenaire de confiance, renouvellement des visas)	• Réduisent les dépassements de séjour. • Favorisent le respect des règles en vigueur sur le marché du travail par les employeurs et les immigrés.	• Coût élevé de gestion administrative et de contrôle. • Risque de pénaliser les immigrés dans le cas où l'employeur ne se conforme pas aux règles et vice-versa.

En période de contraintes budgétaires et de réduction du personnel, par exemple, il peut être judicieux d'utiliser des instruments reposant sur des mécanismes d'incitations et diverses formes d'autoréglementation du secteur et de tierces parties, plutôt que d'imposer au secteur public des tâches supplémentaires. Des systèmes de « partenaires agréés », ou d'accréditation des employeurs, ont vu le jour ces dernières années, notamment du fait de la nécessité de mieux cibler la surveillance assurée par des autorités et des services d'inspection publics.

L'opinion publique peut aussi motiver le choix de certains instruments plutôt que d'autres, surtout quand des voix s'élèvent en faveur d'approches plus restrictives vis-à-vis de la sélection et de l'admission. L'idée d'un contrôle numérique dans le cadre d'une politique axée sur la demande est un puissant signal pour indiquer à l'opinion publique que les pouvoirs publics maîtrisent le nombre de travailleurs étrangers autorisés (Chaloff, 2014). La réintroduction et le renforcement des examens de la situation de l'emploi en Australie[49] et au Canada en 2013, par exemple, ont été en partie influencés par les préoccupations du public à propos des programmes de travail temporaire.

La tendance à employer des méthodes pour établir des listes de professions en pénurie de main-d'œuvre, par exemple, montre qu'à des approches techniques ont été associées des phases de consultation pour instaurer un consensus et réduire les conflits politiques. La phase de consultation utilisée au Canada comme élément ayant servi à définir ses niveaux de planification annuels constitue un autre exemple. Le recours à des comités consultatifs et l'élaboration de politiques témoignent d'une utilisation d'instruments en réseau dans un contexte complexe de prise de décisions où les informations ne sont pas toutes dépourvues d'ambiguïté.

Les infrastructures institutionnelles et la culture du pays affectent aussi l'applicabilité et l'attractivité de certains outils. La relation qu'entretiennent les citoyens et les utilisateurs vis-à-vis de l'administration publique peut être déterminante pour l'application réussie de certains instruments. Par exemple, quand des agents publics bénéficient à titre individuel d'un important pouvoir discrétionnaire pour évaluer des candidatures, ces instruments sont les plus efficaces lorsque les agents acquièrent une expertise et que des mesures strictes favorisant l'intégrité sont en place pour prévenir la corruption. Aucun instrument ne peut être choisi sans prendre en compte les pratiques nationales prédominantes de mise en œuvre, autrement dit les normes sociales inspirant la conduite du secteur public (Linder et Peters, 1990).

Parmi les contraintes : gérer la flexibilité

Il est indispensable que les politiques accordent une certaine flexibilité et fassent preuve de réactivité afin de permettre de s'adapter à la modification des conditions dans lesquelles elles doivent s'appliquer. Même si, dans certains cas, l'inaction se justifie en termes de politique publique, dans bien d'autres cas, le coût d'opportunité de l'inaction ou d'une action reportée peut être élevé. La flexibilité sert de nombreux objectifs : saisir des opportunités émergentes, gérer des événements et des chocs inattendus ou procéder à des rectifications à mi-parcours.

Les dispositifs institutionnels peuvent faciliter ou entraver les initiatives. La flexibilité des politiques dépend du niveau de la législation (loi, règlement, instruction, etc.) dans laquelle s'inscrivent ces politiques, de la fréquence et de la rapidité de l'introduction de changements législatifs et des mécanismes correspondant de l'appareil d'État pour élaborer et mettre en œuvre les politiques.

Aux États-Unis, par exemple, certains des principaux aspects des programmes concernant la migration de travail sont inscrits dans la législation, ce qui accorde moins de souplesse pour réagir aux changements des conditions sur le marché ou des technologies disponibles. Les listes de professions en pénurie de main-d'œuvre, par exemple, sont établies par la loi. D'autres caractéristiques institutionnelles peuvent rendre les changements plus difficiles, mais tout de même réalisables. Le Canada a introduit un certain nombre de changements, y compris des modifications législatives, mais doit tenir compte d'une Constitution prescriptive, de l'indépendance de ses provinces et d'un pouvoir judiciaire puissant qui a infirmé plusieurs changements légaux.

La flexibilité peut aussi être restreinte par la rigidité de certains systèmes administratifs. Dans de nombreux pays, les changements de politiques ne peuvent survenir qu'à certains moments de l'année pour des questions de coût ou des questions administratives. Les infrastructures informatiques peuvent aussi constituer une contrainte. La capacité des institutions à s'adapter aux changements nécessaires doit être prise en compte, car des réformes ambitieuses peuvent être paralysées par une capacité limitée ou un délai irréaliste de réalisation.

Évoluer avec les changements, saisir les opportunités. Savoir faire preuve de flexibilité en matière de politiques publiques témoigne d'une capacité à changer d'instruments et, parfois, d'objectifs. La transition de plus en plus marquée vers une migration à titre permanent axée sur la demande est un exemple des enseignements tirés des expériences et de la capacité à modifier les moyens pour atteindre les mêmes objectifs. De même, la

réintroduction de nouveaux modes de canalisation de l'offre, comme le visa pour une recherche d'emploi, est un exemple de la volonté d'expérimenter d'autres outils, mais à petite échelle.

Une expérience en matière de politiques publiques peut aussi se manifester par la recherche d'occasions de tester de nouveaux concepts. Des investissements majeurs dans les infrastructures peuvent faire appel à de nouvelles conditions d'obtention de permis ou à des permis spéciaux amenés à être délivrés. Pour la réalisation d'une exposition internationale en Italie, un nouveau type de visa pour les travailleurs dans la construction a été créé. De même, le Japon a prévu de nouvelles options de recrutement de travailleurs étrangers dans la construction pour les Jeux Olympiques de 2020. Suite aux séismes de Canterbury en 2011 en Nouvelle-Zélande, il a fallu prévoir de grands travaux de reconstruction. Ces projets de reconstruction ont suscité deux initiatives. La première a consisté à accorder le droit de travailler à des étudiants internationaux participant à des cours de langue d'une durée limitée, ce qui a attiré ces étudiants dans la région. La deuxième initiative a été la création d'une plateforme de compétences et d'emploi. La plateforme, dotée d'une équipe dédiée de « courtiers en compétences », propose des services de placement, de partage d'informations et de facilitation de l'immigration. Elle intervient alors auprès des employeurs en leur facilitant l'accès aux marchés internationaux du travail par un processus d'immigration simplifié[50].

La politique nationale peut aussi s'inspirer des initiatives locales. La *New Scotland Initiative* en constitue un exemple. Cette initiative régionale est destinée à attirer des compétences internationales pour atténuer un problème démographique régional. Bien qu'elle n'ait pas été mise en place pour servir de projet pilote, le concept a été généralisé à tout le Royaume-Uni, puis intégré à un des niveaux du système à points.

La souplesse semble être l'exception. Aucune politique, même les mesures auto-correctrices, ne peut s'autoréguler. Le système suédois purement axé sur la demande, par exemple, a été introduit en 2008 pour refléter réellement la demande mais il a nécessité des ajustements de procédure en 2012 pour éviter les abus vis-à-vis du système. Le visa australien de travailleur temporaire qualifié de la sous-catégorie 457 a suivi une évolution parallèle aux modifications de la demande mais des exigences plus strictes ont été mises en place pour atténuer les impacts négatifs probables sur les travailleurs nationaux et une éventuelle utilisation du système à mauvais escient. De nombreux pays, en réponse, ont créé un suivi et des organes consultatifs, comme les Directions des migrations ou les Conseils consultatifs. La création de plus en plus fréquente de ces organismes indique un engagement accru des politiques.

Avant tout, les programmes pilotes (voir encadré 3.5) peuvent être un moyen d'évaluer la validité d'une nouvelle approche politique avant de l'appliquer au niveau national.

Consultation et amélioration continuelle

Une consultation publique dans le cadre de l'élaboration des politiques de migration s'avère une pratique plus répandue lorsque des pénuries de compétences sont identifiées. Cette consultation peut prendre différentes formes : en Suède des réunions de parties prenantes ; en Italie des processus pour définir des plafonds ; en Slovénie la consultation d'une instance tripartite. D'autres exemples de mesures développées grâce aux consultations publiques comprennent la finalisation des listes de pénurie en France, la consultation de bas en haut réalisée par la MAC concernant la liste de professions en

Encadré 3.5. **Programmes pilotes et revues périodiques : apprendre ce qu'il faut maintenir, modifier ou arrêter**

La réussite de l'introduction à grande échelle de nouvelles politiques et de mécanismes axés sur les résultats repose sur le postulat suivant : il faut, chaque fois que cela est possible, lancer auparavant des programmes pilotes qui doivent être suivis de près. Les introductions progressives permettent non seulement de donner des indications sur la mise en œuvre, mais aussi d'identifier les conséquences imprévues et d'y parer. Un programme pilote est une première phase importante pour contrôler et évaluer régulièrement, à long terme, les politiques publiques.

La politique migratoire a fait l'objet de nombreux programmes pilotes, dont certains ont été généralisés par la suite. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux testé des programmes concernant les travailleurs saisonniers. Au début de 2009, les Pays-Bas ont introduit un programme (*regeling Hoogopgeleiden*) qui permet aux diplômés récents d'universités étrangères bien classées de passer une année à chercher un emploi sur le marché du travail néerlandais. Une évaluation du programme au bout de deux ans a conclu que l'absorption était restée faible et décevante. Cependant, précisait-elle, une meilleure absorption était attendue et les migrants hautement qualifiés, même en petit nombre, étaient un précieux atout. En définitive, le programme a été poursuivi et l'absorption a considérablement augmenté.

Certains programmes pilotes ont servi à montrer qu'il valait mieux ne pas généraliser les projets. Le programme pilote de 2003-10 en République tchèque, « Sélection de travailleurs étrangers qualifiés » en constitue un exemple. Un autre programme pilote, *Bluebirds*, a eu lieu aux Pays-Bas pour les migrations circulaires en provenance d'Afrique du Sud ; il a été interrompu plus tôt que prévu, mais a apporté des enseignements intéressants. Un programme pilote qui montre qu'une politique publique présente des défauts ou bien est inefficace doit être considéré comme une réussite et non un échec, car il peut contribuer à éviter des retombées négatives, politiques et/ou financières, plus importantes. En ce sens, même des programmes pilotes écourtés peuvent être utiles.

Un certain nombre de pays ont introduit un examen régulier ou spécifique des résultats obtenus par les programmes de migration de travail. Le Canada effectue régulièrement des examens et des évaluations des résultats. L'étude des progrès réalisés grâce au programme et le compte rendu des conclusions visent à fournir aux hauts dirigeants des informations reposant sur des preuves, pour améliorer l'élaboration des programmes, concevoir d'autres politiques et programmes et assurer un bon rapport coûts/avantages. Les évaluations examinent si le programme est encore nécessaire, quels sont les résultats escomptés et si d'autres moyens, plus rentables et susceptibles de remplir les mêmes objectifs, sont disponibles.

Au Royaume-Uni, la Commission consultative sur les migrations (*Migration Advisory Committee*, ou MAC) a été créée en 2008 pour donner des conseils à propos de l'établissement d'une liste des professions en pénurie de main-d'œuvre. Ses attributions ont été étendues, depuis, à l'examen de problèmes spécifiques de politiques publiques portant sur la migration de travail ne concernant pas les ressortissants de l'Union européenne, notamment l'impact de cette migration et des restrictions qui lui sont appliquées*. L'approche adoptée par la MAC, pour permettre aux pouvoirs publics d'élaborer leurs politiques de migration, a constitué le premier modèle de ce genre dans le monde. D'autres pays envisagent de l'adopter ou l'ont déjà fait. En juillet 2012, l'Australie a créé le Conseil consultatif ministériel sur la migration qualifiée (*Ministerial Advisory Council on Skilled Migration*, ou MACSM) qui a pour mission de fournir aux pouvoirs publics australiens des conseils spécialisés sur le rôle de la migration qualifiée dans l'économie australienne. L'Irlande et le Canada ont appliqué un modèle similaire. Enfin, dans le cadre de propositions de réforme de l'immigration aux États-Unis (avril 2013), un Bureau d'étude sur l'immigration et le marché du travail (*Bureau of Immigration and Labour Market Research*,) serait créé au sein de l'administration publique et financé pour exercer des activités de suivi et d'analyse.

* Voir *www.UKba.homeoffice.gov.U.K/sitecontent/documents/aboutus/workingwithus/mac/role-mac.*

pénurie de main-d'œuvre au Royaume-Uni et, en Nouvelle-Zélande, les soumissions et consultations publiques à propos des listes de pénuries de compétences essentielles (*essential skills in demand*).

Des consultations ont lieu dans d'autres domaines, notamment la définition des degrés de planification ou même des mesures d'intégration. Le Canada a une solide tradition de consultation à propos de diverses questions d'action publique. Fin 2012, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), l'instance publique chargée de l'immigration, a organisé des consultations auprès des employeurs canadiens sur la mise en place d'un système d'appel à manifestations d'intérêt : un engagement pris dans le Plan d'action économique 2012. De même, une consultation publique a lieu pour déterminer la Planification annuelle de CIC des niveaux d'immigration. Le ministère britannique de l'Intérieur (*UK Home Office*) procède à une consultation complète sur des questions importantes. La plus récente avait trait aux principes et mesures pris en compte dans les propositions de frais et dépenses formulées dans le projet de loi sur l'immigration de 2013 (*Immigration Bill 2013*).

Parfois, l'élaboration des politiques publiques repose sur des pratiques plus groupées et innovantes. C'est le cas du programme de travail saisonnier qui a vu le jour en Nouvelle-Zélande (encadré 3.6).

Mécanismes de retour d'informations : suivi, analyses et preuves lors de l'élaboration d'une politique. Les pays de l'OCDE ont mis en place différents mécanismes de retour d'informations, qui sont à l'image de leurs priorités différentes en matière de responsabilisation et d'apprentissage. Ces divers mécanismes sont le produit de nombreux facteurs, notamment la culture d'évaluation et l'apprentissage organisationnel dans les contextes respectifs du secteur public. Il se peut qu'en vertu de dispositions législatives ou ministérielles, les initiatives nouvelles et établies dans le domaine de l'action publique doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu. Ce genre d'accords peut aussi dépendre des capacités et des aptitudes à se charger de ce type de travail. En outre, le mode de financement disponible pour évaluer et entreprendre une telle tâche, qu'il s'agisse d'allocations ponctuelles ou de dépenses prévues dans le cadre d'un budget, joue aussi un rôle dans cette collecte de preuves. Les enquêtes longitudinales sont, en effet, des projets onéreux. Lorsqu'un compte rendu systématique des résultats obtenus est effectué, il est plus probable que le financement soit accordé.

Le rôle des évaluations, quand elles sont significatives, peut varier à la fois dans la portée et la manière dont elles sont utilisées pour apporter d'autres modifications. Les évaluations peuvent se concentrer sur la conjoncture économique et parfois sur les impacts sociaux de l'immigration, ainsi que sur les politiques et les programmes spécifiques relatifs aux visas qualifiés ou à l'efficacité opérationnelle de l'attribution de ces visas. De nombreux pays d'installation entreprennent des évaluations périodiques – au Canada, par exemple, le programme d'évaluation permanente du travail, et le *Government Accountability Office* aux États-Unis.

Le *Home Office* au Royaume-Uni entreprend des évaluations et des recherches, tandis que le *Migration Advisory Committee* fournit des conseils et des évaluations sur les politiques en général plutôt que sur les programmes de services individuels. Des revues systématiques des résultats peuvent être effectuées au travers d'autres mécanismes tels que le rapport de la Commission parlementaire suédoise indépendante ou le Livre blanc de la Norvège sur les réfugiés et les politiques de migration. Les Pays-Bas, comme de

Encadré 3.6. **Élaboration conjointe de politiques et processus participatifs d'élaboration des politiques**

La participation publique peut être considérée comme un outil permettant de renforcer la confiance du public et de donner plus d'assurance, de réunir des preuves de problèmes complexes que ne peuvent déceler des analyses techniques, de limiter les risques et de trouver des partenaires pour mettre en œuvre des solutions complexes.

Le programme néo-zélandais des employeurs saisonniers agréés (RSE) est issu d'un processus d'élaboration conjointe d'une politique publique (New Zealand Department of Labour, 2010). Cette volonté d'unir les interventions des instances publiques sur le marché du travail dans les secteurs de l'horticulture et de la viticulture est venue de plusieurs instances chargées de définir les politiques : les ministères du Travail, du Développement économique, du Développement social, de l'Agriculture et de la Sylviculture, du Commerce et des Entreprises, et l'administration fiscale. Les problèmes soulevés (niveau et conformité de la demande de travail saisonnier) ont amené à créer le Groupe de travail sur l'emploi saisonnier dans l'horticulture et la viticulture, conçu comme un partenariat entre les secteurs d'activités, l'administration publique et d'autres organismes. Le groupe de travail a cherché à prendre en compte les préoccupations et les initiatives en cours de multiples organismes publics, ainsi que les exigences de différentes instances sectorielles. Il s'est efforcé de mettre un terme au contrôle exercé par des entreprises qui étaient devenues des intervenants essentiels mais n'étaient pas soumises à une surveillance suffisante et échappaient quasiment à toute réglementation dans les deux secteurs. Le groupe de travail a ensuite mis au point une Stratégie à moyen et à long terme sur l'emploi saisonnier dans l'horticulture et la viticulture, dont a fini par émerger la politique concernant les employeurs saisonniers agréés. Cette politique a donc constitué un aspect de la stratégie plus large visant à résoudre les problèmes structurels sur le marché du travail saisonnier.

Plus spécifiquement, la stratégie est le résultat d'une analyse des systèmes et d'un apprentissage par l'action. Des représentants d'organismes publics, des intervenants sectoriels et des représentants syndicaux ont participé à de multiples séances qui leur ont pris du temps. Si une telle démarche peut considérablement contribuer à élaborer une politique solide, elle nécessite un investissement considérable en amont dans de tels exercices d'apprentissage, ce qui peut dissuader certains organismes de l'envisager, surtout quand ils disposent de peu de temps.

nombreux pays, entreprennent principalement des évaluations ponctuelles, en particulier lors de l'introduction d'une nouvelle politique qui est accompagnée par une directive que les fonctionnaires doivent évaluer et remettre ensuite.

Quand des mécanismes de retour d'informations systématique sont prévus, il est plus facile de connaître les résultats d'une politique donnée et leur concordance avec les objectifs fixés. Ces informations continues doivent être cependant associées, dans le cas des organismes et des pouvoirs publics, à l'introduction de changements, d'améliorations ou d'ajustements pertinents dans cette politique.

Au-delà du suivi des flux et des effectifs : la prévision. Certains pays de l'OCDE effectuent des prévisions systématiques de l'offre et de la demande sur le marché du travail et estiment dans quelle mesure la migration entre dans cette équation. Le modèle de l'offre et de la demande utilisé par les services statistiques norvégiens en constitue un exemple.

À l'issue d'une analyse réalisée en 2013, un modèle de l'offre et de la demande sur le marché du travail par niveau d'éducation a été établi jusqu'en 2030, ce qui permet de disposer d'une prévision des excédents et des pénuries selon le niveau d'éducation. Le modèle prend comme hypothèse une migration nette comparable à celle observée durant les quelques années qui ont précédé 2010, soit environ 40 000 personnes chaque année, et tient compte de la ventilation des niveaux d'éducation des immigrés à partir de cette période (la plupart d'entre eux étaient originaires de l'EEE). Cet exercice et ses résultats ne renvoient toutefois pas directement à la politique migratoire.

En Australie, depuis 2010, le *Department of Immigration and Border Protection* (DIBP) a mis au point un modèle de prévision à court terme des entrées et des sorties nettes de migrants à un horizon de quatre ans[51]. Elles sont révisées tous les trimestres et rendues publiques sur le site Internet du ministère. Le modèle a l'avantage de fournir des prévisions concernant l'impact de la croissance de la population sur l'augmentation des visas temporaires, surtout en ce qui concerne les étudiants internationaux. Les pouvoirs publics peuvent ainsi tenir compte de cet impact lors de la conception de leurs politiques. Ils ne disposaient pas de cette possibilité de modélisation au milieu des années 2000, ce qui signifie qu'ils ne pouvaient donc pas prévoir avec précision la croissance de la population.

La Nouvelle-Zélande effectue une prévision économétrique semestrielle du volume de visas. Cet exercice sert à la planification des permis de séjour et à l'élaboration du budget. L'Australie et le Canada ajustent leurs objectifs quant à la résidence permanente sur une base annuelle, en s'appuyant sur de tels outils de prévision parallèlement à d'autres informations comme les différentes conditions du marché du travail (OCDE, 2014a). En Allemagne, l'Agence fédérale de l'emploi a effectué une prévision de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et quantifié l'apport nécessaire de travailleurs qualifiés au moyen de la migration, en tenant compte des contraintes en termes de relèvement du niveau de qualification et d'augmentations de la participation (OCDE, 2013b).

En résumé, les décideurs ont à leur disposition un large éventail d'outils de plus en plus sophistiqués pour atteindre leurs objectifs politiques. Tous les paramètres institutionnels ne sont pas capables d'utiliser pleinement ces outils ou de manière appropriée. Il est important de ne pas confondre l'outil avec l'objectif qu'il est censé atteindre. En outre, des outils simples peuvent également être les plus efficaces, surtout lorsque l'infrastructure de gestion des migrations est efficace.

Mise en place d'une infrastructure de gestion des migrations

Dans le domaine des migrations, comme dans d'autres domaines politiques, la mise en œuvre a son importance et peut déterminer si une politique parvient à atteindre ses objectifs. Pour qu'une politique atteigne ses objectifs, elle doit avoir la capacité de générer des résultats. Cette capacité dépend, quant à elle, des ressources humaines, des ressources en capital et des processus et pratiques utilisés. Il n'y a cependant pas d'infrastructure idéale qui permette à elle seule de gérer la migration de travail.

Les politiques publiques doivent s'appuyer sur un cadre solide, mais cette condition nécessaire n'est pas forcément suffisante pour parvenir aux résultats escomptés. Souvent, pour atteindre les objectifs correspondant à la véritable intention des politiques, il faut recourir à un ensemble d'infrastructures et de programmes permettant d'effectuer des opérations ou de proposer des services. La prestation de services peut, dans la précipitation de l'élaboration d'une politique, devenir un ajout ultérieur plutôt qu'une

priorité de la politique. Or un soutien bien conçu en matière de services devient d'autant plus important que les pays tendent de plus en plus à envisager des politiques d'immigration « actives » (Chaloff et Lemaître, 2009) qui ont pour but de rendre plus attrayantes les politiques d'admission.

Un dialogue effectif avec les migrants et les employeurs, deux utilisateurs essentiels des services d'immigration, est déterminant pour le fonctionnement, dans la pratique, de la politique migratoire. Il est ressorti d'études sur les employeurs dans un certain nombre de pays qu'ils sont exaspérés par les démarches et la bureaucratie excessives auxquelles ils sont confrontés quand ils recrutent des travailleurs migrants (MBIE, 2013). Certains employeurs finissent par faire appel à des intermédiaires ou à d'autres canaux. Les migrants sont eux aussi préoccupés par la lourdeur des procédures.

Bien qu'elles visent à résoudre ces obstacles à la migration, les modifications apportées au traitement des demandes reflètent aussi un durcissement général des procédures administratives dans de nombreux pays du fait du changement des conditions économiques et de la priorité croissante accordée à l'efficacité et à un bon rapport coûts/avantages au sein du secteur public.

Améliorer le traitement des demandes

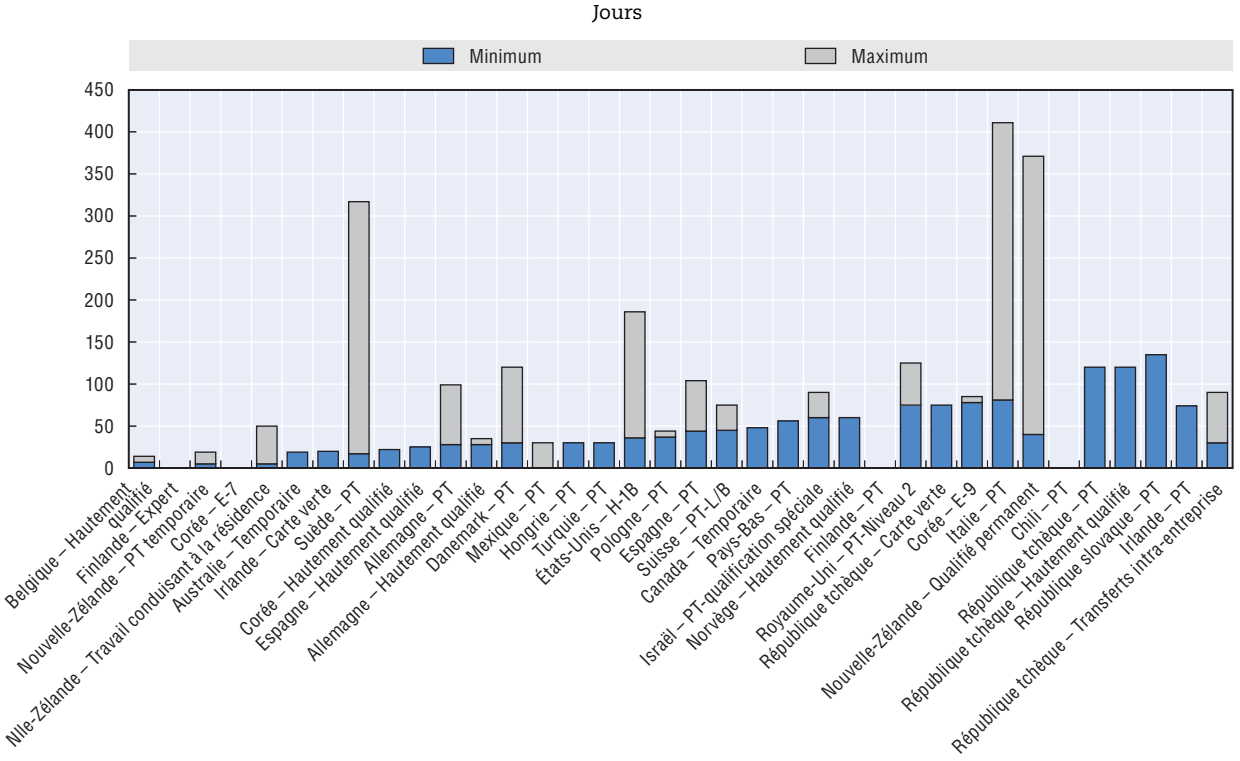
Un des moyens d'améliorer l'efficacité du système est l'accélération du traitement des demandes. Un système caractérisé par d'importants arriérés ou délais encourage à contourner les canaux officiels ou à recruter avant d'en recevoir l'autorisation. Une comparaison des temps de traitement des demandes des travailleurs hautement qualifiés (graphique 3.9) fait apparaître une forte disparité des durées minimale et maximale de traitement.

Dans ce contexte, la tendance croissante consiste à soumettre les demandes en ligne et à sous-traiter le dépôt des demandes et l'attribution des visas afin d'être plus en phase avec les attentes des clients et plus efficaces (encadré 3.7).

Plusieurs pays passent à une présence en ligne afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les retards et de mieux répondre aux besoins des clients. La logique qui sous-tend les demandes en ligne est, entre autres, qu'il vaut mieux que les agents chargés de traiter les dossiers passent plus de temps à délibérer sur la décision, qu'à remplir des papiers. Parmi les exemples de telles approches figurent le système de demande en ligne au Royaume-Uni, *SkillSelect* en Australie, IGMS (*Immigration Global Management System*) en Nouvelle-Zélande, CIC en ligne au Canada, le système électronique de demande en ligne de visa de séjour temporaire à l'aide du formulaire DS-160 aux États-Unis et les systèmes suédois. Dans ce dernier exemple, le traitement en ligne prend environ quatre semaines, tandis que celui d'un dossier déposé sous forme papier est deux fois plus long (OCDE, 2011b). Cela s'explique en partie par le fait que les demandes en ligne doivent être formellement complètes, par conséquent il n'y a pas de perte de temps due à des demandes incomplètes. Pour décourager ce type de demande, le Royaume-Uni facture des frais pour les demandes sous forme papier. L'Italie n'accepte que les demandes en ligne[52].

Ces systèmes de demandes en ligne offrent des fonctionnalités différentes. Au Canada, l'outil « vérifiez l'état de votre demande » permet à certains clients de CIC de visualiser en ligne en toute sécurité l'état de leurs demandes d'immigration ou de nationalité. *SkillSelect*, en Australie, est un moteur de règles qui détermine qui est invité à formuler une demande. Il devrait réduire les délais de traitement d'une demande de visa. *SkillSelect* aidera aussi à

Graphique 3.9. **Temps de traitement des demandes de permis de travail, différentes catégories, 2014 ou dernière année disponible**



Note : PT désigne les permis de travail.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160563

remédier aux pénuries régionales de main-d'œuvre qualifiée, en autorisant ceux qui ont l'intention d'immigrer à préciser s'ils sont prêts à vivre et à travailler dans certaines régions australiennes. Les employeurs et les administrations des États et des territoires qui cherchent à faire venir des migrants dans les régions australiennes peuvent utiliser cet outil en ligne pour choisir les demandeurs parmi ce vivier.

Les technologies nouvelles qui sont numériques et utilisent Internet devraient permettre aux plateformes de traitement de donner aux migrants une meilleure idée de l'état d'avancement de leur demande. Certains pays vérifient leurs délais de traitement dans le cadre d'une gestion interne de leurs performances, mais reçoivent aussi les réactions des migrants et des employeurs sur la qualité des services proposés (encadré 3.7).

Le système *e-Medical* commun à l'Australie et au Canada est un exemple de traitement électronique des éléments exigés lors d'une demande d'immigration, tels qu'un certificat de santé. Ce système de traitement électronique des données sur la santé a été conçu conjointement par les deux pays et peut servir à traiter les examens de santé dans ces pays. En 2012-13, le nouveau système a été déployé dans une centaine de lieux dans le monde, ce qui a permis à un plus grand nombre de clients d'accéder au traitement électronique des dossiers de santé, avec pour résultat une nette amélioration de la vitesse et de l'efficacité. Durant les six premiers mois de sa mise en service, le système a traité pour l'Australie plus de 100 000 dossiers de santé, dont plus de 72 % automatiquement, sans intervention manuelle, les résultats étant disponibles en quelques minutes[53].

Encadré 3.7. **Enquêtes et examens concernant la satisfaction des clients**

Plusieurs pays de l'OCDE examinent les canaux de distribution et la qualité de prestation de leurs services en fonction d'indicateurs tels que l'efficacité, mais aussi la satisfaction des clients. Les clients peuvent être les migrants eux-mêmes, leurs employeurs, ou même leurs représentants (intermédiaires, avocats, etc.). Aux États-Unis, une enquête auprès des clients a évalué des aspects fondamentaux du programme *E-Verify*, comme l'inscription, le tutoriel, la facilité d'utilisation, l'assistance technique et le service clients, et a comparé le score obtenu en fonction de l'indice américain de satisfaction des clients (*American Customer Satisfaction Index*) à celui obtenu de manière générale par l'administration publique[1]. Depuis 2013, les migrants qui demandent un visa depuis l'extérieur, ainsi que ceux qui sont au Royaume-Uni, doivent répondre à une nouvelle enquête de satisfaction. Cette enquête est réalisée en leur envoyant un courriel qui les invite à compléter une enquête accessible par un lien Internet, une fois qu'ils ont reçu la décision concernant leur demande de visa[2]. L'Australie utilise des recherches de marché pour mieux comprendre les besoins et cibler les services des groupes de clients[3].

Gérer la satisfaction des clients requiert d'aller au-delà du processus de traitement de la demande en proposant un élargissement des fonctions d'organisation et le recours à des dispositifs de contrôle de la qualité. Certains pays cherchent aussi à garantir la qualité, autrement dit « l'intégrité ou l'exactitude » de la décision d'immigration définitive, en veillant à ce qu'elle reste exacte, cohérente et fondée et à minimiser le nombre de décisions inexactes. Au Royaume-Uni par exemple, les décisions de l'équipe des services d'immigration chargée d'examiner les dossiers de la catégorie 4 (*Tier* 4) ont désormais un objectif de 98 % d'exactitude (44 demandes de visas), et doivent assurer un contrôle de qualité sur un échantillon de décisions à des fins de contrôle de performance et pour repérer les erreurs courantes et les besoins de formation[4]. La Nouvelle-Zélande vise un objectif de 90 % des décisions contrôlées concernant les visas. Tous les trimestres, un contrôle qualité sur un échantillon de décisions de visas est réalisé.

1. Voir USCIS (2014).
2. *www.gov.uk/government/news/new-customer-satisfaction-survey*.
3. *www.immi.gov.au/about/department/cep/*.
4. Voir UKBA (2012).

Procédures de traitement accéléré

Les procédures de traitement accéléré autorisent certaines catégories de migrants, des employeurs ou des particuliers, à bénéficier d'un traitement plus rapide, soit parce que leurs demandes sont examinées en priorité, soit parce qu'ils sont exemptés de certaines étapes du processus.

Dans certains cas, il s'agit d'employeurs agréés. Par exemple, la politique de l'Australie en matière de migration, qui est axée sur les régions du pays, a recours à des organismes régionaux de certification (comme les organismes régionaux de développement économique ou les chambres de commerce régionales) pour certifier les nominations et les demandes des employeurs. La Suède certifie les bons employeurs, généralement les grandes entreprises, grâce au Conseil suédois de la migration, qui peut réduire le temps nécessaire pour obtenir un permis de travail et de séjour de sept mois à sept jours consécutifs. Dans certains pays, les mutations à l'intérieur d'une même société bénéficient aussi d'une simplification des procédures.

D'autres procédures accélérées sont spécifiques à des secteurs ou à des professions. Par exemple, en réponse à une pénurie de médecins dans le système de santé irlandais, de nouvelles dispositions ont été mises en place depuis juin 2010. Selon ces dispositions, les médecins n'appartenant pas à l'EEE qui souhaitent travailler dans le système de santé public n'ont pas nécessairement besoin d'un permis de travail. Ces dispositions ont pris fin en 2014.

La Nouvelle-Zélande teste actuellement une nouvelle plateforme de compétences à Canterbury qui facilitera une prise de décision accélérée en matière d'immigration quand les employeurs ne peuvent trouver des travailleurs locaux pour les postes proposés. Ce système d'« anticipation », qui prévoit d'organiser plus tôt l'examen de la situation de l'emploi, pourrait être reproduit à l'échelle nationale s'il est jugé efficace.

Dans d'autres cas, une procédure accélérée est disponible à un certain prix. Les États-Unis proposent des services de traitement prioritaire (*Premium Processing Services*) aux employeurs qui déposent des demandes de parrainage d'un migrant pour un visa de travail temporaire. Le délai garanti de traitement de ces demandes est de 15 jours consécutifs. Les mêmes services sont proposés au Royaume-Uni.

Des craintes se sont exprimées concernant ces procédures accélérées qui, certes, aident les employeurs à recruter des travailleurs migrants, en particulier les migrants temporaires, mais ne sont généralement pas accessibles aux PME, car celles-ci n'ont pas forcément les moyens financiers ou n'ont pas besoin d'effectuer des mutations internes à la société, ou n'ont pas un volume de demandes qui leur permettrait de bénéficier d'une procédure accélérée (OIM, 2012).

Personnel alloué

Le modèle de gestionnaire de dossiers, qui ne prévoit qu'un seul point de contact pour les demandeurs ou les employeurs concernant leur demande, n'est pas courant dans les systèmes de migration, même si certains cas ont été cités précédemment. Des sources diverses d'information et d'orientation sont plus courantes.

En Écosse, la *Fresh Talent Initiative* a été lancée pour faire face au recul de la population dans la région et au manque de compétences. Une part essentielle de l'initiative a consisté à mettre sur pied et à gérer le *Relocation Advisory Service*, centre de conseils pour ceux qui souhaitent venir vivre en Écosse ou y rester ; et les activités ciblaient des groupes particuliers, par exemple les universités et les étudiants internationaux. Des chargés de relations néo-zélandais proposent leurs services aux employeurs qui ont besoin de travailleurs migrants, tandis que des agents de liaison comparables s'occupent des clients investisseurs. Certains services peuvent être externalisés (voir encadré 3.8).

Simplification des procédures

Les complexités procédurales peuvent décourager les migrants et les employeurs et ajouter aux coûts de la migration. Le nombre d'étapes dans la procédure de demande de permis de travail varie selon les pays. En Norvège, par exemple, la procédure se fait à l'aide d'un simple formulaire de deux pages soumis à une autorité unique. Toutefois, la plupart des pays exigent des demandeurs une interaction avec les différentes administrations, ou une procédure impliquant un grand nombre d'agences.

Une stratégie possible consiste à rationaliser l'émission de permis de travail et de permis de séjour distincts. La directive de l'UE sur la délivrance d'un permis unique a été conçue pour simplifier et harmoniser les règles actuellement applicables aux États de l'UE, et créer une procédure plus efficace à la fois pour les ressortissants hors UE et pour leurs employeurs.

Encadré 3.8. **Sous-traitance des services de migration**

Face à la circulation accrue des personnes pour de multiples raisons, les pays de destination se préparent à faire face à de plus grandes quantités de dossiers à traiter et à une couverture géographique plus étendue en sous-traitant les fonctions administratives de traitement des visas. Les services chargés de l'immigration et les missions diplomatiques partout dans le monde sont souvent confrontés à une diminution des ressources et s'éloignent des modèles opérationnels traditionnels, en se tournant vers des Centres de réception des demandes de visas (CRDV) qui deviennent le « guichet » des organismes chargés de l'immigration. Les États-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande font appel à des CRDV depuis un certain temps.

La sous-traitance des demandes à des CRDV assure que toutes les tâches administratives associées à une demande sont remplies selon des critères rigoureux et en temps voulu, ce qui minimise les taux de rejets ou la nouvelle présentation de mêmes demandes. Un argument essentiel en faveur de cette tendance est de réduire la charge des tâches administratives du personnel pour qu'il puisse mieux veiller à la qualité des décisions concernant les visas.

Habituellement, les prestataires de services exercent des fonctions administratives pour la plupart des catégories de visas (visas de séjour permanent exceptés). Les tâches suivantes sont les principales qu'effectue, par exemple, l'OIM pour l'Australie lorsqu'elle tient lieu de CRDV : informations sur les clients, réception des demandes, collecte de données, réception des frais, restitution du passeport/du visa, et rapports d'activité. Il est clairement signalé que les CRDV ne participent pas à la prise de décision et n'exercent aucune influence sur le résultat de la demande. Le soutien administratif peut aussi comporter la collecte d'informations biométriques (ce que fait BLS international pour le Danemark par exemple). Cela étant, au fil du temps, l'amélioration des dépôts sécurisés en ligne via des plateformes informatiques pourrait contribuer à une meilleure gestion des dépôts de demandes.

Les sous-traitants doivent être en mesure de respecter la vie privée et la confidentialité des informations. De tels centres ont tendance à fonctionner sur la base du recouvrement au moins des coûts ; même s'ils n'ont pas de but lucratif, ils peuvent faire face à des frais supplémentaires qu'ils doivent récupérer dans les appels d'offres. Des tendances comparables de sous-traitance peuvent être observées, par exemple, pour les services de prise de rendez-vous, afin d'éviter que les consulats soient débordés d'appels téléphoniques.

La procédure de demande unique (Directive CE 2011/98/UE) exige des pays membres de l'UE qu'ils appliquent une procédure unique pour la demande de délivrance, de modification ou de renouvellement d'un permis. Non seulement la directive désigne une autorité compétente unique, mais elle fixe aussi un délai de quatre mois suivant la date de dépôt de la demande pour que l'autorité statue sur la demande. Les pays membres restent libres d'imposer des exigences distinctes pour l'examen de la situation de l'emploi[54].

Le permis unique tient lieu à la fois de permis de séjour et de permis de travail. Il doit avoir la forme d'une carte et comporter diverses caractéristiques de sécurité et biométriques, comme les empreintes digitales et une photo numérique du détenteur. Les permis peuvent contenir des informations supplémentaires concernant la situation professionnelle du détenteur, comme le nom et l'adresse de son employeur, le lieu et la nature de son travail, les heures travaillées et/ou la rémunération. En dehors du permis unique, les États membres ne peuvent exiger que d'autres permis soient présentés comme justificatifs d'une autorisation de travail.

Les détenteurs d'un permis unique sont autorisés à circuler librement et à résider sur tout le territoire du pays de l'UE qui a émis le permis, mais ils ne sont autorisés à travailler que dans le lieu et pour l'employeur spécifiés sur leur permis. Ils bénéficient généralement des mêmes droits que les ressortissants de l'UE, concernant les conditions de travail, les syndicats, l'éducation et la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes et des titres et les avantages fiscaux.

Le permis de séjour unique clarifie l'admissibilité à l'emploi. Des documents distincts de travail et de séjour peuvent être difficilement compréhensibles pour les employeurs ; c'est une des raisons pour laquelle les États-Unis, où des dizaines de documents peuvent attester de l'admissibilité à l'emploi, ont mis en place le programme pilote en ligne *e-Verify* pour les employeurs.

Des guichets uniques pour améliorer la coordination et l'expérience des clients

Dans plusieurs pays de l'OCDE, une grande diversité de services d'informations sur les questions de travail et de séjour ciblent des groupes de migrants. Il est rare, cependant que des guichets uniques offrent aux migrants une large palette de services allant au-delà de la migration.

Au Portugal, l'ACIDI (Commission supérieure pour l'immigration et le dialogue interculturel) dirige les migrants vers les services d'octroi de permis, la police, les services de soins de santé, les écoles, etc. (OCDE, 2008b). Une des particularités de ce programme est le rôle que tiennent plus de 30 médiateurs interculturels dans les Centres nationaux de soutien aux immigrés et de contrôle des frontières (SEF), mais les médiateurs demeurent néanmoins les employés des principaux groupes d'immigrés. L'ACIDI a une approche très flexible qui favorise la proximité des services, et fournit notamment des autobus pour apporter des services de proximité dans les zones à concentration élevée d'immigrés, pendant le week-end. En outre, il fournit les documents en format électronique.

L'initiative *WorkinDenmark* comporte un portail Internet, des centres de services dans trois des principales villes danoises et une base de données d'emplois et de CV concernant les personnes hautement qualifiées. Les employeurs peuvent voir les CV mis en ligne, mais doivent être inscrits pour accéder aux coordonnées leur permettant une prise de contact. Ce service actif pour les employeurs propose entre autres la sélection de candidats pertinents, une permanence téléphonique et surtout un point de contact unique à la fois pour les employeurs et les migrants, qui fournit des informations sur les instances compétentes au Danemark concernant les permis de séjour, le numéro de sécurité sociale, la carte d'assurance médicale, les autorisations, les impôts, etc. Ce service aide également à l'installation, à la recherche d'emploi pour les conjoint(e)s et facilite le retour lorsque le séjour est temporaire.

En Norvège, la police, la Direction de l'immigration, la Direction des impôts et l'inspection du travail ont mis en place un centre de services pour les travailleurs étrangers dans le pays dans trois villes. Le centre propose son aide aux ressortissants de l'EEE pour les contrats de travail norvégiens, ainsi qu'aux citoyens de pays en dehors de l'EEE qui ont déjà reçu des offres d'emploi et font la demande d'un permis de travail spécialisé. Le centre propose également ses services aux membres de la famille des personnes appartenant à l'une ou l'autre de ces deux catégories. Au centre de services, les travailleurs ou leurs employeurs peuvent demander les services suivants : première demande et renouvellement d'un permis de séjour et de travail, carte de déduction fiscale, numéro d'identification personnel (ou numéro fiscal temporaire) et notification dans le registre de l'état civil norvégien.

Définition de la structure tarifaire optimale

La fixation des tarifs dépend de la manière dont les services administratifs sont facturés et financés. Si un modèle de recouvrement des coûts ou utilisateur-payeur est appliqué pour déterminer les tarifs, un coût substantiel est récupéré auprès du migrant. Habituellement, ce coût est censé permettre de couvrir les frais administratifs correspondant au traitement des visas et à la gestion de la conformité.

Dans la plupart des cas, les frais de visa représentent un petite part du coût total de la migration. Néanmoins, les tarifs appliqués présentent de grandes disparités (graphique 3.10) et, pour les travailleurs à bas salaire qui ne séjournent que peu de temps dans le pays, ces frais peuvent représenter une part importante de ce qu'est censée leur rapporter leur migration de travail. Un coût excessif peut aussi dissuader les migrants potentiels et l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les frais et coûts associés constituent une petite part des revenus moyens et que des frais élevés n'ajoutent qu'à l'inefficacité du système.

La plupart des tarifs ne dépendent pas du salaire versé, sauf en France et en Israël. La France impose au travailleur un tarif de 70 EUR et à l'employeur une taxe correspondant à 60 % d'un mois de salaire, dans la limite de 2.5 fois le salaire minimum ; le montant maximum à payer est de 4 500 USD, pour un travailleur gagnant plus de 7 700 USD par mois. En Israël, pour les travailleurs du secteur de la construction, un montant de 4 500 USD doit être versé pour entrer dans le pays et un prélèvement de 15 % est effectué sur le salaire brut chaque mois. Dans ce pays, l'idée est de décourager le recrutement de travailleurs à l'étranger, en absence de mécanismes de contrôle comme ceux en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2013d).

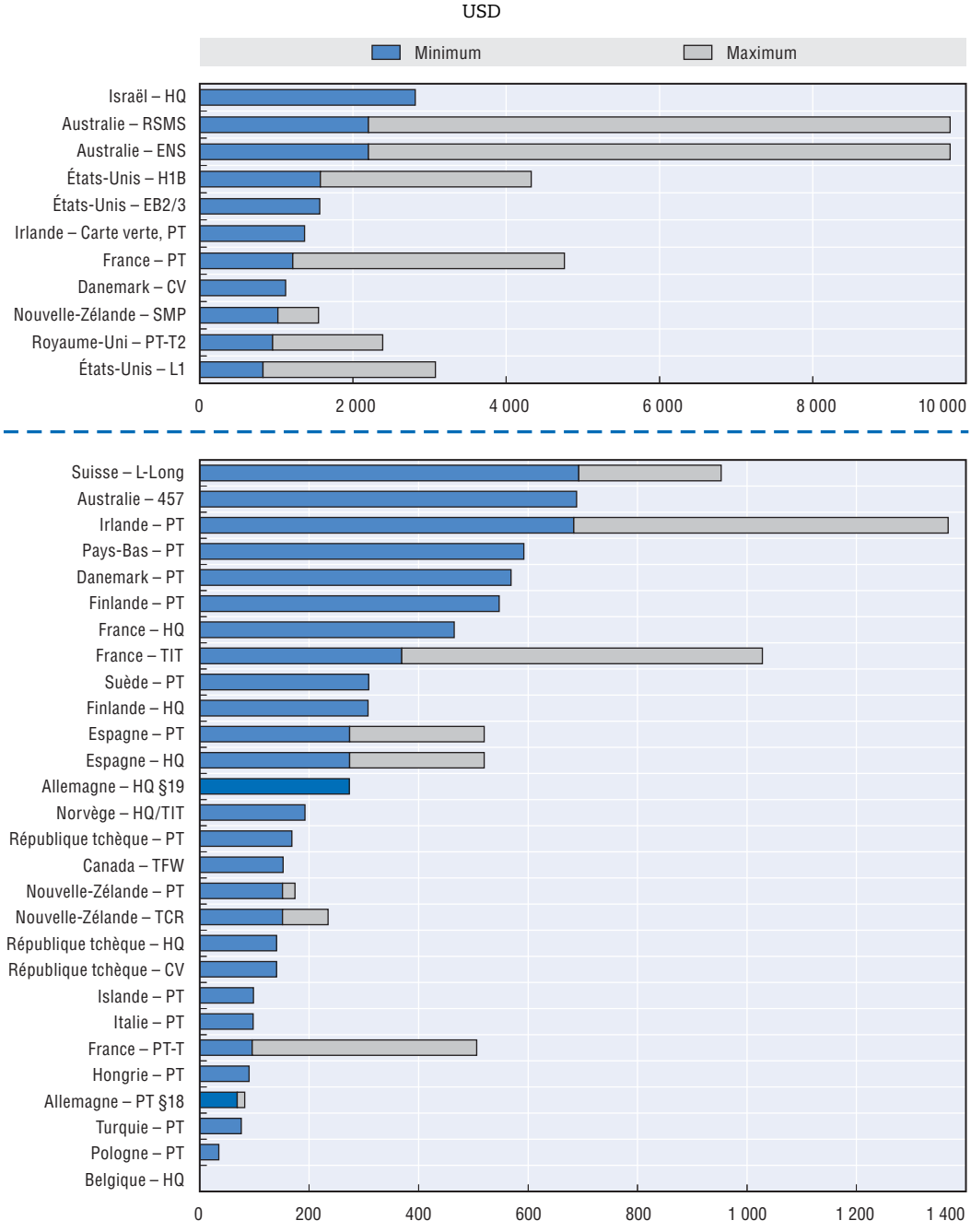
En ce qui concerne les travailleurs qualifiés, il n'existe aucune preuve que les migrants soient sensibles aux fluctuations des tarifs. D'autres catégories, comme les travailleurs temporaires, les travailleurs peu qualifiés et les étudiants en mobilité internationale, peuvent être plus concernées. À cet égard, l'Australie et le Royaume-Uni réalisent des études pour estimer l'élasticité de la demande.

Dans certains cas, comme en Australie, la stratégie générale de tarification ne concerne pas que le coût du permis. Depuis juillet 2013, de nouveaux frais ont été introduits : des frais pour les demandes ne passant pas par Internet et des frais de dossier pour les visas temporaires (*temporary application charge*). L'Australie fournit en amont une estimation tarifaire pour que les migrants puissent vérifier le prix total des visas au début de la procédure.

Décider de réglementer les intervenants du secteur privé

Dans la chaîne de l'offre de prestations concernant la migration, plusieurs intervenants participent au processus permettant aux travailleurs migrants d'un pays d'origine de se rendre dans le pays destinataire ou même de faciliter un changement de statut à l'intérieur des frontières. Ces tiers peuvent être, entre autres, des conseillers spécialistes de l'immigration, des agents de recrutement et des employeurs agréés. Chaque intervenant se charge d'une ou de plusieurs fonctions en cherchant à faire correspondre les emplois et les travailleurs disponibles et en aidant les travailleurs migrants et leurs familles à se frayer un chemin dans les méandres des instances et démarches administratives. Dans tous les pays de l'OCDE, des intermédiaires interviennent dans le

Graphique 3.10. **Frais administratifs pour obtenir un visa ou permis de travail, 2014**



Note : Taux de change prévalant en mars 2014.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160574

processus de migration et sont soumis à divers degrés de réglementation. Dans certains pays, ils sont intégrés au processus de migration ; dans d'autres, ils sont considérés comme des intervenants externes ou superflus et leurs interventions ne sont pas reconnues.

Comme l'offre peut dépasser la demande (d'emplois) et que le pouvoir de négociation, notamment des travailleurs peu qualifiés, peut être faible, les autorités ont recours à un certain nombre d'instruments pour réglementer ces intervenants et autres acteurs tiers (voir encadré 3.9). La volonté de soumettre ces intervenants à une « présélection » par un processus de certification reflète l'intention des pouvoirs publics d'éviter l'exploitation des migrants, de maintenir des règles du jeu équitables pour des intervenants comparables et de se décharger des tâches de vérification de la conformité sur des parties prenantes privées. La question essentielle est de savoir quel type et quelle forme de réglementation utiliser et quelle approche les pouvoirs publics doivent adopter pour gérer un tel accord, à travers un ensemble d'incitations (et de mesures dissuasives), en prévoyant notamment un suivi régulier.

Encadré 3.9. **Réglementation des intermédiaires : consultants en immigration et agents de recrutement**

Le long de la chaîne de l'offre de prestations concernant la migration, plusieurs intermédiaires interviennent que les États s'efforcent de réglementer, pour un certain nombre de raisons. Les consultants spécialistes de l'immigration et les agents de recrutement sont deux des principales catégories d'intervenants mais, dans la pratique, les agents de recrutement peuvent aussi proposer des services proches des conseils en matière d'immigration. Ces deux catégories d'intervenants comblent les lacunes dues à la complexité et à l'asymétrie des informations : les lois sur l'immigration peuvent constituer un trop grand obstacle, même pour des migrants qualifiés, et il peut s'avérer difficile, voire même impossible sans un intermédiaire, de trouver un poste correspondant à ses compétences sur un marché du travail lointain et différent.

Un consultant agréé ou un avocat spécialiste de l'immigration connaît en profondeur un système donné et surtout, est tenu de respecter un code de conduite définissant des normes de conduite professionnelle et éthique. Cela assure une protection au migrant ou à l'employeur lorsque des services sont jugés insatisfaisants. De plus, en cas de plainte, des procédures internes permettent de traiter l'affaire et, si une solution n'est toujours pas trouvée, des mécanismes d'arbitrage existent.

Ces intermédiaires qui n'appartiennent pas à l'administration publique jouent un rôle majeur dans la médiation et le traitement des procédures de migration dans la plupart des pays. Plusieurs pays comme le Canada (Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada), le Royaume-Uni (*Office of the Immigration Services Commissioner*), la Nouvelle-Zélande (*Immigration Advisers Authority*) et l'Australie (*Office of the Migration Agents Registration Authority*) ont mis en place des systèmes de réglementation bien établis. L'autorité de tutelle se charge à la fois de la certification des agréments et de la formation continue. Les consultants doivent démontrer leurs compétences dans plusieurs domaines, dont la législation relative à l'immigration et la gestion d'une activité : ils doivent aussi adopter un code de conduite qui couvre les questions d'éthique et les conflits d'intérêts.

Les problèmes qui se posent habituellement concernant la prestation de conseils en immigration sont, entre autres, la réglementation des consultants installés à l'étranger, la sollicitation de clients, la publicité mensongère sur les possibilités d'obtention de visas et la facturation excessive. Les avocats tendent à se situer en dehors du régime. Dans certains cas, la réglementation s'applique également aux professions juridiques. Aux États-Unis, seul un avocat (*attorney*), ou un représentant agréé travaillant pour une entité reconnue par la *Board of Immigration Appeals*, peut donner un conseil légal.

Encadré 3.9. **Réglementation des intermédiaires : consultants en immigration et agents de recrutement** *(suite)*

Les agents recruteurs posent d'autres types de problèmes, qui portent notamment sur les frais de placement, les déductions invisibles, les abus à l'encontre de travailleurs peu qualifiés et viennent s'ajouter à des problèmes d'exploitation et de dépassement de la durée de séjour autorisée. Les activités de recrutement des travailleurs migrants sont bien plus compliquées à réglementer. Le problème insidieux de surfacturation (exiger des frais supérieurs à ceux autorisés légalement) relève généralement de la Convention 181 de l'Organisation internationale du travail, qui propose aux administrations publiques nationales un mécanisme de réglementation des agences d'emploi privées.

Certaines tentatives de législation ont eu lieu dans certains pays, comme le *California Transparency in Supply Chains Act* (loi californienne sur la transparence des chaînes de l'offre) qui exige des entreprises qu'elles rendent compte publiquement de leurs efforts pour prévenir le trafic d'êtres humains dans leurs chaînes de l'offre*. La Nouvelle-Zélande réglemente les agents de recrutement pour gérer ses programmes saisonniers et via des accords interinstitutionnels avec les pays d'origine.

* Voir Klett (2013).

Évaluation des qualifications et des compétences

Les disparités entre les qualifications et les compétences sont assez larges dans la plupart des pays de l'OCDE et difficiles à gérer, en particulier pour les migrants qui ont obtenu leurs qualifications et acquis leurs compétences dans des lieux d'enseignement et des marchés du travail différents. Une évaluation des qualifications et des compétences doit devenir par conséquent une priorité pour les pays d'accueil pour éviter que ce capital humain ne soit gaspillé.

L'évaluation internationale des qualifications est une tâche qui nécessite des ressources considérables, et doit conserver toute information utile à l'échelle nationale, sur les marchés du travail et des systèmes de classification des compétences ou des activités professionnelles. En outre, dans ce domaine, le risque de fraude est élevé et les gains d'efficience qui peuvent être obtenus par une collaboration internationale sont importants. Un autre domaine complexe est celui des professions réglementées où les certifications professionnelles sont généralement rigoureuses et soumises à des instances professionnelles. Cela vaut tout particulièrement pour le secteur de la santé. Par ailleurs, il existe aussi des organismes sectoriels et des établissements de formation professionnelle.

Un exemple de coopération multilatérale est le NARIC (*National Academic Recognition Information Centres* – centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes). Les centres NARIC fournissent des informations sur les études effectuées au sein des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Ils travaillent en collaboration avec le réseau ENIC (*European Network of National Information Centres*), établi par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Un centre national est implanté dans chaque pays. Cependant, aucune entité multilatérale ne permet de vérifier les qualifications en dehors de l'UE, ce dont se chargent quelques pays à titre individuel.

En 2004, le Danemark a créé des centres régionaux du savoir afin d'évaluer les compétences et les qualifications des immigrés. Il s'agit d'un projet commun du ministère de l'Emploi et des partenaires sociaux. L'évaluation est réalisée généralement sur le lieu de

travail, au sein d'entreprises, et les participants obtiennent des « cartes d'aptitude » qui établissent un lien entre les compétences des immigrés et les besoins du marché du travail. Les centres ont également contribué à faire en sorte que les immigrés trouvent des emplois qui correspondent à leurs compétences (OCDE, 2007).

À partir de mai 2013, toutes les personnes qui postulent dans le cadre du Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PTQF) au Canada doivent obtenir une évaluation des diplômes d'études (EDE) de leurs diplômes étrangers obtenus. Les organisations désignées, y compris des organismes professionnels, évaluent les niveaux, les transcriptions, etc. et apportent la confirmation de la validité et de l'équivalence à un diplôme canadien.

Plus récemment, l'Australie, en particulier, a conçu un système d'évaluation des compétences à des fins de migration[55]. Dans le cadre de ce système, les compétences des migrants qualifiés potentiellement à même de travailler au niveau de compétences requis dans leur profession sont évaluées avant qu'une décision ne soit rendue sur leur demande de visa. Les autorités qui font l'évaluation, en vertu de la législation en vigueur sur la migration, tentent de mettre en relation ces qualifications et l'expérience acquise dans le cadre des normes énoncées par l'*Australian Qualifications Framework*. Pour les professions enregistrées, dans certains cas, l'évaluation des compétences prend simplement en compte la preuve de l'enregistrement nécessaire pour exercer cette profession en Australie (par exemple les médecins ou les avocats). Pour d'autres, le processus d'enregistrement/autorisation accompagne le processus d'évaluation des compétences.

Garantir l'équité des critères et des procédures appliqués

L'accès au recrutement à l'étranger n'est pas ouvert équitablement à tous les employeurs. Les pénuries sont ainsi ressenties tout autant dans les entreprises locales de plus petite taille que dans les grandes entreprises. Mais les PME ont moins de facilités à recourir à un recrutement international. Les employeurs d'une certaine taille bénéficient d'économies d'échelle et de la possibilité de développer des réseaux de recrutement et des effectifs internes spécialisés. Un accès équitable au système de migration et une réduction des coûts élevés fixés pour les PME est un objectif raisonnable. Il peut être cependant difficile à atteindre.

L'accès à la migration internationale n'est pas non plus ouvert équitablement aux migrants eux-mêmes. Si c'était le cas, il faudrait donner à tous les migrants qui remplissent les conditions requises et ont des qualifications identiques, une chance égale d'obtenir un permis. La pratique montre qu'il est difficile d'intégrer le principe d'équité, dans le cas des programmes saisonniers plafonnés, par exemple. Un employeur préfère voir revenir les mêmes employés alors que, parallèlement, les pays d'origine souhaitent faire tourner les opportunités entre les différentes communautés/régions. Il semble qu'il y ait en conséquence un arbitrage entre équité et efficacité.

La sélection peut aussi privilégier certaines nationalités. Par exemple, les Indiens sont nombreux à obtenir des visas de travailleurs qualifiés dans la catégorie H-1B aux États-Unis, essentiellement pour y exercer des professions liées à l'informatique. Cette donnée contraste avec la plus longue liste d'attente pour leur transition vers un séjour permanent, car les visas octroyés au titre du travail sont plafonnés en fonction de limites par pays, ce qui pénalise de façon disproportionnée les pays les plus grands et ceux qui ont de nombreux titulaires de visas temporaires. D'autres pays imposent aussi des plafonds pour les professions ou le pays d'origine pour qu'il n'y ait pas de prédominance (par exemple, l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie).

En soi, le principe du « premier arrivé, premier servi » peut ne pas poser de problème lors de l'acceptation de demandes concernant des catégories de professions soumises à un quota ou un plafond. Il peut cependant exclure arbitrairement certains demandeurs du processus de sélection, comme dans le système en ligne italien qui utilisait comme critère de classement l'heure de dépôt du dossier, les postulants bénéficiaires étant départagés des moins chanceux uniquement par un très court laps de temps. Une solution plus juste peut être un créneau horaire raisonnable pour accepter les demandes, puis le recours à un système de tirage au sort ou de vote pour puiser dans la réserve de demandeurs, comme dans le cas du visa H-1B aux États-Unis.

Élaborer des mécanismes de conformité

Pour faire respecter la législation, les pays ont recours à un certain nombre de mécanismes qui vont de mesures dissuasives et punitives aux instruments plus facilitateurs. La plupart des pays imposent aux employeurs des sanctions comme des amendes et autres pénalités pour s'assurer qu'ils ne recrutent pas et ne gardent pas des travailleurs sans permis. Dans la plupart des pays, les sanctions appliquées aux employeurs sont un complément relativement récent aux lois sur le travail et l'immigration : elles existent depuis le milieu des années 70 en Europe occidentale, depuis la fin des années 80 aux États-Unis et depuis 1997 au Royaume-Uni (Martin et Miller, 2001). Les inspections régulières constituent un instrument de base même si cette pratique dépend, d'une part, de la capacité du système à pouvoir réaliser des contrôles de manière suffisamment étendue et, d'autre part, de l'efficacité du système administratif ou judiciaire.

Le recrutement illégal a toujours constitué une préoccupation pour ceux chargés de faire respecter la législation sur l'immigration. La Directive UE 2009/52/CE prévoit des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de personnes en situation irrégulière venant de pays n'appartenant pas à l'UE. Le Parlement européen a récemment émis une résolution non contraignante qui appelle à renforcer la mise en œuvre des directives de l'UE sur le respect de la législation concernant l'immigration et les sanctions dont sont passibles les employeurs. La résolution appelle spécifiquement à multiplier les inspections sur le lieu de travail, à renforcer la coopération régionale entre les organismes publics chargés de mettre en œuvre la politique de l'immigration, et à créer des mécanismes centralisés de contrôle du respect de la législation.

Recourir à la technologie, notamment aux instruments « intelligents » en ligne, relève d'une démarche dynamique grâce à laquelle, en théorie, il est impossible de ne pas connaître le statut des travailleurs. De tels systèmes existent en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Canada et au Royaume-Uni. Le service en ligne de l'immigration en Australie, *Visa Entitlement Verification Online*, ou VEVO, donne aux détenteurs de visas, employeurs et autres organismes inscrits, accès à des informations sur les critères d'admissibilité et le statut. Le programme *e-Verify* des services d'immigration américains (*US Citizenship and Immigration Services*, ou USCIS) dispose également de ressources en ligne permettant aux employeurs de vérifier l'admissibilité des travailleurs migrants.

En Australie, le service *Dob-in* encourage les membres d'une collectivité et le public à appeler pour signaler anonymement les personnes et les employeurs qu'ils soupçonnent de ne pas respecter les lois sur l'immigration et d'être présents dans le pays illégalement[56].

Les questions de respect de la législation sont aussi traitées à l'aide d'instruments « éducatifs », notamment en affichant bien en évidence des informations sur des portails Internet. Le US I-9 Central a créé le formulaire d'admissibilité à l'emploi pour les nouveaux recrutés, afin de donner aux employeurs et aux employés accès aux ressources, aux conseils et aux instructions nécessaires pour remplir correctement et mieux comprendre le formulaire. Il comporte des exemples de documents I-9 recevables, des informations sur les sanctions et les droits des employés, ainsi qu'un lien vers une aide aux clients.

Il ressort de la tendance générale que les pays envisagent plus sérieusement que jamais des mesures pour empêcher les employeurs d'échapper à leurs obligations.

Conclusions

Ce chapitre a analysé les problèmes posés par la politique de migrations de travail ainsi que les pratiques des pays de l'OCDE, argumentant en faveur d'un système de gestion des migrations doté d'objectifs clairs et adoptant une palette d'outils et une infrastructure dynamiques et modernes.

Juger un système de migrations de travail est ardu, car il n'existe pas d'indicateur miracle de succès. Pourtant l'opinion publique est continuellement en demande d'informations sur son fonctionnement, et pas toujours uniquement en termes de marché du travail. Puisque les décideurs politiques ont plus de contrôle sur la migration de travail que sur les autres formes de migration, ils doivent rendre des comptes sur les résultats de cette migration. Néanmoins, l'opinion publique n'est pas toujours consciente de ce qui distingue la migration de travail des autres formes de migration.

Malgré tout, par rapport à la décennie précédente, les décideurs politiques peuvent aujourd'hui s'appuyer sur une connaissance beaucoup plus large et plus approfondie de ce qui fonctionne en matière de migrations de travail. De nombreuses mesures politiques ont été expérimentées dans différents pays de l'OCDE, démontrant que pour chaque contexte, il existe différentes approches et outils efficaces. Améliorer la collecte des données a permis de se faire une meilleure idée des résultats sur le long terme des travailleurs migrants dans différents pays et dans des circonstances économiques en plein changement. Bien que chaque pays de l'OCDE rencontre des défis spécifiques, tous les pays peuvent faire un meilleur usage de la migration de main-d'œuvre pour répondre à ces défis. Une gestion plus intelligente des migrations de travail signifie qu'il faut aller au-delà des catégories et des distinctions traditionnelles.

Sans qu'il y ait de véritable base de référence vers le succès, c'est le but de tout processus politique d'atteindre des objectifs de migrations de travail basés sur des arbitrages entre ce qui sert le grand public, l'économie et les intérêts de groupes spécifiques et des migrants eux-mêmes.

Les responsables des politiques migratoires restent confrontés à certaines questions. Quelles approches adopter pour attirer, choisir et retenir les migrants ? Doit-on fixer leur nombre dans les différentes catégories, comment y parvenir et quelles catégories utiliser ? Quels seront leurs résultats probables sur le marché du travail et quel impact cela aurait-il sur les personnes sélectionnées et celles qui les accompagnent ?

Aucune mise en place unique de politique ne pourra résoudre toutes les questions de tous les pays. Les outils discutés dans ce chapitre sont autant d'exemples du niveau de sophistication grandissant des options disponibles de nos jours. La prolifération des systèmes à points et leur évolution qui les pousse à inclure des manifestations d'intérêt,

est un exemple des solutions que commencent à envisager les pays pour faire face aux grands nombres et maintenir la qualité en pratiquant une sélectivité accrue. Clairement, une telle approche est difficile et n'est pas adaptée à tous les pays, car ils ne savent pas tous quels travailleurs étrangers seront les plus adaptés à leurs marchés du travail. Des instruments qui existent de longue date, comme l'examen de la situation de l'emploi ou les listes des compétences en pénurie, continuent d'évoluer, des modifications étant constamment apportées aux procédures ou aux critères appliqués, mais ces instruments ne sont pas, en définitive, les seuls moyens de protéger les marchés locaux du travail.

De nos jours, les outils politiques sont mieux à même de répondre aux besoins de multiples acteurs, mais la question de savoir quel acteur aura la priorité ne peut être résolue qu'en tenant compte du contexte national. Par exemple, les employeurs sont souvent les principaux bénéficiaires des migrations de travail, mais il faut trouver un équilibre entre leur rôle central sur le marché du travail et leurs obligations à se conformer à ses règles. Désormais, de nouveaux mécanismes, comme les quotas et les procédures accélérées, sont complémentaires avec de nouvelles formes de contrôle, dans le secteur de l'industrie ou au niveau des différents employeurs. D'autres outils servent aussi les intérêts des employeurs, comme faire la correspondance entre différents services ou dérouler le « tapis rouge » aux travailleurs migrants. Ce que doivent apporter les employeurs en échange reste une autre question à résoudre.

De plus, une bonne politique n'est pas qu'une question d'objectifs clairs et d'outils appropriés. Elle exige une bonne mise en œuvre. La rationalisation des procédures et le souci d'axer les résultats sur les clients peuvent mieux favoriser la réalisation des politiques. À cet égard, la mobilisation d'un personnel convenablement formé, ainsi que le recours intelligent aux nouvelles technologies et à des informations affichées bien en évidence, améliorent le fonctionnement de l'ensemble du processus migratoire pour les intervenants clés.

Au final, les mécanismes de retour de l'information sont un investissement dans l'infrastructure qui peut rapporter aux gouvernements. La mise en place d'évaluation et de surveillance des retours d'information dans le cycle de développement d'une politique signifie que les pays sont désormais capables de gérer de manière dynamique les paramètres d'une politique et peuvent plus vite s'éloigner des politiques inefficaces. Que ces évaluations, ces analyses et ces contrôles soient en interne, en externe, ou bien en collaboration, il est indispensable qu'ils puissent informer et fournir aux équipes un sentiment de responsabilisation.

Finalement, les politiques de migrations de travail ne peuvent rester figées, et doivent évoluer pour mieux prendre en considération les preuves de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Elles doivent prendre également en considération les changements économiques, le contexte du marché du travail et le fait que les décideurs politiques doivent être capables d'expliquer les changements sous-jacents à l'opinion publique. Cette mission est d'autant plus facilitée quand les objectifs sont clairs, les outils et les garde-fous appropriés, et quand elle est accompagnée par une gestion dynamique et des infrastructures de qualité. En mettant tout ceci en place, les pays de l'OCDE seront mieux placés pour profiter davantage des travailleurs migrants qu'ils choisiront d'accueillir à l'avenir.

Notes

1. Ce chapitre a été rédigé par Jonathan Chaloff (OCDE) et Sankar Ramasamy (OCDE).
2. Ces concepts sont expliqués dans OCDE (2009) – voir encadré II.1, pp. 106-107.
3. Il existe bien une libre-circulation des citoyens entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, réglementée par le *Trans-Tasman Travel Agreement*, mais la part d'emploi est probablement plus faible par rapport aux autres motifs.
4. Si les qualifications formelles permettent une description fine des compétences, les deux notions ne sont pas équivalentes et ce, pour un certain nombre de raisons (OCDE, 2013a). Tout d'abord, les qualifications ne rendent compte que des compétences acquises dans l'enseignement formel et les filières de formation agréées. Ensuite, les résultats des élèves varient fortement à chaque niveau de qualification, de même que les domaines d'études. Les données d'enquêtes visant à mesurer les compétences ont également montré que l'efficacité des systèmes éducatifs est très variable d'un pays à l'autre. Troisièmement, les compétences acquises en cours d'emploi par l'expérience ne sont pas mesurées. Enfin, certaines des compétences correspondant à des qualifications formelles peuvent se perdre avec le temps si elles ne sont pas exploitées ou actualisées.
5. La délivrance d'un permis de séjour permanent après cinq ans de résidence est le principe consacré par la directive relative aux résidents de longue durée de l'UE (directive 2003/109/CE) bien que tous les résidents à long terme ne détiennent pas ce permis particulier, même dans les pays couverts par la directive.
6. Les pays analysés dans ce module étaient les suivants : AUT, BEL, CHE, DEU, ESP, FRA, GBR, GRC, IRL, LUX, NLD, NOR, PRT, SWE. La définition du concept de « travailleurs migrants » reposait sur une auto-déclaration des répondants, non sur la catégorie de permis.
7. Comprenant 1 200 pages, le projet de loi de 2013, adopté par le Sénat américain (S. 744), comporte une brève déclaration d'objectifs : « maintenir et protéger nos frontières et assurer la sécurité et la prospérité de notre pays… exploiter la force de cette tradition [de l'immigration] d'une manière équilibrée, qui assure un avenir plus prospère à l'Amérique ».
8. Pour citer deux exemples : les programmes de bourses d'études *Commonwealth Shared Scholarship Scheme* du ministère du Développement international (DfID) au Royaume-Uni, qui demande aux étudiants boursiers de s'engager à retourner dans leur pays, et *Development Scholarships* en Nouvelle-Zélande, dont les bénéficiaires promettent par écrit de rentrer chez eux.
9. Voir l'enquête sur la cohésion sociale *Scanlon Foundation Mapping Social Cohesion Survey*.
10. C'est ce que Boswell (2013) décrit comme une « contrainte libérale », en ce sens que l'opinion publique impose une approche restrictive, tandis que des objectifs économiques libéraux et des exigences institutionnelles (tels que des traités ou des décisions de justice) appellent à moins de restrictions.
11. Les programmes de travailleurs invités avaient joué un rôle de premier plan pour répondre à la demande de main-d'œuvre allemande d'après-guerre, principalement dans la fabrication, mais qui a cessé suite au choc pétrolier. Par conséquent, de nombreux travailleurs se sont installés de façon permanente (OCDE, 2013b). La contribution économique des travailleurs immigrés et la réussite du programme ont été quelque peu occultées depuis.
12. Ces résultats sont basés sur une moyenne progressive des entretiens Gallup avec environ 500 000 adultes dans 154 pays entre 2010 et 2012, ces pays représentant plus de 98 % de la population adulte dans le monde. Malgré une baisse des intentions d'émigrer, les pays qui enregistreraient un gain net de population seraient encore les Amériques, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tandis que l'Afrique subsaharienne et l'Asie accuseraient une perte nette de population. Voir l'Indice de migration potentielle de Gallup (PNMI).
13. Le mécanisme le plus simple consiste à ne pas avoir du tout de réglementation et à permettre aux entrées de travailleurs étrangers d'être déterminées exclusivement par la demande des employeurs, de sorte que l'immigration représente un « agrégat non planifié résultant des décisions des entreprises » (Bhagwati et al., 1984). En pratique, cela n'arrive jamais. Même lorsque les dispositifs politiques mis en place jouent un rôle régulateur minime, ils permettent néanmoins aux pouvoirs publics d'exercer un contrôle considérable sur l'immigration de travailleurs.
14. Plus récemment, la Nouvelle-Zélande a modifié son objectif annuel de résidence permanente (45 000) fondé sur un système d'attribution de points, en optant pour une fourchette indicative sur trois ans (135 000 – 150 000) qui permet plus de flexibilité pour répondre aux besoins annuels face aux fluctuations cycliques de la demande.

15. En Estonie, le quota est réparti par moitié sur deux semestres.

16. Des limites sont établies pour les permis de travail de longue et de courte durée émis pour des durées supérieures à quatre mois. La Suisse a également imposé des limites trimestrielles aux ressortissants des pays ayant nouvellement accédé à l'UE lors des phases transitoires de l'accord de libre circulation qu'elle a conclu avec l'UE.

17. Cette limite est répartie par moitié sur deux semestres, les visas du premier trimestre qui ne sont pas attribués étant reportés sur le deuxième semestre.

18. Le programme WSP attribue 10 450 places à l'horticulture pour la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016, et 1 550 places aux secteurs de l'aquaculture, de la canne à sucre, du coton et du tourisme de juin 2012 à juin 2015.

19. Au Canada, aucun point n'est attribué aux personnes âgées de plus de 46 ans même si les « travailleurs de 47 ans ou plus continueront d'être admissibles au programme ».

20. Au préalable, le Japon utilisait seulement les salaires touchés dans le pays, puis plus tard il a inclus également ceux touchés à l'étranger.

21. Cependant, la modélisation a ses limites, pour des raisons de disponibilité de données et de considérations éthiques et légales concernant des politiques potentiellement discriminatoires si certains facteurs passent au premier plan, comme la nationalité.

22. Comme les points attribués pour une offre d'emploi bénéficient d'une plus forte pondération, outre le fait que ce critère est obligatoire, le système favorise les migrants disposant d'un emploi, la plupart d'entre eux se trouvant déjà sur le territoire néo-zélandais, via les programmes de migrations temporaires de travail. Un plus petit nombre de travailleurs temporaires se traduit par de plus faibles demandes dans le cadre du système MDI.

23. Décision du conseil de l'OECE 1953-251-Final.

24. « Une main-d'œuvre adéquate est considérée comme faisant défaut dans un pays dès lors qu'aucun candidat approprié n'est trouvé pendant une période d'au moins un mois après que l'employeur a porté la vacance d'emploi à la connaissance des services de l'emploi ou d'autres services reconnus officiellement comme compétents en la matière, et qu'il a également fait part de son intention de solliciter un permis pour recruter un travailleur à l'étranger si des candidats adéquats ne se manifestent pas dans le pays, mais ce, à la condition expresse que l'employeur ait pris toutes les autres mesures habituelles pour tâcher de combler le poste vacant ». Les États membres pouvaient demander que cette période soit prolongée jusqu'à deux mois. Ils pouvaient décider de faire des exceptions dans certains cas ou définir des plafonds applicables à des secteurs et à des professions spécifiques.

25. En dépit du fait que les nouvelles technologies ont considérablement réduit l'utilité d'une parution dans la presse dominicale, cette exigence perdure.

26. Niveaux de compétence 1 et 2 des professions ANZSCO (sauf ingénieurs et infirmières) et obligations internationales.

27. En l'absence de codes, les pays optent généralement pour une définition étroite des métiers en pénurie.

28. Dans la pratique, rares sont les migrants qualifiés qui les réclament puisque la plupart obtiennent la note nécessaire grâce aux points pour l'emploi ou l'offre d'emploi.

29. Partie C de la liste des professions qualifiées selon la classification australienne et néo-zélandaise type des professions (ANZSCO).

30. Niveaux de compétence 1-3 du système de classification de l'ANZSCO.

31. Dans les faits, le délai de délivrance de cartes vertes aux États-Unis varie selon le retard accumulé et l'ordre de priorité de traitement des demandes.

32. Y compris en passant par la manifestation d'intérêt (MDI).

33. Le Programme de travail post-diplôme canadien autorise les étudiants diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur canadien participant à acquérir une expérience professionnelle au Canada. Il leur permet de réunir les conditions nécessaires pour obtenir la résidence permanente au Canada via la filière « Catégorie de l'expérience canadienne ».

34. Au Royaume-Uni, la filière de passage à l'emploi après les études de la catégorie 1 a été supprimée en 2012.

35. Les définitions très restrictives utilisées en France à compter de 2010 ont été assouplies en 2012.

36. Tous les immigrés ne se font pas naturaliser, même s'ils sont admissibles. La décision de naturalisation peut varier en fonction des politiques des pays de destination et d'origine envers la double nationalité et de la situation économique du pays d'origine (OCDE, 2010).

37. Les deux évaluations (Danemark et Royaume-Uni) ont révélé qu'un pourcentage élevé des ressortissants pakistanais, l'un des principaux groupes faisant appel au visa de travailleur qualifié, occupaient des emplois non qualifiés (79 % et 80 % respectivement). Les ressortissants indiens avaient plus de succès au Royaume-Uni (la moitié avaient un emploi qualifié), mais pas au Danemark (71 % ayant un emploi non qualifié). Les Chinois, en revanche, affichaient un taux d'emploi qualifié élevé au Danemark (73 %).

38. Un cadre de référence définit trois niveaux de gouvernance des migrations et de coopération – multilatéral, régional, et bilatéral ou unilatéral – et énonce l'hypothèse selon laquelle le niveau multilatéral sert le bien public, le niveau régional, le bien de club, et le niveau bilatéral, le bien privé. Voir OCDE (2012b) pour une discussion sur les migrations en tant que bien public international.

39. La liste des professions reconnues par l'ALENA peut être modifiée avec l'accord des parties. Elle comporte actuellement 63 professions, dont celles de comptable, d'ingénieur, de consultant en gestion, de technicien, de physicien, d'infirmier et d'enseignant d'université. Elle précise pour chaque profession le niveau minimal d'études requis et les autres qualifications acceptées. Quasiment toutes les professions exigent au moins un diplôme de niveau baccalauréat.

40. Voir DFAT (2013).

41. L'Australie a effectué des démarches en vue d'ajouter certains secteurs aux dispositifs régionaux d'expérience professionnelle, ce qui permettra par la suite aux visiteurs concernés de prolonger leur séjour de 12 mois pour travailler dans le secteur en question, et d'atténuer les pénuries régionales.

42. Larsen, G. (2013).

43. Voir Smith et al. (2012).

44. Voir New Zealand Department of Labour (2012b).

45. Comme ces retenues forcent aussi les immigrants à épargner, elles pourraient réduire drastiquement leurs transferts de fonds.

46. Par exemple, le programme Bracero, par l'intermédiaire duquel plus de 4.5 millions de travailleurs mexicains ont été recrutés dans l'agriculture aux États-Unis entre 1942 et 1964, prévoyait que la somme représentant 10 % du salaire retenu leur soit rendue seulement après leur retour au Mexique.

47. Ce système a maintenant été remplacé par un prélèvement fixe prépayé.

48. Les services de l'immigration peuvent également emprunter les classements fournis par d'autres organismes. La Nouvelle-Zélande utilise le classement des établissements de l'enseignement supérieur établi par la *New Zealand Qualification Authority* (NZQA) comme indicateur de qualité pour accorder le droit de travailler à certains étudiants internationaux. À titre d'exemple, un établissement d'enseignement à Canterbury doit soit être classé dans la Catégorie 1 du système d'assurance de la qualité *External Evaluation Review* (EER) de la NZQA, soit être une université.

49. Le visa temporaire pour les travailleurs qualifiés (sous-catégorie 457) comporte des exemptions pour les niveaux de compétence 1 et 2 des professions ANZSCO (sauf ingénieurs et infirmières) et obligations internationales.

50. Si ce processus s'avère efficace, l'idée des pouvoirs publics est d'étendre cette approche à tout le pays.

51. *www.ceda.com.au/media/204245/populationreport2012final.pdf*

52. En Italie, les renouvellements à l'aide d'un formulaire imprimé sont désormais traités par les bureaux de poste, et non par les commissariats de police, même si la personne qui fait la demande doit encore se présenter au rendez-vous.

53. Voir DIAC (2013).

54. Les États de l'UE sont libres de déterminer si les demandes de permis unique seront soumises directement par les ressortissants de pays tiers ou par leurs employeurs. Ils sont aussi libres de déterminer si les demandes seront soumises depuis l'étranger ou à l'intérieur du pays. Ils sont autorisés à maintenir des procédures distinctes de demande de visas pour l'admission initiale des ressortissants d'un pays tiers.

55. *www.immi.gov.au/asri*.

56. Le Royaume-Uni a expérimenté des campagnes d'information visant les personnes ayant dépassé la durée de séjour autorisée et les étrangers sans papiers, par des affiches et des SMS encourageant au départ, mais elles ont été jugées inefficaces.

Bibliographie

APC et NZPC (2012), « Strengthening trans-Tasman economic relations », Joint Study, Final Report, *www.transtasman-review.productivity.govt.nz/sites/default/files/trans-tasman.pdf*.

Bhagwati, J. N., K.W. Schatz et K. Wong (1984), « The West German gastarbeiter system of immigration », *European Economic Review*, vol. 26, n° 3, pp. 277-294.

BIT (2010), « Labour inspection in Europe: undeclared work, migration, trafficking », *Working Document*, n° 7, BIT, Genève, *www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_dialogue/-lab_admin/documents/publication/wcms_120319.pdf*

Boswell, C. (2013), « Why do States Liberalise Labour Migration Policies? Germany, Spain and the UK in Comparison », document de travail pour l'OCDE (non publié).

Chaloff, J. (2014), « Evidence-based regulation of labour migration in OECD countries: setting quotas, selection criteria, and shortage lists », in *Migration Letters*, vol. 11, n° 1, pp. 11-22, *www.metapress.com/content/u193r57512k023u0/fulltext.pdf*.

Chaloff, J. et G. Lemaître (2009), « Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : Une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations dans les pays de l'OCDE », *Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migration*, n° 79, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/225488071868*.

DIAC (2013), « Annual Report 2012-13: Management Accountability », DIAC, Canberra, *http://immi.gov.au/about/reports/annual/2012-13/pdf/management-accountability.pdf*.

Freeman, G. (1995), « Modes of immigration politics in liberal democratic states », *International Migration Review*, vol. 29, pp. 881-902.

Jauer, J., T. Liebig, J.P. Martin et P. Puhani (2014), « Migration as an Adjustment Mechanism in the Crisis? A Comparison of Europe and the United States », *Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migration*, n° 155, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5jzb8p51gvhl-en*.

Klett, E. (2013), « A private sector perspective on regulating the migrant labour recruitment industry », UN General Assembly – 68th Session, New York, *www.un.org/esa/population/meetings/HLD2013/documents/presentations/Klett_Statement%20to%20the%20Interactive%20Hearings%20of%20the%20UNHLD%20-%20header.pdf*.

Kleven, H.K. et al. (2013), « Migration and wage effects of taxing top earners: Evidence from the foreigners' tax scheme in Denmark », *Working Paper*, n° 18885, NBER, Cambridge, *www.nber.org/papers/w18885*.

Krassoi-Peach, E. (2013), « How Permanent is permanent migration? Identifying the Determinants of Remigration for Skilled Migrants in New Zealand », MBIE, Wellington.

Larsen, G. (2013), « Family migration to Australia », *Research Paper 2013-14*, Parliamentary Library, Canberra, *http://apo.org.au/files/Resource/ParliamentaryLibrary_FamilyMigrationToAustralia_Dec_2013.pdf*.

Linder, S.H. et B.G. Peters (1990), « Policy Formulation and the Challenge of Conscious Design », *Evaluation and Program Planning*, vol. 13, pp. 303-11.

Martin, P. et M. Miller (2001), « Employer sanctions: French, German and US experiences », *International Migration Papers*, n° 36, International Migration Programme, Bureau international du travail, Genève.

MBIE (2013a), « Employers' Role and Influence in Migration: A literature review », Ministry of Business, Innovation and Employment, Wellington.

MBIE (2013b), « Labour Market Outcomes of Recent Migrants to New Zealand », Ministry of Business, Innovation and Employment, Wellington.

Migration Advisory Committee (2013), *Skilled Shortage Sensible: Full review of the recommended shortage occupation lists for the United Kingdom and Scotland, a sunset clause and the creative occupations*, Migration Advisory Committee, Londres, *www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/257241/mac-report.pdf*.

New Zealand Department of Labour (2012a), « Points of Difference – Does the skilled Migrant Category points system predict wages? », Labour and Immigration Research Centre, Wellington, New Zealand, *www.dol.govt.nz/publications/research/points-of-difference*.

New Zealand Department of Labour (2012b), « Labour Market Integration of Recent Migrants in New Zealand », Labour and Immigration Research Centre, Wellington, New Zealand *www.dol.govt.nz/publications/research/labour-market-integration/at-a-glance-labour-market-integration.pdf*.

New Zealand Department of Labour (2010), « Final Evaluation Report of the Recognised Seasonal Employer Policy (2007-2009) », Evalue Research and New Zealand Department of Labour, Wellington, New Zealand, *http://dol.govt.nz/publications/research/rse-evaluation-final-report/rse-final-evaluation.pdf*.

OCDE (2014a), *Recruiting Immigrant Workers: New Zealand 2014*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264215658-en*.

OCDE (2014b), *Jobs for Immigrants (Vol. 4): Labour Market Integration in Italy*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264214712-en*.

OCDE (2014c), *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr*.

OCDE (2013a), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr*.

OCDE (2013b), *Recruiting Immigrant Workers: Germany 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264189034-en*.

OCDE (2013c), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr*.

OCDE (2013d), *Review of Recent Developments and Progress in Labour Market and Social Policy in Israel: Slow Progress Towards a More Inclusive Society*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264200401-en*.

OCDE (2012a), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : Une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr*.

OCDE (2012b), *Free Movement of Workers and Labour Market Adjustment: Recent Experiences from OECD, Countries and the European Union*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264177185-en*.

OCDE (2012c), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-fr*.

OCDE (2011a), « Les migrations internationales en Israël et leur impact », dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-9-fr*.

OCDE (2011b), *Recruiting Immigrant Workers: Sweden 2011*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264167216-en*.

OCDE (2011c), « Taxation and Employment », *OECD Tax Policy Studies*, n° 21, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264120808-en*.

OCDE (2011d), *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-fr*.

OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales 2010*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-fr*.

OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr*.

OCDE (2008a), *Perspectives des migrations internationales 2008*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-fr*.

OCDE (2008b), *Les migrants et l'emploi (Vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264055711-fr*.

OCDE (2008c), « Les migrations de retour : un nouveau regard », dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2008*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-7-fr*.

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (Vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264033603-en*.

Ramboll (2010), « Undersøgelse af Greencard-Ordningen », *Report for the Integration Ministry*, Ramboll, Copenhague.

REM (2013), *La mobilité intra-européenne des ressortissants de ressortissants de pays tiers*, Commission européenne, Bruxelles, *http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/studies/emn-synthesis_report_intra_eu_mobility_final_july_2013.pdf*.

Ruhs, M. (2005), « Managing the Immigration and Employment of Non-EU nationals in Ireland », The Policy Institute, Dublin.

Smith, D., E. Kovac et M. Woods (2012), « The Continuous Survey of Australia's Migrants, Cohorts 1 to 5 Report 2009-11 », Department of Immigrant and Citizenship, Canberra, *www.immi.gov.au/media/publications/research/_pdf/continuous-survey-aus-migrants.pdf*.

Tan, Y. et L.H. Lester (2012), *Labour Market and Economic Impacts of International Working Holiday Temporary Migrants to Australia*, *www.gov.au/media/publications/research/_pdf/whm-report.pdf*.

UKBA (2012), *The UK Border Agency's response to the Independent Chief Inspector's Report on Tier 4 of the UK Border Agency's Points Based System (Students)*, Home Office – UK Border Agency, *www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/257221/pbs-students.pdf*.

UKBA (2010), *Points Based System Tier 1: An Operational Assessment*, International Group, October 2010, *www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/115913/occ91.pdf*.

USCIS (2014), « E-Verify: 2013 Customer Satisfaction Survey. Final Report », USCIS, Washington, DC, *www.uscis.gov/sites/default/files/USCIS/Verification/E-Verify/E-Verify_Native_Documents/USCIS_E-Verify_Report_2013.pdf*.

van Selm, J. (2005), « Where migration policy is made: starting to expose the labyrinth of national institutional settings for migration policy making and implementation », Global Commission on International Migration, Genève.

ANNEXE 3.A1

Tableaux sur les politiques de migrations de travail

Tableau 3.A1.1. **Plafonds numériques**

	Restriction numérique	Objectif	Part de la migration totale couverte par le quota	Quota – le plus récent	Modalités de définition
Allemagne	Quotas	Pour les travailleurs contractuels.	Hors UE uniquement.	19 400 travailleurs contractuels (2011)	Accords bilatéraux.
Australie	Objectifs	Séjour permanent – assurer la stabilité de la population en âge de travailler.	Presque toutes les migrations permanentes.	240 000 à 265 000 par an.	Planification annuelle.
	Plafond + Quotas.	Plafonds pour les programmes concernant le travail saisonnier, avec des quotas par secteurs.	Petit pourcentage de flux temporaires.	12 000 sur 4 ans (2012-16).	Accords bilatéraux/Protocoles d'entente.
Autriche	Limite/Plafond.	Travailleurs temporaires – limite en pourcentage de l'offre de main-d'œuvre.	La plupart des permis de travail émis pour des ressortissants de pays hors UE.		Le nombre total de permis de travail est plafonné (quotas de l'État fédéral) afin que le nombre d'étrangers employés et sans emploi ne dépasse pas dépasser 8 % de l'offre totale de main-d'œuvre salariée (291 000 en 2010). Dans certains cas spéciaux, un permis de travail peut être accordé par le gouverneur au-delà de ce quota, dans une limite de 9 % de l'offre de main-d'œuvre.
Canada	Objectifs + sous-plafonds.	Séjour permanent – plusieurs facteurs y compris la capacité d'absorption.	Presque toutes les migrations permanentes.	240 000-265 000 par an.	La planification annuelle est un processus élaboré qui prévoit entre autres une consultation publique ainsi que des projections, etc.
		Sous-plafonds pour les professions.	Une petite part.	500 par profession (maintenant terminé).	
	Quotas	Quotas pour le Programme vacanciers actifs (« Expérience internationale Canada » – EIC), Programme de mobilité des jeunes.	Environ 30 % des entrées temporaires d'étranger par an.	Plafond global (2014) : 68 500 Quotas pour tous les pays sous accords bilatéraux (sauf Australie) France : 14 000, Irlande : 10 700, Japon : 6 500, Royaume-Uni : 5 350	Planning annuel pour le plafond global ; négociation annuelle pour les quotas individuels avec les pays partenaires.
Chili	Limite par employeur.		Presque toute les migrations de travail.		

Tableau 3.A1.1. **Plafonds numériques** *(suite)*

	Restriction numérique	Objectif	Part de la migration totale couverte par le quota	Quota – le plus récent	Modalités de définition
Corée	Plafond appliqué aux visas H-2 concernant les Coréens ethniques.		Tous les visas H-2 peuvent être soumis à un plafond.	303 000 pour le quota des visites à des fins d'emploi.	Le plafond général est fixé par les autorités, les quotas pour les employeurs sont attribués par le Comité chargé de la politique concernant les travailleurs étrangers.
	Plafond annuel appliqué aux entrées et quota par secteur.	Plafond annuel d'admission des travailleurs temporaires étrangers, par secteur avec une marge pour les travailleurs qui reviennent.	Tous les visas E-9 sont soumis à des plafonds.	62 000 pour les visas E9 attribués aux travailleurs peu qualifiés (10 000 retours) en 2013.	Le plafond général est fixé par les autorités, les quotas pour les employeurs sont attribués par le Comité chargé de la politique concernant les travailleurs étrangers.
Espagne	Quotas pour les recrutements anonymes (saisonniers et contractuels).	Gestion collective des contrats dans les pays d'origine.	Depuis 2008, très petite part des entrées.		Un décret ministériel communiquant la liste des professions proposées dans le cadre de la gestion collective des contrats dans le pays d'origine est publié chaque année ; il fait le point sur les informations concernant la situation nationale de l'emploi recueillies par les services autonomes de l'emploi. La version finale de la proposition est examinée au sein de la Commission professionnelle tripartite sur l'immigration et par la Commission interministérielle sur les étrangers.
Estonie	Quotas	Limite en pourcentage de la population.	Seulement les migrations en provenance de pays hors UE.	Environ 1 000	Après consultation avec les instances compétentes, une réglementation publique est émise et le ministre peut fixer des quotas.
États-Unis	Plafond pour les travailleurs spécialisés temporaires.	Plafond concernant les visas H1-B.	Tous les H1-B.	33 000 par semestre (66 000 par an).	Définition dans la législation (à partir de 1990).
	Plafond pour les travailleurs non agricoles à court terme.	Plafond concernant les visas H2-B.	Tous les H2-B.	65 000 plus 20 000 avec un Master d'une université américaine.	
	Limite annuelle concernant les migrations permanentes de travail (cartes vertes EB).	Plafonds pour les visas EB-1, EB-2, EB-3. Limite par pays (7 %) pour éviter une surreprésentation. En tenant compte de la famille accompagnant le titulaire.	100 % des migrations permanentes de travail, environ 14 % de l'ensemble des migrations permanentes.	140 000 par an, en répercutant les priorités.	
Grèce	Prévision des plafonds selon l'anticipation des besoins (cette prévision peut exceptionnellement être dépassée de 10 % maximum).	Les volumes d'admission sont estimés à partir d'une projection de la liste des professions en pénuries pour les deux années à venir.	Hors UE uniquement.	10 456 places maximum en 2014 (729 emplois salariés, 8 074 emplois saisonniers et 1 653 dans le secteur de la pêche) (Procédure avant 2014).	Décision ministérielle commune : Les volumes d'admission sont calculés tous les deux ans par région et spécialité. Le nombre de permis de séjour à des fins d'emploi est établi suite à une consultation entre les autorités nationales et les partenaires sociaux, le SPE et autres agences gouvernementales. L'intérêt économique national est un des facteurs considérés avec l'offre légale de main-d'œuvre disponible et les taux de chômage par secteur.

Tableau 3.A1.1. **Plafonds numériques** *(suite)*

	Restriction numérique	Objectif	Part de la migration totale couverte par le quota	Quota – le plus récent	Modalités de définition
Hongrie	Plafond.	Protection face à une demande excessive.	Uniquement la migration de travail hors UE. Environ 40 % des demandes hors UE en 2012, 34 % en 2013.	85 000 (2012)	Le ministre responsable des questions de travail – en accord avec les autres ministres concernés – fixe le nombre maximal de permis de travail à délivrer à des ressortissants de pays tiers (notamment le nombre de ressortissants de pays tiers employés sur la base d'une carte bleue européenne). Ce quota ne peut dépasser le total mensuel moyen des travailleurs sollicités au cours de l'année précédente. Publié dans la Gazette officielle hongroise chaque année avant le 1er février.
Israël	Plafonnement des effectifs par secteur.	Affectation des travailleurs peu qualifiés par secteur.	100 %. Tous les travailleurs étrangers temporaires dans ces secteurs sont soumis à des plafonds.	27 000 (agriculture), 6 000 (construction)	Lobbying en fonction des intérêts, décision prise par les ministères compétents.
Italie	Plafond + Quotas.	Plafond général et quotas attribués par des accords bilatéraux.	Uniquement les migrations de travail hors UE. Concerne 100 % de la migration de travail hors UE.	15 000 (travailleurs saisonniers 2014) ; plafond le plus récent pour les travailleurs contractuels correspondant à environ 103 580 (2010), quotas par nationalité et pour le personnel de soins.	Affection par nationalité en fonction des accords bilatéraux, par secteur à l'issue de négociations.
Japon	Quotas	Accords bilatéraux dans le cadre du Programme vacanciers actifs.	Négligeable	Exemple : 250 pour Hong Kong, Chine en 2014.	
Norvège	Quotas + Dispense.	Quota pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs hautement qualifiés – pour ces derniers, un examen de la situation de l'emploi s'applique au-delà du quota.	La plupart des travailleurs migrants hors UE, sauf les travailleurs assimilés aux transferts intra-entreprise.	5 000 (travailleurs qualifiés) et 2000 (travailleurs saisonniers) en 2013.	Pour les travailleurs qualifiés, le ministère du Travail fait une proposition au ministère des Finances, ou au ministère de l'Industrie. Pour le travail saisonnier dans l'agriculture et la sylviculture, la Direction du travail et du bien être établit un quota.
Nouvelle-Zélande	Fourchette planifiée.	Objectif déterminé pour 3 ans afin de tenir compte des fluctuations annuelles : maintien du nombre de personnes en âge de travailler.	Presque toutes les admissions pour un séjour permanent sont concernées par le plan.	135 000-150 000	Chiffres fixés par les autorités dans le cadre d'un programme relatif à la résidence.
	Plafonds + (quotas conditionnels), quotas.	Travailleurs saisonniers (préférence pour certains États d'origine), accord dans le cadre du programme vacanciers actifs (*Working Holiday Scheme*).	Tous les travailleurs saisonniers y sont soumis. Cependant, les travailleurs dans le cadre du programme vacanciers actifs ne sont, en général, pas soumis à un plafond.	8 000 personnes dans le cadre du programme des employeurs saisonniers agréés, 49 000 dans le cadre du programme vacanciers actifs (2013).	Accords bilatéraux dans le cadre du programme vacanciers actifs, et accord inter-organismes (*Inter-Agency agreement*) avec les pays d'origine de la région Pacifique d'où proviennent les travailleurs saisonniers.

Tableau 3.A1.1. **Plafonds numériques** *(suite)*

	Restriction numérique	Objectif	Part de la migration totale couverte par le quota	Quota – le plus récent	Modalités de définition
Portugal	Plafond	Travailleurs peu qualifiés.	Tous les travailleurs migrants hors UE.		Un quota général est fixé chaque année pour les ressortissants de pays tiers travaillant au Portugal, en fonction d'estimations annuelles des besoins du marché du travail établis par les autorités suite aux rapports du Conseil permanent de la coordination sociale et du ministère du Travail et de la Solidarité sociale.
Royaume-Uni	Objectif défini dans les politiques.	Pour limiter de manière générale la migration nette.		Inférieur à 100 000.	Le Conseil consultatif ministériel (*Ministerial Advisory Council*) conseille, les autorités fixent des limites.
	Limites fixées dans le Programme annuel.	Quota pour les travailleurs qualifiés du Niveau 2 (*Tier 2 Skilled worker*).	Petite part du Niveau 2, car la plupart de ces travailleurs sont des transferts intra-entreprise et d'autres qui sont également dispensés de plafonds.	20 700 (avril 2013-mars 2014).	
		Quota pour les programmes de travail temporaire (progressivement éliminé en 2013), programme vacanciers actifs.	Le programme vacanciers actifs et certains secteurs sont soumis à des plafonds.	54 500 pour le programme vacanciers actifs (2013), 3 500 pour les quotas sectoriels (2007).	
Slovénie	Plafond global et quotas sectoriels.		Seulement les travailleurs migrants hors UE.		Aucun décret depuis 2010, proposition du ministre du Travail et définition chaque année en tenant compte des fluctuations et des conditions sur le marché du travail. Le quota ne peut jamais dépasser 5 % de la population active exerçant effectivement un emploi dans le pays, sur une base annuelle.
Suisse	Plafond (en plus de l'examen de la situation de l'emploi).	Réguler l'accès au marché du travail.		(2013) 3 500 permis B (> 1 an) + 500 (prestataires de services de l'UE/AELE) 5 000 permis L (4 mois à 1 an) + 3 000 (prestataires de services de l'UE/AELE).	Les quotas sont fixés annuellement par les autorités, en tenant compte des besoins de l'économie et de la situation sur le marché du travail. Les autorités consultent au préalable les cantons et les partenaires sociaux.
Turquie	Limite par employeur/société – % de travailleurs locaux.			Limite de 20 % par société – la plupart des 24 200 permis de travail émis en 2011.	Par réglementation. Des dispenses sont prévues.

Tableau 3.A1.2. **Procédure d'examen de la situation de l'emploi dans les pays de l'OCDE**

	Instance chargée de réaliser l'examen	Modalités de l'examen	Durée de l'annonce	Dispenses
Allemagne ***Permis de séjour pour les travailleurs temporaires***	Services publics locaux de l'emploi/ZAV.	Les services publics de l'emploi vérifient les conditions de l'offre, avant de décider de faire figurer ou non la vacance de poste sur une liste.	7 à 14 jours	Dispenses dans le cas de professions en pénurie de main-d'œuvre.
Australie ***Programme concernant les travailleurs saisonniers (416)***	Ministère de l'Emploi.	Le DIBP confirme la demande saisonnière dans le cadre d'une négociation avec le secteur. Il a fixé un quota pour 4 ans jusqu'en 2016.		
Travailleurs *temporaires qualifiés (qualifiés) (sous-catégorie 457)*	Ministère de l'Immigration et de la Protection des frontières (*Department of Immigration and Border Protection*, DIBP).	Ceux qui souhaitent parrainer un recrutement au titre de la sous-catégorie 457 fournissent des informations sur toutes les annonces d'emplois effectuées et autres efforts de recrutement au cours des douze mois précédents, en précisant : le lieu et les dates des activités de recrutement ; les personnes ciblées géographiquement ; le résultat du recrutement, y compris le nombre de candidatures reçues, le nombre de candidatures retenues et les motifs généraux de refus d'autres candidats.	Pas de période déterminée.	Niveaux professionnels 1 et 2 selon la classification ANZSCO (sauf le personnel infirmier et les ingénieurs) et obligations internationales.
Autriche ***Programme pour les travailleurs saisonniers Carte RWR***	Services publics de l'emploi : « service pour les entreprises » (*Service für Unternehmen*).	L'examen de la situation de l'emploi (*Arbeitsmarktprüfung*) doit montrer que, aucun des travailleurs autrichiens ou travailleurs non autrichiens admissibles inscrits auprès des services publics de l'emploi n'est disponible pour ce poste.	Pas de période déterminée – dans la pratique, 2 à 3 semaines.	
Canada ***Programme des travailleurs étrangers temporaires : travailleurs saisonniers dans l'agriculture, aides familiaux résidents, catégories de travailleurs moins qualifiés***	Emploi et Développement social Canada (EDSC)/ Service Canada.	Un Avis relatif au marché du travail (AMT) est obligatoire. Il doit comporter un examen d'impact sur le marché du travail – de la rémunération, des conditions de travail et des efforts de diffusion de l'annonce. Dans la plupart des cas, l'employeur doit avoir recherché des Canadiens/ résidents permanents en s'adressant au Guichet emplois du Canada, avant de pouvoir recevoir un AMT. L'offre d'emploi doit être communiquée à l'intention du public au sens large pour la durée de l'AMT ; en outre, 2 types d'annonces doivent être publiées (par ex., dans un journal local, des magazines, sur monster.ca) pendant 4 semaines.	Au moins 4 semaines.	La durée de l'annonce peut varier et des méthodes alternatives peuvent exister pour certains métiers, par exemple les travailleurs agricoles. Il existe des exemptions à la diffusion de l'offre/ AMT dans certaines professions liées au cinéma et au divertissement, pour les étudiants internationaux dans des formations diplômantes ou certaines professions réglementées par des accords bilatéraux (ex : ALENA).
Programme fédéral pour les travailleurs qualifiés –		Dans le cas de candidats arrivant sur le marché du travail en passant par le système de l'emploi réservé, l'employeur parrainant la candidature est tenu de demander un AMT. L'offre doit concerner un poste permanent, non saisonnier et à temps plein, et la profession doit correspondre aux types de compétence 0 ou aux niveaux de compétence A relevant de la Classification nationale des professions, et proposer une rémunération et des conditions de travail comparables à celles offertes aux Canadiens exerçant la même profession.		

Tableau 3.A1.2. **Procédure d'examen de la situation de l'emploi dans les pays de l'OCDE** *(suite)*

	Instance chargée de réaliser l'examen	Modalités de l'examen	Durée de l'annonce	Dispenses
Corée ***Emploi non professionnel (visa de type E-9)***	Services publics de l'emploi	En principe, 14 jours de publication par les services publics de l'emploi ou 7 jours dans certains cas exceptionnels (a. participation à une foire de l'emploi, b. placement par un centre du service de l'emploi ou par une administration régionale, c. quand l'employeur a préalablement déjà réalisé un entretien d'embauche après avoir publié l'annonce, d. quand l'employeur a déjà publié une annonce pendant au moins 3 jours dans un journal, magazine ou média télévisé).	En principe 14 jours, 7 jours dans certains cas exceptionnels.	
Espagne ***Travail saisonnier*** ***Carte bleue européenne***	Services publics de l'emploi.	L'emploi doit faire l'objet d'une annonce publiée par les services publics de l'emploi pendant 25 jours, et les employeurs sont tenus de recevoir en entretien les candidats qui lui sont adressés par ces services mais peuvent rejeter ces candidatures.	25 jours	Métiers figurant soit dans une liste de professions en pénurie de main-d'œuvre dans le cadre de la gestion collective de contrats dans le pays d'origine, soit dans le Catalogue des professions en pénurie de main-d'œuvre.
États-Unis ***H2-A, H2-B***	Ministère du Travail.	L'employeur recrute en effectuant une déclaration préalable consistant à annoncer l'offre d'emploi pas plus de 120 jours consécutifs avant la date d'embauche souhaitée, à la *State Workforce Agency* (SWA). L'offre d'emploi doit être ouverte pendant 10 jours au moins. L'employeur publie deux annonces dans la presse pour le ou les postes, l'une d'entre elles devant paraître un dimanche. L'offre d'emploi et l'annonce dans la presse doivent contenir des informations spécifiques, notamment les horaires et les jours de travail, les dates souhaitées du début et de la fin de l'emploi, etc.	10 jours	
Finlande ***Permis de séjour***	Bureau du travail.	Le Bureau du travail recueille des informations sur les contrats de travail, les rémunérations, les accords collectifs de travail, les horaires de travail, etc. Il intervient en partie dans la décision dans la mesure où il détermine le ou les domaines professionnels, le niveau de salaire, les accords collectifs de travail à appliquer, le type de permis (temporaire ou permanent) et la durée de validité du permis (elle est habituellement d'un an pour le premier permis demandé).	14 à 28 jours	
France ***Programme pour les travailleurs saisonniers*** ***Carte de séjour temporaire pour salarié***	Services publics de l'emploi.	Publication auprès des services publics de l'emploi, ou via des canaux privés. L'employeur doit soumettre sa demande à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour un examen discrétionnaire des qualifications professionnelles, du salaire et des conditions contractuelles, de la valeur ajoutée sur le plan technique ou commercial, et si le poste n'a pu être rempli par un résident.		Métiers caractérisés par des difficultés de recrutement, critères Compétences et talents, Carte bleue européenne.
Grèce ***Permis de séjour pour motif de travail***	Service des étrangers et des migrations de l'administration régionale approuve les demandes des employeurs de recruter des travailleurs des pays tiers.	Il n'y a pas de test individuel de la situation de l'emploi. L'employeur doit « inviter » un employé (en choisissant parmi les emplois identifiés par la procédure centralisée des « volumes d'admission ») qui satisfera aux critères définis pour cette profession.	Sans objet.	Les volumes d'admission sont estimés à partir d'une projection de la liste des professions en pénuries pour les deux années à venir.
Hongrie ***Permis de travail/permis de travail saisonnier*** ***Carte bleue européenne***	Services publics de l'emploi.	L'employeur doit annoncer l'offre d'emploi par l'intermédiaire du centre d'emploi du district où l'entreprise est implantée, en remplissant et en déposant une fiche détaillée et un formulaire de « demande de recrutement ».	15 jours	

Tableau 3.A1.2. **Procédure d'examen de la situation de l'emploi dans les pays de l'OCDE** *(suite)*

	Instance chargée de réaliser l'examen	Modalités de l'examen	Durée de l'annonce	Dispenses
Irlande ***Permis de travail***	Ministère de la Protection sociale (*Department of Social Protection*), Services de l'emploi (*Employment Services*).	Inscription sur les listes du système FAS/EURES pendant 2 semaines et publication d'annonces dans la presse nationale pendant 3 jours – la publication d'une annonce dans un journal local est optionnelle, démonstration de l'impossibilité de pourvoir le poste par un recrutement au sein de l'EEE/UE.	3 à 14 jours	Liste des professions hautement qualifiées, liste des demandes irrecevables.
Italie ***Programme saisonnier*** ***Permis de travail (contrats à durée indéterminé et à durée déterminée)***	Services publics de l'emploi.	Inscription auprès des services publics de l'emploi pendant 20 jours – avis favorable requis de la direction provinciale du travail et de la préfecture de police. Cependant, l'approbation de la demande est automatique à défaut d'une réponse. Si le SPE propose un candidat local, l'employeur a la possibilité de le rejeter s'il confirme sa volonté de recruter à l'étranger.	20 jours	
Luxembourg ***Travailleur salarié*** ***Travailleur salarié transféré ou détaché***	Services publics de l'emploi : Agence pour le développement de l'emploi, ou ADEM.	L'offre d'emploi doit être soumise à l'ADEM. Si aucun candidat n'est inscrit, la demande peut être approuvée dans un délai de 3 semaines.	18 jours	Chercheurs, travailleurs détachés, sportifs.
Norvège ***Programme de travail saisonnier*** ***Travailleur qualifié (ARBDTAKFAGORD)***	Services publics de l'emploi (NAV).	Une évaluation du marché du travail doit être réalisée quand il n'y a pas de quota fixé ou lorsque le quota fixé pour le secteur de l'agriculture et de la sylviculture, ou pour les travailleurs qualifiés, est rempli. Les services du travail et du bien-être (NAV) effectuent un examen de la situation de l'emploi (directives émises par la Direction du Travail et du Bien-Être).	Sans objet.	Évaluation du marché du travail uniquement lorsque le quota est rempli – à l'heure actuelle, cette procédure n'a été appliquée que pour les travailleurs saisonniers en dehors du secteur de l'agriculture et de la sylviculture et pour les remplacements pendant les périodes de vacances.
Nouvelle-Zélande ***Employeur saisonnier agréé*** ***Compétences essentielles*** ***Compétences essentielles recherchées***	Services néo-zélandais de l'immigration (*Immigration New Zealand*).	L'employeur doit tenter sérieusement de recruter des travailleurs résidents compétents (en publiant des annonces et en faisant appel à un cabinet de recrutement). La demande est rejetée si des travailleurs compétents sont disponibles, mais ne sont pas disposés à faire le travail aux conditions proposées par l'employeur, ou si ce dernier peut former facilement des résidents. L'employeur doit notamment demander l'avis des représentants du secteur et des organismes publics néo-zélandais appropriés pour déterminer les professions en pénurie de main-d'œuvre. Généralement, pour les emplois moins qualifiés, une vérification de la situation sur le marché du travail (*Labour Market Check*) est effectuée dans le cadre de l'examen de la situation de l'emploi (*Labour Market Testing*).	Pas de période déterminée – 10 jours dans la pratique.	Liste des professions en pénurie de main-d'œuvre, employeur agréé, approbation de principe accordée aux employeurs.
Pays-Bas ***Permis de travail pour les travailleurs migrants***	Services publics de l'emploi (*UWV Werkbedrijf*).	L'employeur doit signaler les vacances de poste à l'agence néerlandaise pour l'emploi et lancer un recrutement pour déterminer si des travailleurs qualifiés sur le marché du travail de l'EEE sont disponibles. Annonce de l'offre d'emploi pendant au moins cinq semaines par les canaux habituels de recrutement, comme les journaux, les magazines néerlandais spécialisés du secteur ou économiques, sur les sites d'emplois en ligne ou par l'intermédiaire de bureaux de placement.	5 semaines	Personne mutée à l'intérieur d'une même société, dont le salaire annuel prévu est au moins 50 000 EUR.

Tableau 3.A1.2. **Procédure d'examen de la situation de l'emploi dans les pays de l'OCDE** *(suite)*

	Instance chargée de réaliser l'examen	Modalités de l'examen	Durée de l'annonce	Dispenses
Pologne ***Permis de travail***	Services publics de l'emploi.	Le service régional de l'emploi donne son autorisation à l'employeur après que ce dernier a diffusé l'annonce via les services publics de l'emploi et les médias locaux. Délai maximum de 14 jours pour la décision du Starosta (Agence locale pour l'Emploi) si des chômeurs ou des personnes à la recherche d'un emploi au niveau local sont disponibles, sinon 7 jours.	14 jours	Emploi figurant dans la liste des professions très demandées ; emploi en tant qu'employé de maison ou personnel de santé provenant d'un pays limitrophe de la Pologne.
Portugal ***Permis de résidence/ Permis de travail/Travail saisonnier à séjour temporaire***	Services publics de l'emploi.	Le service régional de l'emploi doit donner son autorisation à l'employeur une fois que ce dernier a diffusé l'annonce via les services publics de l'emploi et les médias locaux.	30 jours	
République slovaque	Bureau du Travail, des Affaires sociales et de la Famille	L'emploi doit faire l'objet d'une annonce par les bureaux, le site Internet et le panneau d'information des services publics locaux de l'emploi ainsi que par le portail de l'EURES.	30 jours	Travailleurs détachés, travailleurs définis selon les règles de l'OMC, religieux, etc.
République tchèque ***Carte verte – Type C*** ***Carte verte – A et B, Carte bleue européenne***	Ministère du Travail et des Affaires sociales, ministère de l'Industrie et du Commerce.	Le ministère du Travail et des Affaires sociales tient un registre des vacances de poste signalées par les employeurs. Le ministère de l'Industrie et du Commerce ouvre ces vacances de poste aux migrants lorsqu'elles ne sont pas remplies par un ressortissant de la République tchèque ou de l'UE dans un délai de 30 jours.	30 jours	
Royaume-Uni ***Système sectoriel (Sector Based Scheme, ou SBS)*** ***Travailleur qualifié du niveau 2 (Tier 2 Skilled worker)***	Services publics de l'emploi.	« Examen de la situation de l'emploi sur le marché intérieur » (*Resident Labour Market Test*) – les employeurs doivent annoncer l'offre d'emploi pour les travailleurs de l'EEE, soumettre des preuves d'annonces au cours des 6 mois précédents, des informations sur les candidats et le processus de sélection, et motiver leur refus des candidats. Depuis 2009, l'offre doit se faire par l'intermédiaire d'un Jobcentre Plus et d'au moins un autre média. Les employeurs sont libres de choisir le média mais doivent se soumettre à des exigences spécifiques concernant le média choisi.	28 jours – soit d'affilée, soit répartis sur plusieurs périodes comportant cependant au moins 7 jours d'affilée.	Transferts intra-entreprise.
Slovénie ***Permis de travail***	Services publics de l'emploi.	L'employeur doit enregistrer la vacance de poste auprès des services de l'emploi avant toute demande d'obtention d'un permis de travail. Le SPE a 8 jours pour notifier l'existence de chômeur aux qualifications appropriées à l'employeur. Il doit s'assurer que l'emploi d'un ressortissant étranger ne doit pas provoquer de perturbations sur le marché du travail slovène.	30 jours	Liste de métiers caractérisés par des difficultés de recrutement, scientifiques, professeurs, etc.
Suède ***Permis de travail***	Services publics de l'emploi. (*Arbetsformedlingen*)	L'emploi doit faire l'objet d'une annonce publié par les services publics de l'emploi (inscription automatique auprès de l'EURES) pendant 10 jours.	10 jours	
Suisse ***Permis de séjour***	Services publics de l'emploi.	Aucun délai auprès des services publics cantonaux de l'emploi, ainsi que de l'EURES et d'autres canaux, autre que le respect d'un « délai raisonnable ». L'Office fédéral des migrations doit aussi approuver la demande.		Transferts intra-entreprise, hauts dirigeants et investisseurs, personnes au pair, sportifs.
Turquie ***Permis de travail***	Services publics de l'emploi.	Les services publics de l'emploi ont 4 semaines pour trouver un candidat convenable en Turquie avant d'approuver la demande de permis.	28 jours	

Tableau 3.A1.3. **Listes de pénuries : caractéristiques**

Pays (catégorie de visa)	Nom	Rôle	Organisme	Procédure/critères	Classification	Nombre de professions	Fréquence de la révision
Allemagne ***Permis de séjour à durée limitée à des fins d'emploi, Carte bleue européenne***	Liste positive Carte bleue européenne Professions en pénurie de main-d'œuvre	Pour accorder des exemptions concernant l'examen de la situation de l'emploi.	Ministère du Travail.	Critères tels que : durée moyenne de la vacance au moins supérieure de 40 % à la moyenne pour toutes les professions ; une augmentation de la durée moyenne de la vacance d'au moins dix jours par rapport à la période de référence précédente ; et un ratio inférieur à 3 chômeurs par vacance de poste, soit 3 personnes contre 1 cherchant un emploi dans cette profession – à l'échelle nationale – par vacance. prise en compte de facteurs qualitatifs dans ces critères.	Classification internationale type des professions (CITP) pour la Carte Bleue (21, 221, 25).	La Liste positive comporte 18 catégories. Les professions en pénurie de main-d'œuvre dans le cadre de la Carte bleue européenne sont fixées et comportent 58 catégories professionnelles	Tous les 6 mois.
Australie ***Migrations de travailleurs qualifiés, selon un système à points (Points Tested Skilled Migration) Migrations de travailleurs qualifiés désignés (Nominated Skilled Migration) Travail temporaire (qualifié) (sous-catégorie 457)***	Liste de professions qualifiées (*Skilled Occupation List*, ou SOL) et Liste consolidée des professions qualifiées (*Consolidated Skills occupation list*, ou CSOL)	Cette liste n'est pas une liste de professions en pénurie de main-d'œuvre à proprement parlé. Elle détermine les professions admissibles pour les besoins à moyen et à long terme de l'économie australienne à combler par la formation, l'éducation et la migration. Pour un permis de séjour, les demandeurs doivent désigner une profession, mais aucun point n'est attribué. Ils doivent citer une profession figurant dans la SOL ou CSOL s'ils sont désignés par une administration étatique ou territoriale, en vue de l'obtention d'un visa de la sous-catégorie 457 etc. Toutes les listes étatiques et régionales ont été regroupées sous la CSOL en 2013.	La gestion de la politique du SOL est confiée au DIBP avec un avis consultatif de l'*Australian Workforce and Productivity Agency* (AWPA), organisme officiel.	Données sur le marché du travail, l'éducation, la formation, l'économie, la démographie et les migrations et conseils fournis par divers ministères, consultation annuelle des dossiers soumis par les secteurs, les syndicats, les associations professionnelles, etc.	Australia New Zealand Standard Classification of Occupations (ANZSCO) niveaux 1 à 3 assortis d'un code à 6 chiffres.	En 2013 figuraient dans la SOL 188 professions et dans la CSOL plus de 658.	Annuelle.
Autriche ***Carte rouge-blanc-rouge (RWR)***	*Fachkräfteverordnung*	La désignation d'une quelconque profession en pénurie de main-d'œuvre est une option pour obtenir le minimum de points (50/75) pour la carte RWR.	Ministère du Travail.	Le ministère fédéral du Travail en consultation avec le ministère fédéral de l'Économie.	Classification de l'AMS – code à 4 chiffres.	La carte RWR couvre 18 professions.	Annuelle

Tableau 3.A1.3. **Listes de pénuries : caractéristiques** *(suite)*

Pays (catégorie de visa)	Nom	Rôle	Organisme	Procédure/critères	Classification	Nombre de professions	Fréquence de la révision
Belgique ***Permis B***	Liste de « goulots d'étranglement »	Afin de bénéficier d'une certaine souplesse pour accorder des permis de travail aux ressortissants de l'UE (cela ne concerne pas les ressortissants des pays tiers).	Services publics de l'emploi.	Les services publics de l'emploi de chacune des 3 régions établissent la liste, pour les migrations de travail, à partir de leurs listes générales des professions concernées par des « goulots d'étranglement » (par ex. secrétaire, vendeur), indépendamment des secteurs (par ex. le secteur de la santé) auxquels elles appartiennent.	Catégories 6 à 8 de la Classification internationale type des professions (CITP).		
Canada ***Programme fédéral des travailleurs qualifiés, Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés***	Liste des professions admissibles	La liste des professions admissibles reflète les besoins à court et à long terme de l'économie. La désignation d'une profession sur la liste est une option pour la migration des travailleurs qualifiés. Des points sont également attribués en fonction de l'expérience acquise dans cette profession.	Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).	Consultation de divers intervenants, y compris les provinces et les territoires, les employeurs et d'autres instances fédérales (exemple : Emploi et Développement social Canada).	Liste canadienne de la Classification nationale des professions (CNP) – niveaux O, A, B.	Liste des professions admissibles : 24	Annuelle
Danemark ***Permis de travail sur la base d'un système de Liste positive***	Liste positive	« Liste positive » de professions. Généralement au niveau du master, dans les secteurs de la santé, des sciences, de la gestion, de l'architecture/l'ingénierie, du droit, etc. Les ressortissants étrangers recrutés dans des domaines professionnels qui manquent de main-d'œuvre suffisamment qualifiée et figurant sur la liste, obtiennent plus facilement un permis de séjour et un permis de travail.	Agence danoise pour le maintien dans l'emploi et le recrutement international.	Sur la base d'enquêtes montrant les secteurs qui manquent structurellement de main-d'œuvre.	Le niveau minimum requis d'éducation pour une profession figurant dans la liste positive est une licence professionnelle.	Actuellement 31 professions.	Deux fois ar an : en janvier et en juillet.
Espagne ***Permis de travail***	Catalogue des postes difficiles à pourvoir pour le Régime général	Dispense les employeurs d'une appréciation de la situation de l'emploi	*Servicio Público de Empleo Estatal.*	Les services publics de l'emploi utilisent des données régionales sur le chômage et les vacances de poste et consultent la Commission professionnelle tripartite sur l'immigration, qui se compose des partenaires sociaux, pour dresser une liste des métiers potentiellement en pénurie de main-d'œuvre au niveau régional.		Le nombre de métiers inscrit sur les listes régionales peut varier. Pour le troisième trimestre 2014, par exemple, 20 professions dans les Asturies et à Madrid, 2 en Navarre et aucune dans de nombreuses autres.	Révisée chaque trimestre

Tableau 3.A1.3. **Listes de pénuries : caractéristiques** *(suite)*

Pays (catégorie de visa)	Nom	Rôle	Organisme	Procédure/critères	Classification	Nombre de professions	Fréquence de la révision
États-Unis ***Immigrés venus pour un emploi, visa EB-2, EB-3***	Professions de l'annexe A (« *Schedule A* »)	Le ministère du Travail a « pré-certifié » certaines professions en pénurie de main-d'œuvre, parmi lesquelles figurent les physiothérapeutes et le personnel infirmier qualifié (Groupe I), et certaines catégories de personnes aux aptitudes exceptionnelles dans les sciences ou les arts et les personnes aux aptitudes exceptionnelles dans les arts de la scène (Groupe II). Cette liste dispense de la procédure de recrutement standard ou de l'évaluation du marché du travail.	Ministère du Travail				Dernière modification apportée en 2005
Finlande ***Permis de séjour pour une personne employée en fonction d'un baromètre des professions***	Baromètre des professions	Le « baromètre des professions » donne une idée de l'évolution de la situation sur le marché du travail pour le semestre suivant – il a plusieurs fonctions et sert notamment à la planification de l'immigration.	Agences pour l'emploi et le développement économique (TE offices)	Prévision des professions en pénurie de main-d'œuvre et en excédent dans les 15 régions			Annuelle
France ***Carte de séjour temporaire pour « salarié »***	Métiers dits en tension	Ces métiers pour lesquels il existe des difficultés de recrutement, dits en tension, sont inscrits sur une liste officielle ou négociée par des accords bilatéraux. Les candidats à un poste d'un métier en tension peuvent être dispensés d'un examen de la situation de l'emploi.	Ministère de la Justice/ de l'Intérieur	Coordination entre différents ministères et syndicats ou négociation par des accords bilatéraux. La méthode repose sur des indicateurs relatifs à l'offre et à la demande sur le marché du travail. Intégration des données de l'agence française de l'emploi (Pôle emploi), prenant en compte des seuils et des critères régionaux.		Actuellement, 30 pour les ressortissants de pays tiers et plusieurs accords bilatéraux spécifiques.	
Grèce ***Permis de travail***	« Volumes d'admission »	Les volumes d'admission sont estimés à partir d'une projection de la liste des professions en pénuries pour les deux années suivantes.	Décision ministérielle commune.	Depuis 2014, la décision ministérielle commune établit les professions et les critères inscrits aux volumes d'admission via une consultation entre les partenaires sociaux et autres acteurs ayant une bonne connaissance du marché du travail local. Les besoins du marché du travail sont déterminés sur la base de l'intérêt de l'économie nationale la demande légale de main-d'œuvre disponible et le taux de chômage par secteur.			Liste révisée tous les deux ans au cours du dernier trimestre.

Tableau 3.A1.3. **Listes de pénuries : caractéristiques** *(suite)*

Pays (catégorie de visa)	Nom	Rôle	Organisme	Procédure/critères	Classification	Nombre de professions	Fréquence de la révision
Irlande ***Carte verte Permis de travail***	Liste des professions hautement qualifiées Listes des demandes irrecevables	La liste de professions hautement qualifiée dispense de l'examen de la situation de l'emploi. L'obtention d'un permis de travail n'est pas possible pour les professions inscrites sur la liste des demandes d'emploi irrecevables.		Rémunération se situant entre 30 000 EUR et 59 999 EUR pour tout emploi figurant dans la liste des professions hautement qualifiées. Liste publiée par Forfas (Agence national pour l'emploi, l'entreprenariat et l'innovation) dans le Bulletin national des compétences (*National Skills Bulletin*) établie à partir des données publiées dans le Rapport annuel sur les offres d'emploi (*Vacancy Overview Annual Report*)	Larges groupes de professions comportant chacun plusieurs intitulés de postes	Larges groupes de professions (7)	Semestrielle
Nouvelle-Zélande ***Catégorie des migrants qualifiés (SMC), Visa de travail en vue d'un séjour permanent (work to residence), Travail temporaire Compétences essentielles***	Liste des pénuries de qualification à long terme (LTSSL), Liste des pénuries de qualification immédiates (ISSL), Liste de pénuries des métiers recherchés dans le Canterbury (CSSL)	Les demandeurs qui exercent des professions en pénurie de main-d'œuvre figurant dans la LTSSL se voient accorder des points en prime pour la catégorie des migrants qualifiés ou obtiennent un visa de travail en vue d'un séjour permanent (*work to residence*). Pour l'ISSL et la CSSL, les demandeurs sont dispensés de l'examen de la situation de l'emploi. Dans le cadre de la révision de 2012, une clause de réexamen a été ajoutée pour certains métiers.	Services néo-zélandais de l'immigration (*Immigration New Zealand*)	Demande de propositions et de désignation de professions auprès des différents secteurs d'activités ; ensuite le ministère fait le point, sélectionne les métiers à examiner et établit un rapport préliminaire tenant compte des données fournies (*Preliminary Indicator Evidence Report*, ou PIER), un dernier appel à contributions a lieu concernant les métiers choisis pour l'examen, puis des consultations sectorielles élargies sont organisées sur les métiers concernés.	Classification standard des métiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (*Australia New Zealand Standard Classification of Occupations*, ou ANZSCO) niveaux 1-3 assortis d'un code à 6 chiffres	LTSSL 102, ISSL 94, CSSL 37	La LTSSL et la ISSL sont révisées annuellement et la CSSL chaque trimestre.
Portugal ***Visa de séjour permanent/ de séjour temporaire***	Liste d'exclusion (liste de métiers qui ne sont pas en pénurie), qui est rarement utilisée.						
Royaume-Uni ***Travailleur qualifié de Niveau 2 (Tier 2 Skilled worker)***	Liste des professions en pénurie de main-d'œuvre (SOL)	Le Niveau 2 est dispensé de l'examen de la situation de l'emploi sur le marché intérieur (*Resident Labour Market Test*). Priorité accordée du plafond annuel. Dispense du critère de revenus à l'installation.	Commission consultative sur les migrations (*Migration Advisory Committee*).	Procédure en 3 étapes se fondant sur le salaire, les données sur les offres et les vacances d'emploi et la consultation des parties prenantes.	Classification standard des professions (*Standard Occupational Classification*, ou SOC) 2010	30 sur la SOL, et 2 pour la Liste écossaise	Un examen partiel tous les six mois et à un examen complet tous les deux ans.

Tableau 3.A1.4. **Étudiants en mobilité internationale : règles et procédures associées**

	Heures par semaine autorisées pour exercer un emploi	Métier en rapport avec les études O/N	Autorisation automatique de droit du travail O/N	Suivi de l'étudiant par les établissements d'éducation O/N	Compte rendu obligatoire des établissements d'éducation à destination des autorités O/N	Droit au regroupement familial O/N
Allemagne	18.5 (120 jours par an)	N	O			O
Australie	40 pour 15 jours (en général) – illimitées pour les étudiants en second cycle de l'enseignement supérieur et au-delà.	N	O	O	O	O
Autriche	10 initialement, 20 après la première année	N	N			O
Belgique	20	O	N	O		O
Canada	20	N	O (pour un travail sur le campus, depuis 2014 pour un travail hors campus)	O	O	O
Chili	0		N			
Corée	20		N	O	O	O
Danemark	15 (plein-temps en été)	N	O			O
Espagne	O	N	N	O	N	O
Estonie	Non définies – « tant que le travail n'est pas préjudiciable aux études »	N	O			O
États-Unis	20 (plein-temps pendant les vacances)	N	O (sauf pour un travail hors campus)	O	O (SEVIS)	O (sans droit au travail)
Finlande	25 (plein-temps en été)	N	O	O	N	O
France	18.5	N	O	O	N	O
Hongrie	24		O			O
Irlande	20	N	O			N
Israël	0	-	-	O		O (sans droit au travail)
Italie	20, limite annuelle : 1040	-	O	O	N	O
Japon	28		N	O	O	O
Mexique	20	O	N	O		O
Norvège	20 (plein-temps pendant les vacances)		N (autorisé quand tant que le travail n'est pas préjudiciable aux études)	N	N	O
Nlle-Zélande	20 (enseignement supérieur)	N	O	O	N (sauf partenaires agréés à partir de 2014)	O
Pays-Bas	10 (plein-temps en été)		N		N	O
Pologne	Plein-temps pendant les vacances		O (durant les vacances, autorisation obligatoire pendant l'année, sujet à l'examen de la situation de l'emploi)			
Portugal	O		N	O	N	O
Rép. slovaque	10		O (jusqu'à 10 heures par semaine)			
Rép. tchèque	30 jours par an	O	N			O
Royaume-Uni	20	N	O	O	O	O

Tableau 3.A1.4. **Étudiants en mobilité internationale : règles et procédures associées** *(suite)*

	Heures par semaine autorisées pour exercer un emploi	Métier en rapport avec les études O/N	Autorisation automatique de droit du travail O/N	Suivi de l'étudiant par les établissements d'éducation O/N	Compte rendu obligatoire des établissements d'éducation à destination des autorités O/N	Droit au regroupement familial O/N
Slovénie			O	N		O
Suède	O	N	O	O	N	O
Suisse	15	N	N	O (L'université doit certifier que le travail ne sera pas préjudiciable aux études)	N	O
Turquie	24 (après la première année)	N	N (permis de travail obligatoire)			N

Chapitre 4

Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Allemagne

En 2013, l'immigration nette vers l'Allemagne a concerné près de 437 000 personnes, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux années précédentes (370 000 en 2012). Selon des estimations de l'Office fédéral de la statistique, en 2012, quelque 16.3 millions de personnes (soit 20 % de la population allemande) étaient issues de l'immigration.

Le nombre de travailleurs provenant de pays de l'UE28 a augmenté de 135 000 personnes entre 2011 et 2012, et de 132 000 entre 2012 et 2013, ce qui représente une bonne part de l'accroissement total de 422 000 personnes intervenu entre 2006 et 2013. Le nombre de travailleurs provenant de pays tiers a augmenté plus lentement – de 37 000 en 2012 et de 21 000 en 2013. Dans le même temps, le nombre d'assurés sociaux qui ne sont employés que de façon marginale et sont originaires des nouveaux pays membres de l'UE (UE8) n'a cessé d'augmenter depuis avril 2011 (avant la totale liberté de circulation pour les travailleurs). Alors qu'en avril 2011, on dénombrait 227 000 de ces travailleurs en Allemagne, leur nombre avait augmenté de 110 % en avril 2014 pour atteindre 475 000. La grande majorité de ces travailleurs étaient des Polonais. En avril 2014, la main-d'œuvre était composée à 1.4 % de ressortissants de l'UE8.

L'Agence fédérale pour l'emploi a octroyé 60 800 autorisations de travail au total à des ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE en 2012, et 57 100 en 2013. Environ la moitié de ces autorisations ont été délivrées à des immigrés qualifiés.

En 2012, 112 300 personnes ont fait l'objet d'une naturalisation en Allemagne (soit environ 5 000 de plus qu'en 2011), ce qui correspond à un taux de naturalisation de 1.5 %. Le premier pays d'origine des personnes naturalisées était la Turquie (33 200 ou 30 %), suivie de l'ex-Union soviétique (12 000) et de l'ex-Yougoslavie (9 600). 18 % provenaient de pays de l'UE, 23 % d'Asie et 9 % d'Afrique.

L'immigration a contribué à la croissance de l'emploi en Allemagne, et l'intégration professionnelle des étrangers s'est améliorée. Le nombre de jeunes travailleurs étrangers diplômés de l'enseignement supérieur a notablement progressé en 2011, et le taux d'emploi des travailleurs étrangers âgés de 20 à 64 ans dans la filière professionnelle a augmenté entre 2006 et 2012, passant de 61.6 % à 68.7 %. Les actions menées aujourd'hui par les pouvoirs publics visent essentiellement à accroître le taux d'emploi de groupes particuliers (par exemple, le taux d'emploi des hommes issus de l'immigration s'établissait à 77 % en 2012 alors que celui des femmes n'était que de 60.4 %). Lutter contre le décrochage scolaire et améliorer les compétences de la main-d'œuvre issue de l'immigration sont aussi des objectifs.

Le déclin attendu de la population d'âge actif d'ici à 2030 signifie que les débats concernant les questions d'immigration tournent souvent autour de l'idée de s'assurer une offre de main-d'œuvre qualifiée et de l'intégration professionnelle des immigrés. Le concept de travail qualifié mis en avant par le gouvernement fédéral vise principalement à accroître la main-d'œuvre nationale et à en élever le niveau de qualification, y compris pour les personnes issues de l'immigration qui résident déjà en Allemagne. S'agissant des admissions, de récentes modifications de la loi ont facilité l'immigration des ressortissants de pays tiers. Un groupe de travail, « Maîtriser le potentiel de la main-d'œuvre étrangère et favoriser une culture d'accueil », a été créé pour élaborer des mesures en coopération avec les représentants des entreprises, des administrations publiques et de la société civile en vue d'attirer des travailleurs étrangers qualifiés en Allemagne et de les aider à s'intégrer dans le monde du travail et dans la société.

Un nouveau texte en matière d'emploi (*Beschäftigungsverordnung*) est entré en vigueur en juillet 2013. En vertu des nouvelles dispositions, les employeurs peuvent désormais recruter des ressortissants de pays tiers qui ont mené à bien des études professionnelles à l'étranger pour certains groupes de professions qui sont en pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Allemagne. Le texte intègre des règlements jusque là distincts régissant l'accès des étrangers au marché du travail, unifiant ainsi les dispositions en matière d'emploi pour tous les ressortissants de pays tiers en Allemagne.

Le critère de l'examen de la situation du marché du travail par l'Agence fédérale pour l'emploi a, dans de nombreux cas, été complètement levé pour les diplômés de l'université et, dans certains cas, l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est pas indispensable, ce qui accélère les temps de traitement.

En application de la loi sur le renforcement des droits des personnes admises à bénéficier d'une protection internationale et des droits des travailleurs étrangers, qui est entrée en vigueur en septembre 2013, les membres de famille d'étrangers peuvent désormais accéder sans restriction au marché du travail.

L'accès au marché du travail allemand est généralement octroyé à quatre groupes de ressortissants de pays tiers : les diplômés de l'université et les travailleurs qualifiés disposant de certaines compétences professionnelles qui peuvent répondre aux besoins en main-d'œuvre dans des professions nécessitant un diplôme universitaire ou une formation professionnelle formelle ; les personnes admissibles au titre du regroupement familial ; les personnes séjournant en Allemagne pour des raisons humanitaires, en vertu du droit international ou pour des raisons politiques ; les demandeurs d'asile ou les personnes dont la présence est tolérée. Le nouveau texte en matière d'emploi fixe également toute une série de règles spéciales qui ont été élaborées au fur et à mesure pour certains ressortissants ou certains groupes de personnes, comme les universitaires ou les cadres d'entreprise.

Pour en savoir plus :

www.bmas.bund.de
www.bmi.bund.de
www.bamf.de
www.integrationsbeauftragte.de
www.destatis.de
www.anerkennung-in-deutschland.de
www.make-it-in-germany.com.

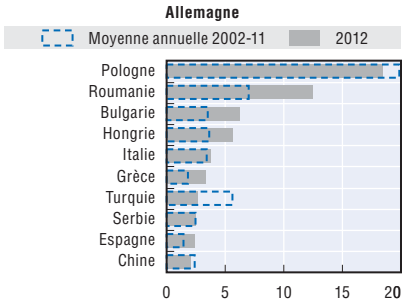
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.9	7.0	10.3	11.8	7.3	8.0	965.9
Sorties	6.8	5.9	6.6	7.1	6.1	6.6	578.8

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	26.1	22.1	9.0	5.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	54.0	54.8	18.6	13.7
Humanitaire	11.0	18.1	3.8	4.5
Libre circulation	197.5	303.0	67.9	75.8
Autres	2.1	1.8	0.7	0.5
Total	290.8	399.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	55.8	72.9	79.4	62.5
Stagiaires	2.6	4.9	4.1	4.9
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	329.8	167.6	3.5	268.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.6	7.1	7.2	5.7
Autres travailleurs temporaires	63.6	33.5	24.3	34.3

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	1.0	0.4	0.6	0.8	0.5	0.4	*64 539*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.2	-0.8	-0.6	1.1	0.4	-1.7	*92*
Accroissement naturel	-0.9	-1.8	-2.2	-2.3	-1.5	-2.0	*-190*
Solde migratoire	2.0	1.0	1.6	3.4	1.9	0.3	*282*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.5	12.6	13.1	13.3	..	12.9	*10 918*
Population étrangère	8.9	8.2	8.5	8.8	8.5	8.3	*7 214*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	2.5	1.7	1.6	1.6	1.9	1.5	*112 348*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.8	72.2	76.6	77.6	72.2	76.0
Hommes nés à l'étranger	66.3	64.7	76.1	75.9	64.9	72.5
Femmes nées dans le pays de résidence	59.6	61.5	69.3	69.6	61.2	67.3
Femmes nées à l'étranger	46.6	48.0	58.1	58.3	48.2	54.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.9	10.2	5.9	5.0	9.4	6.8
Hommes nés à l'étranger	12.9	18.2	8.7	8.8	16.7	12.1
Femmes nées dans le pays de résidence	8.0	10.0	5.2	4.7	9.1	6.6
Femmes nées à l'étranger	12.1	17.2	9.1	8.5	15.0	11.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.1	0.7	3.3	0.7	1.0	1.3	
PIB/tête (niveau en USD)	2.9	0.7	3.3	0.5	1.0	1.5	*41 098*
Emploi (niveau en milliers)	-5.6	0.8	2.3	1.0	0.2	1.3	*39 978*
Pourcentage de la population active							
Chômage	8.0	11.3	6.0	5.5	10.1	7.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160930

Australie

L'immigration permanente dans le cadre du programme d'immigration et du programme humanitaire de l'Australie a progressé de 7.7 % en 2012-13, avec 214 000 visas délivrés. 190 000 visas ont été accordés au titre du programme d'immigration, 20 000 au titre du programme humanitaire et 4 000 visas supplémentaires ont été accordés au titre de l'immigration familiale sur la recommandation du Groupe d'experts sur les demandeurs d'asile. L'immigration qualifiée a représenté environ deux tiers des visas délivrés au titre du programme d'immigration, le reste des visas étant accordés au titre de l'immigration familiale, à l'exception d'un petit nombre de visas (0.4 %) délivrés sur la base de critères spéciaux d'admissibilité.

L'Inde a, une nouvelle fois, été le principal pays d'origine des personnes entrées dans le cadre du programme d'immigration, avec 40 100 personnes (21.1 % du total), soit une progression de 38.0 % par rapport à l'année précédente. Viennent ensuite la Chine (27 300) et le Royaume-Uni (21 700). En outre, 41 200 citoyens néo-zélandais se sont établis en Australie à titre permanent en vertu de l'Accord Trans-tasmanien.

La demande de visas temporaires de travail (qualifié) (sous-catégorie 457) a connu une hausse de 1.0 % pour atteindre 126 400 visas en 2012-13, même si un plus petit nombre de visas ont été accordés aux ressortissants de plusieurs grands pays d'origine (Afrique du Sud, États-Unis et Royaume-Uni). L'Inde a remplacé le Royaume-Uni en tant que premier pays d'origine. Suite aux modifications apportées au programme en juillet 2013, les évaluations de compétences ont été renforcées, les exigences en matière d'aptitudes linguistiques en anglais ont été accrues et, pour la majorité des professions, les parrains ont été contraints d'apporter la preuve d'une véritable vacance d'emploi qualifié. Le cadre de conformité et d'application a également été consolidé.

Le nombre de visas accordés au titre du programme de vacanciers actifs a augmenté de 15.8 % en 2012-13 pour atteindre 258 250. Un 28e accord de réciprocité concernant les vacanciers actifs a été signé avec l'Uruguay et est entré en vigueur en avril 2013. Un accord a également été signé avec la Grèce en mai 2014.

Le nombre de visas d'étudiants internationaux a augmenté au cours des deux dernières années pour atteindre 259 300 en 2012-13, soit une hausse de 2.5 % par rapport à l'année précédente, mais il reste de 18.9 % inférieur au record atteint en 2008-09. Le nombre a continué de progresser en 2013-14. Le programme de visa d'étudiant a fait l'objet de deux modifications en mars et avril 2013. La première de ces modifications visait à donner aux récents diplômés de l'enseignement supérieur la possibilité de travailler un maximum de quatre années en Australie dans le cadre du programme d'immigration temporaire des diplômés (sous-catégorie 485). La deuxième visait à tenir compte des circonstances personnelles dans la décision de supprimer le visa d'étudiants à ceux qui n'avaient pas respecté les conditions d'octroi de leur visa.

On estime que 62 700 personnes dont le visa temporaire avait expiré ou avait été annulé résidaient illégalement en Australie en juin 2013, soit une augmentation de 3.0 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 123 400 personnes ont obtenu la nationalité australienne en 2012-13, soit une augmentation de 46.6 % par rapport à 2011-12 et le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2006-07.

Le programme humanitaire a connu un essor remarquable en 2012-13. Le nombre de visas octroyés dans le cadre du volet réinstallation depuis l'étranger a augmenté de 86.6 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 12 500. L'Irak et l'Afghanistan étaient les deux premiers pays d'origine. Par ailleurs, 7 500 visas ont été délivrés au titre de la protection des demandeurs se trouvant déjà sur le territoire à des personnes entrées en Australie soit, de façon illégale, par bateau (principalement originaires d'Afghanistan et d'Iran), soit par avion, avec un visa valable, avant de demander l'asile (essentiellement originaires du Pakistan et d'Iran). Le nombre d'arrivées illégales par bateau a atteint un chiffre record en 2012-13 (plus de 20 000 chaque année) avant de décroître fortement fin 2013.

Le processus de demande de visa, en particulier pour le visa temporaire, a été simplifié en 2013. Le nombre des catégories de visa temporaire de travail a été ramené de 17 à 8, et le nombre des catégories de visa de séjour de 11 à 4. Un nouveau type de visa temporaire de travail (*Short Stay Activity*) (sous-catégorie 400) a été mis en place pour permettre la réalisation de travaux très spécialisés non permanents. En 2014, les étudiants inscrits en licence (ou à un niveau supérieur) dans des établissements non universitaires présentant peu de risques sur le plan de l'immigration ont bénéficié d'une simplification des mécanismes de traitement des visas. Le dispositif simplifié devrait être étendu en 2015 aux étudiants suivant un cursus de niveau avancé.

Un nouveau programme visant les travailleurs saisonniers, lancé en juillet 2012, a remplacé le programme pilote de travailleurs saisonniers du Pacifique, avec 3 000 visas délivrés la première année. Il reprend les objectifs de développement économique en faveur de certains pays du Pacifique et du Timor-Leste, tout en venant en aide aux employeurs australiens qui ne parviennent pas à trouver de main-d'œuvre locale dans certains secteurs. Le nombre de visas disponibles est limité à 12 000 sur quatre ans (2012-16), le plus grand nombre de visas étant accordé aux personnes actives dans le secteur horticole.

En décembre 2012, le gouvernement australien a annoncé la mise en place d'un programme pilote de parrainage à l'échelon local concernant 500 visas dans le cadre du programme humanitaire. Il entendait ainsi instaurer un environnement d'installation plus favorable pour les nouveaux titulaires d'un visa humanitaire en permettant une transition plus facile après la réinstallation grâce à l'éducation, l'expérience professionnelle et l'emploi.

Pour en savoir plus :

www.immi.gov.au.

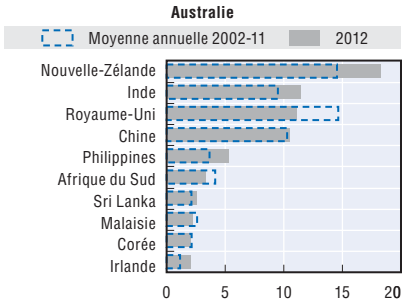
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.6	8.1	9.4	10.7	7.3	9.6	242.4
Sorties	0.5	1.4	1.4	..	..	1.4	..

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	56.2	59.7	25.6	24.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	112.3	124.6	51.1	50.9
Humanitaire	14.0	13.8	6.4	5.6
Libre circulation	34.6	44.3	15.7	18.1
Autres	2.5	2.7	1.1	1.1
Total	219.5	245.1	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	116.7	126.2	125.1	175.6
Stagiaires	7.0	3.5	3.8	4.9
Vacanciers actifs	104.4	185.5	214.6	167.5
Travailleurs saisonniers	..	0.4	1.6	0.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	8.2	10.1	6.4
Autres travailleurs temporaires	71.6	106.2	141.0	116.3

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	0.7	0.2	0.5	0.7	0.2	0.3	*15 786*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	12.3	14.3	13.6	17.6	13.0	15.1	*400*
Accroissement naturel	6.3	6.5	6.7	7.1	6.1	6.9	*162*
Solde migratoire	5.8	6.7	8.2	10.5	6.4	10.7	*238*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	23.2	24.4	27.0	27.3	24.1	26.3	*6 209*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*83 698*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	79.9	78.9	78.4	79.2	79.7
Hommes nés à l'étranger	..	74.6	79.3	78.5	73.7	78.1
Femmes nées dans le pays de résidence	..	67.0	68.8	68.8	66.3	68.9
Femmes nées à l'étranger	..	58.0	61.9	61.4	56.5	60.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	4.9	5.2	5.4	5.5	4.8
Hommes nés à l'étranger	..	5.2	4.6	4.9	5.7	5.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.2	5.2	5.2	5.5	4.9
Femmes nées à l'étranger	..	5.5	6.0	6.0	6.0	6.0

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	1.8	3.0	3.6	2.6	3.4	2.7	
PIB/tête (niveau en USD)	0.6	1.5	2.1	1.0	2.1	0.9	*43 060*
Emploi (niveau en milliers)	0.9	3.4	1.7	1.2	2.3	2.1	*11 347*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.3	5.0	5.1	5.2	5.5	4.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160825

Autriche

En 2012, le nombre total d'entrées de ressortissants étrangers en Autriche a augmenté pour atteindre 125 600 personnes, soit une progression de 13 % par rapport à l'année précédente. Les sorties aussi ont augmenté, mais dans une moindre mesure puisqu'elles ont progressé de 2.2 % (74 400 personnes). En 2012, l'immigration nette d'étrangers a atteint 51 200 personnes, soit un peu plus qu'en 2011. Cette hausse des flux nets d'immigration s'explique probablement par la libre circulation des personnes dans l'EEE, en plus d'une situation économique relativement favorable dans le pays. La croissance du PIB, qui avait atteint 2.7 % en 2011, a ralenti, pour s'établir à 0.9 % en 2012 suite à la récession économique dans la zone euro. Cependant, la croissance économique est restée bien supérieure à la moyenne de la zone euro (-0.6 %), grâce principalement à la croissance des exportations et aux investissements dans les infrastructures publiques et le logement. Si l'on exclut les Autrichiens, plus de la moitié (63 %) des flux d'immigration vers l'Autriche provenaient des pays membres de l'UE/EEE. Les entrées en provenance de l'Europe du Sud et de l'UE8 ont gagné en importance, tout comme celles en provenance de pays plus lointains, en particulier d'Iran, de la Fédération de Russie et d'Afghanistan.

En 2013, ces tendances se sont poursuivies, avec une hausse du nombre des entrées et une baisse du nombre des sorties. La migration nette d'étrangers a augmenté pour atteindre 60 700. L'immigration en provenance des pays de l'UE/EEE comptait pour 64 % de l'ensemble des entrées. L'immigration en provenance de l'UE8 et des pays d'Europe du Sud a continué à augmenter, mais dans une moindre mesure qu'en 2012. Les entrées en provenance de Croatie ont plus que doublé et celles en provenance de Bosnie-Herzégovine ont progressé de plus de 20 %. Tandis que les entrées en provenance d'Afghanistan diminuaient, celles en provenance de Syrie doublaient presque.

L'immigration pour raisons familiales a représenté la plus grosse partie de l'immigration permanente en Autriche en provenance de pays non membres de l'UE. Une grande partie des ressortissants de pays tiers sont entrés en dehors du système des quotas (en tant que membres de la famille d'Autrichiens ou de ressortissants de l'EEE). En 2013, le nombre total d'entrées d'immigrés permanents en provenance de pays tiers était de 17 900 personnes, dont environ un cinquième (3 900 permis) entrés dans le cadre du système des quotas (essentiellement comme membres de la famille d'un ressortissant de pays tiers installé en Autriche), tandis que 78 % sont entrés en dehors du système des quotas. Les principaux motifs d'immigration de ressortissants de pays tiers en Autriche sont le regroupement familial avec des Autrichiens ou des ressortissants de l'EEE, le travail (sur la base de la Carte Rouge-Blanc-Rouge instaurée en 2011) ou des raisons humanitaires.

Outre des permis (d'établissement) permanents, le ministère fédéral de l'Intérieur délivre des permis temporaires pour des études, un travail temporaire et des activités commerciales, y compris la mobilité des services (AGCS mode 4) ou des raisons humanitaires. En 2013, 8 600 premiers permis de séjour temporaire ont ainsi été délivrés (environ le même nombre que l'année précédente), et 16 500 permis ont été prolongés (4 % de plus qu'en 2012).

En juillet 2011, le système des quotas pour les ressortissants qualifiés de pays tiers a été progressivement supprimé et remplacé par un système à points, avec la délivrance de cartes Rouge-Blanc-Rouge (RWR) pour le travail durant la première année d'installation et de cartes RWR Plus pour les membres de la famille et pour le travail au-delà de la première année. Dans le même temps, la Carte bleue européenne a été instaurée (permettant de travailler durant les deux premières années de séjour). Cette réorientation de la politique migratoire a entraîné un changement dans la structure de la population migrante en provenance de pays tiers au regard du statut. Le nombre de permis de séjour permanent a augmenté, et le nombre de permis de séjour pour les membres de la famille a diminué en faveur des titulaires de la carte RWR Plus. Avec la mise en place de la carte RWR et de la Carte bleue européenne, le nombre d'entrées d'immigrés qualifiés a doublé, pour atteindre près de 1 300 en 2013. Ce chiffre reste toutefois en dessous des attentes car les études réalisées à l'occasion de l'instauration de la carte RWR prévoyaient une augmentation de l'immigration annuelle de main-d'œuvre qualifiée pouvant aller jusqu'à 5 000 personnes d'ici à 2015 et 8 000 d'ici à 2030. Pour augmenter le nombre des entrées, la loi a été modifiée de manière à permettre aux employeurs de soumettre le dossier pour le compte des demandeurs à compter d'avril 2013.

Le nombre de demandeurs d'asile est en hausse, année après année, depuis 2008 (à l'exception de 2010). En 2012, le nombre total d'entrées de demandeurs d'asile a atteint 17 400 personnes, soit 2 300 personnes (ou 21 %) de plus qu'en 2011. Les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan, la Fédération de Russie et le Pakistan.

En 2013, le Conseil des ministres a lancé une réforme de la législation en matière de naturalisation. Les modifications proposées ramènent de dix à six ans le temps d'attente pour la naturalisation des étrangers qui peuvent apporter la preuve d'un niveau élevé d'intégration sur le plan économique, social ou culturel.

Pour en savoir plus :

www.bmi.gv.at
www.bmask.gv.at
www.migration.gv.at/en
www.statistik.at/web_en/statistics/population/index.html.

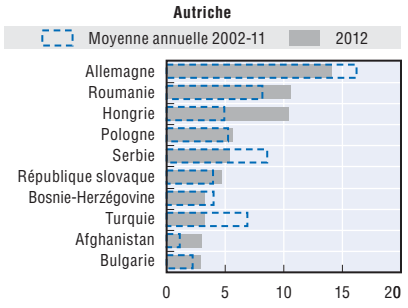
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.2	11.9	13.1	14.9	11.4	11.6	125.6
Sorties	5.5	6.1	8.7	8.8	6.1	7.8	74.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	1.0	1.2	1.7	1.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	12.5	10.6	21.3	15.8
Humanitaire	6.4	4.1	11.0	6.1
Libre circulation	38.2	50.9	65.5	75.9
Autres	0.2	0.2	0.4	0.4
Total	58.4	67.1	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	3.2	4.6	4.6	3.4
Stagiaires	0.4	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	11.4	8.2	..	10.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	..	0.1
Autres travailleurs temporaires	6.3	2.9	..	2.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	2.3	2.7	1.7	2.1	3.2	1.6	*17 413*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	6.4	4.6	5.2	5.4	3.8	*44*
Accroissement naturel	0.2	0.4	0.2	-0.1	0.3	0.2	*0*
Solde migratoire	2.2	5.4	4.2	5.2	4.7	3.7	*44*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.5	14.5	16.0	16.2	14.3	15.5	*1 365*
Population étrangère	8.8	9.7	11.3	11.9	9.5	10.6	*1 004*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	3.5	4.5	0.7	0.7	4.7	1.0	*7 043*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	76.2	78.3	78.4	75.6	78.5
Hommes nés à l'étranger	76.1	71.1	75.0	75.2	72.5	74.2
Femmes nées dans le pays de résidence	59.8	63.5	68.2	69.2	62.5	67.7
Femmes nées à l'étranger	58.4	54.2	59.2	59.3	56.3	57.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.3	3.9	3.3	3.5	4.1	3.4
Hommes nés à l'étranger	8.7	10.8	8.0	8.7	10.3	8.6
Femmes nées dans le pays de résidence	4.2	4.6	3.5	3.7	4.3	3.7
Femmes nées à l'étranger	7.2	10.5	8.3	7.7	9.0	8.3

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	2.4	2.8	0.9	2.2	1.2	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	1.7	2.5	0.4	1.7	0.9	*43 273*
Emploi (niveau en milliers)	0.5	2.2	1.2	0.9	1.0	1.1	*4 183*
Pourcentage de la population active							
Chômage	3.5	5.2	4.2	4.4	4.7	4.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160836

Belgique

Le nombre d'étrangers en Belgique est en augmentation depuis 2002. En 2012, 123 000 personnes ont immigré en Belgique, soit quelque 9 000 personnes de moins qu'en 2011. 89 % (110 000) étaient des ressortissants étrangers. En 2012, deux tiers des immigrés étaient des ressortissants de l'UE, principalement de France (13 300) et de Roumanie (11 200). Le recul de l'immigration entre 2011 et 2012 est imputable à une baisse des flux en provenance de pays non membres de l'UE. En 2012, le nombre d'émigrés a augmenté pour atteindre 84 100 personnes, soit 3 500 de plus qu'en 2011 ; parmi eux, 60 000 (71 %) étaient des ressortissants étrangers.

À la fin de 2013, 1.2 million d'étrangers vivaient en Belgique, soit une progression de 3.9 % en deux ans. La population belge s'est accrue plus lentement (0.7 % en 2012-13). En 2012, le solde migratoire des étrangers était positif, mais en baisse de 18 % par rapport aux années antérieures (50 100 personnes), tandis que celui de la population nationale était négatif (émigration nette de 11 100 personnes). En 2012, la population née à l'étranger s'élevait à 1 689 500 personnes, soit 15.2 % de la population totale (14.9 % en 2011).

En 2012, la plupart des résidents étrangers en Belgique étaient des ressortissants de l'UE (805 108 personnes, soit 67 % de la population étrangère totale). Les résidents étrangers étaient principalement des Italiens (157 400 personnes), des Français (153 400 personnes) et des Néerlandais (144 000 personnes). La plus forte progression a concerné les Roumains, dont le nombre a augmenté de 20 % en 2012 pour atteindre 50 900.

En 2012, les permis de travail ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers et à des ressortissants de Roumanie et de Bulgarie. La même année, plus de 15 200 premiers permis de travail ont été délivrés, montant proche de celui de 2011, mais c'est 40 % de moins environ qu'en 2008. En 2012, plus de la moitié des premiers permis de travail ont été accordés à des ressortissants de Roumanie et de Bulgarie (respectivement, 6 300 et 2 100). Parmi les autres principaux pays d'origine des bénéficiaires d'un premier permis figuraient l'Inde (1 700) et le Maroc (840). Les étrangers dont le principal motif de séjour en Belgique n'est pas le travail peuvent obtenir un permis de type C, qui autorise son titulaire à travailler. 27 500 permis C (premiers permis et renouvellements) ont été délivrés en 2012, ainsi que 8 600 permis de travail (premiers permis et renouvellements) à des travailleurs hautement qualifiés. Plus de la moitié des permis de travail délivrés à des travailleurs hautement qualifiés l'ont été à des Indiens (2 800), à des Japonais (1 100) et à des ressortissants des États-Unis (900).

Selon l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), 22 200 étrangers (et 71 000 ressortissants belges) se sont lancés dans une activité indépendante en 2012, dont 6 400 Roumains, 2 800 Bulgares et 1 900 Polonais.

En 2012, le taux d'activité était plus élevé chez les étrangers (72.1 %) que chez les Belges (70.1 %). Bien que les femmes présentent des taux d'activité plus faibles que les hommes dans les deux groupes, l'écart entre hommes et femmes est beaucoup plus important chez les étrangers que chez les Belges (24 points de pourcentage contre 10 points de pourcentage respectivement). Le taux de chômage était beaucoup plus élevé chez les étrangers (16.3 %) que chez les Belges (9.9 %). Les femmes représentaient près de 43 % des étrangers au chômage et 49.1 % des nationaux au chômage.

En 2012, la nationalité belge a été accordée à 38 600 personnes (par rapport à 29 800 en 2011). La majorité des personnes naturalisées en 2012 provenaient du Maroc (7 900), suivi de l'Italie (3 200) et de la Turquie (2 500). Avec l'entrée en vigueur de nouvelles modifications de la loi sur la naturalisation en janvier 2013 les conditions d'admission ont été durcies.

En 2012, le nombre de premiers permis délivrés au titre de l'immigration familiale s'est élevé à 31 000, soit un recul de 28 % par rapport au niveau de 2009 qui s'explique en grande partie par une diminution du nombre de cas de regroupement familial pour des ressortissants belges. Après une hausse pendant quatre années, l'Office des étrangers a enregistré 21 500 demandes d'asile en 2012 (concernant quelque 27 400 personnes), soit 16 % de moins que l'année précédente. En 2013, le nombre de demandes a continué de diminuer, s'établissant à 15 840. Une nouvelle loi sur l'asile adoptée en septembre 2013 a modifié la procédure de demande d'asile en vue d'en réduire la durée, de renforcer la qualité de l'évaluation et d'éviter les demandes répétées dans des cas infondés.

La directive européenne concernant les sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (2009/52/CE) est entrée en vigueur en Belgique en mars 2013. Suite à l'adhésion de la Croatie à l'UE, la Belgique a décidé de limiter la circulation des travailleurs croates jusqu'en 2015.

Enfin, conformément à la réforme institutionnelle intervenue en 2014, la politique de migration économique a été décentralisée du fédéral vers les régions à partir du 1er juillet 2014.

Pour en savoir plus :

www.emploi.belgique.be
www.ibz.be
https://dofi.ibz.be/
www.statbel.fgov.be
www.cgra.be
www.fedasil.be.

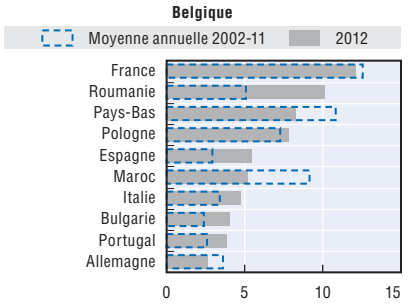
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.6	7.4	10.7	9.9	7.1	9.9	110.0
Sorties	3.5	3.7	5.1	5.4	3.5	4.4	59.9

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	9.0	9.1	14.5	15.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	23.0	18.3	37.2	31.0
Humanitaire	2.9	3.0	4.6	5.2
Libre circulation	27.0	28.5	43.6	48.4
Autres	..	..	..	..
Total	61.8	58.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	0.2	0.2	0.3
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	2.7	6.3	10.1	10.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	2.8	6.3	6.1	8.2

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	4.2	1.5	2.4	1.7	1.5	1.6	*18 525*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	2.4	6.3	10.2	8.5	4.8	8.2	*94*
Accroissement naturel	1.1	1.6	2.3	2.1	1.1	2.1	*23*
Solde migratoire	1.3	4.7	7.9	6.5	3.6	6.0	*72*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.3	12.1	14.9	15.2	11.8	14.0	*1 690*
Population étrangère	8.4	8.6	10.6	10.7	8.5	9.8	*1 195*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	6.9	3.6	2.7	3.3	4.1	3.2	*38 612*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	70.8	69.3	68.2	68.2	69.0	68.7
Hommes nés à l'étranger	62.2	61.2	61.3	60.0	59.8	61.9
Femmes nées dans le pays de résidence	53.8	56.0	59.1	59.4	54.7	58.3
Femmes nées à l'étranger	37.3	39.7	44.4	44.5	39.1	43.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.2	6.5	5.7	5.8	5.9	5.9
Hommes nés à l'étranger	14.7	15.7	15.5	17.6	16.2	15.8
Femmes nées dans le pays de résidence	7.4	8.4	6.0	5.9	7.5	6.8
Femmes nées à l'étranger	17.5	18.9	14.6	15.9	17.6	16.0

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	1.8	1.8	-0.1	2.0	1.0	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	1.2	0.9	-0.8	1.5	0.2	*40 031*
Emploi (niveau en milliers)	2.0	1.4	1.4	0.2	0.7	1.1	*4 636*
Pourcentage de la population active							
Chômage	7.0	8.4	7.2	7.6	8.1	7.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160842

Bulgarie

La Bulgarie est restée en récession pendant toute l'année 2012 et jusqu'en 2013. La contraction de l'activité et la persistance d'un taux de chômage important continuent de favoriser l'émigration, même si le niveau est moins élevé que dans le passé. Les chiffres officiels des migrations externes (qui ne comprennent que les personnes qui ont déclaré un changement d'adresse depuis ou vers une adresse à l'étranger) faisaient état de 8 200 immigrés en 2012 et de 10 500 en 2013, avec un solde migratoire de -650 en 2012 et de +650 en 2013. Les chiffres réels sont toutefois bien plus élevés. Cependant, les migrations de retour depuis l'étranger restent faibles, même si la population bulgare émigrée se trouve concentrée en Espagne et en Grèce, où la situation de l'emploi demeure mauvaise, et au Royaume-Uni. Les restrictions transitoires imposées aux migrants bulgares dans l'Union européenne ont expiré au 1er janvier 2014. Mais rien ne montre aujourd'hui que cela ait entraîné une augmentation sensible des flux de migrants vers les pays qui imposaient auparavant des restrictions à l'accès au marché du travail.

Bien que les étrangers ne représentent que 0.6 % de la population bulgare, le flux de migrants a triplé en 2012 et doublé en 2013, atteignant environ 13 000 entrées en 2013. La plupart des immigrés provenaient de la Fédération de Russie, d'Ukraine et de Turquie. L'augmentation de ces flux s'est traduite par une intensification de l'immigration de travail concernant principalement des travailleurs très qualifiés, des ingénieurs et du personnel technique. Dans le secteur informatique, en particulier, la Carte bleue européenne, instaurée en 2011, a été utilisée pour cette catégorie.

Plus de 10 000 étrangers ont été naturalisés en Bulgarie en 2012, le plus souvent parce qu'ils étaient d'origine bulgare. Ce chiffre est inférieur au chiffre record atteint en 2011 (18 500).

Le nombre d'étudiants étrangers, en hausse régulière, a continué à progresser. De 10 300 pour l'année universitaire 2010/11, il est passé à 11 100 en 2011/12 et à 11 400 en 2012/13.

L'asile est, traditionnellement, un phénomène d'ampleur limitée en Bulgarie. Par exemple, encore en 2011, on ne dénombrait que 900 demandeurs. La situation a pourtant sensiblement évolué avec la crise en Syrie et un afflux sans précédent le long de la frontière avec la Turquie. En 2013, 11 000 personnes sont arrivées en l'espace de quelques mois seulement. Le nombre des demandes d'asile a atteint 7 100 en 2013, et 2 900 pour les cinq premiers mois de 2014. En 2013-14, parmi les personnes sur les demandes desquelles il a été statué, 37 % ont obtenu le statut de réfugié et 56 % le statut humanitaire.

Les institutions et le public bulgares n'étaient pas préparés à faire face à cette situation : il n'y avait pas eu d'information sur la politique en matière d'immigration et à l'égard des réfugiés au cours de la décennie précédente et les nouveaux immigrés ont été confrontés à un environnement relativement hostile. Il n'y avait pas de politique d'accueil et le système n'était pas en capacité de traiter un nombre élevé de demandes d'asile. Des mesures en faveur de l'intégration sont en cours d'élaboration. Parmi les initiatives qui ont été prises, on peut citer la construction de centres pouvant accueillir jusqu'à 4 000 personnes et de logements d'urgence pouvant en accueillir jusqu'à 5 000. S'agissant des mesures d'intégration, la Bulgarie a organisé son premier salon de l'emploi pour les réfugiés syriens.

Sur le plan de l'action publique, des efforts sont menés en vue d'élaborer une politique plus restrictive en raison du nombre important de personnes qui traversent la frontière, tout en tenant compte de la nécessité d'assouplir les exigences à l'entrée pour les entreprises et les touristes afin de relancer l'économie.

L'accord bilatéral concernant les travailleurs de la construction en Israël, conclu en janvier 2012, est en cours de mise en œuvre.

Pour en savoir plus :

ww.nsi.bg/en
www.aref.government.bg
www.government.bg/cgi%20-bin/e-cms/vi%20s%20/vis.pl?s=001&p=0136&g

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.5	2.0	3.0	..	1.9	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	2.1	..	..	3.1
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	0.6	..	..	0.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	*1 229*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-5.1	-5.5	-7.8	-5.7	-10.9	-5.6	*-42*
Accroissement naturel	-5.1	-5.5	-4.6	-5.1	-5.6	-4.5	*-37*
Solde migratoire	0.0	0.0	-3.2	-0.7	-5.3	-1.1	*-5*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	56.1	61.7	61.3	61.3	58.4	65.2
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	47.2	47.4	55.7	56.6	51.1	57.5
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	16.8	12.3	12.5	13.7	13.1	8.5
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	15.9	15.0	10.1	10.8	12.4	7.9
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.7	6.4	1.8	..	6.0	1.9	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*15 828*
Emploi (niveau en milliers)	..	2.0	-3.4	..	2.9	-1.0	..
Pourcentage de la population active							
Chômage	16.4	10.1	11.2	..	12.6	8.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160851

Canada

Le Canada a admis 257 900 nouveaux résidents permanents en 2012, soit environ 0.7 % de la population résidente et un niveau proche de la moyenne depuis 2006.

Le Canada définit des objectifs annuels en ce qui concerne le nombre total d'admissions et les catégories individuelles : en 2012, il prévoyait d'accueillir entre 240 000 et 265 000 personnes, ce qui correspond au niveau de l'année précédente. En 2012, le nombre d'admissions pour chaque catégorie se situait dans la fourchette prévue, et la part des différentes catégories était comparable à ce qu'elle était les années précédentes. 62.4 % des admissions, en 2012, concernaient des immigrés pour raisons économiques (y compris les conjoints/partenaires et personnes à charge), 25.2 % relevaient de la catégorie du regroupement familial et 12.4 % correspondaient à des personnes sous protection et autres immigrés.

On a observé des changements importants dans les différentes catégories. La part des immigrés appartenant à la catégorie familiale a augmenté de 15 % entre 2011 et 2012 (passant de 56 400 entrées à 65 000), du fait d'un traitement accéléré des demandes après une pause temporaire de la prise en charge de nouvelles demandes de parrainage pour les parents et les grands-parents. Les chiffres, dans toutes les autres catégories, ont légèrement augmenté, sauf pour les réfugiés pour lesquels le nombre d'entrées a diminué de 17 % en 2012 (23 000 réfugiés). Bien qu'il ait fixé l'objectif à 7 500 pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement en 2012, le Canada n'en a admis que 5 400, notamment en raison de difficultés liées à la crise en Syrie et de la difficulté de toucher d'autres populations de réfugiés pour des raisons de sécurité.

La Chine (12.8 %), les Philippines (12.7 %) et l'Inde (11.2 %) restent les principaux pays d'origine des résidents permanents au Canada. Les Philippines (16.9 %) étaient le premier pays d'origine pour les immigrés pour raisons économiques, la Chine (17.5 %) pour les immigrés pour raisons familiales et Haïti (7.6 %) pour les réfugiés.

Les immigrés continuent d'être très qualifiés : en 2012, 42 % (68 000) des résidents permanents âgés de 25 à 64 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur.

Le Canada a connu une forte progression de l'immigration temporaire, laquelle est davantage fondée sur la demande que l'immigration en vue de la résidence permanente. En 2012, 318 300 nouveaux travailleurs immigrés temporaires et étudiants internationaux ont été admis, soit une hausse de 10.2 % par rapport à 2011, avec une augmentation observée tant pour les travailleurs immigrés temporaires (213 600) que pour les étudiants étrangers (81 100, ainsi que 23 700 étudiants des niveaux secondaire ou inférieur). 26 500 travailleurs agricoles saisonniers sont entrés au Canada en 2012, le Mexique et la Jamaïque comptant respectivement pour 67 % et 24 % du nombre total d'entrées.

Le nombre de naturalisations en 2012 (113 200) a été inférieur au chiffre enregistré en 2011 (181 300), du fait d'un durcissement de la vérification des critères d'admission des demandeurs et de l'application de mesures contre la fraude. Le nombre de naturalisations a de nouveau augmenté en 2013 (128 900) grâce à un traitement accéléré des demandes et à des financements supplémentaires.

En juin 2014, le Canada a adopté des modifications importantes à la Loi sur la citoyenneté visant à renforcer l'efficience et l'intégrité du programme et à renforcer la valeur de la citoyenneté canadienne.

Le Canada lancera la mise en œuvre d'un nouveau système de traitement des demandes en janvier 2015. Le dispositif « Entrée express » vise à garantir une offre stable de travailleurs qualifiés prêts à commencer à travailler au Canada et à aider à suppléer la main-d'œuvre canadienne en cas de pénuries de compétences. Pour permettre un taux élevé d'admissions en 2014 et 2015, le Canada a commencé à accepter au printemps 2014 des demandes soumises à de nouveaux plafonds au titre du programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du programme des travailleurs de professions spécialisées (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

Le programme « Visa pour démarrage d'entreprise », lancé en 2013, a accueilli les premiers demandeurs admis en 2014. Il permet de mettre en relation des fonds de capital-risque, des investisseurs providentiels et des pépinières d'entreprises canadiens avec des entrepreneurs venant de l'étranger. Les programmes fédéraux pour les investisseurs et les entrepreneurs ont été supprimés en juin 2014.

De nouvelles règles sont entrées en vigueur, en 2014, dans le cadre du Programme des étudiants étrangers, exigeant des étudiants étrangers qu'ils soient inscrits auprès d'un établissement d'enseignement désigné et qu'ils suivent activement des cours ou un programme d'études.

Dans le cadre du Plan d'action pour accélérer la réunification familiale, le gouvernement a examiné le programme « Parrainer vos parents et grands-parents » afin de résorber les retards dans le traitement des dossiers et de réduire les temps d'attente trop longs, et de rendre le programme fiscalement plus viable dans le long terme. Depuis le lancement du Plan d'action, les retards ont été résorbés et les temps d'attente réduits, et de nouveaux critères de parrainage (applicables à compter de 2014) visent à s'assurer que les familles disposent des moyens financiers nécessaires pour soutenir ceux qu'ils parrainent.

Une réforme complète du Programme des travailleurs étrangers temporaires a été annoncée en juin 2014. Il s'agit notamment d'utiliser les niveaux de salaire au lieu de la Classification nationale des professions comme critère principal, de recourir à une nouvelle étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) plus rigoureuse et de plafonner le nombre de travailleurs étrangers temporaires à bas salaire. Les travailleurs étrangers dispensés de l'EIMT feront dorénavant partie du Programme de mobilité internationale. Dans les deux cas, il est prévu un renforcement de la responsabilité des employeurs et des pénalités sous la forme de nouveaux frais pour le traitement des demandes.

Pour en savoir plus :

www.cic.gc.ca.

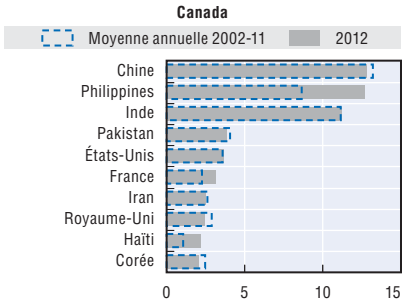
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CANADA

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.4	8.1	7.2	7.4	7.5	7.5	257.9
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	64.4	68.3	25.9	26.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	148.2	157.6	59.6	61.1
Humanitaire	36.1	32.0	14.5	12.4
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0
Total	248.7	257.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	56.7	77.2	81.1	69.0
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	28.0	54.9	59.1	44.8
Travailleurs saisonniers	20.3	24.5	25.4	24.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	6.8	13.5	13.6	11.4
Autres travailleurs temporaires	62.4	86.9	103.3	91.6

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	1.1	0.6	0.7	0.6	0.9	0.9	*20 223*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	9.7	9.9	11.9	..	9.8	11.5	..
Accroissement naturel	3.6	3.5	3.8	..	3.5	4.0	..
Solde migratoire	6.5	7.0	7.1	..	6.9	7.5	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	17.4	18.7	19.6	19.8	18.4	19.6	*6 914*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*113 150*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	77.4	..	75.0	75.0	..	75.0
Hommes nés à l'étranger	77.0	..	75.1	76.1	..	75.3
Femmes nées dans le pays de résidence	66.0	..	70.6	70.6	..	70.8
Femmes nées à l'étranger	59.6	..	63.0	64.5	..	63.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.7	..	7.8	7.6	..	8.1
Hommes nés à l'étranger	6.1	..	8.4	8.3	..	9.0
Femmes nées dans le pays de résidence	6.2	..	6.4	6.4	..	6.2
Femmes nées à l'étranger	8.7	..	9.5	8.6	..	9.2

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	8.1	3.2	2.5	1.7	2.7	1.3	
PIB/tête (niveau en USD)	7.1	2.2	1.5	0.6	1.7	0.1	*41 773*
Emploi (niveau en milliers)	2.5	1.3	1.5	1.2	1.9	1.1	*17 509*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.8	6.7	7.5	7.3	7.1	7.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160861

Chili

Les flux d'immigration vers le Chili ont commencé à s'intensifier vers la fin des années 90 et ont continué à progresser, en particulier au cours de ces dix dernières années. Le nombre total de permis de séjour délivrés a doublé entre 2002 et 2012. Plus de 127 000 permis ont été octroyés en 2012 (y compris 100 100 permis de séjour temporaire et 27 300 permis de séjour permanent), soit 33 % de plus que l'année précédente. En 2013, le nombre de permis s'est encore accru pour atteindre 158 000 (132 100 temporaires et 26 000 permanents). En 2012, les entrées d'immigrés représentaient environ 0.6 % de la population résidente.

Selon les estimations du Département des affaires étrangères et de l'immigration du ministère de l'Intérieur, le nombre d'étrangers résidant de façon permanente au Chili en 2012 s'élevait à plus de 415 000, ce qui représente près de 2.5 % de la population totale, et il a continué à augmenter pour atteindre 441 500 à la fin de 2013. Plus des deux tiers (74 %) des résidents étrangers provenaient d'Amérique latine, principalement du Pérou (38 %), d'Argentine (15 %), de Bolivie (8 %), d'Équateur (5 %) et de Colombie (5 %).

Environ 70 % des permis de séjour temporaire accordés en 2013 l'ont été à des ressortissants de trois pays seulement : le Pérou (39 300), la Bolivie (26 900) et la Colombie (26 600). Parmi les pays d'origine qui ont connu une hausse sensible figurent l'Espagne (de 2 400 permis temporaires en 2012 à 4 900 en 2013), Haïti et la République dominicaine. La plupart des nouveaux arrivants provenant de ces pays sont titulaires d'un permis de résidence temporaire.

Le nombre de visas délivrés a également progressé de façon régulière au cours des dix dernières années. En 2012, 105 000 visas ont été accordés, soit trois fois plus qu'en 2003. En 2012, les nouveaux titulaires d'un visa provenaient essentiellement de trois pays : le Pérou (38 600 personnes), la Colombie (17 800 personnes) et la Bolivie (13 600 personnes).

Si l'immigration des années 90 s'est caractérisée par une forte proportion de femmes et de migrants d'âge actif, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit récemment, si bien que les flux d'immigration en 2011 et 2012 étaient équilibrés en termes de sexe. En 2012, seuls 3 % des permis de résidence temporaire ont été accordés à des fins d'études, tandis que 45 % des permis de résidence ont été délivrés à des titulaires de visa temporaire, et 53 % des permis ont été délivrés à des titulaires de visas de contrat de travail.

En octobre 2012, le Chili a organisé ses premières élections locales à participation volontaire et inscription automatique, auxquelles près de 125 000 étrangers ont été autorisés à participer. En juillet 2012, la première loi anti-discrimination a été promulguée au Chili.

Pendant l'année 2013, le gouvernement chilien a mené une enquête sur les discriminations auprès des citoyens dans le but de sensibiliser le public et d'obtenir des informations sur les pratiques locales en matière de discrimination. En décembre 2013, vingt institutions publiques et civiles formant le groupe de travail intersectoriel de lutte contre la traite des êtres humains a adopté un accord intersectoriel sur la mise en œuvre du Plan national de lutte contre la traite des êtres humains intitulé « Le Chili dit non à la traite des êtres humains ».

Dans le domaine des politiques publiques, plusieurs années de débats ont conduit l'exécutif à présenter un projet de loi sur l'immigration devant le congrès national en juin 2013. Suite aux élections de mars 2014 et à un changement de gouvernement, le projet devrait être remanié. Dans le cadre de son programme, le gouvernement a défini une politique migratoire fondée sur l'application des instruments internationaux ratifiés par le Chili concernant les droits des migrants ; le rôle actif du gouvernement dans les mesures de réinstallation humanitaire ; la promotion d'une résidence régulière ; la protection des victimes de la traite des êtres humains et le lancement d'initiatives thématiques associant migrations et développement ; ainsi que la prise de mesures visant à améliorer les conditions des travailleurs migrants au Chili.

Le gouvernement étudie actuellement les modifications à apporter à la législation actuelle en vue de favoriser l'intégration des immigrés, de renforcer une démarche fondée sur les droits en matière de politique migratoire et de prendre en compte les processus régionaux d'intégration auxquels le Chili est partie. La coordination et les capacités inter-agences devraient être développées, de même que devraient être renforcés les pouvoirs des autorités régionales et municipales dans les zones à forte concentration d'immigrés.

Pour en savoir plus :

www.extranjeria.gov.cl
www.minrel.gov.cl
www.interior.gov.cl.

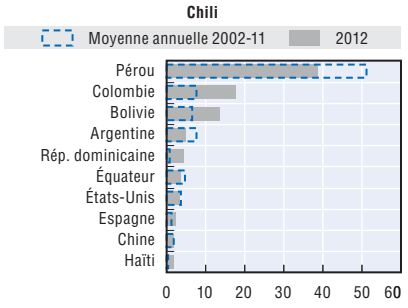
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CHILI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.2	2.3	4.4	5.7	2.2	4.1	100.1
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*168*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.2	10.4	9.0	8.8	10.7	9.6	*154*
Accroissement naturel	11.6	9.7	8.7	8.7	10.0	9.3	*151*
Solde migratoire	0.4	0.4	0.2	0.2	0.4	0.3	*4*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	1.5	..	..	1.4	..	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	1.5	..	..	1.4	..	*1 225*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	70.7	..	..	69.7
Hommes nés à l'étranger	..	..	79.3	..	..	76.5
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	44.1	..	..	42.5
Femmes nées à l'étranger	..	..	59.7	..	..	58.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	6.7	..	..	8.0
Hommes nés à l'étranger	..	..	3.9	..	..	5.5
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	10.0	..	..	11.4
Femmes nées à l'étranger	..	..	7.7	..	..	8.3

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	6.8	6.2	5.8	5.4	5.1	3.8	
PIB/tête (niveau en USD)	5.4	5.0	4.9	4.4	3.9	2.8	*21 120*
Emploi (niveau en milliers)	..	3.8	5.0	..	2.8	3.6	..
Pourcentage de la population active							
Chômage	9.7	9.2	7.1	6.4	9.3	8.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160872

Corée

Le contingent des étrangers résidant en Corée pour une période supérieure à 90 jours a atteint 1.12 million en décembre 2012, soit 2.2 % de la population totale. Ce chiffre n'a pas réellement évolué par rapport à l'année précédente mais il était de 25 % supérieur à celui de 2008. En 2013, ce chiffre a augmenté, atteignant 1.22 million. Le nombre de résidents de courte durée s'est élevé à 325 000 en 2012 et à 357 000 en 2013. Les effectifs de travailleurs immigrés ont chuté de 65 400 au cours de 2012, s'établissant à 529 700, principalement en raison du recul du nombre de titulaires de visas de travail (H-2), qui a diminué de 64 600, les détenteurs passant sous un autre statut.

Depuis 2005, la Corée présente un solde migratoire positif, l'immigration nette des ressortissants coréens étant habituellement plus que compensée par les entrées nettes d'étrangers. L'immigration nette a atteint un niveau élevé en 2011, correspondant à près de 91 000 personnes, mais elle a diminué en 2012, où on n'a observé qu'une petite différence entre l'immigration (643 000) et l'émigration (636 000). La baisse du solde migratoire s'explique par le départ d'une importante cohorte de travailleurs temporaires dont le permis était arrivé à terme, outre une légère diminution du nombre des entrées. En 2013, le solde migratoire net total est redevenu positif de 93 600. En 2012, on dénombrait 300 000 entrées d'étrangers et 290 000 sorties d'étrangers ; en 2013, ces montants s'élevaient respectivement à 369 000 et 269 000. Les migrations de travail représentaient 59 % des entrées d'étrangers, les membres de famille 15 % et les étudiants 14 %.

Les travailleurs non qualifiés sont admis en application d'accords bilatéraux conclus avec 15 pays d'origine dans le cadre du système de permis de travail. Les entrées sont soumises à un quota annuel d'admissions fixé à 57 000 en 2012, 62 000 en 2013 et 53 000 en 2014. Depuis 2012, le quota est assorti d'une réserve pour certains travailleurs qui peuvent revenir dans le pays au terme de leur période de travail maximale de 58 mois (11 000 en 2012, 10 000 en 2013 et 5 600 en 2014). Le contingent de ces travailleurs est resté pratiquement inchangé en 2012, environ 230 000 ; près des trois quarts étaient employés dans le secteur manufacturier. La répartition par pays d'origine a quelque peu évolué par rapport à décembre 2011 : moins de Vietnamiens (qui constituent toujours le premier groupe), de Philippins et de Thaïlandais, et plus de Cambodgiens en décembre 2013.

Le nombre de titulaires d'un visa F-4 réservé aux Coréens de l'étranger a augmenté de 52 800 en 2012 et de 46 400 en 2013, pour atteindre 236 000. Alors qu'il était auparavant essentiellement accordé aux personnes d'ascendance coréenne qualifiées et à haut niveau d'éducation, il a récemment été ouvert aux Coréens de souche peu qualifiés dans le cadre d'un visa de travail H-2. Les titulaires d'un visa H-2 peuvent modifier leur visa s'ils remplissent certains critères, comme l'âge, l'emploi dans les zones rurales et la réussite d'un test.

On dénombrait 84 700 étudiants étrangers en 2012, bien que leur nombre dans des programmes conférant un diplôme ait diminué au cours de l'année, s'établissant à 64 000, tandis que le nombre d'étudiants en langue coréenne est resté stable. Les étudiants chinois comptaient pour 68.2 % du total.

L'augmentation constante du contingent d'immigrés venus pour se marier, ces dernières années, s'est poursuivie en 2012, pour atteindre 216 900, soit une progression de 5.9 % par rapport à l'année précédente. Près d'un tiers de ces immigrés ont obtenu la naturalisation en 2012. Deux nationalités dominent : les Chinois (42.5 %) et les Vietnamiens (26.5 %). Le nombre de nouveaux migrants venus pour se marier est passé de 17 000 en 2012 à 15 900 en 2013.

En 2012, 1 100 demandes d'asile ont été introduites. Sur les 840 demandes examinées au cours de l'année, 7.2 % ont donné lieu à l'octroi de l'asile et 3.7 % ont donné lieu à une autorisation de séjour pour raisons humanitaires.

Selon les données de sorties, on dénombrait 200 500 résidents en situation irrégulière (personnes restées dans le pays après l'expiration de leur visa) en 2012, en hausse par rapport aux niveaux des années précédentes. L'augmentation du nombre de résidents dans cette situation tient au fait que de nombreux travailleurs immigrés ont vu leur permis expirer en 2012.

La principale réforme a été la mise en œuvre, en juillet 2012, du programme de retour rapide des travailleurs immigrés, lequel permet à des travailleurs immigrés non qualifiés de revenir travailler pour le même employeur pour une nouvelle période maximale de 58 mois, avec une période d'absence intérimaire de six mois et sous réserve de trois conditions : pas de changement d'employeur ; un emploi dans un secteur précis ou dans un petit atelier de fabrication ; et disposer d'un contrat d'au moins un an après le retour. En outre, les personnes qui reviennent sur le territoire sont dispensées du test d'aptitude en langue coréenne.

Une plus grande attention est portée aux mariages internationaux arrangés. Depuis 2010, les hommes coréens doivent participer à un programme d'encadrement des mariages internationaux, après examen médical et contrôle du casier judiciaire. Depuis avril 2014, une autorisation n'est accordée qu'après évaluation de leur capacité à communiquer. Les parrains doivent justifier d'un revenu minimal et apporter la preuve qu'ils disposent d'un logement adéquat. Un seul conjoint peut être parrainé tous les cinq ans, et les immigrés venus pour se marier ne peuvent parrainer un autre étranger que trois ans au moins après leur naturalisation.

Pour en savoir plus :

www.eps.go.kr
http://immigration.go.kr
www.kostat.go.kr
http://kosis.kr/eng/.

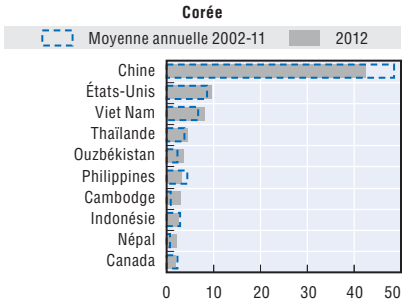
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.7	5.3	6.2	6.0	4.4	5.8	300.2
Sorties	1.9	5.5	4.4	5.8	3.6	4.2	290.0

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	1.5	1.4	2.6	2.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.4	34.6	60.4	62.3
Humanitaire	0.0	0.1	0.1	0.1
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	21.0	19.5	36.9	35.0
Total	56.9	55.6	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	9.0	15.6	15.4	15.7
Stagiaires	4.4	13.3	12.2	12.9
Vacanciers actifs	0.3	0.8	1.0	0.4
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	8.4	..	..	8.7
Autres travailleurs temporaires	135.0	128.0	122.8	149.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*1 143*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	..	..	..	..	..	*224*
Accroissement naturel	..	..	..	..	..	..	*217*
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	*7*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	0.4	1.1	2.0	1.9	1.0	1.9	*933*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	3.5	1.8	1.3	1.9	1.9	*12 528*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	8.8	4.0	3.7	2.0	4.7	3.5	
PIB/tête (niveau en USD)	7.9	3.7	2.9	1.6	4.3	3.0	*29 396*
Emploi (niveau en milliers)	4.3	1.3	1.7	1.8	1.4	0.9	*24 679*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.4	3.7	3.4	3.2	3.6	3.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161008

Danemark

En janvier 2014, le nombre d'immigrés et de leurs descendants au Danemark s'élevait à 626 100, soit 25 000 de plus que l'année précédente, représentant 11.1 % de la population totale. Les personnes d'origine turque constituaient le groupe le plus important, soit 9.8 % des immigrés et de leurs descendants, suivies par les Polonais (5.8 %), les Allemands et les Irakiens (respectivement, 5.1 % et 4.9 %). En tête des groupes connaissant le plus fort accroissement en 2012 et en 2013 figurent les personnes d'origine roumaine (en hausse de 13 % en 2012 et de 12 % en 2013), puis celles d'origine polonaise (10 % chaque année) et syrienne (5 % en 2012 et 8 % en 2013).

Au cours de l'année 2013, le Danemark a accueilli 59 300 immigrés et personnes dépendantes, tandis que 30 300 ont quitté le pays, donnant lieu à une augmentation de 26.6 % de l'immigration nette, soit 29 900 personnes, par rapport à l'année précédente. Le nombre d'entrées de personnes d'origine danoise s'est élevé à 19 000, soit un peu plus qu'en 2012 ; l'émigration a concerné 18 000 personnes, également un peu plus qu'en 2012, générant une hausse de l'immigration nette qui atteint 900 personnes. Les personnes d'origine polonaise ou roumaine constituent les groupes qui ont connu la plus forte immigration nette au Danemark en 2013, tandis qu'en 2012 il s'agissait des Roumains, des Polonais ou des Lituaniens.

Le nombre de permis de séjour délivrés est en baisse régulière, passant de 70 300 en 2008 à 56 000 en 2012, en raison essentiellement de la diminution du nombre de permis d'études et de travail accordés. En 2013, le nombre de permis de séjour a augmenté pour atteindre 64 600. 50 % des permis de séjour ont été accordés à des ressortissants de l'UE/EEE en 2013. 18 % des permis ont été délivrés pour des études, 18 % pour le travail, 8 % au titre du regroupement familial et 6 % dans le cadre de demandes d'asile. Entre 2012 et 2013, on a pu observer une augmentation du nombre de permis délivrés dans toutes ces catégories.

Tant en 2011 qu'en 2012, le nombre de permis accordés au titre du regroupement familial à des conjoints/partenaires était moins élevé que les années précédentes : en 2011, 2 200 permis ont ainsi été délivrés, et 2 400 en 2012. En 2013, le nombre de permis accordés au titre du regroupement familial à des conjoints/partenaires est toutefois revenu à ses niveaux d'avant 2011, avec environ 3 700 permis délivrés. Les permis accordés au titre du regroupement familial à des conjoints/partenaires de ressortissants danois ou nordiques constituent de loin la plupart de ces permis.

Le nombre de permis délivrés au titre de l'asile est passé de 1 100 en 2006 à 3 900 en 2013. Environ un tiers de ces permis ont été accordés à des personnes de nationalité syrienne.

En mai 2013, une nouvelle loi a été adoptée qui offre aux demandeurs d'asile de nouvelles opportunités, comme occuper un emploi et résider en dehors des centres de réfugiés au terme d'une période de six mois si certaines conditions sont réunies. Ces nouvelles règles ont permis d'étendre la gamme des activités et des cours d'enseignement accessibles aux demandeurs d'asile aux différents stades de la procédure.

De nouvelles lignes directrices pour la naturalisation ont été instaurées en mai 2013. Les demandeurs devront désormais réussir le test d'aptitude en langue danoise de niveau 2 ou équivalent, et devront aussi passer et réussir un nouveau test de citoyenneté mettant l'accent sur les aspects de la vie quotidienne et une vie citoyenne active dans une société moderne. Ce test sera organisé deux fois par an à compter de juin 2014.

En mai 2013, le Parlement a adopté une modification de la Loi sur l'intégration comprenant deux volets. Globalement, cette modification vise à renforcer les initiatives d'intégration en faveur des nouveaux arrivants. À compter de juillet 2013, les municipalités sont tenues, dès que possible et dans les trois mois suivant l'arrivée de l'immigré dans la municipalité, de proposer un plan d'intégration aux nouveaux réfugiés et aux personnes entrées au titre du regroupement familial, et un contrôle médical aux nouveaux réfugiés et membres de famille. Ce plan d'intégration vise à garantir une meilleure coordination interdisciplinaire de toutes les initiatives d'intégration destinées aux immigrés et à leurs familles.

En janvier 2014, le gouvernement a présenté une modification de la Loi sur les étrangers, dont le but était de s'assurer qu'un permis de séjour délivré sur la base du mariage ne soit pas révoqué en cas de décès du conjoint résidant au Danemark. Le conjoint étranger doit toutefois avoir manifesté son désir de s'intégrer dans la société danoise. En application des règles actuellement en vigueur, il est souvent considéré qu'un étranger qui n'a vécu au Danemark que peu de temps n'a pas de liens suffisants avec la société danoise pour conserver son permis de séjour en cas de décès de son conjoint. La modification est entrée en vigueur en février 2014.

Pour en savoir plus :

www.ast.dk
www.sm.dk
www.justitsministeriet.dk/
www.newtodenmark.dk
www.workindenmark.dk.

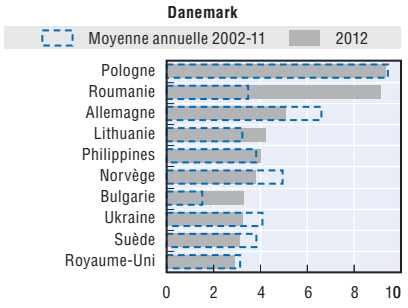
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.3	3.7	6.2	5.0	3.8	6.1	35.5
Sorties	2.6	3.0	4.8	4.1	3.0	4.4	29.1

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	6.4	5.9	15.6	13.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	5.8	6.1	13.9	14.0
Humanitaire	2.2	2.6	5.4	5.9
Libre circulation	23.5	25.3	56.9	57.7
Autres	3.3	3.9	8.1	9.0
Total	41.3	43.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	6.9	5.8	6.2	6.2
Stagiaires	1.9	1.5	1.4	2.3
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	2.6	3.4	3.3	3.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	2.4	0.4	0.7	1.1	0.7	0.6	*6 186*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.6	3.0	5.1	4.0	2.9	5.8	*22*
Accroissement naturel	1.7	1.7	1.2	1.0	1.4	1.5	*6*
Solde migratoire	1.7	1.2	4.1	3.0	1.4	4.3	*16*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	5.8	6.5	7.9	8.2	6.4	7.5	*456*
Population étrangère	4.8	5.0	6.4	6.7	5.0	6.0	*375*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	7.3	3.8	1.1	..	4.2	1.4	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	81.5	80.3	77.1	76.3	80.9	79.3
Hommes nés à l'étranger	65.8	72.1	66.1	66.1	68.4	69.8
Femmes nées dans le pays de résidence	73.2	72.9	72.3	72.0	73.2	73.8
Femmes nées à l'étranger	53.9	55.6	58.1	56.8	55.0	59.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.7	4.3	7.2	7.1	4.1	5.4
Hommes nés à l'étranger	11.1	8.3	13.8	13.4	11.0	11.3
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	5.1	6.5	6.6	4.8	4.9
Femmes nées à l'étranger	6.6	9.9	15.1	15.9	9.8	11.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.5	2.4	1.1	-0.4	1.8	-0.5	
PIB/tête (niveau en USD)	3.2	2.1	0.7	-0.7	1.5	-1.0	*41 945*
Emploi (niveau en milliers)	-1.2	0.5	-0.1	-0.5	0.5	-0.7	*2 689*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.3	4.8	7.6	7.5	4.8	5.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160898

Espagne

En 2012, 336 100 étrangers sont arrivés en Espagne, ce qui marque un recul important par rapport à l'année précédente (416 300 personnes). Dans le même temps, les sorties d'étrangers sont passées de 317 700 en 2011 à 320 700 en 2012. En 2012, le solde migratoire des étrangers est resté positif avec 15 500 personnes, mais c'était le niveau le plus bas enregistré au cours, au moins, des dix dernières années.

Ce recul est en partie imputable à la gestion de l'immigration de travail. Les possibilités d'embaucher des étrangers non résidents ont été restreintes, et la priorité a été donnée aux étrangers déjà présents sur le territoire. Le recours à des instruments pour le recrutement d'étrangers non résidents (listes de professions en pénurie de main-d'œuvre et gestion collective des recrutements dans le pays d'origine) a été limité. Le nombre de premiers permis de travail accordés à des ressortissants de pays non membres de l'UE arrivant de l'étranger est en régression constante depuis 2007, s'établissant à 19 700 en 2010, 7 600 en 2011 et 6 000 en 2012. Les principaux pays d'origine, en 2012, étaient le Pérou (12 %), les Philippines et la Colombie (9 % chacun), la Chine (8 %) et les États-Unis (7 %). 3 800 autres travailleurs sont venus dans le cadre d'un travail saisonnier. En outre, 41 500 ressortissants de pays non membres de l'UE, avec en tête les ressortissants du Pérou et du Maroc, ont obtenu une autorisation de séjour exceptionnelle délivrée dans des circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'étrangers titulaires d'un certificat d'entregistrement ou d'une carte de séjour en cours de valadité s'élevait à 5.5 millions. Les ressortissants de pays tiers comptaient pour environ la moitié de la population étrangère. Le nombre d'Espagnols émigrant à l'étranger a augmenté en 2012, encore qu'il s'agisse, dans la plupart des cas, de personnes nées à l'étranger qui avaient acquis la nationalité espagnole et retournaient dans leur pays d'origine. Entre 2009 et 2012, le nombre d'Espagnols nés en Espagne résidant à l'étranger a augmenté de 40 000.

Si les ressortissants de l'UE représentaient la moitié des résidents étrangers en 2012, ils représentent une part plus importante des flux d'entrée. De la mi-2012 à la mi-2013, les ressortissants de l'UE expliquent, près de 62 % de l'accroissement annuel de la population étrangère. En 2012, l'Espagne comptait le deuxième plus grand nombre de résidents ressortissants de l'UE (derrière l'Allemagne). Cependant, seuls 23 % de résidents permanents étaient des ressortissants de l'UE.

L'immigration irrégulière vers l'Espagne a reculé ces dernières années, principalement en raison des initiatives visant à lutter contre ce phénomène et de la coopération avec les pays d'origine et de transit. Dans les îles Canaries, on a enregistré 200 entrées irrégulières en 2013 (contre 31 600 en 2006, année record). Le nombre des arrivées par la mer en d'autres points du territoire s'est stabilisé ou a reculé (3 600 en 2012 et 3 000 en 2013). Cependant, le franchissement illégal de la frontière entre le Maroc et les villes de Ceuta et de Melilla s'est intensifié, passant de 2 800 cas en 2012 à 4 200 en 2013.

Compte tenu du taux de chômage relativement élevé des travailleurs étrangers en Espagne, la politique d'intégration est considérée comme un moyen de garantir la cohésion sociale. Les étrangers ont grandement profité des politiques actives en faveur de l'emploi. Des efforts spéciaux ont été déployés pour éviter les situations irrégulières.

Le mauvais état du marché du travail a conduit le gouvernement à prolonger certaines mesures transitoires spéciales en faveur des ressortissants roumains et à appliquer des mesures transitoires aux ressortissants de Croatie après l'adhésion.

La crise économique ne semble pas avoir suscité une perception négative de l'immigration dans la société. Selon une étude du Centre d'études sociologiques (*Centro de Investigaciones Sociológicas*) réalisée en 2013, seuls 2.9 % des Espagnols estiment que l'immigration est un problème, et ils sont encore moins nombreux (0.4 %) à considérer que c'est un problème fondamental. De même, le deuxième rapport mondial sur la coexistence sociale et interculturelle dans les régions à forte diversité établi par la section « Projets communautaires » de *La Caixa* conclut au fait que la crise économique et le chômage ne semblent pas avoir eu de conséquences négatives sur la manière de percevoir la diversité culturelle.

La crainte des responsables politiques que le chômage et la crise puissent exacerber le racisme et la xénophobie a conduit le gouvernement, en 2012 et 2013, à mener plusieurs initiatives de sensibilisation et de formation. Parmi celles-ci, on peut évoquer la formation des personnels des agences chargées de faire appliquer la loi sur les questions de racisme. D'autres formations ayant pour thème la lutte contre le racisme ont été assurées, en 2013, dans les domaines de l'éducation et de la justice, impliquant, dans ce dernier cas, des procureurs, des juges et des employés des tribunaux.

En 2012 et 2013, un projet portant sur la gestion de la diversité dans les petites et moyennes entreprises a été lancé afin d'étudier la façon de prendre en charge la diversité chez les migrants et les minorites ethniques et de sensibiliser les interlocuteurs aux avantages d'une bonne gestion de la diversité culturelle dans les PME, outre promouvoir une image positive de l'intégration des migrants et des minorités ethniques.

Une étude a été menée pour évaluer la politique en matière d'immigration. Elle a mis en évidence la nécessité d'adopter un système spécial de rationalisation des procédures pour les investisseurs, les entrepreneurs, les travailleurs hautement qualifiés et les personnes concernées par des transferts à l'intérieur de leur entreprise souhaitant entrer et séjourner en Espagne. Ce modèle particulier allie les perspectives d'appui à l'internationalisation des entreprises et la promotion de la croissance économique sur la base des objectifs traditionnels de la politique migratoire : la sécurité et l'emploi.

Pour en savoir plus :

http://extranjeros.empleo.gob.es/es/index.html
www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm
www.ine.es/inebmenu/mnu_migrac.htm.

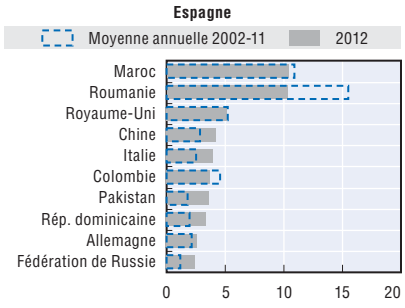
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.2	15.7	9.0	7.3	14.0	12.9	336.1
Sorties	..	1.1	6.9	6.9	1.0	6.0	320.7

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	75.9	47.5	26.1	22.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	58.8	39.8	20.2	19.0
Humanitaire	1.0	0.5	0.3	0.2
Libre circulation	148.9	116.0	51.2	55.3
Autres	6.5	5.9	2.2	2.8
Total	291.0	209.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	29.9	51.8	42.9	45.0
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	7.0	2.2	2.2	13.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.2	0.8	0.9	1.0
Autres travailleurs temporaires	33.8	14.6	6.7	27.8

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	*2 579*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	10.6	16.6	3.6	0.9	15.6	10.7	*43*
Accroissement naturel	0.9	1.8	2.3	1.8	1.5	2.5	*85*
Solde migratoire	9.7	14.8	1.3	-0.9	14.1	8.1	*-41*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	4.9	11.1	14.6	14.3	10.0	14.2	*6 618*
Population étrangère	3.4	9.5	12.4	12.0	8.4	12.3	*5 520*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	1.3	1.1	2.0	2.0	1.0	1.7	*115 557*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	70.9	74.8	64.0	61.3	73.7	69.3
Hommes nés à l'étranger	74.4	79.2	59.8	53.9	79.7	66.1
Femmes nées dans le pays de résidence	41.1	50.2	52.0	50.9	47.9	52.7
Femmes nées à l'étranger	46.7	59.4	50.8	47.7	56.4	55.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	9.5	6.8	19.3	22.6	7.3	13.2
Hommes nés à l'étranger	12.3	9.4	30.9	36.2	10.2	23.9
Femmes nées dans le pays de résidence	20.5	12.0	20.4	23.3	13.9	15.9
Femmes nées à l'étranger	17.8	13.9	30.0	34.7	16.1	22.8

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.0	3.6	0.1	-1.6	3.3	0.1	
PIB/tête (niveau en USD)	4.2	1.9	-0.1	-1.7	1.7	-0.8	*31 919*
Emploi (niveau en milliers)	5.6	4.8	-1.9	-4.5	4.0	-1.7	*17 282*
Pourcentage de la population active							
Chômage	10.8	9.2	21.6	25.0	10.0	15.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161142

Estonie

Selon le registre de la population, en 2013 la population de l'Estonie a poursuivi son déclin amorcé de longue date, s'établissant à 1.35 million d'habitants au 1er janvier 2014, soit un recul de 0.3 % par rapport à l'année précédente. Les résidents étrangers inscrits représentaient environ 15.7 % de l'ensemble de la population recensée. 85.3 % des résidents étrangers étaient soit des ressortissants de la Fédération de Russie (6.9 % du total), soit de nationalité indéterminée (6.5 % du total). Malgré un recul total de 2.2 % de ces deux groupes en 2013, la part des résidents étrangers dans la population totale est restée stable, le nombre de ressortissants de l'UE ayant augmenté de 14.5 %. Le nombre de ressortissants de l'UE s'élevait à 20 600 à la fin de 2013, dont 3 400 venaient de s'établir en Estonie. Ils venaient pour la plupart de Finlande (5 700), représentant 27 % de l'ensemble des ressortissants de l'UE, suivie par la Lettonie (3 300) et par la Lituanie (2 000).

Les données du Conseil de la police et des gardes-frontières font apparaître une diminution du nombre de demandes et de permis de séjour délivrés. Au 1er janvier 2014, on dénombrait 197 400 permis de séjour valables (174 800 permis de séjour de longue durée et 22 600 permis de séjour temporaire), contre 201 400 l'année précédente. La diminution du nombre de citoyens russes et de personnes de nationalité indéterminée explique ce recul de 2 %. Les ressortissants de l'UE ne sont pas soumis à un régime de permis, mais ont trois mois pour déclarer leur lieu de résidence dans le registre de la population estonien, ce qui leur confère un droit de séjour dans le pays pendant cinq ans. Au cours des dix premiers mois de 2013, 3 100 ressortissants de l'UE se sont inscrits comme résidents temporaires et 400 ressortissants de l'UE ont fait valoir leur droit à la résidence permanente.

Ces deux dernières années, l'immigration familiale a été le principal motif d'octroi de permis de séjour temporaire aux ressortissants n'appartenant pas à l'UE (1 285 permis délivrés en 2013), suivie par l'immigration de travail (860). 680 permis ont été délivrés aux fins d'études, soit une hausse de 24 % par rapport à 2012.

En 2013, 1 300 personnes ont été naturalisées, contre 1 340 en 2012. 84 % de ces personnes étaient, auparavant, de nationalité indéterminée. Le gouvernement estonien entend continuer à réduire le nombre de personnes de nationalité indéterminée et poursuivre ses efforts pour intégrer les non-citoyens. Une attention particulière sera portée à une simplification de la naturalisation des enfants de nationalité indéterminée. Un nouveau projet de stratégie pour l'intégration et la cohésion sociale en Estonie, « *Lõimuv Eesti 2020* », a été soumis à la consultation du public en 2014.

Le nombre de demandeurs d'asile est en hausse depuis 2011, même si l'Estonie en compte peu par rapport aux autres pays membres de l'UE. En 2013, 100 demandes d'asile ont été formulées, contre 80 en 2012. En 2013, nombreuses sont les personnes qui ont déposé leur demande d'asile après avoir été appréhendées alors qu'elles traversaient illégalement la frontière entre l'Estonie et la Fédération de Russie pour rejoindre d'autres États membres de l'UE. En 2012, plus de la moitié des demandeurs étaient originaires de Géorgie, alors qu'en 2013, c'est le Viet Nam qui était le premier pays d'origine.

Depuis octobre 2013, des modifications à la loi sur l'octroi d'une protection internationale aux étrangers sont entrées en vigueur qui permettent la mise en détention des demandeurs d'asile pendant la procédure de demande, sous réserve d'autorisation d'un tribunal et dans des cas précis.

En septembre 2013, des modifications de la loi sur les étrangers ont été mises en œuvre en vue de faciliter l'accès à la résidence en Estonie pour les spécialistes hautement qualifiés, les scientifiques et les étudiants. Ces dispositions permettent notamment aux candidats d'être accompagnés des membres de leur famille dès leur entrée. Un emploi à court terme pour les spécialistes, les scientifiques et les enseignants peut être enregistré dans le délai d'une seule journée dans le cadre d'une procédure accélérée. Les spécialistes de haut niveau sont des personnes ayant acquis une formation professionnelle adéquate dans quelque domaine que ce soit et ayant signé un contrat avec un employeur enregistré en Estonie pour un travail professionnel moyennant une rémunération s'élevant au double du salaire brut estonien.

Les étudiants peuvent désormais travailler pendant leurs études sans restriction. Toutefois, pour conserver leur permis de séjour, ils doivent continuer à suivre des cours à temps plein. Après l'obtention de leur diplôme, leur permis de séjour peut être prolongé pour six mois afin qu'ils puissent chercher un travail. Les étudiants en mobilité internationale qui ont obtenu un diplôme de licence, de maîtrise ou de doctorat en Estonie ne sont soumis à aucune exigence de salaire minimum ni à aucun critère de situation du marché du travail lors de leur demande de permis de séjour pour un travail.

Suite à d'autres modifications apportées en 2013 à la Loi sur les étrangers, un étranger peut désormais arriver en Estonie avec un visa et entamer la procédure de demande de permis de séjour alors qu'il travaille ou étudie déjà dans le pays.

Après une modification de la Loi sur les étrangers, les ressortissants étrangers qui obtiennent un permis de séjour ou dont le permis de séjour est prolongé pourront bénéficier d'un programme d'accueil mis en place sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Ce programme vise à faciliter le processus d'intégration des nouveaux venus en les familiarisant au fonctionnement de l'État et de la société, à la vie quotidienne, au travail, aux études et à la vie de famille en Estonie, et à leur permettre d'acquérir des compétences de base en langue estonienne. Ce programme sera mis en œuvre en 2015.

Pour en savoir plus :

www.politsei.ee/en/.

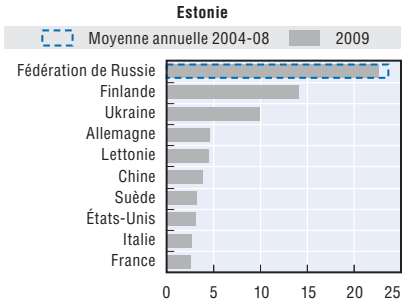
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.7	1.3	0.8	..	1.3	1.1
Sorties	..	0.5	0.5	0.3	..	0.4	0.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	*77*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-3.7	-2.1	0.0	-0.4	-3.3	-0.7	*-1*
Accroissement naturel	-3.9	-2.2	0.0	-0.4	-3.4	-0.7	*-1*
Solde migratoire	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	*0*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	18.1	16.9	15.8	..	17.3	16.2	..
Population étrangère	20.8	18.9	16.4	16.3	19.1	16.6	*217*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	2.7	0.7	0.6	2.0	1.0	*1 339*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	62.0	65.7	67.3	69.5	66.4	67.3
Hommes nés à l'étranger	70.2	72.9	69.6	70.7	71.7	71.6
Femmes nées dans le pays de résidence	56.9	61.3	63.4	64.7	60.1	63.4
Femmes nées à l'étranger	57.4	65.2	58.8	63.6	62.9	65.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	15.3	8.9	13.1	10.8	9.4	12.2
Hommes nés à l'étranger	13.4	9.3	15.6	14.9	11.4	13.5
Femmes nées dans le pays de résidence	11.8	6.3	11.2	9.2	7.6	8.9
Femmes nées à l'étranger	11.1	11.7	18.1	11.4	11.4	12.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	10.0	8.9	9.6	3.9	7.9	0.3	
PIB/tête (niveau en USD)	10.5	9.1	9.5	4.0	8.3	0.3	*23 783*
Emploi (niveau en milliers)	-1.2	2.2	6.8	2.5	2.3	-1.0	*625*
Pourcentage de la population active							
Chômage	13.6	7.9	12.4	10.1	8.8	10.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160904

États-Unis

Le nombre d'immigrés admis aux États-Unis comme résidents permanents légaux (LPR) au cours de l'année budgétaire 2012 a diminué de 2.9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 1 031 000 (tous les chiffres s'entendent pour l'année budgétaire des États-Unis, soit d'octobre à septembre). Parmi les immigrés ainsi admis comme résidents permanents légaux, le nombre des primo-arrivants s'élevait à 484 100, soit 46.9 %. C'est la part la plus élevée depuis 2003, année au cours de laquelle les nouvelles entrées ont représenté 50.8 % du total. En 2012, les États-Unis comptaient 40.8 millions de résidents nés à l'étranger, soit 13 % de la population totale. Les principaux pays de naissance sont le Mexique (28 %), la Chine (6 %), l'Inde (5 %) et les Philippines (5 %). Ensemble, ces quatre pays ont représenté environ un tiers de tous les immigrés admis chaque année au cours des dix dernières années. La part des Asiatiques dans le total des immigrés admis a augmenté ces dix dernières années, passant de 34 % à 42 %, tandis que celle des immigrés nord-américains a diminué, passant de 36 % à 32 %.

En 2012, l'immigration parrainée par la famille représentait 680 800 immigrés, soit environ 66 % du total de l'immigration légale aux États-Unis, tandis que 144 000 immigrés (14 %) sont entrés pour raisons professionnelles, soit une progression de 3.3 % par rapport à l'année précédente. Si le nombre de visas de résident permanent légal accordés pour des raisons d'emploi est plafonné à 140 000 par an, le nombre d'admissions peut être plus élevé car il peut s'opérer un rattrapage si le nombre de visas autorisés n'a pas été utilisé l'année précédente, et l'admission peut ne pas intervenir l'année de délivrance du visa.

Dans le cadre du programme pour la diversité, 50 000 visas d'immigration sont accordés par loterie chaque année, excluant les ressortissants originaires de pays représentant une forte proportion de l'immigration aux États-Unis. Les personnes admises dans le cadre de ce programme comptaient pour 3.9 % du total des LPR en 2012. En 2012, le nombre maximal de visas accordés par pays était fixé à 3 500.

Le quota applicable aux réfugiés, réinstallés ou bénéficiant du statut de réfugié pour un autre motif, était fixé à 76 000. En 2012, 58 200 réfugiés ont été admis sur le territoire américain au cours de l'exercice et 105 500 réfugiés, qui avaient été admis au moins un an auparavant, ont changé de statut et sont devenus immigrés permanents. En 2012, les principaux pays d'origine des réfugiés étaient le Bhoutan, la Birmanie et l'Irak, le nombre de réfugiés irakiens atteignant un pic de 18 800 en 2009, tombant à 9 400 en 2011, pour remonter à 12 200 en 2012. En 2012, 29 500 personnes ont obtenu le statut de réfugié, et 45 000 réfugiés reconnus depuis plus d'un an ont obtenu le droit de séjour permanent.

En 2012, les États-Unis ont délivré environ 8.9 millions de visas de non-immigrant (visas temporaires) (à l'exception des cartes de facilitation des mouvements transfrontaliers), soit 18.9 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Les ressortissants du Mexique en étaient les principaux bénéficiaires (1.69 million), suivis par ceux de la Chine (1.3 million), du Brésil (1 million), de l'Inde (582 100) et de la Colombie (337 300). Les Chinois et les Brésiliens ont obtenu près de trois fois plus de visas temporaires qu'en 2007. En 2012, 486 900 visas d'études ont été délivrés, soit 9 % de plus qu'en 2011. Le nombre de vacanciers actifs est en baisse depuis ces dernières années, tombant à 79 800 en 2012, tandis que le nombre de travailleurs agricoles temporaires a augmenté d'environ 10 000 par rapport aux deux années précédentes, pour atteindre 65 300.

Le nombre des naturalisations qui, avec 1 046 500, a atteint son niveau le plus élevé en 2008, est tombé à 743 700 en 2009, poursuivant sa chute en 2010 et 2011 pour atteindre moins de 700 000, mais il est remonté à 757 400 en 2012. En termes de nationalité, les Mexicains sont les plus nombreux à avoir obtenu la naturalisation (13.5 % de l'ensemble des naturalisations).

En janvier 2011, on dénombrait environ 11.5 millions de résidents en situation irrégulière dans la population née à l'étranger arrivée aux États-Unis entre 1980 et 2010. Parmi eux, on estime à seulement 14 % ceux qui sont arrivés depuis 2005, ce qui tend à indiquer un recul des entrées. Selon les estimations, les Mexicains représentaient environ 59 % des immigrés en situation irrégulière en 2011.

En matière de politique publique, un vaste projet de loi visant à réformer les règles en matière d'immigration (S. 744) a été approuvé par le Sénat en 2013, mais n'a finalement pas été adopté. Le projet de loi contenait des dispositions visant à renforcer et à améliorer la sécurité aux frontières et les mesures nationales de répression, un programme de régularisation pour les immigrés irréguliers éligibles, un nouveau programme de travailleurs temporaires, et une réforme de l'immigration familiale et de travail. Plusieurs des aspects couverts par ce projet l'étaient également par des textes distincts présentés à la Chambre des représentants, mais aucun de ces projets de loi n'a encore été adopté par les deux Chambres.

En novembre 2013, le ministère américain de la Sécurité intérieure a annoncé une mesure visant à permettre aux conjoints, aux enfants et aux parents de militaires et de vétérans en situation irrégulière de rester légalement aux États-Unis. Cette mesure s'ajoute à une autre mesure, « *Deferred Action for Childhood Arrivals* » (DACA), annoncée par le ministère de la Sécurité intérieure en juin 2012, qui permet aux personnes qui sont entrées illégalement aux États-Unis comme enfants et qui remplissent certaines conditions de demander la suspension temporaire de leur expulsion pour une période renouvelable de deux ans. Les personnes ayant obtenu une suspension dans le cadre du dispositif DACA peuvent solliciter une autorisation de travail.

Suite à une décision rendue en 2013 par la Cour suprême des États-Unis, les services de la citoyenneté et de l'immigration (USCIS) considèrent les mariages entre personnes de même sexe comme légalement valables pour les questions d'immigration, dès lors que le mariage a été contracté dans une juridiction où il est légal.

Pour en savoir plus :

www.dhs.gov/immigration-statistics
www.foreignlaborcert.doleta.gov/
www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm.

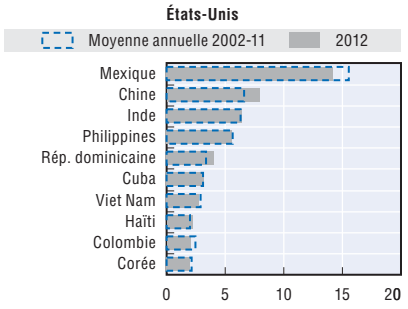
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.0	3.8	3.4	3.3	3.5	3.5	1 031.6
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	65.3	65.9	6.1	6.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	762.2	758.9	71.8	73.6
Humanitaire	168.5	150.6	15.9	14.6
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	65.5	55.6	6.2	5.4
Total	1 061.4	1 031.0	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	237.9	447.4	486.9	360.6
Stagiaires	1.8	2.1	2.9	2.5
Vacanciers actifs	88.6	97.6	79.8	126.5
Travailleurs saisonniers	31.9	55.4	65.3	57.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	65.5	70.7	62.4	75.8
Autres travailleurs temporaires	266.1	235.0	246.9	245.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	*66 101*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	10.5	9.2	7.2	..	9.2	8.3	..
Accroissement naturel	5.7	5.7	5.0	..	5.8	5.6	*1 441*
Solde migratoire	4.6	3.2	2.2	..	3.2	2.4	*885*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.7	12.1	13.0	13.0	11.9	12.7	*40 738*
Population étrangère	6.3	7.2	6.8	6.8	7.2	7.0	*21 359*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	4.1	2.9	3.2	3.6	2.7	3.5	*757 434*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	78.5	74.9	68.4	69.3	75.0	70.8
Hommes nés à l'étranger	82.4	82.7	78.1	78.5	81.6	79.7
Femmes nées dans le pays de résidence	68.1	65.8	61.9	62.0	65.9	63.7
Femmes nées à l'étranger	58.5	57.7	56.7	56.9	57.5	57.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.1	5.5	9.8	8.6	5.8	8.6
Hommes nés à l'étranger	3.8	4.3	8.9	7.5	5.0	7.7
Femmes nées dans le pays de résidence	4.2	5.2	8.5	7.9	5.4	7.1
Femmes nées à l'étranger	5.0	5.6	9.5	9.0	6.1	7.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	7.9	3.4	1.8	2.8	2.9	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	6.7	2.4	1.1	2.0	1.9	-0.3	*51 689*
Emploi (niveau en milliers)	2.5	1.8	0.6	1.8	1.1	-0.6	*142 466*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.0	5.1	8.9	8.1	5.4	7.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161193

Fédération de Russie

Les flux migratoires vers la Fédération de Russie ont continué d'augmenter en 2012-13. L'immigration permanente vers la Fédération de Russie a atteint près de 418 000 personnes en 2012, soit 17 % de plus qu'en 2011. En 2013, le chiffre a encore augmenté pour atteindre 482 000. L'émigration est passée de 33 500 en 2011 à 123 000 en 2012 et 182 000 en 2013. Cette situation reflète en partie un changement de méthode de la part de Rosstat : depuis 2011, les immigrés temporaires enregistrés comme résidents pendant plus de neuf mois sont inclus dans les statistiques d'immigration et considérés comme émigrés lorsque leur période d'enregistrement expire. L'immigration nette en Fédération de Russie s'est ainsi élevée à 295 000, en 2012 comme en 2013. Les immigrés étaient principalement originaires de pays de la CEI : Ouzbékistan (21 % en 2012, en hausse par rapport à 18 % en 2011), suivi par l'Ukraine (12 %), le Kazakhstan (11 %), l'Arménie (10 %), le Tadjikistan (9 %) et le Kirghizistan (8 %).

En 2012 et 2013, les autorités russes ont délivré quelque 350 000 permis de séjour temporaire et permanent chaque année, soit un quart de plus qu'en 2011. Les cinq premiers pays d'origine comptaient pour les deux tiers de tous les permis : Ukraine et Ouzbékistan (environ 15 %), Arménie (14 %), Kazakhstan (environ 12 %) et Tadjikistan (11 %). Le nombre de titulaires d'un permis de séjour a augmenté de 26 % en 2012, pour atteindre 653 000, et encore de 13 % en 2013, pour atteindre 740 000. Près de 96 000 personnes ont fait l'objet d'une naturalisation en 2012, et 136 000 en 2013.

L'immigration vers la Fédération de Russie est en grande partie temporaire. 2.1 millions de travailleurs immigrés temporaires sont entrés en 2011, 2.7 millions en 2012 et 2.9 millions en 2013. Parmi eux, chaque année, 1.4 million ont obtenu un permis de travail régulier, les autres bénéficiant d'une « licence » (titre permettant de travailler chez des particuliers et délivré aux ressortissants de pays dispensés de visa).

En dehors du système de quotas pour les ressortissants de pays dispensés de visa, des permis de travail sont accordés pour certaines professions et à des spécialistes hautement qualifiés. 129 000 ont été délivrés pour des professions spécifiques en 2013, en hausse par rapport aux 44 000 de 2012. 26 000 ont été accordés à des spécialistes hautement qualifiés, en hausse par rapport aux 12 000 de 2012.

En 2012-13, les ressortissants de la CEI dispensés de visa pour entrer en Fédération de Russie ont représenté environ 85 % des titulaires d'un permis de travail et plus de 90 % de tous les travailleurs étrangers (y compris les titulaires d'une « licence »). Les ressortissants d'Ouzbékistan comptaient pour plus de deux sur cinq, suivis par les ressortissants du Tadjikistan, d'Ukraine et du Kirghizistan. Les principales nationalités des titulaires d'un permis de travail ne provenant pas de la CEI étaient la Chine (plus de 90 000), la Corée du Nord (plus de 30 000) et la Turquie (dont le nombre est passé de 26 000 en 2012 à 34 000 en 2013).

Le nombre d'étudiants étrangers dans les universités russes a récemment augmenté, enregistrant une progression de 7 % pendant l'année universitaire 2012-13, pour atteindre 172 000. Trois quarts de ces étudiants étaient originaires de pays de la CEI, principalement du Kazakhstan (34 000), du Bélarus (26 000), du Turkménistan (12 000), de l'Ouzbékistan et de l'Azerbaïdjan (11 000 pour chaque pays). Même si le nombre de nouveaux étudiants était légèrement en baisse, la Chine reste le premier pays d'origine des étudiants étrangers extérieurs à la CEI.

En 2012, la Fédération de Russie a de nouveau durci ses procédures simples de naturalisation résultant d'accords internationaux avec le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Bélarus, qui n'exigeaient qu'un séjour préalable de trois mois dans le pays et l'intention de devenir résident de la Fédération de Russie. La plupart des personnes ayant fait l'objet d'une naturalisation dans le cadre du dispositif étaient d'anciens travailleurs immigrés temporaires. Le programme d'Aide au retour volontaire des compatriotes vivant à l'étranger a nettement pris de l'ampleur. Le nombre de participants et des membres de leur famille a augmenté de 58 000 en 2011 à 147 000 en 2013. Ce programme de rapatriement constitue aujourd'hui la première source de naturalisation.

La législation récente a renforcé les mesures de lutte contre l'immigration irrégulière en imposant une interdiction d'entrée de trois ans pour les étrangers qui dépassent leur durée de séjour légale et, en 2013, en imposant des sanctions aux étrangers qui fournissent de fausses adresses de résidence. En 2013, la durée de séjour pour les ressortissants de pays dispensés de visa qui ne sont pas titulaires d'un permis de travail, d'une licence ou d'un autre titre de séjour légal a été ramenée à 90 jours tous les 180 jours. Une loi adoptée en décembre 2013 instaure (à partir de 2015) un examen obligatoire visant à évaluer la connaissance de la langue et de l'histoire russe, tant pour les demandeurs d'un permis de séjour que pour les demandeurs d'un permis de travail temporaire. De nouvelles préférences pour l'octroi de la nationalité ont été instaurées en avril 2014 pour les personnes dont la langue maternelle est le russe.

À partir d'août 2014, les ressortissants russes sont tenus d'avertir le Service fédéral russe de la migration s'ils obtiennent un permis de séjour ou s'ils se font naturaliser dans un autre pays, sauf s'ils partent s'installer de façon permanente à l'étranger. Les contrevenants sont passibles de sanctions, pécuniaires et pénales.

Un projet de loi examiné en 2013 remplacerait les permis de travail soumis à quotas par le système des licences, simplifiant ainsi le recrutement par les employeurs et les entités juridiques.

Pour en savoir plus :

www.fms.gov.ru
www.fms.gov.ru/government_services
www.mid.ru
www.gks.ru.

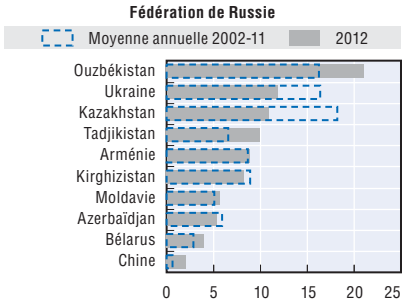
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.5	1.2	2.5	2.9	1.1	2.0	417.7
Sorties	1.0	0.5	0.3	0.9	0.6	0.3	122.8

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	273.0	..	66.2	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	93.9	..	22.7	..
Humanitaire	1.8	..	0.4	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	44.0	..	10.7	..
Total	412.6	0.0	100.0	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	35.1	..	35.4
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	2 014.0	..	1 265.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*1 243*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-4.0	-5.0	..	..	-4.8	..	..
Accroissement naturel	-6.5	-5.9	..	..	-5.7	..	..
Solde migratoire	1.6	0.8	..	..	0.6	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	..	0.4	..	..	*621*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	19.6	..	..	..	*95 737*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	10.0	6.4	4.3	3.4	6.7	2.9	
PIB/tête (niveau en USD)	10.8	6.8	4.2	..	7.2	3.0	*23 504*
Emploi (niveau en milliers)	..	1.3	1.3	0.9	1.1	0.6	*71 341*
Pourcentage de la population active							
Chômage	10.5	7.2	6.6	5.7	7.7	7.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161112

Finlande

Le nombre d'étrangers résidant en Finlande en septembre 2013 était en hausse de 6.8 % par rapport à l'année précédente, atteignant 205 250, soit 3.5 % de la population. Les groupes les plus nombreux, cette année encore, étaient constitués par les Estoniens (43 400), les Russes (30 700) et les Suédois (8 500). On estime à 130 000 le nombre d'étrangers qui travaillent en Finlande, dont 80 000 à titre permanent. Les ressortissants étrangers qui travaillent à titre permanent en Finlande sont essentiellement originaires d'Estonie, de Fédération de Russie, de Suède, de Chine, de Thaïlande et d'Allemagne. Les travailleurs temporaires, dont le nombre est estimé à 50 000, proviennent principalement d'Estonie et d'autres pays de l'UE proches de la Finlande. On a observé une augmentation du nombre des navetteurs transfrontaliers.

En 2012, le nombre d'immigrés à destination de la Finlande a atteint son niveau le plus élevé depuis que le pays est devenu indépendant, en 1917 : 31 300 immigrés, soit 1 800 de plus qu'en 2011. Les étrangers comptaient pour 23 300, soit 14 % de plus que l'année précédente. Les principaux groupes de migrants étaient les Estoniens (6 040) et les Russes (3 050), suivis par les Chinois (750), les Thaïlandais (590) et les Irakiens (580). En 2012, l'immigration nette a contribué deux fois plus à l'accroissement de la population que les naissances, et l'immigration nette des étrangers a compté pour 0.4 % de la population, un record. Selon les statistiques pour 2013, l'immigration connaîtra une nouvelle progression, de 2 %, pour atteindre 31 900 entrées.

Le nombre de demandes de permis de séjour présentées par des ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE a diminué de 10 % entre 2011 et 2012, tombant à 21 260. En 2013, le nombre de demandes est resté à un niveau comparable. Le principal motif des demandes reste le regroupement familial, avec 42 % du total des demandeurs en 2012, et c'est le principal facteur à l'origine de l'augmentation. Les études comptaient pour 28 % et le travail pour 27 %. En 2012, 6 020 demandes ont été présentées par des étudiants étrangers de pays non membres de l'UE/EEE, soit une progression de 4 % par rapport à l'année précédente. Les Russes (1 260) et les Chinois (850) constituaient les deux groupes principaux. L'immigration en provenance de pays de l'UE a augmenté, pour atteindre quelque 10 300 entrées en 2012, contre 7 100 en 2010.

En 2012, le nombre de demandeurs d'asile en Finlande (3 130) était comparable à celui de l'année précédente (3 090). En 2013, l'augmentation observée en début d'année s'est estompée, et le nombre total de demandeurs pour l'année s'est élevé à 3 230. En 2012, le principal pays d'origine des demandeurs d'asile était – et de loin – l'Irak (840 demandes en 2012 et 820 en 2013). En 2012, le statut de réfugié ou un autre type de permis de séjour a été accordé à 42 % des demandeurs dont la demande a été traitée.

Le gouvernement a décidé d'augmenter le quota des réfugiés syriens pour 2014 de 300 personnes, le quota s'établissant dès lors à 500. Cela porte le quota total standard convenu avec le HCR, normalement de 750, à 1 050 pour 2014.

En 2012, le nombre de personnes en situation irrégulière dans le pays a augmenté d'environ 10 % pour atteindre 3 620. Selon des statistiques préliminaires pour les premiers mois de 2013, ce nombre a continué d'augmenter.

Suite à une modification de la Loi sur la nationalité finlandaise en 2011, le nombre de demandes de nationalité a augmenté de 39 % en 2012 (7 870 demandes). Cette tendance s'est poursuivie en 2013 avec 8 640 demandes au total. Le nombre de demandes émanant de résidents permanents étrangers en Finlande et ayant abouti a doublé en 2012 pour atteindre 9 090, le niveau le plus élevé depuis l'indépendance du pays.

La nouvelle Stratégie sur l'avenir des migrations à l'horizon 2020 a été adoptée par le gouvernement en juin 2013. Dans le cadre de cette stratégie, un premier examen global de l'intégration a été publié en octobre 2013. Ce rapport examine entre autres l'accès des immigrés au marché du travail, leur participation dans la société, les conditions de logement, les niveaux de salaire et les taux d'abandon scolaire. Plus un immigré réside depuis longtemps en Finlande, plus ses conditions de vie se rapprochent de celles de la population autochtone. Les différences entre groupes d'immigrés sont néanmoins importantes.

Des changements législatifs liés à l'introduction de fonctionnalités biométriques sur les permis de séjour sont entrés en vigueur le 1er janvier 2012. Les empreintes digitales relevées pour les cartes de séjour seront sauvegardées dans une base de données nationale et la carte de séjour est dotée d'une puce électronique dans laquelle sont stockées l'image faciale et deux empreintes digitales du titulaire, afin de créer un lien fiable entre le titre de séjour et son titulaire. Dans le même temps, les changements législatifs visant à mettre en œuvre la Directive sur la Carte bleue européenne pour la main-d'œuvre hautement qualifiée sont entrés en vigueur. Le salaire annuel minimum pour obtenir une Carte bleue a été fixé à 57 700 EUR.

La Directive européenne sur le permis unique a été mise en œuvre après l'entrée en vigueur de modifications du droit national le 1er janvier 2014. La proposition du gouvernement tendant à modifier la Loi sur les étrangers et certains textes connexes pour se conformer au Code frontières Schengen, à la Directive retour et à la décision européenne sur les documents de voyage a été acceptée, et les changements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014.

Pour en savoir plus :

www.migri.fi
www.intermin.fi
www.stat.fi.

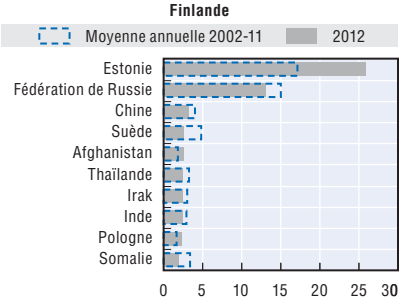
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.8	2.4	3.8	4.3	2.2	3.5	23.3
Sorties	0.8	0.5	0.6	0.8	0.6	0.7	4.2

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	1.2	1.1	5.6	4.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	7.8	7.1	38.4	30.5
Humanitaire	2.2	4.2	11.0	18.0
Libre circulation	8.4	10.3	41.3	44.1
Autres	0.8	0.6	3.7	2.6
Total	20.4	23.3	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	5.5	5.5	4.6
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	12.2	12.0	14.0	12.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	6.5	9.0	8.0	10.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.6	0.7	0.6	0.5	0.6	0.7	*2 922*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.9	3.6	5.0	4.4	3.1	4.6	*25*
Accroissement naturel	1.5	1.9	1.9	1.3	1.7	1.9	*7*
Solde migratoire	0.4	1.7	3.0	3.1	1.4	2.7	*17*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.6	3.4	4.9	5.3	3.2	4.4	*285*
Population étrangère	1.8	2.2	3.4	3.6	2.1	2.9	*196*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	3.4	5.2	2.7	5.0	4.4	3.1	*9 087*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	71.2	71.2	70.9	70.4	71.0	70.9
Hommes nés à l'étranger	49.9	62.0	65.7	69.9	65.1	68.6
Femmes nées dans le pays de résidence	65.3	67.9	67.9	68.6	67.7	68.2
Femmes nées à l'étranger	39.0	50.3	58.6	55.9	52.0	59.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	10.3	9.3	8.3	8.2	9.8	7.7
Hommes nés à l'étranger	36.6	22.4	14.7	14.7	19.6	14.5
Femmes nées dans le pays de résidence	12.0	9.4	6.9	6.7	9.6	7.0
Femmes nées à l'étranger	21.3	22.7	13.3	17.1	21.4	14.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.3	2.9	2.8	-1.0	3.1	0.7	
PIB/tête (niveau en USD)	5.1	2.6	2.3	-1.5	2.8	0.2	*38 389*
Emploi (niveau en milliers)	2.1	1.5	1.1	0.4	0.6	0.3	*2 483*
Pourcentage de la population active							
Chômage	9.8	8.4	7.8	7.7	8.6	7.6	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160912

France

Après deux années de déclin, l'immigration permanente vers la France, en dehors des ressortissants de l'EEE et de la Suisse, a augmenté en 2012 pour atteindre 163 000 en-trées (soit une progression annuelle de 6 % et le niveau le plus élevé depuis 2006). Cette augmentation est liée en grande partie à une progression de 7 % des admissions au titre du regroupement familial. En 2012, la plupart des ressortissants de pays tiers admis en France en tant que résidents permanents venaient d'Afrique (61 %), essentiellement d'Algérie (25 000 personnes), du Maroc (20 200 personnes) et de Tunisie (12 000 personnes). L'Asie était la deuxième région d'origine (21 %), avec en tête la Chine (7 200 personnes) et la Turquie (6 100 personnes).

L'immigration économique temporaire vers la France, qui était en augmentation constante depuis 2006, a reculé en 2012, pour atteindre 3 100 personnes (13 % de moins qu'en 2011). Les flux de travailleurs saisonniers sont restés stables depuis 2010, et leur montant atteint 6 400 personnes en 2012.

En 2012, le nombre d'étudiants étrangers admis en France a diminué de 10 %, s'établissant à 58 900 personnes, encore que les chiffres pour 2013 tendent à indiquer une légère progression (6 %). En 2012, les principaux pays d'origine des nouveaux étudiants étrangers étaient la Chine (10 100 personnes), le Maroc (6 000 personnes), les États-Unis (3 800 personnes), l'Algérie (3 700 personnes) et le Brésil (2 700 personnes). Le nombre de changements de statut d'étudiants étrangers, stable depuis 2009, a augmenté de 14 % en 2012, pour atteindre près de 17 000.

En 2012, 41 000 adultes ont demandé l'asile, accompagnés par 14 000 mineurs. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la République démocratique du Congo, la Fédération de Russie, le Sri Lanka, la Serbie ou le Monténégro, ainsi que la Chine. En 2012, la résidence a été accordée à 12 000 étrangers adultes au titre de la protection internationale, dont 2 000 personnes au titre de la protection subsidiaire. Les flux des demandeurs d'asile ont progressé de 9 % en 2013, pour atteindre 60 100 (mineurs inclus).

En 2012, le nombre d'expulsions du territoire français a augmenté d'environ 9 %, concernant 23 000 personnes, dont 4 300 ont bénéficié d'une aide au retour volontaire, soit presque deux fois plus qu'en 2010. En raison d'une réduction des contributions financières, le recours à l'aide au retour volontaire a été moins fréquent en 2013.

En 2012, le nombre de naturalisations a diminué, tombant à 96 000 cas, soit 16 % de moins qu'en 2011. L'acquisition anticipée de la nationalité par les mineurs a concerné 24 000 cas, et l'acquisition par mariage 22 000. Le nombre des acquisitions de nationalité par décision administrative a diminué, s'établissant à 46 000 cas, probablement du fait du durcissement des conditions d'admissibilité et, en particulier, de l'instauration d'exigences plus strictes quant à la connaissance de la langue.

Une nouvelle circulaire de novembre 2012 précise les conditions de régularisation des étrangers en situation irrégulière. Des permis de séjour temporaire peuvent ainsi être accordés à des mineurs devenus adultes après au moins deux années de présence en France, aux parents d'enfants scolarisés après au moins trois années de présence, et aux étrangers en situation irrégulière ayant des attaches familiales après au moins cinq années de présence. Des permis de séjour en vue d'un travail peuvent être accordés aux étrangers présents en France depuis cinq ans, sur la base d'un contrat de travail ou d'une promesse d'emploi, dès lors qu'ils ont travaillé pendant au moins 30 mois durant les cinq années précédentes.

Dans le cas de naturalisation par mariage, les postulants doivent désormais justifier d'un niveau de connaissance de la langue française de niveau B1. Ils doivent également adhérer aux principes et aux valeurs de la société française. Les postulants admis sont invités à signer une charte des droits et devoirs du citoyen français. De nouvelles dispositions introduites en 2012 et 2013 ont instauré des entretiens au niveau régional devant des commissions citoyennes d'assimilation composées d'agents de l'administration locale et de représentants qualifiés de la société civile.

Des débats parlementaires récents ont conduit à plusieurs modifications de la législation en matière d'immigration. L'immigration des travailleurs qualifiés et la mobilité des étudiants ont fait l'objet de débats au Sénat, en avril 2013, et à l'Assemblée nationale, en juin de la même année. Un rapport sur la sécurisation des parcours des ressortissants étrangers en France a été établi en mai 2013, suivi par un rapport d'information parlementaire contenant 82 propositions visant à faciliter le séjour en France des immigrés âgés. Suite à ces rapports, la procédure de renouvellement de la carte de résident a été modifiée. Les nouveaux titres de séjour sont désormais valables à compter de la date de délivrance et non plus à compter de la date d'expiration du précédent titre de séjour. Les autorités locales ont la faculté de renouveler le titre de séjour des résidents âgés de plus de 60 ans ou lorsque la demande porte sur un second renouvellement de carte de résident. Plusieurs mesures ont également été adoptées pour simplifier et faciliter la mobilité des étudiants.

En juillet 2014, le gouvernement a présenté un projet de loi relatif au droit des étrangers qui vise à favoriser l'intégration, à renforcer l'attractivité de la France et à lutter contre l'immigration irrégulière. Le passeport « talents » constituera le titre de séjour unique ouvert à différentes catégories. Un projet de loi relatif au droit d'asile a également été présenté.

Pour en savoir plus :

www.immigration.interieur.gouv.fr
www.ofii.fr/
www.ofpra.gouv.fr.

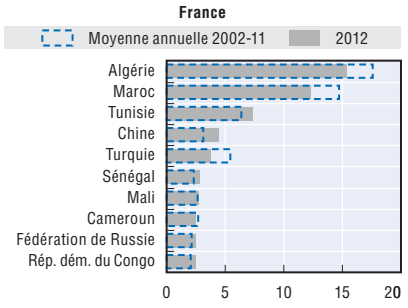
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.6	2.2	2.4	2.6	2.3	2.5	163.4
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	31.0	31.4	12.9	12.1
Famille (y compris la famille accompagnante)	91.9	98.7	38.2	38.1
Humanitaire	11.6	12.0	4.8	4.6
Libre circulation	85.9	95.4	35.7	36.9
Autres	20.2	21.4	8.4	8.3
Total	240.7	258.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	46.2	65.1	58.6	56.5
Stagiaires	0.6	0.8	0.8	0.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	16.2	6.3	6.4	10.0
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.0	2.9	2.4	1.3
Autres travailleurs temporaires	6.5	6.2	..	5.0

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.7	0.8	0.8	0.9	0.8	0.7	*55 068*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.9	7.1	5.3	4.4	6.9	5.3	*281*
Accroissement naturel	4.1	4.0	4.0	3.6	4.0	4.1	*231*
Solde migratoire	1.2	1.6	1.3	0.6	1.7	1.2	*50*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.3	11.3	11.6	..	11.1	11.6	..
Population étrangère	..	5.8	6.2	6.4	..	6.1	*4 036*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	4.6	..	3.0	2.5	..	3.5	*96 088*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	68.4	69.4	68.4	68.3	69.5	68.9
Hommes nés à l'étranger	65.0	67.2	65.5	66.1	66.4	66.6
Femmes nées dans le pays de résidence	54.9	59.7	61.3	61.4	58.8	61.2
Femmes nées à l'étranger	36.9	48.2	49.8	49.6	47.9	50.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	7.5	8.3	8.8	7.4	7.7
Hommes nés à l'étranger	16.9	12.4	14.3	15.7	13.4	13.4
Femmes nées dans le pays de résidence	12.1	9.0	8.9	9.6	9.3	8.5
Femmes nées à l'étranger	23.8	16.8	16.6	16.3	16.6	14.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	1.8	2.0	0.0	1.7	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	3.0	1.1	1.5	-0.5	1.0	0.0	*36 206*
Emploi (niveau en milliers)	2.6	0.9	0.2	0.0	0.5	0.6	*25 800*
Pourcentage de la population active							
Chômage	8.2	8.5	8.8	9.4	8.2	8.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160929

Grèce

La Grèce a connu sa quatrième année de forte récession économique en 2012. La situation des immigrés est une source de préoccupation, principalement le taux de chômage élevé chez les travailleurs immigrés. Le taux de chômage des hommes immigrés s'élevait à 34.5 % en 2012, plus de 14 points de pourcentage de plus que pour les hommes nés dans le pays. Pour les femmes immigrées, le taux de chômage s'élevait à 32.6 %, soit environ cinq points de plus que pour leurs homologues autochtones. Les flux d'immigration ont chuté fortement par rapport aux niveaux d'avant la crise.

Selon le recensement de 2011, on dénombrait 912 000 résidents étrangers en Grèce. 713 000 étaient des ressortissants de pays tiers et 199 000 des ressortissants de l'UE, soit respectivement 6.6 % et 1.8 % de la population totale. Les résidents étrangers sont essentiellement originaires d'Albanie (480 000), de Bulgarie (75 000) et de Roumanie (46 000). Les données du ministère de l'Intérieur concernant les permis de séjour ne reflètent qu'une partie de la population étrangère : à la fin de l'année 2012, le pays comptait 440 000 titulaires d'un permis de séjour. Les données relatives aux permis de séjour font apparaître que les effectifs d'immigrés en situation régulière sont en diminution, puisque l'on dénombrait 600 000 titulaires d'un permis de séjour trois ans auparavant, à la fin de 2009. Cependant, fin de 2013, on comptait 500 000 titulaires d'un permis de séjour, une augmentation qui est en partie attribuable au traitement plus rapide des demandes en cours.

La Grèce est l'un des principaux points d'entrée dans l'UE, et elle est confrontée à l'immigration irrégulière et à l'arrivée de demandeurs d'asile d'Asie et d'Afrique. Pendant la période 2009-13, la plupart des immigrés en situation irrégulière sont entrés par la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, au niveau de la rivière Évros, dans le nord-est de la Grèce, et par le corridor maritime de la mer Égée. Cette dernière filière s'est intensifiée au cours du deuxième semestre de 2013. Dans l'ensemble, de 99 000 migrants en situation irrégulière appréhendés à la frontière en 2011, on est passé à 77 000 en 2012 et à 43 000 en 2013. Les cinq principaux pays d'origine de ces migrants étaient l'Albanie, la Syrie, l'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh. Bien que peu de Syriens demandent l'asile, ils sont très nombreux à l'obtenir.

Les autorités grecques ont intensifié leurs efforts de contrôle de l'immigration. En 2012, le ministère grec de l'Ordre public et de la Protection des citoyens et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont conclu un accord concernant le rapatriement volontaire de 7 000 migrants, avec le soutien du Fonds européen pour le retour (FR). Depuis 2012, le ministère mène l'opération *Xenios Zeus* qui vise à appréhender les immigrés sans papiers, ciblant essentiellement les espaces publics tels que les centres villes et les ports où les immigrés se rassemblent. Sur les 65 000 personnes contrôlées durant le deuxième semestre 2012, plus de 4 100 ont été placées en détention.

Après la réforme des procédures de naturalisation en 2010, l'accès des étrangers à la nationalité grecque a été facilité, et c'est ainsi que 13 500 étrangers ont été naturalisés en 2011, 14 600 en 2012 et 20 500 en 2013.

La mauvaise conjoncture économique et les difficultés liées à l'immigration ont amené à s'inquiéter du risque de tensions sociales, de possibles violences xénophobes et d'une hostilité générale envers les immigrés.

S'agissant des actions menées par les pouvoirs publics, le Code sur l'immigration et l'intégration sociale a été adopté par le Parlement en avril 2014. Il régit l'entrée, le séjour et l'intégration sociale des ressortissants de pays tiers en Grèce (les ressortissants de l'UE, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne sont pas concernés). Le texte codifie les dispositions antérieures et introduit de nouveaux éléments visant à rationaliser le cadre institutionnel et simplifier la réglementation.

Le Code définit sept catégories de permis de séjour : travail ou professionnel ; temporaire (un visa national donne une autorisation de séjour) ; humanitaire ou sur une base exceptionnelle ; études, recherche, formation ou travail bénévole ; victimes de la traite des êtres humains ; regroupement familial ; et longue durée. Il unifie les dispositions antérieures transposant les directives européennes. Par ailleurs, il consolide les politiques en matière d'entrée et de séjour des propriétaires immobiliers et des investisseurs étrangers.

Le Code autorise également le renouvellement du permis de séjour des ressortissants de pays tiers installés qui ont perdu leur statut légal ou pour qui les épisodes de chômage empêchaient, auparavant, le renouvellement de leur permis de travail.

Les immigrés de la deuxième génération (résidents en situation régulière qui sont nés en Grèce ou qui ont terminé six degrés d'études dans l'enseignement grec avant l'âge de 21 ans) pourront désormais obtenir un permis spécial renouvelable valable pendant cinq ans. S'ils remplissent les conditions ci-dessus à l'exception du séjour légal, un permis provisoire d'un an pourra leur être délivré.

Parmi les autres mesures de lutte contre le séjour en situation irrégulière, on peut évoquer l'interdiction pour les agents de l'État (y compris dans les hôpitaux) de fournir des services aux immigrés en situation irrégulière (sauf en cas d'urgence et s'il s'agit de mineurs), ainsi que les sanctions imposées aux personnes qui emploient ou logent des immigrés en situation irrégulière.

En juin 2014, une décision ministérielle conjointe a défini les catégories de ressortissants de pays tiers auxquels peut être accordé un permis de séjour pour raisons humanitaires – demandeurs d'asile déboutés qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine, notamment – sur le fondement de raisons objectives attestées par l'autorité compétente.

Pour en savoir plus :

www.statistics.gr
www.ypes.gr
www.ypakp.gr
www.mopocp.gov.gr
www.astynomia.gr.

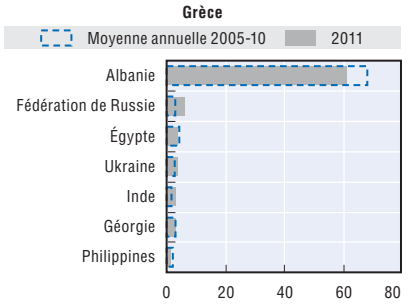
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	5.9	2.1	1.6	..	3.4	17.7
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.3	0.8	0.8	0.9	0.7	1.4	*9 577*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	3.8	0.4	-1.8	3.5	3.3	*-20*
Accroissement naturel	-0.2	0.2	0.5	-0.4	0.0	0.6	*-5*
Solde migratoire	2.7	3.6	-0.1	-1.3	3.5	2.7	*-15*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	6.7	6.6	..	..	*730*
Population étrangère	2.8	5.0	6.8	6.9	4.6	6.7	*768*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	2.4	2.9	..	..	*21 737*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	71.3	73.5	65.5	60.9	73.1	71.3
Hommes nés à l'étranger	78.1	82.6	70.0	58.4	82.7	79.1
Femmes nées dans le pays de résidence	41.6	45.7	44.9	41.9	45.0	47.5
Femmes nées à l'étranger	45.0	50.2	47.0	41.7	49.2	49.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.5	6.2	14.4	20.1	6.2	8.1
Hommes nés à l'étranger	9.5	6.7	21.5	34.5	6.5	11.8
Femmes nées dans le pays de résidence	17.0	15.4	21.4	27.8	14.8	15.0
Femmes nées à l'étranger	21.4	15.6	23.2	32.6	16.9	16.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	2.3	-7.1	-7.0	4.3	-2.4	
PIB/tête (niveau en USD)	4.1	2.0	-6.9	-6.7	4.0	-2.4	*25 475*
Emploi (niveau en milliers)	1.4	1.3	-6.8	-8.0	1.7	-1.6	*3 763*
Pourcentage de la population active							
Chômage	11.4	9.8	17.7	24.2	9.8	11.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160948

Hongrie

La Hongrie est devenue petit à petit un pays de destination pour les migrants internationaux, ainsi qu'un pays de transit pour les flux migratoires, principalement dans le couloir de migrations Est-Ouest, encore que les flux restent stables et limités. Une partie importante de l'immigration permanente vers la Hongrie est liée à la réinstallation de Hongrois de souche provenant des pays voisins, en particulier de Roumanie, d'Ukraine, de la République slovaque et de Serbie.

Selon les données de l'Office central de statistiques, la population étrangère en Hongrie était, au 31 décembre 2012, de 141 400 personnes, soit 1.4 % de la population totale. Ce taux est inférieur à l'estimation d'avant le recensement de 2011, qui était de 2 %. Environ 40 % de la population étrangère (plus de 58 000 personnes) sont des ressortissants des pays voisins : Roumanie (25 %), Ukraine (8 %), Serbie (3 %) et République slovaque (5 %). Les Allemands (12 %) et les Chinois (8 %) sont également des groupes importants d'étrangers en Hongrie. Plus de 40 % de la population étrangère réside dans la capitale, Budapest.

Suite à la simplification du processus de naturalisation intervenue en janvier 2011 pour les Hongrois de souche, quelque 550 000 personnes ont acquis la nationalité hongroise, même si elles sont peu nombreuses à s'être installées en Hongrie. Dans le cadre de la procédure générale de naturalisation, 870 personnes ont obtenu la citoyenneté hongroise en 2012 (45 % en provenance d'Asie, 25 % de pays européens non membres de l'UE, 15 % de l'UE et 10 % d'Afrique).

Le nombre de nouveaux permis de travail délivrés et d'inscriptions à des fins professionnelles a récemment diminué, bien que l'emploi demeure le premier motif de séjour des étrangers en Hongrie. Tant en 2012 qu'en 2013, près de 19 000 nouveaux travailleurs étrangers sont entrés en Hongrie. Parmi eux, quelque 11 000 ressortissants de pays tiers (principalement de Chine, du Viet Nam, du Kosovo, d'Ukraine et de Serbie) étaient employés sur la base d'un permis de travail. En outre, quelque 8 000 nouveaux travailleurs ont été employés sur la base d'une inscription (principalement de Roumanie, de République slovaque, d'Allemagne et du Royaume-Uni). Ces dernières années, le nombre de travailleurs saisonniers agricoles a fortement diminué : il n'était que de 170 en 2012 et, en 2013, il a été délivré 280 permis de travail saisonnier.

Le taux d'emploi des immigrés est légèrement supérieur à celui des autochtones. D'après les données de l'enquête sur les forces de travail, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger était de 73.8 % pour les hommes et de 59.9 % pour les femmes, soit respectivement 11.5 et 8 points de pourcentage de plus que pour les personnes nées dans le pays. L'émigration de travail reste une source de préoccupation. L'émigration de Hongrois vers des pays de l'UE (principalement l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni) a récemment connu une hausse. L'émigration de travail semble principalement concerner les jeunes travailleurs et les professionnels de la santé.

La carte bleue européenne, instaurée en Hongrie en août 2011, a remporté un succès limité : seulement deux Cartes bleues ont été délivrées annuellement en 2012 et en 2013. Si le régime d'emploi des étrangers n'a pas été profondément modifié, la transposition de la Directive européenne sur le permis unique a entraîné une simplification du processus de délivrance d'un permis unique de travail et de séjour à compter de janvier 2014.

En octobre 2013, le gouvernement hongrois a adopté une nouvelle Stratégie sur les migrations pour 2014-20. Cette stratégie définit le contexte et les perspectives des migrations en Hongrie et fixe des objectifs concrets dans les domaines de la politique en matière de visas, des migrations à l'intérieur de l'UE et des migrations impliquant des pays tiers, des migrations irrégulières, de la protection internationale et des questions d'intégration. La Stratégie sur les migrations prévoit également l'élaboration d'une stratégie d'intégration. Nombre des mesures prévues doivent être mises en œuvre avec le concours du Fonds asile, migration et intégration (FAMI) de l'Union européenne.

En 2013, la Hongrie a connu une hausse spectaculaire de nombre de demandeurs d'asile, principalement à sa frontière méridionale. En 2013, 18 900 personnes ont demandé l'asile en Hongrie, contre 2 200 en 2012. La plupart d'entre elles (72.6 %) provenaient du Kosovo, du Pakistan, d'Afghanistan, d'Algérie et de Syrie.

Pour faire face à une telle augmentation du nombre de demandeurs d'asile, plusieurs modifications administratives ont été mises en œuvre, dont la transformation du système d'organisation. Les capacités ont été renforcées grâce à la création d'installations d'accueil (par exemple, à Vámosszabadi), à l'établissement de nouveaux camps temporaires et à l'augmentation du nombre d'assistants sociaux dans les centres d'accueil.

Un système d'intégration des réfugiés a été mis en place en janvier 2014, qui vise à faciliter l'intégration des réfugiés et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Le processus d'intégration repose sur des contrats d'intégration individualisés qui précisent les droits, les obligations et les mesures d'appui (y compris les formations linguistiques, l'emploi, l'aide au logement, etc.). Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans les activités d'intégration et le processus de suivi.

La Hongrie est l'un des principaux pays de transit des immigrés en situation irrégulière par voie terrestre des Balkans occidentaux vers l'espace Schengen. De nombreux immigrés irréguliers étant victimes de la traite des êtres humains, les autorités hongroises ont intensifié leur coopération avec plusieurs pays des Balkans occidentaux et de l'UE (principalement l'Autriche et la Serbie) et plusieurs agences (FRONTEX, EUROPOL).

Pour en savoir plus :

www.kormany.hu/hu/belugyminiszterium
www.bmbah.hu.

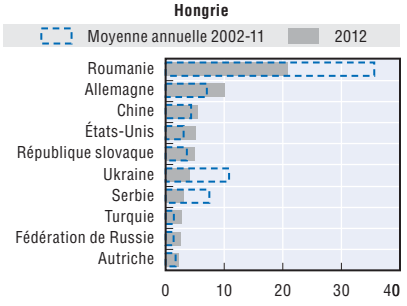
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.0	2.5	2.3	2.1	2.2	2.6	20.3
Sorties	0.2	0.3	0.3	1.0	0.3	0.5	9.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	*2 157*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-2.2	-2.2	-2.4	-2.6	-2.2	-2.1	*-26*
Accroissement naturel	-3.7	-3.9	-4.1	-4.0	-3.7	-3.6	*-40*
Solde migratoire	1.7	1.7	1.8	1.4	1.5	1.6	*14*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.9	3.3	4.8	4.3	3.2	4.2	*424*
Population étrangère	1.1	1.5	1.4	1.4	1.4	1.8	*141*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	4.9	6.9	9.8	12.8	4.2	5.9	*18 379*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	62.6	63.0	61.0	62.3	63.1	61.8
Hommes nés à l'étranger	69.4	72.3	71.1	73.8	72.8	72.2
Femmes nées dans le pays de résidence	49.4	50.9	50.5	51.9	50.6	50.4
Femmes nées à l'étranger	49.8	54.3	54.7	59.9	51.4	58.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.3	7.1	11.1	11.3	6.5	9.6
Hommes nés à l'étranger	3.5	3.0	8.9	9.9	2.9	6.9
Femmes nées dans le pays de résidence	5.8	7.4	11.0	10.7	6.3	9.5
Femmes nées à l'étranger	4.8	6.4	10.1	8.0	6.8	7.9

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.2	4.0	1.6	-1.7	4.2	-0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	4.5	4.2	1.9	-1.2	4.4	-0.4	*22 190*
Emploi (niveau en milliers)	2.1	0.0	0.8	1.7	0.3	-0.6	*3 877*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.4	7.2	10.9	11.0	6.5	9.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160950

Irlande

Globalement, le nombre des autorisations d'inscription au service d'immigration est resté stable en 2012, avec 157 800 certificats délivrés. Le nombre total de résidents étrangers en Irlande a augmenté légèrement pour atteindre 554 500 en 2013, le plus grand groupe de ressortissants étrangers étant originaire de l'UE12.

L'immigration en Irlande a continué de subir les effets de la crise économique, bien que des signes d'une légère reprise se soient manifestés. Au premier trimestre 2013, le taux de chômage s'élevait à 17.0 % pour les étrangers et à 13.1 % pour les Irlandais. En 2012-13, le solde migratoire s'est maintenu à un niveau comparable à celui de 2011, avec -33 100. L'immigration a connu une légère hausse pour atteindre près de 56 000 entrées dans les douze mois qui ont précédé avril 2013, après un recul en provenance de tous les pays depuis 2007-08. La part des immigrés originaires de l'UE12 a fortement diminué, passant de 40 % à 21 %. La part des immigrés irlandais de retour au pays a atteint son niveau le plus bas depuis des décennies (28 %) en 2012-13.

Au cours des douze mois qui ont précédé avril 2013, l'émigration a augmenté pour atteindre plus de 89 000 départs, principalement à destination du Royaume-Uni, de l'Australie, des États-Unis et du Canada. La plupart des émigrés étaient âgés de 15 à 44 ans, mais on a pu observer une augmentation du nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans, ce qui donne à penser qu'un plus grand nombre d'unités familiales émigrent. En 2012-13, l'émigration de ressortissants irlandais a connu une forte progression (atteignant plus de 50 000 personnes), et elle a représenté plus de la moitié de l'émigration totale. Les ressortissants de l'UE12 comptaient pour environ 16 % de tous les départs.

Le nombre de numéros personnels d'accès aux services publics (assurance nationale) délivrés à des étrangers, qui était de plus de 227 000 en 2006, a chuté à 73 300 en 2012 mais il est remonté à 85 600 en 2013. Le nombre total de permis de travail a chuté d'environ 20 % en glissement annuel en 2012, pour atteindre 4 000, dont 1 100 renouvellements. On a pu observer une hausse constante mais lente du nombre de cartes vertes, de transferts au sein des entreprises et de permis de formation. Au total, 4 800 personnes ont changé de statut au cours de l'année 2012, principalement après avoir obtenu le statut d'étudiant. En 2013, un plus grand nombre de nouveaux permis de travail ont été délivrés (3 000) mais il y a eu moins de renouvellements (900).

La décision de mettre fin aux dispositions transitoires régissant l'accès au marché du travail pour les Roumains et les Bulgares a été annoncée en juillet 2012, avec application rétroactive à compter de janvier 2012. Entre 2011 et 2013, le nombre de numéros personnels au titre de l'assurance nationale délivrés à des Bulgares a été multiplié par trois, atteignant 900, et, pour les Roumains, il a été multiplié par deux, atteignant 7 700. Par contre, le nombre de numéros personnels au titre de l'assurance nationale délivrés à des Polonais a progressé de 14 %.

Quelque 132 400 demandes de visa ont été adressées aux autorités irlandaises pendant l'année 2012, le plus souvent pour des visas d'entrée (88 300) et pour des demandeurs venant d'Inde, de la Fédération de Russie, de Chine, du Nigeria et d'Arabie saoudite. En 2012, 560 personnes ont obtenu une « autorisation de séjour » et 490 personnes se sont vues accorder une « autorisation de séjour de longue durée ».

Au total, 16 800 premiers permis d'études ont été accordés à des étudiants originaires de pays non membres de l'EEE pendant l'année 2012, essentiellement à des ressortissants du Brésil, des États-Unis, de Chine, de Corée et de Malaisie. La campagne *Education in Ireland* a été lancée sur plusieurs marchés, notamment aux États-Unis, en Chine et dans la Fédération de Russie.

En 2012, quelque 960 demandes d'asile ont été présentées en Irlande, soit un quart de moins qu'en 2011. Les tendances pour 2013 font apparaître des chiffres comparables. Le taux de reconnaissance du statut de réfugié s'est élevé à 6.6 % en 2012. En outre, 30 personnes ont pu bénéficier d'une protection subsidiaire (sur 500 demandes) et 40 autres ont été admises en vue de leur réinstallation.

Quelque 20 000 personnes ont obtenu la nationalité irlandaise en 2012, essentiellement des ressortissants du Bangladesh, de Chine, d'Inde, de Moldavie et du Nigeria.

La loi sur les qualifications et l'assurance de qualité dans l'enseignement et la formation *[Qualifications and Quality Assurance (Education and Training) Act]* a été promulguée en 2012, et l'organisme *Quality and Qualifications Ireland* a été mis en place en novembre de la même année. Il s'agissait de créer un organisme unique d'accréditation pour remplacer les quatre qui existaient auparavant.

La loi de 2012 sur les mutilations génitales des femmes *[Criminal Justice (Female Genital Mutilation) Act]* est entrée en vigueur le 20 septembre 2012 ; elle interdit la mutilation génitale des femmes et les infractions qui y sont liées (comprenant un volet extraterritorial). La loi (modifiée) de 2013 sur la traite des êtres humains *[Criminal Law (Human Trafficking) (Amendment) Act]*, qui est entrée en vigueur en août 2013, couvre la traite des êtres humains aux fins de mendicité forcée et intègre la définition du travail forcé contenue dans la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé (1930).

En avril 2013, des changements ont été introduits pour faciliter l'accès des travailleurs qualifiés au marché du travail, à savoir notamment : élargissement de la Liste des professions hautement qualifiées ; réduction de la durée du test des besoins du marché du travail, ramenée de huit à deux semaines ; et possibilité pour certaines catégories de titulaires d'une autorisation d'immigration originaires de pays non membres de l'EEE de demander un permis tout en séjournant légalement en Irlande au cas où un emploi leur serait proposé pour une profession figurant dans la Liste des professions hautement qualifiées.

Les mariages de complaisance présumés ont continué de susciter de nombreux débats en 2012 et les responsables ont été invités à modifier la loi sur l'immigration pour qu'elle couvre les mariages de complaisance dans le cadre de l'immigration.

Pour en savoir plus :

www.inis.gov.ie
www.entemp.ie/labour/workpermits
www.ria.gov.ie.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.3	15.9	7.4	7.0	13.5	14.3	32.1
Sorties	..	..	8.4	8.9	..	9.0	40.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	2.6	2.6	7.7	8.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	16.5	9.6	48.9	29.9
Humanitaire	0.1	0.1	0.4	0.3
Libre circulation	14.5	19.8	43.0	61.7
Autres	..	..	..	..
Total	33.7	32.1	100.0	100.0

Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	4.7	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	2.9	1.0	0.3	0.2	1.6	0.6	*1 104*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	14.5	23.2	2.9	2.6	18.7	12.6	*12*
Accroissement naturel	6.1	8.2	10.4	10.0	7.9	10.1	*46*
Solde migratoire	8.4	15.0	-7.5	-7.3	10.7	2.5	*-34*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	8.6	12.5	16.4	..	11.7	16.6	..
Population étrangère	..	..	11.7	12.0	..	12.4	*550*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	4.7	..	1.2	*25 039*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	75.8	75.8	62.3	62.3	75.5	68.5
Hommes nés à l'étranger	75.2	78.9	63.9	64.2	77.2	71.6
Femmes nées dans le pays de résidence	53.1	58.0	55.4	55.4	56.6	57.8
Femmes nées à l'étranger	54.9	57.7	54.1	53.9	56.6	57.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.4	4.5	17.8	17.8	4.6	11.9
Hommes nés à l'étranger	5.5	5.9	19.8	19.4	6.1	14.1
Femmes nées dans le pays de résidence	4.1	3.5	10.0	10.1	3.7	6.8
Femmes nées à l'étranger	6.1	6.0	14.3	14.8	5.8	10.5

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	9.2	6.1	2.2	0.2	5.0	-0.5	
PIB/tête (niveau en USD)	7.8	3.7	1.8	-0.1	2.9	-1.9	*42 941*
Emploi (niveau en milliers)	4.9	4.7	-1.8	-0.6	3.2	-1.9	*1 838*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.3	4.3	14.6	14.7	4.5	10.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160968

Israël

Israël définit deux catégories principales d'étrangers pouvant légalement résider sur son territoire : les immigrés qui sont d'origine juive ou ont des liens avec le pays, qui peuvent immigrer de façon permanente en Israël en application de la Loi sur le retour, ainsi que les membres de famille de nationaux, et les travailleurs étrangers temporaires qui entrent en Israël légalement pour des durées limitées dans le cadre d'un permis de travail.

En 2013, 16 900 personnes ont immigré en Israël en application de la Loi sur le retour (hors citoyens et résidents de retour), soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine des immigrés étaient la Fédération de Russie (24 %), la France (17 %), les États-Unis (13 %), l'Ukraine (11 %) et l'Éthiopie (8 %). Il y a eu une forte augmentation (76 %) du nombre d'immigrés en provenance de France. En 2014, les statistiques pour le premier trimestre font apparaître une augmentation constante de l'immigration depuis la France et l'Ukraine. En août 2013, le Bureau central des statistiques a estimé qu'entre 546 000 et 578 000 citoyens israéliens (tant des autochtones que des personnes nées à l'étranger) vivaient à l'étranger.

Les travailleurs palestiniens en Israël sont admis comme journaliers sur la base d'un permis. Sur les 46 800 Palestiniens remplissant les conditions requises pour un permis de travail en Israël, 41 800 occupaient un emploi en septembre 2013, principalement dans la construction (64.5 %), l'agriculture (7.6 %) et l'industrie (5.2 %). En outre, 7 500 Palestiniens sont titulaires d'un permis de travail saisonnier dans l'agriculture.

En juin 2013, la population étrangère en Israël comptait 202 000 personnes. La plupart étaient des résidents temporaires, des demandeurs d'asile ou des personnes ayant dépassé la durée de séjour autorisée.

Le nombre des étrangers entrés en Israël dans le cadre d'un permis de travail s'élevait à 86 700 à la fin de 2013, soit une hausse de 1.6 % par rapport à l'année précédente. 15 400 avaient des permis échus. En 2013, les professionnels de santé détenaient 57 % des permis en cours de validité, les effectifs dans l'agriculture 31 % et les effectifs dans la construction 8 %. Les principaux pays d'origine des titulaires d'un permis de travail en 2013 étaient la Thaïlande (30 %), les Philippines (19.7 %), l'ex-URSS (14 %), l'Inde (10.5 %) et le Sri Lanka (6.5 %). En 2012, le nombre de travailleurs thaïlandais a sensiblement diminué (-60 %), celui des travailleurs issus de l'ex-Union soviétique a augmenté d'un tiers, et celui des travailleurs bulgares a augmenté sensiblement grâce à la mise en œuvre d'un accord bilatéral dans le secteur de la construction. Globalement, à la différence de ce qui s'est produit en 2009-11, en 2012 un plus grand nombre de travailleurs sont arrivés d'Europe et moins d'Asie.

Le nombre de travailleurs entrés dans le pays légalement avec un visa de touriste mais qui sont restés au-delà de la durée de validité de leur visa était estimé à 93 000 en décembre 2012, plus de la moitié provenant de pays issus de l'ex-Union soviétique.

Un autre groupe d'entrants est constitué par les personnes qui franchissent la frontière illégalement. En 2012, le nombre des entrées de ce type a diminué, passant d'une moyenne de 1 500 par mois à moins d'une centaine, grâce à toute une série de mesures telles que la détention de longue durée, des contrôles plus stricts aux frontières et l'édification d'une barrière le long de la frontière avec l'Égypte. Environ deux tiers des personnes qui franchissent la frontière illégalement sont des Érythréens et un quart sont des Soudanais. Israël ne procède pas à des reconduites à la frontière vers ces pays. Au lieu de déposer une demande d'asile, la plupart de ces personnes bénéficient d'une forme de protection temporaire, et moins d'un pour cent bénéficient du statut de réfugié. Le rapatriement assisté a concerné environ 2 600 personnes en 2013, et 53 000 étaient en Israël à la fin de 2013.

Aucune nouvelle législation importante n'a été adoptée en 2012-13, mais plusieurs accords ont été conclus. Un accord avec la Moldavie pour le recrutement de travailleurs de la construction est entré en vigueur en août 2013. Des modifications apportées en 2012-13 à la législation existante ont principalement concerné la lutte contre le franchissement illégal des frontières.

En 2012-13, le gouvernement a pris des mesures visant à limiter le recrutement de personnels soignants étrangers, mettant fin à la tendance qui avait prévalu pendant plusieurs années consistant à admettre un plus grand nombre de ces travailleurs. Par suite, du fait de la pénurie croissante de soignants étrangers, le gouvernement a chargé un comité public d'examiner la procédure à mettre en place pour faire venir de nouveaux personnels soignants de l'étranger.

L'emploi de travailleurs étrangers dans la construction est plafonné. Le plafond est fixé à 8 000 depuis 2009, et il devait être abaissé à compter de 2014 afin de favoriser l'emploi des Israéliens dans ce secteur. Le gouvernement israélien exige que les nouvelles recrues arrivent dans le cadre d'accords bilatéraux. Jusqu'à présent, seuls deux pays ont signé de tels accords, et les formations et les sélections ne se sont mises en place que progressivement, de sorte que le nombre de migrants de travail dans la construction légalement employés est tombé à 5 700 en 2013. Malgré l'emploi croissant d'Israéliens et la mise en œuvre de quelques programmes de formation et d'emploi subventionnés à l'intention des Israéliens dans ce secteur, la hausse des prix de l'immobilier a amené le gouvernement à relever le plafond et, en juin 2014, il était prévu de porter le plafond à 15 000 d'ici à la mi-2019.

Pour en savoir plus :

www.piba.gov.il
www.cbs.gov.il
www.moia.gov.il.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

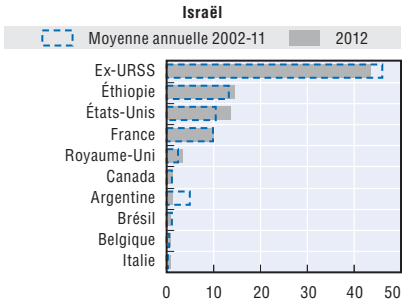
ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	9.6	3.1	2.2	2.1	3.5	2.1	16.6
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	1.0	0.1	0.7	0.3	..	0.6	*1 999*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	37.4	28.8	..	..	29.2	..	..
Accroissement naturel	27.7	26.4	..	..	26.9	..	..
Solde migratoire	9.8	2.4	..	..	2.3	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	31.1	28.1	23.9	23.2	28.8	25.2	*1 835*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	59.0	59.2	62.3	..	58.4	61.7
Hommes nés à l'étranger	66.4	66.1	70.8	..	65.8	69.2
Femmes nées dans le pays de résidence	51.2	51.4	55.9	..	50.7	54.8
Femmes nées à l'étranger	51.2	55.5	61.4	..	53.9	59.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.3	9.0	5.8	..	9.7	6.7
Hommes nés à l'étranger	8.9	8.2	5.6	..	8.7	6.4
Femmes nées dans le pays de résidence	9.3	10.4	6.2	..	11.0	7.5
Femmes nées à l'étranger	9.1	8.3	4.5	..	9.4	5.7

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	12.8	4.9	4.6	3.4	3.4	4.6	
PIB/tête (niveau en USD)	9.8	3.0	2.7	1.5	1.5	2.7	*31 506*
Emploi (niveau en milliers)	11.8	3.9	3.0	3.2	2.6	3.2	*3 358*
Pourcentage de la population active							
Chômage	11.0	11.3	7.1	6.9	12.2	8.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160976

Italie

L'immigration vers l'Italie est en recul depuis le début de la crise économique en 2008. En 2012, 321 300 personnes ont été admises comme résidents de longue durée, soit 10 % de moins qu'en 2011. En dépit du ralentissement récent de la dynamique de l'immigration, la part des étrangers dans la population italienne continue de s'accroître.

À la fin de 2012, la population étrangère comptait 4.39 millions de personnes, soit 7.4 % de la population totale enregistrée. La population étrangère se concentre dans les régions du centre et du nord du pays, où habitent 86 % des résidents étrangers et où plus de 10 % des résidents n'ont pas la nationalité italienne.

Le groupe le plus important de résidents étrangers est constitué par les Roumains, tandis que les Marocains et les Albanais constituent le premier groupe de ressortissants de pays tiers. Cependant, les tendances récentes font apparaître une progression de la part des immigrés d'Asie du Sud et de l'Est, lesquels comptaient pour 26 % de tous les permis de séjour délivrés en 2012.

La part de la population étrangère en Italie continue d'augmenter également du fait d'un accroissement naturel : près de 80 000 enfants étrangers sont nés en Italie en 2012, ce qui représente 15 % de l'ensemble des naissances enregistrées. Dans certaines régions, la part avoisinait les 25 %.

À la fin de 2012, le nombre de permis de séjour en cours de validité s'élevait à 3.77 millions, dont plus de deux millions de permis de séjour de longue durée (en application de la directive européenne correspondante). L'admission en Italie pour raisons professionnelles est en grande partie soumise à un régime de quotas, bien que certaines catégories en soient dispensées. Tant en 2011 qu'en 2012, le quota pour les travailleurs étrangers peu qualifiés se limitait aux travailleurs saisonniers et à certaines catégories précises (personnes formées à l'étranger et personnes changeant de statut). En 2012, 66 700 nouveaux permis de séjour ont été accordés à des travailleurs étrangers. En l'absence de quota pour les nouvelles entrées, les permis de travail ne représentaient que 27 % des visas d'entrée en 2012, en recul par rapport aux 61 % enregistrés seulement deux ans auparavant. La durée des nouveaux permis de travail a également été réduite (seuls 46 % des nouveaux permis de travail ont été délivrés pour une période supérieure à un an). À peine plus de 2 000 permis de travail (3.1 % du total) ont été accordés à des travailleurs étrangers hautement qualifiés.

Le regroupement familial a été le principal motif d'immigration en Italie, tant en 2011 qu'en 2012. Le nombre de permis de séjour délivrés au titre du regroupement familial en 2012, principalement aux conjoints (46 %) et aux enfants (36 %), est tombé à 119 700, soit 15 % de moins qu'en 2011. Les personnes concernées viennent généralement en Italie à l'initiative d'une personne non ressortissante de l'UE.

Le nombre de visas a suivi les mêmes tendances. En 2012, le nombre de visas délivrés pour raisons professionnelles a diminué de 34 % (passant de 90 000 à moins de 57 000), tandis que le nombre de visas délivrés au titre du regroupement familial a diminué de seulement 2.5 %. En raison du nombre croissant de touristes, le nombre total de visas a augmenté de 9 %, pour atteindre 1.87 million.

L'immigration irrégulière vers les côtes italiennes, qui avait chuté, passant de 62 700 personnes en 2011 à 13 300 en 2012, a fait un bond en 2013 pour remonter à 42 925 personnes. La plupart des immigrés en situation irrégulière sont originaires de Syrie et d'Érythrée. Au cours des six premiers mois de 2014, quelque 63 900 immigrés sont arrivés sur les côtes, mettant encore un peu plus à rude épreuve le système d'accueil et amenant le gouvernement à rechercher la coopération avec les autres pays pour faire face à cet afflux.

Plusieurs réformes législatives en matière d'immigration ont été mises en œuvre par les pouvoirs publics dans le but d'accroître la compétitivité du pays. Par exemple, des permis de séjour aux fins d'études ou de formation seront accordés pour toute la durée du cycle d'études. Au terme de leurs études en Italie, les étudiants étrangers peuvent demander un permis de séjour pour raisons professionnelles et transformer leur permis en permis de travail. Des emplois dans l'administration publique seront ouverts à certaines catégories de ressortissants de pays tiers. Une réforme de la politique des visas fait partie des priorités du gouvernement pour attirer les travailleurs qualifiés et les investisseurs dans le pays.

Depuis 2013, l'Italie donne la possibilité d'accorder des permis de séjour aux victimes de violences domestiques (comme c'était déjà le cas pour les victimes de la traite des êtres humains). Le permis de séjour peut être délivré pour une période d'un an, et il peut être renouvelé si les conditions qui y ont donné lieu persistent. Ce permis peut être transformé en permis de séjour pour raisons professionnelles.

Les autres modifications législatives concernent notamment la simplification des règles régissant l'octroi de la nationalité italienne à l'âge de 18 ans. Une importante modification de la loi sur la citoyenneté est en discussion, visant à introduire le principe de *ius soli temperato* (droit à la citoyenneté acquis par la naissance sur le territoire italien, avec des aménagements). Un Plan national de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance a été élaboré durant l'année 2013, avec comme priorités principales des actions dans les domaines du travail, du logement, de l'enseignement, de la sécurité, des moyens de communication de masse et des sports.

Pour en savoir plus :

www.interno.it
www.istat.it
www.lavoro.gov.it/lavoro.

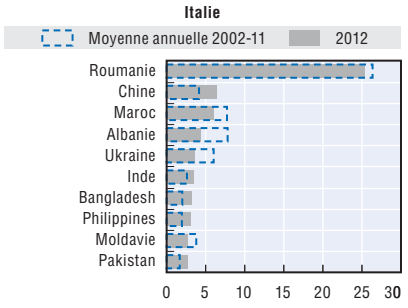
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ITALIE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.4	4.8	5.9	5.4	5.2	7.3	321.3
Sorties	0.2	0.3	0.5	0.6	0.2	0.5	38.2

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	104.1	57.0	32.8	22.1
Famille (y compris la famille accompagnante)	87.0	86.0	27.4	33.3
Humanitaire	7.2	6.0	2.3	2.3
Libre circulation	114.2	104.4	36.0	40.4
Autres	4.8	4.9	1.5	1.9
Total	317.3	258.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	31.7	39.9	40.2	36.7
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	0.4	0.4	0.4	0.4
Travailleurs saisonniers	84.2	15.2	9.7	36.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	0.3	0.2	0.6	0.3	0.2	0.4	*17 352*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	0.7	4.9	4.7	3.2	6.2	6.3	*194*
Accroissement naturel	-0.2	-0.2	-0.3	-0.8	-0.3	-0.2	*-47*
Solde migratoire	0.9	5.2	5.1	4.0	6.5	6.4	*241*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	9.1	9.6	..	..	*5 696*
Population étrangère	2.4	4.6	8.0	7.4	4.0	7.0	*4 388*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	0.7	0.8	0.5	1.4	0.9	1.3	*65 383*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	67.4	69.2	66.5	65.8	69.3	68.0
Hommes nés à l'étranger	82.4	80.0	75.6	72.3	81.9	78.1
Femmes nées dans le pays de résidence	39.3	45.1	46.1	46.7	44.1	46.1
Femmes nées à l'étranger	40.5	47.7	49.4	49.7	49.1	50.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	6.2	7.4	9.7	6.5	6.4
Hommes nés à l'étranger	6.5	6.7	9.7	12.4	5.8	8.3
Femmes nées dans le pays de résidence	14.9	9.7	9.0	11.3	10.6	8.5
Femmes nées à l'étranger	21.2	14.4	14.1	15.6	13.6	12.9

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.7	0.9	0.4	-2.4	1.1	-0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	3.6	0.2	0.1	-2.7	0.4	-1.1	*33 469*
Emploi (niveau en milliers)	3.7	0.7	0.3	-0.3	0.9	0.0	*22 885*
Pourcentage de la population active							
Chômage	10.0	7.7	8.4	10.7	7.9	7.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160982

Japon

À la fin de l'année 2012, le nombre de résidents étrangers au Japon s'élevait à environ 2 033 700, soit 1.6 % de la population totale. Sur ce chiffre, quelque 682 000 étaient des travailleurs étrangers, dont 124 000 dans les domaines professionnels ou techniques, 309 000 étaient des résidents permanents ou d'origine japonaise, 108 000 des étudiants étrangers occupant un emploi à temps partiel, et 141 000 des auxiliaires techniques.

Jusqu'en 2012, les étrangers séjournant plus de 90 jours au Japon étaient tenus de se faire inscrire dans les bureaux municipaux en application de la Loi sur l'enregistrement des étrangers. La population des résidents étrangers au Japon reflète le nombre des personnes inscrites en application de cette loi. Cependant, depuis que le système d'enregistrement des étrangers a été supprimé et remplacé par un nouveau système de gestion des résidents en juillet 2012, les statistiques désignent désormais les étrangers comme « résidents de moyenne et longue durée » et comme « résidents permanents spéciaux ». Ces dernières années, les femmes ont été régulièrement plus nombreuses que les hommes, et comptent aujourd'hui pour 55 % de l'effectif total. Elles sont le plus souvent jeunes, un quart étant dans la vingtaine. Environ un tiers sont des Chinoises et un quart des Coréennes, mais leur nombre continue de diminuer.

Quelque 63 500 étrangers sont entrés au Japon au cours de l'année 2012 (à l'exclusion des personnes titulaires d'un visa à entrées multiples) pour des raisons professionnelles, soit une hausse de 22.7 % par rapport à l'année précédente. Ils étaient accompagnés d'environ 20 700 personnes à charge, soit une hausse de 13.7 % par rapport à l'année précédente. En outre, quelque 68 000 personnes sont entrées à des fins de formation comme auxiliaires techniques.

En mai 2013, on dénombrait 135 500 étudiants étrangers au Japon. Ce chiffre connaît une lente diminution depuis son point culminant atteint en 2010. Le groupe le plus important était constitué par des Chinois (60.4 %), suivis des Coréens (11.3 %), les autres étudiants étrangers provenant pour la plupart d'Asie. Les étudiants étrangers peuvent demander au bureau régional de l'immigration l'autorisation de passer à un statut d'emploi après l'obtention de leur diplôme. En 2012, quelque 11 700 diplômés étrangers ont ainsi sollicité un changement de statut, et environ 11 000 l'ont obtenu. En 2012, environ 23.5 % des diplômés ont pu trouver un emploi au Japon, tandis que 12 % sont restés dans le pays après l'obtention de leur diplôme afin de chercher du travail.

En 2012, quelque 2 500 personnes ont demandé asile au Japon, soit environ 680 de plus que l'année précédente. Dix-huit demandeurs ont obtenu le statut de réfugié cette année-là. En outre, 112 demandeurs ont été autorisés à rester au Japon pour des raisons humanitaires. Les demandeurs d'asile provenaient essentiellement des pays suivants : Turquie, Myanmar, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

10 600 étrangers se sont fait naturaliser en 2012, dont la moitié étaient des Coréens et un tiers des Chinois.

Au 1er janvier 2013, le nombre d'étrangers qui s'étaient maintenus au Japon au-delà de leur durée de séjour légale s'élevait à 62 000 environ, soit un recul de 7.5 % par rapport à l'année précédente, une tendance à la baisse qui se poursuit depuis 20 ans après qu'une série de mesures ont été adoptées par les autorités de l'immigration, notamment des contrôles plus stricts à l'entrée et des mesures de lutte contre l'emploi irrégulier.

Un nouveau système de gestion du séjour, prévoyant notamment la délivrance d'une carte de séjour, a été mis en place en 2012. Le ministère de la Justice recueille et conserve des informations sur les conditions de séjour des résidents de moyenne et longue durée sur la base i) des demandes, par exemple, les demandes d'établissement, de prolongation de la durée de séjour, de changement du statut de séjour ; ii) de la notification du lieu de résidence au ministère de la Justice par les municipalités ; iii) de la notification des changements de la part des résidents de moyenne et longue durée au ministère de la Justice ; et iv) de la communication d'informations sur les résidents de moyenne et longue durée au ministère de la Justice par les organisations auxquelles ils appartiennent, comme les établissements scolaires dans lesquels ils sont inscrits.

Un système à points visant à proposer une filière d'immigration préférentielle – prévoyant notamment des autorisations de séjour pour un plus grand nombre de membres de la famille accompagnante et l'autorisation de faire venir du personnel domestique, ainsi qu'un accès plus rapide à la résidence permanente – a été introduit en mai 2012. Au total, quelque 430 personnes ont été reconnues comme professionnels hautement qualifiés dans les onze mois qui ont suivi l'instauration de ce système, plus de la moitié provenant de Chine, encore que la plupart des personnes concernées étaient déjà au Japon. En décembre 2013, le système a fait l'objet d'un réexamen et les exigences ont été assouplies.

En 2014, plusieurs nouvelles mesures dans le domaine de l'immigration ont été proposées dans le cadre de la Stratégie de croissance du Premier Ministre, notamment le recours à des professionnels étrangers hautement qualifiés, la création de zones spéciales dans lesquelles les Japonais peuvent recruter du personnel domestique à l'étranger et la refonte du programme de stages techniques. En outre, jusqu'en 2020, les auxiliaires techniques du secteur de la construction qui sont arrivés au terme de leur séjour initial de trois ans pourront continuer à travailler dans la construction pendant trois années supplémentaires avec le statut de séjour « Activités désignées ».

Pour en savoir plus :

www.immi-moj.go.jp
www.mhlw.go.jp
www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html.

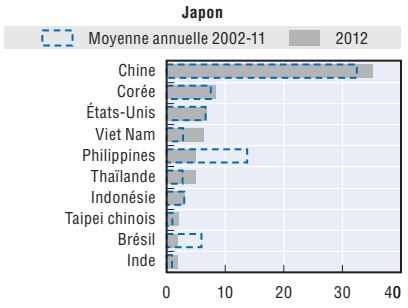
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.7	2.9	2.1	2.4	2.8	2.4	303.9
Sorties	1.7	2.3	1.8	1.7	2.0	1.9	219.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	22.4	27.2	38.0	40.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	22.0	24.4	37.2	36.5
Humanitaire	0.3	0.1	0.5	0.2
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	14.4	15.1	24.4	22.5
Total	59.1	66.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	41.5	49.9	57.6	57.1
Stagiaires	83.3	82.3	85.9	88.9
Vacanciers actifs	4.7	8.5	9.5	7.0
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	4.2	5.3	6.1	6.2
Autres travailleurs temporaires	110.2	35.2	44.5	42.1

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*2 545*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	0.4	-2.2	..	0.6	..	*-70*
Accroissement naturel	..	0.0	-1.6	..	0.4	..	..
Solde migratoire	..	0.0	-0.6	..	0.0	..	..

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.3	1.6	1.6	1.6	1.5	1.7	*2 034*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	1.0	0.8	0.5	0.5	0.8	0.6	*10 622*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.9	1.3	-0.5	1.4	1.5	0.0	
PIB/tête (niveau en USD)	3.7	1.3	-0.3	1.7	1.4	0.0	*35 317*
Emploi (niveau en milliers)	-0.2	0.4	-0.1	-0.3	-0.1	-0.3	*62 699*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.7	4.4	4.6	4.3	4.8	4.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160991

Lettonie

En 2012, les statistiques officielles portaient à 25 200 le nombre de départs de Lettonie et à 12 300 le nombre d'entrées. En 2013, le nombre de départs est tombé à 22 600 et celui des entrées à 8 300. Le solde migratoire officiel était donc négatif pour ces deux années, soit 11 900. À la fin de 2013, la population résidente totale s'élevait à 2 millions d'habitants. Depuis 2000, la diminution de la population est imputable pour plus de 60 % au solde migratoire, négatif tout au long de la période.

Au début de l'année 2013, les non-citoyens de Lettonie, principalement des résidents de longue date venus d'autres parties de l'Union soviétique avant que la Lettonie ne recouvre l'indépendance en 1991, représentaient 14.1 % de la population (297 900 personnes). Le chiffre est en diminution et s'établit à moins de la moitié de ce qu'il était en 2000. Sur le reste de la population étrangère (48 700) détenant un permis de séjour permanent, 81 % étaient des ressortissants de la Fédération de Russie.

Alors que le nombre de titulaires d'un permis de séjour permanent a progressivement augmenté au cours des dix dernières années, le nombre de titulaires d'un permis temporaire a diminué, de 14 700 en 2009 à 13 600 en 2010, avant de remonter à 16 000 en 2012 et à 23 900 en 2013, dont 8 500 délivrés à des ressortissants de l'UE/EEE. 35 % des permis temporaires étaient détenus par des ressortissants de la Fédération de Russie, 7.6 % par des Ukrainiens et 6.3 % par des Allemands.

Le nombre de premiers permis temporaires délivrés en 2013 s'est élevé à 7 400, à savoir 5 000 demandeurs principaux et 2 400 conjoints ou personnes à charge. La majorité de ces permis ont été accordés à des ressortissants de la Fédération de Russie. On dénombrait 1 400 permis de travail, à savoir 1 100 pour les demandeurs principaux et 300 pour les personnes accompagnantes. Sur les 3 000 détenteurs d'un permis de séjour investisseur, 1 400 étaient les demandeurs principaux et 1 600 des conjoints ou personnes à charge. En outre, 1 300 permis ont été accordés à des étudiants et 600 au titre du regroupement familial, y compris pour des mariages.

Le nombre de demandes d'asile, qui avait beaucoup augmenté en 2011, atteignant 340, est tombé à 190 en 2012. En 2012, 30 demandeurs d'asile ont obtenu soit le statut de réfugié, soit le statut humanitaire.

L'acquisition de la nationalité lettone, qui concernait près de 20 000 personnes chaque année au cours de la période 2004-06, est aujourd'hui en recul, avec 2 200 cas en 2012 et 1 700 en 2013, dont plus de 90 % étaient non-citoyens de Lettonie plutôt que ressortissants d'un autre pays.

Compte tenu de l'impact démographique de l'émigration, qui devrait se faire ressentir surtout lorsque l'économie renouera avec la croissance, le gouvernement letton a élaboré une stratégie visant à répondre aux besoins en main-d'œuvre grâce des Lettons revenant au pays. Cette stratégie vise également à tirer parti des réseaux d'affaires avec des Lettons à l'étranger, même en l'absence de retour au pays. Une modification de la loi sur la citoyenneté, entrée en vigueur en octobre 2013, autorise la double nationalité afin de favoriser le maintien des liens avec la diaspora lettone. Les ressortissants de l'UE, de l'EEE et des pays membres de l'OTAN, ainsi que de Nouvelle-Zélande, d'Australie et du Brésil pourront demander la nationalité lettone tout en conservant leur nationalité.

En application d'une directive européenne, le Parlement letton a également approuvé en 2013 une modification des règles relatives aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi qui permettra aux ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour temporaire de se voir reconnaître le statut de chômeur ou de demandeur d'emploi.

Tout en mettant l'accent sur l'immigration de retour et la coopération avec la diaspora lettone, le gouvernement, de concert avec les institutions non gouvernementales, adopte des mesures visant à faciliter l'accès des étrangers, comme les conjoints d'immigrés de retour, au marché du travail et à promouvoir une meilleure intégration dans la société. Un plan d'aide à l'immigration de retour, élaboré par le ministère de l'Économie et adopté en juillet 2013, et un document de planification du développement visant la coopération avec la diaspora, diffusé fin 2013 par le ministère des Affaires étrangères, prévoient des mécanismes d'aide pour l'enseignement de la langue lettone et la mise en relation de professionnels étrangers avec des réseaux lettons de professionnels afin de renforcer l'intégration dans la société.

En 2014, le ministère de la Culture mènera une étude visant à évaluer le système d'intégration des ressortissants de pays tiers en Lettonie, le principal objectif étant d'éliminer les entraves à l'accès au marché du travail.

En juin 2013, les gouvernements letton et russe ont signé un accord visant à faciliter le franchissement des frontières entre les deux pays, surtout pour les frontaliers.

Pour en savoir plus :

www.pmlp.lv
www.csb.gov.lv
www.emn.lv.

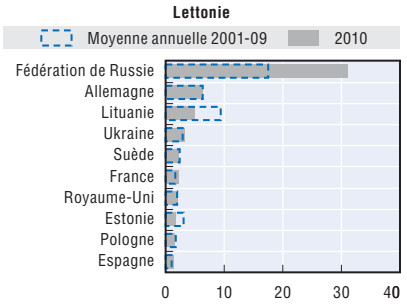
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LETTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.7	0.8	1.3	..	..	1.4	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	..	..	0.2	0.1	..	..	*189*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-7.4	-5.1	-16.0	-10.3	-6.0	-5.7	*-21*
Accroissement naturel	-5.0	-4.9	-4.7	-4.5	-5.2	-4.1	*-9*
Solde migratoire	-2.3	-0.2	-11.2	-5.8	-0.8	-1.6	*-12*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	18.7	..	13.4	..	..	..	..
Population étrangère	24.5	..	12.6	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	61.1	65.7	61.0	64.5	66.4	64.8
Hommes nés à l'étranger	60.6	76.6	65.1	63.6	71.3	68.8
Femmes nées dans le pays de résidence	58.6	59.4	60.4	62.0	58.9	62.0
Femmes nées à l'étranger	52.5	59.7	59.0	59.6	59.5	62.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	18.5	8.2	18.9	16.1	10.2	15.2
Hommes nés à l'étranger	17.8	10.8	19.4	19.4	10.5	16.2
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	8.1	13.8	13.7	9.4	11.2
Femmes nées à l'étranger	21.4	16.6	16.0	18.1	11.1	12.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.7	10.1	5.5	..	9.0	-1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*21 381*
Emploi (niveau en milliers)	-2.8	1.6	-8.4	..	2.5	-4.4	..
Pourcentage de la population active							
Chômage	13.7	9.6	16.2	..	10.4	13.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161015

Lituanie

Selon les chiffres du recensement lituanien, le pays comptait 3.04 millions d'habitants au 1er mars 2011, soit un recul de 12.6 % par rapport au recensement précédent datant de 2001. Ce recul découle pour trois quarts environ de l'émigration nette. La poursuite de l'émigration contribue à la poursuite du déclin de la population, estimée à 2.97 millions en 2012 et à 2.94 millions en 2013. Les étrangers, dont le nombre s'élevait à 33 300 en 2012 et à 35 500 en 2013, représentent environ 1.2 % de la population totale. Plus de la moitié des étrangers sont originaires de pays non membres de l'EEE et sont titulaires d'un permis de séjour permanent en Lituanie. Les travailleurs immigrés étrangers ne représentent que 0.3 % de l'ensemble des travailleurs et il s'agit essentiellement de chauffeurs routiers.

L'immigration a augmenté, passant de 16 800 en 2011, à 19 800 en 2012 et à 22 000 en 2013. Cette progression est principalement due à l'augmentation du nombre de ressortissants lituaniens qui sont rentrés au pays. Elle peut également traduire un meilleur enregistrement des retours. En 2013, les ressortissants lituaniens de retour au pays comptaient pour 86 % de l'immigration totale, la majorité provenant de pays européens. Environ 80 % des immigrés étrangers étaient originaires de pays non membres de l'EEE. Le groupe le plus nombreux était constitué par les ressortissants russes (510, ou 19 % de tous les immigrés étrangers en 2012 et 770, ou 25 % en 2013), suivis par les Biélorusses et les Ukrainiens, dont la part dans l'immigration d'étrangers est passée de 13 % pour chacun des deux groupes en 2012 à 16 % et 14 % respectivement en 2013. Environ 55 % des immigrés étaient des hommes.

L'émigration a régressé, de 53 900 en 2011 à 41 100 en 2012 et à 38 800 en 2013. Ce chiffre est très inférieur au pic de 83 500 enregistré en 2010. De ce fait, l'émigration nette est tombée de 38 300 en 2011 à 21 300 en 2012 et à 16 800 en 2013, le niveau le plus bas depuis 2002. Cependant, ces chiffres ne concernent que l'émigration documentée et/ou déclarée (alors que, jusqu'en 2010, ils prenaient en compte aussi bien l'émigration déclarée que l'émigration non déclarée), si bien que l'émigration réelle pourrait être encore plus importante. Globalement, la plupart des émigrants (79 % en 2012 et 84 % en 2013) sont partis pour des pays européens. Parmi les pays de destination, le Royaume-Uni reste en tête (près de la moitié du total), suivi par l'Irlande (9 %), encore que l'émigration vers ce pays se soit réduite ces dernières années. La migration vers les pays scandinaves, en particulier la Norvège, s'est intensifiée, ces pays ayant été moins touchés par la crise économique et disposant d'un marché du travail plus favorable et d'un meilleur système de protection sociale. Par contre, la proportion de l'émigration à destination de la Fédération de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine a sensiblement régressé, de 16.5 % en 2008 à 7 % en 2013. Il semble que l'ouverture du marché du travail en Allemagne et en Autriche en 2012 n'ait pas eu d'effet majeur quant à la destination des émigrants au départ de la Lituanie. La plupart des émigrants sont jeunes : en 2013, 53 % étaient âgés de 20 à 34 ans.

Les transferts de fonds vers la Lituanie, après une chute de 16 % en 2012, ont rebondi avec une hausse de 32 % en 2013, et leur part dans le PIB est passée de 3.6 % en 2012 à 4.5 % en 2013, des niveaux comparables à celui de 2011.

En 2012 et 2013, seules 180 personnes ont été naturalisées chaque année, ce qui correspond à la tendance à la baisse observée ces dix dernières années. En 2013, près d'un tiers de ces personnes étaient sans nationalité avant leur naturalisation, et la moitié d'entre elles étaient initialement russes, biélorusses ou ukrainiennes.

En 2012, 630 demandes d'asile ont été introduites en Lituanie, soit près de 19 % de plus qu'en 2011, en particulier par des Géorgiens qui représentaient la moitié des demandes. Les chiffres pour 2013 font apparaître une diminution du nombre à 400 demandeurs, dont environ un tiers venant de Géorgiens. Environ 20 % des décisions rendues en 2012 ont octroyé soit le statut de réfugié, soit le statut humanitaire ; la proportion était d'environ un tiers en 2013.

Le nombre de migrants appréhendés en situation irrégulière a augmenté ces dernières années, pour atteindre 2 100 en 2012 et 1 900 en 2013, dont 70 % en provenance de la Fédération de Russie, du Bélarus, du Kirghizistan et de la Géorgie.

Des élections parlementaires ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement en 2012. En matière de migration, le nouveau programme du gouvernement concerne essentiellement la gestion des flux migratoires, les mesures de contrôle aux frontières (prévention et maîtrise de l'immigration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains), le déploiement du régime d'asile européen commun, le traitement du problème de l'émigration de la population lituanienne et le retour des travailleurs émigrés. En mars 2013, le gouvernement a créé un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices d'action en matière de migration (adoptées en janvier 2014), la priorité étant de réduire l'émigration des ressortissants lituaniens.

En octobre 2013, une refonte de la Loi sur le statut juridique des étrangers a donné lieu à la constitution d'une nouvelle commission qui sera chargée de l'intégration des étrangers. Ce sera la première institution de ce type en Lituanie. Une modification de la loi sur la citoyenneté, en mai 2013, a fixé des conditions plus favorables pour la naturalisation des personnes sans nationalité nées en Lituanie.

Pour en savoir plus :

www.migracija.lt
www.stat.gov.lt/en.

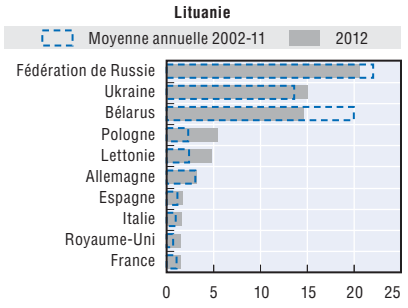
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.6	0.5	0.8	0.8	0.6	2.5
Sorties	..	0.7	0.7	0.8	..	1.0	2.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	*526*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-7.2	-6.5	-25.7	-14.8	-4.9	-9.5	*-45*
Accroissement naturel	-1.4	-3.9	-2.0	-2.2	-3.2	-2.8	*-7*
Solde migratoire	-5.8	-2.6	-23.7	-12.6	-1.7	-6.7	*-38*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	7.0	..	6.4	..	..	6.5	..
Population étrangère	1.0	1.0	0.7	0.8	..	1.1	*25*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	0.8	*183*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	75.6	73.8	59.9	62.1	65.2	61.9
Hommes nés à l'étranger	68.5	74.5	66.8	67.5	72.6	70.0
Femmes nées dans le pays de résidence	33.1	33.3	60.3	61.8	59.1	60.6
Femmes nées à l'étranger	39.4	40.7	58.1	62.6	59.8	62.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.0	6.5	18.3	15.5	10.2	13.5
Hommes nés à l'étranger	11.6	9.3	17.0	14.6	11.9	13.1
Femmes nées dans le pays de résidence	6.3	8.7	12.8	11.7	10.0	9.5
Femmes nées à l'étranger	10.6	11.7	20.8	15.4	16.3	13.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.6	7.8	5.9	..	8.0	1.0	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*23 876*
Emploi (niveau en milliers)	-4.2	2.9	-6.5	..	2.0	-3.4	..
Pourcentage de la population active							
Chômage	16.4	8.0	15.3	..	10.1	11.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161026

Luxembourg

À la fin 2012, le Luxembourg comptait 537 000 habitants, soit une progression de 2.3 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement de 12 200 personnes résulte d'un solde migratoire positif de 10 000 personnes et d'un accroissement naturel de 2 150 personnes. La part des étrangers dans la population résidente totale a atteint 44.5 % en 2012, une légère progression par rapport aux 43 % de 2011. Le nombre de ressortissants étrangers était plus élevé que celui des personnes nées à l'étranger.

Le groupe le plus nombreux est constitué par les Portugais qui représentent 16.4 % de la population totale et 36.9 % de la population étrangère. Les autres principaux pays d'origine des résidents étrangers au Luxembourg sont la France, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne.

4 680 personnes ont été naturalisées en 2012, dont 66 % étaient des résidents et 34 % des non-résidents. Plus de 80 % de ces derniers vivaient au Luxembourg et 12 % en France. Le nombre de naturalisations s'est accru en raison de 1 750 cas de recouvrement de la nationalité, notamment pour 1 420 résidents.

Le chômage a progressé en 2012 et atteignait 6.2 % à la fin de l'année (par rapport à 5.1 % l'année précédente). Sur un effectif de 355 900 salariés au Luxembourg, 40 % étaient des femmes et 44 % des navetteurs frontaliers. Le nombre de navetteurs a continué à augmenter même pendant la période de crise économique et, en 2012, il a atteint 156 900 travailleurs (78 400 personnes résidant en France, le reste étant réparti entre la Belgique et l'Allemagne).

L'entrée de résidents étrangers en 2012 a concerné 11 130 ressortissants de l'UE (essentiellement des Portugais, des Français et des Belges) et 1 270 ressortissants de pays tiers membres de famille de ressortissants de l'UE (venant principalement du Brésil, du Cap-Vert, du Monténégro et des États-Unis). 4 390 nouveaux permis ont été accordés en 2012 à des ressortissants de pays tiers, et 5 310 permis ont été renouvelés.

Le ministère du Travail a renforcé la lutte contre le travail irrégulier et le dumping social. L'importance que revêt la situation du marché du travail pour les autorités nationales s'est traduite par la création de l'Agence pour le développement de l'emploi en janvier 2012. Afin de réduire l'emploi irrégulier des étrangers, un badge social d'identification a été instauré sur les chantiers de construction, avec une phase pilote en 2013 et une mise en œuvre plus large en 2014.

En juin 2013, le gouvernement a décidé de soumettre à condition l'accès au marché du travail des ressortissants croates qui sont devenus citoyens de l'UE le 1er juillet 2014 (100 Croates avaient obtenu un premier permis en 2012). Le travail salarié au Luxembourg est sous réserve d'autorisation pendant la première année.

En 2012, le nombre de demandeurs d'une protection internationale a atteint 2 050 personnes, essentiellement de Serbie, d'Albanie, du Monténégro, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo et de l'Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM). En 2013, le chiffre est tombé à environ 1 000.

Au début de 2013, le gouvernement a lancé une campagne de régularisation dans le but de régulariser les travailleurs irréguliers qui avaient travaillé au moins neuf mois consécutifs au cours des douze mois précédents. Les demandeurs doivent apporter la preuve d'un contrat de travail pour une période indéterminée à raison de 40 heures par semaine, moyennant un salaire équivalent au minimum social.

Parmi les autres changements législatifs et réglementaires, on peut évoquer l'approbation de l'Accord de réadmission entre les États du Benelux et le Kosovo et de son protocole d'application, en mai 2012 ; et la définition, en juin 2012, des conditions d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs d'une protection internationale. Trois directives européennes ont été transposées dans le droit interne en juin 2013 (Directives 2011/95/UE, 2011/51/UE et 2011/98/UE). Bien que le Luxembourg ait déjà recours à un permis de séjour unique, la mise en œuvre de la Directive dite « permis unique » fixe à quatre mois le délai de traitement des demandes de permis de séjour (en cas d'absence de réponse, il faut considérer que la demande a été rejetée). Les premiers permis ne sont valables que pendant un an et pour le domaine et le secteur du premier emploi, encore que le changement d'employeur soit autorisé. Au terme de la première année, les renouvellements sont valables trois ans et les travailleurs bénéficient d'une totale mobilité sur le marché du travail. Auparavant, des restrictions pouvaient s'appliquer pendant trois ans. Les membres de famille peuvent également obtenir un permis unique pour le travail.

Parmi les nouveaux instruments et nouveaux dispositifs établis au cours de l'année 2012 dans le domaine de l'intégration des étrangers au Luxembourg, on peut évoquer l'élaboration d'un plan d'action national pour l'intégration et la lutte contre la discrimination, la création de contrats d'intégration et la mise en place d'activités destinées à favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers avec le soutien du Fonds européen d'intégration. Des initiatives ont été engagées au niveau local, visant à faciliter la coopération entre les communautés, les ministères et les associations dans le domaine de l'intégration des étrangers, ainsi qu'à soutenir les activités menées dans la lutte contre la discrimination et à promouvoir la diversité (par exemple, en proposant une charte de la diversité [(Charte de la Diversité Lëtzebuerg)].

Pour en savoir plus :

www.mae.lu
www.statistiques.public.lu
www.olai.public.lu
www.men.public.lu.

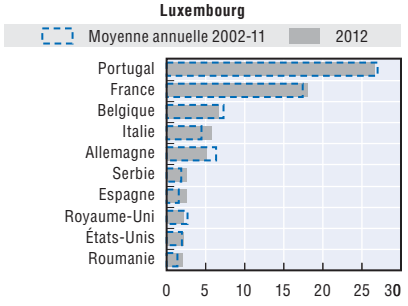
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	24.7	29.6	36.9	36.6	27.6	32.9	19.4
Sorties	16.1	15.4	14.4	16.2	16.3	15.7	8.6

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	1.4	1.7	4.0	3.8	2.4	1.7	*2 003*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	12.8	17.0	24.7	23.0	14.0	19.4	*12*
Accroissement naturel	4.3	3.9	3.5	4.0	3.6	3.8	*2*
Solde migratoire	8.2	13.1	21.2	18.9	10.4	15.6	*10*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	33.2	36.2	41.5	42.6	35.1	39.9	*226*
Population étrangère	37.7	41.1	44.3	45.0	40.2	43.7	*239*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	0.4	0.5	1.5	2.0	0.5	1.3	*4 680*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.4	68.9	65.9	66.4	69.5	67.8
Hommes nés à l'étranger	78.0	80.2	78.2	78.8	79.8	78.1
Femmes nées dans le pays de résidence	46.8	50.6	53.0	54.9	49.3	52.4
Femmes nées à l'étranger	55.3	58.3	61.1	63.6	57.5	61.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	1.5	3.0	3.0	3.5	2.5	2.7
Hommes nés à l'étranger	2.4	4.1	5.0	5.4	4.0	5.4
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.6	4.1	3.8	4.2	4.3
Femmes nées à l'étranger	3.3	7.4	8.8	7.5	7.3	7.3

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	8.5	5.3	1.9	-0.2	4.1	1.1	
PIB/tête (niveau en USD)	6.9	3.6	-0.4	-2.4	2.7	-0.8	*87 658*
Emploi (niveau en milliers)	3.4	1.0	2.7	2.4	1.2	2.2	*230*
Pourcentage de la population active							
Chômage	2.4	4.1	5.7	6.1	3.6	5.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161037

Mexique

En 2012, l'immigration permanente d'étrangers à destination du Mexique a diminué, s'établissant à 19 500 entrées contre 21 400 en 2011. La plupart des migrants provenaient des États-Unis (21 %), de Cuba (10 %), de Colombie (8 %), du Venezuela (7 %) et d'Espagne (5 %).

Parmi les migrants permanents, l'immigration de travail comptait pour 34 %, en hausse par rapport à 2011 (30 %). En revanche, le nombre de personnes qui ont immigré au titre du regroupement familial a diminué, 7 700 en 2011, soit une baisse de 13 % par rapport à 2010. Les flux d'immigration temporaire ont été plus importants, avec 40 600 nouveaux immigrés en 2012, en recul par rapport à 41 000 en 2011. Le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de 4.5 % en 2011 pour atteindre 4 800.

Une estimation fondée sur des données administratives émanant des autorités chargées de l'immigration donne le chiffre des résidents en situation régulière, qu'il s'agisse des résidents temporaires (FM3, non-immigrés), des résidents permanents (FM2, immigrés) ou des immigrés étrangers titulaires d'un titre de séjour permanent (*Inmigrado*). En 2012, on dénombrait quelque 301 000 étrangers en situation régulière résidant au Mexique, soit 14.6 % de plus qu'en 2009, mais moins qu'en 2011 (306 500).

Malgré ces entrées, le Mexique reste l'un des pays de l'OCDE où la part des immigrés dans la population est la plus faible. En 2010, on dénombrait 961 000 résidents nés à l'étranger, soit environ 0.9 % de la population (contre 13.5 % en moyenne pour la zone OCDE).

Le nombre d'étrangers naturalisés au Mexique s'est élevé à environ 3 600 en 2012, en hausse par rapport à 2 600 l'année précédente. Il s'agissait, pour environ un tiers, de Colombiens ou de Cubains. Le Mexique est essentiellement un pays d'émigration, de migrations de transit et de migrations de retour. De nombreux Mexicains ont émigré aux États-Unis au cours des 25 dernières années. En 2012, quelque 11.9 millions de personnes nées au Mexique vivaient aux États-Unis. Cependant, les flux d'émigration annuels diminuent depuis 2006, en raison de la récession et du renforcement des contrôles à la frontière. L'enquête nationale sur les professions et l'emploi fournit des estimations des flux de sorties et d'entrées. Les flux de sorties étaient estimés à 2.8 pour mille habitants en 2011 et à 2.6 pour mille habitants en 2012. Les estimations concernant l'entrée de Mexicains depuis l'étranger – principalement de retour des États-Unis – étaient de 1.8 en 2011 et 1.6 en 2012.

Le nombre de Mexicains faisant l'objet d'une reconduite à la frontière avec les États-Unis a diminué entre 2010 (469 000) et 2012 (369 000). Et il a continué de décroître en 2013, s'établissant à 333 000.

Selon les estimations, la migration de transit illégale vers les États-Unis concernait entre 112 000 personnes en 2010 et 95 000 en 2011, mais elle a augmenté en 2012 pour atteindre environ 150 000. Il s'agit essentiellement d'une migration en provenance d'Amérique centrale. Ces chiffres restent inférieurs aux chiffres records enregistrés au milieu des années 2000, en raison de la situation économique et d'une vulnérabilité accrue des migrants du fait de la violence exercée par le crime organisé pendant le passage.

Les transferts de fonds vers le Mexique provenant des travailleurs émigrés ont diminué en 2013. La Banque du Mexique les estime à 21.9 milliards USD, en 2013, en baisse par rapport aux 22.4 milliards USD enregistrés en 2012.

De nombreux travailleurs frontaliers guatémaltèques travaillent dans le secteur agricole et dans les services au Mexique, particulièrement dans les régions frontalières, tout en continuant à résider au Guatemala. En 2012, l'Institut national de la migration a enregistré 23 200 travailleurs frontaliers guatémaltèques au Mexique, en recul par rapport aux 30 000 de l'année précédente. Les travailleurs guatémaltèques étaient beaucoup plus nombreux à travailler sans autorisation, encore qu'ils soient, le plus souvent, titulaires d'une autorisation de visiteur régional. 67 600 autorisations de ce type ont été délivrées en 2012, en recul par rapport aux 74 100 de 2011.

Les dispositions visant la mise en œuvre de la Loi sur la migration adoptée en 2011 sont entrées en vigueur en novembre 2012. Elles portent, en particulier, sur la gouvernance de l'Institut national de la migration (INM) ; les conditions et les procédures pour la mobilité internationale et l'assistance aux étrangers sur le territoire mexicain ; les critères, exigences et procédures pour la délivrance des visas ; la protection des groupes vulnérables ; et le retour assisté des étrangers.

En 2013, les phases de planification et de consultation ont commencé pour le Programme spécial de migration (*Programa Especial de Migración–PEM*). Coordonné par la nouvelle Unité de politique migratoire, le PEM est le premier instrument de planification et de programmation budgétaire de la politique migratoire au Mexique. Le PEM pour 2014-18 a été publié en avril 2014. Pour la première fois, il fixe les priorités nationales en matière de migration, articulées autour de cinq objectifs, 26 stratégies, 195 lignes d'action et 11 indicateurs. Il couvre les programmes et activités menés au niveau du gouvernement visant les différents aspects – origine, transit, destination et retour.

En novembre 2012, le Mexique a supprimé l'obligation de visa pour les ressortissants de Colombie et du Pérou qui entrent au Mexique comme visiteurs ou touristes. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts déployés au sein de l'Alliance du Pacifique (*Alianza del Pacífico*–dont les membres sont le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou) pour faciliter la libre circulation entre les pays de l'Alliance. Depuis 2013, l'obligation de visa a été supprimée pour les Brésiliens titulaires d'un passeport ordinaire.

Pour en savoir plus :

www3.inegi.org.mx/Sistemas/temasV2/Default.aspx?s=est&c=17484.

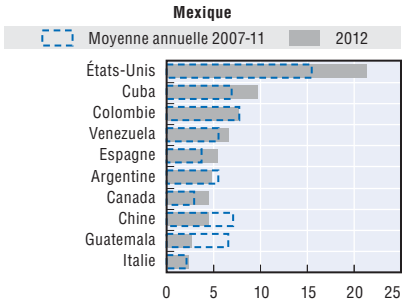
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	19.5
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	10.3	8.3	47.3	39.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	7.7	7.4	35.7	35.3
Humanitaire	0.3	0.4	1.2	1.9
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	3.4	4.9	15.8	23.4
Total	21.7	21.0	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	5.1	4.8	5.1	5.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	45.5	27.6	23.3	27.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	41.3	41.1	39.4	38.0

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*811*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.2	11.8	12.1	11.6	12.0	12.7	*1 361*
Accroissement naturel	18.3	16.3	13.8	13.5	16.6	14.6	*1 583*
Solde migratoire	-6.1	-4.5	-1.8	-1.9	-4.6	-1.9	*-222*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	0.5	0.5	0.8	0.8	..	0.7	*974*
Population étrangère	..	..	0.3	0.3	..	..	*296*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	1.2	..	..	*3 590*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	80.7	78.0	78.6	..	78.9
Hommes nés à l'étranger	..	70.9	67.1	63.8	..	68.8
Femmes nées dans le pays de résidence	..	41.8	43.7	44.8	..	43.6
Femmes nées à l'étranger	..	38.5	38.2	42.3	..	33.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	3.5	5.4	5.1	..	4.9
Hommes nés à l'étranger	..	3.3	5.2	8.0	..	5.5
Femmes nées dans le pays de résidence	..	4.0	5.3	5.1	..	5.0
Femmes nées à l'étranger	..	2.8	8.2	6.4	..	7.7

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	9.0	3.1	3.8	3.9	2.9	1.8	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	1.9	2.6	2.7	1.7	0.5	*16 645*
Emploi (niveau en milliers)	7.5	0.6	2.2	3.3	2.0	1.3	*48 707*
Pourcentage de la population active							
Chômage	2.6	3.5	5.2	4.9	3.3	4.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161049

Norvège

Entre 2011 et 2012, le nombre total d'entrées en Norvège a diminué légèrement, s'établissant à 78 600, même si ce chiffre représente toujours un taux d'immigration de près de 16 pour 1 000 habitants. Parmi les migrants, 89 % étaient des étrangers et 45 % des femmes. La plupart provenaient de pays membres de l'UE, bien que leur proportion soit passée de 64 % à 58 %. La Pologne est restée le premier pays d'origine (11 500 nouveaux immigrés), suivie par la Lituanie (6 600) et la Suède (5 700). Le pays a connu une intensification sensible de l'immigration en provenance de Somalie (3 600) et d'Érythrée (2 400). En 2012, 21 300 étrangers ont émigré, soit 1 300 de moins qu'en 2011. En 2012, les flux d'émigration enregistrés les plus importants ont été à destination de la Suède (6 700), du Danemark (2 800) et de la Pologne (1 400). L'immigration nette d'étrangers a légèrement augmenté, pour atteindre 48 700 personnes. En 2013, le nombre total d'entrées était de 3.5 % inférieur au niveau de 2012, avec 75 800 personnes, principalement en raison d'une baisse du nombre d'arrivées en provenance de l'UE. De même, le solde migratoire était d'environ 15 % inférieur à ce qu'il était en 2011-12.

L'emploi est resté la raison principale (45 % du total) de l'immigration non nordique en 2012. Bien que de 4 points de pourcentage inférieure au niveau de 2011, l'immigration de travail a dépassé 25 000 personnes pour atteindre l'un de ses niveaux historiques les plus élevés. Près de 90 % des travailleurs immigrés étaient originaires d'Europe, principalement des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE, dont la moitié de Pologne. Deux tiers des Européens, contre seulement 12 % des ressortissants non européens, étaient des migrants de travail. L'immigration familiale a représenté 32 % de l'immigration non nordique. Les principaux groupes d'immigrés pour raisons familiales venaient de Pologne, de Lituanie, de Somalie, de Thaïlande et des Philippines. Les premières données pour 2013 font apparaître des niveaux comparables d'immigration familiale. La part de l'immigration dans le cadre d'études, d'une formation ou d'un échange culturel était de 10 % en 2012, en léger recul par rapport à 2011. En 2012, 11 600 nouveaux étudiants étrangers sont entrés dans le pays, soit 600 de plus qu'en 2011, principalement en provenance d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie et d'Italie.

En 2012, près de 9 800 demandes d'asile ont été introduites, soit 8 % de plus que l'année précédente. Le nombre de demandes a encore augmenté de 22 % en 2013, pour atteindre 11 980 demandeurs, provenant essentiellement d'Érythrée, de Somalie, de Syrie, d'Afghanistan et du Soudan. En 2012, la proportion de personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé était de 54 %, alors qu'elle s'élève à 61 % en 2013.

En 2012, 12 400 personnes ont été naturalisées, soit 1 900 de moins que l'année précédente. Les étrangers auxquels a été octroyée la nationalité norvégienne provenaient essentiellement d'Irak et, dans une moindre mesure, de Somalie et d'Afghanistan. Le nombre de personnes naturalisées en 2013 était en légère hausse, avec 13 200 personnes, les groupes principaux provenant de Somalie, d'Irak et d'Afghanistan.

À la fin de l'année 2013, 633 100 immigrés et 126 100 personnes nées de parents immigrés résidaient en Norvège, soit 15 % de la population. La Pologne était le premier pays de naissance pour ces étrangers résidents (84 000 personnes). Les parents des personnes nées en Norvège ayant des parents immigrés étaient principalement originaires du Pakistan (15 600). Environ 42 % des immigrés avaient résidé en Norvège moins de cinq ans.

Bien qu'il n'y ait pas eu de changement majeur dans la politique d'immigration en 2012-13, de nouvelles règles ont été mises en œuvre afin d'éviter les abus de travailleurs au pair par les familles qui les emploient. Un système de représentation a été intégré dans la nouvelle loi sur la tutelle afin de s'assurer que les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés bénéficient d'une représentation légale aux différents stades du processus d'asile. Enfin, de nouvelles dispositions de la loi sur l'immigration ont élargi le champ des mesures coercitives contre les étrangers sans papiers, ceux susceptibles de fuir et ceux ayant un casier judiciaire.

En 2013, les pouvoirs publics ont adopté plusieurs nouvelles mesures d'intégration sur la base d'un livre blanc. Ainsi, un nouveau Plan d'action favorise une meilleure utilisation des compétences des immigrés sur le marché du travail. Il comprend 19 mesures dans les domaines de la reconnaissance des qualifications, du recrutement et de l'activité entrepreneuriale visant à améliorer la reconnaissance des études et des formations suivies à l'étranger ; à encourager les employeurs des secteurs public et privé à recruter d'avantage d'immigrés ; et à fournir aux immigrés des informations et des conseils ciblés concernant la création de leur propre entreprise.

Une stratégie de compétences multiculturelles a été adoptée pour la période 2013-17 s'adressant aux agents du système éducatif à tous les niveaux. Elle vise à mieux documenter les compétences des participants en norvégien et à améliorer le taux de réussite.

Une nouvelle loi sur la lutte contre la discrimination permet aux travailleurs d'avoir accès à des informations sur le salaire de certains collègues en cas de soupçon de discrimination salariale. Les interdictions et prescriptions de la législation antérieure sont reprises dans cette nouvelle loi.

Enfin, dans le cadre du Plan d'action contre le mariage forcé, les mutilations génitales féminines et les entraves graves à la liberté des jeunes, 22 mesures ont été adoptées en 2013 portant essentiellement sur des efforts de prévention et une assistance publique efficace.

Pour en savoir plus :

www.udi.no
www.ssb.no.

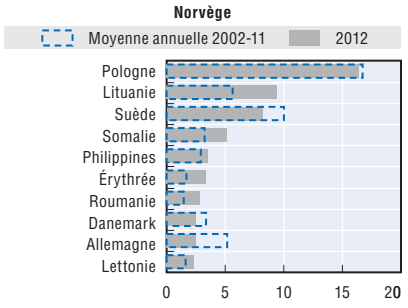
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	6.2	6.8	14.3	13.9	6.7	12.6	70.0
Sorties	3.3	2.7	4.6	4.2	2.9	3.8	21.3

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	3.5	4.1	5.7	6.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	12.9	12.4	21.0	20.8
Humanitaire	5.4	5.7	8.8	9.6
Libre circulation	39.8	37.6	64.6	62.8
Autres	..	..	..	..
Total	61.6	59.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	4.3	7.8	8.2	6.5
Stagiaires	0.3	0.3	0.2	0.3
Vacanciers actifs	0.1	0.1	..	0.1
Travailleurs saisonniers	1.8	2.5	3.5	2.4
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.3	..	0.4
Autres travailleurs temporaires	2.1	1.7	1.8	1.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	2.4	1.2	1.8	1.9	2.3	2.4	*9 785*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.6	7.4	13.3	..	6.8	12.6	*32*
Accroissement naturel	3.3	3.5	3.8	..	3.2	3.9	*18*
Solde migratoire	2.0	3.9	9.5	..	3.6	8.7	*47*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	6.8	8.2	12.4	13.2	7.9	10.9	*664*
Population étrangère	4.1	4.8	8.2	8.9	4.7	6.9	*449*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	5.3	5.9	4.0	3.0	4.6	3.8	*12 384*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	82.3	78.8	77.7	77.7	79.2	79.0
Hommes nés à l'étranger	74.6	67.0	70.8	77.8	71.2	73.0
Femmes nées dans le pays de résidence	74.6	72.9	74.0	74.6	73.6	74.7
Femmes nées à l'étranger	63.5	59.8	66.6	68.0	61.7	67.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.4	4.0	2.7	3.2	3.8	2.8
Hommes nés à l'étranger	6.8	12.5	9.4	7.0	10.0	8.4
Femmes nées dans le pays de résidence	3.2	3.9	2.6	2.3	3.7	2.4
Femmes nées à l'étranger	5.3	8.5	6.7	5.5	7.7	5.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.3	2.6	1.3	2.9	2.3	0.6	
PIB/tête (niveau en USD)	2.6	1.9	0.0	1.5	1.6	-0.6	*64 834*
Emploi (niveau en milliers)	-0.2	0.7	1.4	2.0	0.8	1.5	*2 586*
Pourcentage de la population active							
Chômage	3.3	4.4	3.2	3.1	3.9	3.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161073

Nouvelle-Zélande

En 2012/13, le nombre d'entrées en vue d'un séjour permanent et de longue durée s'élevait à 88 200 et le nombre de départs permanents et de longue durée à 80 300, ce qui correspond à un solde migratoire positif de 7 900 personnes, alors que le pays présentait un solde migratoire négatif de 3 200 personnes l'année précédente. Ce gain résulte d'une perte annuelle nette migratoire moins élevée à destination de l'Australie, ainsi que d'une tendance à la hausse de l'immigration nette par rapport au reste du monde. Les départs vers l'Australie devraient continuer à ralentir dès lors que la situation économique et les conditions du marché du travail s'améliorent en Nouvelle-Zélande.

Malgré un solde migratoire positif, le nombre de personnes autorisées à séjourner dans le pays en 2012/13 a reculé de 4 % ; il s'élevait à 40 400 en 2011/12. Ce recul est principalement lié à une diminution de 23 % des autorisations dans la filière plafonnée de l'immigration familiale en raison de changements opérés dans la catégorie des parents et de la clôture de la catégorie des enfants adultes et des proches en mai 2012. Les entrées par la filière main-d'œuvre qualifiée/entreprises ont diminué de 2 %, encore que le recul a été plus limité que les deux années précédentes.

Pour la première fois en dix ans, la Chine était le premier pays d'origine des résidents permanents, avec 15 % de toutes les autorisations en 2012/13, soit une progression de 7 % en un an. Le Royaume-Uni et l'Inde représentaient 13 % de toutes les autorisations de séjour, mais en recul respectivement de 14 % et de 2 % par rapport à l'année précédente. Parmi les autres pays d'origine principaux figuraient les Philippines (8 %) et Samoa, Fidji et l'Afrique du Sud (5 % chacun).

En 2013, le nombre de personnes autorisées à travailler en Nouvelle-Zélande au titre de la politique relative aux compétences essentielles a augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 22 400. Cette politique facilite l'admission de travailleurs temporaires venus combler des pénuries là où l'on ne trouve pas de citoyens néozélandais ou de résidents compétents disponibles pour pourvoir les emplois proposés. Il s'agissait de la première augmentation annuelle depuis le début de la crise économique mondiale, et cela reflète la croissance de la demande en main-d'œuvre pour la reconstruction de Canterbury.

Les admissions au titre du travail saisonnier, qui sont soumises à un examen de la situation du marché du travail, ont progressé de 6 % en 2012/13 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 9 600. Parmi les catégories de visa de travail non soumises à cet examen, le nombre de participants au programme « vacanciers actifs » (*Working Holiday Scheme*) a augmenté de 13 % et celui des bénéficiaires du dispositif d'études conduisant à l'emploi (*Study to Work Policy*) s'est accru de 5 %. Avec ce dispositif, les candidats qui ont achevé un cursus ou obtenu une qualification en Nouvelle-Zélande, qui leur permettrait d'obtenir des points dans la catégorie des migrants qualifiés peuvent obtenir un visa de travail de 12 ou 24 mois. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de ce dispositif reflète la hausse des effectifs d'étudiants internationaux indiens, qui sont généralement très nombreux à décrocher un emploi à l'issue de leurs études.

Le nombre total d'étudiants internationaux autorisés à étudier en Nouvelle-Zélande (64 200) a de nouveau diminué de 7 % en 2012/13. Parmi les facteurs possibles de cette diminution figurent un taux de change défavorable, un accroissement de la concurrence internationale pour les études à l'étranger et le tremblement de terre de Christchurch en février 2011. Le nombre d'étudiants chinois est resté stable tandis que celui des étudiants indiens et sud-coréens a reculé. Le nombre de nouveaux étudiants internationaux autorisés à étudier en Nouvelle-Zélande en 2012/13 s'est élevé à 31 500, en recul de 9 % par rapport à 2011/12, la Chine occupant la première place parmi les pays d'origine.

En 2012/13, 300 personnes ont demandé l'asile en Nouvelle-Zélande, par rapport à 700 dix ans auparavant. Le Sri Lanka est actuellement le premier pays d'origine des demandeurs d'asile (12 %), suivi par l'Iran (11 %) et Fidji (8 %). 800 autres personnes ont été autorisées à séjourner dans le cadre du programme d'admission de réfugiés soumis à un quota.

La Loi portant modification de la loi relative à l'immigration (2013) introduit la définition d'arrivée en nombre, qui désigne l'arrivée d'un groupe de plus 30 personnes et contient une disposition permettant la mise en détention, si nécessaire, des personnes arrivant dans le cadre d'une arrivée en nombre, en application d'un mandat d'arrêt collectif, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois. La loi contient également des dispositions visant à garantir le traitement efficace de toutes les demandes d'asile et des appels qui en découlent, et pas uniquement pour les personnes qui arrivent dans le cadre de ce type d'arrivée. D'autres changements dans les règles en matière d'immigration visent à décourager les personnes de tenter de gagner la Nouvelle-Zélande dans le cadre d'une arrivée en nombre.

D'autres mesures importantes ont été prises en 2012/13 qui visent les personnes victimes d'exploitation sur le lieu de travail, l'exploitation d'équipes de pêche étrangères engagées par des employeurs néo-zélandais ou sur des navires de pêche affrétés par des étrangers, et de nouvelles exigences en matière de critères de la situation du marché du travail à Canterbury. À la fin 2013, le droit de travailler à temps partiel a été accordé aux étudiants en langue anglaise, et le droit de travailler sans restriction a été accordé aux doctorants et aux étudiants internationaux en master « recherche ». Deux nouveaux programmes « vacanciers actifs » ont été instaurés avec la Hongrie et le Viet Nam.

Pour en savoir plus :

www.immigration.govt.nz/
www.dol.govt.nz/research/
www.newzealandnow.govt.nz/investing-in-nz.

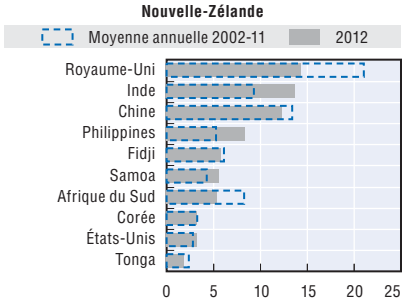
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	9.7	13.1	9.3	8.8	11.4	10.3	39.1
Sorties	4.1	5.5	6.0	5.5	4.9	5.6	24.4

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	10.2	10.1	22.9	23.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	27.9	26.0	62.6	60.9
Humanitaire	2.7	3.0	6.2	7.1
Libre circulation	3.7	3.6	8.3	8.4
Autres	..	..	..	..
Total	44.5	42.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	70.0	68.9	64.2	71.8
Stagiaires	1.8	1.3	1.1	1.3
Vacanciers actifs	29.0	45.1	50.8	41.4
Travailleurs saisonniers	2.9	7.8	8.2	8.1
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	44.2	26.8	29.0	39.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	*324*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.6	11.4	6.6	6.8	12.9	9.8	*31*
Accroissement naturel	7.7	7.5	7.0	7.0	3.6	7.9	*31*
Solde migratoire	-2.9	1.7	-0.5	-0.2	9.3	1.8	*-1*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	17.2	20.3	23.6	24.1	19.7	22.7	*1 066*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*27 230*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	79.4	82.9	78.7	77.8	82.1	80.7
Hommes nés à l'étranger	71.6	76.4	76.8	76.8	75.2	77.5
Femmes nées dans le pays de résidence	64.9	70.0	68.5	67.9	68.7	70.1
Femmes nées à l'étranger	55.8	59.7	63.8	64.6	58.9	61.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	3.4	6.4	6.7	3.9	5.0
Hommes nés à l'étranger	7.1	4.1	7.0	7.1	4.7	5.6
Femmes nées dans le pays de résidence	5.9	4.0	7.0	7.4	4.5	5.2
Femmes nées à l'étranger	6.7	4.8	6.9	8.1	5.4	6.2

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	2.7	3.2	2.3	2.5	3.6	1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	2.1	2.1	1.5	1.9	2.0	0.4	*32 117*
Emploi (niveau en milliers)	1.9	3.0	1.6	0.5	3.0	0.8	*2 226*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.1	3.8	6.5	6.9	4.3	5.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161069

Pays-Bas

Au 1er janvier 2013, 3.54 millions de personnes résidant aux Pays-Bas avaient au moins un parent né à l'étranger (origine étrangère). Au 1er janvier 2014, ce chiffre était passé à 3.59 millions, soit 21.4 % de la population néerlandaise. Les principaux pays d'origine de ces personnes étaient la Turquie (396 000 au 1er janvier 2014), le Maroc (375 000), l'Indonésie (372 000), l'Allemagne (369 000) et le Surinam (348 000). Depuis 1996, le nombre de personnes d'origine étrangère a augmenté de 44 %, et le reste de la population de 1.8 %. L'évolution est en grande partie imputable à un accroissement des flux en provenance d'Europe centrale et orientale et de pays non occidentaux, principalement asiatiques. La plupart des résidents d'origine étrangère sont des ressortissants néerlandais.

Il a été enregistré 158 400 entrées d'immigrés aux Pays-Bas en 2012, ce qui marque la première baisse en quatre ans. Ces entrées ont atteint 164 800 en 2013. 27 % des entrées en 2012 étaient le fait de ressortissants néerlandais. L'émigration (compte tenu de l'émigration non déclarée) a augmenté de 133 200 en 2011 à 144 500 en 2012 et 145 700 en 2013. Le solde migratoire global a d'abord diminué, passant de 29 800 en 2011 à 13 900 en 2012, mais il a ensuite de nouveau augmenté, atteignant 19 100 en 2013. L'immigration en provenance des nouveaux pays de l'UE a diminué en 2012 mais elle est restée stable en 2013. Les principaux pays d'origine des nouveaux immigrés étaient la Pologne (18 600 en 2012 et 20 400 selon des données provisoires pour 2013) et l'Allemagne (plus de 8 000 chaque année). Les plus grands groupes d'immigrés originaires de pays non occidentaux venaient de Chine (plus de 5 000 chaque année), d'Inde et de Turquie (moins de 4 000 par an pour les deux pays).

Le nombre de premiers permis de séjour pour raisons professionnelles s'est élevé à 10 900 en 2012 et à 12 700 en 2013 (selon des chiffres provisoires). Les travailleurs hautement qualifiés comptaient pour 51 % des permis délivrés en 2012 et 56 % en 2013. Cette évolution est essentiellement imputable aux travailleurs indiens (1 900 immigrés hautement qualifiés en 2012 et 2 700 en 2013). Les principaux autres pays d'origine étaient les États-Unis, la Chine, le Japon et la Fédération de Russie. Parmi les personnes ayant obtenu un permis pour exercer d'autres activités rémunérées (à l'exception des chercheurs), les Chinois représentaient 32 % des bénéficiaires en 2012, mais ils n'en représentaient plus que 13 % en 2013. Le nombre de permis de travail temporaire délivrés a reculé ces dernières années, s'établissant à 10 600 en 2012 et 5 600 sur la période janvier-août 2013. En 2012, un permis sur trois concernait du travail peu qualifié. Le nombre de permis accordés pour des études – 10 700 en 2011 et en 2012 – a augmenté en 2013 pour atteindre 12 900.

Les chiffres nationaux provisoires pour les demandes d'asile font apparaître une augmentation de 13 200 en 2012 à 17 200 en 2013. En 2012, environ deux demandes sur cinq ont été approuvées. En 2013, les groupes de demandeurs d'asile les plus importants étaient constitués par les ressortissants de Somalie, de Syrie et d'Irak.

Les 26 000 bénéficiaires d'un permis de cinq ans dans le cadre du programme de régularisation de 2007 sont devenus admissibles à la citoyenneté néerlandaise après cinq ans, et beaucoup l'ont demandée. Les autorités néerlandaises ont envoyé des formulaires de demande à ceux qui ne l'ont pas demandée, pour leur rappeler de faire la démarche.

Le nombre de personnes qui ont obtenu la nationalité néerlandaise était de 31 000 en 2012, et il est tombé à 26 000 en 2013.

La formation d'un nouveau gouvernement de coalition à la fin de 2012 a eu un retentissement sur les politiques en matière d'immigration, d'intégration et d'asile aux Pays-Bas. L'accord de coalition adopte une approche restrictive en matière d'immigration et met en avant l'intégration, en tenant compte de la capacité d'absorption de la société. De nouvelles règles en matière d'immigration, introduites en juin 2013, simplifient la procédure de demande de permis et donnent une plus grande responsabilité aux parrains : s'ils bénéficient d'un traitement accéléré des demandes, ils sont tenus responsables des migrants qu'ils parrainent.

Des nouvelles règles entrées en vigueur en février 2013 permettent aux demandeurs d'asile mineurs non accompagnés qui ont séjourné cinq ans ou plus aux Pays-Bas – et les familles – de solliciter un permis de séjour. Les conditions permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir un permis de séjour temporaire ont également été modifiées. Les frais relatifs à la réunification familiale, aux études et aux chercheurs ont été abaissés.

Suite à une modification de la Loi sur l'intégration civique, les immigrés titulaires d'un permis de séjour doivent, depuis 2013, organiser et payer leurs cours d'intégration civique.

Depuis octobre 2013, un permis de séjour peut être accordé aux personnes qui investissent au moins 1.25 million EUR aux Pays-Bas, si leur investissement crée de la valeur ajoutée pour l'économie néerlandaise.

Après l'essai de procédures plus courtes pour les immigrés hautement qualifiés qui viennent aux Pays-Bas pour une période pouvant atteindre trois mois, un mécanisme permanent s'applique depuis janvier 2014. Il impose les mêmes niveaux de salaire minimum que pour les migrants hautement qualifiés qui séjournent plus de trois mois.

Pour en savoir plus :

www.ind.nl
www.cbs.nl.

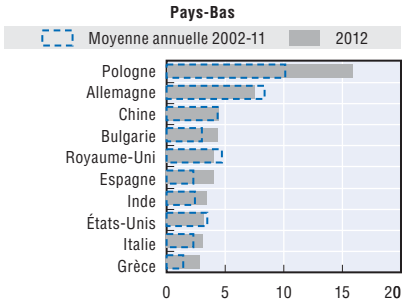
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.7	3.9	7.1	6.9	4.4	6.2	115.7
Sorties	1.3	2.9	4.2	4.8	2.8	3.5	80.8

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	11.0	8.5	10.4	8.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	22.4	19.5	21.2	20.2
Humanitaire	10.7	5.3	10.1	5.4
Libre circulation	61.5	63.5	58.3	65.6
Autres	..	..	..	..
Total	105.6	96.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	10.9	11.7	11.3	10.5
Stagiaires	9.9	3.4	..	9.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	46.1	12.2	10.5	21.0

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	2.8	0.8	0.7	0.6	0.8	0.7	*9 664*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	7.7	1.8	4.9	4.5	4.3	3.9	*75*
Accroissement naturel	4.2	3.2	2.9	2.7	3.6	3.0	*44*
Solde migratoire	3.6	-1.4	2.0	1.8	0.7	0.9	*30*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.1	10.6	11.4	11.5	10.6	11.1	*1 928*
Population étrangère	4.2	4.2	4.7	4.8	4.3	4.5	*796*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	7.7	4.1	3.8	3.9	4.5	3.9	*30 955*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	83.9	81.4	81.1	80.9	82.6	82.4
Hommes nés à l'étranger	69.9	69.5	70.7	71.5	69.5	72.2
Femmes nées dans le pays de résidence	65.6	68.6	71.9	72.5	68.4	71.9
Femmes nées à l'étranger	48.8	52.4	58.0	58.2	51.5	56.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	1.8	3.7	3.7	4.6	3.1	3.2
Hommes nés à l'étranger	5.4	10.8	10.3	10.8	9.1	8.2
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.5	3.7	4.5	3.8	3.5
Femmes nées à l'étranger	7.6	10.0	8.7	10.4	9.2	7.9

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.9	2.0	0.9	-1.2	1.6	0.9	
PIB/tête (niveau en USD)	3.2	1.8	0.5	-1.6	1.2	0.5	*42 495*
Emploi (niveau en milliers)	2.2	0.4	0.6	-0.2	0.2	0.6	*8 545*
Pourcentage de la population active							
Chômage	2.9	5.1	4.3	5.2	4.2	3.8	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161057

Pologne

En 2012, le nombre de nouveaux immigrés permanents en Pologne s'est élevé à 14 600, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (15 500 personnes). Environ 82 % des immigrés étaient originaires de l'Union européenne. Parmi les principaux pays d'origine des immigrés permanents figuraient le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis. En 2011, le flux d'immigration de résidents temporaires s'élevait à 66 000 personnes, dont 27 % étaient des ressortissants de l'UE.

En 2012, la croissance du PIB polonais s'est ralentie, s'établissant à 1.9 % contre 4.5 % en 2011, tandis que le taux de chômage a légèrement augmenté pour atteindre 10.1 % en 2013. L'Office central de statistiques a estimé que le nombre de ressortissants polonais ayant résidant à l'étranger pendant plus de trois mois a augmenté pour atteindre 2.13 millions en 2012 (par rapport à 2.06 millions l'année précédente), dont 637 000 au Royaume-Uni et 500 000 en Allemagne. Selon l'enquête polonaise sur les forces de travail, le nombre d'émigrés temporaires polonais résidant à l'étranger pendant plus de trois mois s'élevait à près de 300 000 à la mi-2013 (60 % étaient des hommes et 90 % étaient partis à l'étranger pour travailler).

Plus de 48 000 permis de séjour ont été délivrés par les autorités polonaises en 2012 (13 % de plus qu'en 2011), dont 16 % à des ressortissants de l'UE. 8 % étaient des permis de séjour permanent, et plus de 70 % des permis de séjour temporaire. Le nombre de permis délivrés a légèrement diminué en 2013, s'établissant à 45 000 environ, avec une ventilation comparable. En 2013, les titulaires d'un nouveau permis venaient principalement d'Ukraine, de Chine, du Viet Nam, du Bélarus et de la Fédération de Russie. En 2013, plus de 8 500 ressortissants de l'UE ont été enregistrés comme résidents, le groupe le plus nombreux venant d'Allemagne.

En 2012, plus de 3 800 étrangers ont obtenu la nationalité polonaise par naturalisation. Les personnes d'origine polonaise peuvent demander un visa de résidence et la carte dite « polonaise » (en 2011, plus de 20 000 cartes ont été délivrées dans le cadre de ce programme de rapatriement).

Entre 2011 et 2012, le nombre de demandes d'asile en Pologne a augmenté de 56 % pour atteindre 10 700, principalement des Russes. L'année 2013 a connu une nouvelle augmentation de 41 % (pour atteindre 15 200 demandeurs). Pendant la période 2012-13, quelque 290 personnes ont obtenu le statut de réfugié, 270 ont bénéficié d'une protection subsidiaire et 700 ont reçu l'autorisation de rester dans le pays pour des raisons humanitaires.

En 2012 et 2013, plus de 39 000 permis de travail ont été accordés chaque année à des travailleurs étrangers en Pologne, ce qui n'est que légèrement moins que les 41 000 permis délivrés en 2011. Les principaux secteurs d'emploi en 2013 étaient le commerce (18 %) et la construction et les services domestiques (13 % chacun). En 2012-13, les travailleurs étaient essentiellement originaires d'Ukraine (52 %), suivie par la Chine (8 %) et le Viet Nam (6 %).

En outre, 243 000 « déclarations d'intention d'employeur de confier du travail à des étrangers » ont été enregistrées en 2012, et 236 000 en 2013. Ce régime simplifié, applicable aux ressortissants du Bélarus, de Moldavie, de Géorgie, d'Ukraine et de la Fédération de Russie, permet d'occuper un emploi pendant six mois sur douze mois consécutifs sans permis de travail, puis d'obtenir un permis de travail sans examen de la situation du marché du travail après trois mois. Plus de 90 % des travailleurs concernés provenaient d'Ukraine, et environ la moitié étaient employés dans l'agriculture. En 2014, ce traitement préférentiel a été élargi aux ressortissants d'Arménie.

Pendant l'année 2013, le Comité interministériel sur la migration a travaillé sur un plan d'action s'appuyant sur le document d'orientation stratégique de 2012 intitulé « Politique migratoire de la Pologne : état des lieux et mesures à prendre ». En avril 2013, un projet de document politique intitulé « La politique d'intégration de la Pologne envers les étrangers : hypothèses et principes directeurs » a été soumis à la consultation du public par le ministère du Travail et des Affaires sociales.

Les débats au Parlement portant sur un projet d'initiative civile « Retour à la maison » en faveur du rapatriement de ressortissants polonais se sont poursuivis en 2013, encore que le gouvernement se préoccupe du coût potentiel et du problème de conflit avec le droit constitutionnel qui pose le principe d'égalité de traitement pour tous les citoyens. Le Conseil des Ministres a invité les municipalités à attirer activement les rapatriés et à faciliter leur intégration dans la société polonaise.

Une nouvelle loi sur les étrangers a été adoptée par le Parlement et est entrée en vigueur en mai 2014. Elle introduit toute une série de modifications qui assouplissent les conditions de séjour des étrangers en Pologne : par exemple, la durée du permis de séjour temporaire passe de deux à trois ans ; la durée du permis de séjour des étudiants a été prolongée, ce qui permet aux diplômés d'établissements secondaires en Pologne de rester dans le pays jusqu'à un an pour y chercher du travail ; les travailleurs étrangers qui perdent leur emploi disposent d'une période d'un mois pour rechercher du travail, etc.

Parmi les autres changements législatifs survenus en 2012 figure la régularisation, la troisième en Pologne, en vertu de laquelle un permis de résidence de deux ans a été accordé à plus de 4 500 étrangers, principalement venus d'Ukraine, du Viet Nam et d'Arménie. Un accord bilatéral a été conclu avec l'Ukraine sur l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale.

Pour en savoir plus :

www.udsc.gov.pl
www.stat.gov.pl
www.mpips.gov.pl.

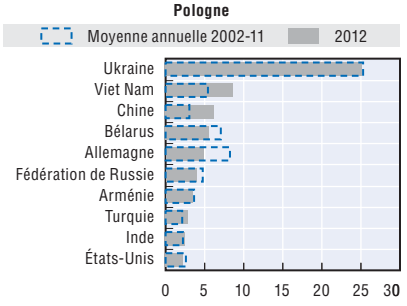
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.4	1.0	1.1	1.2	0.9	1.1	47.1
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	*9 167*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-0.2	-0.4	0.9	0.2	-0.5	0.2	*9*
Accroissement naturel	0.3	-0.1	0.9	0.3	-0.1	0.6	*13*
Solde migratoire	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.4	-0.4	*-4*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	1.8	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	0.1	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	4.4	6.8	..	..	*3 792*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	61.2	59.0	66.0	66.3	58.1	65.5
Hommes nés à l'étranger	..	35.9	62.9	71.1	38.1	53.9
Femmes nées dans le pays de résidence	49.3	47.0	52.7	53.1	46.9	52.2
Femmes nées à l'étranger	..	24.0	48.1	51.7	23.5	37.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	14.8	16.9	9.1	9.6	17.5	8.4
Hommes nés à l'étranger	..	10.2	9.7	3.5	9.3	8.9
Femmes nées dans le pays de résidence	18.6	19.4	10.5	11.0	19.2	9.6
Femmes nées à l'étranger	..	15.3	14.5	11.7	17.5	10.8

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.3	3.6	4.5	1.9	4.1	4.4	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	3.7	4.5	1.9	4.2	4.2	*22 334*
Emploi (niveau en milliers)	-4.5	2.3	0.6	0.2	0.6	1.9	*15 591*
Pourcentage de la population active							
Chômage	16.1	17.8	9.6	10.1	18.1	8.8	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161088

Portugal

Le nombre total d'étrangers au Portugal baisse régulièrement depuis 2009, tant en raison des effets de la crise économique qu'en raison de la naturalisation de la population étrangère. En 2012, il est tombé à 417 000, et il a continué à diminuer en 2013, s'établissant à 401 000. Près d'un étranger sur quatre vivant au Portugal est brésilien.

L'intensification de l'émigration à long terme qui avait commencé avec la récession s'est poursuivie, avec quelque 52 000 départs en 2012, en hausse par rapport aux 44 000 départs enregistrés en 2011. Si l'on inclut les émigrants de courte durée, on estime que l'émigration totale a atteint 121 500 en 2012, dont 96 % de Portugais et seulement 4 % d'étrangers. L'ampleur de ces flux d'émigration est proche de celle de l'émigration intensive de Portugais vers l'Europe à la fin des années 60 et au début des années 70. Environ 40 % des émigrés en 2011-12 étaient âgés de 15 à 29 ans, et plus de 70 % étaient des hommes. Les pays de l'UE et la Suisse restent les premiers pays de destination, mais des pays non européens, en particulier l'Angola, sont devenus des destinations importantes pour les émigrés portugais.

Pour la première fois en cinq ans, le nombre de visas de longue durée a augmenté en 2012, pour atteindre 15 800. Le nombre de visas de travail a, certes, légèrement augmenté, mais la raison de ce mouvement est à chercher dans le nombre accru de visas d'études qui ont été délivrés (8 700). Les études comptaient pour 55 % des visas de longue durée en 2012, soit une progression de 50 % par rapport à l'année précédente. Le Brésil était le principal pays d'origine avec un peu plus d'un tiers du total des visas, le nombre d'étudiants brésiliens se rendant au Portugal ayant doublé entre 2011 et 2012 (5 300). Néanmoins, la population brésilienne au Portugal régresse, en baisse de 13 500 en 2013. Le nombre de visas accordés à des Angolais, de même, a doublé en 2012, également essentiellement à des fins d'études. Les universités portugaises sont largement à l'origine de l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers, grâce à des contacts institutionnels renforcés et plus nombreux, à l'instauration de diplômes conjoints et à la signature et la mise en œuvre d'accords bilatéraux.

En dehors des groupes d'étrangers lusophones, les Indiens et, en particulier, les Chinois ont été les premiers bénéficiaires de visas de longue durée, essentiellement pour des raisons professionnelles et familiales. En 2012, pour les groupes asiatiques dans leur ensemble, les raisons professionnelles ont dépassé les raisons familiales (41 % contre 39 %). Le regroupement familial semble être le principal motif d'octroi du nombre relativement limité de visas de longue durée à des ressortissants de pays d'Europe orientale non membres de l'UE, ce qui pourrait signifier que la période d'immigration de travail en provenance de ces pays a pris fin.

Entre 2011 et 2012, le nombre de nouveaux permis de séjour délivrés au Portugal (notamment à des personnes qui étaient déjà titulaires d'un titre de séjour et d'un visa de longue durée ou dans d'autres situations de séjour permanent, ainsi que des étrangers nés au Portugal) a chuté, comme c'est le cas depuis 2009, passant de 45 400 à 38 500. Ce recul s'est principalement manifesté chez les ressortissants d'Europe orientale, notamment de pays extérieurs à l'UE comme l'Ukraine et la Moldavie. Par contre, le nombre de Chinois a augmenté, s'établissant à 1 900 en 2013. L'importance du regroupement familial, lequel concerne habituellement davantage les femmes et implique des perspectives professionnelles dans des professions où l'on trouve un plus grand nombre de femmes, a donné lieu à une féminisation croissante des flux d'immigration d'étrangers, atteignant la proportion de 52 % en 2012. En 2013, 33 200 permis ont été délivrés, soit un nouveau recul de 13.7 %.

En 2013, 30 100 étrangers ont demandé la nationalité portugaise, soit un peu plus que les 29 700 demandeurs de 2012. La plupart des demandes aboutissent. Moins d'une demande sur cinq était motivée par un mariage ou une union civile avec un ressortissant portugais. Les Brésiliens (21 %), les Capverdiens (16 %) et les Ukrainiens (13 %) constituaient les premiers groupes de demandeurs.

En 2012, le nombre de demandes d'asile a augmenté mais pour n'atteindre que 300, essentiellement en provenance d'Afrique. Le taux de reconnaissance du statut humanitaire était de 24 %. En 2013, 500 demandes d'asile ont été déposées, dont 39 % par des ressortissants syriens.

En 2012, une nouvelle loi sur l'immigration a instauré une politique dite d'« éloignement coercitif » pour les étrangers, incluant des mesures visant à renforcer la sécurité aux frontières et à donner une plus grande marge d'appréciation au Bureau des étrangers et des frontières (SEF). Le SEF a désormais plus de latitude pour empêcher les étrangers d'entrer dans le pays et pour prolonger la durée d'une interdiction de retour au Portugal après un éloignement en cas de soupçon de menace grave pour l'ordre public, la sécurité publique et la sécurité nationale.

Pour en savoir plus :

www.imigrante.pt
www.sef.pt
www.acidi.gov.pt.

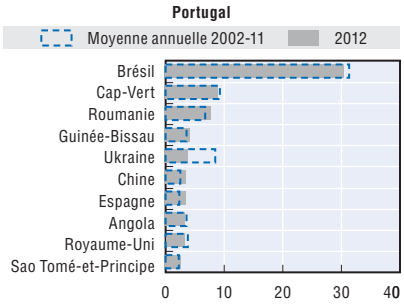
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.5	2.7	4.3	3.7	3.6	5.0	38.5
Sorties	0.0	0.0	..	..	0.0	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	7.3	5.9	19.7	19.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	14.3	11.5	38.8	37.5
Humanitaire	0.1	0.1	0.2	0.2
Libre circulation	12.1	9.6	32.7	31.3
Autres	3.2	3.6	8.6	11.8
Total	36.9	30.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	4.1	6.5	8.4	5.3
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	7.7	..	..	3.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*299*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.0	3.8	-0.1	-2.9	6.0	1.3	*-30*
Accroissement naturel	1.4	0.2	-0.4	-0.6	0.6	-0.1	*-6*
Solde migratoire	4.6	3.6	0.4	-2.3	5.5	1.4	*-24*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	5.1	7.1	8.3	..	7.1	7.8	..
Population étrangère	2.0	4.0	4.1	4.0	4.1	4.2	*417*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	0.4	0.2	..	..	0.4	4.4	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	73.1	67.9	64.6	74.5	71.0
Hommes nés à l'étranger	75.5	78.1	70.7	68.5	78.3	75.9
Femmes nées dans le pays de résidence	60.2	61.2	59.7	58.1	61.3	61.0
Femmes nées à l'étranger	65.1	67.3	66.8	64.7	66.6	66.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.1	7.0	12.7	16.2	5.8	9.1
Hommes nés à l'étranger	6.0	8.3	18.0	20.0	7.9	11.9
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	9.1	13.3	16.0	7.7	11.0
Femmes nées à l'étranger	6.9	10.4	15.9	18.8	10.0	14.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	3.9	0.8	-1.3	-3.2	0.7	0.0	
PIB/tête (niveau en USD)	3.4	0.3	-1.1	-2.8	0.2	0.0	*25 294*
Emploi (niveau en milliers)	3.0	0.0	-2.8	-4.2	0.2	-1.3	*4 634*
Pourcentage de la population active							
Chômage	4.0	7.6	12.7	15.6	6.6	9.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161099

République slovaque

L'immigration vers la République slovaque a régressé sous l'effet de la crise économique (le nombre d'immigrés étrangers a diminué de moitié entre 2008 et 2011), tandis que l'émigration est restée stable ou a légèrement augmenté. En 2012, les flux d'entrées d'étrangers communiqués par l'Office des statistiques ont augmenté pour la première fois depuis le début de la crise et ont atteint plus de 5 400 personnes (par rapport à 4 800 en 2011), tandis que le nombre de sorties s'élevait à près de 2 000, en légère progression par rapport à 2011.

Les effectifs de résidents étrangers ont progressivement augmenté pour atteindre près de 68 000 à la fin de 2012. Environ deux tiers des résidents étrangers en République slovaque sont des ressortissants de pays membres de l'UE/EEE, et plus de 80 % d'entre eux sont d'origine européenne. Plus de 25 000 résidents étrangers étaient des ressortissants de pays tiers, les cinq premiers pays d'origine étant l'Ukraine, la Serbie, la Fédération de Russie, le Viet Nam et la Chine.

Le PIB de la République slovaque, qui s'est contracté de 5 % en 2009 avant de rebondir de 4 % en 2010, connaît depuis une perte de croissance, avec 3.0 % en 2011 et 1.8 % en 2012. Le chômage (à 14 %) et l'emploi qui stagne encouragent peu l'immigration de travail. Le contingent total de travailleurs étrangers à la fin de 2012 s'élevait à 14 300, dont 5 200 étaient des ressortissants de pays tiers. Selon les données de l'enquête slovaque sur les forces de travail, le nombre de Slovaques travaillant à l'étranger a diminué pendant la crise pour descendre jusqu'à 116 000 en 2011, puis il est remonté jusqu'à 121 000 en 2012. En 2013, les principaux pays de destination pour les travailleurs slovaques à l'étranger étaient la République tchèque (45 000), l'Autriche (29 000) et l'Allemagne (10 000).

La République slovaque a enregistré 730 demandes d'asile en 2012 et 440 en 2013, bien que les chiffres du HCR soient quelque peu inférieurs (550 et 280).

Plusieurs changements ont été opérés sur le plan statistique. En 2012, l'enregistrement des naissances à l'étranger a été modifié si bien que les enfants nés à l'étranger de mères bénéficiant d'un titre de séjour permanent en République slovaque sont désormais exclus des statistiques sauf s'ils se font enregistrer comme résidents permanents. En outre, la définition de la migration à destination et en provenance de l'étranger a été élargie pour inclure tout changement de pays de séjour permanent, quelle que soit la nationalité des migrants. La méthodologie du recodage du nombre de nouveaux permis de séjour a également été modifiée en application de la Directive européenne 862/2007/EC en vue d'inclure les permis renouvelés plus de trois mois après l'expiration du permis précédent.

Après l'adoption en 2011 du premier document national d'orientation en matière migratoire et d'une nouvelle loi sur le séjour des étrangers, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, d'autres réformes législatives ont été réalisées avec la transposition dans le droit interne de la Directive européenne 2011/95/EC dite « qualifications » et de la Directive européenne 2011/98/EC dite « permis unique » ; elles sont entrées en vigueur en janvier 2014. Parmi ces changements figure l'instauration d'un processus plus efficace pour l'octroi d'un permis unique à des fins de travail et de séjour aux ressortissants de pays tiers. Les demandes de tels permis seront introduites dans les bureaux de la police (qui sera également tenue d'accepter les demandes incomplètes). L'octroi du permis unique est sous réserve de la confirmation de l'Office local du travail (PES). Les conditions pour les permis de travail soumis à un examen de la situation du marché du travail ont été renforcées, avec une période de publicité obligatoire au PES qui a été allongée de 15 à 30 jours calendaires. Le PES est désormais autorisé à proposer des candidats dont les qualifications ne correspondent pas exactement aux exigences du poste. Les employeurs doivent également soumettre le poste à un examen de la situation du marché du travail 45 jours avant le renouvellement du permis.

Des exigences supplémentaires ont été imposées aux personnes transférées et détachées à l'intérieur de leur entreprise, comme la légalisation et la traduction des diplômes universitaires étrangers. Un processus de préautorisation a été instauré, imposant aux employeurs de se présenter à l'office local du travail. Une limite de quatre ans a été imposée pour les transferts et les détachements au sein d'une entreprise.

Les ressortissants de pays tiers qui séjournent légalement en République slovaque pour d'autres raisons que le travail et qui sont autorisés à travailler obtiendront un permis de séjour avec la mention « autorisé à travailler ». Cette procédure unique sera également appliquée pour l'octroi de la Carte bleue européenne en application de la directive européenne correspondante. En principe, l'ancien système à deux permis (permis de séjour et permis de travail) ne sera conservé que pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs étrangers détachés.

D'autres réformes législatives et réglementaires visent à adopter une méthodologie plus systématique de l'intégration des étrangers en améliorant les procédures relatives à la gestion de la migration et à l'intégration des immigrés, en garantissant les droits et les libertés des ressortissants de l'UE et des membres de leur famille, ainsi que des ressortissants des pays tiers à leur arrivée et pendant leur séjour en République slovaque, et en harmonisant les réglementations dans les domaines des permis de séjour et de la protection des frontières.

Pour en savoir plus :

www.minv.sk
www.employment.gov.sk.

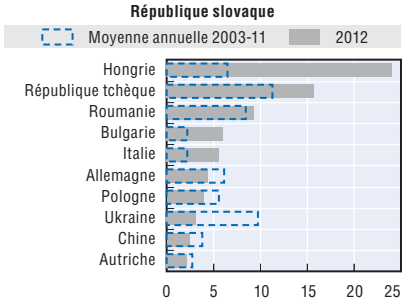
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.9	1.4	1.5	0.5	1.3	2.5	2.9
Sorties	..	0.2	0.4	0.4	..	0.5	2.0

Entrées d'étrangers par catégorie *Statistiques de permis de résidence (données standardisées)*	Milliers 2011	Milliers 2012	Distribution (%) 2011	Distribution (%) 2012
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Pour 1 000 habitants	0.3	0.7	0.1	0.1	1.4	0.2	*732*

Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
Pour 1 000 habitants							
Total	-3.7	0.8	1.9	2.2	0.4	1.7	*12*
Accroissement naturel	0.5	0.2	1.3	1.7	0.0	0.8	*9*
Solde migratoire	-4.1	0.6	0.6	0.5	0.4	0.9	*3*

Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Milliers 2012
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	4.6	..	2.9	4.0	..	*158*
Population étrangère	0.5	0.5	1.3	1.3	0.5	1.1	*73*

Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
En % de la population étrangère	..	6.3	0.4	0.4	..	1.2	*255*

Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	61.6	64.6	66.1	66.7	64.0	67.4
Hommes nés à l'étranger	..	67.1	73.0	68.4	66.5	73.9
Femmes nées dans le pays de résidence	51.1	51.0	52.6	52.7	51.5	53.1
Femmes nées à l'étranger	..	37.7	46.7	59.7	43.1	51.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	19.5	15.5	13.7	13.6	16.2	11.6
Hommes nés à l'étranger	..	17.4	11.4	14.1	17.5	8.8
Femmes nées dans le pays de résidence	18.6	17.2	13.6	14.6	17.5	13.0
Femmes nées à l'étranger	..	28.6	20.9	9.1	25.7	12.7

Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne 2002-06	Moyenne 2007-11	Niveau 2012
Croissance annuelle en %							
PIB réel	1.4	6.7	3.0	1.8	5.9	3.7	
PIB/tête (niveau en USD)	1.3	6.6	3.6	1.6	5.8	3.7	*25 339*
Emploi (niveau en milliers)	-1.4	2.1	-0.1	0.6	1.6	0.1	*2 329*
Pourcentage de la population active							
Chômage	18.8	16.2	13.6	13.9	16.7	12.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161121

République tchèque

Après trois années de recul régulier, l'immigration vers la République tchèque s'est redressée en 2012, le nombre total d'immigrés atteignant plus de 30 000 personnes, soit une progression annuelle d'environ 34 %. Le nombre d'émigrants s'est élevé à près de 20 000 personnes, soit approximativement le même niveau qu'en 2011. C'est ainsi que le solde migratoire de 10 000 personnes était d'environ 40 % inférieur à celui de 2011. La différence de solde migratoire entre 2012 et 2011 peut en partie s'expliquer par une modification du système de suivi : à la mi-2013, les statistiques sur l'immigration ont été transférées du registre de la population vers un système d'information spécifique sur les étrangers. Les immigrés proviennent principalement d'Ukraine, de la République slovaque et de la Fédération de Russie. Les ressortissants du Viet Nam, d'Allemagne et des États-Unis constituent également un groupe important d'immigrés, et leur nombre ne cesse de croître. L'accroissement de la population en République tchèque, en 2012, s'explique presque entièrement (96 %) par le solde migratoire. Les chiffres pour 2013 montrent que l'immigration est restée au même niveau, tandis que l'émigration augmentait pour atteindre environ 30 000 départs, entraînant ainsi un solde migratoire négatif. On a relevé un solde migratoire négatif pour les Ukrainiens (environ -7 000) et les Tchèques (-2 000).

Les effectifs de personnes étrangères titulaires d'un permis de séjour en République tchèque ont connu une faible hausse (moins de 1 point de pourcentage), et s'élevaient en 2012 à 438 000 personnes, soit 4.2 % de la population totale. Cette tendance s'est poursuivie en 2013, leur nombre s'élevant à 441 000 personnes. En 2012, le nombre total d'étrangers a donc atteint le niveau qui prévalait avant la crise, et il connaît depuis une lente augmentation. Les ressortissants des pays membres de l'UE représentaient plus d'un tiers de la population étrangère en 2013 (174 000 personnes), leur proportion étant en hausse constante depuis 2010. Un nombre croissant d'étrangers sont titulaires d'un permis de séjour permanent, notamment des ressortissants de pays n'appartenant pas à l'UE (avec une croissance annuelle de plus de 12 % en 2013). En 2013, près de 60 % de tous les résidents étrangers en République tchèque provenaient de trois pays, à savoir l'Ukraine, la République slovaque et le Viet Nam. Le nombre d'Ukrainiens est en diminution, celui des Slovaques en augmentation et le nombre de Vietnamiens reste stable.

En 2013, quelque 700 personnes ont demandé l'asile auprès des autorités tchèques. Bien que la diminution du nombre des demandes ait nettement ralenti ces dernières années, 2013 est l'année où il a été enregistré le plus petit nombre de demandes de protection internationale dans l'histoire de la République tchèque. Le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en République tchèque reste l'Ukraine, suivie par la Syrie, la Fédération de Russie et le Viet Nam. En 2013, une centaine de personnes ont obtenu le statut de réfugié, et quelque 250 personnes ont bénéficié d'une protection complémentaire, presque le double de l'année précédente. Les demandeurs provenaient principalement d'Ukraine, de Syrie et de la Fédération de Russie, tandis que les personnes dont la demande a abouti venaient essentiellement de Syrie, du Bélarus et du Myanmar.

En 2012, le ministère du Travail et des Affaires sociales a adopté de nouvelles règles visant à réduire l'immigration de travail peu qualifiée : des limites ont été imposées à la délivrance de permis de travail aux ressortissants de pays n'appartenant pas à l'UE (essentiellement pour des emplois ne nécessitant pas d'avoir terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Ces règles ont été supprimées en 2013. Du fait de la modification du système d'enregistrement du ministère du Travail et des Affaires sociales, les chiffres concernant l'emploi des étrangers depuis 2012 sont fondés sur des estimations. Cependant, il est probable que la tendance observée après la crise en vertu de laquelle un nombre important de travailleurs étrangers s'orientaient vers une activité indépendante s'est estompée depuis 2012. En 2013, le nombre moyen de travailleurs indépendants était d'environ 6 % inférieur à celui de l'année précédente. L'augmentation de la part des demandeurs de visas à long terme aux fins d'études s'est poursuivie en 2013, les étudiants représentant près de 50 % des demandeurs de visas à long terme et 40 % des personnes demandant un permis de séjour à long terme.

Une procédure simplifiée pour le traitement des permis de travail et de séjour a été mise en place en 2009 en République tchèque dans le cadre du système de la Carte verte nationale. Ce système a pris fin en 2014 avec la transposition de la Directive européenne sur le permis unique (2011/98/CE). Le permis unique, une « carte d'employé », est délivré depuis la fin juin 2014. Parallèlement à la carte d'employé, un autre permis unique, une Carte bleue européenne pour les étrangers hautement qualifiés n'appartenant pas à l'UE, a été instaurée en janvier 2012. Durant l'année 2013, plus de 160 personnes ont obtenu une Carte bleue, dont la moitié provenaient de la Fédération de Russie et d'Ukraine.

Les modifications de la loi sur la naturalisation sont entrées en vigueur en 2014, autorisant la double nationalité.

Pour en savoir plus :

www.mvcr.cz
www.czso.cz/
http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam.

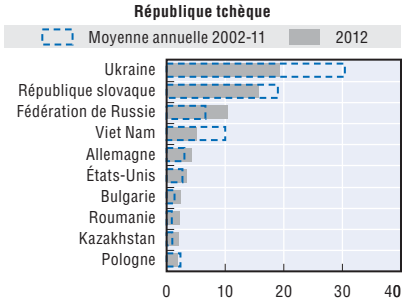
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.4	5.7	2.2	2.9	5.4	5.3	30.3
Sorties	0.0	2.1	0.5	1.9	3.0	1.0	20.0

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	22.6	30.3	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	4.4	..	..	5.8
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.9	0.4	0.1	0.1	0.6	0.1	*753*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-1.1	3.0	2.5	1.8	-0.3	5.4	*19*
Accroissement naturel	-1.8	-0.6	1.0	0.2	-1.3	0.9	*2*
Solde migratoire	0.6	3.5	1.5	1.6	1.0	4.5	*17*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	4.2	5.1	6.4	..	5.0	6.3	..
Population étrangère	2.0	2.7	4.1	4.1	2.6	4.1	*436*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	3.6	1.0	0.5	0.5	1.4	0.4	*2 036*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.1	73.3	73.7	74.5	73.3	74.3
Hommes nés à l'étranger	..	71.0	79.6	79.5	67.7	77.6
Femmes nées dans le pays de résidence	56.8	56.4	57.2	58.3	56.7	57.0
Femmes nées à l'étranger	..	51.3	53.9	54.6	50.9	56.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.4	6.4	5.8	6.0	6.2	5.2
Hommes nés à l'étranger	..	9.7	7.1	7.3	10.3	6.7
Femmes nées dans le pays de résidence	10.6	9.7	7.9	8.2	9.2	7.3
Femmes nées à l'étranger	..	15.8	10.0	11.2	14.4	10.3

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.2	6.8	1.8	-1.0	4.9	1.7	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	6.5	2.0	-1.1	4.8	1.3	*26 985*
Emploi (niveau en milliers)	-0.6	1.6	-0.2	0.4	0.6	0.2	*4 891*
Pourcentage de la population active							
Chômage	8.8	7.9	6.7	7.0	7.7	6.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933160888

Roumanie

Bien que la Roumanie soit tant un pays d'origine qu'un pays de destination des migrations internationales, elle reste principalement un pays d'origine, avec une émigration nette élevée. Selon les données du recensement de 2011 fournies par l'Institut national de statistique, le nombre de Roumains résidant à l'étranger depuis plus de 12 mois s'élevait à 727 000 personnes, tandis que 386 000 autres ont séjourné à l'étranger pendant moins d'un an. Ainsi, les données du recensement de 2011 font apparaître un contingent total de plus de 1.1 million de ressortissants roumains à l'étranger. Cependant, il est probable que les données du recensement de 2011 sous-estiment l'émigration, car d'autres estimations du contingent des émigrés roumains peuvent aller jusqu'à 3 millions de personnes. L'émigration de ressortissants roumains est une source de préoccupation pour les autorités nationales, car le pays perd des jeunes et des personnes qualifiées. Selon les données du recensement de 2011, les personnes qui ont quitté la Roumanie pendant au moins un an provenaient principalement des zones urbaines et 71 % étaient âgées de 20 à 44 ans. La plupart des émigrés sont originaires des comtés occidentaux (par exemple, Sibiu, Timiş et Braşov). Selon les données du recensement, les principaux pays de résidence des émigrés roumains étaient l'Italie (511 000), l'Espagne (242 000), l'Allemagne (62 000), le Royaume-Uni (59 000) et la France (45 000). Les pays de destination donnent des chiffres plus élevés de l'émigration roumaine : plus d'un million de résidents roumains d'après l'Italie et 918 000 d'après l'Espagne, à la fin de 2012.

Selon l'Inspection générale de l'immigration, le nombre de résidents étrangers en situation régulière en Roumanie a atteint 102 800 personnes en 2012, dont plus de la moitié (55 800) étaient des ressortissants de pays tiers, principalement de Moldavie (13 300), de Turquie (8 900) et de Chine (6 900). Le nombre de ressortissants de l'EEE s'élevait à 46 900, avec en tête les Italiens (10 700), les Allemands (7 400) et les Français (5 700). Les immigrés en Roumanie ne se répartissent pas également entre toutes les régions. Alors que la région de la capitale Bucarest attire le plus grand nombre d'immigrés, les immigrés de Moldavie se concentrent dans les comtés orientaux (Iaşi, Botoşani et Galaţi, par exemple).

L'immigration de travail en Roumanie reste relativement limitée, tant dans le cadre du dispositif général des permis de travail que dans celui de la Carte bleue européenne pour les travailleurs hautement qualifiés. En 2012, l'Inspection générale de l'immigration a délivré 2 800 autorisations de travail à des ressortissants étrangers. La plupart ont été accordées à des travailleurs permanents (1 800), à des travailleurs détachés (700), à des athlètes (200) et à des travailleurs hautement qualifiés (110). Plus de 400 contrats de travail ont été enregistrés en Roumanie en 2012 dans le cadre d'accords bilatéraux. En outre, 360 personnes ont obtenu un contrat pour effectuer des travaux domestiques (ménage et soins aux personnes âgées) et 50 pour travailler dans l'hôtellerie et la restauration. Dans le même temps, 720 Roumains ont trouvé du travail dans d'autres pays européens grâce au réseau d'emploi EURES en Roumanie (l'Espagne et l'Allemagne en ont reçu 270 chacune, le Danemark 110 et la Finlande 50). L'émigration de travail en provenance de la Roumanie est néanmoins beaucoup plus importante que ces chiffres semblent l'indiquer. En particulier, depuis que l'adhésion à l'UE a facilité la libre circulation des ressortissants roumains dans l'Union, les Roumains figurent parmi les principales nationalités de résidents et de travailleurs étrangers dans de nombreux États membres de l'UE.

En 2012, le nombre de demandeurs d'asile en Roumaine a atteint près de 3 000, soit 44 % de plus qu'en 2011. La plupart des demandeurs d'asile en 2012 étaient originaires d'Algérie (700), du Pakistan (420) et du Maroc (400). Les chiffres du HCR diffèrent quelque peu, mais font apparaître une augmentation comparable, de 1 500 en 2011 à 2 500 en 2012, et une baisse à 1 500 en 2013. La Syrie était le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Roumanie en 2013.

Les récents développements de la législation sur la migration en Roumanie découlent de la nécessité d'harmoniser et de coordonner le droit interne roumain avec le cadre juridique de l'UE, en particulier dans le domaine des régimes de résidence et de travail pour les ressortissants de l'UE/EEE, les ressortissants de pays tiers et les demandeurs d'asile. Les autorités roumaines ont identifié les aspects suivants comme des priorités de la politique migratoire : contrôle de l'immigration, prévention et lutte contre l'immigration irrégulière, politique en matière d'asile et intégration sociale des étrangers.

Depuis l'adhésion de la Roumanie à l'UE, la migration irrégulière est devenue l'un des principaux défis pour le pays en matière de migration. Le nombre de migrants qui transitent par le territoire roumain a récemment connu une hausse. En outre, la Roumanie, qui se trouve à l'avant-poste des frontières de l'UE et des frontières orientales de l'espace Schengen, doit désormais assumer de nouvelles responsabilités dans la lutte contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains. C'est pourquoi le législateur travaille actuellement à l'introduction de mesures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques pour assurer l'application des règles de Schengen.

Pour en savoir plus :

www.insse.ro
www.mai.gov.ro
www.ori.mai.gov.ro.

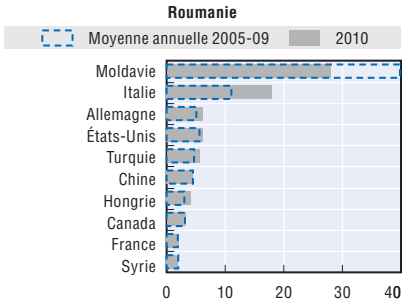
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.5	0.2	0.7	..	0.2	0.5	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	*2 511*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	-1.1	-2.2	-2.3	-2.7	-7.4	-1.8	*-58*
Accroissement naturel	-0.9	-1.9	-2.2	-2.6	-2.2	-1.8	*-55*
Solde migratoire	-0.2	-0.3	0.0	-0.1	-5.3	-0.1	*-3*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	0.3	..	..	0.3	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	69.5	93.7	64.9	66.5	64.3	65.3
Hommes nés à l'étranger	..	76.2	74.2	74.3	73.9	79.5
Femmes nées dans le pays de résidence	59.0	51.5	52.0	52.6	52.7	52.2
Femmes nées à l'étranger	..	33.7	38.1	52.5	34.7	47.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.2	8.1	8.2	7.8	8.6	7.8
Hommes nés à l'étranger	..	4.0	4.5	6.1	5.2	4.8
Femmes nées dans le pays de résidence	7.2	6.8	7.1	6.7	7.0	6.2
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	14.2	14.6	4.4

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	2.4	4.2	2.2	..	6.2	1.6	
PIB/tête (niveau en USD)	..	..	..	..	..	..	*17 708*
Emploi (niveau en milliers)	0.0	0.1	-1.1	..	-2.5	-0.3	..
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.8	7.2	7.4	..	7.4	6.8	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161101

Royaume-Uni

En 2013, le nombre d'étrangers résidant au Royaume-Uni a atteint 4.9 millions, soit une progression de 3.2 % par rapport à l'année précédente. Les ressortissants étrangers représentaient 7.9 % de la population britannique totale. Le nombre de ressortissants originaires des dix nouveaux membres d'Europe de l'Est a atteint 1.27 million, représentant 25.8 % de l'ensemble des étrangers. Les Polonais constituaient le premier groupe d'étrangers, avec 679 00 personnes en 2013, soit 13.7 % du total des ressortissants étrangers. L'enquête sur les forces de travail réalisée en avril 2013 a recensé 7.86 millions de résidents nés à l'étranger, soit 12.6 % de la population totale du Royaume-Uni.

En 2013, les personnes qui sont entrées au Royaume-Uni étaient 212 000 de plus que celles qui ont quitté le pays pour au moins un an, soit une hausse de 20 % par rapport à 2012, mais une baisse d'un tiers par rapport au pic enregistré en juin 2005. Au total, le nombre estimé de personnes arrivées au Royaume-Uni pour y vivre au moins un an s'élevait à 526 000, 28 000 de plus qu'en 2012. Les sorties, s'établissant à 314 000, étaient 7 000 de moins que l'année précédente. Une émigration nette de 57 000 ressortissants britanniques a été plus que compensée par une immigration nette de 269 000 non-Britanniques. L'augmentation du solde migratoire en glissement annuel s'explique par une hausse importante des entrées en provenance de l'UE.

Au titre du Niveau 1 (« migrants hautement qualifiés »), 99 900 visas de travail ou prolongations de séjour ont été accordés en 2012, y compris personnes à charge, mais ce nombre a diminué de 41 % en 2013, le Niveau 1 ayant en grande partie été supprimé. Le plus souvent, il s'agissait d'une autorisation d'extension de séjour. Le plus fort recul a été enregistré dans la catégorie des visas accordés aux étudiants diplômés. En 2012, le nombre de visas et de prolongations de séjour dans le cadre du Niveau 2 (demandeurs principaux) a augmenté de 22 % pour atteindre 68 700, chiffre total le plus élevé depuis la mise en place du système à points (PBS). Les données pour 2013 font apparaître une nouvelle hausse annuelle de 21 % pour le Niveau 2. Environ les trois quarts des visas de Niveau 2 délivrés en dehors du Royaume-Uni, en 2012 et pendant le premier semestre 2013, concernaient des transferts au sein des entreprises, qui ne sont soumis à aucun plafonnement. La plupart des visas de Niveau 2 délivrés au Royaume-Uni concernaient des prolongations de séjour pour des migrants généraux.

En 2012, 199 000 personnes ont été admises au Royaume-Uni pour y faire des études, accompagnées de 12 000 personnes à charge. Le nombre d'étudiants entrant au titre du Niveau 4 s'élevait à 179 000. En outre, 299 000 visas de court séjour pour études (moins d'un an) ont été délivrés. Le nombre de visas d'étudiant délivrés (y compris pour les personnes à charge) a augmenté de 4 % en 2013 pour atteindre 218 800.

Le nombre de visas accordés au titre du regroupement familial a régressé ces dernières années, tombant à 40 900 en 2012 et à 33 700 en 2013.

Le nombre de personnes autorisées à séjourner de façon permanente a diminué de 22.2 % par rapport à 2011 pour atteindre 129 700 en 2012 (son niveau le plus bas depuis cinq ans), avant de connaître une hausse de 18 % en 2013 pour atteindre 152 900. L'augmentation observée en 2013 est attribuable à l'augmentation du nombre de visas octroyés dans le cadre du regroupement familial et d'une demande d'asile. Les données provisoires pour 2012 établissent à 83 800 le nombre total de conjoints et de personnes à charge, soit une baisse de 17.4 % par rapport à 2011 et le chiffre le plus bas depuis 2002.

En 2012, 194 200 personnes ont obtenu la nationalité britannique, soit une progression de 9 % par rapport à 2011. Ce chiffre a connu une nouvelle hausse de 7 % en 2013 pour atteindre 208 100.

En 2012, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 10 % pour atteindre 21 800, bien que le nombre annuel de demandes reste bas par rapport au pic de 2002. Sur les demandes examinées en 2012, un tiers ont donné lieu à l'octroi de l'asile, d'une protection humanitaire, d'une autorisation de séjour provisoire ou d'un autre type de visa, soit en première instance, soit en appel. Le nombre de demandes d'asile a connu une nouvelle hausse de 8 % en 2013, pour atteindre 23 500.

L'enquête sur les forces de travail réalisée en avril 2013 montre que 2.66 millions d'étrangers travaillent au Royaume-Uni, soit 9 % de la main-d'œuvre totale, ce qui est un chiffre record. Plus d'un tiers sont des travailleurs hautement qualifiés, et près de quatre sur dix travaillent à Londres. Le taux de chômage des étrangers est de 9.2 %, contre 7.6 % pour les citoyens britanniques.

La stratégie du gouvernement est toujours de réduire l'immigration nette à « quelques dizaines de milliers » d'ici 2015, même si les progrès ont marqué le pas en 2013. Le fait majeur, en 2013, sur le plan législatif, aura été un nouveau projet de loi sur l'immigration. Ce texte vise à faciliter l'identification et l'expulsion des immigrés en situation irrégulière et à rendre plus difficile leur installation au Royaume-Uni. Toujours en 2013, des règles plus strictes en matière de migration familiale ont été instaurées. Tous les candidats à l'immigration doivent désormais apporter la preuve de leur connaissance de la langue et de la vie au Royaume-Uni en réussissant le test « *Life in the UK* » et en présentant une qualification attestant leur aptitude à parler et à comprendre la langue au moins à un niveau intermédiaire.

Pour en savoir plus :

www.gov.uk.

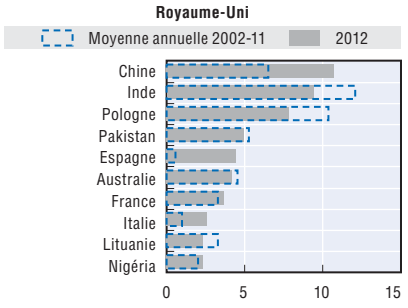
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.4	6.8	7.2	6.0	6.4	7.4	383.0
Sorties	2.3	2.6	3.0	2.6	2.5	3.2	165.0

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	114.0	111.1	35.3	38.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	82.6	71.5	25.6	25.0
Humanitaire	13.0	11.4	4.0	4.0
Libre circulation	72.7	73.1	22.5	25.5
Autres	40.3	18.9	12.5	6.6
Total	322.6	286.1	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	124.0	226.0	175.0	196.2
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	56.6	20.7	19.6	28.3
Travailleurs saisonniers	15.7	16.3	..	18.4
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	21.0	22.8	17.3
Autres travailleurs temporaires	202.6	82.3	..	112.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	1.4	0.5	0.4	0.4	0.9	0.5	*27 978*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.6	6.2	7.8	7.6	4.7	6.8	*474*
Accroissement naturel	1.2	2.3	3.9	4.1	1.6	3.4	*256*
Solde migratoire	2.4	3.8	3.9	3.5	3.1	3.4	*219*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	7.9	9.4	11.7	11.9	9.0	11.2	*7 588*
Population étrangère	4.0	5.1	7.6	7.5	4.9	7.1	*4 788*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	3.7	5.7	3.9	4.1	4.9	4.0	*194 209*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	78.0	77.6	73.9	74.4	77.6	75.2
Hommes nés à l'étranger	70.7	72.4	75.2	77.0	73.2	76.4
Femmes nées dans le pays de résidence	65.5	66.8	65.4	66.5	66.5	66.0
Femmes nées à l'étranger	52.9	55.9	58.7	56.7	55.4	57.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.9	4.8	8.8	8.6	5.2	7.7
Hommes nés à l'étranger	9.7	7.5	9.3	8.1	7.8	7.9
Femmes nées dans le pays de résidence	4.7	3.8	7.1	7.0	4.1	5.9
Femmes nées à l'étranger	7.9	7.2	9.7	10.3	7.2	8.4

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	5.9	3.2	1.1	0.3	3.1	0.1	
PIB/tête (niveau en USD)	5.5	2.6	0.4	-1.2	2.6	-0.6	*34 773*
Emploi (niveau en milliers)	1.2	1.0	0.5	1.2	0.9	0.1	*29 519*
Pourcentage de la population active							
Chômage	5.5	4.9	8.1	7.9	5.1	6.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161188

Slovénie

Les flux migratoires en Slovénie ont récemment augmenté. En 2012, 12 300 étrangers ont immigré dans le pays, soit 6.7 % de plus que l'année précédente, mais le chiffre est tombé à 11 700 en 2013. La plupart des immigrés étrangers en 2012 étaient des ressortissants de pays de l'ex-Yougoslavie (74 %), suivis par des ressortissants de l'UE (17 %). En 2013, environ 25 % étaient des ressortissants de l'UE ; cette hausse est liée à l'entrée de la Croatie dans l'UE à la mi-2013.

L'émigration totale en 2012 a concerné 14 400 personnes, soit 19.6 % de plus qu'en 2011. Les niveaux d'émigration étaient comparables en 2013, avec 14 100 personnes. Si la Slovénie enregistre un solde migratoire positif pour les étrangers, elle présente un solde migratoire négatif pour les citoyens slovènes, dont l'émigration nette s'élevait à 5 500 en 2012 et à 4 400 en 2013.

Près de 22 000 nouveaux permis de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2012, dont 10 500 permis de séjour permanent et 11 700 permis de séjour temporaire. Suite à la transposition dans le droit interne de la Directive européenne « Carte bleue » en 2011, seulement onze demandes de Carte bleue européenne ont été déposées en Slovénie en 2012.

Dans l'ensemble, le nombre d'autorisations de séjour temporaire délivrées en 2012 a atteint 48 300 (y compris les nouveaux permis et les renouvellements, ainsi que l'enregistrement de ressortissants de l'EEE). Leur nombre a légèrement diminué en 2013, s'établissant à 44 800. Le nombre de nouveaux premiers permis de séjour temporaire s'élevait à 11 500 en 2011 et en 2012, mais il est tombé à 9 100 en 2013. La proportion de permis accordés pour un emploi ou du travail est passée de 57 % en 2011 à 38 % en 2013, tandis que la proportion des permis délivrés pour d'autres motifs a augmenté.

À la fin de 2012, 106 600 étrangers étaient enregistrés en Slovénie et étaient titulaires d'un permis de séjour ou d'un certificat d'enregistrement de séjour, soit environ 5 % de plus qu'en 2011. À la fin de 2013, ce montant avait augmenté pour atteindre 110 300. Alors que moins de 10 % de la population étrangère en Slovénie étaient des ressortissants de l'EEE en 2012, la proportion est passée à 20 % en 2013 avec l'entrée de la Croatie dans l'UE. Les cinq premiers pays d'origine des étrangers étaient les pays voisins des Balkans : Bosnie-Herzégovine (46 900), Kosovo (12 700), Croatie (10 800), Ex-République yougoslave de Macédoine (10 500) et Serbie (9 900). En 2013, la plupart des permis temporaires en cours de validité avaient été délivrés pour des raisons professionnelles (environ 47 %), suivis par des permis accordés au titre du regroupement familial (29 %). La part des permis de séjour permanent dans l'ensemble des permis a augmenté entre 2009 et 2013, passant de 39 % à 55 %.

Le nombre de demandes d'asile est passé de 400 en 2011 à 350 en 2012, et à 300 en 2013. En 2013, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Syrie (23 %) et le Kosovo (13 %). Environ 10 % des demandeurs ont été reconnus comme réfugiés, et d'autres (6 % en 2012 et 5 % en 2013) ont bénéficié d'une protection subsidiaire. À la fin de 2012, 170 personnes bénéficiaient d'une protection internationale en Slovénie. Durant les trois premières années, ces personnes peuvent bénéficier d'un programme d'intégration individualisé et 80 personnes ont participé à ce type de programme en 2012.

En 2012, 1 400 franchissements de frontière illégaux ont été comptabilisés, soit 56 % de plus que l'année précédente. En 2013, le nombre de franchissements illégaux n'était que d'environ 900, soit 36 % de moins qu'en 2012.

Les programmes d'intégration pour les ressortissants de pays tiers mis en place en 2008 englobent des cours de langue slovène, d'histoire, de culture, des cours sur les institutions, le dialogue interculturel, des mesures visant à faciliter l'intégration de groupes cibles spécifiques dans la société, et des projets de sensibilisation à l'intention des employeurs. En 2012, plus de 1 500immigrés ont suivi des cours de langue slovène. Une nouvelle composante des programmes d'intégration instaurée en 2012 vise des groupes d'immigrés particuliers (par exemple, cours à l'intention des parents d'enfants inscrits dans des écoles primaires avec une très forte population immigrée, programmes pour l'intégration des femmes et des mineurs dans la société). D'autres programmes visent les employeurs slovènes pour les informer sur les programmes d'intégration destinés aux ressortissants de pays tiers.

En mars 2013, la Slovénie a conclu un accord bilatéral avec la Bosnie-Herzégovine relatif à l'emploi de ressortissants de Bosnie-Herzégovine en Slovénie. Les deux pays coopéreront, la Bosnie-Herzégovine se réservant la possibilité de suspendre le placement de travailleurs dont le départ pourrait avoir des conséquences négatives sur le marché du travail. D'autres initiatives administratives menées en 2012 ont concerné notamment la création d'une nouvelle Direction des affaires administratives intérieures, Migration et Naturalisation, au sein du ministère de l'Intérieur. Cette Direction comprendra un Office de la migration et un Office de la naturalisation.

En 2014, la Slovénie a modifié sa loi sur les étrangers en vue de transposer la Directive européenne « permis unique ». À compter de 2015, un certain nombre de réformes entreront en vigueur en vue de simplifier les procédures d'octroi de permis. Outre l'instauration de « guichets uniques » et d'une procédure unique pour l'octroi de permis, les changements de statut à l'intérieur du pays seront rendus plus faciles. La durée maximale de traitement des demandes de permis a été réduite de 90 à 60 jours.

Pour en savoir plus :

www.mddsz.gov.si/en
www.mnz.gov.si/en
www.stat.si/eng
www.infotujci.si/.

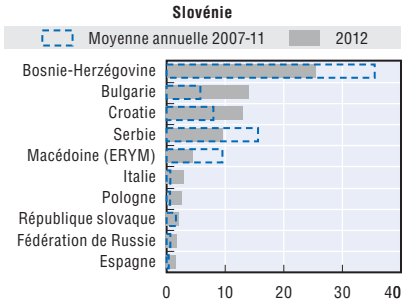
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SLOVÉNIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	..	8.8	8.4	..	12.6	17.3
Sorties	1.0	3.3	1.0	0.8	3.2	4.7	1.7

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	4.6	0.8	0.2	0.1	0.5	0.1	*305*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.2	2.9	1.6	2.6	1.3	6.2	*5*
Accroissement naturel	-0.2	-0.3	1.8	1.6	-0.6	1.2	*3*
Solde migratoire	1.4	3.2	-0.3	1.0	1.9	4.9	*2*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	11.2	14.6	..	..	*300*
Population étrangère	..	..	4.9	5.0	..	..	*107*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	#N/A	..	1.9	0.8	..	..	*768*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	66.7	70.2	67.6	67.0	69.4	70.7
Hommes nés à l'étranger	66.7	72.7	68.4	71.4	69.8	71.4
Femmes nées dans le pays de résidence	58.2	61.3	61.6	61.0	60.2	63.1
Femmes nées à l'étranger	61.3	61.6	54.3	55.2	62.1	59.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	6.2	8.2	8.6	5.7	5.9
Hommes nés à l'étranger	10.0	6.2	9.7	8.3	6.5	7.2
Femmes nées dans le pays de résidence	7.1	7.1	7.8	9.1	6.8	6.2
Femmes nées à l'étranger	7.9	7.8	14.0	14.5	8.7	9.0

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.3	4.0	0.7	-2.5	4.2	0.9	
PIB/tête (niveau en USD)	4.0	3.8	0.5	-2.7	4.0	0.4	*27 921*
Emploi (niveau en milliers)	2.0	0.6	-3.1	-1.3	1.0	-0.5	*924*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.7	6.5	8.2	8.8	6.3	6.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161138

Suède

En décembre 2013, la Suède comptait 9 millions d'habitants, dont 1.5 million (15.9 %) étaient nés à l'étranger et environ 468 000 nés en Suède de parents nés tous les deux à l'étranger. Ensemble, ces deux groupes constituaient 21 % de la population totale. En 2013, la population suédoise s'est accrue d'environ 89 000 personnes par rapport à l'année précédente. 68 % de l'accroissement de la population nationale était lié à l'immigration de personnes nées à l'étranger en 2013, contre 63 % en 2012.

L'immigration vers la Suède a été importante ces dernières années. En 2013, elle a atteint un nouveau pic avec quelque 116 600 personnes, en hausse par rapport à 111 100 en 2012. Cela représentait une progression de 5 % par rapport à l'année précédente. Les immigrés humanitaires en provenance de Syrie et de Somalie représentaient environ 20 % du flux d'immigration total. En 2013, les chiffres de l'émigration ont baissé de près de 1 000, s'établissant à environ 51 700, d'où un solde migratoire de plus de 65 000.

Le nombre de permis de séjour délivrés a augmenté de 103 000 en 2011 à 111 100 en 2012 et à 116 600 en 2013. Le nombre de réfugiés et de personnes nécessitant une protection s'élevait à 16 700 en 2012, et a augmenté en 2013 pour atteindre 29 000. Le nombre de personnes autorisées à séjourner dans le pays dans le cadre des accords UE/EEE a diminué, tombant de 24 600 en 2012 à 20 700. Les autres évolutions étaient moins spectaculaires. Le nombre de permis accordés au titre du regroupement familial est passé de 40 900 à 39 800, tandis que ceux délivrés pour raisons professionnelles est passé de 19 900 à 19 300. Des permis de travail ont principalement été délivrés pour des emplois peu qualifiés dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, le nettoyage et la restauration ; le deuxième groupe majeur était constitué de professionnels, notamment des informaticiens et des ingénieurs. Les principaux pays d'origine étaient la Thaïlande, l'Inde, la Chine, la Syrie et l'Iran.

Suite à l'intensification du conflit en Syrie en 2013, le Conseil suédois des migrations a décidé en septembre 2013 que les permis de séjour accordés pour cause de situation générale de violence en Syrie seraient des permis de séjour permanent. Il continue cependant à examiner chaque demande d'asile séparément, par exemple pour déterminer s'il existe des raisons d'accorder le statut de réfugié.

En 2013, le Conseil suédois des migrations a reçu environ 54 300 demandes d'asile, une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente (où on avait enregistré 43 900 demandes d'asile, ce qui représentait déjà une hausse de 48 % par rapport à 2011). Les demandes venaient principalement de Syrie, de personnes sans nationalité, d'Érythrée, de Somalie et d'Afghanistan. Environ un tiers des décisions rendues pendant l'année étaient des reconnaissances du droit d'asile. Le nombre d'enfants non accompagnés est en hausse. 3 600 demandes ont concerné des mineurs non accompagnés en 2012, et 3 900 en 2013, la plupart provenant d'Afghanistan, de Somalie, de Syrie et d'Érythrée.

En 2013, on a dénombré quelque 50 200 naturalisations, soit une légère régression par rapport à 2012 (51 200). Le premier groupe concerné était les Irakiens (29 % en 2013).

Le gouvernement suédois met actuellement en œuvre des réformes proposées par le Comité parlementaire sur la migration circulaire et le développement. L'agence suédoise d'information des consommateurs a été chargée de créer un site Internet permettant de comparer les tarifs pour les transferts de fonds afin d'améliorer la sécurité et la transparence et de réduire le coût des opérations. Des réformes législatives entrées en vigueur en juillet 2014 visent à faciliter la migration circulaire entre la Suède et des pays tiers, et à renforcer les effets positifs de la migration sur le développement.

D'autres réformes législatives entrées en vigueur en août 2014 instaurent de nouvelles mesures de contrôle visant à réduire les abus du système d'immigration de travail et à prévenir l'exploitation de travailleurs immigrés provenant de pays extérieurs à l'UE/EEE.

Pour l'exercice budgétaire 2014, le gouvernement a engagé un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'intégration. Il a notamment adopté une réglementation obligeant les nouveaux arrivants bénéficiant d'un plan d'introduction à accepter une offre d'emploi adéquate, modifié les règles concernant les primes d'introduction qui réduisent les délais jusqu'au lancement du plan d'introduction, et instauré une aide à la recherche d'un logement.

Depuis janvier 2013, l'examen des titres et diplômes étrangers relève du Conseil suédois des universités et de l'enseignement supérieur, qui est désormais chargé de l'évaluation des diplômes délivrés par des établissements d'enseignement secondaire du deuxième cycle à l'étranger, et de certaines autres qualifications de l'enseignement supérieur. En 2013, l'agence a reçu près de 14 000 demandes, dont près de 10 000 ont abouti. Les demandes de reconnaissance dans des professions réglementées sont transmises à d'autres organismes compétents, tels que le Conseil national de la santé et de la protection sociale.

Le gouvernement applique tout un ensemble de mesures tendant à améliorer les résultats scolaires pour la période 2013-16. Ces initiatives visent notamment la prolongation du temps d'enseignement pour les nouveaux élèves dans les écoles primaires, le renforcement des compétences des enseignants et des directeurs, des enquêtes sur les connaissances des nouveaux élèves, le renforcement de la qualité de l'enseignement linguistique et de l'information en différentes langues sur le libre choix des établissements scolaires.

Pour en savoir plus :

www.migrationsverket.se
www.scb.se.

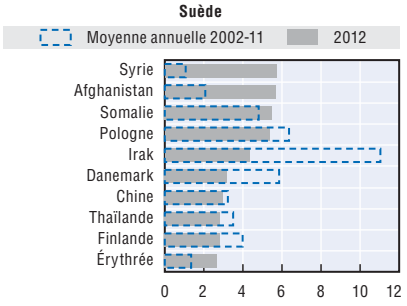
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.8	5.6	8.0	8.7	6.0	8.6	82.6
Sorties	1.4	1.7	2.5	2.8	1.8	2.2	26.6

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	4.8	4.4	6.6	5.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	27.1	33.6	37.7	41.1
Humanitaire	12.7	17.4	17.6	21.2
Libre circulation	27.3	26.4	38.0	32.3
Autres	..	..	..	..
Total	71.8	81.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	10.8	10.3	13.0	14.1
Stagiaires	0.6	0.4	0.5	0.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	0.5	3.8	5.7	4.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	4.8	17.2	19.1	12.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	1.8	1.9	3.1	4.6	2.9	3.1	*43 876*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.5	4.0	7.1	7.7	4.5	8.0	*73*
Accroissement naturel	-0.3	1.0	2.3	2.2	0.9	2.2	*21*
Solde migratoire	2.8	3.0	4.8	5.4	3.6	5.8	*52*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	11.3	12.5	15.1	15.5	12.3	14.3	*1 473*
Population étrangère	5.3	5.1	6.9	7.0	5.2	6.4	*667*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	8.8	7.8	5.8	7.7	7.6	5.4	*50 179*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	74.3	76.2	77.5	77.4	76.5	77.0
Hommes nés à l'étranger	59.6	63.7	67.5	67.5	64.5	67.8
Femmes nées dans le pays de résidence	71.8	72.6	74.4	75.0	73.5	73.8
Femmes nées à l'étranger	54.7	58.4	57.8	58.4	58.9	57.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.1	7.0	6.3	6.7	5.8	6.3
Hommes nés à l'étranger	13.5	15.1	16.6	16.9	13.4	14.6
Femmes nées dans le pays de résidence	4.3	6.9	6.2	6.3	5.4	6.2
Femmes nées à l'étranger	11.2	13.7	15.9	15.1	11.6	14.6

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	4.5	3.2	2.9	0.9	3.3	1.4	
PIB/tête (niveau en USD)	4.3	2.7	2.2	0.2	2.9	0.6	*42 022*
Emploi (niveau en milliers)	2.2	0.4	2.3	0.6	0.4	0.9	*4 655*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.7	7.7	7.8	8.0	7.0	7.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161152

Suisse

En 2012, 143 800 immigrés sont entrés en Suisse en vue d'un séjour de longue durée (niveau proche de celui de 2011). Plus de 72 % venaient de pays membres de l'UE/EEE, dont la proportion a augmenté de 2 points de pourcentage par rapport à 2011. Les principaux pays d'origine des immigrés en 2012 étaient l'Allemagne et le Portugal, dont les ressortissants représentaient respectivement 19 % et 13 % des entrées. La part des ressortissants portugais a progressé par rapport à l'année précédente. L'immigration de ressortissants italiens est également en hausse depuis 2007. S'agissant des motifs d'immigration, c'était essentiellement le travail (63.5 %) pour les ressortissants de l'UE/EEE, et le regroupement familial (52.4 %) pour les ressortissants de pays tiers. En 2013, le nombre total des entrées s'est accru de 8 %, pour atteindre 155 400.

En 2012, 65 900 départs d'étrangers ont été enregistrés en Suisse (1 800 de plus qu'en 2011), dont 71.3 % concernaient des ressortissants de l'UE/EEE, et 45 % des personnes âgées de 20 à 34 ans. En 2013, il a été enregistré plus de 70 000 départs d'étrangers.

À la fin de 2012, la population étrangère en Suisse s'élevait à 1 825 100 personnes, une progression de 3 % en un an. Les étrangers représentaient 22.8 % de la population. Une hausse de 3.4 % a été enregistrée en 2013, portant la population étrangère à 1 886 600. En 2013, les étrangers les plus représentés étaient les Italiens (16 %), les Allemands (15.5 %), les Portugais (13.5 %) et les Français (5.8 %).

Les ressortissants de l'UE/EEE représentaient plus de 90 % des travailleurs étrangers admis en Suisse en 2012 (66 700 personnes). Les ressortissants allemands constituaient le groupe le plus important des entrées de travailleurs en 2012, tandis qu'au premier semestre de 2013 on a constaté une augmentation sensible de la part des travailleurs étrangers originaires d'Europe du Sud (Portugal, Italie, Espagne et Grèce).

En 2012, on a observé une hausse importante du nombre de demandeurs d'asile en Suisse : 28 600 nouvelles demandes ont été soumises, le niveau le plus élevé depuis 1999 et 27 % de plus qu'en 2011, année au cours de laquelle 22 600 demandes avaient été soumises. En 2013, le nombre est tombé à 21 500. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2013 étaient l'Érythrée, la Syrie, le Nigéria et la Tunisie. En 2012, le nombre total de personnes admises comme réfugiés s'élevait à 2 500, soit un taux d'approbation de 12 % – moins que les 21 % observés en 2011. Le taux de reconnaissance du statut de réfugié a dépassé 15 % en 2013. Outre les réfugiés reconnus comme tels, d'autres demandeurs d'asile ont été admis à titre provisoire.

En 2012, le nombre de naturalisations en Suisse s'est élevé à 33 500, poursuivant un déclin entamé en 2006, bien que le chiffre soit remonté à 34 300 en 2013. Les principaux groupes de personnes naturalisées en 2013 étaient des ressortissants d'Italie, d'Allemagne, du Kosovo et de Serbie.

Le nombre de permis de séjour accordés à des ressortissants de l'UE8 a fortement augmenté après que le principe de la libre circulation a été étendu à ce groupe le 1er mai 2011. Des mesures limitant l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail seront mises en œuvre jusqu'en 2016. La clause de sauvegarde appliquée à l'égard des travailleurs qui sont des ressortissants des autres pays de l'UE a été levée au printemps 2014.

S'agissant de l'appui à l'intégration des étrangers, le renforcement de la coopération entre la Confédération, les cantons, les villes et les collectivités locales s'est poursuivi en 2012 et en 2013. Depuis 2014, les cantons apportent un appui à l'intégration des étrangers dans huit domaines clés définis avec la Confédération. Des objectifs stratégiques en matière d'intégration reflétant les situations locales ont déjà été fixés au cours de l'année 2012. Des composantes obligatoires, fondées sur le principe « encourager et exiger », devraient être renforcées, et certains éléments introduits dans la législation.

Concernant la loi sur la naturalisation, on a cherché à assurer la cohérence entre les réglementations régissant le séjour des étrangers et leurs obligations d'intégration, y compris des exigences linguistiques, ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures. Le Parlement fédéral a adopté la nouvelle loi sur la nationalité en juin 2014. La durée du séjour requise baisse de 12 à 10 ans.

Un référendum organisé en juin 2013 a confirmé les modifications de la loi sur l'asile visant les demandeurs d'asile qui constituent une menace pour l'ordre public et la sécurité. La nouvelle ordonnance a instauré une phase d'examen qui devrait permettre d'évaluer de nouvelles modalités en matière d'asile. La réforme devrait notamment avoir pour effet d'accélérer les procédures d'asile.

Soumise à la votation le 9 février 2014, l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » a été acceptée. Elle vise à imposer des quotas annuels en matière d'immigration. Le Conseil fédéral a pris des mesures pour répondre aux exigences de l'initiative et présenté un plan en juin 2014. En juillet 2014, la Suisse a présenté à l'UE une demande de révision de l'accord sur la libre circulation des personnes. Tant qu'une nouvelle législation n'est pas en place, tous les accords actuels restent en application.

Pour en savoir plus :

www.bfm.admin.ch/bfm/en/home.html
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/themen/01/07.html.

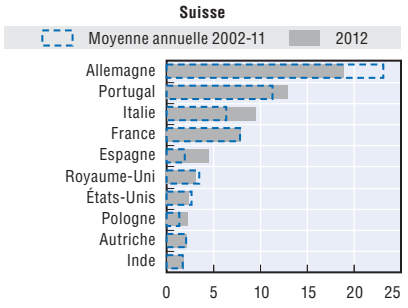
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	12.2	12.7	18.0	18.1	13.2	18.3	143.8
Sorties	7.8	6.7	8.1	8.3	6.7	7.6	65.9

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	2.3	2.2	1.9	1.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	17.8	20.7	14.3	16.5
Humanitaire	5.8	4.2	4.6	3.4
Libre circulation	96.5	96.7	77.6	77.0
Autres	1.9	1.8	1.5	1.5
Total	124.3	125.6	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	8.6	11.7	11.3	11.3
Stagiaires	0.3	0.0	0.0	0.1
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	101.6	92.6	90.1	93.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	2.5	1.4	2.5	3.3	2.2	2.0	*25 948*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau ('000) 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.5	5.9	10.0	10.7	7.0	10.6	*85*
Accroissement naturel	2.2	1.6	2.3	2.4	1.5	2.0	*19*
Solde migratoire	3.3	4.3	7.7	8.3	5.4	8.6	*66*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau ('000) 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	21.9	23.8	27.3	27.9	23.5	26.2	*2 218*
Population étrangère	19.3	20.3	22.4	22.9	20.2	21.7	*1 825*

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	2.1	2.6	2.1	1.9	2.6	2.5	*34 121*

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	85.7	85.6	..	85.5
Hommes nés à l'étranger	..	..	84.4	84.1	..	83.6
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	75.9	76.0	..	75.5
Femmes nées à l'étranger	..	..	67.3	68.3	..	67.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	2.8	3.1	..	3.0
Hommes nés à l'étranger	..	..	6.2	6.4	..	6.6
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	3.4	3.2	..	3.5
Femmes nées à l'étranger	..	..	7.3	7.9	..	8.1

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	7.0	2.7	1.8	1.0	1.8	1.8	
PIB/tête (niveau en USD)	6.4	2.0	0.7	0.3	1.1	0.9	*52 586*
Emploi (niveau en milliers)	0.9	0.7	2.2	1.2	0.6	1.5	*4 513*
Pourcentage de la population active							
Chômage	2.6	4.3	4.0	4.1	3.9	3.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161161

Turquie

La Turquie a récemment attiré un nombre croissant d'étrangers. Au cours des trois dernières années, la population étrangère s'est accrue d'environ 90 000 personnes : alors qu'on dénombrait 177 000 titulaires d'un permis de séjour en 2010, leur nombre a augmenté en 2011 pour atteindre 217 000 personnes, et il s'élevait à 267 300 personnes en 2012. La plupart des permis de séjour ont été délivrés au titre du regroupement familial, une proportion plus faible de permis étant accordée pour des raisons professionnelles ou pour les études. Cependant, le nombre de permis liés au travail est en hausse. En 2012, les autorités turques ont délivré 32 250 permis de travail (soit 48 % de plus que l'année précédente), et 32 850 permis de séjour ont été accordés à des non-ressortissants comme premiers permis ou permis renouvelés à des fins professionnelles (près de 30 % de plus qu'en 2011). En 2013, le nombre de permis de travail accordés a augmenté de 42 %, pour atteindre 45 800.

Les données sur l'immigration de travail en Turquie sont observées et diffusées par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Entre 2011 et 2012, le nombre de travailleurs sous contrat envoyés à l'étranger par l'agence turque pour l'emploi a augmenté, passant de 53 800 à 67 000 ; puis il est retombé en 2013 à 55 400. La plupart des travailleurs sous contrat turcs se trouvaient au Moyen-Orient (le plus gros contingent en Irak) suivi, par la CEI (principalement la Fédération de Russie).

Les interpellations d'immigrés en situation irrégulière se sont multipliées depuis 2010. Le nombre d'immigrés clandestins appréhendés est passé de 32 700 en 2010 à 42 800 en 2011, et a atteint 47 500 en 2012. Près de 60 % des immigrés clandestins appréhendés en 2012 (28 300) étaient des personnes qui étaient restées dans le pays après l'expiration de leur visa. Les cinq principaux pays d'origine de ces immigrés irréguliers étaient les pays voisins : Géorgie (4 300 personnes), Fédération de Russie (1 200 personnes), Ukraine (850 personnes), Roumanie (530 personnes) et Moldavie (340 personnes).

Le nombre de demandes d'asile a augmenté, de 9 200 en 2010 à 16 000 en 2011, et 16 700 en 2012. L'augmentation sensible enregistrée en 2011 était principalement liée à l'augmentation du nombre de demandeurs en provenance d'Irak, dont le nombre a plus que doublé entre 2010 et 2011. En 2012, l'intensification des flux de demandeurs d'asile concernait d'autres nationalités que les Iraniens et les Irakiens. Selon des chiffres du HCR des Nations Unies, la Turquie est devenue l'un des dix premiers pays d'accueil de demandeurs d'asile au monde. Elle est aussi devenue un pays de transit pour la plupart des demandeurs d'asile en route vers l'Europe. En plus de demandeurs d'asile qui arrivent individuellement, la Turquie doit également faire face à l'afflux massif de Syriens : plus de 500 000 entre le début 2011 et la mi-2013.

Les transferts de fonds des travailleurs turcs à l'étranger représentent une part de plus en plus faible du PIB du pays. Alors qu'en 2000-01, ils comptaient pour environ 1.5 % du PIB, en 2012 ils n'en représentaient plus que 0.1 %. Ce recul s'est principalement produit entre 2008 et 2010, période durant laquelle les transferts de fonds des travailleurs turcs à l'étranger ont diminué de moitié, tombant à 830 millions USD. La reprise – en termes nominaux – survenue en 2010 et 2011 (1.05 milliard et 975 millions USD respectivement) a été absorbée par la croissance parallèle du PIB.

Les politiques en matière de migrations internationale et d'asile sont influencées par le processus de négociation sur l'adhésion à l'Union européenne. En 2012, d'importantes réformes législatives ont été menées dans le domaine de la gestion de l'immigration. La nouvelle loi-cadre sur les étrangers et la protection internationale, qui était en discussion depuis 2010, a été adoptée par le Parlement turc au début 2013. En application de cette loi, une Direction générale de la gestion de la migration a été créée sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Les exigences en matière de permis de travail ont été modifiées, et de nouvelles catégories de permis seront instaurées pour les investisseurs. Des négociations sont en cours pour un accord de réadmission entre l'Union européenne et la Turquie en vue de la réadmission des propres ressortissants du pays, de ressortissants de pays tiers et de personnes apatrides.

En 2013, la Turquie a continué de moderniser ses procédures de visa en passant au traitement en ligne, en instaurant des mesures de sécurité biométriques et en modernisant les postes-frontière. Elle a négocié la conclusion d'un partenariat avec FRONTEX. Parmi les thèmes abordés figurent la question d'une gestion intégrée des frontières et le transfert du contrôle de sécurité aux frontières des Forces terrestres turques à un commandement civil. Contrairement aux attentes des autorités de l'Union européenne, la Turquie a continué de libéraliser ses politiques de visa pour certains pays africains et asiatiques. Depuis avril 2014, certaines nationalités, qui pouvaient auparavant obtenir un visa à l'arrivée, doivent demander un visa électronique avant de se rendre en Turquie.

Pour en savoir plus :

www.iskur.gov.tr
www.turkstat.gov.tr
www.nvi.gov.tr
www.mfa.gov.tr
www.csgb.gov.tr.

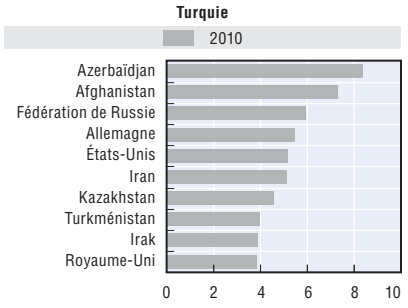
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	..	..	..	..	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie ***Statistiques de permis de résidence (données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2011	**2012**	**2011**	**2012**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2007-11**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.2	0.4	0.1	0.1	*26 470*

Composantes de la croissance de la population	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
Pour 1 000 habitants							
Total	13.8	12.2	13.5	12.0	..	..	*90*
Accroissement naturel	13.8	12.2	11.7	12.0	12.5	11.4	*91*
Solde migratoire	0.0	0.0	1.8	0.0	..	..	*-2*

Effectifs de migrants	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Milliers 2012**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	2.0	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	0.4	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**
Emploi/population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	69.2	..	62.4
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	64.0	..	53.5
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	28.7	..	22.7
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	32.7	..	22.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	7.8	..	10.8
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	11.0	..	11.8
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	9.5	..	11.3
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	12.6	..	13.4

Indicateurs macroéconomiques	**2000**	**2005**	**2011**	**2012**	**Moyenne 2002-06**	**Moyenne 2007-11**	**Niveau 2012**
Croissance annuelle en %							
PIB réel	6.8	8.4	8.8	2.1	7.2	3.7	
PIB/tête (niveau en USD)	5.3	7.1	7.4	0.8	5.9	2.4	*17 967*
Emploi (niveau en milliers)	-2.1	2.2	6.6	2.9	0.9	3.3	*25 321*
Pourcentage de la population active							
Chômage	6.9	10.4	9.6	9.0	10.5	11.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161176

NOTES ET SOURCES DES TABLEAUX DU CHAPITRE 4

Flux migratoires des étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1, A.2 et B.1).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : arrivées et départs de résidents (source : Département de statistique du gouvernement lituanien) ; Roumanie : Changements de résidence (Source : Annuaire de statistiques de Roumanie).

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. *www.oecd.org/migrations/pmi*).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (*www.unhcr.org/statistics*).

Composantes de la croissance de la population totale

Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Bulgarie, Lettonie, Lituanie et Roumanie : Eurostat. Autres pays de l'OCDE et Fédération de Russie : Statistiques de la population active, OCDE, 2011.

Effectifs d'immigrés

Population née à l'étranger

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4).

Population étrangère

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5).

Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : ministère de l'Intérieur.

Naturalisations

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6). Bulgarie, et Lituanie : ministère de l'Intérieur.

Résultats sur le marché du travail

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Mexique, Nouvelle-Zélande : Enquête sur la population active (moyennes annuelles) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica National* (CASEN). États-Unis : *Current Population Survey.*

Indicateurs macroéconomiques

Croissance du PIB et du PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2005 (*source :* OCDE).

Niveau du PIB et du PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs prix courants et PPA courantes (*source :* OCDE).

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2013.

Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères 350
A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 352
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité 353
A.2. Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE 370
Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères 371

Entrées de demandeurs d'asile 375
A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 376
B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité 377
Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 394

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 395
A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 396
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance 398
Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 414
A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 416
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité 418
Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 432

Acquisitions de la nationalité 434
A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 435
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité 437
Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie 454

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Système d'observation permanente des migrations désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Fédération de Russie. Le Système d'observation permanente des migrations n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

- Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2002-12 (ou 2003-13).
- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique des noms de pays en anglais. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.

- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (*www.oecd.org/migrations/pmi*).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Note concernant Israël : Les données pour Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'usage de ces données par l'OCDE ne porte pas préjudice au statut du plateau du Golan, de Jerusalem est et des colonies juïves implantées en Cisjordanie, tel qu'il est défini par le droit international.
- Note concernant Chypre par la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
- Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. La note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente », souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : *i*) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; *ii*) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages *(Quartely National Household Survey)* et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers *(International Passenger Survey)* qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. **Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Australie											
Entrées permanentes	120.2	124.6	147.7	163.1	177.5	191.1	205.3	224.2	208.2	210.7	242.4
Entrées temporaires	240.5	244.7	261.6	289.4	321.6	368.5	420.0	474.8	467.0	504.7	..
Autriche	86.1	93.3	104.2	98.0	82.9	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6
Belgique	70.2	68.8	72.4	77.4	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	110.0
Canada											
Entrées permanentes	229.0	221.3	235.8	262.2	251.6	236.8	247.2	252.2	280.7	248.8	257.9
Entrées temporaires	246.6	227.2	227.1	228.5	248.6	278.0	311.5	291.5	282.0	293.2	315.9
Chili	29.9	29.8	32.1	38.1	48.5	79.4	68.4	57.1	63.9	76.3	100.1
République tchèque	43.6	57.4	50.8	58.6	66.1	102.5	77.8	40.0	30.5	22.6	30.3
Danemark	21.5	18.4	18.7	20.1	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5
Estonie	..	..	0.8	1.0	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1
Finlande	10.0	9.4	11.5	12.7	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3
France	124.2	136.4	141.6	135.9	159.4	145.9	153.3	159.6	157.8	154.8	163.4
Allemagne	658.3	601.8	602.2	579.3	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9
Grèce	..	..	..	65.3	63.2	46.3	42.9	46.5	33.4	23.2	17.7
Hongrie	18.0	19.4	22.2	25.6	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3
Islande	1.9	1.4	2.5	4.7	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8
Irlande	39.9	42.4	41.8	66.1	88.9	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7	32.1
Israël	33.6	23.3	20.9	21.2	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6
Italie	161.9	424.9	394.8	282.8	254.6	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3
Japon	343.8	373.9	372.0	372.3	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9
Corée	158.9	168.9	178.5	253.7	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2
Luxembourg	11.0	12.6	12.2	13.8	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4
Mexique	5.8	6.9	8.5	9.2	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	19.5
Pays-Bas	86.6	73.6	65.1	63.4	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7
Nouvelle-Zélande	48.8	43.4	36.2	54.1	49.8	46.9	46.9	43.6	44.3	40.8	39.1
Norvège	30.8	26.8	27.9	31.4	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0
Pologne	30.2	30.3	36.9	38.5	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1
Portugal	72.0	31.8	34.1	28.1	22.5	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5
Fédération de Russie	184.6	129.1	119.2	177.2	186.4	287.0	281.6	279.9	191.7	356.5	417.7
République slovaque	4.8	4.6	7.9	7.7	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2	2.9
Slovénie	..	..	..	..	..	30.5	43.8	24.1	11.2	18.0	17.3
Espagne	443.1	429.5	645.8	682.7	803.0	920.5	692.2	469.3	431.3	416.3	336.1
Suède	47.3	47.1	46.7	50.6	78.9	82.6	82.0	82.4	79.0	75.9	82.6
Suisse	101.9	94.0	96.3	94.4	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	29.9	..	..
Royaume-Uni	418.0	411.0	500.0	469.0	513.0	500.0	505.0	471.0	498.0	488.0	418.0
États-Unis											
Entrées permanentes	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6
Entrées temporaires	1 282.6	1 233.4	1 299.3	1 323.5	1 457.9	1 606.9	1 617.6	1 419.2	1 517.9	1 616.8	1 675.9

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.
Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161209*

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	81.6	88.2	125.0	147.7	151.7	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	177.8	35
Roumanie	24.0	23.8	23.5	23.3	23.4	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	120.5	37
Bulgarie	13.2	13.4	11.6	9.1	7.5	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	60.2	35
Hongrie	16.5	14.3	17.4	18.6	18.6	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	54.5	30
Italie	25.0	21.6	19.6	18.3	17.7	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	36.9	38
Grèce	15.0	12.1	10.2	9.0	8.2	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	32.7	42
Turquie	58.1	49.8	42.6	36.0	29.6	26.7	26.7	27.2	27.6	28.6	26.2	38
Serbie	26.4	22.8	21.7	17.5	10.9	2.2	7.0	9.1	19.1	18.4	24.1	42
Espagne	8.5	7.7	7.6	7.1	8.2	8.6	7.8	9.0	10.7	16.2	23.3	45
Chine	18.5	16.1	13.1	12.0	12.9	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	19.7	51
États-Unis	15.5	14.7	15.3	15.2	16.3	17.5	17.5	17.7	18.3	20.1	19.6	46
Fédération de Russie	36.5	31.8	28.5	23.1	16.4	15.0	15.1	15.7	16.1	17.5	18.8	63
Inde	9.4	9.2	9.1	8.4	8.9	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	18.1	31
France	12.7	12.3	12.5	12.3	13.6	13.8	13.0	12.9	13.3	13.8	14.5	49
République slovaque	11.6	10.6	11.6	11.8	11.3	9.4	8.7	8.5	8.6	12.2	13.9	38
Autres pays	286.0	253.5	232.8	209.9	203.1	207.0	206.7	224.4	244.2	274.3	305.3	
Total	**658.3**	**601.8**	**602.2**	**579.3**	**558.5**	**574.8**	**573.8**	**606.3**	**683.5**	**841.7**	**965.9**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUSTRALIE (PERMANENTS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Nouvelle-Zélande	21.6	16.4	18.7	22.4	23.8	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	44.3	49
Inde	7.6	8.2	11.3	12.8	15.2	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	27.9	46
Royaume-Uni	14.6	18.6	25.7	26.2	30.9	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	27.0	47
Chine	9.1	9.4	12.5	15.2	17.3	21.1	20.7	22.9	25.0	29.0	25.6	56
Philippines	3.4	3.6	4.4	4.8	5.4	6.1	7.1	8.9	10.3	10.7	12.8	55
Afrique du Sud	7.2	5.9	7.1	5.7	4.8	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	8.0	50
Sri Lanka	2.4	2.3	2.1	3.0	3.3	3.8	4.8	5.3	5.8	4.9	6.1	47
Malaisie	2.6	3.9	5.1	4.7	4.8	4.8	5.1	5.4	4.9	5.0	5.4	53
Corée	2.0	2.3	2.8	3.5	4.0	4.2	5.0	5.2	4.3	4.3	5.0	55
Irlande	1.0	1.2	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	5.0	41
Viet Nam	2.5	3.0	2.5	2.5	2.9	3.4	3.0	3.3	3.9	4.8	4.8	64
Iran	0.6	0.8	0.8	1.0	0.9	1.0	1.2	2.2	2.1	3.3	4.6	43
Pakistan	1.1	1.0	1.4	1.7	1.6	1.8	1.9	2.1	2.0	2.1	4.3	45
Afghanistan	0.7	1.0	1.3	3.5	3.5	2.6	2.0	2.0	3.2	3.4	3.6	25
États-Unis	2.6	2.5	3.0	3.0	2.9	2.8	3.0	3.1	3.2	3.0	3.3	54
Autres pays	41.2	44.6	47.4	51.5	54.5	53.5	53.6	58.2	54.8	50.9	54.6	
Total	**120.2**	**124.6**	**147.7**	**163.1**	**177.5**	**191.1**	**205.3**	**224.2**	**208.2**	**210.7**	**242.4**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Allemagne	9.2	10.9	13.2	14.7	15.9	18.0	19.2	17.6	18.0	17.4	17.8	46
Roumanie	4.8	5.7	5.5	5.1	4.5	9.3	9.2	9.3	11.3	12.9	13.4	52
Hongrie	2.6	2.8	3.2	3.4	3.6	4.5	5.2	5.8	6.4	9.3	13.1	49
Pologne	3.0	3.4	7.0	6.8	5.7	5.3	4.4	3.8	4.0	6.4	7.1	41
Serbie	9.9	10.5	11.6	11.7	7.4	6.4	6.1	4.6	7.2	6.1	6.8	44
République slovaque	2.5	2.6	3.5	3.6	3.5	3.6	4.9	4.0	4.0	5.3	6.0	55
Bosnie-Herzégovine	4.9	5.4	5.4	4.6	3.2	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	4.1	42
Turquie	11.3	10.4	8.2	7.7	4.9	5.2	5.0	4.7	4.3	3.8	4.1	41
Afghanistan	1.1	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	3.8	20
Bulgarie	1.5	1.7	1.7	1.4	1.2	2.2	2.5	2.6	3.1	3.2	3.6	50
Fédération de Russie	1.8	4.0	6.8	4.0	2.5	2.2	2.9	2.4	2.2	2.6	3.4	56
Italie	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	40
Iran	1.0	1.2	1.0	1.0	2.2	2.0	1.7	1.9	1.6	1.3	2.4	46
Croatie	3.8	3.4	3.3	2.8	2.5	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	45
Slovénie	0.5	0.4	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	1.3	1.9	36
Autres pays	36.9	39.2	42.7	40.2	30.7	24.7	24.9	26.5	26.1	29.2	33.2	
Total	**86.1**	**93.3**	**104.2**	**98.0**	**82.9**	**91.5**	**94.4**	**91.7**	**96.9**	**109.9**	**125.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
France	8.1	8.2	9.5	10.4	11.6	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	13.3	51
Roumanie	1.0	1.0	1.4	2.3	3.1	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	11.2	41
Pays-Bas	8.4	8.5	8.8	10.1	11.5	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	9.1	48
Pologne	2.4	2.1	3.5	4.8	6.7	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	8.6	46
Espagne	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	6.0	50
Maroc	8.5	8.4	8.0	7.1	7.5	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	5.7	51
Italie	2.3	2.3	2.3	2.5	2.6	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	5.2	44
Bulgarie	0.5	0.5	0.7	0.9	0.8	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	4.5	45
Portugal	1.6	1.8	1.9	1.9	2.0	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	4.2	45
Allemagne	3.0	2.9	3.3	3.3	3.3	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	2.9	53
États-Unis	2.7	2.5	2.6	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	54
Inde	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	2.2	41
Turquie	3.9	3.8	3.2	3.4	3.0	3.2	3.2	3.1	3.2	2.9	2.1	48
Royaume-Uni	2.5	2.5	2.4	2.2	2.0	2.0	2.4	1.9	2.2	2.1	2.0	45
Grèce	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.5	0.8	0.7	0.8	1.1	1.5	48
Autres pays	22.3	20.9	21.4	22.3	22.9	24.3	27.9	29.7	33.7	34.5	28.9	
Total	**70.2**	**68.8**	**72.4**	**77.4**	**83.4**	**93.4**	**106.0**	**102.7**	**113.6**	**117.9**	**110.0**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CANADA (PERMANENTS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	33.3	36.3	36.4	42.3	33.1	27.0	29.3	29.0	30.2	28.7	33.0	53
Philippines	11.0	12.0	13.3	17.5	17.7	19.1	23.7	27.3	36.6	35.0	32.7	54
Inde	28.8	24.6	25.6	33.1	30.8	26.1	24.5	26.1	30.3	25.0	28.9	49
Pakistan	14.2	12.4	12.8	13.6	12.3	9.5	8.1	6.2	5.0	6.1	9.9	51
États-Unis	5.3	6.0	7.5	9.3	10.9	10.5	11.2	9.7	9.2	8.8	9.4	49
France	4.0	4.2	5.1	5.5	5.0	5.6	6.4	7.4	6.9	5.9	8.1	45
Iran	7.9	5.7	6.1	5.5	7.1	6.7	6.0	6.1	6.8	6.8	6.5	50
Royaume-Uni	4.7	5.2	6.1	5.9	6.5	8.1	9.2	9.6	9.5	6.6	6.4	43
Haïti	2.2	1.9	1.7	1.7	1.7	1.6	2.5	2.1	4.6	6.2	5.6	55
Corée	7.3	7.1	5.3	5.8	6.2	5.9	7.2	5.9	5.5	4.6	5.3	53
Égypte	1.6	1.9	2.1	2.1	1.7	2.0	2.3	2.5	4.3	3.4	4.8	48
Émirats arabes unis	4.4	3.3	4.4	4.1	4.1	3.4	4.7	4.6	6.8	5.2	4.3	47
Mexique	1.9	1.7	2.2	2.9	2.8	3.2	2.8	3.1	3.9	3.6	4.0	51
Colombie	3.2	4.3	4.4	6.0	5.8	4.8	5.0	4.2	4.8	4.3	3.7	54
Maroc	4.1	3.2	3.5	2.7	3.1	3.8	3.9	5.2	5.9	4.2	3.6	49
Autres pays	95.0	91.6	99.5	104.3	102.9	99.6	100.2	103.2	110.4	94.4	91.5	
Total	**229.0**	**221.3**	**235.8**	**262.2**	**251.6**	**236.8**	**247.2**	**252.2**	**280.7**	**248.8**	**257.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CHILI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pérou	12.8	12.9	15.6	20.0	28.6	53.2	39.0	27.6	27.7	30.7	38.6	51
Colombie	1.1	1.0	1.1	1.7	2.4	3.3	4.4	5.3	7.2	12.5	17.8	55
Bolivie	0.9	1.3	1.4	1.6	1.9	6.0	4.5	3.6	5.8	7.2	13.6	51
Argentine	4.9	4.9	4.3	4.1	3.5	3.0	3.7	3.9	3.8	3.8	4.9	39
République dominicaine	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.0	0.6	1.0	1.8	4.4	70
Équateur	2.6	2.0	1.8	1.9	2.2	3.1	3.1	2.7	2.5	2.9	3.6	50
États-Unis	1.6	1.6	1.3	1.5	1.5	1.5	2.1	2.2	2.9	3.0	3.5	39
Espagne	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.2	2.5	35
Chine	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.3	1.3	1.3	1.6	1.9	34
Haïti	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	1.8	31
Brésil	0.7	0.7	0.8	0.8	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.4	1.7	52
Venezuela	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	1.1	1.2	52
Mexique	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	44
Paraguay	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	58
France	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	45
Autres pays	3.2	3.1	3.3	3.7	4.0	4.0	5.7	5.3	6.0	6.0	1.8	
Total	**29.9**	**29.8**	**32.1**	**38.1**	**48.5**	**79.4**	**68.4**	**57.1**	**63.9**	**76.3**	**100.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	55.7	52.4	67.4	115.8	161.2	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	127.3	50
États-Unis	19.1	17.8	18.1	18.0	17.8	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	28.9	52
Viet Nam	3.0	6.7	7.8	18.0	20.0	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	24.7	58
Thaïlande	6.8	7.1	9.8	13.7	15.8	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	13.8	42
Ouzbékistan	3.9	7.0	3.6	3.2	4.8	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	11.4	29
Philippines	7.4	10.0	10.1	16.5	17.9	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	9.9	57
Cambodge	0.1	0.8	0.9	0.8	2.2	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	9.5	25
Indonésie	9.9	9.3	5.2	10.2	6.9	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	8.3	11
Népal	1.0	1.9	1.5	0.6	1.1	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	6.9	12
Canada	5.1	5.1	5.4	5.5	5.6	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	6.0	54
Japon	8.7	7.7	7.0	6.8	5.5	5.0	4.7	4.4	4.7	5.5	5.8	70
Mongolie	2.0	4.6	5.1	8.3	9.6	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	5.7	40
Sri Lanka	0.8	2.4	1.9	5.0	4.1	2.5	4.8	1.7	4.2	5.9	4.7	4
Myanmar	0.2	0.8	0.8	0.6	1.8	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4.1	2
Fédération de Russie	8.1	9.3	5.5	4.2	3.7	3.4	2.6	2.9	2.6	2.6	2.7	40
Autres pays	27.1	26.1	28.5	26.3	25.1	21.7	23.4	21.3	26.2	28.4	30.6	
Total	**158.9**	**168.9**	**178.5**	**253.7**	**303.0**	**300.4**	**302.2**	**232.8**	**293.1**	**307.2**	**300.2**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	0.4	0.4	0.7	1.3	2.5	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	3.3	40
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	3.2	39
Allemagne	0.8	0.8	1.0	1.3	1.9	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	1.8	53
Lituanie	0.4	0.3	0.5	0.6	0.8	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	1.5	46
Philippines	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.4	94
Norvège	1.3	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	63
Bulgarie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.2	38
Ukraine	0.4	0.5	0.6	0.9	1.3	1.8	1.8	1.4	1.2	1.2	1.2	39
Suède	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	54
Royaume-Uni	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	37
Inde	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	0.9	41
États-Unis	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.7	0.9	0.9	0.9	50
Espagne	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	48
Chine	1.0	1.4	1.2	1.0	0.8	1.0	1.3	1.0	0.8	0.8	0.8	58
Lettonie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.7	0.9	0.8	0.7	49
Autres pays	14.1	10.4	9.7	9.5	10.3	12.3	13.1	12.6	13.5	13.4	14.2	
Total	**21.5**	**18.4**	**18.7**	**20.1**	**24.0**	**31.4**	**37.0**	**32.0**	**33.4**	**34.6**	**35.5**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	40.2	41.2	73.4	82.5	78.5	85.0	93.6	61.8	47.9	43.2	35.0	41
Roumanie	48.3	55.0	103.6	108.3	131.5	197.6	71.5	52.4	62.6	60.9	34.6	53
Royaume-Uni	25.3	31.8	48.4	44.7	42.5	38.2	25.0	19.2	17.3	16.6	17.3	47
Chine	5.7	7.5	20.3	18.4	16.9	20.4	27.2	18.6	17.4	16.7	14.2	52
Italie	10.4	10.0	15.0	16.5	18.6	21.2	18.0	13.6	12.9	13.1	13.2	43
Colombie	34.2	11.1	21.5	24.9	35.6	41.7	42.2	25.6	18.1	16.1	12.4	54
Pakistan	1.8	1.7	9.4	12.4	8.2	10.6	13.4	10.6	21.7	16.9	12.0	20
République dominicaine	5.5	6.6	10.3	12.2	14.7	18.1	17.8	10.8	8.3	11.7	11.3	55
Allemagne	11.2	10.8	14.0	15.2	16.9	17.8	12.6	10.4	9.3	9.1	8.8	52
Fédération de Russie	4.6	4.6	7.4	7.8	8.0	7.3	7.2	6.6	7.4	8.3	8.1	61
France	5.5	5.9	9.9	11.1	12.7	13.0	10.1	8.9	8.6	8.6	8.1	47
Bulgarie	15.9	13.7	21.0	18.4	21.7	31.3	13.1	9.7	10.4	11.9	8.0	51
Brésil	4.7	7.4	16.5	24.6	32.6	36.1	27.3	14.4	11.9	9.8	7.8	60
Équateur	89.0	72.8	17.2	15.2	21.4	30.2	37.8	18.2	11.0	8.8	7.6	47
Pérou	8.0	13.5	17.7	19.9	21.7	27.4	31.1	16.3	10.0	9.3	7.0	57
Autres pays	133.0	135.9	240.3	250.5	321.4	324.6	244.4	172.2	156.4	155.3	130.8	
Total	**443.1**	**429.5**	**645.8**	**682.7**	**803.0**	**920.5**	**692.2**	**469.3**	**431.3**	**416.3**	**336.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Fédération de Russie	..	..	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	0.5	54
Finlande	..	..	..	..	..	..	..	0.3	..	..	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
Suède	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..	..	..
Autres pays	..	..	0.5	0.7	1.1	1.5	1.5	0.6	0.8	0.8	0.6	
Total	**..**	**..**	**0.8**	**1.0**	**1.5**	**2.0**	**1.9**	**2.2**	**1.2**	**1.7**	**1.1**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS (PERMANENTS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Mexique	218.8	115.6	175.4	161.4	173.8	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	146.4	56
Chine	61.1	40.6	55.5	70.0	87.3	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	81.8	56
Inde	70.8	50.2	70.2	84.7	61.4	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	66.4	51
Philippines	51.0	45.3	57.8	60.7	74.6	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	57.3	61
République dominicaine	22.5	26.2	30.5	27.5	38.1	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	41.6	55
Cuba	28.2	9.3	20.5	36.3	45.6	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	32.8	52
Viet Nam	33.6	22.1	31.5	32.8	30.7	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	28.3	61
Haïti	20.2	12.3	14.2	14.5	22.2	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	22.8	56
Colombie	18.8	14.7	18.8	25.6	43.2	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	20.9	61
Corée	20.7	12.4	19.8	26.6	24.4	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	20.8	56
Jamaïque	14.8	13.3	14.4	18.3	25.0	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	20.7	56
Irak	5.2	2.5	3.5	4.1	4.3	3.8	4.8	12.1	19.9	21.1	20.4	46
Myanmar	1.4	1.2	1.4	2.1	4.6	3.1	3.4	13.6	12.9	16.5	17.4	47
El Salvador	31.1	28.2	29.8	21.4	31.8	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	16.3	54
Pakistan	13.7	9.4	12.1	14.9	17.4	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	14.7	53
Autres pays	447.5	300.4	402.5	521.5	582.0	456.5	457.7	499.8	430.3	429.7	422.9	
Total	**1 059.4**	**703.5**	**957.9**	**1 122.4**	**1 266.3**	**1 052.4**	**1 107.1**	**1 130.8**	**1 042.6**	**1 062.0**	**1 031.6**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ouzbékistan	25.0	21.5	14.9	30.4	37.1	52.8	43.5	42.5	24.1	64.5	87.9	27
Ukraine	36.8	23.4	17.7	30.8	32.7	51.5	49.1	45.9	27.5	43.6	49.4	45
Kazakhstan	55.7	29.6	40.2	51.9	38.6	40.3	40.0	38.8	27.9	36.5	45.5	52
Tadjikistan	6.0	5.3	3.3	4.7	6.5	17.3	20.7	27.0	18.2	35.1	41.7	23
Arménie	6.8	5.1	3.1	7.6	12.9	30.8	35.2	35.8	19.9	32.7	37.0	44
Kirghizistan	13.1	6.9	9.5	15.6	15.7	24.7	24.0	23.3	20.9	41.6	34.6	44
Moldavie	7.6	6.4	4.8	6.6	8.6	14.1	15.5	16.4	11.8	19.6	23.6	45
Azerbaïdjan	5.6	4.3	2.6	4.6	8.9	21.0	23.3	22.9	14.5	22.3	22.3	36
Bélarus	6.8	5.3	5.7	6.8	5.6	6.0	5.9	5.5	4.9	10.2	16.6	25
Chine	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	1.7	1.2	0.8	1.4	7.1	8.5	34
Géorgie	7.1	5.5	4.9	5.5	6.8	10.6	8.8	7.5	5.2	7.3	7.7	47
Turkménistan	4.5	6.3	3.7	4.1	4.1	4.8	4.0	3.3	2.3	4.5	5.4	46
Allemagne	2.0	2.7	3.1	3.0	2.9	3.2	3.1	2.6	2.6	4.5	4.2	48
Rép. pop. dém. de Corée	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.9	4.2	..
Viet Nam	..	..	0.0	0.1	0.2	0.9	0.7	1.0	0.9	3.3	3.7	38
Autres pays	7.2	6.4	5.4	5.1	5.2	7.2	6.6	6.5	9.5	21.8	25.4	
Total	**184.6**	**129.1**	**119.2**	**177.2**	**186.4**	**287.0**	**281.6**	**279.9**	**191.7**	**356.5**	**417.7**	**37**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Estonie	1.2	1.1	1.7	1.9	2.5	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	6.0	50
Fédération de Russie	2.0	1.7	1.9	2.1	2.1	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	3.1	58
Chine	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	0.7	57
Suède	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	41
Afghanistan	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	49
Thaïlande	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	85
Irak	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	0.6	35
Inde	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	42
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	38
Somalie	0.3	0.2	0.2	0.4	0.3	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	0.4	53
Turquie	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	38
Népal	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	26
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	22
Viet Nam	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	54
Iran	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	41
Autres pays	3.3	3.5	4.3	4.7	5.0	6.6	7.4	6.0	5.7	6.6	7.7	
Total	**10.0**	**9.4**	**11.5**	**12.7**	**13.9**	**17.5**	**19.9**	**18.1**	**18.2**	**20.4**	**23.3**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Algérie	23.4	28.5	27.9	24.8	31.1	26.8	25.7	24.5	22.8	22.6	25.1	49
Maroc	21.8	22.6	22.2	20.0	23.0	22.1	22.6	21.6	20.7	19.4	20.2	54
Tunisie	7.8	9.4	8.9	8.0	9.3	8.8	9.1	10.1	11.2	10.8	12.0	38
Chine	1.9	2.4	2.9	2.8	6.0	5.0	5.7	6.1	6.6	6.4	7.2	56
Turquie	8.5	8.6	9.1	8.9	9.3	7.9	7.9	7.3	6.2	5.9	6.1	45
Sénégal	2.5	2.6	2.5	2.5	3.3	3.3	3.6	4.3	4.5	4.6	4.7	41
Mali	2.0	2.6	2.6	2.5	3.3	3.0	5.0	6.4	5.6	5.7	4.4	25
Cameroun	2.9	3.4	4.1	4.3	4.5	4.1	4.1	4.2	3.9	3.9	4.1	57
Fédération de Russie	1.9	2.4	2.9	3.0	3.2	2.9	3.3	3.7	3.8	4.1	4.1	68
République démocratique du Congo	1.8	1.7	1.8	2.4	4.0	3.6	3.7	3.6	3.6	3.7	4.0	51
Côte d'Ivoire	2.8	3.4	4.0	3.8	4.0	3.7	3.6	3.7	3.6	3.5	3.6	55
États-Unis	2.4	2.3	2.6	2.4	2.9	2.7	3.0	3.7	3.2	3.4	3.4	56
Haïti	2.1	2.7	3.1	3.2	3.2	2.5	2.4	2.8	5.0	3.6	3.3	56
Comores	1.0	1.1	1.0	1.1	2.8	2.8	3.3	3.6	3.1	2.8	3.3	52
Serbie	1.6	1.7	2.0	2.0	2.3	2.1	2.3	2.5	2.3	2.7	3.0	49
Autres pays	40.0	40.8	43.9	44.4	47.3	44.5	48.0	51.5	51.7	51.6	54.9	
Total	**124.2**	**136.4**	**141.6**	**135.9**	**159.4**	**145.9**	**153.3**	**159.6**	**157.8**	**154.8**	**163.4**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	..	..	..	39.1	40.2	34.3	32.1	34.6	23.7	14.3	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	2.7	1.5	1.0	1.0	1.2	1.2	1.4	..	..
Égypte	..	..	..	3.1	3.9	2.0	1.4	1.4	1.1	0.9	..	..
Ukraine	..	..	..	3.1	1.7	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9	..	..
Inde	..	..	..	0.8	1.5	0.5	0.6	0.7	0.6	0.8	..	..
Géorgie	..	..	..	3.0	2.2	1.0	0.8	1.0	0.9	0.7	..	..
Philippines	..	..	..	1.3	1.5	1.1	0.8	1.1	0.5	0.3	..	..
Autres pays	..	..	..	12.3	10.6	5.6	5.4	5.7	4.5	3.9	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**65.3**	**63.2**	**46.3**	**42.9**	**46.5**	**33.4**	**23.2**	**17.7**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	10.3	9.6	12.1	8.9	7.9	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	4.2	42
Allemagne	0.3	0.4	0.1	3.9	0.7	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	2.1	42
Chine	0.1	0.7	0.8	0.5	1.4	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	1.1	47
États-Unis	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	45
République slovaque	0.5	0.4	0.1	1.6	0.6	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	57
Ukraine	2.1	2.6	3.6	2.1	3.7	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	0.9	45
Serbie	0.4	0.7	1.6	1.1	2.4	4.4	4.1	1.2	1.0	0.9	0.7	28
Turquie	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	40
Fédération de Russie	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	54
Autriche	0.1	0.1	0.0	0.8	0.4	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	32
Italie	0.1	0.1	0.0	0.3	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	29
Iran	..	..	..	0.2	0.4	0.2	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	40
Japon	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	43
Corée	..	..	..	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	50
Royaume-Uni	0.3	0.4	0.1	0.7	0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	43
Autres pays	2.7	3.2	2.7	4.4	3.6	2.9	6.4	5.6	5.6	5.7	6.1	
Total	**18.0**	**19.4**	**22.2**	**25.6**	**23.6**	**22.6**	**35.5**	**25.6**	**23.9**	**22.5**	**20.3**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	0.3	0.1	0.2	1.5	3.3	5.6	3.9	1.2	0.8	0.8	0.9	45
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	39
Lituanie	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1	48
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	74
Royaume-Uni	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	43
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	55
Danemark	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	42
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	41
Lettonie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	50
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	41
Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	57
Philippines	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	75
Chine	0.0	0.1	0.1	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	61
Norvège	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	44
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	43
Autres pays	0.7	0.6	1.3	1.3	1.7	1.5	1.6	0.8	0.8	0.8	0.8	
Total	**1.9**	**1.4**	**2.5**	**4.7**	**7.1**	**9.3**	**7.5**	**3.4**	**3.0**	**2.8**	**2.8**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISRAËL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Anc. URSS	18.5	12.4	10.1	9.4	7.5	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	7.2	55
Éthiopie	2.7	3.0	3.7	3.6	3.6	3.6	1.6	0.2	1.7	2.7	2.4	50
États-Unis	1.5	1.7	1.9	2.0	2.2	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	2.3	52
France	2.0	1.8	2.0	2.5	2.4	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	53
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	0.6	52
Canada	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	45
Argentine	5.9	1.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	56
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	53
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	48
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	45
Afrique du Sud	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	54
Hongrie	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	58
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Australie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	55
Suisse	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	46
Autres pays	1.8	1.8	1.3	1.7	1.7	1.7	1.1	1.1	1.2	1.1	1.0	
Total	**33.6**	**23.3**	**20.9**	**21.2**	**19.3**	**18.1**	**13.7**	**14.6**	**16.6**	**16.9**	**16.6**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.
Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	16.5	78.4	66.1	45.3	39.7	271.4	174.6	105.6	92.1	90.1	81.7	61
Chine	10.0	14.2	19.3	14.7	13.6	9.7	12.8	16.8	22.9	20.1	20.5	51
Maroc	15.3	40.8	34.8	26.1	21.8	23.5	37.3	33.1	30.0	23.9	19.6	46
Albanie	24.5	49.3	38.8	28.4	23.1	23.3	35.7	27.5	22.6	16.6	14.1	56
Ukraine	3.6	44.2	35.0	15.7	14.8	15.5	24.0	22.6	30.4	17.9	11.5	74
Inde	4.8	8.5	9.0	7.2	6.3	7.1	12.5	12.8	15.2	13.3	11.2	34
Bangladesh	3.7	6.7	8.4	5.8	5.6	5.2	9.3	8.9	9.7	10.3	10.1	22
Philippines	3.9	6.9	8.1	5.5	4.4	4.0	7.8	10.0	10.7	10.4	9.9	56
Moldavie	2.2	16.3	11.9	9.3	7.8	13.0	22.0	16.8	26.6	15.0	8.8	63
Pakistan	3.4	5.3	7.5	6.5	4.1	3.5	5.7	7.9	10.8	7.5	8.8	33
Égypte	2.9	6.4	11.6	5.6	5.0	3.7	5.3	8.0	9.3	9.6	8.6	23
Sri Lanka	3.0	4.2	5.2	3.9	3.7	3.8	6.6	6.3	7.1	6.8	7.1	44
Nigéria	1.9	4.2	3.8	2.7	2.6	2.5	3.7	4.0	4.8	4.5	6.7	40
Brésil	2.8	5.5	5.2	8.8	10.2	11.9	12.6	9.7	8.6	7.1	5.7	62
Pérou	3.0	9.2	10.0	5.4	4.9	4.5	7.2	10.4	12.2	8.7	5.6	56
Autres pays	60.5	124.8	120.1	92.0	87.0	112.7	119.4	106.4	111.4	92.7	91.4	
Total	**161.9**	**424.9**	**394.8**	**282.8**	**254.6**	**515.2**	**496.5**	**406.7**	**424.5**	**354.3**	**321.3**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	88.6	92.2	90.3	105.8	112.5	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	107.0	..
Corée	22.9	21.9	22.8	22.7	24.7	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	25.7	..
États-Unis	21.5	21.5	21.3	22.1	22.2	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	21.0	..
Viet Nam	5.3	6.6	6.5	7.7	8.5	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	19.5	..
Philippines	87.2	93.4	96.2	63.5	28.3	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	15.4	..
Thaïlande	5.9	6.6	7.1	9.0	8.7	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	15.4	..
Indonésie	9.7	11.1	10.7	12.9	11.4	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	9.3	..
Taïpei chinois	..	..	..	..	4.5	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	6.6	..
Brésil	22.7	33.4	32.2	33.9	27.0	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	5.8	..
Inde	..	..	..	..	4.9	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	5.6	..
Royaume-Uni	6.6	6.6	6.3	6.3	6.6	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	5.5	..
Népal	..	..	..	..	1.6	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	4.8	..
Allemagne	..	..	..	..	4.7	4.9	4.8	4.5	4.3	3.7	4.1	..
France	..	..	..	..	3.8	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	4.0	..
Fédération de Russie	6.6	7.7	7.1	6.2	5.0	4.2	4.5	4.5	3.5	2.8	3.8	..
Autres pays	66.9	73.1	71.4	82.2	51.3	51.3	53.1	46.4	47.7	41.6	50.4	
Total	**343.8**	**373.9**	**372.0**	**372.3**	**325.6**	**336.6**	**344.5**	**297.1**	**287.1**	**266.9**	**303.9**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Portugal	2.8	3.9	3.5	3.8	3.8	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	5.2	43
France	1.9	1.9	2.0	2.2	2.5	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	3.5	43
Belgique	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	40
Italie	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	1.1	36
Allemagne	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	46
Serbie	0.0	0.0	0.1	0.3	0.2	0.4	0.3	0.1	0.3	0.9	0.5	49
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	50
Royaume-Uni	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	46
États-Unis	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	46
Roumanie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	61
Pologne	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	54
Grèce	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	47
Bosnie-Herzégovine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	46
Pays-Bas	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	44
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	59
Autres pays	2.7	3.2	3.0	3.3	2.9	3.5	3.4	3.2	3.6	4.0	3.7	
Total	**11.0**	**12.6**	**12.2**	**13.8**	**13.7**	**15.8**	**16.8**	**14.6**	**15.8**	**19.1**	**19.4**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	4.2	44
Cuba	..	..	..	..	..	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	1.9	51
Colombie	..	..	..	..	..	0.3	1.1	1.9	2.3	1.8	1.5	59
Venezuela	..	..	..	..	..	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	1.3	51
Espagne	..	..	..	..	..	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	1.1	32
Argentine	..	..	..	..	..	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	0.9	44
Canada	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	0.9	44
Chine	..	..	..	..	..	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	0.9	41
Guatemala	..	..	..	..	..	0.1	1.0	2.1	1.8	1.3	0.5	50
Italie	..	..	..	..	..	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	28
Honduras	..	..	..	..	..	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	0.5	60
Corée	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	40
Pérou	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.7	0.8	0.6	0.4	46
France	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	32
El Salvador	..	..	..	..	..	0.1	0.5	0.8	0.7	0.7	0.4	55
Autres pays	..	..	..	..	..	2.2	4.1	4.9	4.9	4.2	3.8	
Total	**5.8**	**6.9**	**8.5**	**9.2**	**6.9**	**7.2**	**15.9**	**23.9**	**26.2**	**22.0**	**19.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	0.7	0.6	1.6	3.3	7.4	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	11.5	31
Lituanie	0.3	0.3	0.5	0.8	1.3	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	6.6	39
Suède	2.9	2.7	2.4	2.7	3.4	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	5.7	46
Somalie	2.2	1.7	1.2	1.1	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.7	3.6	46
Philippines	0.6	0.6	0.6	0.8	1.1	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	2.5	80
Érythrée	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	2.4	50
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	2.0	41
Danemark	2.1	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	1.8	41
Allemagne	1.2	1.2	1.4	1.7	2.3	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	1.8	46
Lettonie	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	1.1	2.3	2.1	1.7	39
Inde	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	1.5	36
Islande	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	1.6	1.7	1.7	1.5	44
Royaume-Uni	0.8	0.6	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	1.4	32
Espagne	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	41
Thaïlande	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	84
Autres pays	17.6	15.4	15.4	15.9	15.3	18.7	20.3	20.6	20.3	21.6	23.5	
Total	**30.8**	**26.8**	**27.9**	**31.4**	**37.4**	**53.5**	**58.8**	**56.7**	**65.1**	**70.8**	**70.0**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Royaume-Uni	6.5	8.0	8.7	17.1	13.0	11.3	9.5	7.8	7.5	6.3	5.6	49
Inde	8.3	4.8	3.1	3.5	3.7	3.9	3.2	3.2	4.0	4.7	5.3	42
Chine	8.4	6.2	4.0	5.6	6.8	5.6	7.4	5.8	5.6	5.5	4.8	55
Philippines	1.6	0.9	0.8	1.1	1.7	3.7	3.6	3.4	3.9	3.1	3.3	55
Fidji	2.4	2.5	2.3	2.6	2.7	2.8	3.2	3.3	3.0	3.1	2.3	52
Samoa	1.2	2.2	1.6	2.6	2.1	1.9	2.2	2.0	1.6	2.0	2.2	46
Afrique du Sud	3.4	2.4	2.4	4.5	3.6	4.0	4.7	5.2	4.6	2.8	2.1	48
Corée	2.5	1.7	1.5	2.1	2.1	1.0	0.8	0.9	1.1	1.4	1.3	53
États-Unis	1.0	1.1	1.0	2.1	1.6	1.3	1.2	1.2	1.1	1.2	1.3	55
Tonga	0.7	2.4	1.2	1.1	1.2	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.7	43
Malaisie	1.2	1.0	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	53
Allemagne	0.3	0.4	0.4	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5	61
Japon	0.4	0.5	0.4	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	75
Irlande	0.2	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.4	0.5	49
Sri Lanka	0.7	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6	0.8	0.5	0.5	51
Autres pays	10.0	8.8	7.6	8.8	8.5	7.7	7.6	7.5	8.0	7.3	7.7	
Total	**48.8**	**43.4**	**36.2**	**54.1**	**49.8**	**46.9**	**46.9**	**43.6**	**44.3**	**40.8**	**39.1**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	1.6	1.5	4.5	5.7	6.8	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	18.3	48
Allemagne	5.1	4.8	5.3	5.9	7.2	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	8.7	56
Chine	3.4	3.8	3.0	3.0	2.9	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	5.2	53
Bulgarie	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	5.0	49
Royaume-Uni	4.8	4.1	3.6	3.2	3.6	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	4.7	40
Espagne	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	4.6	50
Inde	0.6	0.6	0.6	1.2	2.0	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	4.0	40
États-Unis	3.0	2.5	2.3	2.5	3.1	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	3.7	53
Italie	1.4	1.3	1.2	1.4	1.6	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	3.6	39
Grèce	0.9	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	1.4	1.4	1.8	2.7	3.3	42
Turquie	5.4	6.2	4.1	3.1	2.8	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	45
Hongrie	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.0	1.7	2.2	2.4	2.6	3.1	48
France	2.0	1.9	1.8	1.8	2.0	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	50
Belgique	1.8	1.7	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1	2.0	2.1	2.3	2.6	51
Roumanie	0.6	0.7	0.6	0.5	0.7	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	56
Autres pays	53.6	41.6	33.7	30.5	30.0	31.4	41.2	44.5	44.8	44.1	40.1	
Total	**86.6**	**73.6**	**65.1**	**63.4**	**67.7**	**80.3**	**103.4**	**104.4**	**110.2**	**118.5**	**115.7**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	6.9	8.4	10.2	9.8	9.6	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	11.8	..
Viet Nam	1.2	1.3	2.2	1.9	1.7	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	4.0	..
Chine	0.5	0.4	0.5	0.6	0.4	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	2.9	..
Bélarus	2.7	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	2.6	..
Allemagne	1.6	1.5	2.2	6.1	4.6	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	2.3	..
Fédération de Russie	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.9	..
Arménie	0.7	1.0	2.0	1.5	1.3	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.6	..
Turquie	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	..
Inde	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	..
États-Unis	1.2	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	..
Corée	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.9	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	..
Italie	0.5	0.5	0.7	0.7	0.3	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	..
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.6	..
France	1.5	1.0	1.5	1.1	0.5	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	..
Royaume-Uni	1.2	0.9	1.0	0.9	0.4	0.8	1.5	0.5	0.5	0.5	0.5	..
Autres pays	8.8	8.0	9.4	8.9	8.2	10.6	11.2	12.1	12.1	12.6	13.0	
Total	**30.2**	**30.3**	**36.9**	**38.5**	**34.2**	**40.6**	**41.8**	**41.3**	**41.1**	**41.3**	**47.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Brésil	14.7	6.7	14.4	9.5	6.1	5.0	32.8	23.1	16.2	12.9	11.7	58
Cap-Vert	5.9	3.4	3.1	3.5	3.3	4.1	5.3	4.6	4.2	4.6	3.4	53
Roumanie	3.2	0.9	0.8	0.8	0.6	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	3.0	46
Guinée-Bissau	2.6	1.3	1.0	1.1	1.3	1.6	2.5	1.5	1.6	1.7	1.6	45
Ukraine	17.5	4.1	1.9	1.6	1.5	2.0	3.6	2.4	2.1	1.8	1.5	59
Chine	1.0	0.6	0.8	0.3	0.5	1.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	51
Espagne	0.9	0.7	0.6	0.6	0.3	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	1.4	49
Angola	4.7	2.1	1.1	1.2	0.4	0.4	2.0	1.5	1.3	1.4	1.3	55
Royaume-Uni	1.0	0.9	1.2	1.0	0.8	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	1.2	47
Sao Tomé-et-Principe	1.6	0.8	0.9	0.7	0.6	0.8	1.1	1.1	1.3	1.3	1.0	55
Inde	0.8	0.3	0.2	0.3	0.5	0.5	0.9	1.0	0.9	1.1	0.9	45
Italie	0.4	0.4	0.4	0.3	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	48
Bulgarie	1.3	0.6	0.3	0.3	0.3	0.1	0.9	1.5	1.4	1.0	0.7	48
Allemagne	0.7	0.6	0.6	0.5	0.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	0.6	50
France	0.6	0.5	0.5	0.4	0.2	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.5	46
Autres pays	15.0	7.8	6.4	6.1	5.5	8.2	9.8	8.3	8.1	8.0	7.5	
Total	**72.0**	**31.8**	**34.1**	**28.1**	**22.5**	**32.6**	**72.8**	**61.4**	**50.7**	**45.4**	**38.5**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Hongrie	..	0.1	0.3	0.4	0.5	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	24
République tchèque	..	0.6	1.6	1.1	1.3	1.2	1.4	1.6	1.2	0.9	0.5	47
Roumanie	..	0.0	0.1	0.1	0.4	3.0	2.3	0.8	0.9	0.6	0.3	32
Bulgarie	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.8	0.5	0.2	0.2	0.3	0.2	10
Italie	..	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	23
Allemagne	..	0.3	0.6	0.9	0.9	0.9	1.1	0.6	0.5	0.3	0.1	27
Pologne	..	0.1	0.9	0.5	1.1	0.7	0.6	0.7	0.5	0.3	0.1	54
Ukraine	..	0.7	0.7	0.6	1.0	1.2	1.8	1.6	1.3	0.7	0.1	64
Chine	..	0.2	0.2	0.2	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	0.1	39
Autriche	..	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	27
Royaume-Uni	..	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	32
Espagne	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Viet Nam	..	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	1.3	0.9	0.5	0.3	0.1	31
Norvège	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	67
France	..	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	22
Autres pays	..	1.6	2.1	2.3	3.5	3.9	4.8	4.9	4.6	2.7	0.4	
Total	**4.8**	**4.6**	**7.9**	**7.7**	**11.3**	**14.8**	**16.5**	**14.4**	**12.7**	**8.2**	**2.9**	**33**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	10.7	15.5	16.3	23.9	30.2	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	5.9	43
République slovaque	13.0	23.7	15.0	10.1	6.8	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	4.8	47
Fédération de Russie	2.4	1.8	2.0	3.3	4.7	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	3.2	59
Viet Nam	5.7	3.6	4.5	4.9	6.4	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	1.6	47
Allemagne	0.8	0.8	1.3	1.4	0.8	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	1.3	14
États-Unis	0.7	0.9	0.7	1.4	1.8	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	1.1	49
Bulgarie	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	0.7	36
Roumanie	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	28
Kazakhstan	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	0.6	57
Pologne	1.7	1.6	1.8	1.3	0.9	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	41
Japon	..	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	0.3	0.2	0.4	50
Corée	..	0.7	0.4	0.1	0.2	0.5	0.7	0.3	0.4	0.4	0.4	48
Chine	..	0.5	0.5	0.8	1.4	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	0.4	54
Moldavie	0.8	1.2	1.0	1.7	2.4	3.4	3.3	1.3	0.4	0.2	0.4	49
Bélarus	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	1.1	0.6	0.4	0.3	0.2	0.4	58
Autres pays	5.9	5.0	5.4	6.8	7.6	14.4	16.0	9.7	9.0	7.4	7.8	
Total	**43.6**	**57.4**	**50.8**	**58.6**	**66.1**	**102.5**	**77.8**	**40.0**	**30.5**	**22.6**	**30.3**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	29	31	32	22	23	21	18	22	28	45	41	..
Inde	21	30	51	47	57	55	48	64	68	61	36	..
Pologne	..	..	16	49	60	88	55	32	34	33	30	..
Pakistan	7	10	21	16	31	27	17	17	30	43	19	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	11	5	8	17	..
Australie	20	21	27	20	26	18	14	12	18	13	16	..
France	9	21	10	..	..	..	..	14	11	17	14	..
Italie	..	..	..	..	..	..	14	8	9	10	10	..
Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	..	13	17	9	..
Nigéria	2	5	9	9	9	9	11	12	10	8	9	..
Allemagne	..	..	..	..	13	15	18	11	7	13	8	..
Portugal	..	..	5	..	..	..	..	..	4	5	7	..
Canada	5	6	..	..	6	..	7	..	6	9	7	..
Malaisie	4	5	6	..	..	8	11	7	9	4	6	..
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	10	7	8	6	..
Autres pays	192	198	257	242	227	214	243	210	200	159	148	
Total	**289**	**327**	**434**	**405**	**452**	**455**	**456**	**430**	**459**	**453**	**383**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	4.4	34
Bulgarie	..	..	..	..	..	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	2.4	17
Croatie	..	..	..	..	..	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	2.2	18
Serbie	..	..	..	..	..	6.3	7.6	2.6	1.6	1.9	1.7	29
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	0.8	50
Italie	..	..	..	..	..	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	0.5	40
Pologne	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	38
République slovaque	..	..	..	..	..	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	52
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	44
Espagne	..	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.3	47
Roumanie	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	0.3	31
Allemagne	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.3	50
Hongrie	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	58
République tchèque	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	63
Ukraine	..	..	..	..	..	0.5	0.5	0.0	0.3	0.4	0.2	29
Autres pays	..	..	..	..	..	1.7	6.2	9.1	2.6	3.2	2.7	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**30.5**	**43.8**	**24.1**	**11.2**	**18.0**	**17.3**	**33**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Syrie	0.5	0.5	0.5	0.5	0.9	0.5	0.5	0.7	1.0	1.5	4.7	41
Afghanistan	1.0	1.0	1.0	0.7	1.7	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	4.7	39
Somalie	0.9	1.3	1.1	1.3	3.0	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	4.5	49
Pologne	1.1	1.0	2.5	3.4	6.3	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	4.4	47
Irak	7.4	5.4	2.8	2.9	10.9	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	3.6	50
Danemark	3.2	3.6	3.8	4.0	5.1	5.1	4.1	3.8	3.4	3.2	2.6	44
Chine	1.2	1.4	1.5	1.7	2.0	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	2.5	55
Thaïlande	1.2	2.0	2.1	2.1	2.3	2.5	3.1	3.0	2.8	2.5	2.3	79
Finlande	3.3	3.2	2.8	2.9	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	56
Érythrée	0.2	0.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	2.2	53
Allemagne	1.7	1.8	1.8	2.0	2.9	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	2.2	53
Iran	1.4	1.0	1.5	1.1	2.0	1.4	1.8	2.4	2.8	2.2	2.1	52
Norvège	3.5	3.2	2.6	2.4	2.5	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	2.0	49
Inde	0.6	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1	1.5	1.8	2.2	1.7	2.0	40
Turquie	0.8	1.2	1.1	1.1	1.6	1.5	1.5	2.0	2.2	2.0	1.8	38
Autres pays	19.6	19.6	20.6	22.8	33.3	31.4	33.4	34.9	35.5	36.1	38.6	
Total	**47.3**	**47.1**	**46.7**	**50.6**	**78.9**	**82.6**	**82.0**	**82.4**	**79.0**	**75.9**	**82.6**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Allemagne	15.5	14.9	18.1	20.4	24.8	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	27.1	42
Portugal	9.3	12.3	13.6	12.2	12.5	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	18.6	41
Italie	6.1	5.6	5.7	5.4	5.5	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	13.6	36
France	6.8	6.6	6.7	6.9	7.6	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	11.4	43
Espagne	1.9	1.7	1.7	1.5	1.6	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	6.5	42
Royaume-Uni	3.1	2.8	2.9	3.0	3.4	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	4.4	42
États-Unis	2.9	2.5	2.7	2.9	3.2	..	..	..	4.0	4.2	3.5	51
Pologne	0.7	0.6	0.7	0.8	1.3	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	3.3	45
Autriche	2.6	2.0	2.3	1.9	2.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	3.1	38
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	2.4	2.4	2.6	41
Hongrie	0.6	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	2.5	48
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.1	2.4	61
Roumanie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.4	1.7	2.3	69
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.0	2.1	65
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	2.2	1.9	68
Autres pays	51.8	43.9	41.0	38.4	39.8	49.8	54.0	51.2	40.4	41.3	38.5	
Total	**101.9**	**94.0**	**96.3**	**94.4**	**102.7**	**139.7**	**157.3**	**132.4**	**134.2**	**142.5**	**143.8**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

TURQUIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	..	..	..
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	1.6	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..	..
Iran	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..	..
Turkménistan	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..	..
Irak	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..	..
Kirghizistan	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	..	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	..	..	..
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	9.1	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**29.9**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161261

Tableau A.2. **Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE**

Milliers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Australie	..	..	28.7	27.6	29.0	29.7	30.9	27.6	29.3	31.2	29.8
Autriche	44.5	48.9	50.0	49.8	55.0	56.6	60.2	67.2	68.4	72.8	74.4
Belgique	31.0	33.9	37.7	38.5	39.4	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	59.9
République tchèque	31.1	33.2	33.8	21.8	31.4	18.4	3.8	9.4	14.9	5.7	20.0
Danemark	14.9	15.8	15.8	16.3	17.3	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6	29.1
Estonie	..	..	0.6	0.6	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.4
Finlande	2.8	2.3	4.2	2.6	2.7	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	4.2
Allemagne	505.6	499.1	547.0	483.6	483.8	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	578.8
Hongrie	2.4	2.6	3.5	3.3	4.0	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	9.9
Islande	1.1	0.9	1.5	0.9	1.5	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	2.2
Irlande	..	..	..	..	20.7	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	40.6
Italie	10.0	12.9	14.0	16.0	17.0	20.3	27.0	32.3	32.8	32.4	38.2
Japon	248.4	259.4	278.5	292.0	218.8	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	219.4
Corée	114.0	152.3	148.8	266.7	183.0	163.6	215.7	236.4	196.1	217.7	290.0
Luxembourg	8.3	6.9	7.5	7.2	7.7	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	8.6
Pays-Bas	39.6	43.9	46.1	47.2	52.5	47.9	49.8	57.5	64.0	70.2	80.8
Nouvelle-Zélande	15.6	18.9	22.2	22.8	20.5	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	24.4
Norvège	12.3	14.3	13.9	12.6	12.5	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	21.3
Portugal	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	..	..	..	..	..	..
République slovaque	..	3.6	5.0	1.1	1.5	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9	2.0
Slovénie	4.6	4.0	6.0	6.5	11.0	11.8	7.3	15.1	12.0	2.1	1.7
Espagne	6.9	10.0	41.9	48.7	120.3	199.0	232.0	288.3	336.7	317.7	320.7
Suède	14.1	15.1	16.0	15.8	20.0	20.4	19.2	18.3	22.1	23.7	26.6
Suisse	49.7	46.3	47.9	49.7	53.0	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	65.9
Royaume-Uni	141.3	144.1	126.2	154.1	173.4	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	165.0

Note : For details on definitions and sources, refer to the metadata at the end of the table.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161210

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et souhaitant séjourner dans le pays au moins une semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers. En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entrainant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	*Migrants permanents :* Comprend les arrivées de l'étranger (*Settler Arrivals*) et les changements de statut de migrants auparavant détenteurs d'un permis temporaire. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Migrants temporaires :* Entrées de résidents temporaires, non compris les étudiants. Cette catégorie comprend les migrants temporaires de court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle). *Sorties :* *Net Overseas Migration (NOM)* – départs : La perte nette de personnes comptées dans la population dûe à des personnes quittant l'Australie pour 12 mois ou plus au cours d'une période de 16 mois.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles proviennent du registre central de population. Les données de 2002 à 2007 ont été révisées pour accorder les statistiques migratoires avec les résultats du recensement de 2006 basé sur ce même registre.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Les demandeurs d'asile étaient regroupés dans une catégorie « Réfugiés ». Depuis le 1er janvier 2008, ils sont enregistrés comme les autres nouveaux migrants. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	*Migrants permanents :* Entrées de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent (y compris les changements de statut). *Migrants temporaires :* Premières entrées légales au Canada de personnes tiulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à rester temporairement au Canada pour des raisons humanitaires, et les autres personnes entrées au Canada temporairement et qui ne sont pas soumises à un permis de travail ou d'étudiant et qui ne demandent pas l'asile.	Le tableau B.1. présente uniquement les entrées de personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure de *random rounding*. Les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Citoyenneté et Immigration Canada.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Chili	Permis de résidence temporaires accordés.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Depuis 2006, Statistique Danemark utilise une nouvelle méthode de calcul à partir de données démographiques. Par conséquent les données présentées à partir de l'année 2006 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Inscriptions et annulations d'enregistrement des étrangers dans les registres municipaux à la suite d'un changement de résidence, par nationalité, indépendamment de leur statut légal.	A partir de 2004, les statistiques de variation résidentielle (RVS) comprennent des corrections liées aux inscriptions erronées. À partir de 2006, des corrections sont effectuées pour annuler l'inscription des personnes dont le permis a expiré.	RVS extrait des registres municipaux de population (*Padron municipal de habitantes*), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.	Registre de population et Conseil de la police et des gardes-frontières, Institut national de statistique.	
États-Unis	*Migrants permanents :* Permis de résidence permanente délivrés. *Migrants temporaires :* Les données se réfèrent aux visas octroyés aux *non-immigrants*, à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des membres d'équipage (visas D). Y compris les membres des familles.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère américain de la Sécurité intérieure ; Bureau des affaires consulaires, Département d'État.
Fédération de Russie	*Entrées :* Permis de résidence temporaires et permanents délivrés. *Sorties :* Détenteurs de permis de résidence temporaires ou permanents.	Service fédéral de statistiques (Rosstat) et Service fédéral des migrations.	
Finlande	Étrangers en possession d'un permis de résidence de plus d'un an et en cours de validité. Les ressortissants nordiques qui séjournent en Finlande moins de 6 mois ne sont pas inclus.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les flux à caractère dit « permanents » sont calculés à partir des premiers titres à caractères permanents délivrés, complétés des changements de statut d'un titre à caractère dit « temporaire » vers un titre à caractère permanent.	Non compris les citoyens ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen.	Ministère de l'Intérieur
Grèce	Premiers permis de résidence émis.	Ne fait pas référence à l'entrée réelle sur le territoire mais à l'obtention du permis.	Ministère des Affaires intérieures.
Hongrie	*Entrées :* Étrangers entrés au cours de l'année et détenteurs d'un permis de résidence valide. *Sorties:* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré. Estimations à partir de 2012.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.	

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Irlande	Estimations à partir des enquêtes trimestrielles sur les ménages. Flux annuel de mai à avril de l'année donnée. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger douze mois auparavant (tableau A.1) ou sur les personnes résidant dans le pays au cours des douze mois précédents et vivant désormais à l'étranger (tableau A.2). Les données 2007-10 ont été révisées à partir des nouvelles estimations publiées en septembre 2012.	Bureau central de la statistique.	
Islande	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.	Regsitre de données sur les migrations, Statistiques Islande.	
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence, de travail ou d'études.	Non compris les travailleurs saisonniers.	Registre de population, ISTAT.
Japon	Étrangers autorisés à entrer sur le territoire, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois.	Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).	
Mexique	Nombre d'étrangersqui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (« inmigrante » FM2).	Institut national des migrations (INM).	
Norvège	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Permis de résidence octroyés. *Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).	Service de l'immigration, ministère du Travail ; Statistique Nouvelle-Zélande	
Pays-Bas	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. Les sorties d'étrangers (tableau A.2) comprennent les « corrections administratives nettes » pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'Union européenne et les membres de leurs familles n'ont plus besoin d'un permis de séjour en Pologne mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.	En 2007, les données incluent les enregistrements de ressortissants des États membres de l'Union européenne au cours de la période août 2006 à décembre 2007.	Bureau pour les étrangers.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Portugal	Permis de résidence. Les chiffres de 2001 à 2004 comprennent les étrangers entrés avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail) ainsi que les étrangers ayant reçu un permis de séjour dans le cadre du programme de régularisation de 2001 (126 901 en 2001, 47 657 en 2002, 9 097 en 2003 et 178 en 2004). En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés dans l'année. En 2006 et 2007, les données comprennent les visas de long terme pour les étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux ressortissants d'un pays de l'UE25 (qui n'ont pas besoin d'un visa). Après 2008, les chiffres comprennent les nouveux titres de résidence attribués à tous les étrangers (y compris le cas des régularisations au fil de l'eau effectués dans l'année) et ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures.	Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE); Ministére des Affaires Etrangers (avant 2008).	
République slovaque	Jusqu'en 2002, les données se réfèrent aux premiers permis de résidence à long terme ou permanents délivrés. À partir de 2003, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée.	Rupture de série en 2012.	Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou à long terme ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année.	En 2000, les données publiées n'incluent que les permis de résidence permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme.	Registre des étrangers, Système d'information sur la population du ministère de l'Intérieur, et Institut national de statistique.
Royaume-Uni	*Entrées :* Étrangers admis au Royaume-Uni. Les données du tableau A.1 ont été ajustées pour inclure les migrants de court terme (y compris les demandeurs d'asile) qui ont résidé plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalité du tableau B.1 ne sont pas ajustées. Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans « Autres pays ». *Sorties:* Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.	Enquête sur les voyageurs internationaux, Institut national de statistique.	
Slovénie	*Entrées :* Nombre de premiers permis temporaires. *Sorties :* Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.	Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.	
Suède	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.	
Turquie	Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins douze mois.	Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.	

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (*www.unhcr.org/pages/49c3646c4d6.html*).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours**,** et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. **Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	5 863	4 295	3 201	3 204	3 515	3 980	4 771	6 206	8 246	11 505	15 786	11 741
Autriche	39 354	32 359	24 634	22 461	13 349	11 921	12 841	15 821	11 012	14 416	17 413	17 503
Belgique	18 805	16 940	15 357	15 957	11 587	11 115	12 252	17 186	21 755	26 003	18 525	12 500
Canada	39 498	31 937	25 750	20 786	22 873	28 342	34 800	33 970	22 543	24 985	20 223	10 356
Chili	43	87	203	380	573	756	872	..	260	305	168	249
République tchèque	8 484	11 396	5 459	4 160	3 016	1 878	1 711	1 355	979	756	753	503
Danemark	6 068	4 593	3 235	2 260	1 918	1 852	2 360	3 819	4 965	3 811	6 186	7 557
Estonie	9	14	14	11	7	14	14	36	30	67	77	97
Finlande	3 443	3 221	3 861	3 574	2 331	1 434	4 016	5 910	4 018	3 086	2 922	3 023
France	58 971	59 768	58 545	49 733	30 748	29 387	35 404	42 118	48 074	52 147	55 068	60 234
Allemagne	71 127	50 563	35 607	28 914	21 029	19 164	22 085	27 649	41 332	45 741	64 539	109 580
Grèce	5 664	8 178	4 469	9 050	12 267	25 113	19 884	15 928	10 273	9 311	9 577	8 224
Hongrie	6 412	2 401	1 600	1 609	2 117	3 425	3 118	4 672	2 104	1 693	2 157	18 565
Islande	117	80	76	88	39	42	77	35	51	76	113	172
Irlande	11 634	7 900	4 769	4 324	4 314	3 988	3 866	2 689	1 939	1 419	1 104	946
Israël	355	..	922	909	1 348	5 382	7 738	809	1 448	5 745	1 999	..
Italie	16 015	13 455	9 722	9 548	10 348	14 053	30 324	17 603	10 052	34 117	17 352	25 720
Japon	250	336	426	384	954	816	1 599	1 388	1 203	1 867	2 545	3 260
Corée	37	86	145	412	278	717	364	324	425	1 011	1 143	1 574
Luxembourg	1 043	1 549	1 577	802	523	426	463	477	744	2 076	2 003	989
Mexique	257	275	404	687	480	374	317	680	1 039	753	811	1 296
Pays-Bas	18 667	13 402	9 782	12 347	14 465	7 102	13 399	14 905	13 333	11 590	9 664	14 399
Nouvelle-Zélande	997	841	580	348	276	245	254	336	340	305	324	291
Norvège	17 480	15 959	7 945	5 402	5 320	6 528	14 431	17 226	10 064	9 053	9 785	11 467
Pologne	5 170	6 909	8 079	6 860	4 430	7 205	7 203	10 587	6 534	5 086	9 167	13 758
Portugal	245	88	113	114	128	224	161	139	160	275	299	507
Fédération de Russie	876	737	910	960	1 170	3 369	5 418	5 701	2 181	1 265	1 243	1 962
République slovaque	9 743	10 358	11 395	3 549	2 871	2 643	910	822	541	491	732	281
Slovénie	702	1 100	1 173	1 596	518	425	238	183	246	373	305	243
Espagne	6 309	5 918	5 535	5 254	5 297	7 662	4 517	3 007	2 744	3 414	2 579	4 513
Suède	33 016	31 348	23 161	17 530	24 322	36 370	24 353	24 194	31 823	29 648	43 876	54 259
Suisse	26 125	20 806	14 248	10 061	10 537	10 387	16 606	16 005	13 521	19 439	25 948	19 440
Turquie	3 795	3 952	3 908	3 921	4 553	7 646	12 981	7 834	9 226	16 021	26 470	44 807
Royaume-Uni	103 080	60 050	40 625	30 840	28 320	28 300	31 315	30 675	22 644	25 898	27 978	29 395
États-Unis	58 439	43 338	44 972	39 240	41 101	40 449	39 362	38 080	42 971	60 587	66 101	68 243
OCDE	**577 217**	**463 502**	**371 492**	**316 315**	**285 752**	**319 365**	**364 606**	**362 668**	**346 639**	**423 070**	**463 692**	**555 692**

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161227

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	3 383	2 757	1 719	1 040	772	792	936	1 199	1 689	3 202	14 887
Serbie (et Kosovo)	4 909	3 855	5 522	3 182	1 996	1 608	1 981	6 592	5 974	10 383	14 853
Syrie	1 192	768	933	609	634	775	819	1 490	2 634	6 201	11 851
Afghanistan	1 473	918	711	531	338	657	3 375	5 905	7 767	7 498	7 735
Ex-Rép. youg. de Macédoine	320	198	193	132	89	82	109	2 466	1 131	4 546	6 208
Iran	2 049	1 369	929	611	631	815	1 170	2 475	3 352	4 348	4 424
Pakistan	1 122	1 062	551	464	301	320	481	840	2 539	3 412	4 101
Irak	3 850	1 293	1 983	2 117	4 327	6 836	6 538	5 555	5 831	5 352	3 958
Somalie	257	240	163	146	121	165	346	2 235	984	1 243	3 786
Érythrée	556	456	367	281	335	262	346	642	632	650	3 616
Bosnie-Herzégovine	600	412	325	209	109	131	171	301	305	2 025	3 323
Géorgie	1 139	802	493	240	181	232	560	664	471	1 298	2 336
Égypte	56	56	56	66	48	60	84	118	177	254	2 133
Nigéria	1 051	1 130	608	481	503	561	791	716	759	892	1 923
Turquie	6 301	4 148	2 958	1 949	1 437	1 408	1 429	1 340	1 578	1 457	1 521
Autres pays	22 305	16 143	11 403	8 971	7 342	7 381	8 513	8 794	9 918	11 778	22 925
Total	**50 563**	**35 607**	**28 914**	**21 029**	**19 164**	**22 085**	**27 649**	**41 332**	**45 741**	**64 539**	**109 580**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

AUSTRALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	800	822	966	1 033	1 207	1 232	1 192	1 187	1 189	1 138	1 568
Inde	604	242	173	316	349	373	213	409	769	943	1 163
Pakistan	63	61	103	90	145	220	260	428	817	1 512	1 104
Iran	75	71	101	77	84	161	312	458	2 152	1 839	967
Égypte	61	72	65	48	41	96	134	123	415	385	849
Sri Lanka	166	125	317	324	445	422	555	589	370	2 345	806
Fidji	165	84	52	34	70	81	262	375	277	236	413
Bangladesh	124	130	61	57	66	131	69	97	127	159	382
Afghanistan	54	116	32	21	20	52	940	1 265	1 720	3 079	370
Irak	142	66	80	188	216	199	298	373	490	760	362
Apatride	14	9	13	10	13	11	66	263	525	544	361
Liban	90	57	56	65	75	91	115	200	158	327	349
Libye	4	1	1	0	0	1	7	12	200	174	318
Népal	57	40	73	36	48	33	45	161	271	188	298
Malaisie	184	210	170	109	145	238	231	249	182	171	209
Autres pays	1 692	1 095	941	1 107	1 056	1 430	1 507	2 057	1 843	1 986	2 222
Total	**4 295**	**3 201**	**3 204**	**3 515**	**3 980**	**4 771**	**6 206**	**8 246**	**11 505**	**15 786**	**11 741**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	6 709	6 172	4 355	2 441	2 676	3 435	3 559	2 322	2 314	3 091	2 841
Afghanistan	2 357	757	923	699	761	1 382	2 237	1 582	3 609	4 005	2 589
Syrie	153	131	77	88	166	140	279	194	422	915	1 991
Serbie (et Kosovo)	2 526	2 835	4 403	2 515	1 760	1 702	2 033	972	541	606	1 146
Pakistan	508	575	498	110	103	106	183	276	949	1 823	1 037
Algérie	221	234	185	138	109	173	248	304	447	575	949
Nigéria	1 849	1 828	880	421	394	535	837	573	414	400	691
Iran	979	343	306	274	248	250	340	387	457	761	595
Maroc	32	29	32	77	55	140	90	137	313	354	516
Irak	1 446	232	221	380	472	490	399	336	484	491	468
Somalie	191	45	89	183	467	411	344	190	610	481	433
Inde	2 822	1 839	1 530	479	385	355	427	433	476	401	339
Turquie	2 854	1 114	1 064	668	659	417	554	369	414	273	302
Arménie	1 098	414	516	350	405	360	440	278	224	346	300
Bangladesh	887	330	548	140	70	52	95	116	87	212	278
Autres pays	7 727	7 756	6 834	4 386	3 191	2 893	3 756	2 543	2 655	2 679	3 028
Total	**32 359**	**24 634**	**22 461**	**13 349**	**11 921**	**12 841**	**15 821**	**11 012**	**14 416**	**17 413**	**17 503**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
République démocratique du Congo	1 778	1 471	1 272	843	716	579	670	813	1 080	1 392	1 166
Guinée	354	565	643	413	526	661	1 052	1 455	2 046	1 370	1 023
Syrie	210	182	228	167	199	281	347	374	494	798	944
Afghanistan	329	287	253	365	696	879	1 659	1 124	2 774	2 349	892
Fédération de Russie	1 680	1 361	1 438	1 582	1 436	1 620	1 605	1 886	1 747	1 191	791
Serbie (et Kosovo)	1 280	1 294	1 203	778	1 219	1 050	2 053	4 545	3 067	995	747
Albanie	340	255	167	125	193	172	256	208	1 152	607	472
Chine	286	208	304	155	135	189	329	176	292	344	368
Cameroun	625	506	530	335	279	367	302	289	451	457	360
Irak	282	388	903	695	825	1 070	1 386	1 637	2 005	636	295
Sénégal	15	17	15	6	21	50	113	231	314	454	292
Pakistan	341	308	222	160	150	150	233	325	924	711	256
Arménie	316	477	706	381	339	461	1 099	1 266	556	304	236
Géorgie	302	211	256	232	156	222	327	336	347	387	229
Iran	1 153	512	497	631	411	614	732	261	366	348	210
Autres pays	7 649	7 315	7 320	4 719	3 814	3 887	5 023	6 829	8 388	6 182	4 219
Total	**16 940**	**15 357**	**15 957**	**11 587**	**11 115**	**12 252**	**17 186**	**21 755**	**26 003**	**18 525**	**12 500**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CANADA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	1 848	1 982	1 821	1 645	1 456	1 711	1 592	1 650	1 922	1 783	893
Pakistan	4 257	1 006	746	652	361	403	437	526	882	853	643
Colombie	2 131	3 664	1 487	1 361	2 632	3 132	2 299	1 384	904	692	585
Syrie	139	88	61	40	67	70	84	126	181	350	517
Nigéria	637	589	591	685	759	766	760	846	696	707	455
Afghanistan	151	152	264	268	308	488	445	399	373	348	368
Haïti	195	175	378	759	3 741	4 936	1 597	1 062	523	417	334
République démocratique du Congo	435	394	330	417	356	425	298	288	347	337	279
Somalie	348	408	285	206	231	505	508	425	416	410	260
Égypte	231	182	82	53	47	47	43	108	155	171	252
Sri Lanka	1 270	1 141	934	907	808	1 008	824	1 200	635	428	228
Inde	1 125	1 083	844	764	554	561	502	532	632	684	223
Iran	329	352	357	246	207	267	310	327	318	277	216
Irak	118	92	112	179	264	282	198	130	143	142	212
Érythrée	107	155	148	151	164	212	200	138	171	209	204
Autres pays	18 616	14 287	12 346	14 535	15 910	19 987	23 873	13 402	16 687	12 415	4 687
Total	**31 937**	**25 750**	**20 786**	**22 868**	**27 865**	**34 800**	**33 970**	**22 543**	**24 985**	**20 223**	**10 356**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CHILI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Colombie	56	182	347	540	713	816	..	220	267	138	224
Syrie	0	0	0	0	0	0	..	0	0	5	5
Afghanistan	12	1	0	0	0	0	..	0	0	0	3
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	3
Fédération de Russie	3	0	0	0	1	0	..	0	2	0	3
Cuba	1	7	1	0	4	2	..	14	9	5	2
Albanie	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	1
Bolivie	0	1	0	0	2	0	..	3	4	4	1
Brésil	0	0	0	0	1	0	..	0	0	0	1
République démocratique du Congo	0	0	9	3	3	3	..	2	2	5	1
Mexique	0	0	0	0	0	0	..	0	0	3	1
Pérou	3	2	6	6	3	8	..	5	1	0	1
El Salvador	0	0	0	0	0	0	..	0	3	0	1
Togo	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	1
Ukraine	0	0	0	0	0	0	..	1	0	0	1
Autres pays	12	10	17	24	29	43	..	15	17	8	0
Total	**87**	**203**	**380**	**573**	**756**	**872**	**..**	**260**	**305**	**168**	**249**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

CORÉE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0	2	146	295
Pakistan	9	0	1	5	4	47	95	129	434	244	275
Nigéria	0	0	26	16	100	27	16	19	39	102	206
Égypte	0	1	2	4	3	1	3	0	4	6	97
Népal	1	2	8	78	275	12	2	5	14	43	90
Cameroun	0	0	4	2	2	5	10	11	6	30	77
Afrique du Sud	0	0	1	0	9	3	4	1	4	17	74
Éthiopie	13	1	7	21	4	6	1	6	6	15	68
Chine	10	64	145	28	29	30	19	7	8	3	46
Bangladesh	6	1	9	8	23	30	41	41	38	32	45
Libéria	4	8	11	6	15	15	1	4	20	28	42
Yémen	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	34
Ouganda	1	9	46	20	50	21	15	12	78	56	28
Afghanistan	1	1	1	0	1	0	8	15	60	4	27
Sri Lanka	0	0	8	27	67	71	26	4	100	308	26
Autres pays	41	57	143	63	135	96	83	171	196	108	144
Total	**86**	**145**	**412**	**278**	**717**	**364**	**324**	**425**	**1 011**	**1 143**	**1 574**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	56	56	46	55	71	105	380	821	428	907	1 710
Fédération de Russie	269	163	119	61	114	183	335	340	304	521	982
Somalie	370	154	80	57	35	58	177	110	107	914	965
Serbie (et Kosovo)	750	784	375	267	90	118	271	402	325	689	547
Afghanistan	664	285	173	122	138	418	1 049	1 476	903	576	426
Apatride	35	20	107	7	6	13	91	5	54	57	425
Iran	158	140	123	89	106	196	334	597	461	548	375
Maroc	18	17	14	14	7	19	31	29	45	108	167
Nigéria	61	89	55	52	22	29	53	24	52	115	142
Irak	442	217	264	507	695	543	305	237	115	133	113
Algérie	62	50	45	15	16	38	46	46	103	134	109
Arménie	23	29	19	17	4	12	17	32	36	60	108
Érythrée	5	18	8	5	6	15	37	26	20	57	98
Tunisie	7	11	4	2	5	11	9	9	56	69	85
Pakistan	36	81	40	31	17	14	49	26	57	67	75
Autres pays	1 637	1 121	788	617	520	588	635	785	745	1 231	1 230
Total	**4 593**	**3 235**	**2 260**	**1 918**	**1 852**	**2 360**	**3 819**	**4 965**	**3 811**	**6 186**	**7 557**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mali	63	253	273	25	7	11	29	14	41	101	1 482
Syrie	7	39	35	15	31	97	30	19	97	255	725
Algérie	682	991	406	230	247	152	181	176	122	202	351
Nigéria	1 688	1 029	726	632	680	808	458	238	259	204	182
Somalie	128	13	24	10	154	195	104	39	59	98	136
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	70	56	59	106	131	78	130
Pakistan	20	25	7	23	23	52	57	63	78	88	102
Guinée	171	228	173	23	91	98	130	166	150	73	90
Cameroun	178	72	99	83	57	71	111	156	129	121	88
Rép. dém. du Congo	274	203	170	102	141	105	114	87	70	78	77
Côte d'Ivoire	241	110	162	236	335	500	304	119	550	106	72
Afghanistan	12	14	10	7	15	50	42	41	30	46	66
Colombie	577	760	1 655	2 239	2 497	752	255	123	104	60	62
Iran	21	34	23	20	27	64	45	63	62	59	61
Cuba	125	79	78	59	83	119	84	406	440	64	58
Autres pays	1 731	1 685	1 413	1 593	3 204	1 387	1 004	928	1 092	946	831
Total	**5 918**	**5 535**	**5 254**	**5 297**	**7 662**	**4 517**	**3 007**	**2 744**	**3 414**	**2 579**	**4 513**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Viet Nam	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	26
Syrie	0	0	0	0	0	0	5	0	0	4	17
Fédération de Russie	4	0	4	4	3	3	5	7	4	8	14
Géorgie	4	1	0	0	0	2	6	0	6	35	9
Pakistan	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	8
Albanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Iran	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Soudan	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
Cuba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Serbie (et Kosovo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Afghanistan	0	0	0	0	0	0	9	7	8	3	1
Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Croatie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Nigéria	0	0	0	1	0	1	1	3	0	0	1
Autres pays	6	13	7	2	11	8	10	11	49	19	3
Total	**14**	**14**	**11**	**7**	**14**	**14**	**36**	**30**	**67**	**77**	**97**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ÉTATS-UNIS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	8 287	5 627	7 623	9 362	8 781	9 825	10 725	12 510	15 649	15 884	12 295
Mexique	4 231	1 763	1 581	1 673	2 551	2 713	2 295	3 879	8 304	11 067	10 077
El Salvador	1 347	1 423	1 755	2 393	3 455	2 789	2 366	2 685	4 324	4 587	5 692
Guatemala	2 882	1 569	1 411	1 515	2 388	1 853	1 740	2 171	3 671	4 152	4 865
Honduras	600	603	781	986	1 096	893	850	1 030	1 559	2 115	3 165
Égypte	575	398	329	406	367	412	399	479	1 136	2 285	2 860
Haïti	5 655	5 107	5 299	5 135	3 079	2 078	1 649	1 223	1 377	1 612	1 879
Équateur	111	80	56	85	89	168	174	404	807	1 394	1 848
Inde	1 672	866	620	602	576	734	751	755	2 477	1 998	1 633
Syrie	152	99	59	71	52	75	41	58	263	704	1 583
Népal	330	321	415	494	532	680	1 068	1 054	1 321	1 666	1 507
Éthiopie	1 029	1 118	807	1 168	1 124	1 168	1 249	1 193	1 066	796	1 493
Iran	764	443	337	400	290	334	344	504	595	767	1 017
Irak	542	268	360	511	748	809	543	413	486	592	965
Fédération de Russie	904	783	669	638	615	677	806	828	888	872	954
Autres pays	33 790	24 504	17 138	15 662	14 706	14 154	13 080	13 785	16 664	15 610	16 410
Total	**62 871**	**44 972**	**39 240**	**41 101**	**40 449**	**39 362**	**38 080**	**42 971**	**60 587**	**66 101**	**68 243**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	1	0	0	18	6	3	31	197	1 073
Afghanistan	500	638	674	827	2 211	2 047	1 577	884	540	493	382
Géorgie	46	24	27	138	586	2 684	3 580	641	314	238	137
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	31	3	13	73
Ouzbékistan	38	72	102	37	63	90	136	96	70	69	54
Rép. pop. dém. de Corée	0	0	1	7	11	26	59	21	67	32	27
Soudan	0	0	3	4	18	10	13	3	2	6	20
Kirghizistan	3	0	12	0	5	3	7	246	39	29	16
République démocratique du Congo	4	10	7	2	34	23	11	15	14	14	14
Tadjikistan	12	23	3	7	43	48	29	20	19	17	14
Ukraine	4	6	4	10	20	19	10	17	11	11	13
Liban	0	0	0	0	0	7	1	2	5	1	12
Pakistan	0	0	1	0	13	8	14	2	7	6	10
Irak	13	18	20	13	36	61	37	6	12	11	8
Azerbaïdjan	21	9	5	21	31	48	4	16	8	2	6
Autres pays	96	110	100	104	298	326	217	178	123	104	103
Total	**737**	**910**	**960**	**1 170**	**3 369**	**5 418**	**5 701**	**2 181**	**1 265**	**1 243**	**1 962**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Irak	150	123	289	225	307	1 253	1 183	575	588	784	764
Fédération de Russie	292	217	233	176	171	208	599	436	294	199	219
Nigéria	77	92	73	64	41	76	130	84	105	93	202
Somalie	91	253	321	92	81	1 176	1 169	571	365	173	196
Afghanistan	51	166	237	97	70	249	445	265	292	188	172
Syrie	39	15	11	17	8	24	36	41	109	180	148
Iran	47	99	79	91	78	143	159	142	125	121	147
Serbie (et Kosovo)	645	837	457	286	142	170	335	327	160	167	119
Algérie	38	31	33	25	25	27	48	47	55	54	81
Maroc	8	3	9	0	4	12	29	15	28	37	70
Gambie	3	1	12	17	5	8	45	33	21	29	64
Turquie	185	140	97	41	74	65	140	117	74	56	55
Ghana	15	3	11	6	9	27	52	78	34	34	53
Albanie	58	61	33	21	13	16	9	12	11	18	51
Bélarus	46	58	57	97	47	68	94	66	83	32	39
Autres pays	1 476	1 762	1 622	1 076	359	494	1 437	1 209	742	757	643
Total	**3 221**	**3 861**	**3 574**	**2 331**	**1 434**	**4 016**	**5 910**	**4 018**	**3 086**	**2 922**	**3 023**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	2 704	3 812	3 997	3 047	3 068	3 140	5 245	5 771	3 470	3 957	5 867
République démocratique du Congo	5 093	3 848	3 022	2 283	2 154	2 543	2 800	3 426	3 845	5 321	5 263
Albanie	571	595	471	306	198	334	536	479	477	2 647	5 016
Fédération de Russie	3 347	3 331	3 080	2 313	3 265	3 595	3 392	4 334	4 062	5 369	4 676
Bangladesh	956	959	860	607	960	1 249	1 441	3 145	3 572	1 093	3 069
Géorgie	1 726	1 563	788	282	176	379	471	1 355	1 645	2 552	2 456
Guinée	808	1 020	1 147	859	981	1 270	1 671	2 034	2 033	1 884	2 445
Sri Lanka	2 129	2 246	2 071	2 145	2 159	2 322	3 129	2 864	3 222	3 122	2 325
Chine	5 330	4 196	2 590	1 214	1 286	821	1 602	1 937	2 187	2 228	2 293
Pakistan	756	1 046	572	393	343	325	634	893	1 433	1 941	1 735
Arménie	1 106	1 292	1 642	1 684	1 929	2 075	3 112	1 775	3 639	2 187	1 722
Turquie	7 192	4 741	3 867	2 758	2 234	2 198	2 047	1 415	1 737	2 054	1 682
Mali	1 241	859	568	153	607	2 670	705	712	739	938	1 663
Algérie	2 794	4 209	2 018	1 127	967	978	1 118	1 171	1 132	1 162	1 479
Haïti	1 488	3 133	5 060	1 844	677	930	1 458	2 008	2 016	1 602	1 473
Autres pays	22 527	21 695	17 980	9 733	8 383	10 575	12 757	14 755	16 938	17 011	17 070
Total	**59 768**	**58 545**	**49 733**	**30 748**	**29 387**	**35 404**	**42 118**	**48 074**	**52 147**	**55 068**	**60 234**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	681	247	1 154	2 378	9 144	6 914	3 716	2 748	2 309	2 339	1 359
Afghanistan	561	382	458	1 087	1 556	2 287	1 510	524	637	584	1 223
Bangladesh	233	208	550	3 750	2 965	1 778	1 809	987	615	1 007	730
Albanie	12	23	21	20	51	202	517	693	276	384	584
Géorgie	48	323	1 897	428	1 559	2 241	2 170	1 162	1 121	893	534
Syrie	19	44	57	143	1 311	808	965	167	352	275	482
Égypte	22	83	104	27	75	95	145	104	306	249	308
Nigéria	444	325	406	391	390	746	780	393	362	267	257
Iran	608	228	203	528	354	312	303	125	247	211	187
Chine	140	52	251	97	36	55	391	549	406	195	174
Érythrée	27	10	17	28	26	47	47	59	37	138	158
République démocratique du Congo	40	27	13	15	1	12	11	16	12	20	154
Irak	2 831	936	971	1 415	5 474	1 760	886	342	257	315	148
Algérie	5	27	48	17	19	18	44	79	79	105	144
Somalie	389	119	110	150	174	149	140	141	68	60	122
Autres pays	2 118	1 435	2 790	1 793	1 978	2 460	2 494	2 184	2 227	2 535	1 660
Total	**8 178**	**4 469**	**9 050**	**12 267**	**25 113**	**19 884**	**15 928**	**10 273**	**9 311**	**9 577**	**8 224**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	112	180	243	384	723	1 593	2 320	446	238	246	6 181
Pakistan	53	54	40	18	15	246	41	41	121	327	3 052
Afghanistan	469	38	22	13	35	116	1 194	702	649	880	2 279
Algérie	79	57	19	22	48	19	11	35	56	59	1 105
Syrie	11	10	18	32	48	16	19	23	91	145	934
Bangladesh	31	29	90	15	10	35	26	4	3	15	678
Maroc	1	2	2	4	5	4	5	14	30	47	494
Nigéria	74	73	89	109	86	56	66	37	22	27	441
Mali	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304
Ghana	2	2	4	2	4	3	5	0	2	1	264
Côte d'Ivoire	5	1	2	8	3	1	21	6	4	4	255
Sénégal	22	1	1	1	8	2	0	2	1	3	255
Tunisie	4	4	5	1	0	5	5	10	30	21	231
Somalie	113	18	7	42	99	185	75	51	61	69	185
Guinée	1	0	1	5	7	1	4	5	4	3	156
Autres pays	1 423	1 131	1 066	1 461	2 334	836	880	728	381	310	1 751
Total	**2 401**	**1 600**	**1 609**	**2 117**	**3 425**	**3 118**	**4 672**	**2 104**	**1 693**	**2 157**	**18 565**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

IRLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nigéria	3 110	1 776	1 278	1 038	1 028	1 009	569	387	205	181	129
Pakistan	62	55	68	167	185	237	257	200	197	123	91
République démocratique du Congo	256	140	138	109	149	173	102	71	76	62	72
Zimbabwe	88	69	51	77	87	114	91	48	69	50	70
Malawi	9	3	6	8	14	22	14	15	26	24	55
Algérie	68	66	32	49	47	65	71	32	53	39	51
Albanie	142	99	58	35	71	51	47	13	35	46	48
Syrie	15	18	22	25	9	17	3	2	11	16	38
Afghanistan	24	106	142	88	78	79	68	69	74	50	32
Bangladesh	6	7	20	5	24	47	30	51	22	32	31
Afrique du Sud	114	45	33	38	39	75	54	53	47	35	28
Irak	129	38	55	215	285	203	76	29	21	12	27
Chine	168	152	96	139	259	180	194	228	156	36	22
Cameroun	125	62	57	78	44	67	50	56	24	16	19
Maurice	0	1	2	0	19	19	15	19	12	18	16
Autres pays	3 584	2 132	2 266	2 243	1 650	1 508	1 048	666	391	364	217
Total	**7 900**	**4 769**	**4 324**	**4 314**	**3 988**	**3 866**	**2 689**	**1 939**	**1 419**	**1 104**	**946**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Croatie	1	0	1	1	0	0	0	2	0	6	42
Albanie	11	5	2	0	5	5	3	0	2	11	40
Fédération de Russie	3	3	9	6	5	3	0	0	7	3	9
Syrie	0	0	0	0	5	1	3	2	1	3	7
Algérie	0	2	3	1	1	0	1	0	6	6	6
Irak	3	6	0	1	1	4	2	5	5	3	6
Nigéria	1	7	2	1	1	5	2	2	7	17	6
Afghanistan	3	2	6	2	1	5	2	7	3	9	5
Érythrée	1	0	1	0	0	2	2	1	2	2	5
Iran	1	2	4	2	1	3	7	6	3	11	4
Somalie	0	0	0	0	0	2	2	5	2	1	4
Azerbaïdjan	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Cisjordanie et bande de Gaza	0	3	0	0	0	1	0	0	2	2	3
Géorgie	1	0	3	2	0	4	0	1	4	8	3
Honduras	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Autres pays	53	46	57	23	22	39	11	20	32	31	26
Total	**80**	**76**	**88**	**39**	**42**	**77**	**35**	**51**	**76**	**113**	**172**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ISRAËL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Côte d'Ivoire	..	74	43	91	751	507	20	289	173	438	..
Soudan du Sud	..	0	0	0	0	0	0	0	0	285	..
Érythrée	..	31	4	20	1 766	3 067	0	2	75	261	..
Nigéria	..	100	160	448	567	418	198	168	209	194	..
Éthiopie	..	316	56	13	45	495	16	148	94	138	..
Ghana	..	34	25	74	192	233	113	189	148	108	..
Guinée	..	7	181	151	23	24	10	35	4	70	..
Soudan	..	14	102	164	1 402	2 142	0	4	37	37	..
Colombie	..	28	23	31	67	92	40	75	36	23	..
Népal	..	6	0	8	7	3	6	0	2	14	..
Togo	..	21	10	8	22	13	0	15	2	7	..
Chine	..	0	0	3	11	11	0	0	1	6	..
Tchad	..	0	0	1	5	19	1	17	7	4	..
Myanmar	..	25	12	14	20	8	0	0	11	3	..
Guinée-Bissau	..	1	1	6	3	0	3	0	1	2	..
Autres pays	..	265	292	316	501	706	402	506	4 945	409	..
Total	**..**	**922**	**909**	**1 348**	**5 382**	**7 738**	**809**	**1 448**	**5 745**	**1 999**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.
Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	787	267	411	203	176	1 143	1 362	929	2 058	2 601	3 175
Nigéria	722	930	536	830	1 336	5 673	3 991	1 385	6 208	1 613	3 170
Somalie	1 743	186	117	99	757	4 864	1 604	84	1 205	807	2 761
Érythrée	1 230	831	1 313	2 151	2 260	2 934	890	181	498	734	2 088
Afghanistan	70	84	76	177	663	1 732	711	873	1 289	1 495	2 049
Mali	0	1	0	97	268	419	215	67	2 582	785	1 714
Gambie	0	37	25	49	142	413	307	80	282	321	1 701
Sénégal	0	26	13	16	67	131	156	162	775	939	988
Égypte	0	6	7	21	53	76	42	41	249	445	905
Syrie	0	7	3	15	27	55	120	48	288	354	634
Irak	493	166	118	87	189	758	417	380	309	403	552
Tunisie	0	7	53	48	14	278	222	139	4 558	893	502
Turquie	466	323	168	175	394	501	541	854	612	478	487
Ghana	505	62	407	530	673	1 815	991	278	3 128	846	478
Bangladesh	297	342	407	283	315	1 684	1 338	222	1 595	566	460
Autres pays	7 142	6 447	5 894	5 567	6 719	7 848	4 696	4 329	8 481	4 072	4 056
Total	**13 455**	**9 722**	**9 548**	**10 348**	**14 053**	**30 324**	**17 603**	**10 052**	**34 117**	**17 352**	**25 720**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

JAPON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Turquie	77	131	40	149	76	156	94	126	234	422	658
Népal	1	3	5	11	4	20	29	109	251	320	544
Myanmar	111	138	212	626	500	979	568	342	491	368	380
Sri Lanka	4	9	7	27	43	90	234	171	224	255	345
Pakistan	12	12	10	12	27	37	92	83	169	298	241
Bangladesh	6	33	29	15	14	33	51	33	98	169	190
Inde	12	7	0	2	2	17	59	91	51	125	165
Ghana	1	1	0	0	1	4	3	13	15	104	114
Cameroun	8	11	1	5	12	29	11	20	48	58	99
Nigéria	2	2	2	10	6	10	17	33	51	112	68
Afghanistan	3	0	2	3	12	4	5	1	4	4	0
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0	0	0	0	7	2	3	0
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	1	2	6	0
Arménie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Autres pays	99	79	76	94	119	220	225	172	227	301	456
Total	**336**	**426**	**384**	**954**	**816**	**1 599**	**1 388**	**1 203**	**1 867**	**2 545**	**3 260**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	541	361	219	193	225	219	149	302	1 064	575	189
Bosnie-Herzégovine	59	35	36	17	24	31	35	11	38	278	140
Monténégro	0	0	0	14	15	14	6	0	100	288	89
Albanie	66	48	33	20	16	14	26	18	24	300	70
Nigéria	1	3	45	14	7	5	6	5	9	24	53
Tunisie	2	1	2	3	1	0	2	3	42	46	52
Algérie	81	69	39	8	11	4	11	43	30	32	37
Ex-Rép. youg. de Macédoine	23	13	0	3	5	7	6	13	452	158	33
Irak	14	9	8	16	14	29	37	95	41	31	27
Maroc	4	2	0	4	1	1	3	4	4	8	25
Bélarus	55	40	16	5	8	6	15	15	9	18	24
Syrie	1	1	0	0	0	0	1	19	10	14	24
Iran	31	59	41	31	16	18	24	23	22	28	22
Afghanistan	2	6	3	8	3	4	13	15	22	11	17
Géorgie	44	7	6	1	1	1	2	7	16	7	16
Autres pays	626	923	354	186	79	110	141	171	193	185	171
Total	**1 550**	**1 577**	**802**	**523**	**426**	**463**	**477**	**744**	**2 076**	**2 003**	**989**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Honduras	37	67	51	39	31	55	184	135	168	272	529
El Salvador	5	46	31	31	45	51	119	159	181	200	308
Cuba	14	26	80	65	27	7	42	42	48	77	101
Inde	1	10	27	5	2	3	37	271	36	8	87
Guatemala	62	23	29	20	15	18	39	59	69	54	46
Colombie	38	40	40	52	57	41	62	82	43	41	40
Nigéria	6	0	2	1	13	1	8	23	27	21	39
Nicaragua	3	11	14	4	7	9	29	15	6	11	20
Haïti	8	11	20	17	41	61	65	39	38	25	14
Ghana	0	0	0	2	1	3	3	9	14	7	13
Syrie	2	0	0	1	0	0	0	0	0	2	11
Bangladesh	5	8	3	4	29	0	1	5	7	3	9
États-Unis	3	1	1	1	2	1	4	10	4	0	7
Cameroun	0	1	6	8	3	2	2	2	4	5	6
République dominicaine	2	3	0	0	1	1	1	16	4	5	5
Autres pays	89	157	383	230	100	64	84	172	104	80	61
Total	**275**	**404**	**687**	**480**	**374**	**317**	**680**	**1 039**	**753**	**811**	**1 296**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Érythrée	201	110	177	316	789	1 799	2 667	1 711	1 256	1 183	3 215
Somalie	1 623	958	667	632	187	1 293	1 901	1 397	2 216	2 181	1 617
Syrie	97	71	79	49	49	115	278	119	198	327	841
Afghanistan	2 050	1 059	466	224	234	1 363	3 871	979	979	986	684
Soudan	67	33	45	36	37	118	251	181	209	472	586
Apatride	379	298	209	237	515	940	1 280	448	262	263	532
Nigéria	241	205	94	54	108	436	582	354	240	355	481
Fédération de Russie	1 923	937	545	548	863	1 078	867	628	365	371	324
Serbie (et Kosovo)	2 216	859	468	369	585	675	406	444	240	246	303
Éthiopie	293	148	100	143	241	354	706	505	293	185	282
Iran	621	394	279	218	222	720	574	429	355	441	250
Albanie	247	112	79	43	31	53	29	24	43	169	179
Irak	971	412	671	1 002	1 227	3 137	1 214	460	357	221	166
Pakistan	95	48	33	26	43	38	139	99	92	147	141
Bangladesh	30	30	24	20	12	8	20	17	75	225	124
Autres pays	4 905	2 271	1 466	1 403	1 385	2 304	2 441	2 269	1 873	2 013	1 742
Total	**15 959**	**7 945**	**5 402**	**5 320**	**6 528**	**14 431**	**17 226**	**10 064**	**9 053**	**9 785**	**11 467**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sri Lanka	23	29	6	30	25	26	30	28	19	25	41
Fidji	19	2	12	10	10	7	45	66	29	21	37
Iran	135	88	47	29	27	28	24	43	29	38	22
Chine	56	49	19	30	26	24	20	22	20	33	21
Pakistan	7	9	8	11	8	3	18	8	22	24	18
Irak	39	12	22	35	30	33	25	11	11	6	15
Turquie	1	1	2	4	3	1	2	4	4	9	12
Syrie	7	16	11	1	1	2	8	3	2	13	10
Afrique du Sud	10	8	3	2	2	3	9	20	14	0	9
Indonésie	6	0	1	0	0	1	1	3	1	2	8
Afghanistan	4	0	1	0	3	2	2	5	11	10	7
Égypte	2	2	6	0	2	4	5	6	22	4	7
Bahreïn	0	0	0	1	0	0	0	1	22	0	6
Bangladesh	29	22	23	16	18	9	7	6	8	8	6
République tchèque	10	29	28	12	4	10	23	14	5	12	6
Autres pays	493	313	159	95	86	101	117	100	86	119	66
Total	**841**	**580**	**348**	**276**	**245**	**254**	**336**	**340**	**305**	**324**	**291**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	5 581	7 182	6 244	4 018	6 668	6 647	5 726	4 795	3 034	4 929	11 786
Géorgie	30	47	47	31	12	54	4 213	1 082	1 427	2 956	1 024
Syrie	4	7	7	0	4	8	7	8	11	107	248
Arménie	104	18	27	15	22	33	147	107	168	380	150
Kazakhstan	6	30	24	18	5	17	5	11	17	120	76
Kirghizistan	10	19	16	13	7	5	13	37	41	30	59
Afghanistan	251	57	6	11	9	4	14	25	35	88	43
Égypte	4	2	1	2	2	6	4	11	5	102	33
Viet Nam	25	16	23	27	40	57	67	47	26	50	33
Ukraine	85	72	84	43	26	25	36	45	43	58	32
Irak	75	6	15	16	22	66	21	27	25	25	28
Somalie	15	19	4	1	9	1	2	5	9	7	25
Apatride	12	11	15	6	12	11	19	21	14	35	25
Bélarus	58	53	82	55	62	33	37	46	64	61	24
Pakistan	151	211	69	46	25	15	19	27	8	34	24
Autres pays	510	329	196	128	280	221	257	240	159	185	148
Total	**6 921**	**8 079**	**6 860**	**4 430**	**7 205**	**7 203**	**10 587**	**6 534**	**5 086**	**9 167**	**13 758**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Somalie	451	792	1 315	1 462	1 874	3 842	5 889	3 372	1 415	877	3 078
Syrie	234	180	278	293	36	48	101	125	168	454	2 673
Irak	3 473	1 043	1 620	2 766	2 004	5 027	1 991	1 383	1 435	1 391	1 094
Érythrée	123	148	204	175	153	236	475	392	458	424	978
Iran	555	450	557	921	187	322	502	785	929	834	728
Afghanistan	492	688	902	932	143	395	1 281	1 364	1 885	1 022	673
Serbie (et Kosovo)	393	395	336	607	24	32	76	106	120	170	316
Fédération de Russie	245	206	285	254	81	95	151	207	451	743	263
Apatride	235	183	147	232	70	77	115	83	65	40	216
Géorgie	116	73	213	156	66	64	412	587	189	226	209
Arménie	203	247	197	280	97	208	349	611	471	200	185
Égypte	23	24	30	14	11	28	49	40	64	176	177
Ouganda	22	33	19	40	29	28	60	80	91	111	164
Guinée	199	116	105	116	102	154	235	230	209	186	158
Pakistan	84	66	82	117	22	46	42	60	94	150	150
Autres pays	6 554	5 138	6 057	6 100	2 203	2 797	3 177	3 908	3 546	2 660	3 337
Total	**13 402**	**9 782**	**12 347**	**14 465**	**7 102**	**13 399**	**14 905**	**13 333**	**11 590**	**9 664**	**14 399**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	146
Guinée	1	0	1	6	14	8	18	43	46	65	83
Nigéria	2	1	1	6	2	8	9	7	22	27	37
Sénégal	1	2	2	1	1	7	1	2	5	7	36
Mali	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	26
Pakistan	1	5	0	1	2	0	1	4	11	8	26
Guinée-Bissau	1	5	6	5	1	4	5	10	11	17	15
Côte d'Ivoire	0	0	0	6	2	1	0	1	18	11	15
Maroc	1	0	1	0	1	2	0	0	5	4	15
République démocratique du Congo	3	2	7	16	11	20	5	9	13	17	14
Gambie	1	0	1	0	0	0	2	2	2	1	7
Fédération de Russie	3	13	7	6	6	0	2	5	9	6	7
Somalie	0	0	1	0	16	3	0	2	26	9	7
Bangladesh	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	5
Colombie	5	8	27	6	86	26	15	16	13	10	5
Autres pays	69	77	60	73	82	82	81	59	92	91	63
Total	**88**	**113**	**114**	**128**	**224**	**161**	**139**	**160**	**275**	**299**	**507**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Afghanistan	627	393	109	41	67	72	51	76	75	90	84
Somalie	114	12	16	3	9	0	13	23	78	223	42
Érythrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	25
Arménie	758	144	17	14	28	22	21	12	10	26	21
Géorgie	582	989	258	209	134	119	98	63	62	61	16
Syrie	72	47	24	6	38	7	10	4	10	4	13
Pakistan	307	799	196	182	648	109	168	34	15	16	8
Soudan	12	8	2	1	2	0	0	0	0	1	8
Irak	475	116	35	206	131	42	13	9	8	4	6
Fédération de Russie	2 653	2 413	1 037	463	307	100	72	66	38	14	6
Chine	1 080	1 271	280	164	96	44	39	31	13	17	5
Mongolie	5	2	0	2	1	0	1	0	1	1	5
Ukraine	73	64	45	32	36	32	13	20	8	7	5
Iran	182	53	9	5	2	5	10	12	13	3	3
Libye	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	3
Autres pays	3 418	5 080	1 521	1 542	1 143	358	312	191	159	235	31
Total	**10 358**	**11 391**	**3 549**	**2 871**	**2 643**	**910**	**822**	**541**	**491**	**732**	**281**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ukraine	2 044	1 600	1 020	571	293	323	220	141	152	174	72
Syrie	6	4	22	20	31	36	54	17	23	68	68
Fédération de Russie	4 853	1 498	278	171	99	85	66	62	47	40	42
Viet Nam	566	385	217	124	100	109	65	49	46	54	37
Cuba	7	0	0	20	94	19	12	18	20	15	36
Arménie	49	75	56	51	37	33	23	19	11	22	29
Kazakhstan	47	44	34	236	30	80	192	57	18	23	17
Serbie (et Kosovo)	20	3	4	0	49	31	32	9	5	13	16
Apatride	57	46	73	100	65	32	67	52	26	24	16
Bélarus	281	226	244	174	130	81	60	67	71	54	13
Géorgie	319	201	54	43	45	39	33	9	17	9	12
Irak	102	38	47	80	49	30	12	7	9	5	11
Nigéria	37	50	83	96	69	39	43	0	18	12	11
Turquie	11	31	33	66	213	253	69	68	32	12	11
Moldavie	192	94	69	29	31	17	22	13	8	10	10
Autres pays	2 805	1 164	1 926	1 235	543	504	385	391	253	218	102
Total	**11 396**	**5 459**	**4 160**	**3 016**	**1 878**	**1 711**	**1 355**	**979**	**756**	**753**	**503**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	3 145	3 030	2 290	1 850	1 765	2 075	2 100	2 151	4 005	4 867	4 525
Iran	3 495	3 990	3 505	2 685	2 510	2 595	2 145	2 224	3 051	3 162	2 956
Sri Lanka	810	400	480	620	1 250	1 865	1 445	1 635	2 142	2 143	2 259
Syrie	155	410	390	185	190	180	185	160	508	1 289	2 036
Albanie	685	345	200	185	190	175	235	219	439	1 017	1 593
Afghanistan	2 590	1 605	1 775	2 660	2 815	3 725	3 540	1 843	1 529	1 242	1 436
Érythrée	1 070	1 265	1 900	2 735	1 905	2 335	1 410	772	827	768	1 409
Nigéria	1 110	1 210	1 230	990	905	1 070	910	1 149	1 105	1 498	1 402
Bangladesh	820	550	465	495	590	510	495	501	671	1 169	1 242
Inde	2 410	1 485	1 000	715	600	775	715	610	615	1 195	1 096
Chine	3 495	2 410	1 775	2 030	2 185	1 615	1 585	1 375	1 024	981	992
Soudan	1 050	1 445	990	750	400	290	255	643	793	740	831
Somalie	7 195	3 295	2 105	2 175	1 960	1 575	1 105	679	660	678	519
Libye	220	185	185	130	55	75	100	123	1 204	412	494
Viet Nam	1 175	790	400	95	185	235	470	467	347	416	451
Autres pays	30 615	18 205	12 125	10 035	10 375	12 195	13 945	8 093	6 978	6 401	6 154
Total	**60 040**	**40 620**	**30 815**	**28 335**	**27 880**	**31 290**	**30 640**	**22 644**	**25 898**	**27 978**	**29 395**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	1	0	2	0	0	0	0	4	11	33	56
Serbie (et Kosovo)	181	413	640	243	234	69	39	33	42	31	37
Pakistan	28	16	28	6	11	4	6	0	29	8	19
Afghanistan	2	5	6	2	12	10	11	31	69	64	14
Algérie	65	19	3	0	0	2	2	6	11	26	14
Fédération de Russie	15	15	11	7	9	3	5	8	4	6	13
Turquie	192	188	231	62	38	72	12	32	51	26	11
Maroc	0	0	0	0	0	0	1	4	9	9	9
Cuba	16	5	1	1	0	4	0	1	0	7	7
Iran	88	7	4	3	2	11	9	11	11	4	6
Somalie	1	1	0	0	0	0	0	8	20	20	6
Bosnie-Herzégovine	48	123	303	44	22	13	41	27	9	7	5
Nigéria	2	1	2	1	4	7	9	11	5	7	5
Albanie	15	199	146	32	21	7	6	0	3	0	4
Cisjordanie et bande de Gaza	17	7	5	11	4	0	1	10	7	6	4
Autres pays	429	279	452	106	68	36	41	60	92	51	33
Total	**1 100**	**1 278**	**1 834**	**518**	**425**	**238**	**183**	**246**	**373**	**305**	**243**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	666	411	392	433	440	551	587	421	640	7 814	16 317
Apatride	1 787	1 578	806	815	1 312	1 051	912	1 033	1 109	2 289	6 921
Érythrée	641	395	425	608	878	857	1 000	1 443	1 647	2 356	4 844
Somalie	3 069	905	422	1 066	3 349	3 361	5 874	5 553	3 981	5 644	3 901
Afghanistan	811	903	435	594	609	784	1 694	2 393	4 122	4 755	3 011
Serbie (et Kosovo)	5 305	4 022	2 944	1 976	2 500	1 989	1 806	7 910	3 915	3 639	2 878
Irak	2 700	1 456	2 330	8 951	18 559	6 083	2 297	1 977	1 633	1 322	1 476
Iran	787	660	582	494	485	799	1 144	1 182	1 120	1 529	1 172
Albanie	297	221	169	95	118	118	114	61	263	1 490	1 156
Fédération de Russie	1 361	1 288	1 057	755	788	933	1 058	988	933	941	1 036
Maroc	52	44	38	52	75	62	78	100	154	381	648
Géorgie	537	403	183	134	143	211	359	291	280	748	625
Nigéria	452	429	154	104	136	176	321	321	340	501	601
Bosnie-Herzégovine	1 397	785	387	234	217	150	129	123	981	1 549	517
Mongolie	342	346	326	461	519	791	753	727	773	463	487
Autres pays	11 144	9 315	6 880	7 545	6 242	6 437	6 068	7 300	7 757	8 455	8 669
Total	**31 348**	**23 161**	**17 530**	**24 317**	**36 370**	**24 353**	**24 194**	**31 823**	**29 648**	**43 876**	**54 259**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Érythrée	235	180	159	1 201	1 662	2 849	1 724	1 708	3 225	4 295	2 490
Syrie	175	127	116	161	290	388	400	387	688	1 146	1 852
Nigéria	480	418	219	209	310	988	1 786	1 597	1 303	2 353	1 574
Tunisie	154	121	102	80	90	74	204	291	2 324	1 993	1 565
Maroc	32	33	30	39	30	37	36	113	429	860	974
Afghanistan	218	207	238	233	307	405	751	632	1 006	1 349	863
Serbie (et Kosovo)	2 921	1 777	1 506	1 225	953	1 301	1 269	1 358	1 539	2 084	826
Algérie	836	480	186	161	132	236	300	313	464	681	714
Chine	228	70	87	475	251	272	365	333	688	801	671
Géorgie	756	731	397	287	199	481	638	531	281	614	565
Somalie	471	592	485	273	395	2 014	753	302	558	762	552
Sri Lanka	340	251	233	328	618	1 262	1 415	892	433	443	455
Gambie	14	15	11	16	21	204	178	192	295	533	441
Turquie	1 652	1 154	723	693	621	519	559	462	508	515	373
Fédération de Russie	534	505	375	426	195	208	452	315	217	298	370
Autres pays	11 760	7 587	5 194	4 730	4 313	5 368	5 175	4 095	5 481	7 221	5 155
Total	**20 806**	**14 248**	**10 061**	**10 537**	**10 387**	**16 606**	**16 005**	**13 521**	**19 439**	**25 948**	**19 440**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933161277*

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**

TURQUIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Irak	342	964	1 047	722	3 470	6 904	3 763	3 656	7 912	6 942	25 280
Afghanistan	77	341	364	261	705	2 642	1 009	1 248	2 486	14 146	8 726
Iran	3 092	2 029	1 716	2 297	1 685	2 116	1 981	2 881	3 411	3 589	5 897
Somalie	183	308	473	680	1 125	647	295	448	744	776	1 276
Cisjordanie et bande de Gaza	6	23	29	51	157	74	72	64	157	236	686
Pakistan	0	6	2	3	12	9	36	42	29	24	528
Ouganda	0	0	0	1	0	1	0	1	48	13	218
Soudan	64	28	76	113	76	156	92	48	43	38	205
Yémen	2	1	0	1	0	0	2	0	72	58	192
Ouzbékistan	24	28	24	24	42	35	38	101	147	76	181
Bangladesh	1	2	0	0	2	3	21	14	5	16	148
Cameroun	0	0	0	1	5	18	19	20	57	31	141
République démocratique du Congo	7	10	12	28	76	71	41	66	76	77	114
Syrie	7	16	10	7	21	20	46	37	188	24	108
Turkménistan	0	4	8	6	2	3	3	8	14	44	103
Autres pays	147	148	153	358	268	282	416	592	632	380	1 004
Total	**3 952**	**3 908**	**3 914**	**4 553**	**7 646**	**12 981**	**7 834**	**9 226**	**16 021**	**26 470**	**44 807**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161277

Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre.

Remarques sur les pays d'asile :

États-Unis : Les données pour la période 2004-09 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (*affirmative applications*) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (*defensive applications*).

France : À partir de 2003, les données incluent les mineurs non accompagnés.

Royaume-Uni : Avant 2003, les données se réfèrent au nombre de dossiers et non aux personnes. Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo): Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Sources pour tous les pays : données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Unité des données de population, *www.unhcr.org/statistics*.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Australie	4 482.1	4 584.9	4 694.3	4 796.6	4 927.1	5 090.1	5 281.4	5 516.9	5 760.3	5 901.2	6 029.1	6 208.7
% de la population totale	23.3	23.5	23.8	24.1	24.4	24.9	25.4	26.0	26.6	26.8	27.0	27.3
Autriche	1 112.1	1 137.4	1 141.2	1 154.8	1 195.2	1 215.7	1 235.7	1 260.3	1 275.5	1 294.7	1 323.1	1 364.8
% de la population totale	13.8	14.1	14.1	14.1	14.5	14.7	14.9	15.1	15.2	15.4	15.7	16.2
Belgique	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 689.5
% de la population totale	10.8	11.1	11.4	11.7	12.1	12.5	13.0	13.5	13.9	14.9	14.9	15.2
Canada	5 448.5	*5 600.7*	*5 735.9*	*5 872.3*	*6 026.9*	6 187.0	*6 304.7*	*6 422.5*	*6 540.2*	*6 658.0*	6 775.8	*6 920.2*
% de la population totale	17.6	*17.9*	*18.1*	*18.4*	*18.7*	19.0	*19.2*	*19.4*	*19.6*	*19.5*	19.6	*19.8*
Chili	..	184.5	223.0	235.5	247.4	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5
% de la population totale	..	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4
République tchèque	448.5	*471.9*	*482.2*	*499.0*	*523.4*	*566.3*	*636.1*	*679.6*	*672.0*	*661.2*	745.2	*744.1*
% de la population totale	4.4	*4.6*	*4.7*	*4.9*	*5.1*	*5.5*	*6.2*	*6.5*	*6.4*	*6.3*	7.1	*7.1*
Danemark	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4
% de la population totale	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9	8.2
Estonie	245.3	242.5	239.3	235.5	228.6	226.5	224.3	221.9	217.9	212.7	210.8	198.4
% de la population totale	17.9	17.7	17.6	17.4	16.9	16.8	16.7	16.6	16.3	15.9	15.8	14.9
Finlande	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5
% de la population totale	2.8	2.9	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.3
France	6 260.6	6 421.2	6 587.6	6 748.9	6 910.1	7 017.2	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 358.2	7 462.0	7 538.0
% de la population totale	10.5	10.7	10.9	11.1	11.3	11.4	11.5	11.6	11.6	11.7	11.8	11.9
Allemagne	..	..	..	..	10 399.0	10 431.0	10 529.0	10 623.0	10 601.0	10 591.0	10 689.0	10 918.0
% de la population totale	..	..	..	..	12.6	12.7	12.8	12.9	12.9	13.0	13.1	13.3
Grèce	1 122.9	..	..	..	..	..	..	..	..	828.4	750.7	729.9
% de la population totale	10.3	..	..	..	..	..	..	..	..	7.4	6.7	6.6
Hongrie	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6	381.8	394.2	407.3	451.4	473.3	424.2
% de la population totale	2.9	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.8	3.9	4.1	4.5	4.7	4.3
Islande	18.3	19.1	19.5	20.7	24.7	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4
% de la population totale	6.4	6.6	6.8	7.1	8.3	10.0	11.5	11.8	11.0	10.9	10.9	11.0
Irlande	*356.0*	390.0	*426.5*	*461.8*	*520.8*	601.7	*693.9*	*750.9*	*766.3*	*754.2*	752.5	*749.2*
% de la population totale	*9.2*	9.9	*10.7*	*11.4*	*12.6*	14.2	*15.7*	*16.7*	*17.2*	*16.9*	16.4	*16.3*

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Israël	1 978.0	1 983.0	1 975.0	1 961.0	1 948.0	1 930.0	1 916.0	1 899.0	1 878.0	1 869.0	1 850.0	1 834.5
% de la population totale	30.7	30.2	29.5	28.8	28.1	27.4	26.7	26.0	25.1	24.5	23.8	23.2
Italie	..	..	..	..	..	..	..	4 375.2	4 798.7	5 350.4	5 457.8	5 695.9
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	7.4	8.0	8.9	9.0	9.4
Luxembourg	144.8	*147.8*	*154.9*	*160.4*	*168.3*	*175.4*	*183.7*	*194.5*	*197.2*	205.2	*215.3*	*226.2*
% de la population totale	32.8	*33.1*	*34.4*	*35.3*	*36.5*	*37.4*	*38.6*	*40.2*	*40.0*	40.9	*41.5*	*42.6*
Mexique	..	..	..	..	584.5	610.1	699.3	733.7	850.1	961.1	967.2	973.7
% de la population totale	..	..	..	..	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Pays-Bas	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7
% de la population totale	10.4	10.6	10.7	10.7	10.6	10.6	10.7	10.9	11.1	11.2	11.4	11.5
Nouvelle-Zélande	698.6	*737.1*	*770.5*	*796.7*	*840.6*	879.5	*915.0*	*950.0*	*981.3*	*1 013.0*	*1 040.7*	*1 066.3*
% de la population totale	18.0	*18.7*	*19.1*	*19.5*	*20.3*	21.0	*21.6*	*22.3*	*22.7*	*23.2*	*23.6*	*24.1*
Norvège	315.1	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9
% de la population totale	7.0	7.4	7.6	7.9	8.2	8.7	9.5	10.3	10.9	11.6	12.4	13.2
Pologne	775.3	776.2	..	..	..	..	..	..	..	..	674.9	..
% de la population totale	2.0	2.0	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..
Portugal	651.5	*719.4*	*745.6*	*774.8*	*742.1*	*753.0*	*769.6*	*790.3*	*834.8*	*851.5*	871.8	..
% de la population totale	6.3	*6.9*	*7.1*	*7.4*	*7.1*	*7.2*	*7.3*	*7.5*	*7.9*	*8.1*	8.3	..
Fédération de Russie	..	11 976.8	..	..	..	..	..	..	..	11 194.7	..	..
% de la population totale	..	8.2	..	..	..	..	..	..	..	7.9	..	..
République slovaque	119.1	..	..	207.6	..	..	..	..	..	..	..	158.2
% de la population totale	2.2	..	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..	2.9
Slovénie	..	170.0	..	..	..	..	..	..	..	228.6	230.1	299.7
% de la population totale	..	8.5	..	..	..	..	..	..	..	11.2	11.2	14.6
Espagne	2 594.1	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 466.3	6 604.2	6 677.8	6 737.9	6 618.2
% de la population totale	6.4	8.0	8.8	10.3	11.1	11.9	13.5	14.2	14.4	14.5	14.6	14.3
Suède	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3
% de la population totale	11.6	11.8	12.0	12.2	12.5	12.9	13.4	13.9	14.4	14.8	15.1	15.5
Suisse	*1 613.8*	*1 658.7*	*1 697.8*	*1 737.7*	*1 772.8*	*1 811.2*	*1 882.6*	*1 974.2*	*2 037.5*	2 075.2	2 158.4	2 218.4
% de la population totale	*22.3*	*22.8*	*23.1*	*23.5*	*23.8*	*24.2*	*24.9*	*25.8*	*26.3*	26.6	27.3	27.7
Royaume-Uni	4 865.0	*5 000.0*	*5 143.0*	*5 338.0*	*5 557.0*	5 757.0	6 192.0	6 633.0	6 899.0	7 056.0	7 430.0	7 588.0
% de la population totale	8.2	*8.4*	*8.6*	*8.9*	*9.4*	9.6	10.3	11.0	11.3	11.5	11.7	11.9
États-Unis	31 548.1	33 096.2	33 667.7	34 257.7	35 769.6	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2
% de la population totale	11.1	11.5	11.6	11.7	12.1	12.6	12.6	12.5	12.5	12.9	13.0	13.0

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4.
Les estimations sont en italique.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161234

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ALLEMAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	..	..	..	1 472	1 477	1 511	1 508	1 489	1 497	1 491	1 490	49
Pologne	..	..	..	719	723	532	508	1 103	1 112	1 137	1 198	54
Fédération de Russie	..	..	..	1 005	875	513	445	992	977	1 004	991	55
Kazakhstan	..	..	..	..	340	206	140	628	696	747	740	52
Roumanie	..	..	..	317	318	209	168	386	372	392	438	54
Italie	..	..	..	437	431	431	433	434	420	425	411	38
Grèce	..	..	..	233	229	240	232	227	231	227	236	45
Ukraine	..	..	..	..	202	193	181	228	227	233	230	58
Croatie	..	..	..	268	256	251	256	249	226	227	230	54
Serbie	..	..	..	..	..	334	321	209	204	203	216	52
Autriche	..	..	..	191	191	194	198	199	197	188	200	49
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	237	225	217	207	176	154	155	166	51
Pays-Bas	..	..	..	107	103	115	123	128	133	143	152	47
Anc. URSS	..	..	..	..	..	77	56	286	218	142	141	51
Hongrie	..	..	..	87	80	94	85	104	102	113	120	48
Autres pays	..	..	..	5 326	4 981	5 412	5 762	3 763	3 825	3 862	3 959	
Total	**..**	**..**	**..**	**10 399**	**10 431**	**10 529**	**10 623**	**10 601**	**10 591**	**10 689**	**10 918**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUSTRALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	1 120.0	1 118.5	1 120.8	1 125.7	1 141.0	1 154.8	1 169.2	1 180.2	1 182.5	1 180.2	1 211.4	49
Nouvelle-Zélande	407.4	414.9	419.9	430.0	445.1	467.8	497.4	521.9	538.3	564.9	576.7	49
Chine	174.2	192.2	210.6	233.8	259.2	285.1	319.4	350.8	377.0	391.1	402.3	55
Inde	114.5	126.4	140.6	157.9	180.1	215.6	263.3	321.2	343.2	343.1	354.2	43
Viet Nam	172.4	176.3	178.8	181.5	185.5	189.8	196.3	204.4	210.1	212.1	211.2	53
Philippines	116.3	121.3	126.6	132.6	140.0	148.5	159.4	170.5	178.6	183.0	204.4	63
Italie	236.5	234.2	231.9	229.7	227.3	223.6	219.2	215.5	211.5	209.8	200.0	48
Afrique du Sud	95.4	101.8	108.9	114.7	120.3	127.6	137.3	149.0	153.6	157.6	168.2	50
Malaisie	90.0	94.0	98.7	102.6	107.1	112.6	119.2	125.2	130.0	137.7	140.3	54
Allemagne	118.7	120.0	121.3	122.6	124.4	125.2	125.5	125.2	124.8	126.1	125.8	52
Grèce	132.7	133.0	133.1	133.3	133.4	131.6	129.5	127.5	125.6	123.9	121.0	51
Sri Lanka	61.5	64.0	65.7	68.5	71.7	76.4	82.5	88.4	92.4	94.1	103.6	49
États-Unis	61.1	63.6	65.8	68.8	72.9	76.7	78.2	79.4	82.2	86.7	96.3	52
Liban	81.2	83.0	84.0	85.3	86.5	87.9	88.8	89.1	89.3	89.5	90.8	48
Irlande	56.2	56.8	57.5	58.3	59.5	61.0	64.7	70.6	73.5	76.6	90.0	48
Autres pays	1 542.8	1 588.3	1 625.1	1 672.2	1 725.0	1 781.7	1 846.4	1 919.3	1 968.7	2 029.1	2 112.9	
Total	**4 584.9**	**4 694.3**	**4 796.6**	**4 927.1**	**5 090.1**	**5 281.4**	**5 516.9**	**5 760.3**	**5 901.2**	**6 029.1**	**6 208.7**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUTRICHE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Allemagne	142.7	148.1	155.5	163.0	169.8	178.7	186.2	191.2	196.9	201.4	205.9	54
Turquie	135.2	142.7	147.9	152.5	154.1	155.1	156.6	157.8	158.5	158.7	159.2	47
Bosnie-Herzégovine	122.7	125.8	128.8	131.2	132.1	149.4	149.9	149.6	149.7	150.5	151.7	50
Serbie	170.0	175.2	181.5	187.7	188.5	133.7	132.8	131.9	132.4	131.7	132.4	53
Roumanie	42.0	44.7	46.6	47.8	48.2	53.0	57.0	60.0	64.5	69.1	73.9	56
Pologne	42.0	43.1	47.8	51.8	54.2	56.4	57.1	57.0	57.8	60.5	63.2	53
Hongrie	31.2	31.6	32.5	33.2	33.9	34.7	36.2	37.6	39.3	42.6	48.1	55
République tchèque	55.4	54.6	54.2	52.9	51.5	47.8	46.4	45.0	43.6	42.5	41.6	63
Croatie	34.0	34.5	35.0	35.2	35.1	40.3	40.0	39.7	39.3	39.1	39.0	54
République slovaque	13.9	14.9	16.8	18.3	19.3	22.5	24.5	25.3	26.0	27.7	30.0	65
Fédération de Russie	9.1	12.1	18.0	21.2	22.8	23.5	25.1	25.9	26.4	27.5	29.4	58
Italie	25.6	25.8	25.9	25.7	25.5	25.1	25.0	25.0	25.2	25.3	26.2	49
Ex-Rép. youg. de Macédoine	14.3	15.4	16.4	17.3	17.6	20.0	20.5	20.7	21.1	21.3	21.7	47
Slovénie	16.6	16.4	16.4	16.2	16.0	19.2	19.0	18.7	18.4	18.5	18.9	57
Bulgarie	8.5	9.3	9.9	10.2	10.3	11.5	12.7	13.5	14.6	15.7	17.0	57
Autres pays	274.2	247.1	221.5	230.9	236.7	264.7	271.4	276.6	280.9	290.9	306.5	
Total	**1 137.4**	**1 141.2**	**1 154.8**	**1 195.2**	**1 215.7**	**1 235.7**	**1 260.3**	**1 275.5**	**1 294.7**	**1 323.1**	**1 364.8**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

BELGIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	126.5	134.2	141.3	147.9	155.1	162.6	170.2	178.9	189.1	197.1	201.7	48
France	152.5	153.0	154.2	156.2	159.3	164.6	169.0	171.3	175.0	177.0	179.2	55
Pays-Bas	101.3	104.4	107.7	111.6	115.8	120.4	123.8	124.8	126.4	127.0	127.5	50
Italie	130.5	128.7	126.7	125.1	123.6	122.2	121.4	120.5	120.2	119.7	119.6	49
Turquie	78.6	78.6	81.0	83.8	86.4	89.0	91.4	93.6	97.0	97.4	97.8	48
Allemagne	80.1	83.3	83.5	83.6	83.6	83.8	84.2	84.1	84.2	83.8	83.1	55
République démocratique du Congo	52.7	53.8	66.8	68.5	70.5	72.4	74.2	76.2	81.3	80.0	80.8	54
Pologne	21.9	23.0	25.2	29.0	33.7	40.5	45.5	51.7	57.7	63.1	67.9	57
Roumanie	8.7	9.5	10.6	12.6	15.3	20.4	26.2	30.6	37.7	45.0	52.7	48
Fédération de Russie	..	14.6	17.6	25.1	29.8	30.8	34.5	39.0	51.1	46.7	47.7	61
Espagne	36.6	36.2	35.7	35.5	35.4	35.5	36.1	37.0	38.8	40.5	42.9	54
Anc. Yougoslavie	23.6	25.8	27.9	30.3	..	..	..	..	..	41.0	41.1	50
Portugal	21.7	22.3	22.8	23.3	24.0	25.0	26.5	27.5	28.3	29.5	31.6	49
Algérie	16.0	17.0	17.7	18.5	19.4	20.3	21.2	22.4	24.3	24.6	25.0	43
Bulgarie	..	..	..	..	..	8.2	11.7	14.4	18.7	21.0	23.9	50
Autres pays	301.1	300.9	301.2	318.0	367.3	384.8	408.0	431.9	499.0	450.2	467.1	
Total	**1 151.8**	**1 185.5**	**1 220.1**	**1 268.9**	**1 319.3**	**1 380.3**	**1 443.9**	**1 503.8**	**1 628.8**	**1 643.6**	**1 689.5**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CANADA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Inde	..	..	..	..	443.7	..	..	..	..	547.9	..	50
Chine	..	..	..	..	466.9	..	..	..	..	545.5	..	55
Royaume-Uni	..	..	..	..	579.6	..	..	..	..	537.0	..	52
Philippines	..	..	..	..	303.2	..	..	..	..	454.3	..	58
États-Unis	..	..	..	..	250.5	..	..	..	..	263.5	..	56
Italie	..	..	..	..	296.9	..	..	..	..	256.8	..	49
Hong Kong, Chine	..	..	..	..	215.4	..	..	..	..	205.4	..	53
Viet Nam	..	..	..	..	160.2	..	..	..	..	165.1	..	53
Pakistan	..	..	..	..	133.3	..	..	..	..	156.9	..	49
Allemagne	..	..	..	..	171.4	..	..	..	..	152.3	..	53
Pologne	..	..	..	..	170.5	..	..	..	..	152.3	..	55
Portugal	..	..	..	..	150.4	..	..	..	..	138.5	..	51
Sri Lanka	..	..	..	..	105.7	..	..	..	..	132.1	..	50
Jamaïque	..	..	..	..	123.4	..	..	..	..	126.0	..	58
Iran	..	..	..	..	92.1	..	..	..	..	120.7	..	49
Autres pays	..	..	..	..	2 523.8	..	..	..	..	2 821.2	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**6 187.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**6 775.8**	**..**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CHILI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pérou	37.9	49.1	53.7	58.4	66.1	83.4	107.6	130.9	138.5	146.6	157.7	57
Argentine	48.2	50.0	51.9	53.8	57.7	59.7	59.2	60.6	61.9	63.2	64.9	49
Bolivie	10.9	12.4	13.0	13.5	14.7	20.2	22.2	24.1	25.1	26.7	30.5	54
Équateur	9.4	9.9	10.9	11.8	13.3	14.7	17.5	19.1	20.0	20.9	21.9	55
Colombie	4.1	4.5	5.5	6.6	7.7	9.2	10.9	12.9	14.4	16.1	19.1	59
Espagne	9.1	..	..	..	..	..	..	11.0	11.3	11.6	12.1	46
Brésil	6.9	..	..	..	..	..	..	9.6	10.1	10.5	11.2	55
États-Unis	7.8	..	..	..	..	..	..	9.7	10.0	10.4	10.9	46
Allemagne	5.5	..	..	..	..	..	..	6.5	6.7	6.9	7.1	50
Chine	1.7	..	..	..	..	..	..	4.6	5.2	5.9	6.6	47
Autres pays	42.3	97.1	100.5	103.3	99.3	103.8	99.8	63.2	66.2	69.4	73.5	
Total	**184.5**	**223.0**	**235.5**	**247.4**	**258.8**	**290.9**	**317.1**	**352.3**	**369.4**	**388.2**	**415.5**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	30.8	30.9	30.9	31.0	31.1	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	32.2	48
Pologne	10.7	10.9	11.3	12.4	14.7	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	29.9	51
Allemagne	22.5	22.5	22.6	23.0	23.9	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	28.7	52
Irak	19.7	20.7	20.8	20.7	20.7	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	21.2	45
Bosnie-Herzégovine	18.1	18.2	17.9	17.7	17.6	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	17.4	50
Norvège	13.6	13.9	14.0	14.1	14.2	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	14.9	65
Iran	11.6	11.7	11.7	11.7	11.8	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	13.3	42
Suède	12.3	12.2	12.3	12.5	12.7	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	13.1	63
Roumanie	2.1	2.2	2.3	2.5	2.6	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	12.9	46
Royaume-Uni	10.6	10.7	10.7	10.8	11.1	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	12.5	35
Pakistan	10.6	10.7	10.6	10.6	10.5	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	12.3	45
Liban	12.1	12.1	12.1	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.1	12.0	12.1	45
Afghanistan	8.4	9.0	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7	10.0	10.6	11.1	11.6	44
Anc. Yougoslavie	12.4	12.3	11.9	11.7	11.5	11.5	11.2	12.6	12.3	12.0	10.2	50
Somalie	12.3	11.8	11.2	10.7	10.4	10.4	10.2	10.1	10.1	10.0	10.2	47
Autres pays	123.6	128.2	133.7	139.6	146.6	155.9	168.4	175.6	185.4	193.3	204.0	
Total	**331.5**	**337.8**	**343.4**	**350.4**	**360.9**	**378.7**	**401.8**	**414.4**	**428.9**	**441.5**	**456.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESPAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	137.8	206.4	312.1	397.3	511.0	706.2	762.2	784.8	810.3	833.8	800.4	49
Maroc	438.2	474.5	557.2	606.0	621.3	683.1	737.8	760.2	769.1	779.5	773.8	42
Équateur	387.6	470.1	487.2	456.6	434.7	458.4	479.1	484.6	480.6	471.6	455.0	53
Royaume-Uni	173.6	187.5	238.2	283.7	322.0	358.3	379.3	390.0	392.9	398.3	383.6	50
Colombie	259.4	264.5	288.2	287.0	291.7	330.4	358.8	371.1	374.0	375.5	369.6	58
Argentine	191.7	226.5	260.4	271.4	273.0	290.3	295.4	291.7	286.4	280.3	270.1	49
Allemagne	189.4	176.9	193.1	208.9	222.1	237.9	246.7	251.0	251.1	250.9	235.4	51
France	180.2	178.1	188.7	199.4	208.8	220.2	227.1	229.7	228.1	226.1	221.5	51
Pérou	72.9	88.8	108.0	123.5	137.0	162.4	188.2	197.6	198.1	198.6	195.0	55
Bolivie	30.6	54.4	99.5	140.7	200.7	240.9	229.4	213.9	202.7	193.6	184.1	59
Chine	51.1	62.3	87.0	104.8	108.3	127.0	146.3	154.1	160.8	168.3	170.0	52
Venezuela	83.5	100.3	116.2	124.9	130.6	144.6	152.4	155.1	159.3	162.1	161.7	54
Bulgarie	53.4	70.4	93.0	100.8	120.2	150.7	160.0	163.6	165.7	168.1	159.9	48
République dominicaine	59.1	65.8	78.0	87.1	96.7	114.7	129.7	136.8	141.2	149.4	155.0	61
Portugal	71.8	71.1	80.8	93.8	111.6	136.2	148.2	148.8	146.3	143.5	134.0	41
Autres pays	922.1	996.4	1 203.9	1 351.9	1 460.5	1 683.1	1 825.7	1 871.2	1 911.2	1 960.3	1 948.9	
Total	**3 302.4**	**3 693.8**	**4 391.5**	**4 837.6**	**5 250.0**	**6 044.5**	**6 466.3**	**6 604.2**	**6 677.8**	**6 759.8**	**6 618.2**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESTONIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	140.2	..	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	21.2	..	..
Bélarus	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11.6	..	..
Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3.9	..	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3.7	..	..
Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..
Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..
Géorgie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..
Moldavie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..	..
Arménie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	..	..
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.5	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**197.6**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Mexique	9 889.0	10 078.7	10 256.9	10 993.9	11 535.0	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	1 489.4	47
Inde	1 238.0	1 297.9	1 372.3	1 410.7	1 505.4	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	1 974.3	48
Philippines	1 467.7	1 443.3	1 509.8	1 594.8	1 634.1	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	1 862.0	60
Chine	1 081.2	1 127.7	1 218.4	1 202.9	1 357.5	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	1 719.8	56
Viet Nam	1 024.1	1 066.0	1 052.0	1 072.9	1 116.2	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	1 264.2	53
El Salvador	856.2	872.6	931.9	988.0	1 042.2	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	1 254.5	49
Cuba	880.8	888.7	925.0	902.4	932.6	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	1 114.9	51
Corée	944.5	957.7	955.4	993.9	1 021.2	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	1 105.7	58
République dominicaine	648.5	679.9	716.5	708.5	764.9	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	960.2	56
Guatemala	510.0	523.7	585.2	644.7	741.0	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	880.9	41
Canada	812.8	849.5	808.5	830.3	847.2	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	799.1	55
Colombie	561.9	529.6	499.3	554.8	589.1	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	705.0	58
Jamaïque	580.4	600.8	590.1	579.2	643.1	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	668.8	57
Haïti	448.4	505.7	445.3	483.7	495.8	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	616.0	55
Allemagne	647.9	622.7	643.8	626.5	635.6	624.2	641.5	614.8	611.8	618.2	596.7	63
Autres pays	11 504.5	11 623.1	11 747.4	12 182.3	12 608.6	12 869.4	12 888.5	13 037.8	13 383.0	13 601.4	13 726.9	
Total	**33 096.2**	**33 667.7**	**34 257.7**	**35 769.6**	**37 469.4**	**38 048.5**	**38 016.1**	**38 452.8**	**39 916.9**	**40 381.6**	**40 738.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	3 560.0	..	..	..	..	..	..	..	2 942.0	..	..	54
Kazakhstan	2 585.0	..	..	..	..	..	..	..	2 481.9	..	..	54
Ouzbékistan	918.0	..	..	..	..	..	..	..	1 111.7	..	..	47
Azerbaïdjan	846.1	..	..	..	..	..	..	..	743.9	..	..	44
Bélarus	935.8	..	..	..	..	..	..	..	740.9	..	..	57
Kirghizistan	463.5	..	..	..	..	..	..	..	573.3	..	..	51
Arménie	481.3	..	..	..	..	..	..	..	511.2	..	..	44
Tadjikistan	383.1	..	..	..	..	..	..	..	452.2	..	..	41
Géorgie	629.0	..	..	..	..	..	..	..	436.4	..	..	46
Moldavie	277.5	..	..	..	..	..	..	..	285.3	..	..	47
Turkménistan	175.3	..	..	..	..	..	..	..	180.0	..	..	52
Allemagne	150.2	..	..	..	..	..	..	..	137.7	..	..	50
Lettonie	102.5	..	..	..	..	..	..	..	86.7	..	..	53
Lituanie	86.2	..	..	..	..	..	..	..	68.9	..	..	53
Estonie	67.4	..	..	..	..	..	..	..	57.0	..	..	53
Autres pays	316.0	..	..	..	..	..	..	..	385.8	..	..	
Total	**11 976.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**11 194.7**	**..**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FINLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Anc. URSS	36.3	37.3	38.5	40.2	41.9	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	52.3	63
Estonie	9.5	10.3	11.2	12.6	14.5	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	35.0	51
Suède	28.6	28.9	29.2	29.5	29.8	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	31.6	48
Fédération de Russie	3.5	3.9	4.3	4.7	5.3	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	10.0	55
Somalie	4.6	4.7	4.8	5.1	5.3	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	9.1	48
Irak	3.8	4.0	4.3	4.4	4.4	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	8.4	38
Chine	2.7	3.1	3.5	4.1	4.6	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	8.3	58
Thaïlande	2.4	2.8	3.1	3.6	4.1	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	8.1	79
Anc. Yougoslavie	4.6	4.7	4.9	5.0	5.2	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	6.5	44
Allemagne	3.9	4.1	4.3	4.6	4.9	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	6.2	43
Turquie	2.6	2.9	3.1	3.4	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	5.7	28
Viet Nam	3.0	3.0	3.1	3.3	3.4	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	55
Royaume-Uni	3.1	3.2	3.4	3.5	3.7	4.0	4.2	4.4	4.5	4.8	5.1	27
Iran	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	4.9	42
Inde	1.5	1.6	1.8	2.1	2.5	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	4.6	38
Autres pays	39.5	41.7	44.0	47.4	51.1	56.4	62.2	66.9	71.8	77.8	84.5	
Total	**152.1**	**158.9**	**166.4**	**176.6**	**187.9**	**202.5**	**218.6**	**233.2**	**248.1**	**266.1**	**285.5**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FRANCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Algérie	..	..	..	1 356.6	1 359.3	1 366.5	1 361.0	1 364.5	..	..	..	..
Maroc	..	..	..	846.9	859.0	870.9	881.3	888.0	..	..	..	..
Portugal	..	..	..	592.0	598.0	604.7	608.6	614.2	..	..	..	..
Tunisie	..	..	..	365.8	368.5	370.6	370.7	374.7	..	..	..	..
Italie	..	..	..	372.3	364.4	357.0	350.2	343.3	..	..	..	..
Espagne	..	..	..	307.0	300.0	295.9	290.3	286.2	..	..	..	..
Turquie	..	..	..	237.4	243.4	246.8	251.1	255.8	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	225.6	224.6	223.5	221.7	219.0	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	148.8	158.0	164.0	166.8	169.1	..	..	..	..
Belgique	..	..	..	139.0	140.5	143.6	145.8	146.9	..	..	..	..
Viet Nam	..	..	..	119.6	119.8	120.1	119.7	118.9	..	..	..	..
Madagascar	..	..	..	108.5	110.7	112.5	114.5	115.8	..	..	..	..
Sénégal	..	..	..	103.3	106.1	108.3	112.1	114.0	..	..	..	..
Pologne	..	..	..	101.6	101.7	102.6	102.9	102.4	..	..	..	..
Chine	..	..	..	75.4	80.3	85.3	90.2	95.4	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	1 810.3	1 882.9	1 957.0	2 015.2	2 079.6	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**6 910.1**	**7 017.2**	**7 129.3**	**7 202.1**	**7 287.8**	**7 358.2**	**7 462.0**	**7 538.0**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	384.6	346.2	357.1	48
Géorgie	..	..	..	..	..	..	..	..	62.6	53.0	54.2	60
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	55.7	44.4	37.8	62
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	45.7	43.9	35.0	68
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	32.4	34.9	32.7	56
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	29.3	25.1	21.2	58
Pakistan	..	..	..	..	..	..	..	..	20.1	22.5	24.0	13
Égypte	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	13.6	11.4	27
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	13.3	13.5	11.5	85
Chypre[1, 2]	..	..	..	..	..	..	..	..	10.2	12.8	10.3	55
Arménie	..	..	..	..	..	..	..	..	9.1	10.6	9.6	44
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	..	14.2	10.5	7.5	2
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	7.5	8.2	10.0	29
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	10.8	7.3	9.4	55
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	5.2	7.0	8.8	60
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	117.5	97.3	89.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**828.4**	**750.7**	**729.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. La note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. La note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

HONGRIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	146.5	148.5	152.7	155.4	170.4	196.1	202.2	198.2	201.9	183.1	190.9	52
Ukraine	..	..	..	..	4.9	4.9	4.6	6.5	13.4	25.5	28.8	58
Serbie	..	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.3	8.6	24.4	27.4	48
Allemagne	15.9	16.3	18.8	21.9	24.5	27.4	28.7	31.3	29.4	25.7	27.3	48
République slovaque	..	..	..	..	2.1	3.0	3.2	3.3	5.7	21.1	21.3	62
Anc. URSS	31.0	31.4	32.2	31.9	27.4	28.5	30.1	31.2	30.7	13.1	14.1	64
Chine	3.8	3.9	4.2	4.5	4.7	5.0	5.4	5.6	10.9	9.0	9.9	46
Anc. Yougoslavie	30.3	30.7	29.9	29.6	28.6	28.5	28.0	33.7	33.2	10.9	8.5	47
Autriche	4.2	4.3	4.7	5.4	6.2	6.9	7.3	7.9	7.8	7.6	8.1	45
États-Unis	2.4	2.7	3.0	3.4	4.0	4.3	4.6	5.0	6.9	7.0	7.2	47
Anc. Tchéquoslovaquie	33.3	33.4	31.4	32.6	30.4	29.6	28.5	28.5	24.1	5.6	5.8	66
Royaume-Uni	..	..	..	..	3.2	3.8	4.3	4.8	4.7	4.9	5.6	42
Italie	..	..	..	..	2.6	3.0	3.3	3.6	3.5	3.4	3.9	36
France	1.5	1.6	2.2	2.7	3.1	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	3.7	46
Viet Nam	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.1	2.1	3.3	2.8	3.2	51
Autres pays	32.4	33.5	38.3	42.4	30.4	35.0	37.7	41.1	55.3	55.2	58.5	
Total	**302.8**	**307.8**	**319.0**	**331.5**	**344.6**	**381.8**	**394.2**	**407.3**	**443.3**	**402.7**	**424.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

IRLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	242.2	..	..	..	266.1	..	..	..	..	281.1	..	51
Pologne	2.1	..	..	..	62.5	..	..	..	..	114.3	..	48
Lituanie	2.1	..	..	..	24.6	..	..	..	..	34.6	..	52
États-Unis	21.0	..	..	..	24.6	..	..	..	..	26.9	..	54
Lettonie	2.2	..	..	..	13.9	..	..	..	..	19.8	..	56
Nigéria	8.9	..	..	..	16.3	..	..	..	..	19.4	..	54
Roumanie	5.8	..	..	..	8.5	..	..	..	..	17.8	..	49
Inde	3.3	..	..	..	9.2	..	..	..	..	17.7	..	46
Philippines	3.9	..	..	..	9.4	..	..	..	..	13.6	..	58
Allemagne	8.5	..	..	..	11.5	..	..	..	..	12.7	..	55
Chine	5.6	..	..	..	11.0	..	..	..	..	11.3	..	52
République slovaque	..	..	..	..	8.1	..	..	..	..	10.6	..	47
France	6.7	..	..	..	9.1	..	..	..	..	9.9	..	50
Brésil	1.2	..	..	..	4.7	..	..	..	..	9.2	..	50
Pakistan	3.3	..	..	..	5.8	..	..	..	..	8.2	..	35
Autres pays	73.2	..	..	..	116.3	..	..	..	..	145.4	..	
Total	**390.0**	**..**	**..**	**..**	**601.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**752.5**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	2.0	2.0	2.2	3.6	6.6	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	9.4	48
Danemark	2.5	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.1	51
États-Unis	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	46
Suède	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9	52
Allemagne	1.3	1.2	1.2	1.5	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	61
Philippines	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	66
Lituanie	0.3	0.3	0.3	0.5	0.9	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	50
Royaume-Uni	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	40
Thaïlande	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	74
Norvège	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	54
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	53
Viet Nam	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	55
Chine	0.2	0.3	0.4	0.8	0.9	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	65
Portugal	0.1	0.1	0.3	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	37
France	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	47
Autres pays	5.5	5.7	6.1	6.8	7.8	8.3	8.5	8.1	8.1	8.3	8.6	
Total	**19.1**	**19.5**	**20.7**	**24.7**	**30.4**	**35.9**	**37.6**	**35.1**	**34.7**	**34.7**	**35.4**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISRAËL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Anc. URSS	951.6	946.9	941.0	935.1	929.1	921.7	913.8	877.5	875.5	867.0	..	55
Maroc	161.9	159.7	157.5	155.4	153.2	150.7	148.5	154.7	152.0	149.6	..	53
Roumanie	117.3	113.8	110.4	106.9	103.7	100.2	96.9	96.4	93.1	90.0	..	56
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	82.7	84.8	..	51
Éthiopie	63.0	65.8	69.4	72.8	76.1	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	..	50
Irak	73.0	71.4	69.9	68.3	66.7	65.1	63.5	63.7	61.8	60.0	..	53
Iran	50.5	49.9	49.4	48.8	48.2	47.6	46.8	49.8	48.9	48.1	..	51
Pologne	72.5	68.3	64.4	60.6	57.0	53.4	50.1	54.0	50.7	48.0	..	56
France	30.1	31.4	33.2	35.4	37.6	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	..	55
Argentine	38.6	39.5	38.9	38.2	37.7	37.2	36.7	37.6	37.5	37.6	..	52
Tunisie	..	..	..	..	..	..	..	..	29.9	29.2	..	54
Yémen	34.6	33.7	32.7	31.8	30.8	29.9	28.9	28.9	27.9	26.9	..	56
Turquie	29.6	28.9	28.2	27.5	26.9	26.2	25.6	26.1	25.6	24.9	..	53
Royaume-Uni	19.2	19.4	19.8	20.3	21.1	21.7	22.2	21.8	22.5	23.0	..	53
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	21.4	20.7	..	57
Autres pays	341.1	346.3	346.2	346.8	341.9	343.3	344.3	348.8	217.7	214.8	..	
Total	**1 983.0**	**1 975.0**	**1 961.0**	**1 948.0**	**1 930.0**	**1 916.0**	**1 899.0**	**1 878.0**	**1 869.0**	**1 850.0**	**1 834.5**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.
Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ITALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	..	..	..	..	..	..	678.5	847.5	904.0	953.9	1 000.1	57
Albanie	..	..	..	..	..	..	418.9	482.4	421.4	425.5	432.7	48
Maroc	..	..	..	..	..	..	277.0	355.9	392.1	402.3	409.6	43
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	209.2	225.9	218.2	220.0	57
Ukraine	..	..	..	..	..	..	138.8	149.9	191.9	201.8	210.0	79
Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	195.9	191.5	54
Chine	..	..	..	..	..	..	89.7	92.5	164.5	175.0	191.3	49
Moldavie	..	..	..	..	..	..	83.6	108.4	132.1	143.2	157.1	67
France	..	..	..	..	..	..	..	..	140.4	138.7	136.7	60
Philippines	..	..	..	..	..	..	121.0	120.0	118.2	122.8	135.4	61
Inde	..	..	..	..	..	..	107.0	115.9	110.7	113.8	126.8	39
Pologne	..	..	..	..	..	..	100.3	122.5	122.5	121.3	122.7	75
Pérou	..	..	..	..	..	..	98.5	94.0	102.0	107.1	113.0	62
Tunisie	..	..	..	..	..	..	85.2	83.2	108.3	109.4	110.7	36
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	72.7	107.7	107.8	108.9	63
Autres pays	..	..	..	..	..	..	2 177.0	1 944.5	2 108.7	1 921.2	2 029.3	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**4 375.2**	**4 798.7**	**5 350.4**	**5 457.8**	**5 695.9**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LUXEMBOURG

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2010 (%)
Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	60.9	..	..	48
France	..	..	..	..	..	..	..	..	28.1	..	..	49
Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	16.8	..	..	47
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	14.8	..	..	55
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	13.2	..	..	43
Cap-Vert	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	..	..	53
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	..	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	4.2	..	..	44
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	3.5	..	..	47
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..	53
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..	59
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..	50
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..	64
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..	54
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..	63
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	40.8	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**205.2**	**..**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

MEXIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	738.1	..	..	..
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	..	35.3	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	18.9	..	..	..
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	13.9	..	..	..
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	..	13.7	..	..	..
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	12.1	..	..	..
Honduras	..	..	..	..	..	..	..	..	11.0	..	..	..
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	10.1	..	..	..
El Salvador	..	..	..	..	..	..	..	..	8.1	..	..	..
Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	7.9	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	..	7.2	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	6.7	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	6.2	..	..	..
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	..	5.9	..	..	..
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	5.3	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	60.8	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**584.5**	**610.1**	**699.3**	**733.7**	**850.1**	**961.1**	**967.2**	**973.7**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NORVÈGE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	6.7	7.0	8.3	11.2	18.0	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	76.9	34
Suède	33.0	33.1	33.1	33.9	35.0	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	47.8	49
Lituanie	0.8	0.9	1.3	1.9	3.0	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	28.6	40
Allemagne	12.9	13.5	14.1	15.2	16.7	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	27.8	47
Danemark	22.3	22.3	22.2	22.3	22.3	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	23.8	48
Somalie	10.7	12.1	12.8	13.5	14.5	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	23.7	47
Irak	14.7	14.9	15.4	16.7	17.4	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	22.1	44
Royaume-Uni	14.3	14.3	14.6	14.7	15.1	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	18.6	39
Pakistan	14.6	14.9	15.2	15.6	15.9	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	18.6	48
Philippines	7.0	7.5	8.0	8.7	9.6	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	17.8	78
États-Unis	14.6	14.6	14.5	14.6	14.8	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	51
Thaïlande	5.5	6.3	7.3	8.3	9.3	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	16.4	82
Fédération de Russie	6.0	7.5	8.9	10.1	10.9	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	16.2	66
Iran	10.7	11.3	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6	13.1	13.6	14.4	15.1	46
Viet Nam	11.7	11.9	12.1	12.3	12.5	12.6	12.9	13.0	13.1	13.3	13.5	54
Autres pays	148.5	155.2	161.6	169.6	178.2	190.9	206.2	223.0	240.5	258.7	279.9	
Total	**333.9**	**347.3**	**361.1**	**380.4**	**405.1**	**445.4**	**488.8**	**526.8**	**569.1**	**616.3**	**663.9**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	..	245.1	..	..	..	..	..	..	..
Chine	..	..	..	..	78.1	..	..	..	..	..	..	..
Australie	..	..	..	..	62.7	..	..	..	..	..	..	..
Samoa	..	..	..	..	50.6	..	..	..	..	..	..	..
Inde	..	..	..	..	43.3	..	..	..	..	..	..	..
Afrique du Sud	..	..	..	..	41.7	..	..	..	..	..	..	..
Fidji	..	..	..	..	37.7	..	..	..	..	..	..	..
Corée	..	..	..	..	28.8	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	..	..	..	..	22.1	..	..	..	..	..	..	..
Tonga	..	..	..	..	20.5	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	18.3	..	..	..	..	..	..	..
Philippines	..	..	..	..	15.3	..	..	..	..	..	..	..
Îles Cook	..	..	..	..	14.7	..	..	..	..	..	..	..
Malaisie	..	..	..	..	14.5	..	..	..	..	..	..	..
Taïpei chinois	..	..	..	..	10.8	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	175.2	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**879.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	190.5	194.6	195.9	196.0	195.4	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	196.5	48
Suriname	189.0	189.7	190.1	189.2	187.8	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	184.1	55
Maroc	163.4	166.6	168.5	168.6	168.0	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	168.2	48
Indonésie	161.4	158.8	156.0	152.8	149.7	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	132.0	56
Allemagne	120.6	119.0	117.7	116.9	116.4	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	121.8	58
Pologne	20.1	21.2	25.0	30.0	35.3	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	86.5	55
Anc. Yougoslavie	56.2	55.5	54.5	53.7	53.0	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52.5	52
Belgique	46.8	47.1	47.1	47.1	47.4	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	51.9	55
Anc. URSS	30.8	32.8	34.5	35.3	36.0	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	51.8	63
Chine	28.7	31.5	33.5	34.8	35.5	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	49.7	56
Royaume-Uni	48.5	48.3	47.5	46.6	45.8	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	47.8	45
Irak	35.8	36.0	35.9	35.3	34.8	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	40.6	43
Afghanistan	31.0	32.1	32.4	32.0	31.3	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	32.8	46
Iran	24.2	24.2	24.1	23.8	23.8	24.2	24.8	25.4	26.2	27.2	28.0	46
États-Unis	22.5	22.6	22.6	22.8	23.0	23.3	24.0	24.3	24.9	25.7	26.3	51
Autres pays	544.7	551.9	550.9	549.9	549.3	561.2	584.8	607.1	626.6	644.8	657.1	
Total	**1 714.2**	**1 731.8**	**1 736.1**	**1 734.7**	**1 732.4**	**1 751.0**	**1 793.7**	**1 832.5**	**1 868.7**	**1 906.3**	**1 927.7**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

POLOGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	312.3	..	..	..	..	..	..	..	..	225.2	..	..
Allemagne	98.2	..	..	..	..	..	..	..	..	83.9	..	..
Bélarus	105.2	..	..	..	..	..	..	..	..	83.0	..	..
Lituanie	79.8	..	..	..	..	..	..	..	..	55.0	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	41.1	..	..
Royaume-Uni	2.8	..	..	..	..	..	..	..	..	38.1	..	..
France	0.1	..	..	..	..	..	..	..	..	28.7	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15.2	..	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11.1	..	..
Irlande	0.1	..	..	..	..	..	..	..	..	8.4	..	..
Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.8	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.0	..	..
République tchèque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.0	..	..
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.2	..	..
Autres pays	177.6	..	..	..	..	..	..	..	..	60.0	..	
Total	**776.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**674.9**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PORTUGAL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	162.6	..	54
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	139.7	..	58
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	94.5	..	54
Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	73.1	..	54
Cap-Vert	..	..	..	..	..	..	..	..	..	62.0	..	53
Guinée-Bissau	..	..	..	..	..	..	..	..	..	29.6	..	44
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	28.0	..	52
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	..	25.2	..	54
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	23.7	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	19.1	..	50
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18.6	..	56
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16.5	..	57
Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16.5	..	49
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11.5	..	53
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10.9	..	48
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	140.5	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**871.8**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
République tchèque	..	..	107.7	..	..	..	..	..	..	..	86.4	55
Hongrie	..	..	22.5	..	..	..	..	..	..	..	16.6	56
Ukraine	..	..	13.3	..	..	..	..	..	..	..	9.8	61
Roumanie	..	..	4.4	..	..	..	..	..	..	..	5.3	46
Royaume-Uni	..	..	1.8	..	..	..	..	..	..	..	4.9	46
Pologne	..	..	7.2	..	..	..	..	..	..	..	4.6	64
Allemagne	..	..	4.7	..	..	..	..	..	..	..	3.0	43
Autriche	..	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..	2.6	49
États-Unis	..	..	3.5	..	..	..	..	..	..	..	2.3	49
France	..	..	3.4	..	..	..	..	..	..	..	2.3	54
Fédération de Russie	..	..	5.8	..	..	..	..	..	..	..	2.3	65
Italie	..	..	1.6	..	..	..	..	..	..	..	1.9	35
Viet Nam	..	..	2.4	..	..	..	..	..	..	..	1.6	38
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.6	40
Bulgarie	..	..	1.7	..	..	..	..	..	..	..	1.3	40
Autres pays	..	..	23.8	..	..	..	..	..	..	..	11.6	
Total	**..**	**..**	**207.6**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**158.2**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	289.6	..	53
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	138.0	..	45
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	52.4	..	40
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	35.7	..	57
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26.0	..	62
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16.7	..	32
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12.8	..	51
Moldavie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	9.4	..	38
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	9.2	..	39
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7.0	..	45
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.7	..	51
Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.6	..	59
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.9	..	45
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.8	..	57
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.8	..	24
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	121.7	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**745.2**	**..**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Inde	..	..	..	..	570	553	601	661	687	686	750	48
Pologne	..	..	..	..	229	423	495	540	534	617	658	52
Pakistan	..	..	..	..	274	357	422	427	382	441	432	47
Irlande	..	..	..	..	417	410	420	401	401	429	429	60
Allemagne	..	..	..	..	269	253	273	296	301	292	303	55
Afrique du Sud	..	..	..	..	198	194	204	220	227	208	208	49
Bangladesh	..	..	..	..	221	202	193	199	193	219	191	47
Nigéria	..	..	..	..	117	147	137	166	167	203	162	47
Jamaïque	..	..	..	..	135	173	142	130	134	123	151	53
France	..	..	..	..	111	134	129	144	122	132	146	54
Kenya	..	..	..	..	138	135	140	134	118	129	139	52
Italie	..	..	..	..	86	102	108	117	130	150	135	51
Philippines	..	..	..	..	95	107	101	134	110	140	134	65
Sri Lanka	..	..	..	..	102	114	96	105	118	131	127	48
Zimbabwe	..	..	..	..	111	106	101	126	111	137	125	49
Autres pays	..	..	..	..	2 684	2 782	3 071	3 099	3 321	3 393	3 499	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**5 757**	**6 192**	**6 633**	**6 899**	**7 056**	**7 430**	**7 588**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SLOVÉNIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	96.9	106.8	112.0	40
Croatie	..	..	..	..	..	..	..	..	49.2	56.6	63.3	50
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	29.2	34.7	36.7	45
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	13.7	16.0	17.5	39
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4.6	8.5	47
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5.9	8.4	49
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.4	4.6	50
Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0	3.7	48
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	3.6	43
Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.5	2.4	51
Serbie-et-Monténégro	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.0	2.1	65
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.3	1.9	61
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.9	45
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	1.9	71
Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.5	1.9	49
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	39.7	30.0	29.3	
Total	**170.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**228.6**	**271.8**	**299.7**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Finlande	191.5	189.3	186.6	183.7	180.9	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	163.9	60
Irak	62.8	67.6	70.1	72.6	82.8	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	127.9	46
Pologne	41.1	41.6	43.5	46.2	51.7	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	75.3	57
Anc. Yougoslavie	74.4	75.1	74.6	74.0	73.7	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	69.3	50
Iran	52.7	53.2	54.0	54.5	55.7	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	65.6	48
Bosnie-Herzégovine	52.9	53.9	54.5	54.8	55.5	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	56.6	51
Allemagne	39.4	40.2	40.8	41.6	43.0	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	48.7	53
Turquie	33.1	34.1	35.0	35.9	37.1	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45.1	45
Danemark	39.9	40.9	41.7	42.6	44.4	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	44.2	47
Somalie	14.0	14.8	15.3	16.0	18.3	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	44.0	49
Norvège	44.5	45.1	45.0	44.8	44.7	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	42.9	56
Thaïlande	12.4	14.3	16.3	18.3	20.5	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	35.6	78
Chili	27.3	27.5	27.7	27.8	28.0	28.0	28.1	28.3	28.4	28.4	28.4	50
Syrie	15.2	15.7	16.2	16.8	17.8	18.2	18.8	19.6	20.8	22.4	27.5	47
Chine	9.8	10.9	11.9	13.3	14.5	16.0	18.3	21.2	24.0	25.7	26.8	60
Autres pays	342.4	353.7	367.2	383.0	406.5	428.2	454.6	484.7	512.3	541.5	571.5	
Total	**1 053.5**	**1 078.1**	**1 100.3**	**1 125.8**	**1 175.2**	**1 227.8**	**1 281.6**	**1 338.0**	**1 384.9**	**1 427.3**	**1 473.3**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUISSE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	318.9	330.0	337.4	51
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	233.1	241.0	244.7	44
Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	172.3	187.4	199.2	45
France	..	..	..	..	..	..	..	..	132.3	138.4	141.4	52
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	76.0	76.9	77.4	47
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	59.1	61.7	62.7	50
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	53.5	57.2	59.8	49
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	58.8	59.2	59.7	61
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	51.7	53.5	55.1	48
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	51.1	52.4	53.2	52
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	41.1	43.7	44.2	47
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	33.7	34.9	35.4	51
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	32.3	33.4	34.4	71
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	28.6	29.6	30.0	47
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	21.5	24.0	26.2	58
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	711.2	734.9	757.7	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**2 075.2**	**2 158.4**	**2 218.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161283

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

	Commentaires	Source
Allemagne	® Microrecensements.	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données sur les naissances, les décès et le solde migratoire net. *Date de référence :* 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Rupture de série en 2002. Les données ont été révisées pour la période 2002-07 pour accorder les statistiques de population avec les résultats du recensement de 2006 basé sur les données de registres. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Non compris les demandeurs d'asile.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	® Recensements de 2001, 2006 et 2011: Population immigrée totale (non compris les résidents non permanents). Les immigrés sont des personnes qui ont un jour immigré au Canada, c'est-à-dire qui ont obtenu le droit de séjourner en tant que résident permanent. Parmi eux, certains séjournent au Canada depuis plusieurs années et ont changé de statut, d'autres sont des immigrés récents. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® 2002 : Recensement de la population. ® Registre des permis de résidence délivrés pour les autres années.	Institut national de statistique ; Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier (pour une année donnée, 1er janvier de l'année suivante).	Registre de la population, Institut national de statistique (INE)
Estonie	® Registre de population (tableau A.4) ; Recensement de 2011 (tableau B.4).	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® *American Community Survey*. Données du ACS 2012 obtenues à partir de IPUMS-USA (*http://usa.ipums.org/usa/*). Les données ne comprennent pas les enfants de parents américains.	Bureau du recensement.
Fédération de Russie	® Recensements.	Service fédéral de statistiques (Rosstat) et Service fédéral des migrations.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Statistique Finlande.
France	® Recensements annuels. Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	® 2001 : Recensement. Population résidente née à l'étranger. ® A partir de 2010 : Enquête sur la population active (4e trimestre).	Service national de la statistique.
Hongrie	® Comprend les étrangers et les personnes d'origine hongroise. À partir de 2010, comprend les réfugiés et les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence. À partir de 2011, comprend les personnes sous protection subsidiaire. *Date de référence :* 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2002, 2006 et 2011 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surrestime le nombre de personnes vivant dans le pays. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistiques Islande.
Israël	Résultats des recensements. Les variations intercensitaires sont estimées à partir des registres de populations. Les données se réfèrent aux immigrés permanents, c'est-à-dire aux personnes entrées dans le pays pour obtenir le statut de résident permanent selon le droit au retour ou le droit d'entrée. Avant 2006, le détail par pays d'origine comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes tandis que depuis 2006, il comprend seulement les Juifs. Pour toute la période, le total des personnes nées à l'étranger comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes. Les données pour l'Algérie incluent la Tunisie jusqu'en 2009. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

	Commentaires	Source
Italie		Institut national de statistique (ISTAT).
Korea	® 2000 : Recensement.	Statistiques Corée.
Luxembourg	® 2001 et 2010 : Recensements de 2001 et 2011. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® À partir de 2005, estimation du nombre total d'immigrés à partir de l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national des migrations (INM), Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2001 et 2006 : recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® *Date de référence :* Les données présentées se réfèrent au 1er janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2002 et 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Bureau central de la statistique.
Portugal	® 2001 et 2011 : Recensements. ε MC pour les autres années.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® 2001 : Recensement. Population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement. ® 2004 : Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2001 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® 2001 : Recensement. ® A partir de 2006 : Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. ε MP pour les autres années. Les chiffres sont arrondis.	Institut national de statistique.
Slovénie	® Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	® *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® 2000 : Recensement. ® A partir de 2010 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.

Légende :
® Données observées
ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : *www.oecd.org/migration/foreignborn*. Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4).
Les données pour la Serbie peuvent comprendre des personnes nées au Monténégro.

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autriche	730.3	746.8	754.2	774.4	796.7	804.8	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3
% de la population totale	9.1	9.2	9.3	9.5	9.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.9	11.3	11.9
Belgique	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 195.1
% de la population totale	8.2	8.2	8.3	8.4	8.6	8.8	9.1	9.5	9.8	10.2	10.6	10.7
Canada	1 568.6	..	..	..	..	1 758.9	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	5.1	..	..	..	..	5.4	..	..	..	..	..	..
République tchèque	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9
% de la population totale	2.1	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1
Danemark	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7
% de la population totale	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1	5.5	5.8	6.0	6.2	6.4	6.7
Estonie	273.8	269.5	266.5	262.6	255.1	243.8	232.2	223.6	219.2	218.7	218.3	216.5
% de la population totale	19.9	19.7	19.6	19.4	18.9	18.1	17.3	16.7	16.4	16.4	16.4	16.3
Finlande	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5
% de la population totale	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4	3.6
France	..	..	..	..	..	3 541.8	3 696.9	3 731.2	3 821.5	3 769.0	3 892.6	4 036.0
% de la population totale	..	..	..	..	..	5.7	6.0	6.0	6.1	6.0	6.2	6.4
Allemagne	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 717.1	6 755.8	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7
% de la population totale	8.9	8.9	8.9	8.1	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.3	8.5	8.8
Grèce	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1
% de la population totale	3.2	4.0	4.3	4.8	5.0	5.1	5.8	6.6	7.5	7.3	6.8	6.9
Hongrie	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4
% de la population totale	1.1	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.1	1.4	1.4
Islande	9.9	10.2	10.2	10.6	13.8	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4
% de la population totale	3.5	3.6	3.5	3.6	4.7	6.1	7.5	7.6	6.8	6.6	6.6	6.7
Irlande	..	219.3	..	..	..	413.2	..	..	..	..	537.0	550.4
% de la population totale	..	5.6	..	..	..	9.7	..	..	..	..	11.7	12.0
Italie	1 448.4	1 549.4	1 990.2	2 402.2	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 891.3	4 235.1	4 570.3	4 825.6	4 387.7
% de la population totale	2.5	2.7	3.5	4.2	4.6	5.0	5.8	6.6	7.1	7.6	8.0	7.3
Japon	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7
% de la population totale	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6
Corée	229.6	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0
% de la population totale	0.5	0.6	1.0	1.0	1.1	1.4	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9
Luxembourg	166.7	170.7	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8
% de la population totale	37.8	38.3	39.4	40.1	41.1	41.9	42.9	44.1	43.5	43.5	44.3	45.0
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	262.7	..	..	296.5
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..	0.3
Pays-Bas	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2
% de la population totale	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7	4.8
Norvège	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8
% de la population totale	4.1	4.4	4.5	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4	6.9	7.6	8.2	8.9
Pologne	..	49.2	..	..	..	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4	..
% de la population totale	..	0.1	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.1	..	0.1	..
Portugal	350.5	413.3	434.3	449.2	415.9	420.2	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0
% de la population totale	3.4	4.0	4.2	4.3	4.0	4.0	4.1	4.2	4.3	4.2	4.1	4.0
Fédération de Russie	..	1 025.4	..	..	..	..	..	..	..	687.0	..	621.0
% de la population totale	..	0.7	..	..	..	..	..	..	..	0.5	..	0.4
République slovaque	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7	72.9
% de la population totale	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3
Slovénie	..	..	..	..	..	..	..	..	99.6	95.4	101.5	103.3
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	4.9	4.7	4.9	5.0
Espagne	1 977.9	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 648.7	5 747.7	5 751.5	5 736.3	5 520.1
% de la population totale	4.9	6.4	7.2	8.7	9.5	10.3	11.7	12.4	12.5	12.5	12.4	12.0

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Suède	471.3	469.8	452.8	457.8	457.5	485.9	518.2	555.4	595.1	633.3	655.1	667.2
% de la population totale	5.3	5.3	5.1	5.1	5.1	5.4	5.7	6.0	6.4	6.8	6.9	7.0
Suisse	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1
% de la population totale	19.6	19.9	20.0	20.2	20.3	20.4	20.8	21.4	21.7	22.0	22.4	22.8
Royaume-Uni	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0	3 824.0	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0	4 788.0
% de la population totale	4.4	4.4	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4	6.9	7.1	7.4	7.6	7.5
États-Unis	18 533.7	20 490.6	20 634.1	21 115.7	21 159.7	21 863.7	22 359.4	21 835.7	21 100.8	21 317.3	21 057.0	21 359.1
% de la population totale	6.5	7.1	7.1	7.2	7.2	7.3	7.4	7.2	6.9	6.9	6.8	6.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161240

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	1 912.2	1 877.7	1 764.3	1 764.0	1 738.8	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	48
Pologne	317.6	326.9	292.1	326.6	361.7	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	532.4	48
Italie	609.8	601.3	548.2	540.8	534.7	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	529.4	41
Grèce	359.4	354.6	316.0	309.8	303.8	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	298.3	45
Serbie	..	..	125.8	297.0	316.8	330.6	361.0	298.0	285.0	267.8	258.8	49
Croatie	231.0	236.6	229.2	228.9	227.5	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	225.0	51
Roumanie	88.7	89.1	73.4	73.0	73.4	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	205.0	47
Fédération de Russie	155.6	173.5	178.6	185.9	187.5	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	202.1	62
Autriche	189.3	189.5	174.0	174.8	175.7	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	176.3	48
Bosnie-Herzégovine	163.8	167.1	156.0	156.9	157.1	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	155.3	48
Pays-Bas	115.2	118.7	114.1	118.6	123.5	128.2	133.0	134.9	136.3	137.7	139.3	45
Ukraine	116.0	126.0	128.1	130.7	129.0	127.0	126.2	125.6	124.3	123.3	123.3	63
Portugal	131.4	130.6	116.7	115.6	115.0	114.6	114.5	113.3	113.2	115.5	120.6	45
Espagne	127.5	126.0	108.3	107.8	106.8	106.3	105.5	104.0	105.4	110.2	120.2	49
Bulgarie	42.4	44.3	39.2	39.2	39.1	46.8	54.0	61.9	74.9	93.9	118.8	47
Autres pays	2 775.7	2 773.1	2 353.2	2 186.2	2 160.8	2 138.1	2 102.9	2 160.4	2 205.7	2 296.1	2 433.2	
Total	**7 335.6**	**7 334.8**	**6 717.1**	**6 755.8**	**6 751.0**	**6 744.9**	**6 727.6**	**6 694.8**	**6 753.6**	**6 930.9**	**7 213.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Allemagne	78.2	83.6	91.2	100.4	109.2	118.9	128.7	136.0	144.1	150.9	157.8	50
Turquie	127.2	123.0	116.5	113.1	108.2	108.8	110.0	111.3	112.5	112.9	113.7	48
Serbie	..	..	..	..	..	122.7	122.2	109.4	110.5	110.4	111.3	48
Bosnie-Herzégovine	96.1	94.2	90.9	88.3	86.2	92.6	91.8	90.5	89.6	89.6	89.9	46
Croatie	58.5	58.5	58.6	58.1	56.8	59.2	58.9	58.5	58.3	58.3	58.6	47
Roumanie	19.5	20.5	21.3	21.9	21.9	27.7	32.2	36.0	41.6	47.3	53.3	56
Pologne	21.8	22.2	26.6	30.6	33.3	35.3	36.6	37.2	38.6	42.1	46.0	49
Hongrie	13.7	14.2	15.1	16.3	17.4	19.2	21.3	23.3	25.6	29.8	37.0	53
Fédération de Russie	4.9	8.0	14.2	17.2	18.8	21.1	22.5	23.4	24.2	25.5	27.3	56
République slovaque	8.5	9.5	11.3	13.0	14.2	15.8	17.9	19.2	20.4	22.5	25.3	63
Ex-Rép. youg. de Macédoine	14.4	15.3	16.0	16.3	16.3	17.5	17.9	18.1	18.6	18.9	19.4	47
Italie	10.9	11.3	11.7	12.2	12.7	13.2	13.9	14.5	15.4	16.2	17.8	42
Bulgarie	5.3	5.9	6.3	6.5	6.4	7.6	8.9	9.8	11.2	12.5	14.1	56
Afghanistan	2.7	3.1	3.3	3.1	3.1	4.0	4.5	5.7	6.7	9.4	12.4	28
République tchèque	6.6	6.9	7.4	7.7	8.0	8.6	8.9	9.1	9.3	9.6	10.2	63
Autres pays	278.5	278.1	284.0	292.0	292.3	157.5	163.8	181.4	186.8	195.5	210.1	
Total	**746.8**	**754.2**	**774.4**	**796.7**	**804.8**	**829.7**	**860.0**	**883.6**	**913.2**	**951.4**	**1 004.3**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Italie	187.0	183.0	179.0	175.5	171.9	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	157.4	45
France	113.0	114.9	117.3	120.6	125.1	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	153.4	52
Pays-Bas	96.6	100.7	105.0	110.5	117.0	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	144.0	47
Maroc	83.6	81.8	81.3	80.6	80.6	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	83.3	50
Pologne	10.4	11.6	14.0	18.0	23.2	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	61.5	53
Espagne	44.5	43.8	43.2	42.9	42.8	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	54.4	49
Roumanie	4.0	4.6	5.6	7.5	10.2	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	50.9	46
Allemagne	35.1	35.5	36.3	37.0	37.6	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	39.7	51
Portugal	26.0	26.8	27.4	28.0	28.7	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	38.8	48
Turquie	42.6	41.3	39.9	39.7	39.4	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	38.0	49
Royaume-Uni	26.2	26.2	26.0	25.7	25.1	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	24.5	44
Bulgarie	1.9	2.2	2.7	3.3	3.9	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	23.4	49
République démocratique du Congo	13.6	13.8	13.2	13.5	14.2	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	20.1	52
Grèce	17.3	17.1	16.6	16.3	15.7	15.2	14.9	14.8	14.8	15.0	15.5	49
Fédération de Russie	3.3	3.7	4.0	5.5	6.4	7.2	11.8	12.8	14.0	14.7	13.8	57
Autres pays	144.9	153.2	159.5	175.9	190.3	203.3	208.9	226.3	252.6	271.7	276.3	
Total	**850.1**	**860.3**	**870.9**	**900.5**	**932.2**	**971.4**	**1 013.3**	**1 057.7**	**1 119.3**	**1 169.1**	**1 195.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	84.5	185.5	208.8	217.0	311.8	421.5	487.1	489.1	505.4	536.7	474.8	51
Viet Nam	16.9	23.3	26.1	35.5	52.2	67.2	79.8	86.2	98.2	110.6	114.2	48
Philippines	17.3	27.6	27.9	30.7	40.3	42.9	39.4	38.4	39.5	38.4	33.2	54
Indonésie	17.1	28.3	26.1	22.6	23.7	23.7	27.4	25.9	27.4	29.6	29.8	9
Ouzbékistan	4.1	10.7	11.5	10.8	11.6	10.9	15.0	15.9	20.8	24.4	28.0	24
États-Unis	37.6	40.0	39.0	41.8	46.0	51.1	56.2	63.1	57.6	26.5	23.4	39
Cambodge	0.0	0.7	1.3	2.0	3.3	4.6	7.0	8.8	11.7	16.8	23.4	33
Japon	15.4	16.2	16.6	17.5	18.0	18.4	18.6	18.6	19.4	21.1	22.6	70
Thaïlande	4.8	20.0	21.9	21.4	30.2	31.7	30.1	28.7	27.6	26.0	21.4	30
Taïpei chinois	22.7	22.6	22.3	22.2	22.1	22.1	27.0	21.7	21.5	21.4	21.2	47
Sri Lanka	2.7	4.9	5.5	8.5	11.1	12.1	14.3	14.4	17.4	20.5	21.0	3
Mongolie	1.4	9.2	11.0	13.7	19.2	20.5	21.2	21.0	21.8	21.3	19.8	44
Népal	2.3	4.2	5.3	4.9	5.0	4.6	5.9	7.4	9.2	12.6	17.8	12
Bangladesh	9.0	13.6	13.1	9.1	8.6	7.8	7.7	7.3	9.3	10.6	10.8	4
Myanmar	1.1	1.8	3.6	2.3	3.4	3.2	2.9	3.6	3.8	5.6	8.3	4
Autres pays	34.7	51.7	51.5	50.8	54.2	57.8	56.0	70.8	112.1	60.6	63.3	
Total	**271.7**	**460.3**	**491.4**	**510.5**	**660.6**	**800.3**	**895.5**	**920.9**	**1 002.7**	**982.5**	**933.0**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Turquie	31.9	30.3	30.0	29.5	28.8	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	28.8	49
Pologne	5.7	5.9	6.2	7.4	9.7	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	26.8	48
Allemagne	13.0	13.3	13.6	14.2	15.4	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	22.4	48
Royaume-Uni	12.7	12.8	12.8	12.9	13.2	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	15.4	35
Norvège	13.4	13.8	13.9	13.9	14.2	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	15.3	61
Irak	18.0	19.4	19.2	18.7	18.1	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	15.2	47
Suède	10.7	10.8	10.9	11.2	11.6	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	13.4	59
Roumanie	..	..	..	..	..	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	12.4	45
Bosnie-Herzégovine	17.8	17.2	14.0	12.7	12.2	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	11.0	48
Afghanistan	8.2	9.1	9.3	9.4	9.4	9.5	9.4	9.1	9.5	9.6	9.8	46
Thaïlande	5.2	5.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	8.8	84
Lituanie	..	..	..	..	..	3.5	4.3	5.2	6.5	7.7	8.6	50
Pakistan	6.9	7.0	6.9	6.7	6.6	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	8.6	49
Islande	6.6	7.1	7.4	7.7	8.0	8.3	8.5	8.9	9.0	8.6	8.4	52
Somalie	13.3	13.1	11.3	9.8	9.0	8.8	8.5	8.3	8.2	8.0	8.2	48
Autres pays	91.2	95.4	96.8	100.9	107.0	116.3	127.5	133.1	143.3	152.1	161.9	
Total	**265.4**	**271.2**	**267.6**	**270.1**	**278.1**	**298.5**	**320.2**	**329.9**	**346.0**	**358.9**	**374.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	137.3	208.0	317.4	407.2	527.0	731.8	798.9	831.2	865.7	897.2	868.6	49
Maroc	379.0	420.6	511.3	563.0	582.9	652.7	718.1	754.1	774.0	788.6	787.0	42
Royaume-Uni	161.5	174.8	227.2	274.7	315.0	353.0	375.7	387.7	391.2	397.9	383.1	49
Équateur	390.3	475.7	497.8	461.3	427.1	427.7	421.4	399.6	360.7	308.2	262.2	49
Colombie	244.7	248.9	271.2	265.1	261.5	284.6	296.7	292.6	273.2	246.3	221.4	56
Italie	65.4	77.1	95.4	115.8	135.1	157.8	175.3	184.3	188.0	191.9	192.1	42
Allemagne	130.2	117.3	133.6	150.5	164.4	181.2	191.0	195.8	196.0	196.9	181.3	50
Chine	51.2	62.5	87.7	104.7	106.7	125.9	147.5	158.2	167.1	177.0	180.6	48
Bolivie	28.4	52.3	97.9	139.8	200.5	242.5	230.7	213.2	199.1	186.0	172.4	59
Bulgarie	52.8	69.9	93.0	101.6	122.1	154.0	164.7	169.6	172.9	176.4	168.6	48
Portugal	56.7	55.8	66.2	80.6	100.6	127.2	140.9	142.5	140.8	138.7	128.8	39
France	69.9	66.9	77.8	90.0	100.4	112.6	120.5	123.9	122.5	121.6	117.5	50
Pérou	55.9	68.6	85.0	95.9	103.7	121.9	139.2	140.2	132.6	122.6	109.7	53
Argentine	109.4	130.9	153.0	150.3	141.2	147.4	142.3	132.2	120.7	109.3	97.5	51
République dominicaine	44.3	48.0	57.1	61.1	65.1	77.8	88.1	91.2	91.1	92.8	92.6	57
Autres pays	687.0	757.2	958.9	1 082.6	1 166.4	1 370.7	1 497.8	1 531.4	1 555.8	1 584.8	1 556.6	
Total	**2 664.2**	**3 034.3**	**3 730.6**	**4 144.2**	**4 519.6**	**5 268.8**	**5 648.7**	**5 747.7**	**5 751.5**	**5 736.3**	**5 520.1**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	230.6	..	..	..	..	..	..	..	93.4	..	110.2	..
Ouzbékistan	70.9	..	..	..	..	..	..	..	131.1	..	103.1	..
Arménie	136.8	..	..	..	..	..	..	..	59.4	..	90.0	..
Tadjikistan	64.2	..	..	..	..	..	..	..	87.1	..	75.7	..
Azerbaïdjan	154.9	..	..	..	..	..	..	..	67.9	..	62.8	..
Kazakhstan	69.5	..	..	..	..	..	..	..	28.1	..	42.2	..
Moldavie	51.0	..	..	..	..	..	..	..	33.9	..	36.3	..
Géorgie	52.9	..	..	..	..	..	..	..	12.1	..	15.6	..
Kirghizistan	28.8	..	..	..	..	..	..	..	44.6	..	14.0	..
Viet Nam	22.5	..	..	..	..	..	..	..	11.1	..	10.2	..
Bélarus	40.3	..	..	..	..	..	..	..	27.7	..	9.8	..
Chine	30.6	..	..	..	..	..	..	..	28.4	..	8.5	..
Lituanie	4.6	..	..	..	..	..	..	..	2.6	..	4.6	..
Turkménistan	6.4	..	..	..	..	..	..	..	5.6	..	4.1	..
Turquie	5.0	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	3.8	..
Autres pays	56.4	..	..	..	..	..	..	..	48.8	..	30.1	
Total	**1 025.4**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**687.0**	**..**	**621.0**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Estonie	12.4	13.4	14.0	15.5	17.6	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	39.8	51
Fédération de Russie	24.3	25.0	24.6	24.6	25.3	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	30.2	57
Suède	8.0	8.1	8.2	8.2	8.3	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	8.4	42
Somalie	4.5	4.6	4.7	4.7	4.6	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	7.5	48
Chine	2.1	2.4	2.6	3.0	3.4	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	6.6	54
Thaïlande	1.8	2.1	2.3	2.6	3.0	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	6.0	87
Irak	3.4	3.5	3.4	3.3	3.0	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	5.9	35
Turquie	2.1	2.3	2.4	2.6	2.9	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3	31
Inde	1.0	1.2	1.3	1.6	2.0	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	4.0	38
Allemagne	2.5	2.6	2.6	2.8	3.0	3.3	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	40
Serbie-et-Monténégro	2.2	2.8	3.3	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	3.9	43
Royaume-Uni	2.5	2.7	2.7	2.8	2.9	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	20
Viet Nam	1.7	1.7	1.5	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	3.3	53
Afghanistan	1.1	1.3	1.6	1.8	2.0	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	3.0	45
Pologne	0.8	0.8	0.8	0.9	1.1	1.4	1.9	2.1	2.2	2.5	2.9	42
Autres pays	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	61.9	
Total	**103.7**	**107.0**	**108.3**	**113.9**	**121.7**	**132.7**	**143.3**	**155.7**	**168.0**	**183.1**	**195.5**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Portugal	..	..	..	490.6	491.0	492.5	493.9	497.6	..	..	..	..
Algérie	..	..	..	481.0	475.3	471.3	469.0	466.4	..	..	..	..
Maroc	..	..	..	460.4	452.0	444.8	440.7	435.2	..	..	..	..
Turquie	..	..	..	223.6	223.4	220.1	220.7	221.2	..	..	..	..
Italie	..	..	..	177.4	175.2	174.3	173.5	172.7	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	136.5	146.6	151.8	154.0	156.3	..	..	..	..
Tunisie	..	..	..	145.9	144.2	143.9	144.0	147.1	..	..	..	..
Espagne	..	..	..	133.8	131.0	130.1	128.5	128.0	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	92.4	93.4	93.9	95.0	93.3	..	..	..	..
Belgique	..	..	..	81.3	84.4	87.7	90.9	92.9	..	..	..	..
Chine	..	..	..	66.2	72.1	76.7	81.4	86.2	..	..	..	..
Mali	..	..	..	56.7	59.5	59.7	62.2	63.3	..	..	..	..
Haïti	..	..	..	40.4	62.0	62.2	56.6	58.0	..	..	..	..
Sénégal	..	..	..	49.5	50.5	50.2	51.5	51.7	..	..	..	..
Congo	..	..	..	44.3	46.1	47.7	48.6	50.0	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	861.7	990.2	1 024.3	1 062.6	1 101.5	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**3 541.8**	**3 696.9**	**3 731.2**	**3 773.2**	**3 821.5**	**3 824.8**	**3 892.6**	**4 036.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Albanie	262.1	294.7	325.6	341.0	347.4	384.6	413.9	501.7	485.0	449.7	471.5	49
Roumanie	13.8	14.6	16.2	18.9	18.9	25.7	29.5	33.8	33.3	40.6	38.5	60
Bulgarie	18.6	17.3	25.3	27.9	29.5	30.7	40.2	54.5	48.4	47.3	38.4	59
Pakistan	4.8	6.2	4.2	5.5	6.7	13.9	18.0	23.0	21.2	24.1	24.5	10
Géorgie	12.0	9.5	14.1	16.9	15.1	23.8	33.6	33.9	32.8	28.0	23.5	73
Fédération de Russie	22.0	17.8	16.8	17.6	18.9	21.6	16.7	19.5	14.1	12.0	15.1	59
Syrie	5.2	6.2	3.8	4.2	3.6	6.0	9.2	12.4	6.5	10.1	13.4	24
Pologne	14.1	15.9	17.0	16.1	16.6	21.4	18.9	11.2	10.2	7.5	11.3	49
Chypre[1, 2]	7.7	8.1	12.2	11.0	10.6	11.2	14.2	11.8	9.9	12.1	11.2	53
Ukraine	11.3	10.2	13.1	12.2	12.2	14.1	11.9	13.7	12.2	10.8	10.7	87
Égypte	6.1	11.2	6.3	2.6	3.6	5.2	12.6	10.3	9.5	10.9	10.4	30
Philippines	3.8	3.2	7.2	8.9	7.5	3.4	4.9	3.3	5.1	2.1	9.9	70
Royaume-Uni	3.6	6.2	7.1	7.7	7.6	8.0	7.5	7.5	7.3	7.6	9.5	59
Bangladesh	1.5	1.0	1.8	3.2	2.1	2.6	14.1	12.5	14.6	10.5	7.5	..
Arménie	4.0	4.7	7.3	6.1	7.1	5.0	9.1	12.3	6.7	9.5	7.5	53
Autres pays	46.1	46.1	55.2	53.0	63.2	65.8	79.2	78.3	93.3	74.5	65.2	
Total	**436.8**	**472.8**	**533.4**	**553.1**	**570.6**	**643.1**	**733.6**	**839.7**	**810.0**	**757.4**	**768.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. La note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. La note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	47.3	55.7	67.5	66.2	67.0	65.8	66.4	72.7	76.9	41.6	34.8	39
Allemagne	7.1	7.4	6.9	10.5	15.0	14.4	16.7	18.7	20.2	15.8	17.4	43
Chine	6.4	6.8	6.9	8.6	9.0	10.2	10.7	11.2	11.8	10.1	11.5	46
Ukraine	9.9	13.1	13.9	15.3	15.9	17.3	17.6	17.2	16.5	11.9	10.8	54
République slovaque	1.5	2.5	1.2	3.6	4.3	4.9	6.1	6.4	7.3	6.7	7.6	61
Serbie	7.9	8.3	13.6	8.4	8.5	13.7	13.7	11.5	10.7	8.2	4.9	43
Autriche	0.8	0.8	0.5	1.5	2.2	2.6	3.0	3.7	3.9	3.3	3.7	35
Fédération de Russie	1.8	2.2	2.6	2.8	2.8	2.8	2.9	3.3	3.5	2.9	3.4	64
États-Unis	..	..	..	..	1.9	2.3	2.4	3.1	3.3	3.1	3.1	44
Viet Nam	2.1	2.4	2.5	3.1	3.1	3.0	3.3	3.1	3.1	2.6	3.1	51
Royaume-Uni	0.9	1.0	0.4	1.5	1.9	2.1	2.4	2.4	2.5	2.1	2.4	33
Pays-Bas	0.4	0.4	0.2	0.7	1.1	1.2	1.4	1.7	1.9	1.9	2.2	38
France	0.7	0.8	0.3	1.3	1.5	1.5	2.2	1.9	2.1	1.9	2.1	40
Italie	0.5	0.6	0.4	0.8	1.0	1.2	1.5	1.6	1.8	1.6	2.0	23
Iran	0.4	0.5	0.5	0.6	0.9	1.0	1.0	1.5	1.7	1.7	1.8	39
Autres pays	28.3	27.9	24.4	29.6	30.1	30.5	33.1	37.7	42.0	28.0	30.8	
Total	**115.9**	**130.1**	**142.2**	**154.4**	**166.0**	**174.7**	**184.4**	**197.8**	**209.2**	**143.4**	**141.4**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Pologne	2.1	..	..	..	62.7	..	..	..	..	121.7	..	48
Royaume-Uni	101.3	..	..	..	110.6	115.5	117.9	117.1	115.9	110.0	113.0	50
Lituanie	2.1	..	..	..	24.4	..	..	..	..	36.4	..	52
Lettonie	1.8	..	..	..	13.2	..	..	..	..	20.4	..	56
Nigéria	8.7	..	..	..	16.0	..	..	..	..	17.3	..	54
Roumanie	4.9	..	..	..	7.6	..	..	..	..	17.1	..	49
Inde	2.5	..	..	..	8.3	..	..	..	..	16.9	..	46
Philippines	3.7	..	..	..	9.3	..	..	..	..	12.6	..	56
Allemagne	7.0	..	..	..	10.1	..	..	..	..	11.1	..	56
États-Unis	11.1	..	..	..	12.3	..	..	..	..	10.8	..	57
Chine	5.8	..	..	..	11.0	..	..	..	..	10.7	..	50
République slovaque	..	..	..	..	8.0	..	..	..	..	10.7	..	48
France	6.2	..	..	..	8.9	..	..	..	..	9.6	..	51
Brésil	1.1	..	..	..	4.3	..	..	..	..	8.6	..	49
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.0	..	48
Autres pays	61.1	..	..	..	106.5	..	..	..	..	115.1	..	
Total	**219.3**	**..**	**..**	**..**	**413.2**	**519.6**	**575.6**	**575.4**	**560.1**	**537.0**	**550.4**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	1.8	1.9	1.9	3.2	6.0	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	9.4	46
Lituanie	0.4	0.4	0.4	0.6	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	48
Danemark	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	55
Allemagne	0.6	0.6	0.5	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	67
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	51
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	31
États-Unis	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	42
Philippines	0.6	0.6	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	57
Thaïlande	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	69
Portugal	0.1	0.1	0.4	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	36
Suède	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	60
France	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	47
Chine	0.2	0.2	0.2	0.6	0.8	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	55
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	42
Viet Nam	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	52
Autres pays	3.3	3.4	3.4	3.9	4.6	4.9	4.7	4.0	3.9	3.9	4.0	
Total	**10.2**	**10.2**	**10.6**	**13.8**	**18.6**	**23.4**	**24.4**	**21.7**	**21.1**	**21.0**	**21.4**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	95.0	177.8	248.8	297.6	342.2	625.3	796.5	887.8	968.6	1 072.3	951.1	57
Albanie	216.6	270.4	316.7	348.8	375.9	401.9	441.4	466.7	482.6	495.7	437.5	48
Maroc	215.4	253.4	294.9	319.5	343.2	365.9	403.6	431.5	452.4	470.4	412.7	45
Chine	69.6	86.7	111.7	127.8	144.9	156.5	170.3	188.4	209.9	228.3	213.6	50
Ukraine	12.7	58.0	93.4	107.1	120.1	132.7	154.0	174.1	200.7	214.4	192.3	80
Philippines	64.9	72.4	82.6	89.7	101.3	105.7	113.7	123.6	134.2	142.9	139.8	58
Moldavie	7.0	24.6	38.0	47.6	55.8	68.6	89.4	105.6	130.9	144.5	130.8	67
Inde	35.5	44.8	54.3	61.8	69.5	77.4	91.9	105.9	121.0	133.1	123.7	40
Pérou	34.2	43.0	53.4	59.3	66.5	70.8	77.6	87.7	98.6	105.7	97.6	60
Pologne	30.0	40.3	50.8	60.8	72.5	90.2	99.4	105.6	109.0	111.1	95.9	72
Tunisie	59.5	68.6	78.2	83.6	88.9	93.6	100.1	103.7	106.3	109.4	93.2	38
Égypte	33.7	40.6	52.9	58.9	65.7	69.6	74.6	82.1	90.4	98.1	91.9	31
Bangladesh	20.6	27.4	35.8	41.6	49.6	55.2	65.5	74.0	82.5	91.6	88.5	32
Équateur	15.3	33.5	53.2	62.0	68.9	73.2	80.1	85.9	91.6	95.2	84.4	59
Sri Lanka	34.2	39.2	45.6	50.5	56.7	61.1	68.7	75.3	81.1	85.8	83.7	45
Autres pays	605.1	709.5	791.8	853.9	917.2	984.9	1 064.5	1 137.2	1 210.4	1 226.9	1 150.9	
Total	**1 549.4**	**1 990.2**	**2 402.2**	**2 670.5**	**2 938.9**	**3 432.7**	**3 891.3**	**4 235.1**	**4 570.3**	**4 825.6**	**4 387.7**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Chine	424.3	462.4	487.6	519.6	560.7	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	652.6	58
Corée	625.4	613.8	607.4	598.7	598.2	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	530.0	54
Philippines	169.4	185.2	199.4	187.3	193.5	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	203.0	78
Brésil	268.3	274.7	286.6	302.1	313.0	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	190.6	46
Viet Nam	21.1	23.9	26.0	28.9	32.5	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	52.4	46
Pérou	51.8	53.6	55.8	57.7	58.7	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	49.2	47
États-Unis	48.0	47.8	48.8	49.4	51.3	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	48.4	34
Thaïlande	33.7	34.8	36.3	37.7	39.6	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	40.1	75
Indonésie	21.7	22.9	23.9	25.1	24.9	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	25.5	36
Népal	..	..	..	..	7.8	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	24.1	33
Inde	13.3	14.2	15.5	17.0	18.9	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	21.7	30
Royaume-Uni	18.5	18.2	18.1	17.5	17.8	17.3	17.0	16.6	16.0	15.5	14.7	27
Pakistan	8.2	8.4	8.6	8.8	9.1	9.3	9.9	10.3	10.3	10.8	10.6	21
Canada	11.9	12.0	12.1	12.0	11.9	11.5	11.0	10.7	10.0	9.5	9.0	29
Autres pays	136.2	143.0	147.7	149.8	145.2	148.0	152.2	152.0	149.4	146.3	139.1	
Total	**1 851.8**	**1 915.0**	**1 973.7**	**2 011.6**	**2 083.2**	**2 151.4**	**2 215.9**	**2 184.7**	**2 132.9**	**2 078.5**	**2 033.7**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Portugal	59.8	61.4	64.9	67.8	70.8	73.7	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	..
France	20.9	21.6	22.2	23.1	24.1	25.2	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	..
Italie	19.1	19.0	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	..
Belgique	15.4	15.9	16.2	16.3	16.5	16.5	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	..
Allemagne	10.1	10.2	10.5	10.8	10.9	11.3	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.0	6.5	..
Royaume-Uni	4.5	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	..
Espagne	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	..
Pays-Bas	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	..
Pologne	..	0.7	0.8	1.0	1.3	1.6	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	..
Cap-Vert	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	2.5	..
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.3	2.2	..
Roumanie	..	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	..
Danemark	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	1.9	..
Grèce	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	..
Autres pays	31.2	34.3	35.3	38.4	39.9	42.5	46.9	40.2	44.0	37.5	39.6	
Total	**170.7**	**177.8**	**183.7**	**191.3**	**198.3**	**205.9**	**215.5**	**216.3**	**220.5**	**229.9**	**238.8**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	60.0	64.9	68.5	63.4	42
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	18.6	18.8	19.6	20.7	43
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	14.6	15.5	16.9	16.7	56
Chine	..	..	..	..	..	..	..	10.2	12.5	15.2	15.6	39
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	15.2	15.6	15.8	15.3	48
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	10.3	11.8	14.0	14.5	49
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	10.1	11.8	12.8	12.9	53
Canada	..	..	..	..	..	..	..	10.9	12.7	13.6	12.9	45
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	8.4	9.8	10.9	9.7	55
France	..	..	..	..	..	..	..	9.4	9.1	9.1	9.0	47
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	8.9	8.8	9.0	8.8	44
Honduras	..	..	..	..	..	..	..	4.9	6.3	7.6	6.9	58
Corée	..	..	..	..	..	..	..	6.0	6.4	6.8	6.8	17
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	6.6	6.4	6.9	6.8	47
Italie	..	..	..	..	..	..	..	5.7	6.1	6.4	6.6	34
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	63.0	64.7	70.9	69.7	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**262.7**	**281.1**	**303.9**	**296.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	2.6	2.7	3.9	6.8	13.6	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	77.1	33
Suède	25.2	25.4	25.8	26.6	27.9	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	43.1	48
Lituanie	0.8	0.9	1.3	1.9	3.0	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	30.7	40
Allemagne	8.2	8.8	9.6	10.6	12.2	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	24.4	45
Danemark	20.0	20.0	20.1	20.2	20.3	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	21.9	46
Royaume-Uni	11.2	11.0	11.2	11.2	11.6	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	15.5	35
Somalie	8.4	9.9	10.5	10.6	10.8	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	13.0	47
Fédération de Russie	4.8	6.2	7.4	8.2	8.8	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	11.2	65
Thaïlande	3.6	4.2	5.0	5.7	6.4	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	10.8	86
Philippines	2.4	2.6	2.9	3.3	3.9	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	10.1	81
Érythrée	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	10.0	49
États-Unis	8.0	7.7	7.6	7.6	7.7	7.9	8.3	8.5	8.6	8.8	9.2	51
Irak	13.0	13.4	13.7	13.1	12.1	10.7	11.0	10.9	10.6	10.3	9.1	42
Lettonie	0.5	0.5	0.6	0.6	0.9	1.2	1.7	2.8	4.9	6.9	8.5	41
Islande	4.2	4.1	3.9	3.8	3.8	3.8	4.0	5.3	6.4	7.6	8.2	46
Autres pays	84.4	86.8	89.4	91.2	94.4	99.6	109.0	118.2	126.0	133.1	146.0	
Total	**197.7**	**204.7**	**213.3**	**222.3**	**238.3**	**266.3**	**303.0**	**333.9**	**369.2**	**407.3**	**448.8**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	100.3	101.8	100.6	98.9	96.8	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	81.9	49
Pologne	6.9	7.4	11.0	15.2	19.6	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	74.6	52
Allemagne	56.1	56.5	57.1	58.5	60.2	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	72.6	55
Maroc	97.8	94.4	91.6	86.2	80.5	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	51.0	49
Royaume-Uni	44.1	43.7	42.5	41.5	40.3	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	41.7	41
Belgique	..	..	..	..	..	..	26.6	26.9	27.2	27.6	28.2	54
Chine	11.2	13.3	14.7	15.0	15.3	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	25.9	52
Italie	18.7	18.5	18.4	18.5	18.6	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	23.6	37
Espagne	17.5	17.4	17.1	16.9	16.5	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	21.9	51
France	14.5	14.5	14.5	14.7	14.7	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	18.3	52
Bulgarie	1.4	1.7	1.9	2.1	2.2	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	17.6	51
Portugal	11.3	11.8	12.0	12.1	12.2	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	17.3	45
États-Unis	15.4	15.1	14.8	14.6	14.6	14.5	14.9	14.6	14.8	15.3	15.6	51
Grèce	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.4	7.8	8.6	10.1	11.8	41
Inde	3.4	3.6	3.7	4.3	5.4	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	11.7	40
Autres pays	295.2	296.1	293.0	286.3	278.3	277.0	260.1	263.0	275.0	283.4	282.5	
Total	**700.0**	**702.2**	**699.4**	**691.4**	**681.9**	**688.4**	**719.5**	**735.2**	**760.4**	**786.1**	**796.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	9.9	..	..	..	5.2	6.1	7.2	10.2	..	13.4	..	..
Allemagne	3.7	..	..	..	11.4	11.8	12.2	4.4	..	5.2	..	..
Fédération de Russie	4.3	..	..	..	3.3	3.4	3.5	4.2	..	4.2	..	..
Bélarus	2.9	..	..	..	1.5	1.8	2.2	3.2	..	3.8	..	..
Viet Nam	2.1	..	..	..	1.9	2.0	2.2	2.9	..	2.6	..	..
Arménie	1.6	..	..	..	0.8	0.8	0.9	1.4	..	1.8	..	..
Suède	0.5	..	..	..	2.6	2.8	2.8	1.3	..	..	..	..
Bulgarie	1.1	..	..	..	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	..	..
États-Unis	1.3	..	..	..	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	..	..
Anc. URSS	0.0	..	..	..	1.3	1.3	1.2	1.0	..	..	..	..
Autriche	0.3	..	..	..	2.6	2.7	2.8	1.0	..	..	..	..
Grèce	0.5	..	..	..	1.2	1.2	1.2	0.9	..	..	..	..
Royaume-Uni	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.8	..	..	..	..
France	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.7	..	..	..	..
République tchèque	0.8	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.7	..	..	..	..
Autres pays	18.2	..	..	..	19.4	19.6	20.1	14.8	..	24.4	..	
Total	**49.2**	**..**	**..**	**..**	**54.9**	**57.5**	**60.4**	**49.6**	**..**	**55.4**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Brésil	60.0	64.3	66.7	63.7	68.0	66.4	107.0	116.2	119.4	111.4	105.6	58
Ukraine	62.0	64.8	65.8	43.8	41.5	39.5	52.5	52.3	49.5	48.0	44.1	47
Cap-Vert	60.4	62.5	64.3	67.5	65.5	63.9	51.4	48.8	44.0	43.9	42.9	53
Roumanie	10.9	11.6	12.0	10.6	11.4	19.2	27.4	32.5	36.8	39.3	35.2	44
Angola	32.2	34.1	35.1	34.2	33.7	32.7	27.6	26.6	23.5	21.6	20.3	53
Guinée-Bissau	23.4	24.7	25.3	24.7	23.8	23.7	24.4	22.9	19.8	18.5	17.8	44
Chine	8.3	8.7	9.2	9.3	10.2	10.4	13.3	14.4	15.7	16.8	17.4	48
Royaume-Uni	15.9	16.8	18.0	19.0	19.8	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	16.6	48
Moldavie	12.2	12.8	13.7	14.0	14.4	14.1	21.1	20.8	15.6	13.6	11.5	49
Sao Tomé-et-Principe	9.2	9.8	10.5	11.5	10.8	10.6	11.7	11.5	10.5	10.5	10.4	54
Espagne	14.6	15.3	15.9	16.4	16.6	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	9.4	47
Allemagne	11.9	12.5	13.1	13.6	13.9	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	8.6	49
Bulgarie	3.3	3.6	3.6	3.1	3.3	5.0	6.5	7.2	8.2	8.6	7.4	46
Inde	4.9	5.1	5.2	3.7	3.8	4.1	5.5	5.8	5.3	5.4	5.7	29
Italie	3.8	4.2	4.6	4.8	6.0	6.0	3.9	4.5	5.1	5.3	5.2	40
Autres pays	80.5	83.5	86.2	76.3	77.5	83.0	57.5	57.7	56.8	57.8	58.9	
Total	**413.3**	**434.3**	**449.2**	**415.9**	**420.2**	**435.7**	**440.6**	**454.2**	**445.3**	**436.8**	**417.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
République tchèque	5.4	4.9	3.6	4.4	5.1	6.0	6.9	8.3	9.0	14.6	14.7	47
Hongrie	..	..	..	1.8	2.1	2.7	3.6	4.6	5.3	9.3	9.9	36
Pologne	2.4	2.4	2.5	2.8	3.6	4.0	4.4	5.4	5.6	6.9	7.0	53
Roumanie	..	..	..	0.4	0.7	3.0	5.0	5.4	5.8	5.7	6.0	32
Allemagne	..	..	..	1.6	2.3	2.9	3.8	4.0	4.1	4.3	4.4	27
Ukraine	4.7	4.9	4.0	3.7	3.9	3.7	4.7	5.9	6.3	3.9	3.9	68
Autriche	..	..	..	0.9	1.2	1.5	1.7	2.1	2.2	2.3	2.3	25
Italie	..	..	..	0.5	0.7	1.0	1.1	1.5	1.7	2.1	2.2	18
Bulgarie	..	..	..	0.6	0.5	1.0	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	26
Royaume-Uni	..	..	..	0.5	0.7	1.0	1.2	1.4	1.5	1.8	1.9	30
Fédération de Russie	..	..	..	1.2	1.3	1.4	1.5	2.0	2.2	1.8	1.8	65
France	..	..	..	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.6	1.6	31
Viet Nam	..	..	..	0.8	1.1	1.4	2.5	2.3	2.3	1.5	1.5	47
Chine	..	..	..	0.5	0.9	1.2	1.5	1.7	1.9	0.8	0.9	51
États-Unis	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	43
Autres pays	17.0	17.0	12.1	4.6	6.3	8.3	11.1	14.1	15.7	11.5	11.8	
Total	**29.5**	**29.2**	**22.3**	**25.6**	**32.1**	**40.9**	**52.5**	**62.9**	**68.0**	**70.7**	**72.9**	**40**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Ukraine	59.1	62.3	78.3	87.8	102.6	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	112.5	44
République slovaque	61.1	64.9	47.4	49.4	58.4	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	85.8	45
Viet Nam	27.1	29.0	34.2	36.8	40.8	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	57.3	42
Fédération de Russie	12.8	12.6	14.7	16.3	18.6	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	33.0	55
Pologne	16.0	15.8	16.3	17.8	18.9	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	19.2	52
Allemagne	5.2	5.2	5.8	7.2	10.1	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	17.1	21
Moldavie	2.8	3.3	4.1	4.7	6.2	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	6.4	40
Bulgarie	4.2	4.0	4.4	4.6	4.6	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	8.2	37
États-Unis	3.4	3.3	3.8	4.0	4.2	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	7.0	41
Chine	3.2	4.0	3.4	3.6	4.2	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	46
Mongolie	..	..	..	..	..	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	5.3	59
Royaume-Uni	1.8	1.7	1.8	2.2	3.5	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	5.2	22
Roumanie	2.3	2.3	2.6	2.7	2.9	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	5.7	35
Kazakhstan	..	..	..	..	..	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	4.8	55
Bélarus	2.7	2.7	2.9	3.0	3.2	3.7	3.9	4.0	4.2	4.2	4.3	59
Autres pays	29.9	29.4	34.7	38.3	43.3	44.9	52.1	53.1	53.9	56.8	58.6	
Total	**231.6**	**240.4**	**254.3**	**278.3**	**321.5**	**392.3**	**437.6**	**432.5**	**424.3**	**434.2**	**435.9**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pologne	24.0	34.0	48.0	110.0	209.0	406.0	498.0	549.0	550.0	658.0	713.0	51
Inde	145.0	154.0	171.0	190.0	258.0	258.0	294.0	293.0	354.0	332.0	359.8	46
Irlande	403.0	367.0	368.0	369.0	335.0	341.0	359.0	344.0	344.0	386.0	356.0	57
Pakistan	97.0	83.0	86.0	95.0	78.0	133.0	178.0	177.0	137.0	166.0	162.8	44
Allemagne	68.0	70.0	96.0	100.0	91.0	88.0	91.0	121.0	129.0	132.0	137.0	58
France	92.0	102.0	95.0	100.0	110.0	122.0	123.0	148.0	116.0	114.0	132.0	52
Lituanie	..	..	..	..	47.0	54.0	73.0	67.0	99.0	129.0	126.0	51
Italie	98.0	91.0	121.0	88.0	76.0	95.0	96.0	107.0	117.0	153.0	125.0	50
Roumanie	..	..	..	..	12.0	19.0	32.0	52.0	72.0	79.0	117.0	48
Portugal	85.0	88.0	83.0	85.0	81.0	87.0	95.0	96.0	104.0	123.0	106.0	50
Nigéria	42.0	33.0	43.0	62.0	61.0	89.0	81.0	106.0	106.0	114.0	101.5	46
Chine	..	..	..	..	73.0	89.0	109.0	76.0	107.0	106.0	86.6	52
Espagne	44.0	51.0	40.0	61.0	45.0	58.0	66.0	52.0	61.0	55.0	82.0	49
Lettonie	..	..	..	..	14.0	13.0	29.0	19.0	44.0	62.0	81.0	51
Philippines	32.0	54.0	52.0	51.0	71.0	76.0	64.0	93.0	58.0	86.0	78.1	57
Autres pays	1 454.0	1 615.0	1 654.0	1 724.0	1 831.0	1 896.0	1 998.0	2 048.0	2 126.0	2 090.0	2 024.2	
Total	**2 584.0**	**2 742.0**	**2 857.0**	**3 035.0**	**3 392.0**	**3 824.0**	**4 186.0**	**4 348.0**	**4 524.0**	**4 785.0**	**4 788.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	42.5	41.7	42.7	45.0	25
Croatie	..	..	..	..	..	..	..	10.2	10.3	10.8	11.6	30
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	10.1	9.5	10.0	10.2	41
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	9.6	7.1	9.4	10.0	30
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	1.3	1.4	1.5	1.5	71
Italie	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.1	1.2	1.5	37
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	1.6	2.3	3.1	1.1	67
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.7	0.9	1.1	61
Chine	..	..	..	..	..	..	..	1.0	1.0	1.0	1.0	45
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	0.9	1.0	45
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.9	0.8	0.7	46
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.5	0.5	0.5	52
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.5	..	0.5	37
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.3	0.5	0.5	38
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	0.3	0.3	0.3	0.5	51
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	18.7	17.0	17.9	16.6	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**99.6**	**95.4**	**101.5**	**103.3**	**29**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Finlande	96.3	93.5	90.3	87.1	83.5	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	65.3	58
Pologne	13.9	13.4	14.7	17.2	22.4	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	44.6	49
Irak	40.1	41.5	39.8	31.9	30.3	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	43.2	48
Danemark	28.1	29.7	31.2	32.9	35.8	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	40.2	43
Somalie	8.7	8.8	9.0	9.6	11.6	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	36.1	49
Norvège	34.7	35.5	35.6	35.4	35.5	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	34.8	51
Allemagne	18.1	19.1	19.9	21.0	22.5	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	28.0	49
Thaïlande	6.8	8.3	9.8	11.2	12.5	13.9	15.5	17.1	18.3	19.0	19.1	80
Royaume-Uni	14.2	14.4	14.6	14.7	15.1	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	18.4	30
Afghanistan	5.3	6.1	6.8	6.9	7.7	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	16.7	37
Chine	5.2	5.7	6.2	6.7	6.9	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	16.3	53
Iran	12.9	12.5	12.4	11.5	10.5	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	14.5	47
Turquie	12.6	12.4	12.3	11.7	10.2	10.0	10.2	10.8	11.9	12.4	12.5	38
Roumanie	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	4.4	6.5	7.7	8.8	10.2	11.2	47
Érythrée	1.0	1.1	1.3	1.8	2.2	2.9	3.9	5.0	6.4	8.4	10.0	53
Autres pays	169.5	148.5	151.7	155.6	177.0	182.8	194.0	209.4	231.2	242.0	256.3	
Total	**469.8**	**452.8**	**457.8**	**457.5**	**485.9**	**518.2**	**555.4**	**595.1**	**633.3**	**655.1**	**667.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Italie	308.3	303.8	300.2	296.4	291.7	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	294.4	42
Allemagne	125.0	133.6	144.9	157.6	172.6	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	285.4	44
Portugal	141.1	149.8	159.7	167.3	173.5	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	238.4	45
France	63.2	65.0	67.0	69.0	71.5	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	103.9	46
Serbie	198.1	199.8	199.2	196.2	190.8	187.4	180.3	149.9	115.0	104.8	96.8	48
Espagne	78.9	76.8	74.3	71.4	68.2	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	69.8	45
Turquie	78.8	77.7	76.6	75.4	73.9	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	69.6	47
Ex-Rép. youg. de Macédoine	59.8	60.5	60.8	60.7	60.1	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	61.6	48
Royaume-Uni	22.8	23.4	24.1	24.9	26.0	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	39.4	43
Autriche	31.1	31.6	32.5	32.8	32.9	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	39.0	46
Bosnie-Herzégovine	46.0	45.4	44.8	43.2	41.3	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	32.9	48
Croatie	43.4	42.7	41.8	40.6	39.1	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	31.8	50
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	24.6	23.9	49
Pays-Bas	15.0	15.2	15.4	15.8	16.1	17.0	18.1	18.5	19.1	19.4	19.6	45
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18.1	18.6	72
Autres pays	236.0	245.7	253.8	260.7	265.9	277.9	298.7	340.1	387.9	374.4	400.0	
Total	**1 447.3**	**1 471.0**	**1 495.0**	**1 511.9**	**1 523.6**	**1 571.0**	**1 638.9**	**1 680.2**	**1 720.4**	**1 772.3**	**1 825.1**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161292

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile vivant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler)*. La baisse importante observée en 2004 est due à un recoupement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence :* 31 décembre. Avant 2002 : moyenne annuelle.	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Depuis le 1er janvier 2008, les demandeurs d'asile sont inscrits. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2001 et 2006.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. Les données ont été révisées depuis 2002 afin d'inclure les étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa F-4 et inscrits sur les registres de population (appelés Coréens d'outre-mer). La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Registre de la population. Les données comprennent tous les étrangers inscrits indépendamment de leur situation administrative. *Date de référence :* 1er janvier (pour une année donnée, 1er janvier de l'année suivante).	Institut national de statistique (INE)
Estonie		Administration de la police et des gardes-frontière.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	*Current Population Survey*, Bureau du recensement.
Fédération de Russie	Recensements de 2002 et 2010. À partir de 2012, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent.	Service fédéral de statistiques (Rosstat) et Service fédéral des migrations.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. *Date de référence :* quatrième trimestre.	Enquête sur la population active, Service national de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. Y compris les réfugiés à partir de 2010. À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données de 2011 sont ajustées en tenant compte des résultats du recensement. *Date de référence :* 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2002, 2006 et 2011. Estimations pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence :* 31 décembre.	Statistiques Islande.
Italie	Jusqu'en 2003, les données portent sur les personnes titulaires d'un permis de résidence. Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1998, 2002 et 2009. À partir de 2004, les données se réfèrent aux étrangers résidents (ceux inscrits dans les registres municipaux). *Date de référence :* 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Résidents étrangers de long terme (tel que défini dans la loi sur le contrôle de l'immigration et sur la reconnaissance du statut de réfugié). *Date de référence :* 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

	Commentaires	Source
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente en cours de validité (immigrés, FM2) ou d'un titre de résidence temporaire (non immigrés, FM3).	Institut national des migrations (INM).
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence :* 1er janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	Les données du recensement 2002 couvrent les résidents permanents, non compris ceux séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois. Les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois sont exclus. À partir de 2006, les données sont issues du registre central de population.	Recensement de 2002, Bureau central de la statistique ; Registre central de population.
Portugal	Titulaires d'un permis de résidence en cours de validité. Les chiffres pour 2001-04 comprennent les étrangers titulaires d'un permis de séjour obtenu dans le cadre du programme de régularisation de 2001. Les chiffres pour 2005, 2006 et 2007 comprennent les titulaires de permis de résidence valides, les titulaires de permis de séjour valides (les étrangers ayant renouvelé leurs permis de séjour chaque année) et les titulaires d'un visa de long terme renouvelé chaque année). Les visas de travail délivrés après 2004 concernent un certain nombre d'étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens résultant d'un accord bilatéral. Après 2008, avec la supression des permis de séjour, les chiffres comprennent les titulaires de permis de résidence valides et les titulaires d'un visa de long durée octroyé ou renouvelé dans l'année.	Ministère de l'Intérieur, Institut national statistique (INE) et ministère des Affaires étrangères.
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif familial essentiellement), d'un visa de long terme (plus de 90 jours), d'un permis de résidence à long terme (d'une durée de validité de un an, renouvelable) ou d'un permis de résidence temporaire (ressortissants de l'UE). *Date de référence :* 31 décembre	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). Rupture de série en 2004 due à l'utilisation d'un nouveau système de pondération. *Date de référence :* 31 décembre.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation, (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence :* 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre des Monténégrins.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Nombres et pourcentages de la population étrangère de l'année précédente

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Australie	86 858	81 001	88 470	94 164	104 333	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043
% de la population étrangère	4.9	6.0	5.5	4.5	3.2	1.7	1.2	0.9	0.7	0.7	0.7
Belgique	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612
% de la population étrangère	5.5	4.0	4.0	3.6	3.5	3.9	3.9	3.2	3.3	2.7	3.3
Canada	141 591	155 117	193 620	198 724	260 803	199 871	176 575	156 349	143 678	181 338	113 150
% de la population étrangère	9.0	..	..	..	..	11.4	..	..	..	..	..
Chili	245	329	376	519	498	698	619	812	741	874	1 225
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036
% de la population étrangère	2.1	1.5	2.1	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.5	0.5
Danemark	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911	3 267
% de la population étrangère	6.5	2.5	5.5	3.8	2.9	1.3	1.9	2.0	0.9	1.1	0.9
Estonie	4 091	3 706	6 523	7 072	4 753	4 228	2 124	1 670	1 184	1 518	1 339
% de la population étrangère	1.5	1.4	2.4	2.7	1.9	1.7	0.9	0.7	0.5	0.7	0.6
Finlande	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087
% de la population étrangère	3.1	4.4	6.4	5.2	3.9	4.0	5.0	2.4	2.8	2.7	5.0
France	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868	131 738	137 452	135 842	143 275	114 584	96 088
% de la population étrangère	..	..	..	..	4.2	3.6	3.7	3.6	3.7	3.0	2.5
Allemagne	154 547	140 731	127 153	117 241	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348
% de la population étrangère	2.1	1.9	1.7	1.7	1.8	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6
Grèce	..	..	..	..	..	10 806	16 922	17 019	10 749	19 222	21 737
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	1.9	2.6	2.3	2.0	2.4	2.9
Hongrie	3 369	5 261	5 432	9 870	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379
% de la population étrangère	2.9	4.5	4.2	6.9	4.0	5.1	4.6	3.1	3.1	9.8	12.8
Islande	356	463	671	726	844	647	914	728	450	370	413
% de la population étrangère	3.6	4.5	6.6	6.8	6.1	3.5	3.9	3.0	2.1	1.7	2.0
Irlande	2 817	3 993	3 784	4 079	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	..	25 039
% de la population étrangère	..	1.8	..	..	..	1.6	..	..	..	..	4.7
Italie	10 682	13 406	19 140	28 659	35 266	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383
% de la population étrangère	0.7	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.6	1.2	1.4
Japon	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622
% de la population étrangère	0.8	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5
Corée	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	18 355	12 528
% de la population étrangère	1.7	2.8	2.0	3.5	1.6	1.6	1.9	3.0	1.9	1.8	1.3
Luxembourg	754	785	841	954	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680
% de la population étrangère	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	1.9	2.0	1.5	2.0
Mexique	4 737	4 317	6 429	5 610	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.2
Pays-Bas	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955
% de la population étrangère	6.6	4.1	3.7	4.1	4.2	4.5	4.1	4.1	3.6	3.8	3.9
Nouvelle-Zélande	19 569	18 366	22 227	24 462	29 248	29 916	23 623	18 005	15 173	19 287	27 230
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384
% de la population étrangère	4.9	4.0	4.0	5.9	5.4	6.2	3.9	3.8	3.6	4.0	3.0
Pologne	1 186	1 634	1 937	2 866	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792
% de la population étrangère	..	3.3	..	..	..	2.8	1.8	4.1	5.9	4.4	6.8
Portugal	1 369	1 747	1 346	939	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	..
% de la population étrangère	0.4	0.4	0.3	0.2	0.9	1.4	5.1	5.5	4.8	5.2	..
Fédération de Russie	272 463	31 528	330 419	504 518	366 488	367 699	361 363	394 137	111 298	134 980	95 737
% de la population étrangère	..	3.1	..	..	..	..	..	..	..	19.6	..

Tableau A.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

Nombres et pourcentages de la population étrangère de l'année précédente

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
République slovaque	..	3 492	4 016	1 393	1 125	1 478	680	262	239	272	255
% de la population étrangère	..	11.8	13.8	6.3	4.4	4.6	1.7	0.5	0.4	0.4	0.4
Slovénie	..	..	..	..	..	823	1 448	1 690	1 807	1 798	768
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	1.9	0.8
Espagne	21 810	26 556	38 335	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557
% de la population étrangère	1.1	1.0	1.3	1.1	1.5	1.6	1.6	1.4	2.2	2.0	2.0
Suède	36 978	32 351	26 130	35 531	46 995	32 473	29 330	28 562	32 457	36 634	50 179
% de la population étrangère	7.8	6.9	5.8	7.8	10.3	6.7	5.7	5.1	5.5	5.8	7.7
Suisse	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121
% de la population étrangère	2.6	2.4	2.4	2.6	3.1	2.9	2.8	2.7	2.3	2.1	1.9
Turquie	23 725	21 086	8 238	6 901	5 072	..	..	..	..	..	..
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	120 121	130 535	148 273	161 699	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785	194 209
% de la population étrangère	4.6	5.1	5.4	5.7	5.1	4.9	3.4	4.9	4.5	3.9	4.1
États-Unis	573 708	462 435	537 151	604 280	702 589	660 477	1046 539	743 715	619 913	694 193	757 434
% de la population étrangère	3.1	2.3	2.6	2.9	3.3	3.0	4.7	3.4	2.9	3.3	3.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.6.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161257

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ALLEMAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	64 631	56 244	44 465	32 661	33 388	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	33 246	42
Pologne	2 646	2 990	7 499	6 896	6 907	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	4 496	71
Grèce	1 105	1 114	1 507	1 346	1 657	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	4 167	47
Ukraine	3 656	3 889	3 844	3 363	4 536	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	3 691	61
Irak	1 721	2 999	3 564	4 136	3 693	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	3 510	44
Viet Nam	1 482	1 423	1 371	1 278	1 382	1 078	1 048	1 513	1 738	2 428	3 299	51
Fédération de Russie	3 734	2 764	4 381	5 055	4 679	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	3 167	61
Maroc	3 800	4 118	3 820	3 684	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	41
Serbie	..	400	3 539	8 824	12 601	10 458	6 484	4 309	3 405	2 978	2 746	51
Afghanistan	4 750	4 948	4 077	3 133	3 063	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	2 717	49
Iran	13 026	9 440	6 362	4 482	3 662	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	2 463	52
Roumanie	1 974	1 394	1 309	1 789	1 379	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	2 343	72
Italie	847	1 180	1 656	1 629	1 558	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	2 202	48
Kazakhstan	2 027	3 010	1 443	2 975	3 207	2 180	1 602	1 439	1 601	1 923	1 938	63
Bosnie-Herzégovine	2 357	1 770	2 103	1 907	1 862	1 797	1 878	1 733	1 945	1 703	1 865	54
Autres pays	46 791	43 048	36 213	34 083	37 446	33 653	32 459	33 915	37 151	38 616	37 646	
Total	**154 547**	**140 731**	**127 153**	**117 241**	**124 566**	**113 030**	**94 470**	**96 122**	**101 570**	**106 897**	**112 348**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

AUSTRALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Royaume-Uni	16 607	15 303	17 569	20 510	22 637	26 922	27 032	18 206	22 284	19 101	16 401	48
Inde	2 549	3 116	3 748	5 167	7 638	13 026	9 119	9 124	17 788	12 948	10 076	45
Chine	4 795	5 885	5 966	6 507	7 406	11 173	8 407	6 700	11 109	8 898	6 876	57
Philippines	2 884	2 994	3 163	3 738	3 825	5 187	3 841	3 453	4 505	4 051	5 592	56
Afrique du Sud	3 892	4 112	4 996	5 181	5 111	6 760	5 538	4 162	5 218	4 389	4 206	49
Nouvelle-Zélande	17 530	14 494	13 237	9 549	7 745	7 531	6 835	3 761	4 165	4 304	3 458	50
Viet Nam	2 124	1 719	2 268	2 108	2 146	2 634	2 177	1 522	2 000	1 688	1 929	67
Sri Lanka	1 384	1 354	1 651	1 741	2 002	3 613	2 937	2 203	3 412	2 520	1 671	47
Corée	821	656	957	1 146	1 770	2 491	2 395	1 211	2 409	2 321	1 570	56
Malaisie	1 530	1 647	1 876	1 863	2 046	2 974	2 742	1 778	2 216	2 207	1 487	53
États-Unis	1 335	1 243	1 457	1 603	1 880	2 168	2 016	1 420	1 736	1 680	1 356	52
Bangladesh	331	298	392	586	797	1 202	1 072	1 756	2 940	1 178	1 183	49
Irlande	867	761	924	1 094	1 236	1 442	1 423	881	1 280	1 302	1 145	44
Zimbabwe	158	327	569	625	919	1 279	983	811	1 281	1 090	1 143	51
Thaïlande	500	551	725	912	1 069	1 482	1 253	874	1 762	1 343	1 125	75
Autres pays	29 551	26 541	28 972	31 834	36 106	47 609	42 041	28 792	35 278	26 215	24 480	
Total	**86 858**	**81 001**	**88 470**	**94 164**	**104 333**	**137 493**	**119 811**	**86 654**	**119 383**	**95 235**	**83 698**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

AUTRICHE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Turquie	12 623	13 665	13 004	9 545	7 542	2 076	1 664	1 242	937	1 178	1 198	43
Bosnie-Herzégovine	5 913	8 268	8 657	7 026	4 596	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	1 131	58
Serbie	4 806	9 836	7 245	6 681	4 825	4 254	2 595	2 003	1 268	1 092	723	60
Croatie	2 537	2 588	2 212	2 276	2 494	1 349	824	440	456	363	401	60
Fédération de Russie	161	83	194	235	228	128	127	135	137	296	316	56
Roumanie	1 774	2 096	1 373	1 128	981	455	382	246	114	223	275	69
Afghanistan	69	135	322	454	261	43	106	108	113	157	179	37
Inde	656	525	562	421	159	137	122	90	84	82	171	57
Iran	328	272	411	432	253	88	99	103	111	138	168	47
Ex-Rép. youg. de Macédoine	574	786	803	991	716	414	377	281	150	182	163	45
Égypte	599	615	616	506	382	100	121	124	94	97	152	49
Allemagne	85	106	135	135	122	113	67	174	132	117	110	56
Chine	715	591	545	323	182	57	67	76	58	97	110	62
Ukraine	104	146	230	182	145	81	70	80	75	106	99	76
République slovaque	318	196	174	171	124	56	46	50	66	64	77	77
Autres pays	4 749	4 786	5 162	4 370	2 736	1 330	1 384	1 369	1 062	1 324	1 770	
Total	**36 011**	**44 694**	**41 645**	**34 876**	**25 746**	**14 010**	**10 258**	**7 978**	**6 135**	**6 690**	**7 043**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

BELGIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	15 832	10 565	8 704	7 977	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	55
Italie	2 341	2 646	2 271	2 086	2 360	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	3 203	48
Turquie	7 805	5 186	4 467	3 602	3 204	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	2 517	50
République démocratique du Congo	2 809	1 785	2 566	1 917	1 567	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	1 936	56
Fédération de Russie	301	153	244	297	487	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	1 439	58
Pays-Bas	646	522	665	672	692	668	683	608	641	495	961	48
Cameroun	..	214	266	242	250	317	463	401	490	600	924	57
France	856	698	780	772	820	836	838	792	717	638	903	52
Algérie	926	826	826	739	658	687	744	739	739	584	863	46
Roumanie	294	277	314	332	429	554	480	362	395	356	777	56
Guinée	..	79	173	162	144	229	278	233	291	228	757	48
Pologne	630	460	465	470	550	586	619	640	523	394	729	66
Rwanda	1 012	557	571	700	635	924	723	416	442	298	558	54
Iran	..	144	131	135	137	252	352	304	450	377	519	47
Togo	..	87	191	138	165	187	238	244	255	285	496	37
Autres pays	12 965	9 510	12 120	11 271	12 009	13 719	14 527	13 444	13 475	10 250	14 151	
Total	**46 417**	**33 709**	**34 754**	**31 512**	**31 860**	**36 063**	**37 710**	**32 767**	**34 635**	**29 786**	**38 612**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CANADA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Inde	12 623	13 934	21 826	22 066	33 973	25 793	20 834	17 400	18 969	22 226	13 470	50
Philippines	7 622	8 225	9 022	11 036	15 570	12 197	11 668	11 068	11 608	16 154	10 553	58
Chine	16 321	20 021	25 138	25 775	34 477	24 348	21 027	16 013	13 425	15 567	10 412	58
Pakistan	7 292	6 494	10 676	12 429	17 123	11 624	9 434	7 841	8 062	9 934	5 631	50
Royaume-Uni	2 698	4 366	7 452	6 979	6 627	5 242	4 714	4 353	4 501	6 041	4 333	47
États-Unis	2 812	3 859	5 288	5 057	5 118	4 267	4 133	3 735	3 714	5 089	3 834	54
Iran	5 712	5 135	4 616	4 984	8 087	5 335	4 988	3 829	3 585	4 941	3 528	51
Corée	3 464	4 350	5 909	5 426	7 558	5 861	5 251	3 838	3 166	4 093	3 071	52
Colombie	724	953	1 510	2 085	3 136	3 784	4 671	4 289	3 812	4 077	2 540	52
Sri Lanka	3 500	3 261	5 151	4 579	5 650	4 703	3 691	3 187	2 918	3 347	2 008	52
Roumanie	2 672	3 105	3 294	4 470	5 885	4 682	4 376	4 416	3 092	3 730	1 828	55
Fédération de Russie	3 379	3 438	3 796	4 076	4 619	3 673	3 323	2 712	2 371	2 973	1 702	57
Algérie	1 557	1 687	1 500	2 146	3 331	2 552	2 150	3 160	2 453	3 322	1 586	51
Jamaïque	2 206	2 932	4 515	3 966	4 856	3 382	2 435	1 859	1 854	2 335	1 557	52
Bangladesh	1 553	1 527	2 053	2 860	3 415	2 023	1 873	2 140	2 284	2 890	1 484	49
Autres pays	67 456	71 830	81 874	80 790	101 378	80 405	72 007	66 509	57 864	74 619	45 613	
Total	**141 591**	**155 117**	**193 620**	**198 724**	**260 803**	**199 871**	**176 575**	**156 349**	**143 678**	**181 338**	**113 150**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CHILI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Pérou	30	52	84	123	117	196	174	170	156	214	305	60
Équateur	4	2	12	20	21	43	62	72	89	97	173	54
Cuba	17	25	55	88	92	109	115	107	119	137	159	48
Colombie	2	14	13	16	19	44	26	61	54	75	149	55
Bolivie	76	96	59	99	93	95	69	114	93	119	115	63
Argentine	8	11	13	15	7	11	10	20	16	23	33	36
Taïpei chinois	15	20	16	45	46	44	35	60	39	15	29	62
Chine	28	30	40	18	25	24	16	46	29	24	29	66
Venezuela	1	4	1	2	3	9	8	14	17	22	21	67
Pakistan	1	2	2	9	7	10	4	17	15	16	17	35
République dominicaine	..	2	2	1	1	1	5	..	6	4	17	47
Inde	3	16	11	10	7	13	16	11	9	16	15	33
Fédération de Russie	1	..	1	2	1	3	5	13	3	8	14	57
Espagne	2	9	2	4	5	10	5	10	9	5	14	50
Brésil	..	..	..	2	..	..	2	..	6	5	9	44
Autres pays	57	46	65	65	54	86	67	97	81	94	126	
Total	**245**	**329**	**376**	**519**	**498**	**698**	**619**	**812**	**741**	**874**	**1 225**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

CORÉE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Chine	3 344	6 146	7 443	14 881	7 156	8 878	12 545	20 700	12 324	11 599	6 283	..
Viet Nam	30	81	147	362	243	461	1 147	3 795	3 080	3 269	3 011	..
Philippines	112	928	1 074	786	317	335	579	832	461	517	339	..
Mongolie	10	43	36	109	32	82	134	184	197	175	110	..
Ouzbékistan	6	21	34	79	38	60	80	118	89	102	75	..
Thaïlande	12	41	53	69	39	57	73	111	69	67	72	..
Pakistan	13	63	58	66	18	34	27	44	68	37	17	..
Autres pays	356	411	417	622	282	412	673	972	1 035	2 589	2 621	
Total	**3 883**	**7 734**	**9 262**	**16 974**	**8 125**	**10 319**	**15 258**	**26 756**	**17 323**	**18 355**	**12 528**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

DANEMARK

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2011 (%)
Irak	1 161	153	1 015	961	1 113	515	1 166	1 201	368	838	..	49
Afghanistan	301	40	367	282	260	178	359	790	354	576	..	43
Somalie	2 263	324	2 022	1 709	923	317	527	264	142	233	..	50
Turquie	2 418	2 158	732	878	1 125	527	581	511	239	227	..	55
Iran	519	120	505	317	203	89	207	155	63	113	..	58
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	519	224	270	265	131	110	..	61
Chine	289	203	339	382	281	162	181	199	103	103	..	51
Norvège	..	..	..	..	134	93	73	76	51	76	..	64
Pakistan	573	94	332	305	172	93	191	214	21	73	..	44
Suède	..	..	..	..	66	48	39	52	58	64	..	61
Éthiopie	..	..	..	..	58	32	71	116	98	62	..	35
Anc. Yougoslavie	784	239	835	324	594	165	196	228	83	62	..	42
Sri Lanka	594	119	678	332	148	73	127	74	20	58	..	64
Viet Nam	508	280	318	232	213	129	78	144	86	58	..	50
Thaïlande	172	62	180	114	95	61	79	96	64	57	..	51
Autres pays	7 718	2 791	7 653	4 361	2 057	942	1 627	2 152	1 125	1 201	..	
Total	**17 300**	**6 583**	**14 976**	**10 197**	**7 961**	**3 648**	**5 772**	**6 537**	**3 006**	**3 911**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ESPAGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Équateur	1 173	1 951	6 370	10 031	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	23 763	59
Colombie	1 267	1 801	4 194	7 334	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	19 396	62
Maroc	3 111	6 831	8 036	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	41
Pérou	3 117	2 933	3 958	3 645	4 713	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	12 008	54
Bolivie	104	129	218	289	648	709	1 103	1 813	4 778	5 333	7 424	66
République dominicaine	2 876	2 648	2 834	2 322	2 805	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	6 028	63
Argentine	997	1 009	1 746	2 293	3 536	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	5 217	53
Cuba	2 088	1 602	1 889	2 506	2 703	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	2 921	59
Venezuela	439	529	703	752	908	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	2 823	59
Brésil	477	500	683	695	782	779	1 049	943	1 738	1 854	2 540	70
Uruguay	219	235	327	408	624	839	1 201	1 451	2 219	1 978	1 819	48
Chili	353	350	484	620	844	838	1 141	1 090	1 688	1 556	1 589	51
Paraguay	46	23	42	60	87	78	179	298	766	864	1 297	74
Philippines	831	670	800	680	762	872	782	431	507	612	978	62
Mexique	352	344	451	437	567	593	763	584	932	856	862	62
Autres pays	4 360	5 001	5 600	5 202	5 473	6 125	7 051	5 805	8 541	9 884	10 729	
Total	**21 810**	**26 556**	**38 335**	**42 829**	**62 339**	**71 810**	**84 170**	**79 597**	**123 721**	**114 599**	**115 557**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ESTONIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	156	173	66
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10	24	63
Bélarus	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	5	80
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	0
Géorgie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	2	50
Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	0
Arménie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	100
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	100
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	0
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	1	0
Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	1	100
Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	100
Autres pays	4 091	3 706	6 523	7 072	4 753	4 228	2 124	1 670	1 184	1 344	1 123	
Total	**4 091**	**3 706**	**6 523**	**7 072**	**4 753**	**4 228**	**2 124**	**1 670**	**1 184**	**1 518**	**1 339**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ÉTATS-UNIS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Mexique	76 531	55 946	63 840	77 089	83 979	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	102 181	..
Philippines	30 487	29 043	31 448	36 673	40 500	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	44 958	..
Inde	33 774	29 761	37 975	35 962	47 542	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	42 928	..
République dominicaine	15 591	12 607	15 464	20 831	22 165	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	33 351	..
Chine	32 018	23 991	27 309	31 708	35 387	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	31 868	..
Cuba	10 889	7 698	11 236	11 227	21 481	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	31 244	..
Colombie	10 634	7 939	9 819	11 396	15 698	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	23 972	..
Viet Nam	36 835	25 933	27 480	32 926	29 917	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	23 490	..
Haïti	9 280	7 247	8 215	9 740	15 979	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	19 114	..
El Salvador	10 716	8 719	9 602	12 174	13 430	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	16 685	..
Jamaïque	13 973	11 218	12 271	13 674	18 953	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	15 531	..
Corée	17 307	15 928	17 184	19 223	17 668	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	13 790	..
Pérou	7 375	6 130	6 980	7 904	10 063	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	11 814	..
Pakistan	8 658	7 424	8 744	9 699	10 411	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	11 150	..
Brésil	3 885	3 091	4 074	4 583	7 028	5 745	8 808	7 960	8 867	10 251	9 884	..
Autres pays	255 755	209 760	245 510	269 471	312 388	261 827	375 567	313 974	280 151	306 395	325 474	
Total	**573 708**	**462 435**	**537 151**	**604 280**	**702 589**	**660 477**	**1 046 539**	**743 715**	**619 913**	**694 193**	**757 434**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Kazakhstan	101 756	8 678	106 613	123 286	68 087	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	14 585	..
Ouzbékistan	29 665	2 266	29 676	73 315	67 021	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	13 409	..
Arménie	14 573	1 722	23 139	39 330	34 860	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	13 176	..
Ukraine	53 396	7 623	50 593	94 133	66 502	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	12 803	..
Tadjikistan	7 944	869	10 749	16 148	12 198	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	9 773	..
Kirghizistan	17 324	1 717	27 449	38 422	33 166	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	8 415	..
Azerbaïdjan	13 663	2 010	24 555	35 720	22 045	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	6 440	..
Moldavie	6 740	366	7 283	13 727	12 809	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	5 252	..
Géorgie	12 297	1 459	20 695	25 225	14 008	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	3 082	..
Bélarus	6 399	563	10 179	12 943	7 919	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	1 547	..
Turkménistan	3 551	398	5 358	7 713	5 577	4 737	4 444	4 026	482	544	753	..
Turquie	102	27	50	44	51	60	105	129	144	146	201	..
Lettonie	1 184	196	954	1 062	756	516	466	469	135	169	178	..
Lituanie	609	56	488	722	496	460	539	430	149	151	173	..
Israël	50	17	27	61	37	46	64	85	124	129	146	..
Autres pays	3 210	3 561	12 611	22 667	20 956	14 016	12 539	12 805	10 971	6 970	5 804	
Total	**272 463**	**31 528**	**330 419**	**504 518**	**366 488**	**367 699**	**361 363**	**394 137**	**111 298**	**134 980**	**95 737**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FINLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Fédération de Russie	418	1 682	2 313	2 094	1 399	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	2 477	65
Somalie	204	209	165	414	445	464	595	290	131	96	609	54
Estonie	319	468	690	291	176	182	262	166	243	302	521	60
Afghanistan	23	3	14	48	101	102	279	186	108	100	510	49
Irak	217	165	447	346	405	443	379	207	78	106	457	44
Iran	68	124	225	233	213	218	329	180	137	145	451	50
Serbie	41	32	338	346	248	240	371	173	122	133	374	54
Turquie	112	141	171	128	110	102	195	94	132	166	278	35
Soudan	9	2	2	4	2	4	11	49	17	24	229	46
Suède	61	94	149	198	178	163	274	126	104	196	190	51
Viet Nam	205	133	209	82	64	79	78	42	54	82	150	58
Ukraine	28	66	130	65	46	45	62	53	92	95	148	57
Chine	136	126	95	60	57	68	84	53	85	88	124	74
Inde	37	23	53	32	8	26	28	27	73	76	117	44
Bangladesh	26	23	43	34	26	42	40	19	32	53	114	39
Autres pays	1 145	1 235	1 836	1 308	955	981	1 484	722	1 001	1 244	2 338	
Total	**3 049**	**4 526**	**6 880**	**5 683**	**4 433**	**4 824**	**6 682**	**3 413**	**4 334**	**4 558**	**9 087**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

FRANCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	33 967	36 875	..	37 848	..	..	28 699	26 097	27 637	20 965	16 720	48
Algérie	15 711	20 245	..	25 435	..	..	20 256	20 659	20 941	15 039	12 436	47
Tunisie	9 956	11 412	..	12 012	..	..	9 471	9 268	8 520	6 288	4 978	43
Turquie	10 468	10 492	..	13 618	..	..	10 202	9 171	8 448	6 333	4 804	46
Portugal	8 844	9 576	..	8 888	..	..	7 778	6 415	4 903	3 805	3 257	49
Sénégal	1 858	2 185	..	2 345	..	..	3 038	3 364	3 508	2 825	2 437	50
Fédération de Russie	831	951	..	1 132	..	..	3 530	4 157	4 503	3 382	2 194	72
Cameroun	1 770	2 196	..	2 081	..	..	2 014	2 411	2 824	2 356	1 841	63
Côte d'Ivoire	1 495	1 869	..	1 987	..	..	2 197	2 565	3 003	2 161	1 663	56
Madagascar	1 352	1 628	..	1 440	..	..	1 360	1 498	1 691	1 570	1 635	70
Mali	774	947	..	1 365	..	..	2 237	2 704	2 698	2 054	1 626	49
Haïti	2 082	2 734	..	2 744	..	..	2 922	2 981	2 771	1 627	1 301	50
République démocratique du Congo	1 572	2 012	..	2 631	..	..	2 402	2 294	2 293	1 698	1 258	55
Roumanie	808	954	..	978	..	..	787	822	99	1 195	1 226	64
Chine	850	1 229	..	1 054	..	..	1 122	1 407	1 220	1 198	1 178	55
Autres pays	35 754	39 334	168 826	39 269	147 868	131 738	39 437	40 029	48 216	42 088	37 534	
Total	**128 092**	**144 640**	**168 826**	**154 827**	**147 868**	**131 738**	**137 452**	**135 842**	**143 275**	**114 584**	**96 088**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

GRÈCE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2009 (%)
Albanie	..	..	..	..	..	5 688	9 996	14 271	..	..	..	49
Géorgie	..	..	..	..	..	489	1 285	550	..	..	..	55
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	475	834	410	..	..	..	45
Turquie	..	..	..	..	..	223	212	175	..	..	..	23
Australie	..	..	..	..	..	105	164	138	..	..	..	53
Arménie	..	..	..	..	..	80	165	137	..	..	..	51
Ukraine	..	..	..	..	..	68	167	129	..	..	..	50
États-Unis	..	..	..	..	..	105	175	127	..	..	..	54
Allemagne	..	..	..	..	..	39	85	105	..	..	..	45
Chypre[1,2]	..	..	..	..	..	109	68	87	..	..	..	36
Roumanie	..	..	..	..	..	83	79	63	..	..	..	41
Bulgarie	..	..	..	..	..	105	89	62	..	..	..	34
Canada	..	..	..	..	..	44	49	49	..	..	..	67
Égypte	..	..	..	..	..	62	50	45	..	..	..	18
Israël	..	..	..	..	..	82	81	40	..	..	..	38
Autres pays		..	..	..	..	3 049	3 423	631	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**10 806**	**16 922**	**17 019**	**..**	**19 222**	**21 737**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. La note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. La note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

HONGRIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Roumanie	2 238	3 415	3 605	6 890	4 303	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	14 392	50
Ukraine	..	..	..	828	541	834	857	558	646	2 189	1 765	65
Serbie	..	..	..	949	357	757	758	672	721	1 678	1 330	47
République slovaque	..	..	..	161	206	116	106	97	97	414	307	68
Fédération de Russie	..	..	..	162	111	7	156	119	111	168	151	69
Allemagne	..	..	..	25	22	28	33	35	25	55	67	45
Croatie	..	..	..	50	148	26	34	25	26	61	50	38
Viet Nam	..	..	..	53	40	53	95	39	75	38	29	52
Pologne	..	..	..	26	10	10	14	13	9	27	18	78
Autriche	..	..	..	6	6	3	8	7	4	20	14	36
Iran	..	..	..	10	7	11	6	18	14	7	14	21
États-Unis	..	..	..	3	4	12	11	9	2	17	13	38
Syrie	..	..	..	13	13	22	17	11	10	7	11	36
Israël	..	..	..	1	8	3	7	5	4	9	10	10
Mongolie	..	..	..	11	14	10	4	14	16	18	9	78
Autres pays	1 131	1 846	1 827	682	382	498	463	375	387	188	199	
Total	**3 369**	**5 261**	**5 432**	**9 870**	**6 172**	**8 442**	**8 104**	**5 802**	**6 086**	**20 554**	**18 379**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

IRLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Nigéria	..	..	..	155	189	142	319	454	1 012	1 204	5 689	58
Philippines	..	..	..	43	70	37	84	410	630	1 755	3 830	61
Inde	..	..	..	144	126	119	166	339	443	944	2 617	66
Pakistan	..	..	..	213	239	189	196	201	306	428	1 288	45
Ukraine	..	..	..	31	25	34	97	153	202	432	815	53
Chine	..	..	..	57	85	45	102	131	258	403	798	57
Afrique du Sud	..	..	..	257	363	219	205	318	343	418	708	54
Moldavie	..	..	..	21	22	11	67	72	115	278	636	53
Bangladesh	..	..	..	8	20	25	41	146	238	700	566	53
Fédération de Russie	..	..	..	81	109	86	160	246	253	288	464	60
Roumanie	..	..	..	92	81	46	74	117	143	135	457	51
Soudan	..	..	..	40	39	40	80	123	170	280	419	43
Pologne	..	..	..	20	37	7	10	13	29	25	359	50
Ghana	..	..	..	11	12	7	19	24	29	53	296	60
États-Unis	..	..	..	890	1 518	1 841	875	156	112	148	263	56
Autres pays	2 817	3 993	3 784	2 016	2 828	3 808	1 855	1 691	2 104	3 258	5 834	
Total	**2 817**	**3 993**	**3 784**	**4 079**	**5 763**	**6 656**	**4 350**	**4 594**	**6 387**	**10 749**	**25 039**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ISLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Philippines	45	64	59	45	105	69	126	106	67	35	49	69
Pologne	48	67	133	184	222	162	164	153	50	35	30	50
Serbie	..	..	73	70	78	33	109	76	27	34	27	48
Thaïlande	50	51	48	50	54	45	62	40	28	27	26	77
Bosnie-Herzégovine	3	1	1	17	7	24	14	16	9	6	22	50
Fédération de Russie	5	11	33	23	24	17	38	17	21	12	21	76
Ukraine	2	4	18	6	9	13	18	18	15	10	21	38
États-Unis	22	34	33	31	34	33	20	15	19	11	12	58
Roumanie	3	4	2	10	12	4	12	12	4	2	12	58
Suède	6	5	7	16	11	9	1	5	3	6	11	91
Maroc	5	3	7	7	4	9	22	3	8	5	9	33
Viet Nam	9	8	19	23	41	16	52	51	39	14	8	38
Bélarus	..	3	6	2	3	4	1	..	2	1	7	57
Cuba	2	3	..	4	2	..	2	1	..	5	7	100
Lituanie	3	1	9	7	5	23	23	9	11	8	6	100
Autres pays	153	204	223	231	233	186	250	206	147	159	145	
Total	**356**	**463**	**671**	**726**	**844**	**647**	**914**	**728**	**450**	**370**	**413**	**60**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ITALIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	624	1 132	1 046	..	3 295	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	46
Albanie	703	830	882	..	2 330	2 605	4 546	9 523	9 129	8 101	9 493	50
Roumanie	968	977	847	..	2 775	3 509	2 857	2 735	4 707	3 921	3 272	72
Tunisie	175	271	258	..	371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	43
Inde	..	..	..	..	..	188	672	894	1 261	1 051	2 366	31
Pérou	305	383	253	..	..	883	1 064	1 947	2 235	1 726	1 589	69
Ukraine	167	224	209	..	..	1 389	1 601	1 131	1 820	1 199	1 580	87
Pakistan	..	..	..	..	..	91	219	349	535	601	1 522	35
Bangladesh	..	..	..	..	..	68	405	839	822	972	1 460	30
Brésil	604	726	579	..	1 751	1 928	1 930	1 579	2 099	1 960	1 442	75
Fédération de Russie	439	463	436	..	1 181	1 279	1 772	1 403	1 881	888	1 351	80
Égypte	195	264	283	..	217	704	1 228	1 394	1 431	2 352	1 342	30
Ghana	..	..	..	..	213	301	1 121	1 061	790	801	1 288	45
Moldavie	..	..	..	..	..	754	707	580	1 060	846	1 222	87
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	204	697	954	923	1 141	1 219	40
Autres pays	6 502	8 136	14 347	28 659	23 133	26 812	24 055	23 818	23 892	17 795	18 954	
Total	**10 682**	**13 406**	**19 140**	**28 659**	**35 266**	**45 485**	**53 696**	**59 369**	**65 938**	**56 153**	**65 383**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

JAPON

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Corée	9 188	11 778	11 031	9 689	8 531	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	5 581	..
Chine	4 442	4 722	4 122	4 427	4 347	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	3 598	..
Autres pays	709	1 133	1 183	1 135	1 230	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	1 443	
Total	**14 339**	**17 633**	**16 336**	**15 251**	**14 108**	**14 680**	**13 218**	**14 785**	**13 072**	**10 359**	**10 622**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

LUXEMBOURG

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Belgique	87	73	83	101	87	97	77	224	258	450	1 581	46
Portugal	147	158	188	252	338	352	293	1 242	1 351	1 085	1 155	50
France	65	57	44	51	74	75	76	277	342	314	462	52
Italie	119	120	111	97	161	138	109	362	665	425	411	53
Allemagne	47	50	62	79	74	95	76	322	333	208	201	60
Serbie	..	..	..	2	55	67	115	425	412	229	194	46
Bosnie-Herzégovine	6	8	22	29	46	72	76	270	202	114	74	34
Royaume-Uni	1	2	3	1	8	5	..	62	53	44	56	47
Pays-Bas	11	17	6	7	20	10	20	31	50	38	54	45
États-Unis	..	..	2	2	..	2	3	47	44	32	42	59
Cap-Vert	48	50	41	33	45	46	49	77	40	60	41	64
Espagne	6	11	8	9	7	17	10	48	58	35	38	51
Ukraine	..	2	3	4	5	5	11	25	22	23	35	58
Suisse	..	..	1	..	..	..	..	30	29	20	30	86
Pologne	6	9	10	10	3	4	4	30	27	27	25	40
Autres pays	211	228	257	277	205	251	296	550	425	301	281	
Total	**754**	**785**	**841**	**954**	**1 128**	**1 236**	**1 215**	**4 022**	**4 311**	**3 405**	**4 680**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

MEXIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Colombie	434	..	901	813	689	892	690	390	305	486	634	61
Cuba	549	..	661	666	429	660	459	307	240	408	579	50
Venezuela	39	..	107	197	185	316	309	159	126	162	279	64
Argentine	142	..	328	372	400	450	400	265	170	178	271	44
Guatemala	1 650	..	1 624	247	114	185	141	209	95	117	196	55
Pérou	226	..	320	191	215	292	213	166	107	138	182	46
Espagne	140	..	218	301	239	286	251	227	121	152	180	43
Honduras	77	..	118	156	59	123	98	131	55	92	143	66
États-Unis	94	..	215	286	334	287	246	266	117	79	108	40
El Salvador	208	..	243	235	137	159	118	163	81	82	99	62
Chine	211	..	310	324	188	211	241	154	145	58	76	51
République dominicaine	13	..	38	43	47	69	48	50	29	22	75	55
Équateur	41	..	64	67	52	83	63	41	41	46	63	56
Chili	29	..	77	86	58	90	69	72	38	40	56	46
Italie	57	..	93	99	89	94	108	76	39	45	53	34
Autres pays	827	4 317	1 112	1 527	940	1 273	1 017	813	441	528	596	
Total	**4 737**	**4 317**	**6 429**	**5 610**	**4 175**	**5 470**	**4 471**	**3 489**	**2 150**	**2 633**	**3 590**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

NORVÈGE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Irak	497	403	619	2 141	2 142	2 577	1 072	1 267	1 338	947	1 642	50
Somalie	546	392	526	1 250	1 281	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	1 571	51
Afghanistan	17	21	23	75	194	674	877	857	1 054	1 281	1 013	49
Fédération de Russie	308	280	365	548	458	436	515	622	673	644	629	61
Pakistan	829	497	568	694	590	544	773	469	430	526	478	54
Philippines	299	265	249	322	246	421	233	445	322	421	341	76
Myanmar	6	5	..	7	..	5	4	33	103	260	325	50
Iran	324	228	508	832	535	740	495	785	554	539	297	51
Thaïlande	257	193	234	299	263	427	247	483	267	380	265	76
Éthiopie	63	55	83	116	140	313	341	216	225	341	236	53
Congo	..	3	5	15	9	38	46	..	142	189	222	49
Suède	216	211	221	276	376	241	211	184	248	300	213	52
Érythrée	26	12	20	50	60	88	67	63	248	254	199	52
Libéria	3	2	..	1	2	6	7	40	176	407	192	61
Chine	135	84	82	109	123	175	92	157	182	221	175	65
Autres pays	5 515	5 216	4 651	5 920	5 536	5 996	4 017	4 084	4 413	5 796	4 586	
Total	**9 041**	**7 867**	**8 154**	**12 655**	**11 955**	**14 877**	**10 312**	**11 442**	**11 903**	**14 637**	**12 384**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Royaume-Uni	2 196	2 286	2 388	2 450	2 933	3 607	3 505	2 974	2 617	4 450	5 636	48
Samoa	1 316	1 193	1 069	1 161	1 375	1 447	1 433	1 549	1 908	2 034	2 957	48
Afrique du Sud	1 972	1 996	2 411	2 433	2 805	3 119	2 413	1 808	1 339	2 105	2 784	51
Inde	1 356	1 257	2 136	2 926	4 346	5 211	3 431	2 246	1 567	1 649	2 271	48
Philippines	657	557	704	846	1 135	1 170	718	696	848	663	2 218	54
Fidji	1 147	1 053	1 456	1 551	1 693	1 729	1 938	1 536	1 307	1 212	2 081	54
Chine	1 901	2 041	2 856	3 339	3 901	3 084	1 919	1 131	676	846	1 159	57
Zimbabwe	129	110	415	585	817	902	653	368	265	632	703	52
États-Unis	360	357	360	289	372	418	392	331	327	437	573	53
Corée	695	645	1 098	1 528	1 644	1 454	887	585	457	444	559	49
Malaisie	243	290	345	284	334	453	423	449	456	403	485	56
Tonga	271	207	199	169	193	260	279	315	378	337	460	49
Thaïlande	249	233	279	290	253	210	166	165	131	222	255	69
Pays-Bas	74	88	117	104	140	149	143	139	126	143	222	57
Myanmar	37	37	101	101	48	43	28	12	15	161	220	50
Autres pays	6 966	6 016	6 293	6 406	7 259	6 660	5 295	3 701	2 756	3 549	4 647	
Total	**19 569**	**18 366**	**22 227**	**24 462**	**29 248**	**29 916**	**23 623**	**18 005**	**15 173**	**19 287**	**27 230**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

PAYS-BAS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Maroc	12 033	7 126	5 873	7 086	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	6 238	55
Turquie	5 391	3 726	4 026	3 493	3 407	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	4 292	51
Suriname	1 957	1 242	1 421	2 031	1 636	1 285	1 006	1 142	967	934	875	64
Thaïlande	289	171	161	160	171	195	220	383	413	571	602	88
Afghanistan	1 118	982	801	550	562	662	584	596	402	371	567	60
Ghana	357	157	74	199	296	314	283	411	367	519	540	56
Irak	2 367	832	489	333	331	501	866	674	288	289	525	55
Brésil	249	137	131	159	189	173	201	307	272	307	408	80
Inde	250	138	117	187	214	214	153	263	193	292	406	48
Pakistan	241	132	83	204	199	199	174	251	208	279	388	59
Philippines	263	159	129	198	209	226	209	308	263	330	381	79
Indonésie	380	291	203	293	248	302	262	306	298	357	370	76
Iran	336	180	122	184	225	221	273	279	217	281	361	57
Pologne	530	318	212	347	238	268	237	271	202	296	360	74
Égypte	437	190	97	238	245	304	255	337	259	309	325	52
Autres pays	19 123	13 018	12 234	12 826	14 023	15 307	15 325	14 551	11 145	11 610	14 317	
Total	**45 321**	**28 799**	**26 173**	**28 488**	**29 089**	**30 653**	**28 229**	**29 754**	**26 275**	**28 598**	**30 955**	**57**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

POLOGNE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	214	431	538	759	417	662	369	877	992	800	1 196	67
Bélarus	54	108	129	316	101	126	152	357	418	320	456	63
Fédération de Russie	22	52	145	257	129	114	64	162	215	200	244	69
Allemagne	49	60	62	156	1	39	37	47	92	106	171	47
Arménie	13	8	6	18	27	30	16	79	101	103	163	39
Viet Nam	17	11	11	36	29	47	12	64	97	104	150	40
Égypte	5	1	2	18	6	13	..	37	38	4	76	1
États-Unis	9	32	41	59	8	23	27	47	50	53	75	48
Turquie	1	5	11	19	36	11	1	35	33	12	72	11
Nigéria	12	8	11	16	7	17	2	35	45	4	68	1
Canada	22	46	36	73	7	17	24	35	40	45	65	40
Tunisie	3	..	5	17	4	6	4	19	35	3	61	3
Inde	3	7	9	23	11	19	3	35	24	12	55	5
Suède	30	107	81	90	8	26	48	34	61	52	46	52
Kazakhstan	53	68	38	62	10	10	18	41	38	42	44	66
Autres pays	679	690	812	947	188	368	277	599	647	465	850	
Total	**1 186**	**1 634**	**1 937**	**2 866**	**989**	**1 528**	**1 054**	**2 503**	**2 926**	**2 325**	**3 792**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

PORTUGAL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Brésil	345	345	307	162	491	415	4 080	3 993	4 007	5 352	..	..
Cap-Vert	271	370	274	132	1 047	2 189	6 013	5 368	3 982	3 502	..	..
Ukraine	..	..	2	2	12	..	484	978	1 358	2 336	..	..
Moldavie	..	..	2	3	6	..	2 230	2 896	2 675	2 324	..	..
Angola	82	144	63	38	336	738	2 075	2 113	1 953	1 870	..	..
Guinée-Bissau	73	38	95	36	873	1 602	2 754	2 442	1 847	1 815	..	..
Sao Tomé-et-Principe	34	58	22	7	134	448	1 391	1 289	1 097	1 156	..	..
Inde	9	11	3	6	25	32	417	1 055	919	860	..	..
Fédération de Russie	..	..	9	6	21	31	259	535	580	590	..	..
Pakistan	..	..	2	4	21	32	74	200	388	476	..	..
Roumanie	..	..	4	5	20	..	209	258	303	469	..	..
Guinée	..	..	..	..	..	..	450	717	475	313	..	..
Mozambique	27	56	17	4	57	155	262	253	208	204	..	..
Bangladesh	..	..	..	..	..	31	316	404	340	193	..	..
Maroc	..	..	..	..	..	..	203	203	188	175	..	..
Autres pays	528	725	546	534	584	347	1 191	1 478	1 430	1 603	..	
Total	**1 369**	**1 747**	**1 346**	**939**	**3 627**	**6 020**	**22 408**	**24 182**	**21 750**	**23 238**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	..	251	549	450	377	704	203	35	44	61	60	65
Serbie	..	443	506	185	42	112	53	46	57	53	56	46
République tchèque	..	597	775	167	121	158	93	39	45	45	36	50
Roumanie	..	450	442	220	147	100	31	10	10	18	25	56
Viet Nam	..	405	619	40	40	62	37	7	15	5	11	64
Hongrie	..	5	9	7	9	6	15	3	12	9	8	63
États-Unis	..	97	136	64	113	110	93	9	7	6	6	0
Pologne	..	43	26	14	20	18	7	1	5	4	4	50
Bélarus	..	5	14	5	5	8	9	1	..	4	4	100
Turquie	..	26	14	2	2	..	1	..	1	1	3	33
Chine	..	484	200	6	5	4	6	3	2	7	3	33
Fédération de Russie	..	65	96	37	35	42	31	4	8	8	3	67
Bulgarie	..	66	42	24	35	19	7	1	3	3	3	100
Tunisie	..	5	5	2	1	4	..	1	..	2	2	0
Allemagne	..	19	30	10	13	16	16	8	3	3	2	0
Autres pays		531	553	160	160	115	78	94	27	43	29	
Total	**..**	**3 492**	**4 016**	**1 393**	**1 125**	**1 478**	**680**	**262**	**239**	**272**	**255**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Ukraine	251	419	446	239	425	424	398	520	396	501	518	..
République slovaque	2 109	989	1 741	1 259	786	625	521	431	377	378	331	..
Pologne	304	170	298	167	86	50	53	58	63	198	180	..
Fédération de Russie	65	7	86	134	107	102	84	58	50	68	173	..
Anc. Tchéquoslovaquie	1 273	1 154	1 784	190	205	225	229	173	171	144	140	..
Viet Nam	29	46	47	62	43	40	42	44	52	86	80	..
Arménie	8	18	23	32	61	28	19	16	11	47	74	..
Roumanie	109	116	101	143	131	36	83	35	36	76	70	..
Bélarus	13	14	21	35	27	39	27	20	15	38	49	..
Kazakhstan	43	156	89	43	129	18	121	21	17	48	30	..
Bosnie-Herzégovine	20	47	62	63	37	19	11	9	9	16	27	..
Moldavie	4	4	1	11	9	33	21	23	15	32	25	..
Algérie	3	6	5	9	9	12	4	..	10	17	22	..
Bulgarie	95	54	62	48	48	14	11	12	21	28	19	..
Syrie	13	11	10	5	4	5	12	6	4	8	19	..
Autres pays	193	199	244	186	239	207	201	195	248	251	279	
Total	**4 532**	**3 410**	**5 020**	**2 626**	**2 346**	**1 877**	**1 837**	**1 621**	**1 495**	**1 936**	**2 036**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ROYAUME-UNI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Inde	10 003	10 799	13 598	14 137	15 134	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	28 352	..
Pakistan	10 946	12 769	14 094	12 605	10 260	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	18 445	..
Nigéria	6 486	6 302	6 242	6 622	5 874	6 031	4 531	6 953	7 873	7 932	8 881	..
Philippines	1 344	1 609	2 011	3 797	8 839	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	8 122	..
Chine	2 362	1 863	1 918	2 425	2 601	3 117	2 677	6 041	7 581	6 966	7 198	..
Afrique du Sud	3 278	4 536	6 366	7 046	7 665	8 149	5 266	8 367	7 446	6 351	6 924	..
Sri Lanka	8 092	5 106	4 530	6 997	5 717	6 496	3 284	4 762	4 944	5 886	6 163	..
Bangladesh	5 737	6 133	5 786	3 637	3 724	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	5 702	..
Zimbabwe	798	1 428	1 814	2 128	2 556	5 592	5 707	7 703	6 301	4 877	5 647	..
Somalie	7 498	8 544	11 164	8 297	9 029	7 450	7 163	8 139	5 817	4 664	5 143	..
Ghana	3 080	3 515	3 217	3 307	2 989	3 373	3 134	4 662	4 551	3 931	4 744	..
Turquie	8 040	4 916	4 860	6 767	5 583	4 709	4 641	7 207	4 630	3 627	4 726	..
Afghanistan	874	1 612	4 055	4 951	3 397	10 554	5 539	5 012	5 281	3 951	4 600	..
Népal	88	161	190	655	916	1 047	929	1 551	2 118	3 468	4 282	..
Iran	2 849	1 817	2 241	3 522	3 283	4 426	2 199	2 876	2 587	5 540	4 135	..
Autres pays	48 646	59 425	66 187	74 806	66 451	67 942	54 015	69 238	67 063	64 379	71 145	
Total	**120 121**	**130 535**	**148 273**	**161 699**	**154 018**	**164 637**	**129 377**	**203 789**	**195 046**	**177 785**	**194 209**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SLOVÉNIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	368	445	467	556	622	305	42
Serbie	..	..	..	..	..	159	452	396	289	211	100	49
Italie	..	..	..	..	..	72	116	179	206	205	97	52
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	45	..	140	194	177	59	47
Croatie	..	..	..	..	..	56	203	181	115	162	52	48
Argentine	..	..	..	..	..	15	21	59	77	56	24	54
États-Unis	..	..	..	..	..	..	11	14	19	19	14	36
Ukraine	..	..	..	..	..	..	6	13	23	31	14	86
Australie	..	..	..	..	..	6	24	13	13	23	12	50
Allemagne	..	..	..	..	..	8	12	3	10	12	7	43
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	5	7	19	6	17	6	50
Moldavie	..	..	..	..	..	..	1	2	4	10	6	17
Venezuela	..	..	..	..	..	..	1	2	1	7	6	50
Brésil	..	..	..	..	..	3	4	5	25	36	5	60
France	..	..	..	..	..	..	..	..	6	4	4	75
Autres pays		..	..	..	..	- 17	26	94	232	210	44	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**823**	**1 448**	**1 690**	**1 807**	**1 798**	**768**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUÈDE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Irak	4 160	4 678	5 298	11 544	12 895	5 950	4 224	3 180	4 367	6 191	16 621	42
Finlande	1 561	2 816	2 703	2 588	2 975	2 757	2 535	2 432	2 971	2 230	2 247	66
Thaïlande	606	443	500	585	876	1 007	1 261	1 314	1 429	1 547	1 908	81
Pologne	2 604	1 325	990	793	1 000	762	686	824	1 487	1 791	1 649	59
Somalie	1 789	1 121	840	688	931	655	787	885	1 076	1 091	1 552	52
Iran	1 737	1 350	1 296	1 889	2 796	1 459	1 113	1 110	967	1 028	1 418	57
Turquie	2 127	1 375	1 269	1 702	2 921	1 456	1 125	1 200	1 049	1 343	1 325	46
Serbie	..	..	..	..	..	27	61	132	367	842	1 225	50
Fédération de Russie	626	642	535	886	1 510	919	759	865	769	948	957	64
Bosnie-Herzégovine	4 064	3 090	1 469	1 788	2 627	2 081	1 764	1 146	919	1 123	946	51
Afghanistan	285	278	361	623	1 062	777	812	1 180	848	636	853	50
Érythrée	195	139	121	199	297	202	253	356	327	398	743	50
Syrie	1 063	1 218	1 117	1 208	1 314	596	512	500	428	690	679	49
Allemagne	243	209	244	294	457	386	606	700	923	778	661	53
Danemark	316	310	335	329	431	388	404	409	485	393	477	47
Autres pays	15 602	13 357	9 052	10 415	14 903	13 051	12 428	12 329	14 045	15 605	16 918	
Total	**36 978**	**32 351**	**26 130**	**35 531**	**46 995**	**32 473**	**29 330**	**28 562**	**32 457**	**36 634**	**50 179**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

SUISSE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Italie	6 633	5 085	4 196	4 032	4 502	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	4 045	..
Serbie	5 803	6 332	7 854	9 503	11 721	10 441	10 252	8 453	6 859	4 359	3 463	..
Allemagne	817	670	639	773	1 144	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	3 401	..
Portugal	920	1 165	1 199	1 505	2 383	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	2 110	..
Turquie	4 128	4 216	3 565	3 467	3 457	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	1 662	..
France	1 367	1 215	1 181	1 021	1 260	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	1 229	..
Ex-Rép. youg. de Macédoine	1 639	1 802	1 981	2 171	2 596	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	1 223	..
Croatie	1 638	1 565	1 616	1 681	1 837	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	1 201	..
Bosnie-Herzégovine	1 865	2 268	2 371	2 790	3 149	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	1 163	..
Espagne	691	800	823	975	1 283	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	1 055	..
Royaume-Uni	350	306	289	287	323	353	319	365	298	351	396	..
Autriche	227	194	150	167	174	166	193	205	189	205	267	..
Belgique	118	..	..	..	..	..	153	173	209	156	218	..
Pays-Bas	90	155	254	178	210	234	189	229	227	228	200	..
Pologne	200	160	177	163	185	195	152	158	148	169	172	..
Autres pays	10 029	9 491	9 390	9 724	12 487	11 923	11 143	11 692	12 151	12 798	12 316	
Total	**36 515**	**35 424**	**35 685**	**38 437**	**46 711**	**43 889**	**44 365**	**43 440**	**39 314**	**36 757**	**34 121**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

TURQUIE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*Dont :* Femmes 2012 (%)
Bulgarie	13 178	12 423	3 528	3 299	1 769	..	..	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	2 667	1 908	1 541	780	563	..	..	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	1 264	1 033	700	346	287	..	..	..	..	..	..	..
Afghanistan	27	56	233	312	245	..	..	..	..	..	..	..
Kazakhstan	379	450	398	272	195	..	..	..	..	..	..	..
Syrie	212	201	135	124	175	..	..	..	..	..	..	..
Irak	136	103	153	146	143	..	..	..	..	..	..	..
Iran	121	112	178	156	137	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	48	37	119	104	107	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	19	12	26	61	93	..	..	..	..	..	..	..
Kirghizistan	147	146	140	129	88	..	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	175	150	109	76	87	..	..	..	..	..	..	..
Ukraine	618	598	87	58	85	..	..	..	..	..	..	..
Ex-Rép. youg. de Macédoine	85	84	72	82	80	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	886	455	52	84	76	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	3 763	3 318	767	872	942	..	..	..	..	..	..	
Total	**23 725**	**21 086**	**8 238**	**6 901**	**5 072**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933161302

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie		Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les étrangers résidant en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark		Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenus au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie		Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données par pays de naissance couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Fédération de Russie	Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats. À partir de 2009, les postulants à la nationalité russe doivent avoir séjourné dans le pays comme résidents temporaires pendant au moins un an, et comme résidents permanents pendant au moins cinq ans.	Ministère des Affaires étrangères et Service fédéral des migrations.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine finnoise.	Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2004, 2006 et 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité: par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur.
Hongrie	Une procédure simplifiée a été introduite en 2011, et permet aux étrangers ayant des origines hongroises d'obtenir la nationalité sans être résident en Hongrie. Tous les autres requérants doivent être résidents.	Bureau central de la statistique; Bureau national de l'Emploi.
Irlande	Depuis 2005, les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage (*Post nuptial citizenship*).	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège		Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport.	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	À partir de 2002, les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	À partir de 2008, suite aux modifications de la loi sur la nationalité portugaise en 2006 et 2007, les données incluent tous les étrangers résidant au Portugal, qui avaient une nationalité étrangère et ont acquis la nationalité portugaise dans l'année. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité dues au mariage ou à l'adoption.	Institut national statistique (INE) et ministère de la Justice (registre central).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie** *(suite)*

	Commentaires	Source
République tchèque	Acquisition de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Ministère de l'Intérieur – Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre d'anciens Monténégrins.

Acronymes

AANZFTA	*ASEAN-Australia-New Zealand Free Trade Area* Zone de libre échange ASEAN – Australie – Nouvelle-Zélande
ACIDI Portugal	*High Commission for Immigration and Intercultural Dialogue* Haut Commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel
ANZSCO	*Australian and New Zealand Standard Classification of Occupations* ANZSCO – Classification type des professions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande
CITP	Classification internationale type des professions
DfID	*Department for International Development* DfID – Département du développement international
ECA	*Educational Credential Assessment* (EDE) Évaluation des diplômes d'études
EFT	Enquête sur les Forces de Travail
ENIC	*European Network of National Information Centres* Réseau ENCI – Réseau européen des Centres nationaux d'information
EURES	*European Employment Services* EURES – Réseau Européen de l'emploi
FIC	*Forum Island Countries* Forum des îles du Pacifique
FSWP	*Federal Skilled Workers Programme* Programme fédéral des travailleurs qualifiés
FTA	*Free Trade Agreement* Zone de libre échange
GATS	*General Agreement on Trade and Services* (AGCS) – Accord général sur le commerce des services
IAP	Invitation à postuler *Invitation to apply*
ICT	ICT – Transferts intra-entreprises *Intra Company Transfers* ICT – Transferts intra-entreprises
LMC	*Labour Market Check* LMC – Vérification de la situation de l'emploi
LTSSL	*Long Term Skill Shortage List* LTSSL – Liste des compétences en pénurie à long terme
MAC	*Migration Advisory Committee* MAC – Comité consultatif sur l'immigration
MDI	Manifestation d'intérêt *Expression of Interest*

MINT	*Mathematics, Informatics, Natural Sciences or Technology* MINT – Mathématiques, informatique, sciences naturelles ou technologie
NAFTA	*The North American Free Trade Agreement* ALENA – Accord de libre-échange Nord Américain
NARIC	*National Academic Recognition and Information centres* NARIC – Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes
PACER	*The Pacific Agreement on Closer Economic Relations* PACER – L'accord du Pacifique sur des relations économiques plus étroites
PAMT	Programmes actifs du marché du travail
PBS	*Points Based System* Système à points
PES	*Public Employment System* PES – Système public de l'emploi
RSE	*Recognised Seasonal Employer Scheme* RSE – Régime des employeurs de saisonniers accrédités
SEF	*Services for Foreigners and Border Control* Service des Étrangers et des Frontières
STEM	*Science, Technology, Engineering and Mathematics* STEM – Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
SWP	*Seasonal Workers Programme* Programme pour les travailleurs saisonniers
TMT	*Test du marché du travail* (ou LMT – *Labour Market test*)
VAC	*Visa Application Centres* (CRDV) Centre de Réception des Demandes de visa
VEVO	*Visa Entitlement Verification Online* VEVO – Vérification des programmes de visa en ligne
WHS	*Working Holiday Scheme* Programme vacanciers actifs

Liste des membres du groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations

ALLEMAGNE	Farid EL KHOLY Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	David SMITH Département de l'Immigration et de la Citoyenneté, Canberra
AUTRICHE	Gudrun BIFFL Danube University, Krems
BELGIQUE	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Daniela BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
CANADA	Martha JUSTUS Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CHILI	Reginaldo FLORES Ministère de l'Intérieur, Santiago
CORÉE	Yongjin NHO Seoul National University of Technology, Séoul
DANEMARK	Natalia KJAER Ministère danois des Affaires sociales et de l'Intégration, Copenhague
ESPAGNE	Diego NUÑO Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Madrid
ESTONIE	Liis VALK Police and Border Guard Board, Tallinn
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Olga CHUDINOVSKIKH Centre for Population Studies, Moscou
FINLANDE	Arja SAARTO Ministère de l'Intérieur, Helsinki
FRANCE	Yves BREEM Ministère de l'Intérieur, Paris
GRÈCE	Anna TRIANDAFYLLIDOU Hellenic Foundation for European and Foreign Politic, Athènes
HONGRIE	Orsolya KISGYÖRGY Ministry of National Economy, Budapest
IRLANDE	Philip O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin

ISRAËL	Gilad NATHAN Ruppin Academic Center, Jérusalem
ITALIE	Carla COLLICELLI et Maurizio MASTROLEMBO CENSIS, Rome
JAPON	Masaki SUGAMIYA Ministère de la Justice, Tokyo Mari YAMAMOTO Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
LITUANIE	Audra SIPAVIČIENĖ Vilnius
LUXEMBOURG	Christiane MARTIN Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration
MEXIQUE	Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO Institut technologique autonome de Mexico
NORVÈGE	Espen THORUD Ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Intégration sociale, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Paul MERWOOD Ministère du Travail, Wellington
PAYS-BAS	Godfried ENGBERSEN et Eric SNEL Université Erasmus, Rotterdam
POLOGNE	Pawel KACZMARCZYK Université de Varsovie
PORTUGAL	Jorge MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jarmila MAREŠOVÁ Bureau tchèque des statistiques, Prague
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Martina LUBYOVA Slovak Academy of Sciences, Bratislava
ROUMANIE	Mihaela MATEI Bucarest
ROYAUME-UNI	John SALT University College London, Londres
SLOVÉNIE	Sonja MALEC Ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Lubiana
SUÈDE	Michael HAGOS Ministère de l'Emploi, Stockholm
SUISSE	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	Ahmet IÇDUYGU Koç University, Istanbul

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Division des migrations internationales

Jean-Christophe Dumont, Chef de Division
Thomas Liebig, Administrateur principal
Theodora Xenogiani, Administrateur principal
Jonathan Chaloff, Administrateur
Cécile Thoreau, Administrateur
Friedrich Poeschel, Administrateur
Emily Farchy, Administrateur
Yves Breem, Administrateur détaché
Sankar Ramasamy, Administrateur détaché
Philippe Hervé, Statisticien
Véronique Gindrey, Statisticienne
Cansin Arslan, Consultante
Thomas Huddleston, Consultant
Rachele Poggi, Consultante
Anne-Sophie Schmidt, Consultante
Sylviane Yvron, Assistante
Natalie Lagorce, Assistante
Salomé Drouard, Stagiaire

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(81 2014 10 2 P) ISBN 978-92-64-22390-5 – 2014

Perspectives des migrations internationales 2014

Sommaire

Éditorial
Résumé
Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales
Chapitre 2. L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences
Chapitre 3. La gestion des migrations de travail : des politiques avisées au service de la croissance économique
Chapitre 4. Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires
Annexe statistique

www.oecd.org/migrations/pmi

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr.***

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-22390-5
81 2014 10 2 P